

Ecole doctorale n° 509. « Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées »

Laboratoire Babel EA 2649

THÈSE présentée par :

Christophe BRUNO

soutenue le : **7 octobre 2013**

pour obtenir le grade de Docteur en sciences du langage

Spécialité : linguistique générale et phonologie

Les survivances du vocatif dans le français parlé

THÈSE dirigée par :

Madame Dairine O'KELLY

Professeur émérite, Université du Sud

JURY :

Madame Michèle MONTE

Professeur, Université du Sud

Madame Danielle LEEMAN

Professeur, Université Paris Ouest

Madame Mariapaola D'IMPERIO

Professeur, Université Aix-Marseille

Monsieur Philippe MARTIN

Professeur, Université Paris Diderot

Monsieur Philippe MONNERET

Professeur, Université de Bourgogne

*

Remerciements

À tous ceux qui m'ont appris, qui continuent de m'apprendre et qui continueront à m'apprendre, pour leur patience et leur discrétion, qu'ils soient remerciés de leur inestimable contribution à ce travail et à ce qui s'ensuivra.

À Dairine Ni Cheallaigh (O'Kelly), pour cette dernière formation, de loin la plus difficile — je ne perds pas espoir d'y arriver ; à André Joly, pour mon premier article, pour les soutiens ponctuels, pour les débats qui finissent tôt ou tard par s'accorder ; à tous les membres de l'équipe ERIS, Yves Bardière, Pierre-François, Alessandro et les doctorants coreligionnaires, Aurélie, Vladimir, Marine, Marjorie — la parole est d'argent... ; à Clare, pour son humeur toujours égale ; à Michèle Monte, pour m'avoir aidé et soutenu — n'oublions pas que c'était votre sujet à la base ; à André-Alain Morello et Valeria Sgueglia, pour la publication inespérée dont ils m'ont fait bénéficier, ses nombreuses relectures, l'unique consécration de mon parcours littéraire ; à toutes les personnes ayant porté le micro et dont la voix digitalisée ne me quitte plus désormais.

Aux amis, Toan, Coin, Reun, Seb, Willou, Ana, Jerem, Clem, Deb, Will, Juju et Jojo, Joanna et Ben, Giacco, Romain, Adrien, Sabine, Géraldine, Tizz, Nono, Alice, Simon, Marine, Quentin, Niels, Faust, Onyx, Yaël, Céline, Patricia ; aux amis qui le deviendront ; à ceux que je reverrai probablement un jour ; à ceux que je ne cite pas de peur de n'en être pas digne ; à tous les membres de ma famille et assimilés qui ont essayé de s'intéresser à ce que je fais — j'avoue, ça fait plaisir ; à Nat, « La Ch'ti », et à tous les habitués, pour m'avoir enseigné la bonne humeur — il aura fallu dix ans tout de même ; à toutes les personnes dont les apostrophes et les insultes ont été citées de mémoire dans la thèse.

À mes parents, pour tout ; à ma poupinette, pour longtemps j'espère.

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE — MISE EN BOUCHE.....	16
CHAPITRE 1 : CORPUS, OUTILS ET METHODES.....	17
1.1. La parole spontanée dans le texte	17
1.2. Modèles choisis.....	33
1.3. Prérequis	53
CHAPITRE 2 – L’APOSTROPHE : PROBLEMES D’EXPRESSIVITE	66
2.1. Le vocatif dans la structure prosodique.....	68
2.2. Approches de l’expressivité	99
2.3. L’impératif et le vocatif comme attitudes psychologiques primaires	139
CHAPITRE 3 – POSITION DE L’APOSTROPHE DANS LE DISCOURS	160
3.1. Macro-syntaxe du segment textuel en apostrophe	162
3.2. Segmentation prosodique.....	190
3.3. Faits de syntaxe.....	238
DEUXIEME PARTIE — DEIXIS, REPRESENTATION, VOCATIF... ..	265
CHAPITRE 4 – « ON NE MONTRE PAS LES GENS DU DOIGT ! ».....	266
4.1. Le modèle instrumental du langage	267
4.2. La fonction appellative, les quatre modes de deixis et l’apostrophe dans le champ déictique	286
4.3. La deixis de rôle.....	320
CHAPITRE 5 – L’APPEL SYMBOLIQUE.....	350
5.1. L’apostrophe sans nom	351
5.2. Emplois subversifs.....	396
5.3. L’insulte : fonctionnement du substantif-attribut	435
CHAPITRE 6 – LA QUERELLE DU VOCATIF.....	468
6.1. Morphologie du vocatif.....	469
6.2. Le vocatif comme modèle du système casuel I.-E.	496
CONCLUSION	522

Introduction

Il y a des locutions, dans toutes les langues, dont il est impossible de dire qu'elles sont l'expression d'une pensée ; on peut en juger au moyen des particules qui entourent cet énoncé :

Putain / j'adore les chiottes végétaux / con (15m12s) [Romain 1-3]

Si de telles expressions n'expriment rien qui ait trait à la pensée, elles demeurent toujours l'expression de quelque chose : d'un soulagement opportun, d'une douleur vive, d'un étonnement soudain, d'une joie partagée... En cela, et à la différence d'expressions bien formées comme « j'aime mon chat », elles expriment un état global, c'est-à-dire physique ou moral, propre au locuteur ; quelque chose qui, dans tous les cas, n'atteint pas la profondeur de la pensée¹.

C'est de cette façon, il me semble, qu'un juron ou une interjection sont reconnus en tant que tels. Seulement, les recherches menées dans ce domaine sont souvent freinées par l'absence de modèle théorique, apte à les décrire d'après une méthode déterminée. Pour autant que nous le sachions, ceux-ci échappent, plus qu'à la pensée du locuteur, à la syntaxe de la phrase, au principe sémiologique de différenciation, à l'approche historique comparative, comme à toute tentative de définition de la part des lexicologues. Voilà ces phénomènes relégués au rang de l'expressivité², de la spontanéité, du non-voulu, loin, très loin de la grammaire.

-
1. Le terme « pensée » réfère ici au sens commun. Il n'a pas d'acception technique. À noter que le juron, l'interjection ou la forme d'*expressivité* en général, si elle n'est pas *expression* de la pensée, possède une fonction sociale plus ou moins établie (le cri de douleur pour alerter, la manifestation de joie pour renforcer des liens, la colère pour intimider, l'étonnement pour amener l'interlocuteur à en dire plus, le soulagement pour rassurer les personnes présentes, etc.).
 2. J'emploie le terme « expressivité » selon l'expression consacrée par le linguiste Gustave Guillaume. Une manipulation grammaticale permet de distinguer ce qui, dans le discours, relève de l'*expression*, de ce qui relève de l'*expressivité*. Elle consiste à reformuler l'énoncé en discours indirect. Ainsi il est possible de reprendre « j'aime mon chat » en disant « le locuteur dit qu'il aime son chat » ou « Romain

Ceci peut être expliqué en partie par la nature « vivante » de ces phénomènes. Tandis que la langue écrite brille par leur absence, la langue parlée, vivante, celle du théâtre par exemple, s'en distingue par le fait. Les récentes approches scientifiques de la langue parlée, et notamment les corpus de paroles spontanées qu'elles mettent en œuvre, illustrent de façon probante cet écart³.

La grammaire, comme toute science, est contrainte à l'étude d'un objet stable, qu'il serait loisible à tout homme de pouvoir observer. Or ce n'est que depuis un siècle, tout au plus, qu'il est permis au grammairien de voir, et surtout de faire voir, des phénomènes relevant de la parole spontanée. Cela grâce aux différents outils capables de capturer et de restituer ce signal sonore particulier.

La problématique à laquelle se heurte la linguistique du vingt-et-unième siècle, déjà dépendante de ces nouvelles méthodes de conservation des textes, est de savoir si les anciennes grammaires, qui sont essentiellement des grammaires de l'écrit, suffiront à décrire ces nouveaux corpus, c'est-à-dire à rendre compte, et de façon de plus en plus précise, des phénomènes qui caractérisent la parole spontanée.

Les jurons et les interjections ont permis d'illustrer cette problématique. Mais d'autres exemples, scientifiquement moins « neutres », auraient pu être cités,

adore les chiottes végétaux » en disant « le locuteur dit que Romain adore les chiottes végétaux ». À l'inverse, des emplois comme « hé ho », « yo mec » ou « espèce de troglodyte » ne peuvent être repris au discours indirect. Soit ils demeurent au discours direct : « le locuteur dit hé ho / yo mec », soit ils ne parviennent pas à être restitués sous leur forme expressive, ainsi : « le locuteur dit que tu (l'autre) *es(t) une* espèce de troglodyte ».

3. Cet écart, à son tour, peut être expliqué de différentes façons. Henri-José Deulofeu faisait remarquer, lors du récent colloque LiCoLar en son hommage, ayant pour thème la subordination dans les langues romanes (Aix-en-Provence, 18 et 19 octobre 2012), que la langue écrite était une langue synthétique, à l'opposé de la langue parlée qui est analytique. Un exemple, que je reprends de Joseph Vendryes (1964 : 167-168) : il est possible d'entendre, dans certains dialectes, « l'homme *que* je connais *sa* fille... » ou « le patron *que* je travaille pour *lui*... » ; au contraire, à l'écrit, les couples analytiques en italique seront synthétiquement repris par « l'homme *dont* je connais la fille... » ou « le patron pour *lequel* je travaille... », *synthèmes* parfois oubliés dans la parole spontanée. Le souci de synthèse étant commun à de nombreux systèmes de transcription, il peut justifier, dans le cas de l'écrit, le non-recours à des jurons ou à des interjections. Il n'implique pas pour autant que ces dernières ne soient pas essentielles à la langue parlée, ni à la langue en général. Afin de les restituer, l'écrit aura alors recours à une *représentation* de l'expressivité (ponctuation, didascalies, syntaxe d'expressivité, etc.).

comme la remise en question du concept de phrase par les récents modèles de macro-syntaxes, ou les différentes fonctions de l'intonation, reductibles de la parole spontanée au texte écrit.

Afin de satisfaire à la contrainte d'innovation propre à l'exercice de la thèse, le devoir qui suit se propose de décrire un cas grammatical en parole spontanée.

PRÉSENTATION DU VOCATIF

Le vocatif est un cas grammatical employé pour marquer, dans certaines langues, le nom qui réfère à l'allocutaire, soit la personne, réelle ou fictive, à laquelle l'énoncé, ou du moins le locuteur, est supposé s'adresser. On le trouve employé au travers de nombreuses formes dites « impératives », telles que l'appel (« *ohé du bateau* »), l'adresse (« écoutez-moi bien / *cher confrère* ») ou encore l'insulte (« *menteur* », « *boutonneux* », « *imbécile* », etc.).

Ce cas est un cas reconnu d'expressivité par les grammaires anciennes et contemporaines : de même que pour les jurons et les interjections, appliquer au vocatif⁴ des théories de l'expression, ayant fait leur preuve dans d'autres secteurs de la grammaire, revient le plus souvent à expliquer, au moyen de ces théories, le rejet de ce cas. Celui-ci est alors scientifiquement éconduit hors de la phrase, hors du système casuel⁵, et enfin hors de la langue⁶.

Aussi radicales qu'elles semblent être à l'heure actuelle, ces approches ne devraient pas être remises en cause. Elles clarifient, à travers des points de vue éminents, une distinction qui a longtemps préoccupé la linguistique du vingtième siècle, distinction que l'on retrouve, à différents niveaux de description, dans des

-
4. Dans cette introduction, le terme générique de « vocatif » désignera aussi bien le cas nominal, que le segment d'énoncé contenant le nom décliné à ce cas, que le nom lui-même. Des dénominations plus précises seront introduites au fur et à mesure de la thèse.
 5. *La catégorie des cas* de Louis Hjelmslev (1972 [1935] : 97) fournit encore la meilleure illustration de ce phénomène : plus de vingt pages de définitions et de remarques méthodologiques pour conclure que le vocatif n'est pas un cas. De façon plus simple et plus directe, Jerzy Kuryłowicz (1960 [1949] et 1995 [1960] : 277sq) expliquait que le vocatif n'avait pas de fonction représentationnelle, mais répondait à une fonction purement appellative, à l'instar du cri ou de certaines interjections.
 6. C'est ainsi qu'il se retrouve défini, chez Guillaume, comme *cas de parole*.

paires conceptuelles plus ou moins connues, telles que *langue* et *parole*, *représentation* et *appel*, ou encore *expression* et *expressivité*.

Toutefois, ces mêmes approches ne permettent pas d'expliquer certains faits historiques. Dans plusieurs langues, et dans la plupart des grammaires qui enseignent ces langues, le vocatif apparaît aux côtés d'autres cas, et s'en distingue invariablement par sa morphologie. C'est notamment le cas, dans la branche indo-européenne, de plusieurs langues gaéliques et slaves (irlandais, bulgare, ukrainien, lituanien), c'est aussi le cas du roumain, dernière langue romane à conserver certaines formes, bien qu'instables, de vocatif.

Ces faits motiveront d'autres approches, de plus en plus nombreuses, qui réaffirment aujourd'hui que le vocatif est un cas grammatical, au même titre que les autres cas, c'est-à-dire possède une signification que sa morphologie et/ou sa syntaxe particulière suffisent à indiquer⁷. Seulement, de ce point de vue, il faut bien admettre qu'aucun consensus n'est encore établi, et que la plupart des valeurs qui sont attribuées à ce cas (marquage de la seconde personne⁸, deixis, positionnement respectif des deux interlocuteurs...) se heurtent toujours aux objections des théories de l'expression.

La question qui se pose avant toutes les autres est donc de savoir si les deux constats, celui d'un vocatif hors-langue et celui d'un vocatif en langue, n'ont pas vocation à se compléter. Ce débat va bien plus loin que le statut du seul vocatif. Il s'agit véritablement de définir ou d'anéantir la ligne de démarcation entre ce qui relève d'un fonctionnement institué, dans et par les langues elles-mêmes, et ce qui relève d'un fonctionnement propre à la parole sans langue. Sur cette dernière néanmoins, il faut bien reconnaître que les études sont encore peu nombreuses.

-
7. Parmi les approches les plus récentes en français, seront notamment citées celles de Paulo de Carvalho (1985) et de Guy Serbat (1996) pour le latin, d'Alexandru Niculescu (1983) et de Franck Floricic (2011) pour les langues romanes.
 8. Le piège, tendu à celui qui tente d'étudier le vocatif à partir de la seconde personne, est de verser au compte du cas lui-même « l'idée de seconde personne », est de confondre l'essentiel avec l'accidentel, même si l'accident, en ce cas, se manifeste de façon systématique. De ce point a découlé la nécessité de l'approche descriptive présentée ci-après.

POUR UNE GRAMMAIRE DE LA PAROLE SPONTANEE

Dans les classes mêmes de la société où l'on recherche le plus la bonne éducation, il existe assez généralement un préjugé peu favorable à la science dont je vais vous entretenir.

François Thurot, Leçons de grammaire et de logique (1837)

Dans un film de Woody Allen, *Coup de feu sur Broadway (Bullets Over Broadway, 1994)*, un garde du corps de la mafia un peu rustre se met à écrire ses pièces à un jeune dramaturge trop intellectuel, en lui expliquant que lui sait « comment les gens causent ».

Il est des penseurs en grammaire qu'on ne cite que rarement, tout en leur accordant l'importance qu'ils méritent. François Thurot en fait indéniablement partie. Ce dernier, dès les premières lignes de ses *Leçons de grammaire (1837)*, précisait, à rebours des prétentions que propageaient les manuels de toutes les époques, que la grammaire ne pouvait être « l'art de bien parler ». Selon lui, la prétention à la synthèse des grammairiens ne saurait être justifiée par l'adage du *bien-parler*, car la synthèse est souvent vite oubliée au-devant des nombreuses règles et exceptions que la langue force à introduire. C'est sans doute ce qui faisait dire à un Tesnière que le latin avait causé beaucoup de tort au français⁹ : il prive le grammairien de produire une syntaxe parfaitement épurée.

À cette observation, il faut en ajouter une autre, plus ancienne, qui envisage la langue comme un objet qui n'est jamais donné une fois pour toute, mais qui s'adapte en permanence à l'usage qui en est fait : « la raison a succombé, l'usage est demeuré le maître » disait Claude Favre de Vaugelas (1981 [1647] : 181), après avoir cité la maxime de droit romain *communis error facit jus*. Une telle pensée, que rien n'est donné une fois pour toute, était, du temps des sophistes, applicable à tout *être*. Elle a été systématisée dans l'étude des langues par Ferdinand de Saussure. On la retrouve formulée à plusieurs reprises, de façon plus ou moins savante, dans ses *Ecrits* :

9. « Synthétisme et analytisme » (1932), cité par Hjelmslev (1972 : 79).

Nous posons donc le principe de la transformation incessante des langues comme absolu. (...) La tyrannie de la langue écrite, cette espèce de corset de force qui est le français officiel, a certainement pour effet d'enrayer la marche, mais elle est impuissante à l'arrêter complètement, et souvent nous ne nous doutons pas de la distance où est déjà parvenue la langue *vraie*...

Saussure, « Deuxième conférence à l'Université de Genève », Novembre 1891

Face à ces objections, il devient de plus en plus évident que l'Esprit de Synthèse et d'Épure, qui guide tous les grammairiens et les oriente naturellement vers la langue écrite, doit être temporairement conjuré.

Différentes disciplines s'essayaient aujourd'hui à extraire un savoir des « nouveaux corpus » qui mettent en scène la parole spontanée. Délaissant bien souvent les vieux manuels, elles se positionnent à un niveau de description où la grammaire n'a plus aucune autorité. La plus connue dans cette voie est la linguistique interactionnelle, dont les méthodes d'investigation sont, à de nombreux égards, plus sociologiques que linguistiques.

La linguistique interactionnelle a beaucoup été étudiée en amont de ce travail¹⁰. Il est apparu très tôt que cette discipline ne prétendait nullement à la description de cas grammaticaux, et qu'une bonne partie des outils qu'elle mettait au service de l'étudiant étaient empruntée à des traditions diverses (dialectologie, ethnométhodologie, pragmatique...), rarement dans un souci d'affiliation épistémologique, comme on peut en juger à travers la citation suivante :

Le métissage théorique n'est pas seulement un luxe, c'est dans certains cas une nécessité : on a tout intérêt à recourir à la fois aux propositions de Labov et de Sacks (entre autres) pour décrire de façon satisfaisante le fonctionnement des récits conversationnels, ou à la notion de *face-work* pour rendre compte des enchaînements « préférés » ; mais il est *carrément* impossible de se passer de la notion d'acte de langage pour décrire les paires adjacentes. Ces notions que l'on récupère, rien n'interdit *évidemment* de les remanier en fonction de ses propres besoins descriptifs.

Catherine Kerbrat-Orrechioni, 2005 : 21 (moi qui souligne les adverbes).

10. Mon premier sujet de thèse consistait à étudier la conversation chez l'enfant entre 6 et 8 ans. J'ai pu passer trois après-midi, soit six récréations, à observer des enfants de maternelles et de primaires discuter entre eux. Ces derniers ne s'étant habitués à ma présence que lors de la dernière séance, je n'ai pu commencer à effectuer de réelles observations qu'à ce moment-là. Les inconvénients logistiques, ainsi que le flou épistémologique signalé ci-après, m'ont contraint d'abandonner ce sujet, pourtant passionnant.

L'attitude inverse a été adoptée dans cette thèse. Encore que plusieurs modèles théoriques aient été sollicités tout au long de cette recherche¹¹, chaque étape de la description (ce qui revient à dire, approximativement, « chaque chapitre ») s'est développée à partir d'un seul modèle, sans qu'aucun remaniement ait été opéré (plus ou moins les erreurs d'appréciations personnelles, cela va sans dire).

À l'intérieur de chaque chapitre, les résultats obtenus ont été systématiquement mis en rapport avec des grammaires traditionnelles. Une place toute particulière a été accordée aux travaux du linguiste Gustave Guillaume. En dépit de la différence de méthode qui sépare ce travail de la psychomécanique, ces travaux ont été pris comme grammaire de référence de la langue française, et cela à chaque fois qu'il semblait nécessaire de mettre en parallèle les observations effectuées avec certains acquis en sciences du langage. Leur différence soulignée, on appréciera d'autant plus les rapprochements entre les descriptions proposées et les analyses de la psychomécanique¹².

La principale critique qu'une étude de la parole spontanée adresse à la grammaire, critique dont se réclame la linguistique interactionnelle, tient essentiellement à la remise en question de la manipulation des données, qui va

11. Dans cet ordre : la structure prosodique de Philippe Martin (chapitre 2 et 3), la macro-syntaxe de Claire Blanche-Benveniste (chapitre 3) et la théorie du langage de Karl Bühler (chapitre 4 et 5). Des théories qui ne relèvent pas de la science du langage sont également citées aux chapitres 4 et 5 (Konrad Lorenz, Émile Durkheim, Bronislaw Malinowski, John Langshaw Austin). Elles ne sont jamais employées à des fins d'analyse, mais introduisent des concepts (*la phylogénèse, le sacré, le langage magique, la procédure*), mentionnés afin d'élargir la portée de la description, à travers des *hypothèses* jugées séduisantes.

12. « Psychomécanique » est le dernier nom employé par Guillaume pour référer à la somme théorique et méthodologique que contiennent ses travaux. Lorsque Guillaume dit que « il la bat » et « lui la bat » sont identiques en *Discours*, que leur différence se situe en *Langue*, dans « le psychisme sous-jacent à la sémiologie » de ces formes (1988 : 217), il est possible d'appuyer cette description en précisant que « il la bat » et « lui la bat » ne s'emploient *jamais* dans la même situation : « lui » s'emploie toujours *par opposition* à une personne préalablement introduite dans le discours, tandis que « il » s'emploie corrélativement à la personne dont nous sommes déjà en train de parler. Les deux formes s'opposent du fait qu'elles ne se confondent pas dans des situations réelles d'emplois. La question du « psychisme », que l'on peut effectivement qualifier de « sous-jacente » dans cet exemple, ne s'est posée à aucun moment dans ce travail.

souvent de pair avec l'infidélité de ces données à la « langue vraie ». Lorsque l'on travaille sur des enregistrements, pris dans des situations de parole isolées, il devient rapidement évident que la moindre manipulation mettant en jeu notre propre connaissance de la langue est susceptible de corrompre ces données. Le découpage en énoncés, par exemple, n'est pas censé rendre compte de la réalité de la parole, du fait qu'il suppose une unité de segmentation, l'*énoncé* (il s'agira du *tour de parole* en linguistique interactionnelle). La première partie de cette thèse expose les aspects théoriques qui ont permis d'effectuer ce découpage. Il appartiendra à plus expert de déterminer si, oui ou non, ces découpages ont pu corrompre les données à l'intérieur de la thèse.

Le découpage en énoncé, s'il ne permet pas de rendre compte de la réalité de la parole spontanée, conserve toutefois l'unité étudiée, l'énoncé, en l'état. Ceci observé, la description conserve ses prétentions à l'objectivité. Afin de trouver un compromis entre grammaire et parole spontanée donc, il me semble plus commode de dire qu'il n'y a manipulation des données qu'à partir du moment où une situation de parole, un énoncé, ou tout autre objet d'études, est transformé à des fins d'analyses. Et c'est finalement ce dernier aspect qui est le plus susceptible de corrompre les données. Plusieurs fois, un linguiste guillaumien m'a soumis ce problème : pourquoi dit-on « passe-moi *du sel* » à l'affirmatif, et « ne me passe pas *de sel* », sans article, à la forme négative. Il me semble aujourd'hui — ce qui ne peut être que sujet à débat — que le problème est issu de la manipulation des données, et que si l'on sollicite le sel, c'est-à-dire ici l'objet préhensible, en situation d'emploi réelle, ce n'est pas cet objet qui est visé (« intentionné ») par l'énoncé négatif, mais la substance qu'il contient ; de même que dans « j'ai besoin *de sel* », comparé à « j'ai besoin *du sel* ». La transformation de l'affirmation en négation a possiblement occulté la réalité de la situation concrète de parole.

Grammaire et parole spontanée sont donc complémentaires et réciproques : d'un côté, la grammaire offre une base épistémologique *nécessaire* à l'exercice de la recherche¹³ ; d'un autre côté, la contrainte descriptive, qui découle de

13. À plusieurs endroits de la thèse, des traces d'anciennes rédactions laissent entrevoir une ouverture sur les « nouvelles tendances » épistémologiques, exposées dans les ouvrages fondateurs de l'ethnométhodologie (Garfinkel, Schegloff) et de la

l'observation et du compte rendu de situations réelles d'emplois, oblige à un recul radical et tout aussi nécessaire devant les méthodes et les concepts qu'exploite, parfois abusivement, le grammairien. Il faudra y revenir.

RESUME DE LA THÈSE

Le corpus d'investigation se limite à quelques échantillons de locuteurs français, enregistrés lors de situations où la parole est sollicitée spontanément (fin de soirée, repas entre amis, promenade, partie de cartes, séance de travail, répétition de concert, ainsi qu'un cours d'équitation). Les énoncés cités comme exemples dans la thèse ont été obtenus au moyen d'une segmentation de la parole prise sur les enregistrements. Cette segmentation obéit au modèle de la macro-syntaxe, légué par Claire Blanche-Benveniste et actuellement développé par le Groupe Aixoise de Recherche en Syntaxe. Ce modèle a pu être ensuite vérifié à travers une description de l'intonation, telle qu'elle a été proposée par les travaux de Philippe Martin (Paris-7). Étant donné qu'un premier travail a consisté à appliquer fidèlement ces travaux, des erreurs d'appréciation ont pu être commises. Il va sans dire qu'en cas d'erreur ou d'absurdité, la responsabilité n'incombe pas à ces modèles, mais uniquement à leur application dans le cadre de cette recherche.

Les résultats obtenus ont été présentés à plusieurs reprises, lors de conférences, séminaires ou simples échanges, et ont fait l'objet d'une première publication (totalement prématurée) dans le numéro 64 de la revue *Modèles Linguistiques*.

Si ces premiers travaux ont été soutenus et encouragés à l'unanimité, ils ont aussi fait l'objet de débats animés. Tous ont été réunis dans la première partie de cette thèse. À partir de ces résultats, il a été possible d'approfondir la description de l'interpellation en général, d'abord du point de vue de l'expressivité (fonction appellative), puis du point de vue de l'expression (fonction représentationnelle).

philosophie du langage ordinaire (Wittgenstein, Austin). Ces dernières ont longtemps été placées en amont de ce travail. Si de nombreuses citations, références et remarques d'ordre méthodologiques ont été conservées, l'évidence d'une affiliation linguistique pour un travail de linguistique s'est peu à peu imposée au cours de mes lectures. Je me trouve aujourd'hui vraiment ridicule, d'avoir pensé que linguistes et grammairiens pouvaient être plus ingénus dans leur propre domaine que des sociologues et des philosophes.

Cette description effectuée, il a été possible de revenir sur le cas vocatif lui-même, et notamment sur son intégration problématique à l'intérieur du système casuel indo-européen.

Ce dernier point s'est finalement avéré le plus difficile à traiter, car il prend pour cible des faits inobservables sur le plan diachronique, et qu'il n'est pas pour autant permis de systématiser à partir un état de langue donné, étant donné qu'il ne s'agit pas là d'un travail centré sur l'*expression* — seule garante des systèmes de représentation —, mais aussi d'un travail sur l'*expressivité*. S'il avait constitué dès le départ l'objectif de cette thèse, ce point aurait été traité au moyen d'un plus grand nombre de langues, et surtout à partir d'états historiques différents de ces langues. Mais même alors, à défaut d'une investigation « de terrain », les informations obtenues n'auraient pas su se démarquer des travaux effectués dans ce domaine. À la documentation et à la réflexion personnelle se sont donc jointes les observations effectuées sur le français parlé à l'intérieur de cette thèse. Les conclusions visent toutefois explicitement le cas vocatif dans le système casuel indo-européen.

La thèse se compose de deux parties.

À la première partie correspond un travail effectué sur corpus. Un premier chapitre introduit le corpus ainsi que les méthodes de description par lesquels il aura été traité à l'intérieur de la thèse ; un second chapitre illustre le problème de l'expressivité en décrivant le rôle de la prosodie dans l'énoncé, et en insistant particulièrement sur les différentes marques qui se manifestent à l'intérieur d'une apostrophe ; un troisième chapitre décrit les exemples d'apostrophes tirés du corpus, en prenant pour point de départ la macro-syntaxe.

À la seconde partie correspond une tripartition de l'apostrophe en trois axes de description : désignation, dénomination et déclinaison. Un quatrième chapitre présente le champ déictique du langage, tel que l'a théorisé le psychologue Karl Bühler, et décrit le fonctionnement de l'apostrophe à l'intérieur de ce champ (cette étude s'est trouvée limitée par l'absence de compte rendu scientifique sur la « téléologie de la voix ») ; un cinquième chapitre étudie la place du vocatif dans le champ symbolique de l'énoncé, étant établi dès la fin de la première partie que le nom au vocatif est soit purement dénotatif, soit essentiellement connotatif ; un

sixième chapitre propose une définition du cas vocatif, au regard des observations effectuées sur l'apostrophe, de plusieurs grammaires, antiques, médiévales, classiques, ainsi que de ses emplois et de ses survivances dans différentes langues issues de la branche indo-européenne ; ce dernier chapitre s'achève sur un hypothétique (et assez naïf) modèle de système casuel, capable de décliner les autres cas sur le modèle du vocatif.

ENJEUX

Proposer une description objective, d'un phénomène répandu dans la parole et souvent marginalisé par la grammaire, demeure, en tout état de cause, l'impératif premier de ce travail. À supposer qu'une telle description ait été convenablement menée dans ce qui suit, plusieurs développements pourront sans doute être envisagés. Je cite à cette fin un trait du psychologue Karl Bühler :

Si un jour les linguistes extraient du matériel qui leur est familier ce qu'il y a de psychologique, on mettra à jour bien davantage que ce que les psychologues ont trouvé jusqu'à présent.

Karl Bühler, 2009 [1934] : 239

Une grammaire de l'insulte pourrait donner lieu à une approche de la violence verbale déliée de certains préjugés, notamment ceux qui confèrent à l'insulte, voire au nom seul, le statut d'acte de langage. Cette remarque vaut aussi bien en psychologie que dans le domaine du droit, où une définition de l'insulte injurieuse demeure un enjeu important. Dans le même ordre d'idée, les observations effectuées sur l'*iste-deixis* (mode de deixis associé au vocatif) pourraient faire l'objet de nombreuses expérimentations en psychophysiologie, et connaître des applications sérieuses dans le domaine de l'éducation en général.

Cette thèse présente et applique des modèles de la parole introduits en France il y a une vingtaine d'années. Elle se propose, dans une première partie, de vérifier ces modèles au moyen des résultats obtenus. Si ces résultats venaient, d'aventure, à connaître une certaine crédibilité, la transposition, à d'autres cas, à d'autres langues, des modèles qui l'ont rendu possible, en serait l'aboutissement logique.

Pour finir, il me semble que tout apport fait à la grammaire, qui la reconduit des langues figées (par les textes, par les grammaires, par l'enseignement des lettres...) à la parole vivante, spontanée, en interaction, ne peut qu'affiner le regard du spécialiste sur le matériel historique et cognitif dont il dispose.

Première partie

Mise en bouche

Tu lui parles, ton texte s'adresse à lui, et tu le regardes...
c'est absurde !

Les Robins des Bois, « Parodie du conservatoire »

Chapitre 1

Corpus, outils et méthodes

Ce chapitre décrit, dans un premier temps, le corpus de cette thèse, de son édification jusqu'à son traitement dans le corps du texte. Dans un second temps, il présente les modèles ayant servi d'outils d'analyse et de description. Pour finir, il répond aux remarques qui ont été les plus fréquemment adressées à ce travail au cours de sa réalisation, qu'il divise en trois aspects : emploi des termes, distance par rapport aux grammaires traditionnelles et organisation du texte.

1.1. La parole spontanée dans le texte

Ce langage parlé se rapproche du langage spontané : on appelle ainsi celui qui jaillit spontanément de l'esprit, sous le coup d'une émotion vive. On met alors en vedette les mots frappants, n'ayant ni le loisir ni le temps de ramener sa pensée aux règles strictes du langage réfléchi et organisé. Le langage spontané s'oppose ainsi au langage grammatical.

Vendryès, 1978 [1923] : 164

L'influence exercée par les sciences sociales, la pratique de l'investigation qui les caractérise, font qu'aujourd'hui la linguistique se consacre de plus en plus — et souvent de façon exclusive — à des corpus oraux, tirés de situations courantes, ou du moins représentatives de la vie quotidienne. C'est le cas, par exemple, de la linguistique interactionnelle. Les raisons en sont nombreuses, certaines seront évoquées dans ce chapitre ; le bien-fondé de cet intérêt pour l'oralité ordinaire n'étant pas problématique en soi.

La construction d'un corpus de paroles spontanées, en revanche, doit faire l'objet d'une attention particulière. D'autant qu'ici, les moyens employés ont été rudimentaires. Les trois divisions qui suivent servent donc à présenter, dans cet

ordre : la méthode et les moyens d'enregistrement ; le découpage effectué à partir des enregistrements et la qualité des données ainsi obtenues dans le cadre d'un travail scientifique ; et enfin la transcription de ces données à l'intérieur d'une thèse.

1.1.1. Recueil des données

Recueillir soi-même les données nécessaires à l'élaboration d'un travail scientifique, c'est-à-dire ne pas devoir les emprunter à des corpus déjà établis, présente l'avantage d'avoir à sa disposition des situations et des locuteurs variés, que l'on peut étendre à sa guise à de nouvelles situations et à de nouveaux locuteurs, selon les besoins de la recherche. Un autre avantage est de pouvoir obtenir le témoignage des personnes enregistrées, ainsi que des personnes présentes au moment de l'enregistrement, et de pouvoir ainsi lever certaines ambiguïtés. On évite les écueils dus à l'interprétation de données difficiles à contextualisées¹⁴. Ces deux points, ajoutés à l'expérience apportée par les procédures décrites dans cette section, devraient justifier l'emploi d'un corpus personnel en parole spontanée.

1.1.1.1. Matériel et DVD-ROM annexe

Les enregistrements ont été réalisés à l'aide de micros-cravates Philips LFH9173 et Hama LM-09 reliés à un dictaphone. Certaines situations (une seule ayant été retenue dans cette thèse) ont été mises en scène et enregistrées grâce à un micro-canon Rode NTG-2 posé sur perche et caché aux interlocuteurs ; aucune scène n'a été filmée.

Les enregistrements sont fichés sur le DVD-ROM accompagnant la thèse. Comme chacun dure plusieurs heures (le plus long durait presque douze heures), ils ont été découpés en fichiers d'une à deux heures et placés dans un dossier portant le nom de l'enregistrement (exemple : Toan 2-1). L'enregistrement lui-

14. Par exemple, dans l'extrait « calme-la Jota » (52m51s) [Anonyme 1-1], la locutrice s'adresse à une élève en lui demandant de calmer son cheval, Jota. L'intonation, à défaut du contexte, laisse penser que Jota est le pseudonyme de la personne à laquelle la locutrice s'adresse. Le témoignage d'une personne présente aura permis de lever l'ambiguïté.

même se signale à l'intérieur du dossier par deux crochets (exemple : [Toan 2-1]). Certains volontaires ont été enregistrés plusieurs fois : le nombre qui suit le pseudonyme indique de quel enregistrement il s'agit ; le nombre suivant indique la partie de l'enregistrement — cette précision a été apportée même pour les enregistrements en une seule partie. Les séquences trop longues ne contenant aucune apostrophe, sinon aucune parole, ont été effacées de l'enregistrement final. Cette suppression s'est produite majoritairement en début et en fin de piste, c'est-à-dire aux endroits où ont eu lieu les coupures.

À l'intérieur du dossier portant le nom de l'enregistrement figurent l'enregistrement final et les extraits sélectionnés à partir de celui-ci. L'objectif est de permettre à l'auditeur de reconstituer, à partir de l'enregistrement principal, la situation dans laquelle l'extrait a été prononcé. À cette fin, l'intitulé de chaque extrait est terminé par une parenthèse, qui indique à quel moment de l'enregistrement l'extrait a été sélectionné. Les extraits sont intitulés d'après leur contenu textuel et rangés par ordre alphabétique, ils n'ont donc pas été numérotés en dehors du présent volume. Les intitulés entre parenthèses, placés avant l'enregistrement principal, appartiennent au même enregistrement mais proviennent d'une autre source que la personne enregistrée.

Parmi les enregistrements effectués, n'ont été retenus que ceux présentant un nombre suffisant d'apostrophes (excepté [Martin 2-1], pour illustration). Certains enregistrements, quoique contenant parfois plusieurs heures de conversations, ne présentaient guère plus de deux ou trois cas, ce qui donne une première idée de la variété du phénomène étudié, ainsi que des conditions favorables ou défavorables à son emploi. Étant donnée la mémoire nécessaire à des fichiers audio d'une heure au format WAV (entre 500 et 2000 Mo), seuls ont été conservés les enregistrements les plus représentatifs. De nombreuses observations — notamment sur les conditions d'emploi — ont toutefois pu être élaborées à partir d'enregistrements ne figurant pas dans l'annexe, et plus largement par des investigations « de terrain ».

1.1.1.2. Situations

Les personnes enregistrées gardaient le micro-cravate sur elle à l'aide d'un clip qu'elles pinçaient au niveau du col. Le dictaphone était placé dans une poche et relié au microphone par un fil camouflé sous leurs vêtements. À noter qu'il a été plus difficile, de ce point de vue, d'enregistrer des femmes durant les saisons printemps-été, pour des raisons évidentes de tenue vestimentaire. Ceci pourra éventuellement justifier le faible nombre de locutrices dans ces enregistrements ; les premiers ont été réalisés au cours de l'été 2011.

Le choix des personnes s'est effectué parmi des gens proches, parfois de passage, plus rarement des amis d'amis ayant acceptés d'être enregistrés dans le cadre de leur activité professionnelle, ou lors d'animation particulière. Le choix des situations s'est porté en premier lieu sur les conversations ordinaires, au foyer, au bar, au restaurant ou chez des amis. Puis, du fait du cas étudié dans cette thèse, il s'est étendu à des séances de cours, scolaires, sportifs, dans lesquels des élèves étaient fréquemment sollicités. Afin de compléter les données obtenues, ont été recherchées en fin de parcours des situations manifestant un caractère spontané, comme des alertes brusques d'évènements à proximité, ou encore des propos diffamant et sans retenue à l'adresse de l'allocutaire (sans succès malheureusement). De fait, il a été recommandé aux personnes de porter leur micro sur elle toute la journée. Certaines ont accepté à condition, bien entendu, que soient effacés de l'enregistrement final les moments « privés ». D'autres n'ont formulé aucune requête et ont même rajouté que cela ne les dérangeait pas si on les entendait uriner.

Si toutes ont été informées de l'usage scientifique de ces données et de leur diffusion restreinte (cf. point suivant), l'objet de l'étude, l'apostrophe, leur est demeuré inconnu au moment de l'enregistrement¹⁵. Au cours de l'enregistrement, il leur est parfois demandé pourquoi elles portent un micro et à quelles fins. Il est

15. Seuls les enregistrements [Aurélie] et [Reun] se sont déroulés en connaissance de cause. Sur la première partie des enregistrements [Aurélie], on peut entendre la personne enregistrée décrire l'objet de la thèse à ses convives dans l'un, refuser d'en parler dans l'autre. La fin de l'enregistrement [Reun 2-1] présente un témoignage du locuteur à propos des apostrophes de la vie courante, telles qu'elles lui sont apparues au cours de cette expérience.

possible d'en entendre certaines parler de « conversations » ou de « comment les gens parlent », selon la façon dont le sujet leur a été présenté, sans plus de précision.

Certains enregistrements se sont déroulés en extérieur ou dans un lieu animé, de nombreuses perturbations sonores et/ou climatiques (souffles) se superposent alors à la voix principale et perturbent l'affichage des données acoustiques (prosodie). S'il a été demandé aux volontaires d'éviter les endroits trop bruyants ou en plein air, les apostrophes les plus spontanées ont souvent été produites dans ces lieux. Raison pour laquelle certains extraits, peu clairs ou entrecoupés de brouhaha, ont été conservés. Ce point concerne la qualité des enregistrements, il sera abordé plus loin.

1.1.1.3. Considérations éthiques

Une apostrophe s'effectue la plupart du temps à l'aide du prénom de l'allocutaire. Anonymer¹⁶ une apostrophe reviendrait donc, dans la majorité des cas, à censurer l'apostrophe elle-même.

La plupart des gens sollicités refusaient d'être enregistrés dans leurs conversations, quand bien même leur étaient proposés l'anonymisation des données et un engagement signé. En fin de compte, n'ont été retenues que des personnes n'ayant souhaité ni engagement signé ni anonymisation des données (les risques encourus étant à la charge du collecteur de données). Les personnes enregistrées ont été informées oralement de l'usage scientifique de ces enregistrements, qu'il était à exclure qu'ils soient rendus publics, que seuls les membres du jury y auraient accès, et qu'ils pourraient éventuellement être entendus dans le cadre de manifestations scientifiques. Parmi elles, certaines ont parfois dû abandonner un projet, du fait de la présence d'autres personnes qui, n'ayant pas été informées au préalable, ne souhaitaient pas être entendues sur les enregistrements.

Une « censure » a dû être appliquée pour préserver certains aspects de la vie privée. De même, plusieurs séquences ont été coupées sur l'enregistrement final.

16. Pour une définition du terme, cf. Mondada (2005 : 20).

Ce fut notamment le cas lorsque les conversations portaient sur des individus absents. À propos de censure, il faut noter que, tous naturels qu'ils se présentent, certains passages pourront sembler extrêmement vulgaires (et le sont, à dire vrai). Ceux qui ne présentaient aucun intérêt pour cette thèse ont également été supprimés.

Dernier point : par respect pour la vie privée, mais surtout pour les risques d'interprétation encourus (cf. Mondada, 2005 : 29), aucune description ethnographique des locuteurs n'est donnée dans cette thèse. Les informations présentes à l'intérieur des enregistrements sont en elles-mêmes suffisamment nombreuses. Seule entorse à ce « respect de la privée », par égard pour le sujet de cette thèse, chaque dossier est intitulé au moyen de l'appellatif le plus familièrement employé à l'adresse de la personne enregistrée. Un dossier est resté « Anonyme », du fait que le locuteur n'y est jamais nommé.

1.1.2. Signalement du vocatif

L'inconvénient majeur d'un corpus d'enregistrements « maison » vient du manque d'évaluation des données obtenues. La qualité des enregistrements pouvant être source d'erreur, il est important de pouvoir s'assurer que chaque démonstration s'appuie sur des données non corrompues. Ce point concerne aussi bien le recueil des données que l'objet de la recherche : on n'exige pas la même qualité d'un enregistrement selon qu'il s'agisse d'étudier un cas grammatical ou selon qu'il faille décrire la procédure de l'échange. Ici, la qualité de l'enregistrement doit avant tout permettre de reconnaître l'emploi du vocatif¹⁷, de l'inclure dans son énoncé et dans son environnement contextuel, et enfin de s'assurer que les données acoustiques, une fois retranscrites, correspondent bien à celles de l'énoncé.

17. À propos des termes « vocatif » et « apostrophe » : dans l'attente de plus d'éléments, et à défaut dans cette thèse, « vocatif » désigne le nom qui, dans le discours, réfère à la personne de l'allocataire et « apostrophe » le syntagme à l'intérieur duquel ce nom est employé. Le premier fait référence à un (hypothétique) cas du système casuel, le second à une tournure rhétorique, à l'intérieur de laquelle ce cas est susceptible de se manifester — mais non de façon exclusive.

1.1.2.1. Reconnaissance

En tant que grammairien, notre reconnaissance du vocatif, telle qu'elle s'effectue en dehors de toute situation réelle d'apostrophe, obéit à un schéma simple : si un terme est isolé du reste de la syntaxe et a pour référence la personne à laquelle le discours est adressé, c'est qu'il s'agit d'un vocatif. C'est ainsi du moins que l'identifient la plupart des grammaires du français¹⁸, et l'on pourrait difficilement proposer une définition plus dépouillée. Par voie de fait, le pronom tonique de seconde personne, dès lors qu'il se détache de la syntaxe de l'énoncé, adopte automatiquement cette définition¹⁹.

À l'audition des enregistrements, cet outil, la définition qui vient d'être présentée, permet à l'auditeur de s'assurer de la présence d'un vocatif après qu'il ait été prononcé. Mais cette reconnaissance, qui s'effectue en associant la personne de l'allocutaire à un nom relativement isolé du reste de l'énoncé, ne peut être assimilée à la reconnaissance telle qu'elle se produit chez l'allocutaire lui-même. Un premier objectif, suffisant pour que lui soit consacré une thèse au moins, aurait été de pouvoir restituer les composantes de l'apostrophe qui en assurent la reconnaissance par l'allocutaire. De cet impératif découlent sans doute de nombreuses affirmations sur la nature prosodique du phénomène²⁰. Ces affirmations seront nuancées, sinon complètement révisées, dans les premiers chapitres de cette thèse.

Arrivé à un stade suffisamment avancé de la recherche, il est apparu que les données acoustiques, et plus encore visuelles ou tactiles, qui permettent la reconnaissance de l'apostrophe par la personne apostrophée, ne sont guère

18. Sous le terme d'« apostrophe », c'est ainsi que *la Grammaire méthodique du français* de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, ou les *Éléments de syntaxe structurale* de Lucien Tesnière le définissent.

19. On verra, au chapitre 6, que cette adoption fait date et a été communément acceptée par les grammairiens latins. Les grammairiens grecs, en revanche, ce sont longtemps querellés sur la question. Dans les grammaires françaises qui enseignent le latin, le cas vocatif est fréquemment ajouté à la déclinaison du pronom démonstratif de seconde personne, tandis qu'il n'apparaît naturellement pas pour les autres personnes. Un exemple de manuel de latin en langue française reproduisant cette adoption, *Le rudiment familier* de Louis Faulcon (1689).

20. Par exemple, Serbat (1987 : 10).

restituables à l'aide du seul matériel exploité dans cette thèse. C'est pourquoi ce point de la recherche, plus psychologique que linguistique, a été essentiellement développé dans la deuxième partie, souvent indépendamment des enregistrements présentés ici, au moyen de la recherche documentaire et de la réflexion personnelle (ceci mentionné afin que le lecteur ne nourrisse pas d'attentes qui ne pourront qu'alimenter sa frustration dans ce domaine).

Concernant enfin la reconnaissance du vocatif telle qu'elle a pu s'opérer à l'écoute de ces enregistrements, on peut affirmer sans risque : qu'elle s'est souvent opérée de façon différente ; qu'elle nécessitait une réelle attention et parfois n'avait probablement pas lieu ; que, d'autres fois, elle s'effectuait rétrospectivement, passées plusieurs secondes voire minutes d'audition, souvent au regard de la situation d'interlocution présente ; que les cas d'ambiguïtés furent peu nombreux, bien qu'il y en eut (tous ont été intégrés dans la thèse).

1.1.2.2. Découpage

À partir de cette reconnaissance, le travail a consisté à extraire des énoncés complets, précédés, succédés ou coupés par un vocatif. Le terme de « période », que l'on rencontre souvent dans la littérature spécialisée, n'est pas représentatif du découpage proposé dans cette thèse, puisque l'autonomie relative de l'énoncé (s'il s'agit d'une interrogation, d'une déclaration, d'un ordre, etc.) a également été un critère de découpage. Il s'agissait, avant toute tentative d'analyse, de vérifier l'affirmation courante qui pose que l'apostrophe — ou le vocatif selon la terminologie employée — ne présente aucune dépendance syntaxique avec la phrase. Les premières observations à ce sujet se sont avérées fructueuses, grâce aux apports de l'intonation et de la macro-syntaxe. Toutes ont été compilées dans la première partie.

Les problèmes de découpage n'ont donc pas concerné l'apostrophe elle-même, mais l'énoncé à l'intérieur duquel s'établissait une relation, sinon de dépendance, du moins de parataxe avec le vocatif, relation qu'il fallait nécessairement mettre en évidence. L'énoncé-hôte²¹ pouvait aussi bien précéder le

21. Terme que j'emprunte à Catherine Détrie (2006), qui sert de fondement à une « grammaire de l'incidence » telle que présentée par Jean-Marie Marandin (1998),

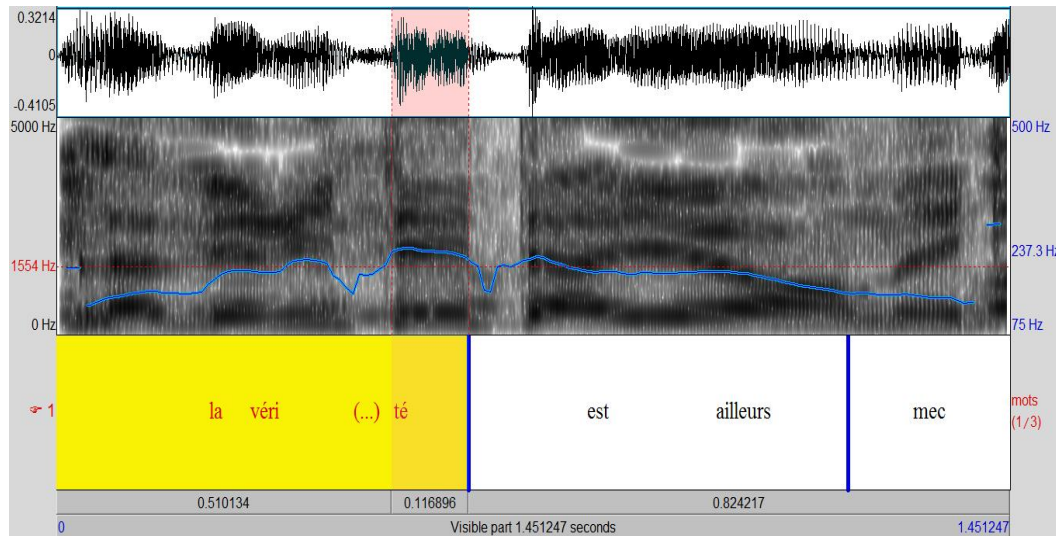
vocatif que lui succéder, plus rarement être interrompu par lui, comme il pouvait parfois être éludé, étant suffisamment sous-entendu dans l'échange. La difficulté a donc été de pouvoir s'assurer d'une relation syntagmatique réelle, et non d'une coïncidence entre un vocatif et un énoncé. Les termes dans lesquels cette difficulté a pu être levée sont présentés ci-dessous, dans la deuxième section. Afin de vérifier la cohérence des découpages proposés, le troisième chapitre propose un modèle qu'il est possible d'appliquer à tous les extraits présentés en annexe, et a priori à n'importe quelle apostrophe en français (étant donné qu'il s'agit d'une grammaire du vocatif).

À noter toutefois que certains découpages ont été tronqués, et se limitent au seul vocatif (à la seule apostrophe), ou ont été volontairement erronés, toujours à des fins de démonstrations. Les extraits présents sur le DVD-ROM ne sont donc pas à envisager collectivement comme des énoncés bien formés.

1.1.2.3. Remarques sur l'intonation

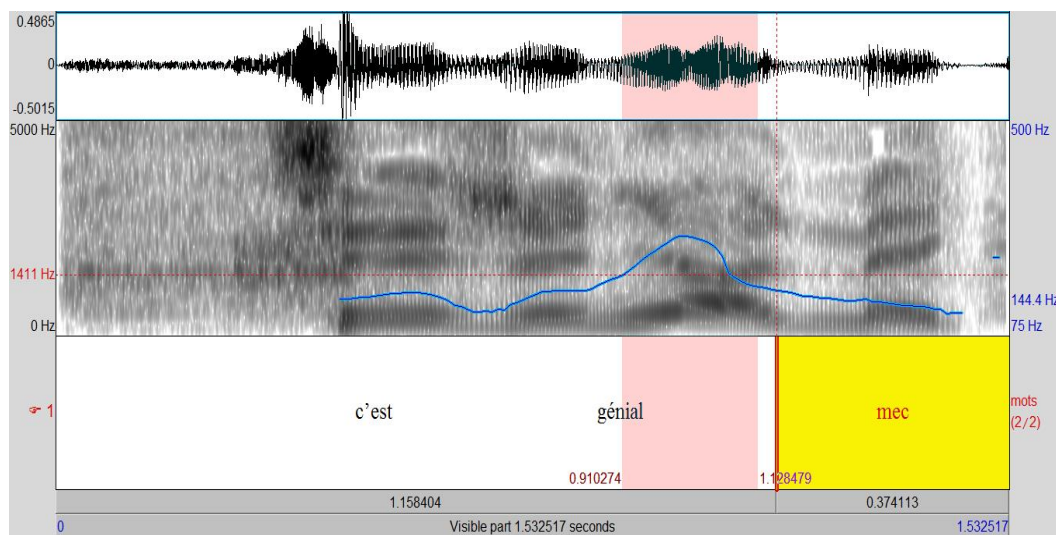
Le principal inconvénient dû à l'enregistrement de paroles spontanées demeure la qualité des enregistrements, du fait notamment des perturbations sonores qui viennent parasiter les tracés de Fo (fréquence fondamentale, corrélat acoustique de la prosodie). Spécialiste de l'intonation et co-créateur du logiciel WinPitch, Philippe Martin (2009 : 33) conseille à cet effet d'afficher un spectrogramme à bande étroite, et de comparer les premières harmoniques du spectre avec la courbe mélodique, afin d'y observer les correspondances. Le spectrogramme de Praat, logiciel utilisé dans cette thèse, étant à bande large, la comparaison y est plus difficile (fig.1).

mais qui ne suffira pas à établir la relation dont il est question ici, qui se décrit entièrement dans les termes d'une macro-syntaxe de l'énoncé (cf. 1.2.1.1.).



[Fig.1 : spectrogramme de Praat / affichage avec superposition de voix]

Dans cet extrait, la courbe et le spectrogramme ne présentent que peu de coïncidences (sinon pour les première et dernière syllabes). Ceci se perçoit notamment au niveau des passages clairs, non « soulignés » par le spectrogramme, lors desquels un tracé de Fo est quand même obtenu. Ces voisements incongrus sont à mettre au compte de voix plus éloignées, de souffles ou de bruits venant se superposer à la voix principale. Au contraire, dans un extrait « propre », le spectrogramme épouse la courbe mélodique :



[Fig.2 : spectrogramme de Praat / affichage sans superposition de voix]

Sur cet extrait, des passages clairs (mais « soulignés » ou « surlignés » par le spectrogramme) affichent malgré tout un tracé de Fo. Il s'agit en réalité des

consonnes voisées [ʒ], [ɲ] et [m]. J'aurais pu choisir un meilleur exemple, mais l'énoncé est, du moins, clairement délimité par le spectrogramme (avec la zone noircie du [s] à l'attaque). Les consonnes voisées, pour dépendantes qu'elles soient à la parole du locuteur, doivent toujours être écartées de la description de l'accent lui-même, pour des raisons qui seront évoquées plus loin. Sur ce point également, l'utilité du spectrogramme est indéniable.

Lorsqu'il y a superposition de voix, des modifications du tracé peuvent être générées, sans pour autant être identifiables par comparaison avec le spectrogramme. D'autres méthodes sont alors possibles, soit pour s'assurer de la fiabilité d'un enregistrement, soit pour pouvoir effectuer, malgré tout, un minimum d'observations sur un enregistrement de mauvaise qualité. Dans tous les cas, ces méthodes demeurent approximatives.

La première méthode consiste à se mettre en scène et à s'enregistrer soi-même, directement, via un microphone (en l'occurrence un micro-canon Rode NTG-2 fixé sur support, à distance d'interlocution, et connecté à un ordinateur), dans une pièce calme, en l'absence de vibrations et de perturbations sonores, et à reproduire l'énoncé choisi « à l'oreille », en mimant au mieux la situation dans laquelle ce dernier a été prononcé. Cette première pratique permet d'évaluer de façon approximative si la courbe affichée sur le premier extrait correspond effectivement ou non à l'énoncé de la personne enregistrée, et à quels endroits peuvent se situer les éventuelles modifications liées aux perturbations sonores.

Une autre méthode, appliquée systématiquement dans la thèse, a consisté à découper l'extrait en segments (les mots prosodiques, cf. *infra*) et à isoler la voix du locuteur enregistré, par approximations successives. On peut ainsi indiquer les points où le tracé de F_0 ne suit plus la fréquence laryngée du locuteur principal, mais le bruit de fond. Cette méthode vient en complément de la première.

Puisqu'il s'agissait avant tout d'isoler des apostrophes, ainsi que la preuve de leur dépendance ou de leur non-dépendance à un énoncé, ces méthodes, qui ne seraient d'aucun secours dans la plupart des travaux prenant l'oralité pour objet (où seule la qualité de l'enregistrement compte), trouvent ici une certaine utilité. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'afficher l'intégralité de la courbe de F_0 pour chaque énoncé : pouvoir effectuer un dépouillement à l'endroit des

phénomènes étudiés (les « contours mélodiques » de l’apostrophe et du Noyau) devient un prétexte suffisant pour conserver un nombre important d’extraits.

Certains extraits pris sur des enregistrements effectués en extérieur ou dans des lieux animés ont été retravaillés afin de réduire les bruits de fond. La technique de réduction du bruit, différente selon le type de bruit et l’endroit où l’énoncé est parasité, n’est pas décrite dans cette thèse. L’efficacité de ces opérations, pour le temps qu’elles ont coûté, étant relativement médiocre²².

À noter que jamais les premières observations n’ont été effectuées sur des enregistrements ne présentant pas un indice qualité minimum. La plupart des exemples affichés dans cette thèse ont été privilégiés selon la qualité de l’enregistrement. Lorsque celle-ci s’avère insuffisante, et l’extrait révélateur, les méthodes décrites ci-dessus, assorties d’autres commentaires, peuvent accompagner sa présentation.

1.1.3. Transcription du corpus

Il y a deux cas de transcription à observer : le premier concerne la transcription du phénomène lui-même, il met en jeu la nature de ce phénomène et ne doit pas la corrompre dans sa démarche ; l’autre concerne la transcription des observations effectuées, il met en jeu aussi bien les outils par lesquels passent ces observations que les conventions de transcription nécessaires à leur compte rendu.

1.1.3.1. Nature du phénomène observé

Une apostrophe, lorsqu’elle s’effectue oralement, peut être réalisée en l’absence du destinataire censé lui répondre, dans le cas d’une invocation par exemple. De même, les gens peuvent être interpellés à défaut de contact visuel, et cette caractéristique fait partie intégrante de la description du phénomène. De fait, l’étude du vocatif — outil linguistique privilégié de l’apostrophe — devrait être, en priorité, une étude acoustique : les données visuelles *comme tactiles* ne peuvent que se substituer à ce que la voix seule suffit à accomplir en temps normal. Interpeller une personne physiquement, ou l’appeler en secouant ses bras en l’air

22. Pour des exemples d’extraits avec et sans réduction du bruit, cf. dossier « Seb ».

par exemple, s'effectuent en général dans des situations précises (proximité — et éventuellement silence de rigueur — pour l'un, éloignement pour l'autre) et peuvent toujours être remplacés par une apostrophe verbale. Dans ce travail, l'enregistrement vidéo a donc été abandonné au profit de la spontanéité et de la variété des situations recherchées, plus représentatives du phénomène à étudier.

L'objectif de la transcription a consisté à mettre en avant cette dimension acoustique, et ne pas la corrompre en lui substituant des signes complexes ou des représentations arbitraires. De ce point a découlé la nécessité du DVD-ROM annexe.

En ce qui concerne l'apostrophe écrite, le postulat de cette thèse est que l'écrit est *avant tout* une transcription de l'oral. De fait, seule une petite partie des caractéristiques de l'apostrophe observée dans la parole spontanée devrait être nécessaire à sa bonne réception à l'écrit. Il s'agira, bien entendu, de mettre en avant ces caractéristiques en temps voulu. À cette fin, la thèse aura recours à des extraits de comédies latines (Plaute), choisies d'une part pour la représentativité du phénomène, et d'autre part afin d'y retrouver la marque du vocatif, à titre comparatif.

1.1.3.2. Praat

Dans le DVD-ROM annexe, chaque dossier, en plus de l'enregistrement principal et des extraits choisis, est accompagné d'un dossier « Textes ». À l'intérieur de ce dossier, sont regroupés les fichiers TEXTGRID, qui permettent de visualiser le contenu textuel de chaque extrait sur le logiciel Praat.

Pour visualiser le texte en même temps que les paramètres acoustiques, il faut ouvrir dans un premier temps le fichier audio avec Praat, puis aller dans le dossier « Textes » et ouvrir le fichier TEXTGRID qui lui correspond. Une fois les deux fichiers placés dans Praat, il suffit de les sélectionner simultanément avec la touche CTRL et de les visualiser normalement avec l'option « View and Edit ». L'alignement du texte avec l'extrait audio n'a pas pu être sauvegardé, la taille des caractères demeurant identique d'un logiciel à un autre, quelle que soit la dimension de l'écran et le type d'affichage.

Chaque extrait possède normalement son équivalent TEXTGRID dans le dossier « Textes » qui accompagne l'enregistrement. Si l'alignement peut apparaître de façon incorrecte à partir du DVD-ROM, pour les raisons qui viennent d'être mentionnées, il a en revanche toujours été réalisé à l'intérieur de la thèse, à chaque fois qu'une visualisation de Praat venait illustrer un point de démonstration. Dans ce cas, ce sont les syllabes potentiellement accentuables à l'intérieur de l'énoncé qui sont alignées en priorité avec la courbe mélodique.

Le fichier TEXTGRID propose également une segmentation du texte contenu dans chaque extrait. Chaque segment affiché correspond à un « mot prosodique », terme que Philippe Martin (2009 : 85) emploie afin de désigner les unités prosodiques minimales de l'énoncé. Chaque mot prosodique se compose de une à sept syllabes (rarement plus) et se termine par un accent *primaire*. Leur fonction à l'intérieur de l'énoncé est introduite rapidement dans la section suivante, puis présentée en détail dans le deuxième chapitre. Le repérage des mots prosodiques est un travail à part entière ; il peut, comme tout travail, comporter des erreurs. Toutefois, l'accent terminal du segment au vocatif est généralement doté d'une forte prééminence, de même que l'accent du noyau énonciatif. Or les descriptions que propose cette thèse dans sa première partie portent essentiellement sur ces deux points.

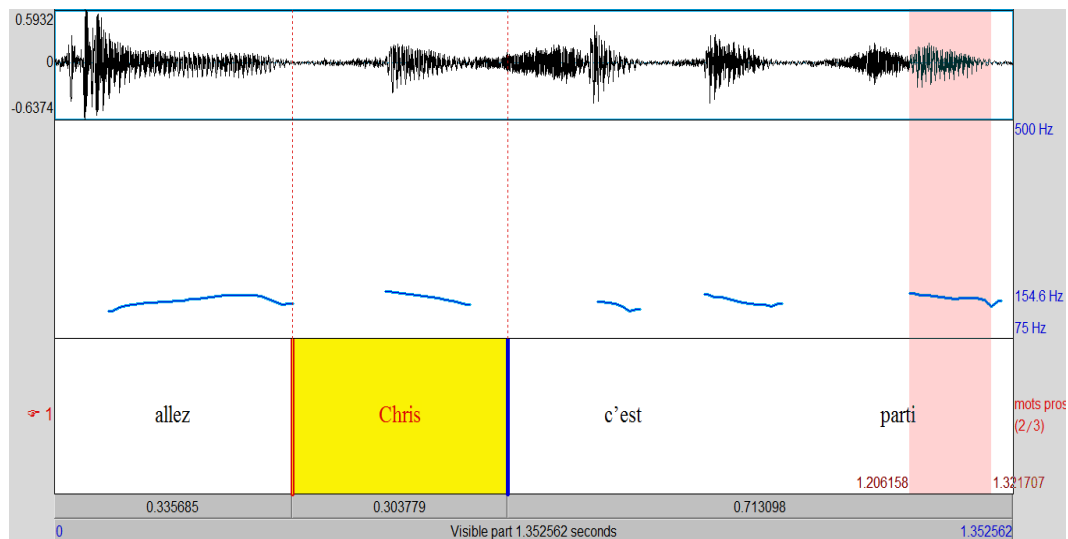
Le texte du fichier TEXTGRID a, au départ, été rédigé en alphabet traditionnel. Il a finalement été remplacé par l'API, afin d'aménager de la place entre chaque segment, c'est-à-dire pouvoir séparer les syllabes dans le texte sans en gêner la lecture, et ainsi mettre en évidence la position des accents lexicaux sur la courbe. Les figures originellement rédigées en alphabet traditionnel le sont restées à l'intérieur de la thèse. Les figures servant à illustrer des points didactiques, celles qui ne sont pas employées à des fins de démonstrations, ont également été transcrites en alphabet traditionnel (cf. *infra*).

Une transcription implique toujours une approbation personnelle du transcrip-teur. Reconnaître, à l'écoute d'un enregistrement — et plus encore s'il y a des bruits de fond —, s'il y a élision ou si une voyelle est seulement mal prononcée, tient plus de l'appréciation subjective que de la retranscription. Ce type d'ambiguïté peut être levé avec l'affichage de la courbe mélodique, les

mouvements de Fo peuvent déterminer si oui ou non tel ou tel phonème a effectivement été prononcé. Mais les tracés de Fo ne sont produits que lors de voisement, et ne permettent pas non plus d'apprécier la forme de la voyelle prononcée. À défaut d'une écoute attentive, d'appareils sophistiqués et d'enregistrements de qualité, une transcription fidèle aurait été d'une grande prétention dans plus d'un exemple.

Le texte proposé via Praat, ainsi que dans l'intitulé de chaque extrait, ne devrait pas avoir valeur de transcription. Il est proposé afin de faciliter l'écoute des extraits et afin de mettre en évidence l'accent principalement concerné par la description (cf. fig.3) :

(1) allez Chris / c'est parti (0m01s) [Reun 1-1]



[Fig.3 : exemple d'accent primaire « [i] » aligné avec sa courbe mélodique]

Dans tous les cas, l'écoute de l'extrait demeure indispensable en vue de suivre la démonstration effectuée.

1.1.3.3. Conventions de transcription

Quoique la place accordée à l'étude de l'intonation soit relativement restreinte à l'intérieur de la thèse (à peine plus d'un tiers), l'objet de l'étude est avant tout un objet auditif. L'écrit, ainsi qu'il a été dit plus haut, est envisagé comme une transcription (à la fois imparfaite et dotée de sa propre autonomie) de l'oral. Certaines allusions à la littérature, à des fins comparatives ou explicatives, sont

donc intégrées aux chapitres. Le point de vue qui préside à leur description est que ces extraits nécessitent toujours l'apposition d'une voix, sinon d'une situation vivante, pour être lus et entendus. C'est ce que tend à démontrer en grammaire la notion d'*énonciation*, mise en avant dans le discours linguistique de ces quarante dernières années. Le quatrième chapitre effectuera un état des lieux sur la question.

L'objet de cette étude est avant tout un objet auditif : les données recueillies par enregistrement demeurent irremplaçables du point de vue de la description. C'est pourquoi les résultats obtenus, via les différentes méthodes proposées, ne peuvent recevoir d'interprétation correcte en l'absence d'audition. En conséquence, ces données n'ont bénéficiées que d'une transcription minimum. Les reproductions textuelles, lorsqu'elles apparaissent, ont principalement servies à intituler un extrait ou à proposer un support à l'auditeur, afin de le guider à travers la description.

Les conventions de transcription, si elles permettent d'intégrer un grand nombre d'informations à l'intérieur d'une reproduction textuelle, ont pour principal objectif de réduire la complexité des données. Elles impliquent toujours notre propre écoute, ainsi que les choix qui vont orienter la description, et ne peuvent être évaluées qu'au regard de l'extrait original. Elles ne peuvent être que de seconde main, tant en ce qui concerne la description effectuée que son appréciation par le lecteur. Elles ont été évitées à chaque fois que l'extrait pouvait être auditionné et visualisé avec sa courbe mélodique, c'est-à-dire systématiquement. Comme une visualisation de cette courbe pour chaque extrait aurait pris trop de place dans le corps du texte, une annexe en fin de thèse décrit la structure prosodique de tous les exemples cités. L'écoute de ces extraits, et éventuellement l'affichage de la courbe mélodique, n'en demeure pas moins indispensable.

Comme ils s'avèrent en définitive peu nombreux, les signes de conventions appliqués dans certains cas ont été signalés à l'intérieur de la section où ils sont utilisés. Il s'agit notamment de la durée d'une syllabe (:) et de la pause entre deux phonèmes (#). Une convention, qu'il est important de signaler du fait qu'elle a été appliquée systématiquement, sert à indiquer le rattachement paratactique des

segments macro-syntaxiques au moyen d'une barre oblique (/), ou leur séparation au moyen d'un tiret long (—). Cette dernière convention de transcription a été appliquée à tous les exemples proposés à l'intérieur de la thèse (Blanche-Benveniste, 1990 : 117). La séparation des segments est en outre indiquée dans l'intitulé de chaque extrait ; cela signifie alors que ces extraits présentent plusieurs énoncés distincts.

Enfin, comme il est d'usage dans l'étude de la parole spontanée, la ponctuation et les marques propres à la phrase (majuscule et point) ont été abandonnées afin de ne pas générer de contradictions avec les découpages proposés, notamment le découpage en segments macro-syntaxiques (Blanche-Benveniste, 1990 et 1997a).

1.2. Modèles choisis

Never let school interfere with your education.

George Bernard Shaw²³

L'étude de la parole spontanée, si elle a des antécédents, si elle suit tantôt les développements de la grammaire, de la phonologie ou l'évolution des sciences sociales²⁴ au 20^e siècle, demeure à tout point de vue une science expérimentale, et même un conglomérat de sciences expérimentales.

Les disciplines regroupées ici sous cette appellation sont principalement la macro-syntaxe, l'étude de l'intonation et la linguistique interactionnelle. Sauf pour cette dernière, qui sera évoquée en deuxième partie, les deux autres disciplines sont rapidement présentées ci-dessous, afin d'offrir un premier panorama de ce que « parole spontanée » implique en grammaire.

À ces présentations, j'ai jointe celle de la *Théorie du langage* de Karl Bühler, qui ne sera introduit et développé que dans la seconde partie de cette

23. Cité dans O'Kelly 2012 (à propos du phonéticien anglais Henri Sweet, dont Shaw était l'ami).

24. Je songe ici à l'ethnométhodologie d'Harold Garfinkel (2007), à l'analyse de la conversation de Harvey Sacks (1992), ainsi qu'aux perspectives épistémologiques apportées par la philosophie du langage ordinaire (Austin, Wittgenstein), toutes aux origines de la linguistique interactionnelle.

thèse. Il est très vite apparu nécessaire, dans un travail qui se réfère systématiquement à la linguistique, de donner une vue, même imparfaite, de l'objet langage dans son entier. Les résultats obtenus, même au moyen de disciplines expérimentales, devraient pouvoir être traduits dans d'autres disciplines, c'est-à-dire pouvoir être lus à partir d'axiomes communs à toutes les branches de la linguistique.

La somme de réflexion déposée dans le maître-ouvrage de Bühler me semble répondre à cette exigence, et concilier entre elles les tendances souvent conflictuelles que la linguistique a connues tout au long du 20^e siècle. Cette somme théorique permettra d'intégrer à l'intérieur d'un cadre global l'ensemble des résultats proposés en première partie.

1.2.1. La macro-syntaxe (1990, Cl. Blanche-Benveniste et l'équipe du GARS)

De nombreux travaux tentent aujourd'hui de remettre en question l'hégémonie de la *phrase* dans la grammaire française. Les nombreuses problématiques engendrées par le rôle de la phrase comme modèle de la grammaire, et notamment la difficulté à systématiser les rapports entre le noyau phrastique et les constituants dits « détachés », font que plusieurs groupes de recherches se sont intéressés à la formation du discours en parole spontanée.

Le problème est qu'il y a aujourd'hui deux macro-syntaxes en France²⁵. L'une, essentiellement développée à l'université de Fribourg, a pour représentant Alain Berrendonner. L'autre, essentiellement développée à l'université de Provence (Aix), est issue des travaux de Claire Blanche-Benveniste.

Encore qu'une tentative ait été effectuée pour rallier sans contradiction les deux macro-syntaxes dans cette thèse, c'est le modèle de Blanche-Benveniste qui a été choisi comme outil descriptif. Le refus d'employer comme tel le modèle d'Alain Berrendonner a été justifié au troisième chapitre.

25. Sur ce sujet, cf. Matthieu Avanzi (2007), qui opère une synthèse comparative entre les deux mouvements.

1.2.1.1. Choix et application du modèle

L'application d'une macro-syntaxe au corpus de cette thèse s'est effectuée à travers la description de l'intonation. C'est d'abord au moyen des travaux de Philippe Martin (cf. point suivant) que s'est effectuée la segmentation macro-syntaxique des extraits. La recherche conjointe de deux spécialistes issus de domaines distincts (Blanche-Benveniste et Martin, 2011) a permis à cette thèse de disposer d'un schéma mélodique de l'énoncé français. Ce qui est un apport considérable dans un travail de recherche sur la langue française.

En revanche, les manipulations d'énoncés censées permettre la reconnaissance des catégories macro-syntaxiques (par rectio et non rectio du verbe associé au noyau phrastique), si elles ont parfois été invoquées pour faciliter la présentation de ces travaux, ont été refusées à chaque fois qu'il a été question de démonstration. Toujours la mélodie de l'énoncé a été privilégiée dans le découpage macro-syntaxique, en dehors d'ambiguïtés dues à la nature de ce type de données.

Il est en général plus facile de présenter la macro-syntaxe en l'opposant à la (micro-)syntaxe. La syntaxe s'envisage alors comme la description des rapports d'incidences entre catégories grammaticales, et notamment les rapports de rections qui s'établissent autour du verbe. Si l'on suppose qu'il est possible — au moyen de la mélodie notamment — d'enclorre les éléments qui, dans le discours, dépendent syntaxiquement du verbe (sont régis par le verbe, en macro-syntaxe ; cf. Sabio, 2006 : 135-136), soulignant par-là la contiguïté de ces éléments, alors les éléments qui n'entrent pas dans cette relation de dépendance peuvent être décrits au moyen des catégories macro-syntaxique. Ceci est important : syntaxe et macro-syntaxe ne s'opposent nullement (Blanche-Benveniste, 1997b).

1.2.1.2. Le Noyau et ses Affixes

Dans ce qui suit, et jusqu'à la fin de la thèse, des majuscules seront mises aux termes qui désignent les catégories macro-syntaxiques, afin de faciliter la lecture.

Comme dans la syntaxe traditionnelle (*i.e.* de la phrase), l'énoncé se compose d'un Noyau, qui lui-même se compose d'éléments régis par un verbe (du

moins lorsque ce dernier est exprimé, cf. point suivant), ce qui comprend le sujet, l'objet ou l'attribut, ainsi que les compléments essentiels au fonctionnement du verbe. En somme, tout ce qui constitue la prédication à l'intérieur de l'énoncé. En dehors de cette rection, les autres éléments qui interviennent à l'intérieur de l'énoncé se placent nécessairement avant ou après le Noyau, respectivement en position de Préfixe et Postfixe/Suffixe, ou sépare le Noyau en deux parties, dans le cas d'une Incise.

Placés après le Noyau, Postfixe et Suffixe doivent encore être différenciés. Indépendamment de son intonation, le Postfixe est un élément thématique. Il peut, en tant que tel, être repositionné en Préfixe par le biais d'une manipulation grammaticale. En revanche, le Suffixe est un élément rhématique. En tant que tel, il est régi par au moins un des éléments du Noyau, bien qu'il en soit détaché du point de vue prosodique et syntagmatique. Cette rection est en général reconnaissable à travers une marque syntaxique (comme une conjonction de subordination), mais ce n'est pas toujours le cas. De même, un Préfixe et un Postfixe dans l'énoncé peuvent très bien être introduits au moyen d'une conjonction ou d'un pronom relatif. Les éléments de syntaxe doivent donc être mis de côté au profit de l'intonation, ou d'une séparation fonctionnelle de type thème/rhème, à défaut d'intonation. Du fait du sujet de cette thèse, peu de syntagmes en position de Suffixe ont été relevés dans le corpus.

Dans cette thèse, les termes attribués aux Affixes réfèrent à des *positions* par rapport au Noyau. Un syntagme sera dit en (position de) Préfixe, Incise, Postfixe ou Suffixe. En revanche, le Noyau n'est pas envisagé comme une position, mais comme un constituant essentiel.

Ainsi, le schéma macro-syntaxique de l'énoncé français donne :

Préfixe / Noyau 1 / (Incise) / Noyau 2 / Postfixe / Suffixe

Dans lequel Noyau 1 et Noyau 2 réfèrent aux deux parties du Noyau lorsque ce dernier est séparé par une Incise.

Contrairement aux unités (micro-)syntaxiques, les Affixes n'obéissent à aucun rapport de rection. Leur relation avec le Noyau est dite, dans la littérature spécialisée, « paratactique » (cf. Deulofeu, 2009 ; Sabio, 2006). Au niveau de la

syntaxe, ils peuvent établir différentes relations avec certains éléments du Noyau, comme partager une référence avec un de ses actants²⁶. Lorsque ceci se produit, comme dans les exemples ci-dessous, le terme de *coréférence* est utilisé. C'est le cas, notamment, des thématisations (topiques) :

(2) *Jerem / il a une bagnole (15m04s) [Toan 1-1] : Préfixe-Noyau*

(3) *t'y es un fou / toi (27m07s) [Toan 1-1] : Noyau-Postfixe*

Ce type de rapport, la coréférence, est à distinguer d'un autre type de rapport, celui de l'*incidence*. Un rapport d'incidence, toujours de *second degré*, peut en effet s'établir entre Noyau et Affixe, par exemple lorsqu'un adverbe ou un adjectif placé en Affixe trouve son support à l'intérieur du Noyau. Sur la base de ce rapport d'incidence, étendu pour l'occasion aux relations paratactiques elles-mêmes, toute une littérature s'est développée en grammaire du français. Ces récents travaux s'appuient essentiellement sur un document en ligne de Jean-Marie Marandin (1998). Indépendamment de la description macro-syntaxique, ce champ de recherche montre qu'il est toujours nécessaire de relever les degrés d'incidences qui peuvent s'établir entre certains syntagmes en Affixe et les éléments du Noyau. Ceci s'effectuera notamment afin de distinguer l'apostrophe de réalisations voisines. Cependant, ainsi qu'on le verra au troisième chapitre, il n'est pas possible de confondre ces relations d'incidences avec les « relations » paratactiques elles-mêmes, qui dépendent de la mélodie du discours, et non de relations syntaxiques.

1.2.1.3. Limites : la rection verbale

La rection est une notion complexe, qui se retrouve en linguistique à tous les niveaux de description. Louis Hjelmslev, célèbre représentant du courant structuraliste en linguistique, considère la rection comme l'outil fondamental de la syntaxe, « catégorie et rection sont (...) en fonction l'une de l'autre ; la catégorie se reconnaît en tant que telle par la rection, et la rection à son tour est en vertu de

26. S'agissant d'un Noyau dont tous les éléments s'organisent autour du verbe recteur, j'emploierai, en syntaxe et à défaut, le vocabulaire de Lucien Tesnière pour parler des positions actancielles, c'est-à-dire régies par le verbe.

la catégorie » (1936 : 15). C'est, en effet, au travers de phénomènes de rection que des catégories grammaticales peuvent être déterminées : le substantif régit (« est déterminé par ») l'adjectif ; l'adjectif régit l'adverbe ; l'article régit le groupe nominal ; (en français) la préposition régit le cas ; le sujet régit le prédicat ; etc. On pourrait ainsi dresser la liste des catégories grammaticales uniquement sur la base d'un phénomène de rection par une autre catégorie, et espérer voir la boucle se fermer afin de former un système complet.

La description que propose Hjelmslev du phénomène de rection est la suivante : « *Le terme régi est celui des deux qui est appelé nécessairement par l'autre...* La rection se définit comme un appel nécessaire, ce qui explique la nécessité de distinguer un appelant et un appelé » (1936 : 19). Une première observation à effectuer, à partir de cette définition, est que cette relation n'est pas bilatérale : si un adverbe en -ment est appelé un verbe, l'inverse n'est pas vrai. Il est en conséquent important de conserver la voix passive dans la définition que Hjelmslev souligne, faute de quoi cette dernière n'a plus aucun sens. L'appelant est nommé *terme primaire* par Hjelmslev, tandis que l'appelé est nommé *terme secondaire*²⁷.

Dans le cadre de la macro-syntaxe du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe (GARS), la rection désigne « tous les constituants construits par le verbe, que ce soient des éléments obligatoires ou des éléments simplement facultatifs » (Blanche-Benveniste, 2001), ce qui réduit l'application de la notion de rection, au regard de la définition qui précède, au seul verbe²⁸. La définition donnée par Hjelmslev n'en est pas pour autant invalidée, mais pose problème lorsque, par exemple, il n'y a pas de verbe qui soit explicité dans le Noyau.

27. En 1924, le grammairien Otto Jespersen établit un système de rang dans lequel le substantif est dit primaire, l'adjectif secondaire et l'adverbe tertiaire. Gustave Guillaume emploie de son côté la notion d'incidence pour qualifier le fait qu'un terme apporte (exemple : l'adjectif) se dise d'un terme support (exemple : le substantif) ou « soit incident à » un terme support.

28. Dans la grammaire de Lucien Tesnière (1988), le verbe a également un rôle de « nœud » de la syntaxe. Chez Guillaume au contraire, le verbe est incident à son sujet, c'est donc le sujet qui « a pour incidence » le verbe. Chez Jespersen aussi, le verbe est un élément secondaire, du fait que, comme pour l'adjectif, sa portée peut être modifiée par un adverbe. Propos repris de John Hewson (1988 : 73).

Dire, en macro-syntaxe, « le Noyau est défini par un principe de rection » revient à admettre l'existence d'une rection indépendamment de la présence explicite d'un verbe, par exemple pour les Noyaux nominaux tels que les insultes (« espèce de X »). Si l'on veut conserver la définition de la rection telle que la présente Hjelmslev, il faut alors supposer l'existence d'un terme premier qui soit compris dans le Noyau, indépendamment de la formulation de ce dernier, soit d'*une copule* implicite à l'intérieur du Noyau. À ce titre, le terme de « copule » sera conservé à l'intérieur de cette thèse, exclusivement pour la raison qui vient d'être invoquée. Toute question relative à la nature de cette copule (verbe implicite ou « zéro », opération sous-jacente, acte de langage (mélodie particulière), procédure interactionnelle...) sera mise de côté dans les premiers chapitres de cette thèse, du fait de la difficulté du problème soulevé ici.

Un autre problème se pose au regard de certains verbe qui introduisent des complétives, elles-mêmes dotées d'un verbe recteur. Blanche-Benveniste (1989 : 60) a proposé une description des verbes comme « croire », « penser », « dire », comme *recteurs faibles*, c'est-à-dire soit qui « appellent » des propositions complétives, soit qui fonctionnent en incise. Au regard de la macro-syntaxe actuelle, il est encore prématuré de dire si les propositions contenant ces verbes fonctionnent, dans certaines constructions remarquables²⁹, comme des Affixes ou non. On pourrait par exemple avoir :

je crois bien que / c'était signalé dans le journal : PREFIXE³⁰

c'était / (je crois bien) / signalé dans le journal : INCISE

c'était signalé dans le journal / je crois bien : POSTFIXE

Tout aussi bien, il pourrait s'agir, pour le premier exemple, d'un Noyau seul, régissant normalement la complétive ou d'un Noyau accompagné d'un

29. Il faut lire le premier exemple qui suit comme réponse à une question du type « comment le sais-tu ? » et non comme réponse à la question « crois-tu que c'était signalé dans le journal ? ».

30. D'après un article de Julie Glikman (*Travaux de linguistique* (2010), n°60), des constructions du type « je crois tu viens » (= je crois que tu viens), pour lesquelles « je crois » a valeur d'incise, sont attestées en ancien français.

Suffixe. Dans le dernier exemple, il pourrait s'agir de deux Noyaux distincts. La description de la structure prosodique de certains exemples tirés du corpus devrait, si le problème venait à se poser à l'intérieur de cette thèse, clarifier les choses.

Reste enfin la question, du fait des différents morphèmes qui composent un verbe, de l'élément régissant à l'intérieur du verbe. Faut-il ou non les distinguer ? Hjelmslev, dans l'article cité, donne un exemple où la distinction s'avère nécessaire :

dans *uolo pueri ludant*, le présent de *ludant* est régi par un morphème fondamental (le présent) de *uolo*, tandis que le subjonctif de *ludant* est régi par la base du verbe *uolo*. Dire simplement que le temps et le mode de la proposition subordonnée sont régis par le verbe de la proposition principale serait confondre des faits qu'il convient de séparer.

Louis Hjelmslev (1936 : 16) « La notion de rection » in *Acta Linguistica*.

Comme l'indique Hjelmslev, le verbe au subjonctif est lui-même régi par le verbe *uolo*, ce qui implique que toute la proposition forme un Noyau. L'intérêt de sa description réside dans le fait qu'à l'intérieur de *uolo*, deux éléments régissants sont distingués : le procès compris dans le verbe, qui régit le mode, et le temps auquel ce verbe est conjugué, qui régit également le temps du verbe *ludant*³¹. Cette distinction, pour sophistiquée qu'elle se présente, n'a jamais été revisitée à ma connaissance. Elle illustre un autre type de limite, auquel pourrait être confrontée la conception d'une rection totale du Noyau par le verbe.

1.2.2. Intonation du français (2009, Philippe Martin)

Depuis que les logiciels de transcription de la parole sont devenus accessibles gratuitement par téléchargement, l'enjeu, de produire un modèle théorique capable d'interpréter les mouvements de la courbe de Fo — aussi appelée courbe mélodique (Martin, 2009 : 16) —, a fait couler beaucoup d'encre en sciences du langage. De fait, un étudiant en fin de parcours, à moins d'effectuer un travail exclusivement axé sur la prosodie (auquel cas il aura certainement été formé à cette fin), n'a guère assez de ses trois années de doctorat pour comparer entre eux

31. Cette description correspond à la distinction *temps impliqué/temps expliqué* dans la grammaire de Guillaume.

les différents écrits sur le sujet. S'il souhaite jouer son rôle dans l'actualité scientifique de son époque, et proposer des descriptions durables des formes qu'est susceptible d'endosser le signal associé à la parole, il doit avoir un minimum de prérequis quant au modèle qu'il emploiera dans ses recherches.

La courbe mélodique qu'affichent les logiciels de transcription³² reproduit, sur une abscisse figurant le temps, une estimation³³ de la fréquence laryngée en Hertz. La fréquence laryngée elle-même correspond à la valeur inverse de la durée qui s'écoule entre deux fermetures des cordes vocales. Pour faire simple, disons qu'une montée sur le graphique correspond à une accélération de la vitesse de vibration des cordes vocales ; une chute correspond à une décélération.

À cette mesure, il faut encore ajouter celle de l'intensité (en dB), ainsi que la durée du voisement et des silences (en ms) afin d'obtenir un ensemble de variables phonologiques indépendant des différentes articulations capables de produire des phonèmes en français. C'est cet ensemble de variables qui a été nommé *prosodie*.

1.2.2.1. Choix du modèle

En français, on peut raisonnablement affirmer qu'une accélération de la vibration des cordes vocales (une montée sur la courbe mélodique) à un certain moment de l'énoncé correspond à une modalité interrogative, tandis qu'une décélération (une chute sur la courbe mélodique) au même endroit correspond, par opposition, à une modalité déclarative. Que ces variations primordiales, qui appartiennent à une description de la langue, soient prises en compte par un modèle d'intonation

32. Les premiers kymographes utilisés pour retranscrire le signal de la parole datent de la seconde moitié du 19^e siècle (d'après Michel Chafcouloff, 2004 : 27). Quant à l'analyse de l'intonation proprement dite, elle exploite un territoire mis en chantier par la phonologie dans la première moitié du 20^e siècle, elle-même descendante de la phonétique historique. L'abbé Rousselot ayant étudié, pour sa thèse de dialectologie, des enregistrements au moyen d'un kymographe (1897), ce dernier peut être considéré comme le père de la phonétique expérimentale. Propos repris de Philippe Martin (2009 : 12 et 49).

33. Si j'arrive à me représenter la façon dont cette estimation est obtenue, je ne connais pas, en revanche le *théorème de la décomposition harmonique de Fourier*, qui permet de calculer cette estimation.

semble un prérequis indispensable, du moins pour un travail comme celui-ci, qui s'en tient à une grammaire de la langue française.

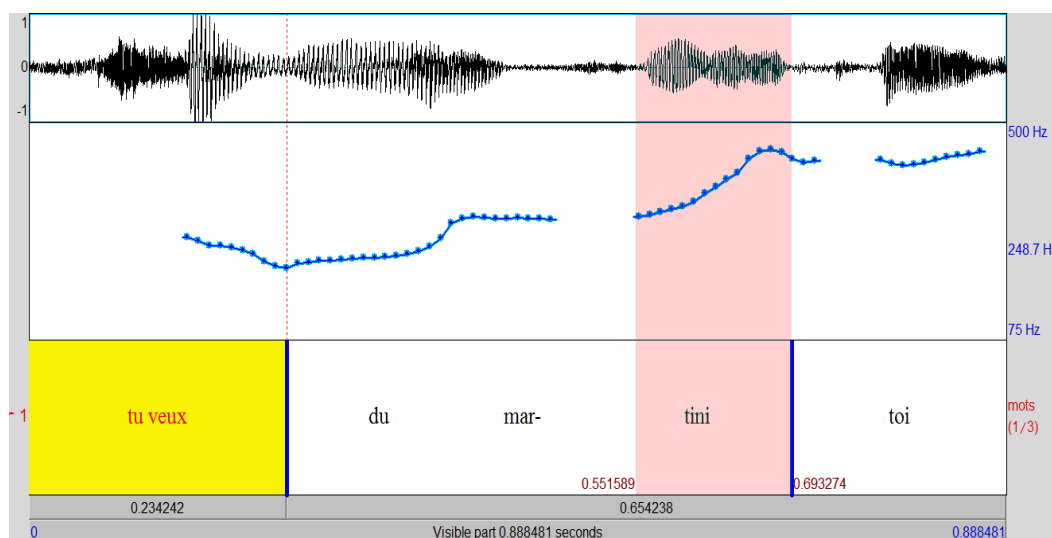
Un autre prérequis, propre à la linguistique générale, et plus encore à la phonologie, est que, dans une langue, toute valeur est relative, du fait qu'elle se définit par opposition à d'autres valeurs à l'intérieur d'un même ensemble, nommé paradigme. Interrogative et déclarative sont des modalités qui s'opposent entre elles. En dehors de cette opposition (notée +/- **montant**), il leur est possible de prendre toute une série de formes capable de varier selon l'énoncé (observation dont témoignent aujourd'hui les logiciels de transcription). Il n'existe pas de valeur absolue en langue. Par conséquent, il est difficile d'adhérer à des descriptions qui associent une fonction donnée à un contour mélodique particulier.

Dernier prérequis. Dans l'idéal, un modèle théorique fiable pour un travail de grammaire doit être capable, dans la mesure des progrès réalisés dans la recherche en intonation, de rendre compte d'un énoncé complet, d'en expliquer intégralement le fonctionnement prosodique, quoique cela puisse vouloir dire pour l'étudiant naïf toujours à la recherche d'un modèle pour décrire son corpus.

Étant, à ma connaissance, le seul modèle d'intonation du français qui satisfasse aujourd'hui à ces trois prérequis³⁴, c'est la structure prosodique théorisée par Philippe Martin qui a été choisie comme base descriptive à l'intérieur de cette thèse. À cela s'ajoute le fait que ce modèle ait été, au cours de son élaboration, complété par le modèle de macro-syntaxe introduit plus haut.

34. Un autre travail sur la structure prosodique de la phrase en français qu'il m'a été donné de lire, et qui satisfait également à ces prérequis : *Structures prosodiques de la phrase énonciative simple et étendu*, thèse de doctorat de Geneviève Caelen (soutenue le 1^{er} décembre 1978). Ce travail ne distingue malheureusement pas, dans les descriptions qu'il propose des structures prosodiques, les syllabes accentuées, du moins pas au moyen d'autres paramètres que celui de la fréquence fondamentale. De fait, toutes les syllabes de l'énoncé se retrouvent au même niveau de description, ce qui rend confuse, et même impossible, la détermination d'un schéma mélodique.

1.2.2.2. Introduction à la structure prosodique



[Fig.4 : exemple de contraste de pentes entre « tu veux » et « du martini »]

Dans cette figure, le locuteur (qui est une locutrice, vue la hauteur atteinte par la fréquence) emploie, comme la plupart des locuteurs du français, un système de « contraste de pentes » entre les différents moments où l'énoncé est accentué. Dans un premier temps, les accents [(v)ø] et [(n)i] segmentent le flot de paroles en groupes accentuels courts, appelés *mots prosodiques*. Dans un second temps, ces mêmes accents indiquent, dès lors qu'ils présentent un contraste marqué, le regroupement des groupes accentuels ainsi obtenus. Ici l'énoncé est segmenté en deux « mots prosodiques » : « tu veux » et « du Martini », lesquels se regroupent immédiatement, du fait d'un contraste de pentes descendant/montant. C'est donc ce contraste qui indique à l'allocutaire que les deux groupes accentuels forment une unité plus grande : « tu veux du Martini ».

On observera que cet énoncé se termine aux alentours des 450 Hz ; il n'attend pas de continuation, ni même de réponse (simple manifestation d'étonnement de la part de la locutrice). Bien évidemment, il est toujours possible de discuter son caractère conclusif.

Comme il apparaît dans cette description, le contraste de pentes est observable uniquement sur les syllabes les plus proéminentes à l'intérieur de l'énoncé, qui sont en français les dernières syllabes des mots de discours, ou *mots*

*prosodiques*³⁵, dans le modèle de Martin. Les mots de langues (*lexicaux*) n'étant pas des unités de discours, ce n'est que regroupés avec leurs articles, prépositions, auxiliaires, pronoms, forclusifs et discordantiels (dans la tournure négative), qu'ils forment une unité discursive. En intonation, nous appellerons « mots prosodiques » de tels regroupements, du fait qu'ils forment, en sus d'une unité discursive syntaxiquement cohérente, une unité rythmique.

Dans un article d'un numéro de la revue *Faits de langues*, plusieurs fois cité dans cette thèse, Nelly Andrieux-Reix (1999 : 98) témoigne, au regard de manuscrits rédigés en français au XVe siècle, de l'absence de blanc entre des « mots graphiques », lesquels pouvaient être également reliés par des tirets, lorsque la diction devait réunir ces mots en « un seul souffle ». On retrouve ainsi, quoique remaniées à des fins poétiques, des attestations graphiques de ces mots prosodiques. J'en reproduis plusieurs attestations à travers ces deux exemples : « Sire **dit-la-pucelle** cest **une-chastellaine** » .../... « **Bienluisiet dit-ly** roys **adanser met-grant-paine** ».

Le principe du contraste de pentes permet de segmenter positivement un énoncé en grammaire : outre les regroupements entre mots prosodiques, la fin de l'énoncé est marquée par un accent final, qui figure le *contour terminal de modalité* de l'énoncé. À la différence des accents qui le précèdent, ce dernier n'attend pas d'accent avec lequel contraster ; en revanche il contraste, au moyen d'un trait remarquable, avec tous les accents qui le précèdent.

Après application de la macro-syntaxe, on observe que le contraste de pentes dont il est question ci-dessus ne se vérifie qu'au niveau des mots prosodiques en position de Préfixe et à l'intérieur du Noyau. Au-delà de ce dernier, c'est-à-dire pour les macro-segments qui se situent après le contour

35. Sur ce sujet, lire également l'article d'André Joly et Laurence Paris-Delrue (1990) sur la distinction entre mots de langue et mot de discours en anglais. Dans cet article la notion de « groupe de souffle » ne me semble pas pertinente pour distinguer physiologiquement les mots de discours entre eux (le souffle peut être retenu, ce qui produit une mélodie montante en fin d'accent). Il me semble que le psychologue Karl Bühler avait découvert une meilleure voie en distinguant, dans le discours, les syllabes balistiques (non retenues) des syllabes non-balistiques (retenues). La contribution d'André Joly et Laurence Paris-Delrue sur cette question mérite toutefois d'être soulignée.

terminal de modalité, le comportement des mots prosodiques est différent de la structure prosodique. Ceci a pour propriété de marquer la fin du Noyau, et de différencier ces macro-segments au cours de l'énonciation, d'après la description proposée ci-dessous :

- Noyau** : unité minimum, porte la marque de modalité prosodique ;
- Préfixe** : contraste de pentes marqué ;
- Incise** : hors structure (impossibilité d'établir un système de contraste avec le reste de la structure prosodique) ;
- Postfixe** : atténuation de la marque de modalité prosodique ;
- Suffixe** : pas de contraste (reproduction fidèle de la mélodie du Noyau).

1.2.2.3. Limites : le non-contraste de pentes

La structure prosodique peut rendre compte des singularités propres à chaque locuteur (Martin, 2009 : 223 et 228). De ce point de vue, certains extraits, plutôt rares dans le corpus, n'emploient pas systématiquement un contraste de pentes. Il y a d'un côté les énoncés trop courts ou trop prévisibles pour être alourdis par une structure prosodique (auxquels cas ils restent essentiellement plats), de l'autre ceux qui privilégient un autre type de contraste, lequel peut être lié à un grand nombre de facteurs (régionalisme, type de discours, registre, éloquence...). On peut comparer ces contrastes singuliers à ceux que l'on emploie d'ordinaire dans le chuchotement. Le chuchotement ne peut pas présenter de « contraste de pentes », du fait qu'aucun voisement n'intervient dans le flux de parole. Afin que la structure prosodique se manifeste néanmoins, les locuteurs ont alors recours à des contrastes de durée (allongement des syllabes proéminentes), d'intensité ou à un contraste entre les pauses après chaque syllabe accentuée.

Tout ceci implique que l'allocutaire doit être capable de s'adapter à son interlocuteur, en effectuant lui-même les regroupements qui s'imposent, ou en saisissant le contraste spécifique au discours qu'il perçoit. Écouter demande toujours une certaine attention, que l'on soit allocutaire ou simple grammairien.

Une difficulté dans l'application de ce modèle intervient donc lorsque le contraste de pentes ne semble plus suffire, et qu'il faut alors chercher par quel

trait le contour terminal du Noyau et les autres contours mélodiques parviennent à se hiérarchiser entre eux. Dans ces situations, le trait différenciateur intervient le plus souvent de façon évidente, puisque le locuteur, afin d'être entendu, emploie un contraste manifeste à l'intérieur de l'énoncé (entre les aigus et les graves, les mouvements mélodiques amples ou plats, forts ou faibles, etc.). Mais ces contrastes ponctuels, et c'est là que je voulais en venir, ont pu engendrer de nombreuses erreurs d'appréciation dans la description prosodique des énoncés — en sus des erreurs dues à l'application d'un modèle expérimental. C'est une des raisons pour lesquelles toutes les descriptions effectuées en termes de structure prosodique ont été placées dans un volume annexe, afin de ne pas entraîner de confusions avec les autres descriptions à l'intérieur de la thèse.

1.2.3. *Théorie du langage* (1934, Karl Bühler)

Si l'allégeance pour tel ou tel ouvrage théorique, pour tel modèle ou plan axiomatique ne peut, à un stade aussi peu avancé que celui de la recherche en doctorat, n'être autre chose qu'une question de savoir pratique (pas même de goût, à ce stade), alors cet ouvrage est celui qu'il m'a été donné de pratiquer le plus régulièrement et avec le plus d'assiduité. C'est pourquoi une présentation synthétique de son contenu m'est indispensable avant d'engager toute description grammaticale, qui s'avèrerait incomplète sans que lui soit adjointe cette référence. Dans tous les cas, il s'agit d'un « classique » dans les sciences du langage.

1.2.3.1. Axiomatique de Bühler

L'organisation de cette thèse suit, en tenant compte des limites dues à son objet d'étude, le programme qu'a élaboré le psychologue Karl Bühler pour l'édification de sa théorie.

Axiome A : L'Organonmodell. Toute unité de langage est *symptôme* (chapitre 2), du fait de son émission par un locuteur dont elle trahit l'état physique et moral ; *signal* (chapitre 4), du fait de sa destination à un allocutaire, chez lequel elle est susceptible de produire une réaction déterminée ; *symbole* (chapitre 5), du

fait qu'elle réfère à — « met en scène », d'après la lecture de Bühler que propose Pierre Caussat (1992)³⁶ — un état de chose déconnecté de la situation *hic et nunc*.

Axiome B : La nature sémiotique du langage. Cet axiome sera décrit au point suivant, ayant, depuis l'article « Phonetik und phonologie » que Bühler écrit pour le Cercle de Prague en 1931, connu de nombreuses réécritures et interprétations en sciences du langage.

Axiome C : Action-Œuvre / Acte-Structure. L'objet *langage* nous parvient sous différentes formes (chapitre 1). En tant qu'action de parole immédiate, il est ancré au sujet agissant et aux conditions historiques qui l'ont précédé. En tant qu'œuvre de langue, il est produit par un sujet mais détaché de ce dernier, ayant acquis son autonomie par le jeu de la *poïesis*. Acte de parole, il se manifeste sous la forme d'une *praxis* déterminée, qu'il est *a priori* possible au grammairien d'isoler de l'action elle-même, par la reconnaissance d'une convention tacite entre les interlocuteurs. Structure langagière enfin, il se présente sous la forme d'une pure convention, détachée, comme l'œuvre, de l'instant de parole lui-même, et dont l'axiome B est à même de rendre compte.

Concernant la visibilité de l'objet langage dans cette thèse, étant entendu qu'il s'agit de parole spontanée, il pourra être utile de se référer à la description que Bühler donne de l'action :

[...] l'« action », de quelque façon qu'on puisse appréhender scientifiquement ce qu'on entend ainsi, est un concept *historique*, et ne saurait devenir autre chose, pas même en psychologie. Chaque action comporte un champ. (...) à côté de la division du champ d'action en ses deux facteurs de détermination *présents* (les situations internes et externes), il est besoin d'une connaissance *historique* de l'agent lui-même pour prédire avec quelque précision ce qui va arriver, ou pour comprendre après coup ce qui est arrivé.

Bühler, 2009 [1934] : 143

Dans le cadre de cette thèse, l'étude part de l'observation (qui s'est le plus souvent déroulée « en temps réel ») de l'action de parole et vise à décrire l'acte duquel cette action résulte, une fois l'action dépouillée de ses facteurs historiques.

36. Probablement au regard de la page 125 du livre que j'ai sous les yeux, ainsi qu'à la lecture des procédés dramatiques et épiques de la *deixis am phantasma*, que Bühler invoque à partir de la page 245.

C'est dire que l'on se situe du côté de ce que Humboldt³⁷ a nommé l'*energaia* (opposé à l'*ergon*, ici l'œuvre et la structure langagière). Mais ce parcours ne s'effectuera pas sans la reconnaissance de structures remarquables, par lesquelles peuvent se réaliser la reproduction et la reconnaissance de ces actes à travers des situations variées (par exemple dans les textes). Concernant enfin les œuvres que la langue a produites et que le temps a figées, sous une forme ou sous une autre, et qui peuvent s'apparenter à une apostrophe, il sera toujours possible d'évoquer le *Ô rage, ô désespoir* cornélien, comme d'autres textes ou figures remarquables dans la littérature latine et française³⁸.

Axiome D : Le système S-C. Dernier axiome enfin, mais point de départ obligé de toute réflexion en sciences du langage : « le langage (...) est, du point de vue des structures langagières, un système à *deux classes* » (2009 : 164). D'un côté, il découpe, il divise, réduit le monde en « *éléments abstraits* », au moyen du lexique ; de l'autre, il recolle, il compose, autorise une « *construction intégrale* » du monde au moyen de la syntaxe. De l'interdépendance de ces deux classes, il résulte qu'un mot ne reçoit sa pleine signification qu'à l'intérieur du champ édifié par la syntaxe, tout comme la syntaxe elle-même n'existe (encore aujourd'hui et vraisemblablement) qu'à travers les relations qui se tissent d'un mot à un autre (d'un substantif à un adjectif, d'un nom à un verbe, d'un sujet à un prédicat — d'un Préfixe à un Noyau ? —, etc.). Ce principe est formulé depuis un siècle environ comme celui de l'axe paradigmatique et l'axe syntagmatique du langage, par lequel se reconnaissent les morphèmes d'une langue. Bühler l'étend à un

37. « Le langage lui-même n'est pas un ouvrage (Ergon) mais une activité (Energaia). Sa véritable définition ne peut donc être que génétique » (*Introduction à l'ouvrage sur la langue Kavi*, 1836†), cité par Josef Voss (1974).

38. L'équivalence entre « œuvres langagières » (ou « figures de langue », dans certains articles sur Karl Bühler qui précèdent sa traduction en français) et « textes » serait confirmée par plusieurs interprètes, si l'on en croit Pierre Caussat (1992 : 50). Une chose importante, à relever dans la *Sprachtheorie*, est que Bühler envisage la phrase comme un concept philologique, lequel réfère toujours, en tant que tel, à une œuvre langagière (et non à une structure, comme serait tenté de l'affirmer aujourd'hui un grammairien) ; cf. 2009 : 523. *A contrario*, la définition que Bühler a donnée de la phrase en 1919, comme unité de sens minimale et autonome, me semble correspondre à la définition qui a été donnée du Noyau en macro-syntaxe.

système *S-C*, c'est-à-dire *symbole-champ*, dont le système morphosyntaxique ne constitue qu'une partie restreinte, rendue intelligible par la grammaire.

1.2.3.2. Le principe de pertinence abstractive et la nature sémiotique³⁹ du langage

Tandis que l'évènement de parole concret a recours à un grand nombre de moyens et s'intègre à l'intérieur de plusieurs pratiques, sa reproduction ne requiert qu'un faible nombre de caractéristiques que contient cet évènement. De même sa réception, forcément limitée, ne peut retenir de cet évènement qu'une faible proportion des éléments par lesquels il se manifeste. C'est ce que l'étude de l'intonation démontre aujourd'hui, dans la continuité des découvertes de la phonologie. Bühler nomme cette loi psychologique « principe de pertinence abstractive » (2009 [1934] : 125).

Cette loi accompagne et clarifie l'axiome B sur la nature sémiotique du langage, que j'introduis ici à partir de définitions plus modernes (poststructuralistes) :

« Ne vaut comme unité *formelle* de langue que ce qui marque oppositivement une *différence de sens* » (Berrendonner et Reichler-Bréguelin, 1989 : 106 ; moi qui souligne).

Cet axiome, qui a permis l'édification de la phonologie au 20^e siècle, est également à l'œuvre, quoique d'une façon qui reste encore sujette à interprétation, dans le principe de contraste de pentes de Philippe Martin. Il sera illustré ici au moyen des catégories macro-syntaxiques — encore qu'une sémiologie des catégories macro-syntaxiques tienne plus d'une pirouette grammaticale que d'une description objective à ce stade. À cette fin, chaque macro-segment doit être décrit en fonction de deux traits : d'une part selon qu'il soit apte ou non à introduire des informations nouvelles (notée +/- **rhématique**) ; d'autre part selon sa capacité à pouvoir être énoncé indépendamment de la présence explicite du Noyau, qu'il

39. Le terme « sémiotique » est susceptible de produire des confusions avec la sémantique structurale d'A.J. Greimas. Bühler employant le terme « sémiotique », et ce travail ne se référant nulle part à celui de Greimas, c'est ce terme qui sera employé dans le reste de la thèse. Le terme « sémiologie » sera employé pour faire référence à la méthode qui décrit un objet sémiotique (cf. *infra*).

suppose malgré tout⁴⁰ (notée +/- **dépendant**). Cette présentation permettra d'illustrer le principe sémiologique tel qu'il a été appliqué à l'intérieur de la thèse. Elle n'a pas valeur scientifique ici et sera par ailleurs révisée au cinquième chapitre.

Noyau : + rhématique ; + dépendant (ce qui est une tautologie) ;

Préfixe : - rhématique ; - dépendant ;

Incise : +/- *rhématique* ; +/- *dépendant* ;

Postfixe : - rhématique ; + dépendant ;

Suffixe : + rhématique ; - dépendant

Pour les puristes de la forme (dont je suppose que Bühler faisait partie), il est possible de corriger l'élément fonctionnel (+/- **rhématique**) en le remplaçant par le comportement des mots prosodiques dans chaque macro-segment. Ainsi, le Préfixe et le Noyau sont intégrés à la structure prosodique (+ **contraste**), tandis que le Postfixe et le Suffixe ne sont pas intégrés à la structure prosodique (- **contraste**). L'inconvénient est que le principal critère macro-syntaxique de segmentation disparaît à l'intérieur de cette description « formelle ».

L'axiome sur la nature sémiotique du langage permet de s'assurer que telle ou telle unité étudiée est bien une unité de *langue*. Il constitue un filet de sécurité pour s'assurer qu'un phénomène d'expressivité (comme le vocatif) appartient ou n'appartient pas à un système sémiotique (comme le système casuel).

Du principe de pertinence abstractive, il faut retenir que seuls quelques éléments sont pertinents pour les besoins de l'interaction, et que ce sont ces éléments qu'il s'agit de faire voir à travers la description d'un cas isolé en parole spontanée. Les unités sémiotiques, qui assurent la reconnaissance d'un élément du discours en tant que *symbole*, peuvent être largement suppléés ou anticipées par l'allocutaire, comme être accompagnées d'éléments allogènes qui en assurent

40. Sur ce point, l'ellipse, je renvoie à l'article de Jeanne-Marie Debaisieux, Henri-José Deulofeu et Philippe Martin (2008 : 226), que Philippe Martin reprend dans *Intonation du français* (2009 : 177). Seuls les Préfixes et les Suffixes peuvent être employés sans que la présence explicite ou implicite du Noyau soit nécessaire à leur maintien. Ce dernier n'en est pas moins signalé par l'environnement du segment macro-syntaxique (par exemple, si je lève un pichet vide au restaurant en criant « garçon »).

rétrospectivement la reconnaissance (2009 : 130). Les traits différenciateurs ont donc été employés dans cette thèse comme garantie, afin d'affirmer l'existence de l'objet étudié en tant qu'entité sémiotique, ainsi que la réalité du paradigme à l'intérieur duquel il est décrit. Du fait de l'existence du principe de pertinence abstractive, les traits différenciateurs ne constituent jamais une description du phénomène tel qu'il se produit dans la parole.

1.2.3.3. Limites : la sématologie ?

Qu'une grammaire prenne appui sur le programme d'un psychologue, c'est ce qu'il faut expliquer.

Bühler effectue ses observations sur la base d'un matériel exclusivement grammatical, qu'il tire pour l'essentiel des comparatistes allemands Karl Brugmann (1849-1919), Hermann Paul (1846-1921) et Eduard Hermann (1869-1950) :

Il est pour moi de la plus grande importance que les points de vue décisifs pour la théorie du langage soient élaborés inductivement à partir du matériel fourni par la linguistique historique.

Karl Bühler, 2009 [1934] : 183.

Son rôle de théoricien du langage consiste, au moyen d'un regard critique sur la tradition psychologique allemande qui va de Johann Friedrich Herbart (1776-1841) à Wilhelm Wundt (1832-1920), à estimer les fondements psychologiques des catégories mises à jour par les grammairiens.

On pourrait reprocher à cette démarche sa circularité⁴¹ : les catégories grammaticales forment le socle de la théorie, mais se voient justifiées à leur tour par observation du comportement de l'individu.

Le principal prédécesseur de Bühler dans ce domaine est Philipp Wegener (1848-1916), que Karl Bühler considérait comme un pionnier de la théorie linguistique et qui s'était également, comme lui, clairement opposé à la tradition qu'incarnait Wundt à la fin du siècle. Wegener reproche à Wundt « de ne pas

41. Ce reproche de « circularité » a été adressé, dans la littérature spécialisée, mais aussi à mon adresse, à toutes les théories sur lesquelles s'appuie cette thèse, en dehors de celle-ci peut-être, pour laquelle elle me semble s'appliquer à plus forte raison.

avoir su découvrir les vraies lois psychiques de la vie sociale », « les lois régissant la vie du langage, les lois de l'échange », « de ne prendre en compte que l'individu isolé ». Critique que Bühler reprend dans *Die Krise der Psychologie* (1929). Un trait de Wegener, qui lui a été attribué par Alan Gardiner dans une conférence de 1952⁴², suffit à montrer la priorité que ce dernier accordait aux catégories grammaticales, il fournit en même temps un exemple où psychologie, grammaire et lois interactionnelles sont introduites ensemble pour former une unité *indivis* : « Le prédicat existe pour l'auditeur et le sujet pour le locuteur »⁴³. Ce trait, lu ici comme un aphorisme, illustre de façon probante les mécanismes de l'insulte, du nom-impératif et de la phrase nominale en général, sur lequel se conclut le cinquième chapitre.

Une caractéristique de Bühler, qui le singularise au regard de Wegener — outre le fait de sa traduction en français par Didier Samain⁴⁴ —, mais aussi de Gardiner et d'autres théoriciens du langage de cette époque, demeure l'abandon des notions d'intention, *intentionnalité* (Brentano, Husserl) ou « vouloir-dire » (*meinen*), qui se retrouve de façon quasi-systématique dans ce type de littérature. Tandis que chez Wegener et Gardiner, ces notions apparaissent comme des composantes intrinsèques de la situation de parole, nulle part, dans l'ouvrage de Bühler, des allusions à la volonté du sujet parlant ne sont formulées⁴⁵.

42. Cité par André Rousseau (2009) ; cf. note suivante.

43. N'ayant pas consulté personnellement Wegener, je m'appuie sur plusieurs remarques et commentaires pour former cette synthèse, la plupart ont été recueillis oralement lors de discussions et conférences. Les expressions entre guillemets sont tirées de la conférence d'André Rousseau, « La dette de Karl Bühler à l'égard de deux prédécesseurs : Philipp Wegener et Alan Gardiner » au Collège de France (2009).

44. Une traduction en français de Philipp Wegener par Didier Samain, intitulée *Recherches sur les questions fondamentales de la vie du langage*, devrait être publiée au moment où je termine la rédaction cette thèse.

45. Une exception à la page 278 de l'ouvrage cité, où il emploie (une seule fois) et souligne l'expression *visée intentionnelle*, d'inspiration husserlienne. Ceci se produit tandis qu'il nous parle de « l'objet nommé par une dénomination dans les vécus linguistiques concrets ». On notera la prudence et la réserve qu'inspire cette tournure, prudence et réserve émises dans les deux paragraphes d'où elle est extraite, qu'il étiquette sous la rubrique « note conceptuelle ». À la page 349, Bühler revient sur le terme d'*intention* ainsi employé, en y ajoutant de nouvelles réserves.

Pour André Rousseau (2009), de qui je reprends plusieurs points de cette synthèse, Bühler est béhavioriste (cf. Bühler, 2009 : 106-108). Cette différence soulignée, on perçoit en quoi Bühler passe pour plus béhavioriste que ses prédécesseurs. Le langage n'est plus, sous la plume de Bühler, une manifestation de la pensée, du moins plus au sens de ses contemporains. C'est ce qui, selon moi, le démarque clairement de ces derniers, et en fait d'avantage le prédécesseur d'un penseur comme Wittgenstein que le continuateur de Wegener et de Gardiner.

Mais ceci montre en même temps les limites du projet de Bühler : sa théorie, si elle en est une (sa vérifiabilité et sa réfutabilité étant ici en cause), ne présente pas de méthode prédéterminée, et l'on ne sait trop, en définitive, à quoi se rapporte exactement le terme « sématologie », employé chaque fois qu'il est fait allusion à la méthode que préconise l'auteur⁴⁶. Bien qu'il s'impose une rigueur toute scientifique, et même au-delà, Bühler n'en demeure pas moins, dans son ouvrage, un *penseur* du langage, que seule la pratique (applications de méthodes, typologie, expérimentations, sources commentées...) permet de distinguer d'un philosophe.

1.3. Prérequis

En dehors de ce qui vient d'être exposé, aucun autre bagage théorique n'est nécessaire en vue d'apprécier et d'évaluer le travail qui va suivre — encore que de nombreuses références à des grammaires à visée théorique, comme la psychomécanique de Gustave Guillaume ou la syntaxe structurale de Lucien Tesnière, aient été employées pour compléter ce travail, dans le but de lui conférer une plus grande portée.

Néanmoins, du fait des allégeances respectives de chacun dans un secteur aussi éclaté que celui des sciences du langage, certaines précisions — mineures —

46. Cette critique a été soulevée par Jacques Bouveresse (2009) lors du colloque déjà cité. Cependant plusieurs articles du Cercle de Vienne, qui ne sont pas de l'auteur, portent le nom « Sématologie de... ». Bühler en cite quelques-uns (2009 : 277). Signe que, pour une poignée de disciples au moins, il existait une méthode du nom de sématologie. Définir aujourd'hui Karl Bühler comme le père de la sématologie n'aurait vraisemblablement aucun sens. L'expression « regard sématologique », que nous offre la traduction française à la page 177, est peut-être plus appropriée que l'idée de « méthode ».

ont dû être apportées. Elles font suite à diverses remarques ayant été formulées, et ont été divisées en deux points : le premier concerne l'emploi non-technique de certains termes, qu'il n'a pas été possible de modifier dans le corps du texte ; le second concerne la position de ce travail au regard des grammaires traditionnelles ; la dernière division présente l'ordre dans lequel ont été introduites les différentes problématiques apparues au cours de la recherche.

1.3.1. Notions ambiguës

Sont regroupées sous cette étiquette de « notions ambiguës » les termes qui ont été employés dans cette thèse d'une façon non-technique, c'est-à-dire qui ne constituent pas des catégories stables au regard de leur emploi dans la grammaire traditionnelle.

Une définition a été adjointe au premier terme, du fait que cela était encore possible. Le second terme n'a pas et ne pourrait pas faire l'objet d'une définition en sciences. Il réfère d'avantage à une idéologie sous-jacente, qu'il s'agira à travers ce terme de reconnaître comme telle. Pour le dernier terme, le souci de définition a été occulté au profit d'une description de son emploi dans le corps du texte.

1.3.1.1. *L'ellipse

Passant de la *Théorie du langage* à cette notion, à laquelle il est difficile de ne pas se heurter lorsque l'on entreprend une grammaire de la parole spontanée, il serait mal venu de ne pas rappeler cette citation de Karl Brugmann, ainsi que l'introduction que lui fait précéder Karl Bühler :

Comme quiconque s'est une fois occupé du langage quotidien et du langage hautement cultivé du théâtre, Brugmann sait que « ce qu'on appelle les ellipses [...] n'apparaissent pas seulement de manière occasionnelle, mais sont au contraire parfaitement usuelles et forment pour ainsi dire la règle » (p.4).

2009 [1934] : 186

Il est important de proposer, avant tout développement qui la fasse intervenir, une définition de cette notion, sans avoir à recourir à d'autres

catégories que celles introduites via les modèles proposés dans la section précédente.

D'ellipse, il n'en sera question dans cette thèse qu'au sujet du Noyau. *Ellipse* renvoie à la non-formulation, dans l'énoncé, du Noyau macro-syntaxique, qui n'en demeure pas moins impliqué par l'énoncé, et ce d'une façon évidente si l'on s'attache à décrire la prosodie des segments qui précèdent ou qui suivent logiquement cette ellipse. Ceci *n'implique pas* que le Noyau soit formulé mentalement par le locuteur ou l'allocutaire : il peut être sous-entendu, sans qu'aucune formule ne soit apte à le remplacer⁴⁷ ; il peut se manifester matériellement, gestuellement ou être intégré aux habitus des interlocuteurs dans la situation présente ; il peut enfin être réellement éludé, par interruption de l'énonciation. Encore que toutes ces situations puissent bénéficier d'une description prosodique adaptée, elles n'ont pas fait l'objet d'une étude à l'intérieur de cette thèse, puisque toutes impliquent que l'attention de l'allocutaire (dans le cas d'une apostrophe s'entend) soit indirectement portée sur ce Noyau ; phénomène qu'il s'agira de décrire.

Il faut également distinguer ce cas de celui que l'on aurait pu appeler **ellipse d'une partie du Noyau*, soit la non-formulation, à l'intérieur du Noyau, du sujet et de la copule, ou autrement dit, la restriction du prédicat à l'objet en position d'attribut. Lorsque le Noyau est uniquement composé d'un nom, sujet et copule ne sont pas sous-entendus, mais introduits rétrospectivement, du fait que le Noyau ne pourrait pas être glosé en leur absence. C'est le cas, notamment, de l'insulte. Traiter quelqu'un de « menteur » ou lui dire « menteur que tu es » (avec restitution du pronom-sujet et de la copule), signifie, de façon *très* approximative, « tu es un menteur » : il n'y a pas pour autant ellipse du sujet et de la copule,

47. Un cas très intéressant, que ma soumise ma directrice, est celui des apostrophes que se lancent entre eux les amants au cours de leurs ébats : « oh Pierre » — « oh Marie ». En dépit du fait que la prosodie (je ne possède pas d'enregistrement, désolé) ne manifeste pas nécessairement un contour de continuation, il n'en reste pas moins que ces apostrophes permettent aux amants de se représenter toutes les merveilleuses choses que leur partenaire aimerait leur dire dans ces moments où la raison fait généralement défaut. Le fait que les partenaires défaillent possède, évidemment, son importance. Mais ce dernier étant, dans l'idéal, symptomatique, il ne suffit pas à justifier le recours à l'apostrophe.

puisque'une insulte ne se prononce *jamais* sous cette forme. Il serait vain de se prononcer sur cette question, avant d'avoir étudié en profondeur notre sujet.

Ce dont il est question dans la notion d'ellipse, telle qu'elle est employée dans cette thèse, est à ce point éludé que sa reformulation ou sa paraphrase n'est même pas à envisager. L'ellipse nous est parfois rendue observable par le fait de la prosodie, qui appelle ou réclame *explicitement* la présence d'un Noyau. Mais ceci ne se produit jamais lorsque le Noyau en question n'est pas énonciatif. En conséquence, la notion d'ellipse a parfois été employée de façon impropre dans la thèse.

Dans tous les cas, il pourra être dit des éléments non-formulés qu'ils sont *implicites* à l'intérieur de l'énoncé. Inversement, les éléments formulés seront dits *explicites*. Implicites et explicites ne sont donc pas des termes techniques à l'intérieur de cette thèse, puisqu'ils recouvrent des réalités distinctes. *Implicite* a en effet été employé tantôt pour désigner l'incomplétude prosodique de l'énoncé (cas d'ellipse du Noyau), tantôt pour désigner ce que l'énoncé implique en termes logiques (cas du Noyau nominal). *Explicite* signifie « formulé dans le texte ». Il ne devrait donc pas présenter d'ambiguïté.

1.3.1.2. L'intuition

L'*intuition* a été définie en grammaire par Noam Chomsky (*Le langage et la pensée*, 1968 pour la traduction) comme la capacité que possède tout locuteur, de recourir à sa connaissance de la langue, par exemple pour constituer un corpus de données (que l'on dira « intuitives » en ce cas). Comme il dispose de telles données en grand nombre, le grammairien n'a pas besoin de recourir à un corpus d'attestations en langue, sa compétence de grammairien ayant pour objectif de devancer les emplois possibles et les variations de ladite langue.

Nul doute que de tels propos (que je vulgarise beaucoup trop, veuillez m'en excuser) ont concouru à la popularité du premier générativiste. Quoiqu'il en soit, le terme *intuition*, ce qui inclut ses dérivés, possède quelques attestations dans cette thèse. Le plus souvent, il est employé à l'intérieur de points préliminaires, qui précèdent alors de longues et fastidieuses descriptions.

L'*intuition* réfère à la compétence que possède un locuteur, de se projeter dans des situations à l'intérieur desquelles une phrase, une expression, un mot ou une forme grammaticale donnée apparaît le plus régulièrement. Il ne s'agit donc pas d'un terme technique.

Cependant, cette donnée ne peut pas être écartée, notamment du fait que c'est à travers elle qu'un travail de grammaire peut être lu et apprécié de son lectorat. Aussi, il y sera parfois fait appel, notamment à travers l'emploi du « nous » royal, lequel invite le lecteur à se représenter des situations d'emplois qui vérifient les affirmations ou soutiennent les démonstrations effectuées.

1.3.1.3. La situation

Le terme de *situation* revient fréquemment à l'intérieur de cette thèse. Il désigne tout ce qui environne un terme ou un énoncé au moment où il est prononcé par son locuteur : son environnement physique, culturel et socio-discursif. Ce « tout » est déjà problématique.

L'emploi de ce terme, en dépit de sa lâcheté en tant que concept, est dû au fait qu'un grand nombre des démonstrations effectuées dans cette thèse — sinon l'intégralité — se bornent en général à décrire la situation dans laquelle tel terme, segment, contour mélodique ou unité grammaticale est observé, en tâchant de ne conserver de cette description, pour le bien-être du lecteur et la pertinence du raisonnement, que les éléments qui jouent un rôle dans son emploi.

Le meilleur exemple demeure l'apostrophe. L'apostrophe sera décrite dans ce qui suit comme l'environnement immédiat dans lequel un nom au vocatif apparaît le plus régulièrement — *environnement* intonatif, mélodique, comportemental et culturel. Sa dépendance à ce champ va de soi : il s'agit de la situation que l'emploi d'un nom au vocatif (dans les langues qui connaissent ce cas) suggère nécessairement.

Lorsque le terme de *situation* est employé, c'est souvent que l'affirmation qui suit ou qui précède nécessite une description qui aura été ou sera effectuée au moment opportun à l'intérieur de la thèse. Ce terme n'a pas, de fait, réclamé de définition particulière. Son emploi indique seulement qu'une observation des

faits, en situation réelle, est censée rendre compte des affirmations qui précèdent ou qui succèdent.

Le besoin de généraliser des observations, effectuées sur des actions de parole isolées, devrait justifier la nécessité d'avoir eu plus d'une fois recours à ce terme.

C'est l'anthropologue Bronislaw Malinowski qui a introduit le concept de "*context of situation*" en anthropologie (1974 [1935] : 237sq), afin de qualifier, d'une part, la méthode d'investigation propre à l'anthropologie qu'il préconise, d'autre part, le fonctionnement pragmatique du langage. Ces travaux, marginaux en sciences du langage, seront cités et approfondis au cinquième chapitre de cette thèse, afin de justifier cette démarche.

1.3.2. La parole spontanée en grammaire

De même qu'elle se distingue d'une grammaire de la langue écrite, une étude de la parole spontanée est sans rapport avec une grammaire prenant l'oralité pour objet. Comparée à une « linguistique de terrain » par exemple, qui opère sur des langues du monde dans des régions où ces dernières sont (encore) parlées, une étude de la parole spontanée présente un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres : elle postule tout d'abord une solidarité entre l'énoncé et la pratique qui le caractérise au moment de son énonciation⁴⁸ ; elle s'interdit de recourir à des pratiques propres à la recherche dans le recueil des données, comme des enquêtes, des questionnaires, des procédés d'élicitation, qui sont des pratiques de terrains ; et surtout, elle ne permet pas d'avoir recours à des manipulations d'énoncés. Ces trois points font qu'une grammaire de la parole spontanée, quel que soit le modèle théorique auquel elle se réfère, s'écarte sensiblement de certains canons en grammaire.

48. Cette synthèse reprend certaines affirmations que l'on trouve dans la linguistique interactionnelle, qu'elle mêle à l'expérience des travaux ayant été effectués dans le cadre de ces recherches. Comme cette section répond à un besoin de clarification, ainsi qu'il m'a été suggéré (ici par une collègue tonologue « de terrain » qui enseigne actuellement à Lyon, et que je remercie pour sa remarque), elle n'a pas fait l'objet d'une recherche particulière.

1.3.2.1. Objectifs d'une grammaire de la parole spontanée

En parole spontanée, la grammaire ne peut se réduire au traitement de l'énoncé perçu à travers sa prononciation et son intonation, elle observe ce dernier au sein d'un environnement qui participe à sa réalisation.

Si le point de départ d'une telle perspective est en général alloué par la communauté scientifique aux *Recherches Philosophiques* de Ludwig Wittgenstein, on la retrouve en germe, sinon explicitement, dans de nombreux ouvrages scientifiques prenant le langage pour objet, à commencer par l'ouvrage cité de Bühler :

[...] nous cherchons un modèle de l'évènement de parole concret arrivé à maturité, en même temps qu'à définir les circonstances de la vie *dans lesquelles* il apparaît plus ou moins régulièrement

Théorie du langage, 2009 [1934] : 104 (moi qui souligne)

Dans cette thèse, la mise en évidence de ces pratiques, les « circonstances de la vie » dans lesquelles une forme grammaticale donnée apparaît avec le plus de régularité, constitue, en définitive, le point culminant de la description. Ce qui, en affiliant ce travail à une tendance de plus en plus affirmée dans les sciences sociales, semble l'éloigner des objectifs d'une grammaire traditionnelle.

Les deux points qui suivent figurent des aspects méthodologiques où grammaire traditionnelle et grammaire de la parole spontanée se distinguent, à mon sens, le plus visiblement. Ils démontrent en même temps que l'objectif attaché à l'étude de la parole spontanée demeure applicable à la grammaire d'une façon générale.

1.3.2.2. Pratiques de terrain

Si elles devaient être issues d'une enquête ou d'un questionnaire, les données obtenues devraient, à cet effet, être envisagées comme solidaires de ces pratiques, ce qui réduirait considérablement la portée de la description, c'est-à-dire la généralisation des observations effectuées à travers elles.

Si je demande à une personne d'énumérer les noms par lesquels elle en appelle généralement une autre, afin d'estimer statistiquement le nombre moyen

d'appellatifs, diminutifs ou alias employés en apostrophe par un locuteur français vis-à-vis de ses proches (exemple absurde au demeurant), et même à supposer que je reproduise l'expérience sur cinquante locuteurs, les données ainsi obtenues ne pourront faire l'objet d'aucune description grammaticale en parole spontanée — cela sans parler du fait qu'elles *ne sont pas* spontanées.

Obtenir des données au moyen d'une pratique de terrain s'effectue dans un cadre précis, et les données réalisent déjà un objectif dont elles figurent en même temps les limites. Dans l'exemple du paragraphe précédent, la quantité des données intervient directement sur le calcul de la moyenne, de la variance, des écarts-types... : elle dicte le résultat. La compétence du linguiste permet de s'assurer de la justesse de ce résultat, au regard de ces données et de ses connaissances personnelles qui viendront, le cas échéant, modifier les données, mais *non le résultat*. L'objectif peut aussi bien être de dresser un lexique de la langue, de distinguer différentes catégories grammaticales, d'élaborer un schéma, syntaxique, mélodique ou fonctionnel de la phrase, etc. Le fait est que, à l'intérieur d'une pratique de terrain, l'objectif contraint directement le recueil des données.

Dans ce travail, n'ont été recherchées que des manifestations, évidentes ou ambiguës (quoique de préférence ambiguës), d'apostrophes. Le cas vocatif est déjà décrit par les grammaires, il forme une catégorie stable, applicable à un nom dans des conditions déterminées. Il est toujours possible d'ajuster sa définition au regard des données, mais ceci ne constitue pas en soi l'objectif de la thèse. Ce n'est qu'une fois ce corpus établi que les objectifs de la thèse se sont présentés, approximativement dans cet ordre : réviser certaines conceptions, rechercher des marques formelles d'expressivité, décrire le mode de deixis propre à l'apostrophe, le moment où intervient le nom, l'intérêt d'employer le cas vocatif dans certaines langues, et enfin la « péjorativité » de l'insulte.

La différence se situe donc plus ou moins à cet endroit : les objectifs d'une pratique de terrain dictent le recueil des données, tandis que le recueil des données dicte les objectifs d'une grammaire.

1.3.2.3. Manipulations des données

Ce dernier point a été principalement documenté au moyen d'ouvrages sur l'enseignement de la grammaire, plus proches des préoccupations qui ont motivé sa rédaction, à l'intérieur desquels est systématiquement soulignée la difficulté des élèves à acquérir et à mettre en œuvre ce type de procédé.

Les manipulations sont des interventions effectuées sur des mots, des groupes, des phrases subordonnées et sur des phrases modèles afin de les analyser. Ces manipulations sont l'effacement, le déplacement, le remplacement, l'addition et l'encadrement.

Chartrand, Aubin, Blain et Simard, 1999 : 66

Pour expliquer en quoi la manipulation d'énoncé est dommageable à une grammaire de la parole spontanée, on pourrait recourir à l'argument évoqué plus haut, somme toute assez vague, qu'un énoncé est dépendant de la pratique dans laquelle il se manifeste, et qu'une manipulation d'énoncé engendrerait un autre énoncé, un énoncé de laboratoire, qui serait en tant que tel incapable de témoigner de la nature du premier. Mais ceci n'est nullement dommageable si les premiers énoncés sont *déjà* des énoncés de laboratoire, puisqu'ils réfèrent en ce cas à une même base épistémique (la grammaire) :

La manipulation des exemples possèdent les propriétés des manipulations expérimentales, mais les exemples ne sont pas des données brutes accessibles dans l'espace et dans le temps. Ils sont déjà construits selon les principes d'une grammaire minimale, donc ils contiennent des éléments de théories.

Canelas-Trevisi, 2009 : 64

Or, du fait que ce travail a recours à des énoncés découpés (à l'oreille) sur des enregistrements de paroles spontanées, il n'est pas possible d'affirmer, comme dans cet extrait, que des éléments de théories préexistent à ces énoncés *au même titre* qu'à des énoncés issus de manipulations. Le découpage de l'énoncé à travers l'enregistrement s'est effectué au moyen de la structure prosodique, qui sera vérifiée empiriquement, sans avoir recours à des manipulations, au chapitre 5 de cette thèse. La macro-syntaxe elle-même se reconnaît au moyen de cette structure. Ceci vaut pour toutes les démonstrations effectuées en première partie.

Produire des énoncés par manipulation renverserait le paradigme expérimental. D'empiriques, les données deviendraient construites, et c'en serait fini des belles prétentions affichées ci-dessus. Lorsque cela s'avère être le cas, que des manipulations ont malgré tout été sollicitées, le plus souvent à des fins de compréhension (ou juste pour témoigner de ma compétence de grammairien), soit le terme de « glose » leur a été attribué, soit il est fait appel à l'imagination du lecteur, afin que ces nouvelles données soient mises en scènes dans un contexte approprié (comme s'il s'agissait de témoignages d'expériences vécues, ce qui pourra parfois être le cas).

Un seul type de manipulation s'est vu employé sans commentaires, quoique toujours en aparté, il s'agit de la reprise au discours indirect. Cette manipulation, qui figure un cas d'encadrement dans la définition donnée plus haut, n'en est pas vraiment une, du fait que l'on suppose que l'énoncé a d'abord été prononcé dans des conditions idoines avant de pouvoir être repris, et qu'en conséquence les conditions d'énonciation demeurent présupposées. Ce dernier cas se situe donc entre l'observation empirique et la mise en scène.

1.3.3. Mise en ordre

La thèse se compose de deux parties : un travail sur corpus suivi d'une réflexion sur les données grammaticales obtenues. Chaque partie contient une quantité de matière censément égale, bien que la réflexion, devant être prudente, s'effectue en général sur de plus longs développements. Des explications sont ici jointes sous la forme d'une table des matières commentée.

1.3.3.1. Deux parties, six chapitres

À chaque chapitre correspond à un aspect du travail global effectué sur le vocatif :

Chapitre 1 : base de travail et présentation de la thèse

Chapitre 2 : description prosodique et exposé des problématiques

Chapitre 3 : description macro-syntaxique et syntaxique

Chapitre 4 : étude de la fonction appellative

Chapitre 5 : étude de la fonction représentationnelle

Chapitre 6 : étude du vocatif comme cas

Il n'est pas facile d'exposer de façon claire les intérêts et les enjeux théoriques du vocatif, du moins pas sans avoir au préalable proposé un regard sur certaines problématiques propres à l'histoire de la grammaire. Chaque chapitre a donc été rédigé afin de mettre en évidence ces intérêts et ces enjeux théoriques. Par ailleurs, étant donné que « dans la langue, tout se tient », selon le principe saussurien, ce n'est qu'en opposant la catégorie étudiée aux catégories qui partagent un ou plusieurs traits communs avec cette dernière (selon le principe sémiologique), que cette catégorie pourra être convenablement décrite. C'est pourquoi chaque chapitre apporte avec lui son lot de catégories grammaticales : le second chapitre fait état des phénomènes d'expressivité, notamment l'interjection, le juron et le mode impératif ; le troisième chapitre traite de la phrase nominale et des phénomènes dits de « détachement » (appositions, incises, incidentes...) ; le quatrième chapitre compare entre eux les différents modes de deixis, afin de distinguer celui propre au vocatif ; le cinquième chapitre s'attarde sur le(s) problème(s) difficile(s) du nom ; le sixième chapitre compare le vocatif aux autres cas, et propose donc à cette fin une vue globale du système casuel.

Ce n'est que par comparaison avec toutes ces manifestations linguistiques, que la grammaire est plus ou moins parvenue à définir aujourd'hui, que les enjeux d'une étude complète sur le vocatif apparaissent le plus clairement.

1.3.3.2. Sections, divisions, points, aspects

L'agencement de ce chapitre correspond, à quelques points près (cf. point suivant), à l'agencement des chapitres de cette thèse : trois sections, trois divisions et environ trois points abordés à l'intérieur de chaque division.

- Chaque chapitre emploie un modèle unique qu'il expose en première section. Les deux sections suivantes approfondissent ensuite la description sur des aspects de plus en plus problématiques vis-à-vis du modèle pris pour base. Le sixième chapitre, qui n'a que deux sections, échappe à ce modèle.

- Les trois divisions obéissent à une organisation plus classique, souvent de type « présentation », « application », « limites ». Dans les cas où l'ordre affiché ne semble pas correspondre (par exemple dans la seconde section du présent chapitre), c'est, en général, qu'il s'agit d'une énumération.
- Les « points » traités dans une division ne sont régis par aucun ordre particulier ; il pourra s'agir tantôt d'une démonstration en trois points, tantôt d'une énumération — le nombre n'a alors plus d'importance —, tantôt d'une description de plus en plus étroite de l'aspect évoqué dans la division.
- Certains points, qui se sont montrés au dernier moment très gourmands en matière de description, ont dû être divisés en plusieurs aspects, notés a), b), c)...

1.3.3.3. Derniers réglages

Si le plan des chapitres a d'abord été dicté par une contrainte académique, il s'est rapidement affranchi d'une tripartition de type thèse / antithèse / synthèse. Du fait de sa gratuité (je veux dire que personne ne m'y a obligé), il s'est avéré fécond quant à l'ordonnancement de cette thèse : l'émergence de problématiques distinctes et nombreuses, l'obligation de traiter chaque section — notamment les plus étrangères à ma formation — de façon égale, ainsi que la non-linéarité du raisonnement en sont le bilan le plus positif.

Du côté négatif, il faut d'abord citer le nombre important de renvois effectués entre les chapitres ou à l'intérieur des chapitres. Lorsque ceci se produit, une parenthèse indique le chapitre, la section, la division et le point dont il est question **en caractères gras** (cf. **1.3.3.3.**).

Un second point problématique vient de la redondance de certaines observations, pouvant être reproduites, parfois textuellement, du fait de la non-linéarité du raisonnement je présume, qui se sont avérées nécessaires à chaque fois que les renvois rendaient trop confuses la description.

Un dernier point problématique vient de la confusion qu'engendre une description non-linéaire. Certains points sembleront très souvent incomplet, ou

insuffisamment traités, notamment (il se peut qu'ils le soient effectivement) du fait d'outils descriptifs qui ne seront introduits que plus tard dans la thèse (tels que la macro-syntaxe, les modes de deixis, la performativité, le système casuel...).

Je précise enfin, alerté par ce que je viens de relire, que la lourdeur n'a pas été un objectif (pas plus que la longueur), et qu'un réel effort, perceptible j'espère, aura été effectué en vue d'offrir une présentation claire et synthétique de ces travaux.

Chapitre 2

L'apostrophe : problèmes d'expressivité

Ont été réunies dans ce chapitre certaines observations « positives » sur le vocatif en français. Ces observations ont été réalisées au moyen de la structure prosodique d'extraits pris dans le corpus. Une description de la structure prosodique, pour chaque extrait, a été placée dans l'annexe détachée du volume, afin d'équilibrer le contenu du chapitre et ne pas obstruer sa lisibilité.

C'est afin de laisser une place à l'*expressivité* dans l'étude de la charpente phonique du langage que Nicolas S. Troubetzkoy a fondé le terme de phonostylistique⁴⁹, soit la branche de la phonologie qui étudie les éléments qui ne se situent pas sur le plan représentatif propre à la langue étudiée.

Deux catégories d'événements phonologiques, toujours selon Troubetzkoy, appartiennent au domaine de la phonostylistique. D'un côté, les événements qui se situent sur le *plan expressif*, soient les marques phonatoires propres au locuteur : son timbre de voix, son accent, les manies qu'il affecte dans la prononciation de certains phonèmes, les modulations dues à la fatigue, au stress, etc. En somme, tout ce qui est susceptible de trahir, dans le discours, sa condition physique et morale. Pour plus d'aisance dans la description, ces marques seront appelées *symptômes*, dans la thèse. De l'autre côté se trouvent les événements qui se situent sur le *plan d'appel*, ou plan de déclenchement, soient les marques phonatoires destinées à provoquer, seules, un comportement déterminé chez l'allocutaire : ainsi des manifestations émotionnelles (colère, joie, frayeur...) — d'après Troubetzkoy — et des propriétés indicielles de la voix, qui permettent de situer

49. L'amalgame entre phonostylistique et étude de l'expressivité (dans le strict cadre de la phonation) est de mon fait. Cet amalgame ne devrait pas entraîner de confusion, l'expressivité recouvrant, d'après la définition de Gustave Guillaume (cf. Boone et Joly), ce que Troubetzkoy nomme *plan expressif* et *plan d'appel* (cf. *infra*).

approximativement les positions respectives de chaque interlocuteur. Ces marques seront appelées des *signaux*, dans la thèse.

Troubetzkoy soulignait la difficulté qu'il pouvait y avoir à distinguer plan expressif et plan d'appel dans la phonation — une des raisons pour lesquelles les deux se trouvent ici confondus dans le terme d'*expressivité*. La difficulté relevée par Troubetzkoy provient du fait que, loin de trahir le locuteur, la plupart des manifestations expressives peuvent être affectées par lui, afin de provoquer chez l'allocutaire des sentiments déterminés. Un tel comportement n'a rien d'expressif, du fait qu'il réclame explicitement un destinataire. Il se situe sur le plan d'appel, lequel sera étudié au quatrième chapitre de cette thèse.

Ce que l'étude de l'intonation montre aujourd'hui, c'est que la difficulté soulevée par Troubetzkoy, de distinguer le symptôme du signal dans la phonation, existe aussi entre ces deux plans et le *plan représentatif*, c'est-à-dire entre ce qui relève de l'expressivité et ce qui relève de l'expression instituée, propre à la langue elle-même.

En effet, l'intonation, généralement considérée comme le module du discours où l'expressivité domine, témoigne de l'existence d'une structure prosodique propre à la langue. Or cette structure appartient de plein droit à la fonction représentationnelle, ainsi qu'il sera démontré dans une première section. Par elle, les éléments qui relèvent traditionnellement de l'expressivité, comme l'interjection, comme le vocatif ou l'impératif, comme les jurons, s'avèrent obéir en partie à cette structure. Face à ces nouvelles données, il convient de confronter des faits prosodiques qui n'appartiennent pas à cette structure, c'est-à-dire qui témoignent d'une réelle expressivité, telle que définie par le linguiste Gustave Guillaume. Ceci constituera l'objectif de la deuxième section. Cette expressivité sera illustrée à travers les notions de symptôme (phénomène situé sur le plan expressif) et de signal (phénomène situé sur le plan d'appel). Une dernière section exposera certains traits sémiologiques remarquables du vocatif, que l'intonation n'est pas susceptible de pouvoir prendre en charge.

2.1. Le vocatif dans la structure prosodique

[...] il est généralement admis aujourd'hui, en dehors des milieux désespérément rétrogrades, que la phonétique est le fondement indispensable de toute étude linguistique, qu'elle soit pratique ou scientifique — que c'est au premier chef le fondement de la grammaire historique.

Henry Sweet, *A New English Grammar* (1891)⁵⁰

Comme il sera l'ouvrage le plus sollicité en première partie, cette section introduit le modèle d'*Intonation du français* de Philippe Martin, ainsi que toutes les observations sur la prosodie de l'apostrophe qui ont été réalisées directement à partir de ce modèle. Cette structure est reconnaissable à travers un *contraste de pentes*, qui hiérarchise entre eux les différents mots prosodiques à l'intérieur du discours et forme l'énoncé. Un exemple détaillé servira à présenter ces travaux. Puis des observations, de la plus générale à la plus particulière seront proposées succinctement à partir de cette structure.

2.1.1. Vous avez dit « structure » ?

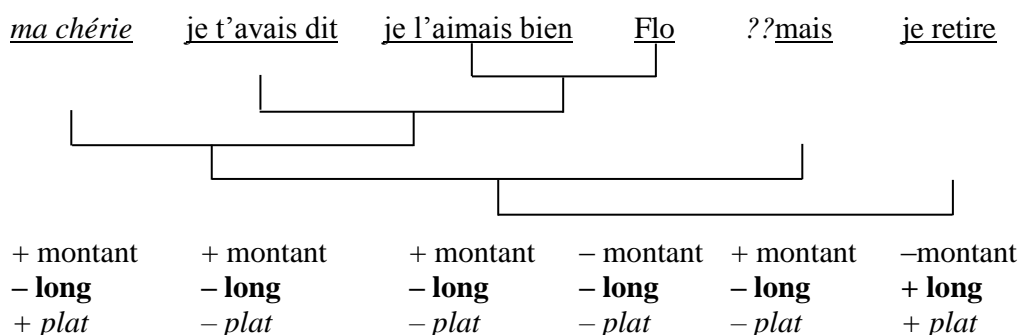
La décomposition d'une langue en plusieurs systèmes (phonologique, syntaxique, morphologique...), qu'il est possible au linguiste d'étudier indépendamment des autres systèmes de la même langue, conduit à employer en linguistique le terme de « structure ». Le concept a rapidement été évoqué au premier chapitre, lorsqu'a été présentée, de façon succincte, l'axiomatique de Bühler (cf. 1.2.3.1., axiome C). Du fait de l'historique du concept, il est difficile d'en proposer une définition plus rigoureuse que pratique. Je propose celle-ci : une structure est une forme définie par ses propres lois (son propre système), transposable d'une *œuvre (id.)* de langue à une autre.

2.1.1.1. Lecture de la structure prosodique

Voici, à partir d'un extrait du corpus, un exemple de structure prosodique, telle que définie dans cette thèse d'après le modèle de Philippe Martin (2009 : 93-110) :

50. Traduit par Dairine O'Kelly (2012).

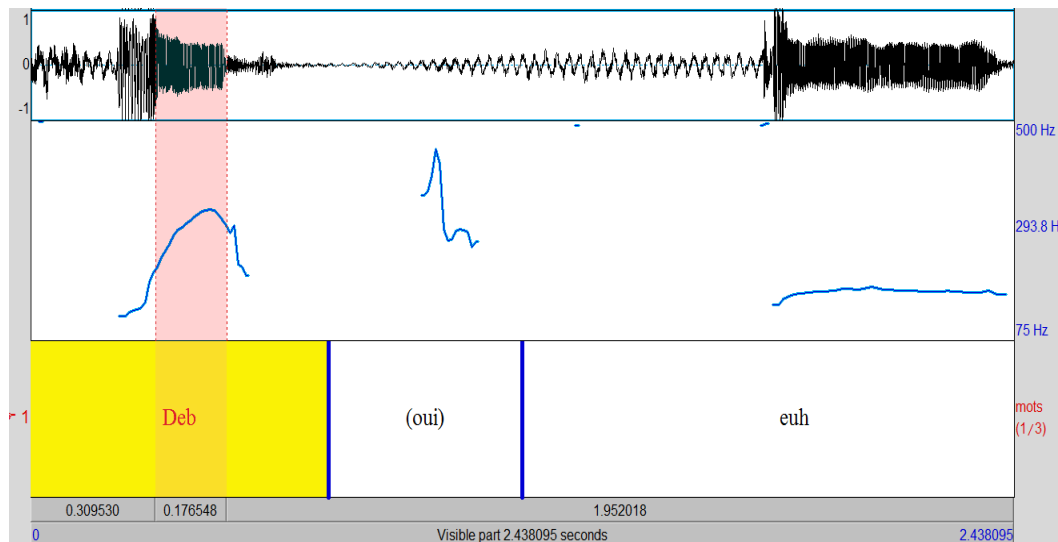
(4) *ma chérie je t'avais dit je l'aimais bien Flo mais / je retire* (37m40s)
 [Aurélie 1-2]



Les espaces entre les segments soulignés séparent les différents *mots prosodiques* entre eux, soit les plus petites unités prosodiques qui composent le discours⁵¹. Un mot prosodique est une ligne mélodique courte, qui comprend en général de une à sept syllabes et se termine par un accent lexical (aussi appelé « primaire »). Un mot prosodique ne peut contenir plus d'un accent de ce type.

Sous chaque mot prosodique se trouvent inscrits les *traits prosodiques* (« + montant », « - **long** », etc.), qui, ensemble, forment une description subjective du contour mélodique associé à l'accent primaire qui termine le mot prosodique en question. Le contour mélodique doit être observé sur l'affichage de la courbe mélodique (via Praat ou WinPitch) ou au moyen d'une oreille entraînée : il se situe exclusivement au niveau de la *voyelle accentuée*, c'est-à-dire qu'il ne prend pas en compte les mouvements mélodiques dus aux consonnes voisées qui entourent cette voyelle (cf. fig.5) :

51. Contrairement aux « mots de langues » (noms, verbes, adverbes, pronoms toniques), régulièrement accentués sur leur dernière syllabe, les « mots de discours » — qui ne peuvent, pour des raisons mnémotechniques, excéder sept syllabes — regroupent plusieurs termes syntaxiquement dépendants, ce qui a pour effet de déplacer l'accent sur la dernière syllabe de ce groupe et d'en marquer la frontière. Les mots prosodiques, contrairement aux groupes accentuels en syntaxe, peuvent également segmenter un même mot (par exemple dans « tu me le demandes *po-li-ment* », Martin, 2009 : 98) ou regrouper plusieurs termes régis par un seul, en fonction de l'emphase et du débit du locuteur.



[Fig.5 : exemple d'accent primaire aligné avec sa courbe mélodique]

Les branches du diagramme figurent ensuite les *regroupements* entre mots prosodiques, ainsi que les moments lors desquels ces regroupements ont lieu. « Regroupement » signifie que deux mots prosodiques ou plus vont former, au moment où le dernier accent est prononcé, une unité prosodique plus grande. Pour plus d'aisance dans la description, on nommera *groupe prosodique* ou *groupe* une unité prosodique formée par regroupement de mots prosodiques.

Les regroupements se réalisent lorsqu'un mot prosodique ou plus contraste avec un mot prosodique, ou avec un groupe prosodique, au moyen du trait prosodique le plus récurrent à l'intérieur de la structure prosodique. En français, ce contraste s'effectuera le plus souvent au moyen du trait de modalité (noté +/- **montant** ; cf. Martin, 2009 : 108). C'est ce principe que Philippe Martin a nommé « contraste de pentes ».

2.1.1.2. Analyse de l'exemple cité

Dans cet énoncé, les trois premiers mots prosodiques « ma chérie », « je t'avais dit » et « je l'aimais bien », ne se regroupent pas entre eux, du fait qu'aucun contraste de pentes ne se manifeste entre les différents accents : ils sont entendus (voire lus) séparément, et attendent un signal spécifique pour pouvoir se regrouper avec un mot prosodique situé après eux (à droite). Ce signal va se manifester dans le discours au moyen d'un accent tonique dont le trait de modalité (+/- **montant**) va contraster avec celui d'un accent antécédent. Ce contraste de modalité est

propre à un français standard. De rares extraits, dans cette thèse, présentent un système de contraste différent. Le terme « contraste de pentes » leur a parfois été alloué, à des fins de simplification.

Dans cet exemple, au moment où « Flo » est prononcé, le contour mélodique sur l'accent (la voyelle [o] en l'occurrence) va contraster, par sa pente descendante, avec les contours des mots prosodiques qui précèdent, tous montants. Le regroupement s'effectue d'abord avec le mot prosodique qui précède, et « je l'aimais bien Flo » forme alors une nouvelle unité prosodique. Le groupe ainsi formé, du fait qu'il se termine par un contour descendant, va se regrouper à son tour avec le mot prosodique qui précède, « je t'avais dit », dont l'accent est montant, puis une fois encore avec le mot prosodique antécédent, « ma chérie », du fait d'un contraste de pentes toujours marqué.

L'unité prosodique « ma chérie je t'avais dit que je l'aimais bien Flo », une fois formée, ne contraste avec aucun contour antécédent, c'est donc avec le contour mélodique de pente inverse qui lui succède qu'elle va se regrouper, « mais », dans cet exemple, qui forme un mot prosodique à lui seul du fait (prétexté ici) qu'il n'entre pas dans la structure prosodique du Noyau⁵² : « mais je retire » semble, à l'oreille, incomplet, tandis que « je retire » forme un segment bien structuré et autonome.

Pour finir, le groupe prosodique qui va de « ma chérie... » à « ...mais » va contraster avec l'accent terminal du dernier mot prosodique, dont le contour mélodique s'oppose à l'accent montant de « mais ». Or ce dernier possède, de surcroît, son propre trait distinctif (+ **long**), de façon à contraster avec tous les mots prosodiques qui précèdent et ainsi délimiter l'entièreté de l'énoncé.

Ce qu'il faut également observer, c'est que l'ordre de regroupement apporte, dans cet exemple, quelques éclaircissements, disons un point de vue « cognitif », quant aux contraintes grammaticales qui se réalisent dans l'énoncé, telles que le discours rapporté, la coordination ou encore l'absence de transitivité directe du verbe « retirer ».

52. Cette notion sera d'avantage détaillée au chapitre suivant, étant donné qu'il s'agit au départ d'une notion de macro-syntaxe. La présentation souffre ici d'un manque, dû à l'organisation de la thèse, que je demande au lecteur de bien vouloir me pardonner.

Du fait de sa richesse et de sa complexité, cet exemple a été spécifiquement choisi pour introduire la structure prosodique via le principe de contraste de pentes. De nombreuses contraintes et observations sont encore à rapporter au sujet des mots prosodiques. Seule une partie est présentée au point suivant. Il s'agit des contraintes les plus fréquemment rencontrées dans le corpus. D'autres contraintes existent. Lorsqu'elles apparaissent dans un extrait, elles sont mentionnées avec la description qui l'accompagne.

2.1.1.3. Contraintes à observer

Décrire les mots prosodiques d'un énoncé consiste à repérer les syllabes accentuées qui délimitent les mots prosodiques à l'intérieur de l'énoncé, et, dans le même temps, à observer les *contours mélodiques* de ces accents, afin de sélectionner les traits qui vont permettre leur regroupement.

Pour effectuer le repérage des accents, on regroupe dans un premier temps les particules qui sont syntaxiquement dépendantes de mots pleins (noms, verbes, adverbes, pronoms toniques). Toutes les particules de type articles, pronoms, prépositions, auxiliaires, forclusifs et discordantiel (dans la forme négative), qui servent à articuler ces mots pleins dans le discours, sont regroupés avec ces derniers pour former le mot prosodique : seule la dernière syllabe de ce groupe est susceptible d'être accentuée. Vient ensuite une règle d'accentuation, qui limite la dimension d'un mot prosodique à sept syllabes⁵³. Cette contrainte peut donc contrecarrer la précédente, et diviser en deux mots prosodiques des termes syntaxiquement dépendants. Les deux contraintes qui viennent d'être citées se réalisent à l'intérieur des mots prosodiques suivants :

53. Philippe Martin (2009 : 103) note que le découpage accentuel, compris entre une à sept syllabes en français, avait déjà été relevé dans *Le traité de grammaire françoise* de Louis Meigret (1550). On notera au passage de cette règle d'accentuation, propre à la langue parlée, est mise à l'honneur dans le vers français, l'alexandrin, qui contraint une accentuation régulière toute les six syllabes. Un musicologue pourrait sans doute tirer de cette observation les conclusions qui s'imposent.

ma chérie	→ dépendance nom-déterminant
je t'avais dit	→ dépendance verbe-pronom sujet + participe-auxiliaire
?? <i>je l'aimais bien</i>	→ dépendance verbe-pronom sujet + <i>adverbe-verbe</i> ??

Comme la dépendance des termes entre eux n'est pas toujours certaine, qu'elle s'avère insuffisante dans les groupes de plus de sept syllabes, et que d'autres dépendances peuvent se former à l'intérieur du discours (le dernier mot prosodique cité en fournit un exemple⁵⁴), d'autres contraintes viennent s'ajouter à ces dernières pour guider l'auditeur dans le repérage des accents terminaux. Dans l'exemple ci-dessus, une contrainte d'eurythmie (Martin, 2009 : 102), repérable du fait que le débit de cet énoncé est régulier, oblige les trois premiers mots prosodiques à comporter un nombre à peu près équivalent de syllabes. Par conséquent, le [e] de « aimais » n'a pas besoin d'être accentué, du fait que le mot prosodique ainsi délimité comprendrait un nombre trop faible de syllabes, qui ne conviendrait pas au rythme instauré par l'énoncé. À cette contrainte s'ajoute la contrainte de collision d'accent (Martin, 2009 : 101), qui implique que deux syllabes accentuées doivent être séparées, au minimum, par une pause, faute de quoi le premier accent reculera automatiquement sur la syllabe antécédente. Cette pause se réalise effectivement avant et après « Flo ». Cette contrainte peut également justifier la non-accentuation de « aimais » devant « bien ».

Une fois les accents de l'énoncé déterminés, il est nécessaire de relever le trait oppositif le plus manifeste à l'intérieur de l'énoncé, afin de décrire l'ordre dans lequel s'effectue le regroupement des mots prosodiques que délimitent ces accents. Comme il a été mentionné, ce dernier s'avèrera être, pour la plupart des énoncés en français, le trait de modalité +/- **montant**.

L'accent qui termine l'énoncé doit, quant à lui, posséder un contour mélodique qui contraste avec celui de tous les autres mots prosodiques situés avant lui à l'intérieur de l'énoncé. En effet, à la différence des autres unités prosodiques, l'unité prosodique qui forme le Noyau de l'énoncé peut être

54. Verbe et adverbe sont liés du fait d'un rapport d'incidence, mais il ne s'agit pas là d'une dépendance assez forte pour former un groupe accentuel : « je l'aimais » pourrait être prononcé seul dans cet exemple. La dépendance dont il est question est donc à la fois syntaxique et prosodique.

prononcée seule, ce qui veut dire, en termes de structure prosodique, qu'elle n'attend pas de contour mélodique avec lequel contraster. Le plus souvent, cette dernière se démarquera par la durée de son accent terminal (+/- **long**), mais la hauteur à laquelle débute ou s'achève le contour mélodique (+/- **haut**), l'amplitude du mouvement mélodique (+/- **ample** ou, au contraire, +/- **plat**) et d'autres traits distinctifs peuvent s'avérer pertinents, du moment qu'ils permettent de distinguer le mot prosodique qui termine le Noyau des autres mots prosodiques à l'intérieur de l'énoncé⁵⁵.

Il est enfin possible d'observer toutes sortes de contrastes secondaires entre les mots prosodiques eux-mêmes, c'est-à-dire une fois la structure décrite, notamment au niveau de l'amplitude. Seuls le trait oppositif minimal et celui du Noyau ont été retenus dans les descriptions proposées à l'intérieur de cette thèse. Les traits secondaires ont fait l'objet d'une description plus générale en termes d'expressivité dans la section suivante.

2.1.2. Intonation et représentation : l'exemple de l'apostrophe

Il s'agit à présent de déterminer en quoi ce qui précède est à ranger sur le plan représentatif, et en quoi il ne peut prétendre à ce classement. Ceci permettra d'introduire le sujet de cette étude, du point de vue de l'intonation, afin d'en dégager rapidement les composantes représentationnelles et non-représentationnelles.

Toutefois, puisqu'il s'agit de structure prosodique, et non de structure morphosyntaxique — les deux étant, on le voit dans la description qui précède, indépendantes de par leur fonctionnement —, il est nécessaire d'abandonner pour un temps (à vrai dire, jusqu'au dernier chapitre) la notion de vocatif, et d'introduire un objet grammatical moins étroit, qu'il serait possible d'étudier à partir du modèle présenté ci-dessus. Au regard de plusieurs grammaires, aussi bien anciennes⁵⁶ que modernes⁵⁷, c'est la notion d'apostrophe qui semble la plus

55. Ceci n'est pas vrai pour les mots prosodiques qui interviennent *après* le Noyau, comme il sera expliqué au chapitre suivant.

56. Par exemple chez Priscien, le terme « apostrophe » est employé en grec dans le passage qui traite du vocatif (2010 : §191, 20).

appropriée pour désigner un tel objet. Bien que devant être définie par dépendance à l'ancien cas vocatif, elle n'en conserve pas moins une structure propre, qui sera appréhendée dans ce qui suit du double point de vue prosodie/syntaxe.

2.1.2.1. Prosodie et syntaxe : congruences

Du point de vue de la grammaire, il a été dit (cf. 2.1.1.2.) qu'une unité prosodique quelconque (mot prosodique, groupe) se définit, en discours, par la solidarité de ses membres (hors contrainte d'eurythmie). Cette solidarité est — idéalement — marquée par la prosodie (accentuation, débit — *rythme, tempo* ?), mais s'avère aussi être une affaire de syntaxe.

Il a été vu que les éléments syntaxiquement dépendants d'un mot plein (articles, prépositions, pronoms personnels, auxiliaires, ainsi que le couple forclusif/discordantiel employé dans la négation) formaient immédiatement un mot prosodique avec ce dernier (hors contrainte des sept syllabes). À une échelle immédiatement supérieure, le principe de regroupement témoigne également d'une dépendance syntaxique entre mots prosodiques, et ceci, peut-on dire, jusqu'à la formation complète de l'énoncé. Bien que prosodique en dernière instance, le regroupement entre mots prosodiques peut, *à ce titre*, être envisagé comme vestige d'un fonctionnement morphosyntaxique.

Le traité des langues indo-européennes de Meillet et Vendryès donne des exemples en grec ancien de groupes régis par un nom et marqués par une désinence unique (1963 [1924] : 572-573). La désinence jouait alors, pour paraphraser ces auteurs au moyen d'un terme introduit au point suivant, une *fonction culminative* : en tant que marque diacritique, elle signalait l'appartenance à un même groupe de termes apposés les uns aux autres, par opposition aux autres groupes à l'intérieur desquels ces termes étaient susceptibles de se confondre. Si, par évolution du système casuel et de la syntaxe, plusieurs cas peuvent intervenir, comme en latin, à l'intérieur d'un même groupe nominal, c'est qu'il doit toujours

57. Par exemple chez Lucien Tesnière (1988 [1959] : chapitre 71).

et nécessairement exister des marques diacritiques permettant de regrouper entre eux ces mots dotés de désinences distinctes⁵⁸.

Philippe Martin (2009 : 97) cite quant à lui un exemple de Shlomo Izre'el qui, relevant certaines marques apparues vers 2800 avant notre ère dans l'écriture cunéiforme (Uruk, Mésopotamie), note que ces dernières étaient des marques prosodiques, dont le rôle était de spécifier les frontières entre groupes accentuels, soit les ensembles de mots lexicaux régis par un même terme⁵⁹. Bien qu'il ne soit pas possible de développer cet aspect historique dans la thèse, il n'est pas dommageable de concevoir la prosodie, dans le cas du français du moins, comme un moyen pertinent de remplacer certaines marques morphologiques disparues, du moment qu'est démontrée sa fonction représentationnelle (cf. point suivant).

Cette dernière remarque permet de préciser l'emploi du terme « apostrophe » à l'intérieur de la thèse. Aujourd'hui⁶⁰, l'apostrophe peut être définie comme le regroupement d'un ou plusieurs mots prosodiques, contenant chacun un nom recteur (et un seul, car l'on parle aussi d'une « *série d'apostrophes injurieuses* »), que l'on suppose comme pouvant se décliner au vocatif dans une langue à déclinaison. La variété des formes, l'évolution du système prosodique, l'affaiblissement du cas vocatif dans la plupart des langues, font que de tels segments, les apostrophes, sont devenus difficilement identifiables par la seule morphologie ou la seule syntaxe⁶¹. Ils n'en constituent

58. Un exemple de Plaute repris au chapitre suivant (cf. 3.3.1.1.), l'insulte *villice haud magni pretii* (= vaurien, litt. paysan sans grande valeur), dans laquelle le nom recteur est décliné au vocatif, tandis que son complément est au génitif. Ce groupe nominal forme une unité, possiblement formée sur la base de deux mots prosodiques qui se regroupent immédiatement entre eux (simple hypothèse).

59. IZRE'EL, Schlomo (2003), "Vocalized Canaanite: Cuneiform-Written Canaanite Words in the Armana Letters: Some Methodological Remarks", DS-NELL 5, 13-34.

60. Je veux dire qu'il fut peut-être un temps où un segment pouvait contenir plusieurs termes déclinés au vocatif, indépendamment du nom régissant ces termes, lequel désignait plus explicitement que les autres l'allocutaire. Cette remarque ne fait que développer l'observation attribuée plus haut à Meillet et Vendryes.

61. Le chapitre suivant montre en quoi cette remarque est pertinente. Il pourra en effet sembler au lecteur qu'une apostrophe s'identifie aisément en syntaxe, du fait de son détachement par rapport à l'énoncé. Mais non seulement d'autres formes peuvent prétendre à la même position — le recours à la morphologie ne permettant pas de les

pas moins une réalité linguistique au regard de la double approche prosodie/syntaxe. Ceci sera démontré dans la division suivante.

Le lecteur pourra vérifier cette définition de l'apostrophe au moyen des descriptions fournies en annexe, où ont été réunies les structures prosodiques décrites à partir de certains extraits. Lorsqu'un énoncé présente un nom et une interjection à valeur vocative, la structure prosodique regroupe immédiatement ces derniers au moyen du contraste de pentes (cf. **2.1.3.1.**).

Lorsque l'apostrophe se présente sous la forme d'une expression comprenant un terme recteur et un ou plusieurs mots pleins régis par ce terme, telle que « sac à merde » (deux attestations dans le corpus) ou toute autre composition sophistiquée, l'ensemble forme alors un mot prosodique. Il faut rappeler que cela n'est pas possible pour des expressions constituées de plus de sept syllabes, telles que (je m'excuse d'avance pour cet exemple, qui m'a été inspiré par mon sujet et non l'inverse) « sodomisateur acrobatique de diptères », qui contient nécessairement plusieurs mots prosodiques. Du fait de la règle des sept syllabes, de la taille des mots, de la contrainte d'eurythmie (5/4/3 syllabes, avec une articulation de plus en plus nette sur chaque syllabe), ainsi que de la *collision syntaxique* entre « acrobatique » et « de diptère », cet énoncé doit être décomposé en trois mots prosodiques. Si les deux derniers mots prosodiques avaient été regroupés en un seul (= sept syllabes), le nom « sodomisateur » se serait trouvé détaché de son épithète, provoquant ce que Philippe Martin nomme une *collision syntaxique* (2009 : 100).

Ce dernier exemple montre en quoi la syntaxe prime sur l'intonation, dans une description ordonnée de la structure prosodique, et de l'énoncé en général.

2.1.2.2. Sémiologie de la prosodie

D'après les *Principes de phonologie* de Troubetzkoy (1938), la structure phonologique d'une langue, seule à pouvoir faire l'objet d'une recherche en phonologie, se répartit en trois fonctions : la *fonction distinctive*, la *fonction culminative* et la *fonction démarcative*, qui seules permettent d'affirmer qu'une

différencier —, mais cette position syntaxique n'est pas dénuée d'ambiguïté, du fait que certaines apostrophes peuvent constituer, seules, un énoncé.

unité donnée se situe sur le plan représentatif (Troubetzkoy, 2005 : 31-32). Tout ce qui donne forme au *flatus vocis* et n'entre pas dans une de ces trois fonctions n'appartient pas à la structure de la langue, et n'est pas, par conséquent, du ressort de la phonologie, mais de la phonostylistique ou fera, au pis-aller, l'objet d'une description phonétique.

La *fonction distinctive* permet de reconnaître une unité de discours par contraste avec d'autres unités susceptibles d'intervenir à la même place. À cette fin, sont recherchés par le phonologue les traits distinctifs qui permettent de différencier des unités entre elles à l'intérieur d'un même paradigme⁶². Ainsi, en français, on considère que le voisement est un trait distinctif des consonnes, du fait qu'il permet de différencier les phonèmes [p, t, k] des phonèmes [b, d, g], en distinguant par exemple « poux », « toux », « coup » de « bout », « doux », « goût », lorsque chacun de ces phonèmes est suivi d'un [u].

La *fonction culminative* permet de faciliter l'analyse du message, en répartissant ces unités de discours en différents groupes. Ceci pourra s'effectuer, d'après Troubetzkoy, en marquant plusieurs unités au moyen d'un même trait remarquable (cf. également *Traité* de Meillet et Vendryès, cité *supra*) ; à l'écrit, la déclinaison en genre et en nombre suffit en général à regrouper en un seul ensemble des termes appartenant à un même groupe nominal.

La *fonction démarcative* permet de repérer les limites d'une unité linguistique au moyen d'une ou plusieurs marques diacritiques placées après elle (le point à la fin de la phrase, la majuscule en début de phrase suivante) ; en français, tous les mots prosodiques placés *après* l'accent terminal de l'énoncé permettent, en théorie, la reconnaissance de ce dernier, du fait qu'ils reproduisent, fidèlement ou en l'atténuant, le contour mélodique de cet accent⁶³.

62. Les notions de « différence », d'« opposition » ou de « négativité », capables de rendre compte des unités sur lesquelles travaille le linguiste, ont été d'abord mises en évidence par Ferdinand de Saussure. Elles sont exposées à travers plusieurs points de vue dans la première partie de ses *Ecrits* (2002, « De l'essence double du langage »). Karl Bühler inclue ce principe différenciateur dans son axiome sur la nature sémiotique du langage ; il ajoute à ce principe sémiologique un principe psychologique de pertinence abstractive (cf. **1.2.3.2.**).

63. Il s'agit respectivement des mots prosodiques en position de Suffixe et de Postfixe à l'intérieur de l'énoncé (cf. Martin, 2009 : 126+).

Le modèle de Philippe Martin répond bien aux exigences d'un modèle phonologique, et s'avère, de surcroît, plus aisé à décrire et à mettre en œuvre s'il est présenté à partir de ces trois fonctions.

- À la **fonction distinctive** correspondent les **traits distinctifs** qui assurent la différenciation des mots prosodiques entre eux à l'intérieur de l'énoncé. En deçà du « contraste de pentes », qui suffit à mettre en évidence cette fonction, d'autres traits peuvent intervenir. Dans l'exemple cité au début de cette section, les trois premiers mots prosodiques, s'ils ne présentent pas de contraste de pentes, varient nettement en amplitude, et se distinguent ainsi entre eux à l'intérieur de l'énoncé. Toutefois, les seuls traits distinctifs à avoir été pris en compte dans la description de la structure prosodique, à l'intérieur de cette thèse, sont le trait oppositif qui permet le regroupement des mots prosodiques et le trait qui différencie l'accent terminal des autres accents à l'intérieur de l'énoncé.
- À la **fonction culminative** correspondent les **accents terminaux** sur chaque mot prosodique, et notamment l'accent terminal de l'énoncé. Ce sont les **contours mélodiques** de ces accents qui manifestent les traits distinctifs permettant de différencier et de regrouper entre eux les mots prosodiques. Il est important de souligner l'économie de moyens que présente ce système : les accents en fin de mots prosodiques assurent à eux seuls l'intégralité du système de représentation ;

elles [les syllabes accentuées] signalent surtout des étapes de mise en mémoire et de concaténation nécessaires à l'auditeur pour reconstituer l'énoncé et éventuellement son contenu.

Martin, 2009 : 113

- À la **fonction démarcative** correspondent certaines marques, non nécessairement voisées, pouvant survenir à l'attaque des mots prosodiques et le **comportement prosodique des macro-segments**, décrit au chapitre suivant, qui permet de déterminer où s'achève le Noyau de l'énoncé ; c'est-à-dire de déterminer rétrospectivement le contour terminal lorsque celui-ci est suivi de mots prosodiques en position de Postfixe ou de Suffixe (cf. 3.2.1.2.). À noter que les accents en fin de mots prosodiques ont une

fonction démarcative d'après Philippe Martin (2009 : 113), du fait qu'ils marquent la fin des mots prosodiques. Mais cette démarcation n'a lieu qu'en discours : dans la langue, l'accent lexical n'a pas de fonction démarcative (à comparer aux accents d'autres langues). Cette séparation langue/discours sera développée ci-dessous pour l'ensemble de la structure prosodique, du fait de son importance pour le sujet de cette thèse.

Dans la structure prosodique, il n'est pas possible de mettre au même niveau les trois fonctions qui viennent d'être énumérées. Et même à l'intérieur de ces fonctions, il n'est pas possible de mettre au même niveau les différents éléments décrits. Les traits distinctifs par exemple, qui différencient entre eux les mots prosodiques, n'ont pas les mêmes répercussions sur la structure prosodique elle-même. Un trait de modalité (+/- **montant**) implique un comportement différent du mot prosodique à l'intérieur de la structure prosodique, du fait qu'un contraste de modalité peut produire un regroupement entre mots prosodiques. En conséquence, le trait de modalité (pente mélodique) a bien un rôle distinctif. On le retrouve d'ailleurs sur le contour terminal, où il permet de déterminer la modalité prosodique propre à l'énoncé. Au contraire, des traits secondaires, comme l'amplitude ou la durée, sont susceptibles de ne pas affecter la structure prosodique globale : leur remplacement, par un contour moins ample ou plus long, peut ne rien changer au regroupement ou à la hiérarchie des mots prosodiques entre eux. En somme, certains traits prosodiques ne sont pas *distinctifs*, du fait que leur modalisation peut ne pas affecter le regroupement, ni la hiérarchie des mots prosodiques entre eux (cf. Martin, 2009 : 112). Si, dans certains énoncés, ces traits secondaires sont toujours susceptibles de jouer un rôle dans la hiérarchie, voire le regroupement des mots prosodiques entre eux, dans d'autres énoncés, notamment ceux décrits dans la section suivante, ils possèdent un fonctionnement indépendant de la structure prosodique, telle qu'elle a été décrite dans cette section.

Afin de conserver cette distinction dans ce qui suit, il a parfois été privilégiée l'expression « schéma mélodique » du français à celle de *structure prosodique*. « Schéma mélodique » désigne, dans cette thèse, les éléments prosodiques qui se situent sur le plan représentatif. Appartiennent nécessairement

au schéma mélodique : le *système d'accentuation* (dernière syllabe des mots pleins en langue + règle de dépendance syntaxique + contrainte mnémotechnique des sept syllabes + contrainte acoustique d'eurythmie (débit en fonction de la fréquence d'accentuation) + contrainte de collision syntaxique + pause minimale entre deux accents) ; le *contour terminal de modalité* (présence obligatoire d'un trait propre au dernier accent qui en fait le support de modalité de l'énoncé) ; et la présence obligatoire d'un *contraste* par lequel les mots prosodiques placés avant le contour terminal se regroupent entre eux (généralement le trait de modalité, noté +/- **montant** ou montant/descendant). Bien que tous ces éléments puissent varier dans certaines situations, il est raisonnable de dire, au vu de leur fréquence, qu'ils appartiennent bien à une langue française instituée.

2.1.2.3. Place de l'apostrophe dans la structure prosodique

Il y a quatre positions pour l'apostrophe vis-à-vis de la structure prosodique, ce que le chapitre suivant démontrera au moyen de la macro-syntaxe.

- (i) soit l'apostrophe est située en position liminaire, ou à l'intérieur d'un groupe plus important placé en position liminaire, et se regroupe donc, à un moment donné, avec le contour terminal de modalité :

(5) *putain Alex Plé / je vous déteste — je vous déteste (15m39s)*
[Romain 1-3]

- (ii) soit l'apostrophe est placée après le contour terminal de modalité, elle se retrouve alors à l'extérieur de la structure prosodique :

(6) *mais c'est cool les chats / Adrien (19m12s) [Cha 1-1]*

- (iii) soit l'apostrophe est elle-même frappée du contour terminal de modalité, elle forme alors, seule, l'intégralité de l'énoncé :

(7) *espèce de arnaqueur (1h00m25s) [Aurélié 1-1]*

- (iv) soit l'apostrophe sépare deux mots prosodiques qui se regroupent normalement entre eux, elle appartient alors à une autre structure prosodique, un autre énoncé. Ce dernier cas est celui de l'Incise (« veuillez

agr er / (*madame monsieur*) / l'expression etc. »). Aucune attestation de cette derni re ne s'est pr sent e dans le corpus.

Dans ce chapitre, il sera d'avantage question de l'apostrophe en position liminaire, du fait que cette derni re est la seule sur laquelle il est possible d'observer un contraste de pentes   l' uvre.

L'apostrophe- nonc  respecte la structure prosodique, mais en dehors d'exemples comme « sodomisateur acrobatique de dipt res », elle comporte en g n ral trop peu de mots prosodiques pour qu'il soit possible de cumuler les observations   son sujet.

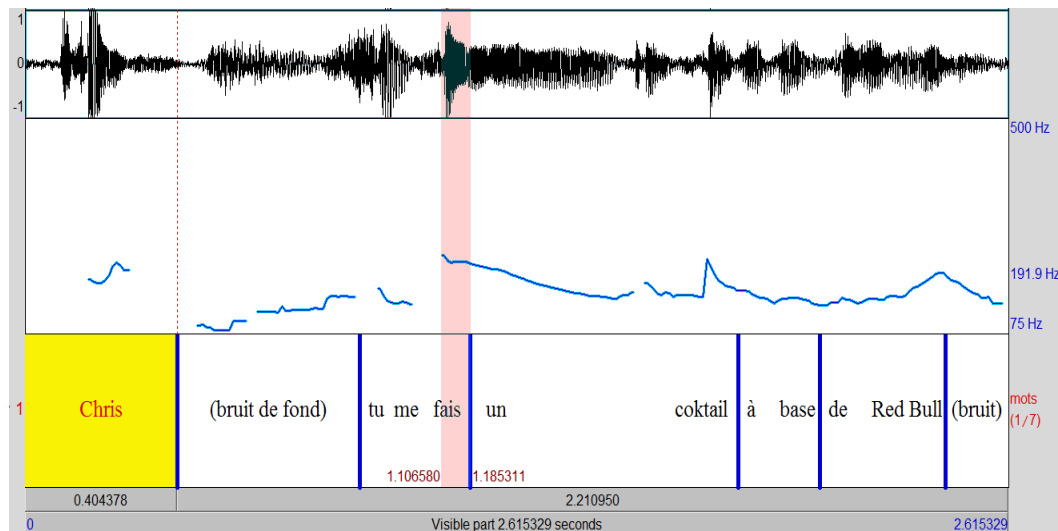
Il est important de noter que la position post-finale (iii), hors structure prosodique, n'est pas propre   l'apostrophe. Elle vaut, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant, pour tous les segments plac s apr s le contour terminal de modalit . L'apostrophe en Incise (iv) n'a que peu  t   tudi e   l'int rieur de la th se. Le chapitre suivant tente de d montrer, au moyen de simulations (  d faut d'attestations dans le corpus), que l'Incise appartient   une autre structure prosodique que celle de l' nonc , et ob it au m me comportement prosodique que la position   laquelle elle est cens e appartenir (en g n ral la premi re), ind pendamment des propri t s propres   l'Incise elle-m me.

L'apostrophe — exclusivement liminaire donc (i) — ne pr sente aucune r gle de regroupement : elle est susceptible de se regrouper   n'importe quel moment avec les mots prosodiques qui lui succ dent, pour peu que ce regroupement ne provoque pas de collision syntaxique avec les autres mots prosodiques (cf. *supra*). Lorsque des mots prosodiques la pr c dent, elle se regroupe en g n ral imm diatement avec eux (une exception pour les apostrophes en position liminaire venant couper une unit  prosodique plus grande,  galement en position liminaire ; exemple « mais fais-lui faire (*Charlotte*) du contre-galop mais / total / quoi (42m27s) » [Anonyme 1-1]).

Il n'y a donc pas de r gle stricte concernant le regroupement de l'apostrophe dans la structure prosodique. Du moins, les observations   ce sujet n'ont donn  que peu de r sultat. Il arrive m me que le regroupement s'effectue imm diatement

avec le mot prosodique contenant le verbe recteur (cf. fig.6 ; regroupement entre « Chris » et « tu me fais ») :

(8) Chris / tu me fais un :: cocktail à base de Redbull (30m45s)
[Tizz 1-1]

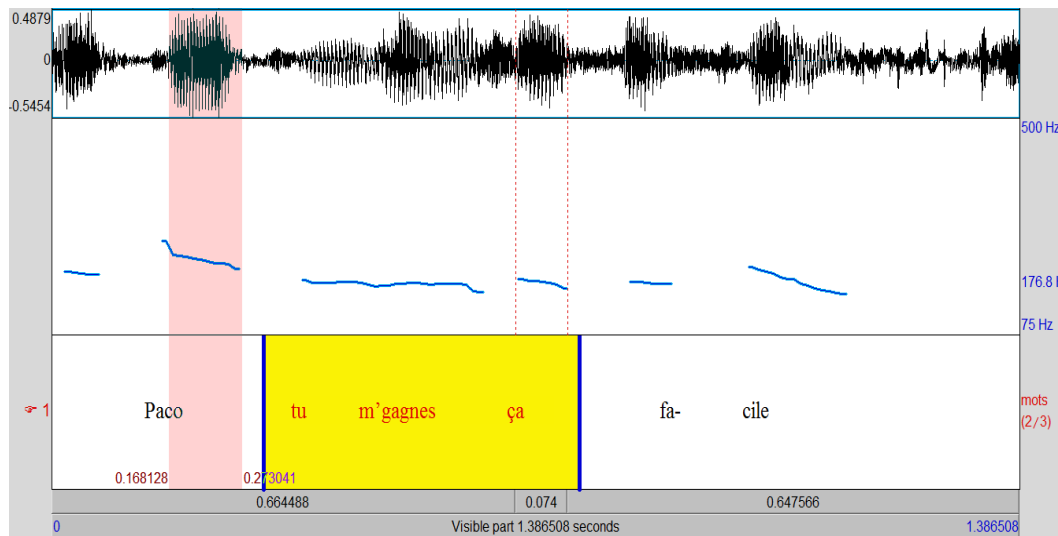


[Fig.6 : regroupement apostrophe + Noyau]

Mais il est toutefois plus logique de voir dans ce regroupement un accident avec le reste de la structure prosodique : « tu me fais » va en effet devoir se regrouper avec « un cocktail à base de Red Bull ». Comme c'est le dernier accent qui porte la marque de modalité, ici [ul] sur « Red Bull », « tu me fais » va devoir contraster avec cette marque pour pouvoir se regrouper avec le groupe prosodique qui suit. L'accent terminal étant interrogatif (+ **montant**), la modalité de « tu me fais » sera nécessairement descendante.

Dans le corpus, il est plus courant que les éléments régis par le verbe se regroupent d'abord entre eux, avant de former une unité prosodique avec l'apostrophe. Ceci peut également avoir pour effet, dans un énoncé court, d'isoler l'apostrophe du reste de la structure prosodique (N.B. : dans l'exemple suivant, « facile » est en position post-prédicative).

(9) (Paco / tu me gagnes ça / facile) (1h23m04s) [Paco 1-1]



[Fig.7 : non-regroupement apostrophe + Noyau]

Dans cet exemple, il n'y a aucun contraste de pentes observable entre l'apostrophe et le contour terminal de modalité.

En définitive, il reste peu d'apostrophe dont il soit possible de dire qu'elles appartiennent pleinement à la structure prosodique de l'énoncé. Mais ceci ne doit pas occulter des faits remarquables, et même de première importance pour cette étude.

2.1.3. Faits remarquables, faux-semblants

Cette dernière division se borne à souligner quelques phénomènes prosodiques se produisant à l'endroit de l'apostrophe et de l'injonction (entendue comme groupe accentuel contenant un verbe à l'impératif), qui, bien qu'ils se présentent comme des phénomènes d'expressivité, sont interprétables au regard de la structure prosodique. Aborder ces phénomènes bien connus à travers la règle de regroupement, permettra de les distinguer de ceux énumérés dans la section suivante, qui sont d'authentiques phénomènes d'expressivité.

2.1.3.1. L'interjection vocative

Pour bien apprécier la définition qui suit de Lucien Tesnière, il faut se demander à quel type d'interjection il est fait référence :

Tout comme l'impératif auquel elle correspond, l'apostrophe tient de la nature de l'interjection. C'est un actant employé en valeur d'interjection tout comme l'impératif est un verbe employé en valeur d'interjection.

Tesnière, 1988 [1959] : 168

La plupart des interjections s'emploient dans des situations déterminées, comme les interjections impératives « hue », pour faire avancer un cheval, ou « chut », pour faire silence (Vendryès, 1978 : 140-141). Les formes de ce type sont nombreuses, et difficiles à décrire d'après une fonction qui leur serait commune. Citons le « hein » qui reproduit, à basse échelle, le contour mélodique d'une forme interrogative ; le « héhé » qui peut être systématiquement glosé par « je vois très bien de quoi tu parles » ; le « ah » qui manifeste la compréhension (le « ah (bon) », interrogatif, qui en est une variante) ; le « ha » qui manifeste le contentement ou le soulagement ; le « haha » comme tentative de surprendre l'interlocuteur ou de le mettre mal à l'aise (de profiter de la situation pour prendre le dessus)⁶⁴ ; ou encore les « bof », « aïe », « houlà », « euh », « ben », etc.

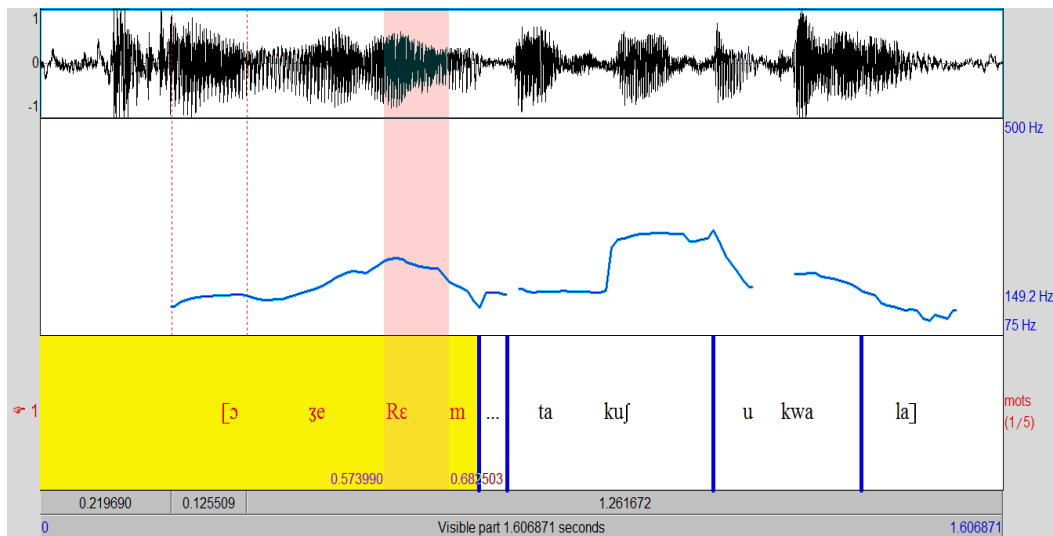
En conséquence, les interjections auxquelles le syntacticien fait référence dans cette citation sont des interjections que l'on dira *vocatives*, à savoir le « hé » et « oh »⁶⁵, qui accompagnent tantôt une apostrophe nominale, tantôt un juron, et tantôt sont employées seules comme apostrophes.

Ci-dessous, des exemples d'interjections accompagnant une apostrophe :

(10) *oh Jerem / t'accouches ou quoi là (6m22s) [Toan 1-3]*

64. Dans la série animée *Les Simpson*, un des personnages, Nelson, rabaisse constamment le héros de la série, Bart, en le pointant du doigt et en affectant de prononcer, toujours sur le même ton, cette interjection.

65. Il existe deux formes d'interjections qui s'écrivent traditionnellement « oh » dans la langue française. La première est un [o] (*o* fermé) qui sert à interpeller ou à rappeler à l'ordre (respectivement vocatif et impératif). La seconde est un [ɔ] (*o* ouvert) qui sert à exprimer la déception (ton descendant) ou la surprise (ton montant). Au départ, il était question d'écrire la première interjection « ho » (conservée dans « hé ho ! ») et la seconde « oh », afin d'éviter la confusion sur les transcriptions. La standardisation du « oh » anglo-saxon à valeur vocative (*oh My God !*) me prive d'introduire cette distinction dans la thèse.

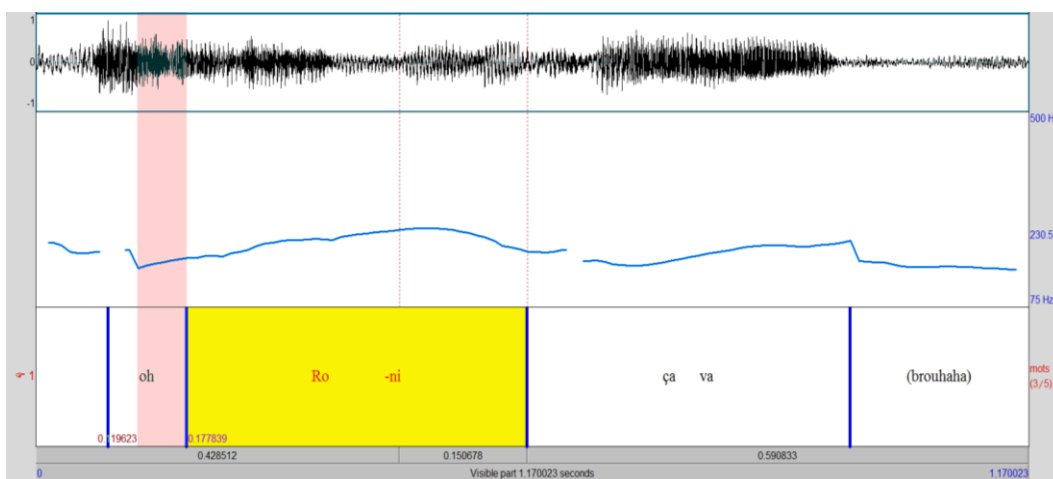


[Fig.8 : regroupement apostrophe + interjection vocative]

(11) oh Ju / ça repousse / les cheveux (1h20m06s) [Aurélie 2-1]

(12) mec oh mais Bruce Willis / il a rien inventé / mon gars (1m39s)
[Romain 1-3]

(13) (oh Roni ça va) (10m40s) [Tizz 1-1]



[Fig.9 : pseudo-imitation et regroupement entre apostrophe et interjection]

Ces interjections possèdent la particularité d'imiter une partie du contour mélodique du nom en apostrophe (cf. fig.8), tout en conservant un contraste de pentes avec ce dernier (cf. fig.9), afin de former une unité plus grande ; unité que l'on suppose être, d'après la définition qui en a été proposée, l'apostrophe elle-même. Du fait que le contour mélodique de l'interjection semble imiter celui de l'apostrophe, la plupart des traits, durée, hauteur, mouvement en cloche et

amplitude, sont conservés d'un accent à l'autre, seul le contraste de modalité est affiché, plus ou moins fortement, c'est selon⁶⁶ (cf. **2.2.1.3.c**).

Ce rôle imitatif de l'interjection a été souligné dans les travaux de Laurence Rosier :

(...) pour certains genres de discours relevant de la sphère professionnelle, de l'écriture (administrative ou blanche), l'emploi de l'interjection constituerait une « entorse » aux conventions : elle est liée à la volonté de surmarquer son énonciation (ce que nous appelons « la surénonciation expressive »⁶⁷) et sera donc plus ou moins bien acceptée selon que le genre permet plus ou moins l'inscription et la monstration de la subjectivité. À l'inverse, son absence totale d'un corpus peut révéler – c'est du moins notre hypothèse – un refus de son *rôle pseudo-mimétique*.

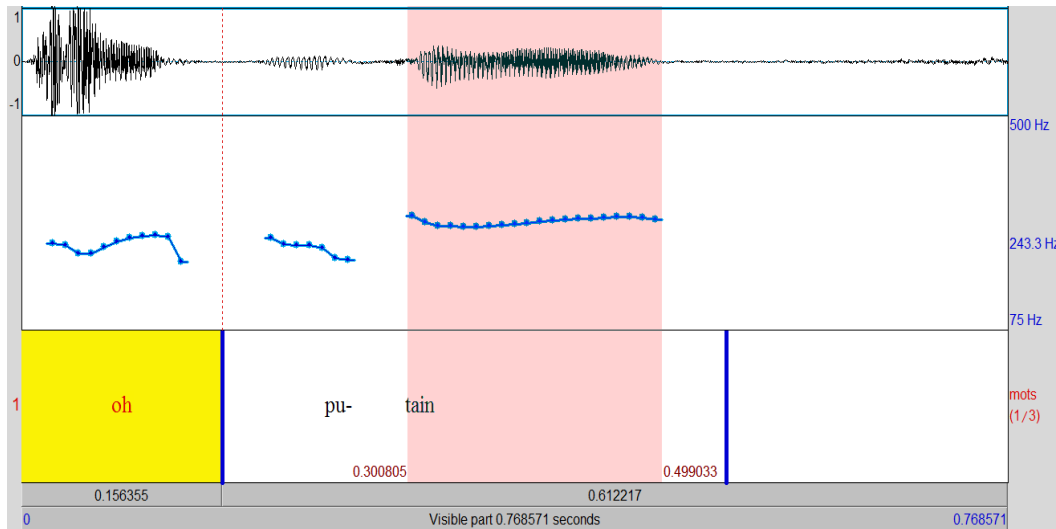
Rosier, 2006 : 117 (moi qui souligne)

Lorsque l'interjection n'est pas accompagnée d'une apostrophe, mais d'un juron par exemple, elle ne se regroupe pas nécessairement avec lui, mais est toujours susceptible d'imiter son contour mélodique. Lorsque le contour est imité, comme dans les deux exemples qui suivent, le trait de modalité est imité également, de sorte qu'il n'y a pas contraste, et donc pas de regroupement avec le juron :

(14) *oh putain (40m34s) [Toan 1-2]*

66. L'exemple extrait de « Aurélie 2-1 » est particulièrement expressif (rires, voix « cassée »), tellement qu'il est difficile de retrouver le « contraste de pentes » pour ce dernier. Mon oreille personnelle (aiguillée par une hypothèse sous-jacente) m'indique que l'interjection et le nom en apostrophe se regroupe néanmoins dans cet exemple. Ce qui semble plus pertinent également au niveau de la syntaxe. On remarquera, si l'on visualise cet extrait, que l'accent de l'apostrophe présente un pic mélodique de plus que l'interjection.

67. L'expression, que je trouve assez redondante personnellement (l'idée d'énonciation est elle-même attachée à celle d'expressivité ; cf. chapitre 4), est d'André Joly (cf. section suivante, **2.2.2.1**).



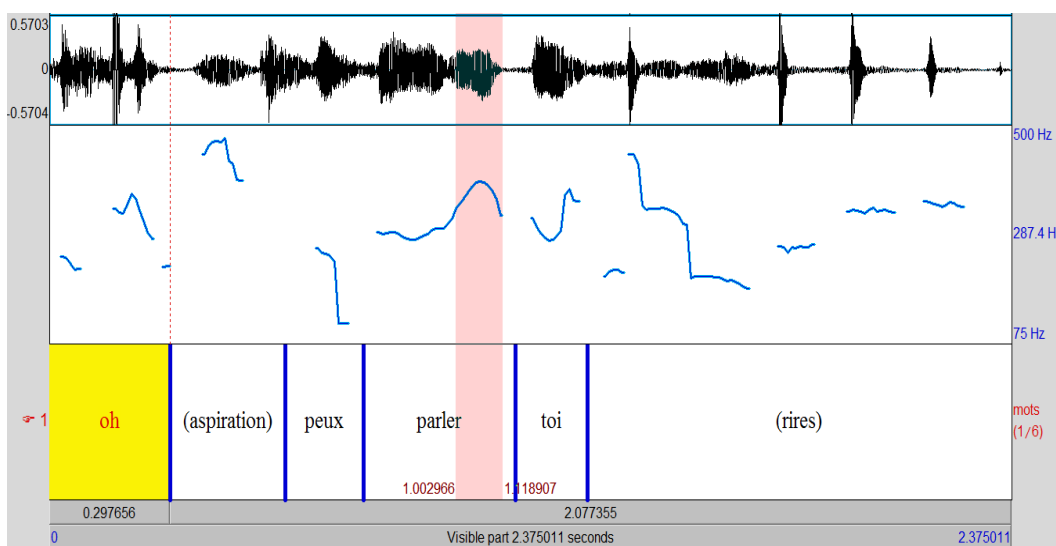
[Fig.10 : non-regroupement entre l'interjection et le juron]

(15) *oh sérieux / tu racontes n'importe quoi / Deb (41m56s) [Toan 1-2]*

Or ce que l'on observe, c'est que, lorsqu'elle est employée seule (sans nom en apostrophe et sans juron), l'interjection reproduit fréquemment la modalité du contour mélodique qui termine l'énoncé (*N.B.* : dans les exemples qui suivent, l'apostrophe et le « toi » sont postposés au Noyau, hors structure prosodique) :

(16) *oh ce fil / il m'a gavé / Christophe (1h20m02s)
[Aurélié 1-1]*

(17) *oh / tu peux parler / toi (36m46s) [Aurélié 1-2]*



[Fig.11 : pseudo-imitation du contour terminal de l'énoncé]

Cette propriété peut justifier le rôle « pseudo-mimétique » que Laurence Rosier attribue à l'interjection. Mais il s'agit alors d'une imitation du contour terminal de modalité, propre à l'énoncé, non d'une imitation de l'apostrophe. Cette propriété d'imiter le contour du Noyau existe pour de nombreux syntagmes liminaires, et est quasi-systématique en ce qui concerne l'apostrophe dans cette position (cf. 2.2.1.2. et 3.2.3.1.) Il y a donc fort à parier, au vu de ces données, que l'interjection vocative fasse partie de l'apostrophe elle-même, et suffise, toujours d'après cette propriété, à être une apostrophe à défaut du nom qu'elle est susceptible d'accompagner.

C'est en tout cas ce que Carlotta Cini (2010) démontre à travers un corpus de trois films italiens (*Mamma Roma*, *Respiro et Sciuscà*). Ayant relevé toutes les interjections employées au côté d'un vocatif, ainsi que les interjections employées seules en tant que vocatif, elle met en évidence leur valeur de « terme d'adresse » ou d'appellatif. Selon elle, les dialectes italiens représentés dans ces films emploient des « interjections vocatives ». Elle distingue parmi ces interjections celles qui sont autonomes (« ahó » et « oh ») de celles qui s'accompagnent nécessairement d'un appellatif (« a' » et « o' »). Comme Laurence Rosier, elle met en évidence le fait que ces interjections appartiennent à la langue parlée et familière, et plus encore ici du fait qu'il s'agit de dialectes. Elle relève en outre que ces interjections sont souvent effacées dans la traduction française de ces films.

Cette description de l'interjection « en apostrophe » comme appartenant à l'apostrophe elle-même, peut être en outre appuyée par une description casuelle du *ô* gréco-latin. Celle-ci a été menée au chapitre 6 de la présente thèse.

Ces formes, les interjections vocatives, ne présentent, de la même manière que l'apostrophe, aucune intonation spécifique, seule leur ressemblance avec le contour mélodique de l'apostrophe et/ou avec le contour terminal de l'énoncé (aussi appelé « contour de modalité ») leur confère une spécificité du point de vue prosodique.

Afin d'apprécier la description qui précède, il peut être nécessaire de réviser l'affirmation qui suit :

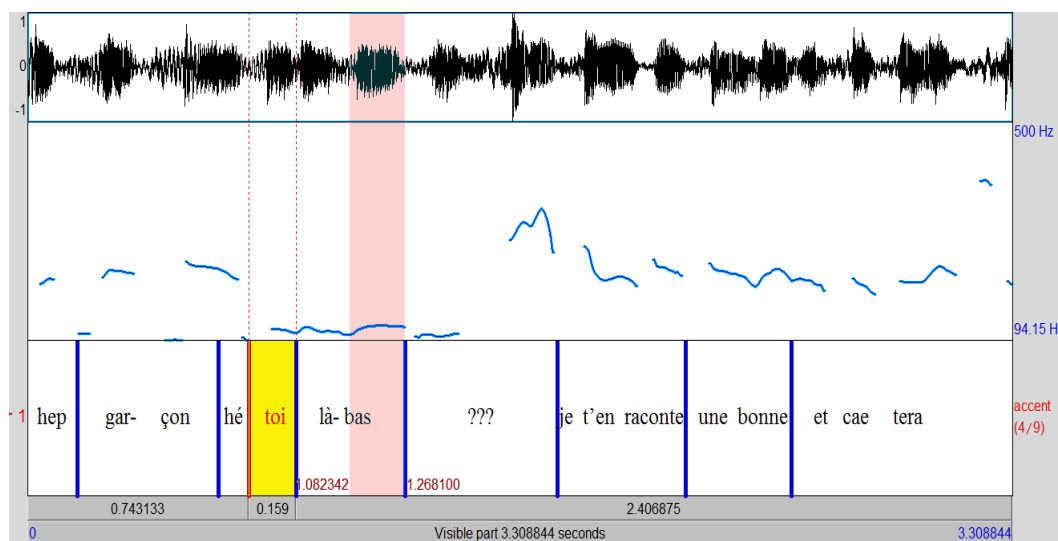
Une interjection est une phrase, une phrase dont le vecteur n'est pas le verbe, mais le mouvement expressif, porté à son maximum.

Guillaume, 1988 : 199.

Les interjections vocatives ne remplacent pas le nom en apostrophe, puisqu'elles l'accompagnent fréquemment. Il s'agit de véritables apostrophes. Ainsi, dans la locution « *hé toi (là-bas)* » (les guillemets servent à marquer un discours rapporté, ou plutôt une mise en scène ici) :

(18) "hep garçon — hé *toi là-bas* — ..." (12m35s) [Reun 1-1]

L'interjection permet de remplacer le nom en apostrophe. « Remplacer » et non accompagner, puisque le « toi » n'est pas inclus à l'intérieur de l'apostrophe, comme le démontre l'affichage de la courbe mélodique pour cet extrait (« hé » et « toi » sont tous deux descendants ; « toi » se regroupe avec « là-bas », « toi là-bas » se regroupe ensuite avec « hé »). Au contraire, « hep » et « garçon » se regroupent immédiatement :



[Fig.12 : non-regroupement de l'interjection vocative et de « toi »]

À la vue de ces données, il devient impossible de souscrire à l'idée que l'interjection constitue toujours une phrase, étant donné que tous les exemples cités dans ce point témoignent de sa dépendance à un groupe accentuel. Il est possible que certaines interjections typiques, parmi celles énumérées plus haut, fassent office de « phrase » (de « Noyau » en macro-syntaxe), telles que « hein »,

« chut » et « hue ». Mais ceci n'est pas vrai des interjections qui nous préoccupent dans cette thèse. Une telle affirmation nécessite donc d'étudier les interjections au cas par cas. Il se pourrait, par exemple, que certaines partagent la propriété de signaler le contour de modalité au moyen d'un contour mélodique similaire, doté d'un léger, quoiqu'audible, contraste de pentes avec un contour terminal, tandis que d'autres auraient pleinement valeur de « phrase ».

Les deux interjections « hé » et « oh » témoignent des mêmes propriétés prosodiques que l'apostrophe, du fait qu'elles prennent place, soit au côté d'un appellatif (*i.e.* nom en apostrophe), auquel cas elles se regroupent immédiatement avec lui, soit dans une position où pourrait s'employer un appellatif, avec un contour terminal identique. Pour ce dernier cas, du fait que le français ne distingue pas, comme le font les dialectes italiens qu'étudie Carlotta Cini, autonomie et non-autonomie de l'interjection, il se peut encore que ce soit la formulation de l'appellatif qui fasse défaut, et que l'interjection soit originellement annexée au groupe prosodique appelé « apostrophe ».

2.1.3.2. L'apostrophe et l'injonction désacralisées

Mais veuille le Grand Manitou / pour qui le mot n'est rien du
tout / admettre en sa Jérusalem / à l'heure blême / le pornogra-
phe / du phonogra-*phe* / le polisson / de la chanson.

Georges Brassens

Dire qu'une interjection s'emploie *comme* une apostrophe n'a pas de sens, étant donné, au regard de ce qui précède, que l'affirmation pourrait être inversée et le nom en apostrophe s'employer *comme* les interjections « hé » et « oh » (cf. Tesnière, 1988 : 168). S'il faut considérer l'interjection et le nom au vocatif comme dépendants d'une même forme, l'apostrophe, il peut être intéressant de se demander lequel des deux passe pour plus exemplaire que l'autre.

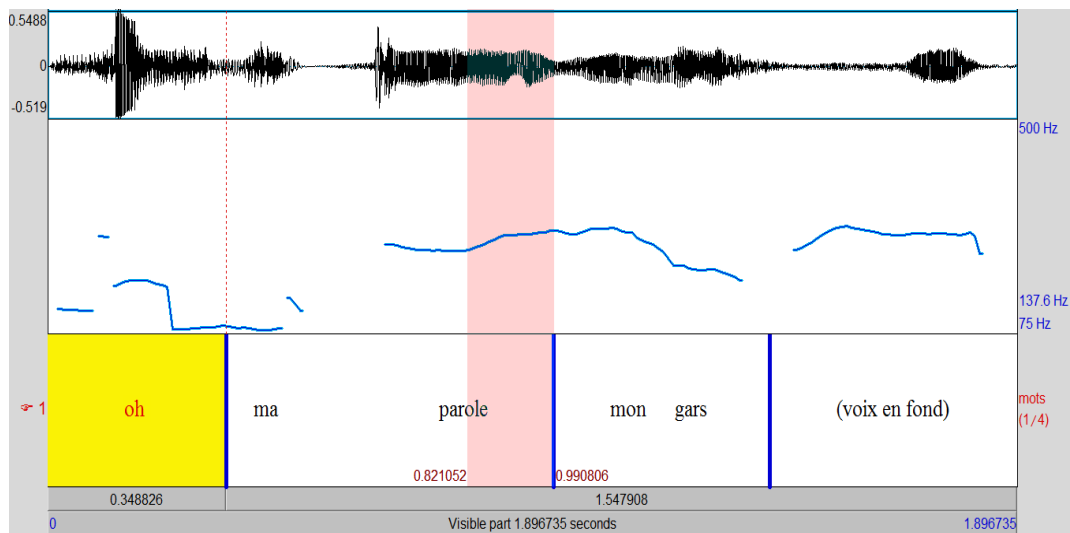
Ceci équivaut à se demander si, d'un point de vue phylogénétique⁶⁸, c'est le nom en apostrophe qui a globalement tendance à se réduire en une simple

68. Pour traiter de l'évolution de l'apostrophe, qui relève de l'expressivité et non de l'expression bien formée, j'emploie l'adjectif *phylogénétique*. Les raisons qui m'ont

interjection (selon un principe d'économie de moyen) ou si c'est l'interjection qui a globalement tendance à se spécialiser en un appellatif (selon un principe de spécialisation qui resterait à définir, mais qui a sa vraisemblance, ainsi énoncé).

Sur cette question, il convient de relever, à propos du nom en apostrophe, un phénomène important, qui est que *certain*s noms en apostrophe peuvent être vidés de toute valeur nominale, et se réduire à leur tour, non pas en interjection, mais en juron, tout en conservant la même position dans la chaîne parlée. Seulement, ainsi « désacralisés », ils ne se regroupent plus avec l'interjection vocative lorsqu'elle les accompagne.

(19) *oh ma parole mon gars* - - (13m09s) [Romain 1-2]



[Fig.13 : non-regroupement de l'interjection vocative et du juron]

Dans cet exemple, le regroupement s'effectue d'abord entre « ma parole » et « mon gars » (contraste de pentes montant/descendant) et n'intervient qu'ensuite entre le groupe ainsi formé et l'interjection. Il suffit de prononcer « mon gars » avant ma « parole » pour comprendre de quelle façon le regroupement s'opère dans cet extrait⁶⁹.

poussé à avoir recours à ce terme (qui a une tradition scientifique) sont exposées dans la seconde partie de cette thèse.

69. Je précise que l'interjection est prononcée sous la forme d'un hiatus ([o :a]), d'où la brusque retombée entre les deux parties montantes de l'accent. Mais la retombée totale (en incluant celle du premier mouvement en cloche) dure 0,05s, pour un

Il convient de nommer cette forme juron, du fait que, contrairement à l'interjection qui vient d'être vue, cette dernière « ne réfère pas (...), ne transmet aucun message, n'ouvre aucun dialogue, ne suscite pas de réponses. » (Benveniste, 1974 : 256). On pourra apprécier cette définition d'Emile Benveniste au regard de ces autres exemples, plus représentatifs (plus « désémantisés ») :

(20) *putain / j'adore les chiottes végétaux / con (15m12s) [Romain 1-3]*

(21) *putain de merde — sorry — oh saperlipopette de bon sang d'une pipe en bois (43m33s) [Reun 1-1]*

(22) *[le locuteur tousse] putain (10m46s) [Romain 1-2]*

(23) *oh merde (4m32s) [Toan 1-5] (interjection de déception ici « oooh », non vocative)*

Pour Martina Drescher (2000), un juron est intégré à l'une de ces quatre fonctions :

1. intensifier un énoncé à portée affective, évaluative ou subjective ;
2. réagir à un changement thématique imprévisible ;
3. donner un signal d'écoute (*back-channel*)
- et 4. indiquer un changement de perspective énonciative

Drescher, 2004 : 21

Ainsi le premier exemple (19) rend compte de la première fonction, les deux derniers exemples (21 et 22) témoignent de la seconde, et l'exemple « Reun » (20), se range plus naturellement sous la troisième (il s'agit de réactions gênées, qui témoignent de l'attention toute particulière portée à une jeune et jolie médecin durant une séance de rééducation). Je n'ai pas trouvé d'exemple de la quatrième fonction dans mon corpus. Cette dernière correspond toutefois à des mises en scène courante dans les récits oraux, du type « et là je me suis dit *merde* pourquoi pas », lesquelles permettent, d'après la description qu'en propose Martina Descher, de signaler à l'allocutaire que l'énoncé est passé au discours direct (*i.e.* d'« indiquer un changement de perspective énonciative »).

accent qui dure 0,2s. Elle est insuffisante pour permettre le regroupement avec l'accent montant sur « parole ».

Un juron est couramment un appel à une entité mythologique ayant perdu son caractère sacré. Ainsi du *edepol* latin (traduit par « par Pollux » ou, plus rarement, « ma parole » en français) qui revient régulièrement dans le théâtre de Plaute ; ainsi des « Bon Dieu », « Sacredieu », « Par sang Bleu », *Bou Diou*, *Fan de Diou* (équivalents provençaux) ; ainsi des deux célèbres jurons du capitaine Haddock, « Tonnerre de Brest » et « mille millions de mille sabords ». Tous ces jurons sont des évocations d'entités jadis célébrées cérémonieusement (ceci valant à plus forte raison pour le personnage de Tintin).

D'autres formes de jurons sont issues d'un vocabulaire non pas désacralisé, mais désacralisant, inspiré le plus souvent du désir et de l'esthétique du corps (« putain », « con », « merde », etc.), et peuvent, le cas échéant, s'adjoindre aux jurons liturgiques (« foutre-dieu », équivalent à « sacredieu »), comme le spécifie Sophie Fischer (1995) dans un article dans lequel elle tente une synthèse des types de jurons, en s'appuyant notamment sur l'évolution de l'espagnol.

Qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre catégorie, tous ces exemples témoignent d'un « dépérissement sémantique », soit de noms jadis employés comme de véritables appels, des *invocations*, soit de noms inspirés du vocabulaire scatologique qui, intégrés à des procédures liturgiques, avaient pour objet *d'injurier*, et qui à cet effet étaient *déjà* employés en-deçà de leur pleine valeur sémantique.

Un bon exemple de dépérissement sémantique, et de la réduction, de l'oblitération formelles qui en résultent, c'est le sort du jurement si m'aït Dieus ! Formule, très énergique à l'origine, par laquelle on garantissait la vérité de son dire, la sincérité d'une promesse ou la bonne foi de ses intentions : « Que Dieu me vienne en aide, dans la mesure, s'entend, où je dis la vérité, où je tiens mes engagements ».

John Orr, 1957 : 281

Le (très bel) article d'Orr démontre, à travers l'évolution d'un grand nombre de jurons, que le juron fait référence à une activité cérémonielle que l'usage a désacralisée⁷⁰. Cette pratique consiste originellement en un appel lancé à une

70. De par son étymologie déjà (*jus*, la loi), et notamment le caractère originellement sacré de cette dernière. Sur cette question, j'ai pu consulter en version numérique un discours de Charles Victor de Bavay daté de 1867, *De l'invocation divine dans le serment*, d'après lequel l'invocation divine, dans les serments qui ont été prêtés à la

entité mythologique, et donc, *a priori*, à l'emploi d'un nom en apostrophe. À cet effet, le « par », qui se glisse inopinément devant le nom de l'entité invoquée, et que l'on retrouve dans un grand nombre de jurons, permet de transformer une adresse directe en adresse indirecte.

Un cyber-exemple, d'origine américaine, s'est aujourd'hui répandu sur tous les forums de discussion anglophones (mais pas que). Il s'agit du célèbre « OMG » (“*Oh My God !*”). Ce dernier se présente clairement comme un appellatif de par sa forme, mais ne possède plus aucune propriété qui relèverait de l'apostrophe originelle.

Dans la structure prosodique, il en résulte un dégroupement du nom d'avec l'interjection vocative⁷¹ (sauf, peut-être, pour ce dernier, pour lequel l'interjection tend à s'intégrer à l'appellatif, selon un procédé évident de stéréotypie — mais ceci, je le précise, ne s'est pas vérifié sur les simulations).

La preuve la meilleure de cette affiliation du juron à l'apostrophe est que d'autres exemples, qui ne renvoient pas à des noms en apostrophes, mais à des verbes en injonction, témoignent d'un phénomène analogue (je les souligne exceptionnellement, en lieu et place de l'apostrophe) :

(24) *Enzo allez / papy il fait dodo (22m05s) [Jean-Claude 1-1]*

(25) *Tiens # ça / c'est pour ## Anthony (51m24s) [Aurélié 1-2]*

(26) *pédé / va(s ?) (11m05s) [Toan 1-5]*

De même que pour les jurons issus de noms, ces formes issues de verbes s'intègrent à la définition de Benveniste, ainsi qu'aux quatre fonctions de Martina Drescher, quoique légèrement revisitées pour s'adapter au plan verbal. Le premier exemple (23) renvoie à la première fonction, comme intensificateur, ce dont peut

cour de Bruxelles, en dépit de l'affaiblissement étymologique du terme *jurere*, avait conservé toute sa force liturgique.

71. D'autres preuves seront fournies dans la thèse, mais cette question du juron n'y sera plus abordée. Ainsi le chapitre 4, qui décrit le mode de deixis de l'apostrophe, suffirait à montrer que ce mode n'est plus effectif pour le juron. Le chapitre 5, qui décrit l'emploi du nom, suffirait également à montrer que le nom perd toute incidence. Une autre preuve, évoquée juste avant, est l'emploi du « par », qui ne sert qu'à marquer l'effacement de l'adresse dans la formation historique du juron. Une dernière preuve suit immédiatement.

témoigner également le dernier exemple (19) ; l'exemple intermédiaire, « tiens » (18), témoigne de la seconde fonction, à cette différence près que c'est le locuteur qui produit le changement thématique. De la même manière que pour les jurons, je n'ai pas trouvé d'exemple de la quatrième fonction de Martina Drescher. Mais il est tout à fait possible de l'illustrer de la même manière que le juron : « et là je me suis dit *tiens* pourquoi pas ». Quant à la troisième fonction, le *back-channel*, on peut également se reporter à des locutions classiques du type « tiens pardi » ou *vé pardi* (impératif de « voir » en occitan), qui sont également des jurons (*di* : « Dieu »), et pour lesquelles il est encore possible d'inverser les termes. La parenté entre le juron et cette forme désémantisée du verbe ne fait, à cet égard, plus aucun doute⁷².

Il est également possible de se reporter aux explications du célèbre comparatiste Joseph Vendryès :

C'est le propre du langage affectif de s'user très vite. La partie affective s'en efface et il ne reste bientôt plus qu'une expression décolorée. Le langage parlé ponctue volontiers ses phrases d'une foule de termes dépourvus d'expression, qui font comme de la bourre entre les mots expressifs ; « tiens, allez-y, penses-tu, voyez-vous, n'est-ce pas ? ».

1978 [1923] :174

Les jurons, comme cette dernière forme désémantisée de l'impératif, témoignent ainsi d'emplois désémantisés à force d'usage. Sur ce point, Vendryès oublie de parler de la fréquence de ces emplois. Il est clair, par exemple, que mon prénom ou mon patronyme ne deviendra jamais un juron, sauf à me retrouver un jour au Panthéon. Il faut donc qu'une apostrophe (« Seigneur ») ou une injonction (« tiens ») soit employée, avec le même sens, à travers plusieurs générations, d'abord pour pouvoir être pénétrée d'affectivité, et plus loin encore pour se flétrir en banal juron.

72. Dans la plupart des langues romanes, les impératifs issus des formes latines *tenere* (lat. pop. *tenire*), *venere* et *videre* sont irréguliers (Floricić, 2011). Ceci peut s'expliquer — et l'est, de bien des façons, par la plupart des romanistes — par une vulgarisation rapide de ces emplois sous forme de jurons. Dans tous les cas, la vulgarisation elle-même reste à expliquer.

2.1.3.3. Le recul de l'accent

La légende veut qu'un étudiant de Bonn se soit livré à une compétition verbale avec la patronne la plus grossière du marché et serait parvenu à la réduire au silence et à la faire pleurer en recourant uniquement aux termes de l'alphabet grec et hébraïque (« espèce d'alpha ! espèce de bêta ! etc. »).

Bühler, 2009 : 114

Un point pouvant prêter à confusion est le recul de l'accent dans l'apostrophe. Rare et extrêmement discourtois en français, il est parfois mentionné chez des auteurs ayant proposé des approches phonétiques du vocatif latin⁷³. En tant que tel, il pourrait être assimilé à un élément prosodique compris dans la structure de l'apostrophe elle-même.

On le rencontre tout d'abord dans les insultes et autres noms en apostrophe lorsqu'ils sont employés comme attributs, notamment s'ils sont suivis d'un « va », comme dans l'exemple précédent et dans le suivant :

(27) *c'est pas toi / qui disais⁷⁴ que l'effort physique fait peur —*
BALtringue / va alors (1h00m39s) [Paco 1-2]

Seulement, s'il s'agit effectivement d'un recul d'accent, celui-ci n'est dû, en réalité, qu'à la collision avec l'accent de « va », qui provoque le rejet de l'accent censé le précéder sur la syllabe antécédente. Pour s'en assurer, il suffit de prononcer cet énoncé avec et sans le « va », et de constater par soi-même la différence d'accent.

73. En dehors des références que l'on trouve aujourd'hui sur les vocatifs barytons en latin (Lazzeroni, 1995 ; Marini, 2005), on trouvera la mention de ce phénomène du recul de l'accent chez Louis Benloew, d'après un ouvrage daté de 1847, sur l'accentuation des langues indo-européenne, à la page 147.

74. Il m'est souvent arrivé d'entendre, au cours de parties de jeux de société (je joue beaucoup), « c'est pas moi qui est (*sic*) devant », que l'on pourrait gloser « c'est pas moi celui qui est devant » ou encore « c'est pas moi le pion qui est devant ». Pour l'extrait auquel renvoie l'appel de note, j'avoue avoir été plusieurs fois tenté d'écrire « c'est pas toi qui disait », comme j'aurais écrit « c'est pas toi celui qui disait » ou « c'est pas toi le mec qui disait ». À noter qu'avec ou sans le « celui », l'intonation demeure identique sur les autres mots prosodiques. Chose à méditer : « celui » se regroupe immédiatement avec « toi » s'il est accentué).

Le recul d'accent, hors collision accentuelle, peut néanmoins être prononcé de façon correcte — grammaticale, disons —, mais l'énoncé doit alors prendre une tournure étonnamment agressive, qui s'emploie couramment, en réalité, à des fins de provocations (« SAlaud », « espèce de BAtard », etc., pour les formes qu'il m'a été donné d'entendre). Raison pour laquelle il peut être difficile (mais non impossible) d'obtenir des enregistrements présentant cette forme particulière en parole spontanée.

Ce recul d'accent existe aussi dans l'apostrophe liminaire, antéprédicative. Il marque, d'une façon analogue, une forme discourtoise, visant généralement à rabaisser la personne apostrophée. À la différence de l'apostrophe précédente, cette forme ne manifeste pas nécessairement de l'agressivité, mais plutôt de la moquerie ou de la dérision (« oh BRUno »).

On retrouve le même phénomène dans les jurons (toujours en m'excusant des exemples qu'atteste mon propre vécu) : « VAS-y » ; « la con d'TES morts ».

N'ayant (toujours) pas d'enregistrements spontanés de ce type de tournures, et refusant la méthode qui consisterait à confectionner ce type de locution soi-même, par simulation, et à présenter le résultat ainsi fait, j'invite le lecteur à s'entraîner de lui-même à formuler correctement des apostrophes avec recul d'accent, en évitant les termes trop injurieux, par exemple en prononçant « espèce d'ALpha », « espèce d'oMEga » (ainsi que le rapporte Karl Bühler dans la citation précédente), ou encore « MONsieur » (le fameux « môssieur ») et « madeMOIselle », et à constater par lui-même dans quelle mesure les réalisations ainsi obtenues appartiennent ou non au domaine de l'interaction verbale.

Il existe donc deux phénomènes du recul d'accent dans le cas de l'apostrophe : le premier est une contrainte prosodique, qui a déjà été présentée plus haut (cf. 2.1.1.3.), et qui peut se produire dans des circonstances variées ; seul le second se présente comme un cas réel d'expressivité.

2.2. Approches de l'expressivité

D'un certain point de vue, les mots fonctionnent dans l'interaction verbale de manière encore plus indifférente à la matière (de manière encore plus dématérialisé, plus abstraite) que le dollar, et d'un autre point de vue, ils sont par ailleurs pourvus de qualités qui varient d'un cas à l'autre, qui sont pertinentes pour la communication, et auxquelles les partenaires de la communication sont très sensibles. Ce à quoi je songe, c'est aux valences⁷⁵ expressive et appellative des mots.

Karl Bühler, 2009 [1934] : 149

Par définition, ce qui n'entre pas dans la structure prosodique de l'énoncé (ou de toute autre unité linguistique) ne possède, *hors discours*, ni fonction distinctive, ni fonction culminative, ni fonction démarcative. Tous les événements prosodiques (et non acoustique) ne procédant d'aucune de ces trois fonctions ont été classés dans ce chapitre sous la rubrique « expressivité ». Leurs valeurs expressives et appellatives ont été mises en évidence dans le but de justifier ce classement.

Comme il est impossible de relever tous les éléments qui s'offre à la description phonostylistique, seuls quelques phénomènes ont été relevés dans cette division, d'une part afin d'offrir un premier aperçu de ce que recouvre, de façon diverse, la notion d'expressivité, d'autre part afin d'évincer ces manifestations de la structure prosodique elle-même.

Toutes sont susceptibles d'affecter l'apostrophe, et c'est d'après ce critère qu'elles ont été sélectionnées dans ce qui suit. Aucune n'est propre à cette dernière cependant, car toutes relèvent de l'expressivité en général.

2.2.1. L'intonation expressive

Concernant l'intonation proprement dite, les manifestations qui ne relèvent pas de la structure prosodique peuvent être dégagées par contraste avec cette dernière. Cette méthode demeurant approximative, elle a été complétée, dans un premier

75. Du fait de sa définition grammaticale actuelle (« nombre d'actants attachés à l'emploi d'un verbe ») ce mot, traduction de Didier Samain, a été remplacé dans la thèse par les termes « valeurs » et « fonctions », selon que l'on se place respectivement du point de vue du locuteur ou du point du vue de l'objet décrit.

point, par une documentation sur les variations de la courbe de Fo qui résultent de données physiologiques. Les autres points rendent compte d'observations personnelles.

2.2.1.1. Les variations physiologiques

Du fait de leur nombre, elles se manifestent de façon différente à l'intérieur de la structure prosodique. Je propose de les diviser en trois grands groupes, indépendamment de leur nature et de leur origine, pour ne concentrer la description que sur leur manifestation à l'intérieur de la structure prosodique.

De la plus globale à la plus locale, il est possible d'apprécier les variations physiologiques qui se produisent au niveau de la voix (notamment le timbre et les affections pathologiques), de la mélodie globale de l'énoncé (la ligne de déclinaison) et de l'accentuation (régionalismes et idiolectes notamment).

Toutes peuvent affecter les contours mélodiques de la structure prosodique, ainsi que, bien évidemment, leur description. Ce pourquoi il n'est véritablement possible de décrire la structure prosodique que d'une façon relative, par contraste avec les données immédiatement disponibles, des plus immédiates aux plus éloignées. Ceci implique que les contours mélodiques devront être décrits par opposition, et dans cet ordre : 1/ aux autres syllabes à l'intérieur de l'énoncé ; 2/ aux autres contours mélodiques de l'énoncé ; 3/ aux autres énoncés du même locuteur ; 4/ à la langue telle qu'elle est parlée par d'autres locuteurs.

Au niveau de la voix, les modifications symptomatique qui affecte le plus la représentation de la structure prosodique sont liées notamment à l'identité physiologique du locuteur (sexe et âge notamment), ainsi qu'à des affections personnelles, parmi lesquelles sont à dénombrer les infections, blessures, malformations et interventions chirurgicales.

Ces variations n'ont fait l'objet d'aucune étude à l'intérieur de la thèse. Concernant la très célèbre variation homme/femme, il faut savoir que celle-ci varie également selon les langues et les cultures. Ainsi, si la différence de voix homme/femme en France est établie comme une variation de fréquence moyenne oscillant entre 80 et 100Hz (observation effectuée à partir du corpus et vérifiée dans la littérature spécialisée), cette variation peut être relativisée au contact

d'autres milieux. Ainsi les deux suédois Hartmut Traunmüller et Anders Eriksson se sont spécialisés sur cette question des variations physiologiques du signal associé à la parole. Ces derniers rapportent, dans un dialecte wù (Chine), une différence quasi-nulle (3Hz) entre la fréquence fondamentale moyenne chez les hommes et chez les femmes, et affirment, citant d'autres chercheurs, une égale différence dans un dialecte parlé en Suède (Traunüller et Eriksson, 1995).

Suivant cette dernière affirmation, il est possible de réfuter celle de Troubetzkoy (2005 [1938] : 18), selon laquelle le témoignage que donne la fréquence du sexe du locuteur ne relève pas d'une différenciation phonostylistique. Il est possible de développer cette réfutation d'avantage en se reportant à des travaux récents, notamment un article d'Aron Arnold (2012), étudiant à la Sorbonne, sur la reconnaissance du genre, en fonction du signal associé à la parole. Laquelle ne serait apparemment pas du seul ressort de la fréquence, et varierait selon les langues et les milieux.

Au niveau de l'énoncé, la principale modulation symptomatique a pour nom *ligne de déclinaison* (Martin, 2009 : 69). Elle figure un relâchement progressif des cordes vocales, de l'impulsion de départ à la mélodie de fin d'énoncé. Elle n'entraîne pas de perturbations sérieuses au niveau de la structure prosodique elle-même, mais peut éventuellement justifier la différenciation prosodique des contours postposés au contour terminal de l'énoncé (cf. chapitre suivant). Contrairement à certaines variations de la voix, la ligne de déclinaison est propre à la physiologie du corps humain (pression sous-glottique, traction de la trachée, mouvements des muscles laryngés). À son sujet, les travaux qu'il m'a été donné de lire témoignent d'une identité du phénomène entre les langues (cf. Schmid *et al.*, 2012).

Les autres variations susceptibles d'intervenir à ce niveau affectent en priorité les accents de la structure prosodique. Ainsi, les modifications pathologiques qui ne sont pas liées au conduit vocal lui-même — comme la fatigue, le stress, la surdité... — se manifestent en priorité, comme on le verra à travers quelques exemples donnés plus loin, sur des syllabes accentuées ou accentuables. Signe que ces dernières sont employées, sinon à des fins de communication, du moins à travers la communication elle-même.

Au niveau de l'accentuation enfin, il faut également signaler les particularités régionales ou dialectales, qui peuvent modifier la réalisation (et l'appréciation) des contours mélodiques (Martin, 2009 : 223-227).

Les modifications susceptibles d'intervenir sur les accents, qui ne relèvent pas de la structure prosodique décrite dans la section précédente, appartiennent *de facto* à l'expressivité d'une langue. Elles ont été divisées, dans ce qui suit, en deux catégories, l'*emphase* et l'*insistance* : l'emphase désigne toutes les syllabes anormalement accentuées dans le discours, tandis que l'insistance désigne les mouvements mélodiques mineurs qui affectent des syllabes accentuées.

Sur ce point, les observations qui suivent ne sont pas toujours rattachées à une lignée de travaux sur le sujet. Elles ont d'abord été réalisées au moyen du corpus et de simulations, puis ont ensuite été recherchées, sous une forme ou sous une autre, dans la littérature spécialisée, ainsi que dans d'autres domaines n'appartenant pas nécessairement à celui de la recherche.

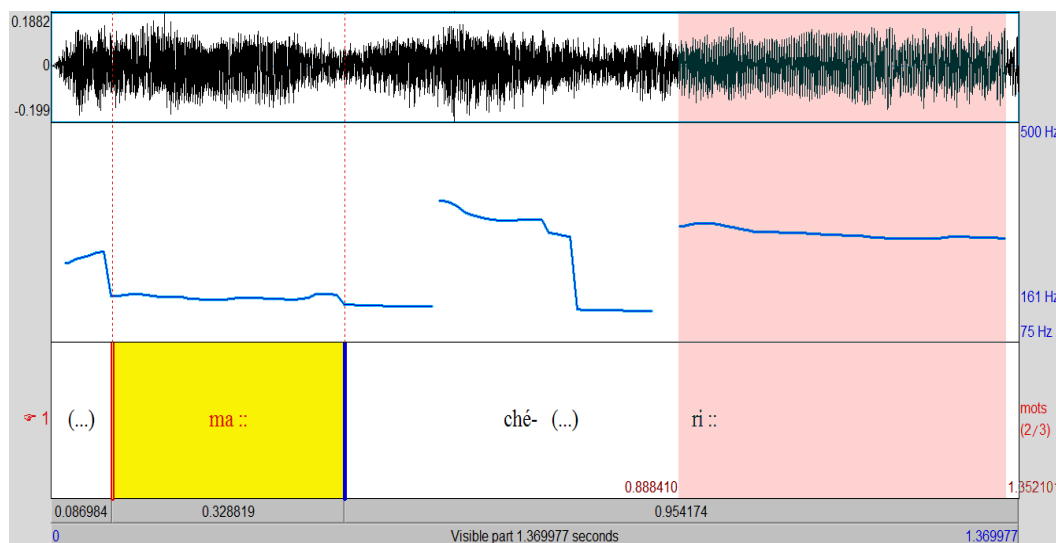
2.2.1.2. L'emphase et l'insistance

Comme les deux termes seront employés pour parler d'expressivité en général, il convient de les définir dans un premier temps. L'emphase désigne l'accentuation d'une syllabe qui ne termine pas un mot prosodique (« accent secondaire » ; Martin, 2009 : 110). L'insistance désigne la suraccentuation d'une syllabe ; ce qui, dit de cette façon, pourrait concerner aussi bien les syllabes normalement accentuées que les syllabes accentuées par emphase. Le terme d'emphase a été alloué aux syllabes anormalement accentuées et le terme d'insistance aux contours mélodiques qui appartiennent déjà à la structure prosodique.

Un exemple d'emphase a été donné plus haut (cf. 2.1.3.3.) à propos du déplacement de l'accent dans l'insulte agressive et dans les apostrophes visant à rabaisser l'allocutaire.

Le trait distinctif de l'emphase et de l'insistance, celui qui revient le plus fréquemment dans mon corpus, est celui de la durée de la syllabe (cf. fig.13 ; les « (...) » sur le texte de Praat marquent les bruits de fond) :

(28) *ma chérie (1h03m00s) [Aurélie 1-1]*



[Fig.14 : *Emphase et insistance – trait de durée*]

Il faut rappeler que le trait de durée est celui qui permet de distinguer, le plus souvent, le contour mélodique du Noyau des autres contours à l'intérieur de l'énoncé. À ce critère de durée (noté +/- **long**), il m'a semblé qu'une description non équivoque pouvait être apportée, indépendamment de sa fonction à l'intérieur de la structure prosodique.

On retrouve un allongement des syllabes, bien souvent, lorsque le locuteur fait appel à de l'implicite, comme dans le sous-entendu, l'ironie, les sarcasmes... À cette observation, il faut ajouter celle, plus importante pour notre sujet, de la distance, du bruit environnant ou des obstacles qui séparent le locuteur de sa cible (comme les murs d'une maison, dans certains extraits étudiés ; cf. « Deb — euh (39m24s) » [Toan 1-1]). En synthétisant ces observations, on peut dire que, plus est élevée la difficulté à faire passer son message, plus un locuteur aura tendance à allonger une ou plusieurs syllabes dans l'énoncé — les cas d'adresses indirectes (l'ironie, la sollicitation d'un auditoire, l'invocation...), sont plus explicites de ce point de vue.

Au contraire, manifester de l'autorité ou être à proximité du destinataire ont tendance à raccourcir les syllabes. Il s'agit encore d'une insistance, mais au contraire de la précédente, elle prive l'allocataire de toute réflexion : ce dernier doit s'exécuter, point. En général, il s'agit pour lui d'interrompre l'activité en cours, comme dans cet extrait (ce critère doit être comparé avec les autres énoncés du locuteur ; la courbe de F_0 n'est donc pas révélatrice de ce fonctionnement) :

(29) François / ... — là / t'as mis le pli à droite (46m30s)
[Anonyme 1-1]

Dans cet extrait, les deux syllabes sur « François » sont prononcées au moyen d'un débit très rapide, au contraire, les syllabes de l'énoncé qui suit corrigent cette élocution, étant donné que le dénommé François n'est probablement pas en mesure d'apprécier l'autorité qu'a manifestée, involontairement sans doute, la locutrice.

C'est en réduisant la durée des syllabes que nous apostrophons les enfants ou les animaux domestiques, lorsqu'ils sont en train de faire des bêtises (comme le chat qui fait ses griffes sur le canapé). Au contraire, nous allongeons les syllabes pour souligner notre affection, notre affabilité, notre empathie, notre admiration, etc.

Un raccourcissement peut se produire sans manifester de l'autorité, par exemple lorsque des interlocuteurs sont proches, ou lorsque des banalités ou des évidences sont énoncées telles qu'elles, souvent de façon gênée. La brièveté indique, par opposition à l'allongement, l'absence de difficulté qu'il y a (plan expressif), ou devrait y avoir (plan d'appel), à faire passer le message. Un exemple est développé ci-après.

Appartenant à l'expressivité, l'insistance par modulation de la durée ne peut être appréciée qu'à l'intérieur du discours, c'est-à-dire par opposition au débit global de l'énoncé, sinon du locuteur lui-même. Dans l'extrait suivant (à écouter) :

(30) hé ben / prends le jeu / que tu veux / Deb — si tu veux le jeu /
tu le prends (15m23s) [Toan 1-2]

Soit « Deb » est prolongé par insistance, soit c'est l'énoncé global qui est prononcé au moyen d'une accentuation trop brève. Il est évident que le locuteur manifeste de l'exaspération. Mais ceci ne constitue pas une description satisfaisante, puisque cette dernière doit encore être expliquée. À cette fin on peut dire que : soit le prolongement de l'accent trahit chez le locuteur la difficulté qu'il a à faire passer un message, pourtant simple (d'après le locuteur) ; soit l'apostrophe est au contraire prononcée sur un ton « normal », afin de compenser

l'accentuation brève dans le reste de l'énoncé. Les deux interprétations me semblent convenir et avoir vocation à se compléter mutuellement. Cet extrait sera de nouveau évoqué plus loin, afin de compléter sa description.

Outre la longueur, d'autres critères interviennent ensuite, comme l'amplitude, la hauteur ou le mouvement « en cloche ». Il n'a pas été possible, dans ce qui suit et à l'instar de ce qui précède, d'en fournir une description toujours univoque. Là encore, tous ces critères sont développés dans les chapitres qui suivent. Je les mentionne simplement.

2.2.1.3. Autres critères

Les phénomènes d'emphase et d'insistance ne sont pas essentiellement liés à la durée. D'autres critères interviennent sur les syllabes accentuées de l'énoncé, sans pour autant appartenir à la structure prosodique telle que décrite dans la section précédente.

Les critères qui suivent ont d'abord été relevés sur des extraits de corpus, puis vérifiés au moyen de simulations. Les simulations n'ont pas été retenues dans le corpus. D'une part parce qu'une simulation peut être « arrangée » de plusieurs façons, selon les objectifs de son auteur, et sans que ce dernier en ait nécessairement conscience ; d'autre part parce que de telles simulations peuvent être réalisées à partir du DVD-ROM annexe, par l'intermédiaire d'une entrée/sortie audio (la plupart des ordinateurs en sont pourvus) et d'un logiciel gratuit. Il est donc possible de vérifier les données qui suivent (à l'exception, peut-être, de la dernière), en effectuant soi-même les simulations qui conviennent, ou au moyen de synthétiseurs. Les exemples cités sont tirés du corpus.

a) La modalité

Étant entendu que tout ce qui relève de la modalité prosodique en français — *i.e.* de la pente mélodique ascendante ou descendante, qui vient frapper l'accent terminal de l'énoncé — appartient à la structure prosodique de cette langue, ne seront envisagés que les mouvements mélodiques qui ne peuvent être intégrés à la structure prosodique elle-même.

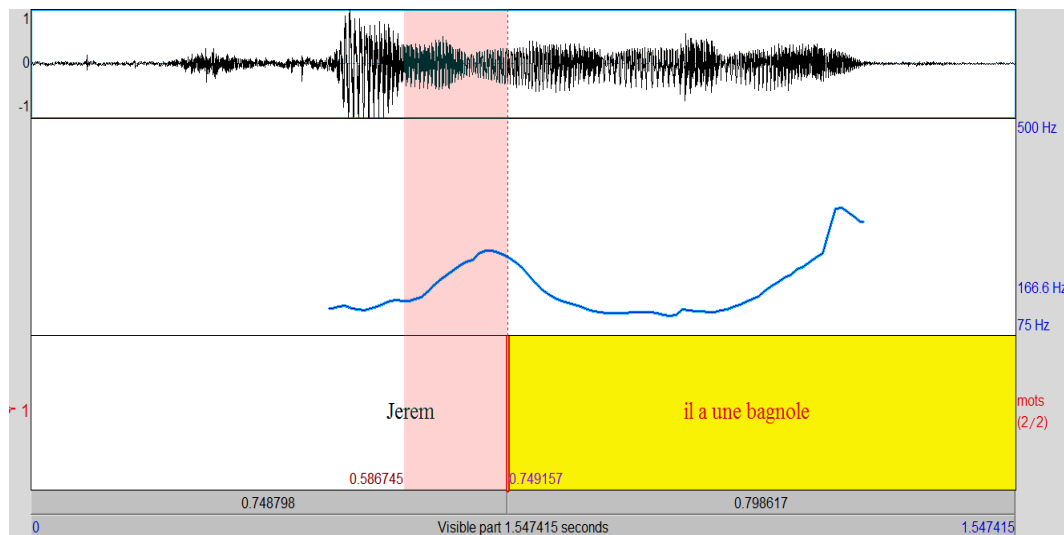
Un phénomène qui a été évoqué à plusieurs reprises par les phonostylisticiens, et qu'il m'a été donné d'observer très fréquemment dans l'apostrophe en position liminaire, est la capacité d'un syntagme à annoncer une proposition qui lui succède normalement. On trouve ce phénomène décrit de la façon suivante chez Yvan Fónagy :

(...) la mélodie prédictive se change en intonation distinctive dans des énoncés elliptiques, où la mélodie seule rappelle le sens de la proposition manquante. « Et alors ? » dit avec un ton montant invite le colocuteur à raconter la suite de l'histoire. Le même énoncé, prononcé avec une descente par quart de ton au niveau bas moyen, suggère « et en quoi cela me regarde ? » (Martins-Baltar 1970, 1977). On rencontre des stratégies tonales analogues en anglais, en allemand, en russe, en hongrois.

Fónagy, 2003 : 12

Dans l'extrait ci-dessous, qui ne présente pas une apostrophe mais un topique, un ton montant vient frapper l'accent de « Jerem ». De fait, l'auditeur devine immédiatement qu'une question va être posée à la suite de ce dernier :

(31) Jerem / il a une bagnole (15m04s) [Toan 1-1]



[Fig.15 : Contour prédictif]

Dans l'exemple décrit au début de ce chapitre (4), un trait permet d'identifier le contour mélodique qui termine l'énoncé, par opposition à tous les

autres contours. Ce dernier est *plat*⁷⁶, tandis que tous les autres mots prosodiques voient leur accent terminal respectif marqué par une certaine amplitude. Le contour mélodique de l’apostrophe lui, s’il n’est pas à proprement parler « plat » (celui du Noyau ne l’est pas non plus « à proprement parler »), demeure le moins ample de tout l’énoncé, ce qui, d’un point de vue ni grammatical ni technique, en fait le contour mélodique le plus apparenté à celui du Noyau.

Il est particulièrement courant dans le corpus de rencontrer des apostrophes dont la modalité, ou du moins le contour global, est similaire à celui du Noyau. Ceci peut être dû à un accident avec la structure prosodique, ou à une confusion avec un contour spécifique, comme par exemple les contours de *continuation majeure* ou de *continuation mineure*, souvent évoqués dans la littérature spécialisée⁷⁷. Une des raisons pour lesquelles il n’est pas possible de systématiser cette observation.

Mais si nous faisons appel à l’intuition du sujet parlant (non-grammairien de préférence) et que nous lui demandons, suite à un appel lancé par un tiers, si ce dernier va lui poser une question, lui donner un ordre, lui faire une déclaration, etc. (en restant suffisamment vague sur le type de modalité, c’est entendu), ce dernier sera, en général, capable de prédire l’énoncé en question. De même, si l’on affiche ci-dessous plusieurs énoncés tronqués, c’est-à-dire avec ellipse du ou des mots prosodiques qui contiennent l’accent terminal, la modalité que présente

76. On rappelle que dans les langues à tons comme le chinois, le contour plat est différenciateur (la hauteur du contour également), de même que les contours ascendant, descendant ou en cloche. Dans ces langues, la hauteur de la fréquence peut aussi être un trait différenciateur, en sus du mouvement mélodique. Pour le français, le contour sans amplitude provoque un ton familier lorsque l’accent est court (« mec »), affectueux lorsque l’accent est long (« ma chérie :: »). En somme, il marque un rapprochement avec l’allocutaire. Il s’agit d’une observation personnelle, qui n’a pas été soumise à vérification, mais qui se constate aisément dans le corpus.

77. Pour une étude sur le sujet, cf. Portes et Bertrand (2005), qui parle de « contour continuatif ». On trouve à l’origine une description de ce contour en français chez Pierre Delattre (1966). Il s’agit en général d’une forte montée suivie d’une pause et/ou d’un mouvement plat ou en cloche. Mario Rossi a formalisé la description de ce contour en termes de modalités et de hauteur (cf. Rossi, 1999). Philippe Martin intervient sur la question en précisant que, dans certains cas, le contour peut être descendant : seule l’amplitude (majeur) ou le mouvement en cloche (mineur), cf. point suivant) le singularise (Martin, 2009 : 20).

l'apostrophe sera souvent identique à l'intuition que nous, auditeurs, avons de l'énoncé global :

(32) petit chat / ... (49m05s) [Romain 1-2] (« viens ici »)

(33) Chris / ... (21m39s) [Tizz 1-1] (« je peux te demander un truc »)

(34) Deb / euh (39m24s) [Toan 1-1] (« est-ce que tu sais si... »)

C'est donc à bon droit qu'Olivier Piot (1999), dans un article sur la morphogénèse des « clichés mélodiques », s'appuie exclusivement sur la prononciation du mot *Natacha*, en position d'apostrophe et de topique, pour témoigner de toutes les attitudes propositionnelles possibles en français standard (cf. 2.2.3.1.). Même sans se reporter à ce travail, il est légitime d'envisager dans cette thèse la modalité comme relevant de l'attitude propositionnelle du locuteur. Ce qui s'avère être un élément structurant, à l'intérieur de la structure prosodique, peut donc également, par exemple dans l'apostrophe en position liminaire, se superposer au schéma mélodique afin de rendre compte d'une attitude propre au locuteur.

b) L'amplitude

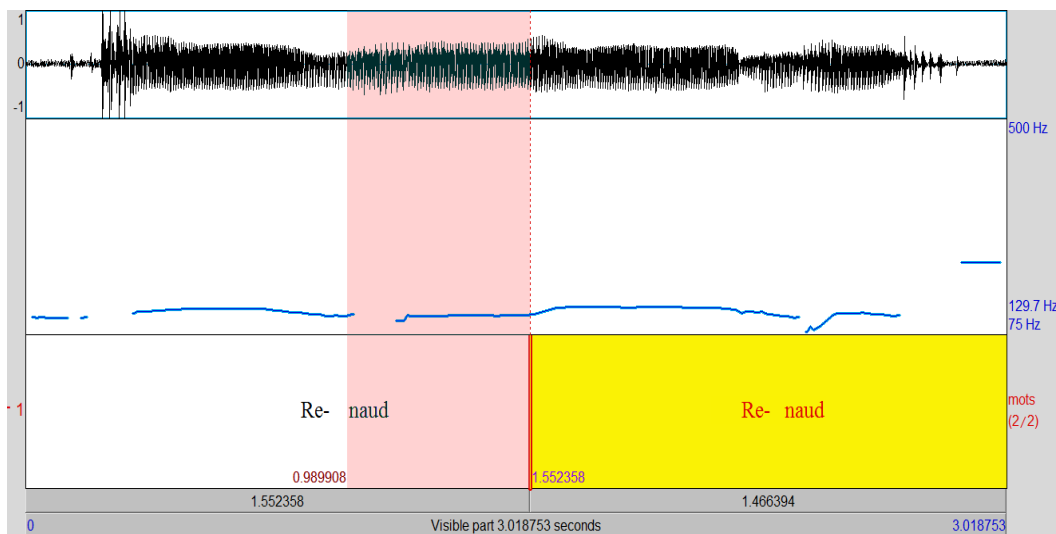
Pour Philippe Martin, l'amplitude est un critère souvent employés par les locuteurs du français pour différencier les mots prosodique entre eux à l'intérieur de la structure prosodique (2009 : 112).

L'amplitude, comme la longueur, peut varier en fonction de la position du destinataire, c'est-à-dire selon que ce dernier soit plus ou moins éloigné. Mais cette observation, effectuée à partir de simulations, est vraie avant tout pour l'apostrophe. Pour les autres cas, une telle donnée peut aussi bien être ignorée, et les accents à l'intérieur de l'énoncé tendre à l'aplatissement le plus total, en dépit de l'éloignement de l'allocutaire. À la rigueur, si une variable, dans le signal de la voix, peut prétendre établir la distance qui sépare locuteur et allocutaire, il s'agira de l'intensité — gardant à l'esprit que cette dernière sera toujours relative à la situation dans laquelle l'apostrophe est émise (bruits alentours, obstacles, lieu ouvert/fermé, foule hostile...), comme aux intentions du locuteur. Lors d'une variation de distance, il faut encore ajouter la longueur relative de la syllabe.

L'amplitude peut être observée sur des syllabes inaccentuées, à l'instar de la modalité⁷⁸. Pour ces dernières, il n'est donc pas possible de parler d'emphase (pas de pause, pas de variation de durée, de hauteur ou d'intensité, etc.), mais seulement d'observer une forte amplitude. Un exemple, que je tire de simulations mais que je n'ai pas sauvegardé sous format audio⁷⁹ : « tu m'passes ton paquet d'clopes s'te-plaît », dans lequel le possessif de seconde personne, en dépit du fait qu'il n'était pas accentué (trop court, pas assez haut), traçait une chute de 70Hz en 0,1s (les syllabes accentuées faisaient 0,15s et avait une hauteur de plus de 30Hz supérieure à la hauteur maximale de ce dernier). Il me semble aller de soi, aujourd'hui, que cet effet, bien que non emphatique, résultait d'une certaine expressivité, et que ce pronom possessif était extrêmement important dans la requête que j'avais simulée.

Ci-dessous trois exemples, du moins au plus insistant, sans changement de position du locuteur (et encore moins de l'allocataire) :

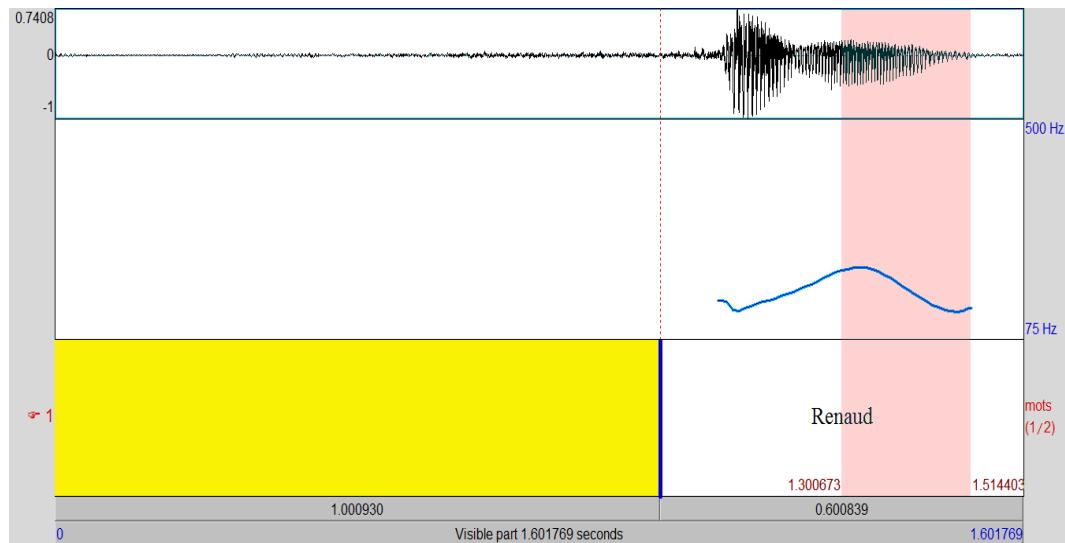
(35) Renaud Renaud (0m59s) [Toan 2-1]



[Fig.16 : Amplitude nulle]

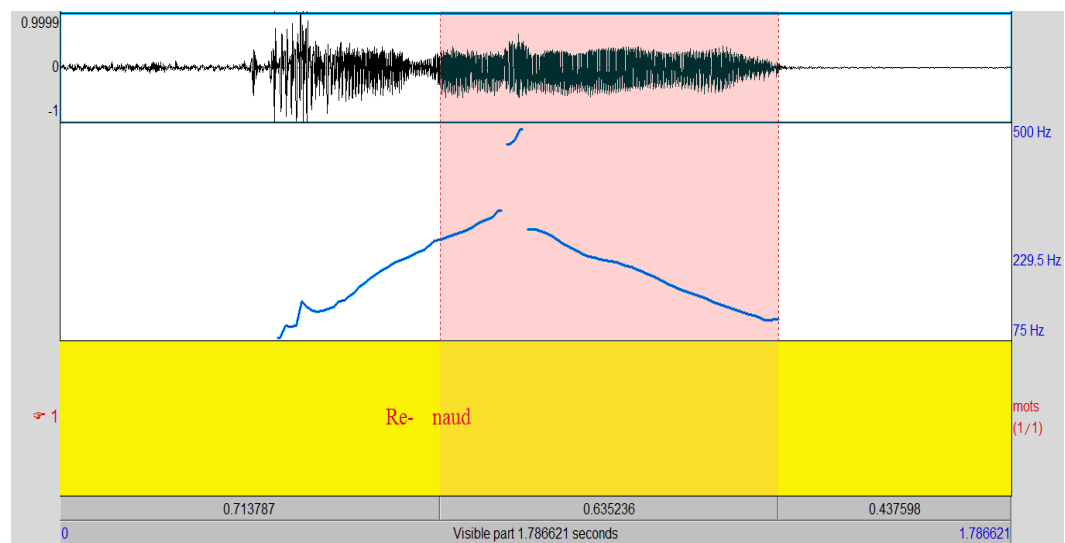
78. Je n'ai pas développé cet aspect, qui m'a été inspiré par une remarque du professeur Federico Albano-Leoni, à propos des travaux de Philippe Martin. Mais le contraste de pentes, et des mouvements mélodiques majeurs, peuvent parfois s'observer à l'intérieur des mots prosodiques eux-mêmes.
79. S'il faut une explication à cela, disons que je n'avais pas jugé ces exercices utiles à l'époque, puisque les indications qu'ils fournissaient devaient être démontrées par la suite au moyen du corpus.

(36) Renaud (0m36s) [Toan 2-1]



[Fig.17 : Faible amplitude]

(37) Renaud (0m54s) [Toan 2-1]



[Fig.18 : Forte amplitude]

En dépit du manque de donnée, je propose au regard de ce qui précède une interprétation de l'amplitude, inspirée par certaines langues à tons, comme le chinois, pour lesquelles l'importance des termes est signalée à l'intérieur de l'énoncé. Dans ces langues, le signalement en question ne s'effectue pas au moyen de la prosodie (du fait qu'il s'agit de langues à tons), mais à travers l'ordre des mots. En français, du fait que l'ordre des mots y est contraint par la syntaxe (l'on dira « est institué en langue »), il est possible qu'un « ordre d'importance »

se soit constitué dès la période latine au moyen d'un critère prosodique, ou ait attendu que l'ordre des mots commence à se figer en ancien français (12^e-13^e). Dans tous les cas, l'amplitude se présente comme le trait distinctif le plus approprié pour témoigner d'une distinction de ce type. D'une part pour sa malléabilité, d'autre part pour sa constance dans les manifestations décrites ci-dessus : comme trait hiérarchique à l'intérieur de la structure prosodique ; comme marque de distance dans le cas exclusif de l'apostrophe (pourquoi ne me déplacé-je pas moi-même ?) ; comme moyen de mettre en évidence certains termes à l'intérieur de l'énoncé sans avoir recours à l'emphase.

En général, les énoncés en français sont formés de telles façons, que le terme le plus important y est mis en évidence au moyen du contour mélodique terminal de l'énoncé. Comme l'écrit Yvan Fónagy : « la segmentation elle-même, avec ou sans pause, peut être un moyen de mise en relief » (Fónagy, 2003 : 4). Lorsque c'est effectivement le cas, l'amplitude s'y retrouve bien souvent. En revanche, lorsque l'énoncé contraint par sa structure la mise en relief de termes qui ne fournissent que peu d'indications à l'allocutaire, l'amplitude permet alors de mettre en évidence d'autres informations à l'intérieur de l'énoncé.

c) Le mouvement « en cloche »

Le terme « en cloche » désigne, dans la plupart des travaux en intonation, une pente ascendante puis descendante. En vertu de la structure prosodique, il s'agira d'envisager les propriétés de cette accélération-décélération de la vitesse de vibration des cordes vocales lorsqu'elle se produit sur un contour mélodique.

Un tel mouvement ascendant-descendant fait immédiatement penser (à un étudiant de lettres comme moi) à ce que l'on appelle dans la phrase complexe, dans le théâtre grec, dans le chant ou la poésie, la *protase* et l'*apodose*.

Dans le théâtre grec de l'Antiquité, la *protase* désigne le second mouvement après l'ouverture de la pièce, qui expose le sujet et met en tension le spectateur, tandis que l'*apodose* désigne le mouvement inverse, celui qui vient immédiatement après que le point de tension le plus élevé, l'acte central, ait été terminé ; c'est-à-dire avant l'acte qui clôture la représentation.

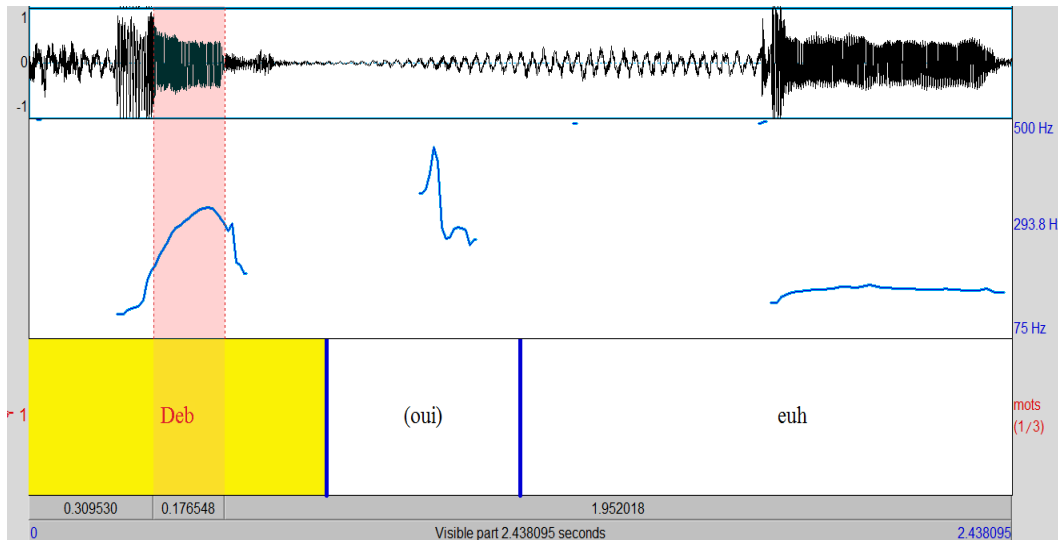
Lorsqu'une strophe est chantée *a capella*, il est conseillé de faire monter la mélodie jusqu'à un point de tension à la moitié de la strophe. De même en poésie, lorsqu'il y a isocolie, c'est-à-dire symétrie à l'intérieur du vers, on appelle le premier hémistiche « protase », le second « apodose ».

Quel effet en résulte-t-il ? Dans tous ces domaines, on parle d'une mise en tension jusqu'à un point culminant (que l'on nomme, en musique, *climax*, en poésie *acmé*), puis d'une retombée conclusive. Lorsque cette retombée ne s'effectue pas, la mise en tension demeure⁸⁰. Dans le chant et la musique, il est conseillé de ne pas mener la retombée jusqu'à son terme, afin d'atténuer la « conclusivité ». C'est ainsi qu'il y a mouvement mélodique en cloche. Sur une durée aussi courte que celle de l'accent, il pourrait donc s'agir d'une mise en tension analogue, rappelée au moyen de l'intonation, typique de ce que certains auteurs nomment « contour de continuation mineur » (Delattre, Rossi, Piet-Mertens).

En tant que marque prosodique de l'énoncé, le mouvement « en cloche », que l'on peut observer dans les deux extraits qui suivent (un extrait tronqué, un extrait complet), comme sur les extraits qui précèdent (« Renaud » [Toan 2-1]) revient de façon assez régulière dans le cas de l'apostrophe.

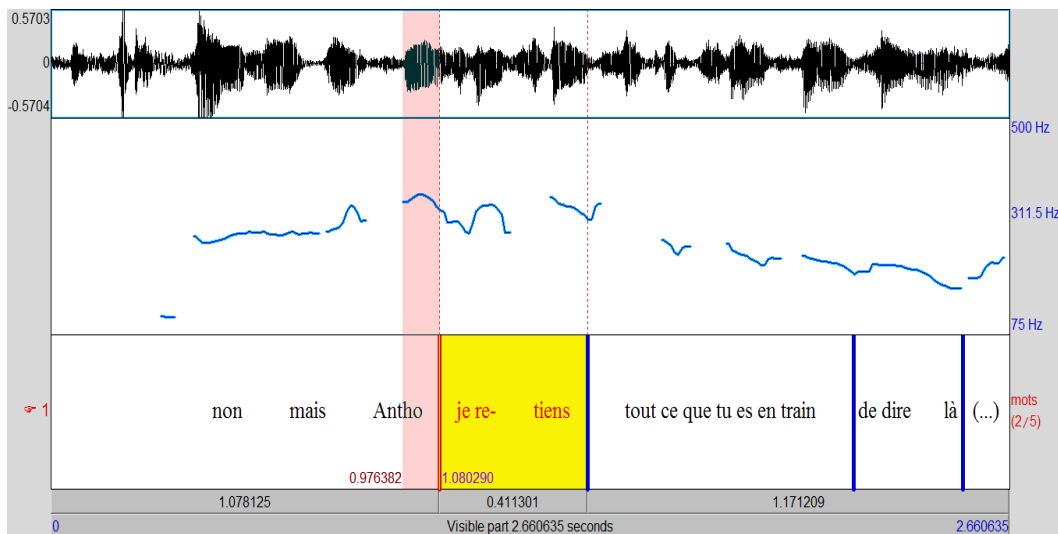
(38) Deb / euh (39m24s) [Toan 1-1]

80. Cette précision est indispensable du fait qu'elle permet ou permettrait d'expliquer certaines mélodies « prédictives », exposées plus haut à propos de la modalité (cf. *supra*, « La modalité »). À noter cependant que la montée mélodique, dans la musique occidentale, se fait d'une note à l'autre (par succession de tons plats), tandis qu'en intonation, la montée est analogique — de même la retombée.



[Fig.19 : Mouvement « en cloche » sur l’apostrophe : énoncé tronqué]

(39) *non mais Antho / je retiens / tout ce que tu es en train de dire là
(50m24s) [Aurélie 1-1]*



[Fig.20 : Mouvement « en cloche » sur l’apostrophe : énoncé complet]

Il faut mentionner à cet endroit un point important. D’après Philippe Martin (2009 : 88), la cloche qui a lieu tôt sur l’accent (avant le premier tiers) frappe une modalité déclarative (cf. fig.20), tandis qu’à l’inverse, la cloche qui a lieu tard (après le second tiers) frappe une modalité interrogative (cf. fig.19). Cette observation est indispensable afin de pouvoir correctement décrire la modalité prosodique de l’énoncé. Comme il a été affirmé plus haut à propos de la modalité, cette dernière peut également servir à annoncer le Noyau.

Le mouvement « en cloche » permet notamment de différencier le contour mélodique de l'apostrophe de celui du Noyau, lorsque le contour de l'apostrophe reproduit, de façon prédictive, la modalité du Noyau. Il se produit également, toujours dans cette position liminaire, antéprédicative, lorsque le Noyau est éludé ou n'a pas besoin d'être explicité dans l'énoncé.

2.2.2. De l'expressivité en général

Où qu'est-ce que l'expressivité ? Comment l'isoler de l'étude de nos formes d'expression ? Et peut-on vraiment prétendre à une telle séparation ?

Indépendamment de l'intonation, les phénomènes verbaux relevant de l'expressivité peuvent être identifiés au moyen d'une manipulation simple, qui consiste à reprendre l'énoncé au discours indirect (cf. Introduction, note 2). Une interjection ne peut être reprise au style indirect, pas plus qu'un juron ou une apostrophe en français. En cela, il est possible de singulariser une première fois tous ces phénomènes. Mais ceci n'apporte, en définitive, que peu d'éléments à leur description. Je propose ci-dessous deux définitions importantes, la première du linguiste Gustave Guillaume, de qui je reprends le terme *expressivité*, la seconde du psychologue Karl Bühler. Ces distinctions seront appuyées par des exemples prosodiques, avant d'être appliquées à l'apostrophe dans la division suivante.

2.2.2.1. Institué et improvisé

La séparation expression/expressivité est liée à la terminologie du célèbre linguiste Gustave Guillaume. On trouve de nombreuses applications de cette distinction dans les leçons intitulées « grammaire particulière du français et grammaire générale ». À l'intérieur des autres ouvrages de psychomécanique⁸¹, d'autres commentaires sont fournis, qui permettent d'éclairer leurs différents emplois. Ces derniers demeurent le plus souvent attachés à une dimension théorique qu'il serait fastidieux de devoir restituer à l'intérieur de cette thèse. Cette dimension théorique n'en est pas moins respectée ; ce qu'un guillaumien

81. Ainsi que sera nommée dans cette thèse, sans autre prétention, la grammaire très particulière de Guillaume.

averti pourra éventuellement confirmer ou infirmer. Certaines des observations qui précèdent, notamment celles où l'on voit apparaître une distinction entre *Langue* et *Discours*⁸² (par exemple en 2.1.2.3.), s'appuient sur des remarques courantes en psychomécanique.

Un des critères qu'emploie Guillaume pour différencier intuitivement l'expression de l'expressivité est le rapport institué/improvisé. Un acte de langage est senti comme improvisé (spontané ?) du fait qu'il s'appuie sur des moyens d'expressivité, au détriment des moyens d'expression, tels que le geste, la mimique, l'intensité sonore ou la durée des syllabes. Au contraire, si l'acte de langage est bien formé, qu'il semble tout devoir à la langue, cette institution multimillénaire, nous dirons que ce dernier a recours à des moyens d'expression, ou que les moyens d'expressivité sont remplacés par des moyens d'expression.

Institué et *improvisé* réfèrent chez Guillaume à des « moments » à l'intérieur de l'acte de langage, situés avant l'émission de la parole : plus on se trouve éloigné du signal de parole au moment de son émission, plus la mémoire a recours à de l'institué, c'est-à-dire aux outils de la langue ; plus on est proche du signal de parole, de son émission, plus le locuteur a recours à de l'improvisé, c'est-à-dire, ainsi qu'ils seront définis plus loin dans cette thèse, à des symptômes ou à des signaux. Étant entendu, dans le vocabulaire de cette thèse, qu'on ne « recours » pas à des symptômes, ceux-ci se trahissent seulement.

Ces « moments » de l'acte de langage, institué/improvisé, précoce/tardif, ne sont pas disjoints (cela n'aurait pas de sens). Il n'y a donc pas de point de séparation entre l'un et l'autre. Toutefois, il est possible d'observer leur point de jonction, précisément au moment où la structure prosodique intervient pour organiser le « texte » (cf. Martin, 2009 : 90, 98, 142).

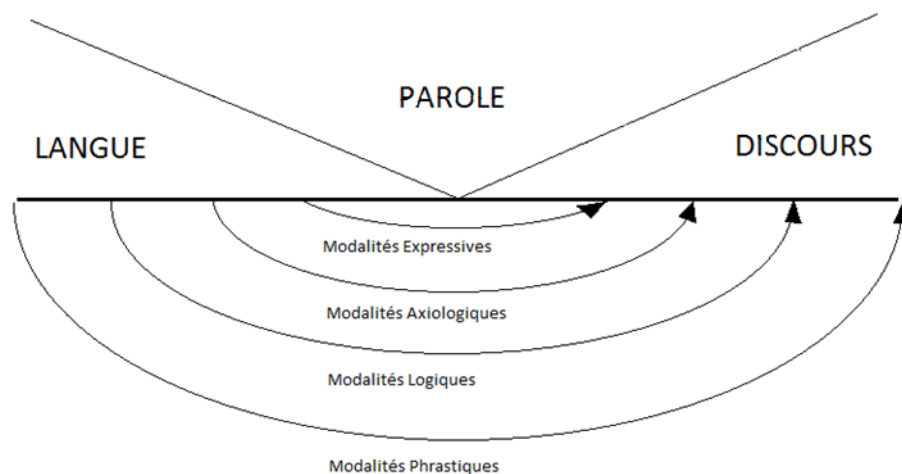
À cette fin, André Joly (1987 : 28) a proposé un classement des modalités dans le discours, de la modalité phrastique à la modalité purement expressive, qui

82. À partir de ce point, et jusqu'à la fin de la thèse, une majuscule sera mise sur ces deux concepts guillaumiens, afin de les marquer comme tels. Cela étant, les concepts et l'emploi des mots *langue(s)* et *discours* dans cette thèse devraient normalement référer, même de façon indirecte, aux concepts guillaumiens.

correspondent respectivement aux « moments » où l'expressivité se manifeste, du plus éloigné et du plus proche du signal de parole. Soit dans cet ordre :

- 1/ *modalité phrastique* (qui coïncide, mais non de façon systématique, avec le contour terminal de modalité, dans ce chapitre)
- 2/ *modalité logique ou épistémique* (« du possible, du probable et du certain », chez André Joly, *op.cit.*, citant Guillaume)
- 3/ *modalité axiologique* (« appréciative », *ibid.*)
- 4/ *autres modalités expressives* (emphases, gestes et symptômes)

Fait remarquable, plus la modalité intervient tôt dans l'acte de langage (plus elle est instituée), plus sa marque intervient tard dans le discours (respectivement au niveau de l'énoncé, de la subordination, du mot et des traits prosodiques). Ce que l'on peut représenter par le schéma suivant :



Ce schéma peut être lu comme suit : la modalité phrastique est première en Langue, elle se manifeste sur l'accent terminal de l'énoncé, qui constitue le point nodal du discours ; la modalité logique (épistémique) est seconde, elle se manifeste au niveau de la proposition (des macro-syntagmes, dans cette thèse ; cf. chapitre 3) ; la modalité axiologique est troisième, elle se manifeste au niveau du mot (prosodique, *a priori* — il s'agit toujours d'expressivité) ; les autres modalités expressives viennent ensuite, elles se manifestent de façon emphatique, sur des accents secondaires, ou par des mimiques, des gestes. Elles se manifestent

enfin de façon purement symptomatique, selon les modalités vues au début de cette section.

La marque d'expressivité par excellence, celle qui revient le plus fréquemment dans les *Leçons* de Guillaume, est celle d'absence d'expression et notamment l'absence de verbe — à noter qu'il est également possible d'*ajouter* des moyens expressifs, comme le « va » après une insulte. Ainsi, entre ces deux énoncés : « il y aura ce soir à l'opéra une représentation de gala » et « à l'opéra ce soir grande représentation de gala », le second est plus expressif que le premier du fait de l'absence du verbe recteur⁸³. Ceci ne revient nullement à dire qu'il y a ellipse dans ce cas, puisque, ainsi que Guillaume veut le démontrer, l'expressivité tient lieu de verbe, et s'avère apte, d'une façon générale, à remplacer les éléments manquants. Il n'y a donc pas lieu d'affirmer que ces derniers « manquent », puisque l'expressivité existe indépendamment de la l'expression qui la remplace. Ce qui implique, de façon réciproque, qu'à l'intérieur d'une expression bien formée, il n'y aura que peu ou prou d'expressivité.

Ce qui conduit Guillaume à poser la formule :

$$\text{expression} + \text{expressivité} = 1$$

Qu'il convient de lire ainsi : le discours étant entier, ce qu'il gagne en expression se fait au préjudice de l'expressivité, et inversement. Cette description vaut également d'un point de vue phylogénique (« glossogénique », chez Guillaume) :

Dans l'histoire générale du langage, l'expressivité est primaire et l'expression secondaire. Tout idiome donc, considéré à une époque donnée, représente un certain abandon d'expressivité supplée par une création compensative d'expression (...). Il serait, du reste, aussi juste de dire que tout idiome donné, considéré à une époque donnée, représente l'invention de moyen d'expression réduisant d'autant la demande d'expressivité.

Guillaume, 1988 [1948] : 201.

83. S'il y a absence de verbe, il n'y a pas absence de noyau phrastique (cf. **1.2.1.2**). Le premier énoncé est composé du Noyau « il y aura une représentation de gala », lequel est divisée en deux parties par une Incise, elle-même constituée de deux mots prosodiques « ce soir » et « à l'opéra » ; le second a pour Noyau « grande représentation de gala » avec « à l'opéra » et « ce soir » en position de Préfixe (cf. chapitre 3).

Ceci est vrai du fait que, en psychomécanique, tout élément institué en langue appartient originellement au discours, ce qui équivaut à dire, au moyen des termes introduits plus haut, que l'institué est, au départ, de l'improvisé.

Tout ceci, qui mériterait un exposé plus complet de la pensée guillaumienne, risque toutefois de mêler sous une même rubrique des phénomènes qu'il convient de séparer. Un exemple : Guillaume compare les deux expressions « c'est vrai » et « il est vrai ». Selon lui, la première tend à la pure expression, là où la seconde tient d'avantage de l'expressivité (cela, bien entendu, indépendamment de toute considération sociologique). Voici la description qu'il en propose :

Quand je dis *C'est vrai*, c'est que j'ai laissé derrière moi la délibération intérieure. Pour moi le débat intérieur est résolu : ce dont il s'agit est vérité. Quand je dis *Il est vrai*, c'est que l'affirmation que je produis n'a pas encore laissé derrière soi toute délibération intérieure. J'affirme que ce dont il s'agit est vrai, je le dis tout au moins, mais en le disant je délibère encore en moi-même plus ou moins à ce sujet.

Guillaume, 1982 [1948] : 186

Il ne s'agit pas de discuter cette description sémantique (situationnelle ?), mais de faire remarquer que, si « c'est vrai » tient d'avantage de l'expressivité, c'est parce que la particule démonstrative « c' » n'appartient pas à la *fonction représentationnelle* au même titre que le pronom « il », mais participe d'avantage au fonctionnement déictique de l'énoncé⁸⁴. Le « il », en tant que pronom personnel (et surtout impersonnel), est d'avantage détaché de la situation de parole, et peut, contrairement à « c' », fonctionner de façon cataphorique⁸⁵ : raisons pour lesquelles l'affirmation produite « n'a pas laissé derrière soi toute délibération intérieure » ; elle l'a plutôt laissée devant soi, en effet.

84. Il s'agit d'une *to-deixis, dans les termes de Karl Bühler (cf. 4.2.2.1.).

85. En français moderne, nous disons en général « il est vrai que... » et « que... cela est vrai ». Une autre démonstration peut être effectuée en diachronie : « il » provient du latin *ille*, dont il a conservé la forme ; « c' » provient du latin *ecce*, qui s'est conservé en s'agglutinant à travers différentes formes en moyen français (notamment *cist/cest* et *cil/cel*), avant de se réduire à cette forme clitique aux alentours des 16^e et 17^e siècles. Pour de récents travaux sur l'évolution des démonstratifs en français, cf. Christine Marcello-Nizia (1997). D'autres démonstrations sur ce point suivront dans la thèse, notamment au quatrième chapitre.

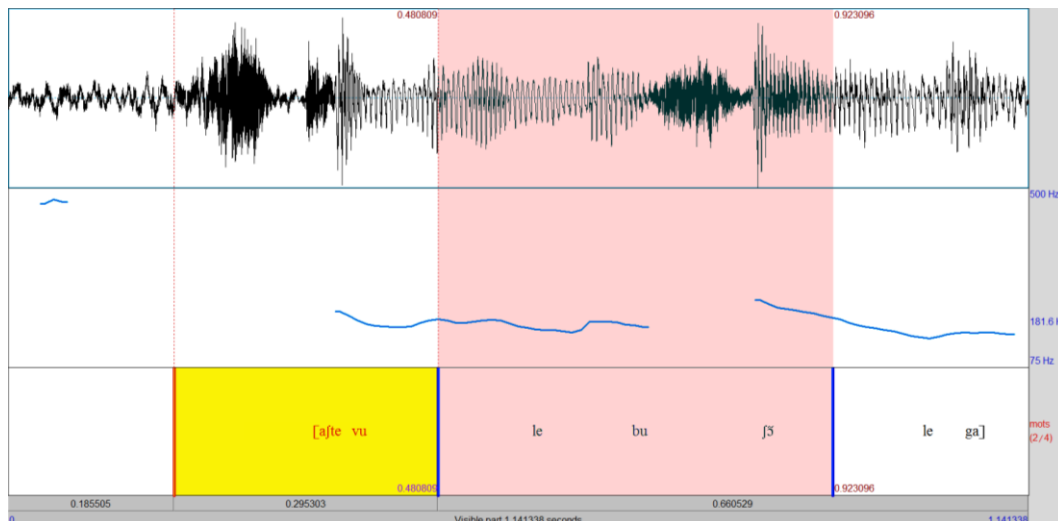
En somme, il manque à la description de Guillaume une description de l'expressivité pour elle-même, de sa substance, en sus de sa forme générale, et cela, à supposer qu'elle n'en est qu'une seule. Ce qui, comme on le verra dans cette division, n'est pas le cas.

L'approche en termes d'expressivité a toutefois le mérite, que les fonctions expressives et appellatives n'ont pas, de coïncider avec une approche historique. En cela, elle s'octroie le privilège des concepts philosophiques, au détriment des deux fonctions mentionnées, qui restent confinées dans une description comportementale de l'évènement de parole. Ainsi, dans l'exemple, c'est bien l'affaiblissement de l'emploi déictique de « il » (*ille* en latin), qui rend la particule déictique « c' » (*ecce* en latin) plus expressive sous cette forme. Mais c'est bien en tant que pronom déictique qu'il peut être employé dans la locution de Guillaume. Institué et improvisé se retrouvent donc en synchronie comme en diachronie.

2.2.2.2. L'expressivité comme symptôme

Deux types de manifestations peuvent être isolés parmi les phénomènes d'expressivité : ceux qu'il convient, avec le psychologue Karl Bühler, de traiter comme des *symptômes*, et ceux qu'il convient de traiter comme des *signaux*. Des exemples du premier groupe ont été vus à propos de l'intonation, par exemple lorsque celle-ci est modulée par la condition physique du locuteur. Mais les modifications symptomatiques de l'énoncé (les indices qui relèvent de la fonction expressive) sont *a priori* plus nombreuses. Ci-dessous quelques exemples, non compris dans les « variations symptomatiques physiologiques », du fait qu'il n'est peut-être pas possible de les décrire comme symptômes (je précise que ce n'est pas l'apostrophe qui est visée dans ces exemples) :

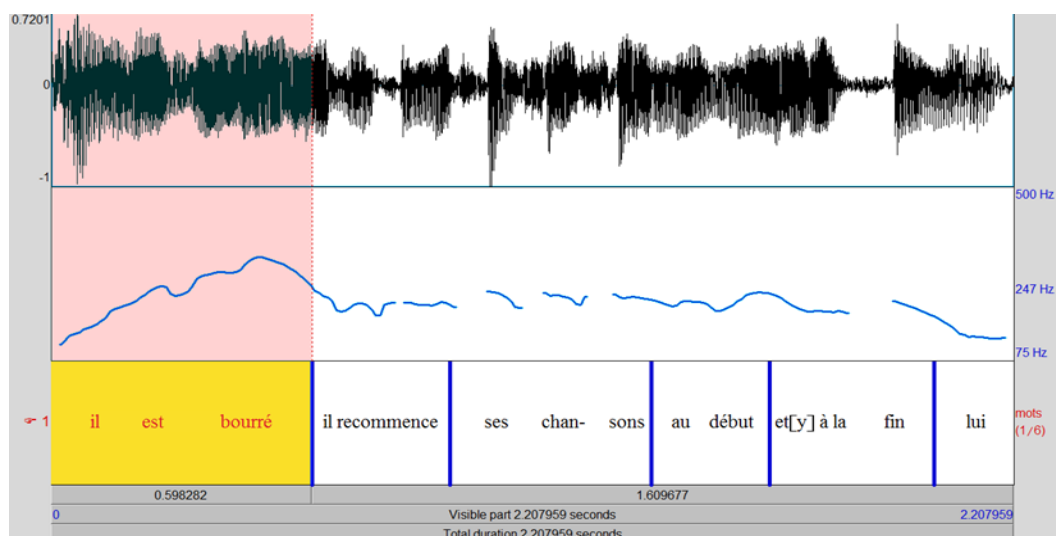
(40) *achetez-vous les bouchons / les gars (2h19m02s) [Seb 1-1]*



[Fig.21 : Modulation de débit]

Le locuteur de cet énoncé entame son injonction par un débit très rapide (moins de 0,3 secondes pour trois syllabes), puis revient à un débit plus modéré (plus de 0,4 secondes, toujours pour trois syllabes) dans la seconde partie du Noyau (avant l’apostrophe). Le fait que ce débit ne soit pas cadencé selon la contrainte d’eurythmie (cf. 2.1.1.3.) peut être dû à une modalisation symptomatique de l’énoncé. Au début de ce dernier, le locuteur est agacé de ne pas pouvoir refermer une bouteille, qu’il cherche à ranger quelque part (probablement sans que quelqu’un la renverse). Il se parle à moitié à lui-même.

(41) *il est bourré — il recommence ses chansons au début à la fin / lui*
(38m53s) [id.]



[Fig.22 : Haussement de ton]

Du même locuteur, le premier énoncé « il est bourré » répond à ce que l'on appelle, dans le langage courant, « hausser le ton ». C'est-à-dire que dans cet énoncé, la pente mélodique est ascendante, et ce jusqu'à l'accent final, qui lui est nécessairement descendant du fait qu'il s'agit-là d'une modalité déclarative.

(42) *eah:: Chris / je te rends ton matos:: / ou pas (1h08m33s)*
[Paco 1-2]

L'hésitation est fréquemment marquée à l'oral par un [(ə)] long et plat, qui donne l'impression que le locuteur « cherche ses mots ». Elle peut également frapper n'importe quelle syllabe de l'énoncé, éventuellement un trait articulatoire, comme ici le [s] à la fin de « matos ». Lorsque l'hésitation est voisée, cas le plus fréquent (du moins le plus manifeste), la fréquence demeure extrêmement basse (entre 130 et 150Hz pour les voix d'hommes dans le corpus) et va éventuellement en descendant si ce seuil n'est pas atteint. À noter que le prolongement de la voyelle, lorsqu'il a lieu, se distingue de l'insistance étudiée plus haut (cf. 2.2.1.2.), du fait de la différence de hauteur d'une part, et du fait que la durée est ici, comparativement à celles des autres syllabes de l'énoncé, nettement excessive.

(43) *bon ben mec / # bosse bien / et :: à plus tard — ça va — allez tchao*
(33m16s) [Reun 1-2]

J'introduis enfin la notion de « pause symptomatique », en vue de ce qui suit et à l'écoute de cet extrait, qui est une conversation téléphonique. Dans le langage courant, on parle en général de « silences qui mettent mal à l'aise ». Ce qu'il faut percevoir (à l'oreille : pas d'affichage) dans cet extrait, c'est que ce n'est pas la pause elle-même qui présente un caractère symptomatique, mais d'avantage les marques dont il vient d'être question ci-dessus : l'accélération de débit sur « bosse bien », les mouvements mélodiques mineurs qui interviennent après l'apostrophe, ou encore l'hésitation sur certaines syllabes (le « et » plus particulièrement).

La pause instaurée dans cet extrait n'est donc pas nécessairement symptomatique : l'apostrophe présente fréquemment une pause après avoir été énoncée (cf. 3.2.3.2.). D'une façon générale, les hésitations marquent une syllabe au moyen d'un ton long et plat ou plat-descendant. À défaut de syllabes, les

locuteurs ont alors recours à la plus petite voyelle du français, le [(ə)]. Mais ici, il y a encore la pause après l'apostrophe, dont on verra à plusieurs reprises qu'elle appartient structurellement à cette dernière. Il serait donc plus juste de dire que cette pause est prolongée, dans cet énoncé, par l'hésitation du locuteur. Le point suivant tente de décrire l'expressivité contenue dans la pause elle-même.

2.2.2.3. L'expressivité comme signal

Comme il a été dit au premier point, l'absence d'expression est permise grâce à l'expressivité, et réciproquement. Cela, en vertu de l'action que l'une exerce sur l'autre :

(...) l'expressivité exerce à l'endroit de l'expression grammaticale une action réductrice, action réductrice sujette à se traduire par l'élimination d'éléments grammaticaux, non indispensables au sens (...). C'est par un effet d'expressivité entraînant une réduction proportionnelle de l'expression grammaticale que l'on passe de la construction : *Il paraît qu'on s'est trompé*, à celle, dont chacun sent l'expressivité accrue : *Paraît qu'on s'est trompé*.

Guillaume, 1990 [1943] : 92

Ce dernier point vise à démontrer, principalement au moyen de la prosodie, qu'une absence d'expression grammaticale équivaut à un *signal* lancé à l'adresse du destinataire ; ce qui ne peut qu'alimenter la thèse du célèbre linguiste mis à l'honneur dans cette section⁸⁶. À s'en tenir à l'exemple donné dans cette citation, on observera que le premier énoncé, « il paraît qu'on s'est trompé », soit possède un caractère explicatif (ton descendant), soit demande une information à l'allocutaire (ton montant, avec éventuellement « on » = *tu*). Au contraire, « paraît qu'on s'est trompé » semble commander, dans l'un ou l'autre cas, une réaction chez ce dernier (même si un étonnement discret y suffit). C'est là une partie de définition de ce que recouvre le terme *expressivité* : la sollicitation du destinataire.

Les appellatifs familiers, qui nous sont généralement adressés par une voix familière, se présentent souvent comme des formes tronquées. C'est ainsi que sont

86. Dans le *Dictionnaire de psychosystématique* (Boone et Joly), l'entrée « expressivité » met en relation cette dernière avec la « fonction expressive » de Jakobson, sans mentionner la fonction appellative. Le chapitre 4, qui critique le modèle de Jakobson, démontre entre autres choses que la fonction appellative constitue la majeure partie de l'expressivité, au détriment de la fonction expressive.

désignés Reun, Jerem, Deb, Nico, Toan, Seb, J-M, Nath, Chris, ainsi que la grande majorité des acteurs présents dans le DVD-ROM annexe. L'écrivain Carlos Castaneda faisait dire à son Don Juan fantasmagique, sur le ton à la fois amusé et moqueur qu'il aimait à lui prêter, qu'il appelait ses parents « p'pa » ou « m'ma »⁸⁷. Peu importe ici que ces appellatifs soient rapidement entrés dans l'usage et fassent désormais office de convention entre les partenaires. Il faut, pour s'en tenir à une description de l'expressivité, se projeter dans une situation plus primitive, au cours de laquelle cette troncation se produirait visiblement comme telle, par intromission de l'improvisé dans l'institué, selon la terminologie reprise plus haut des *Leçons* de Guillaume. De même, il importe peu, dans cette optique, que ces apocopes témoignent d'un certain registre de langue : d'une part, « registre » implique que la forme tronquée ce soit déjà instituée comme telle ; d'autre part, la notion seule n'expliquerait rien. Dans l'idéal, notre description sera aboutie selon qu'elle sera en mesure d'expliquer cette notion de « registre », telle que nous serions tentés de l'employer à l'écoute de ces exemples.

Le mot de *familiarité* est en lui-même révélateur, puisqu'il rappelle que la personne qui emploie cette forme est en général un proche de l'allocutaire, mais également que ce dernier est (raisonnablement) accoutumé à son prénom⁸⁸. Or on peut raisonnablement penser que, venant d'une voix familière, les premiers phonèmes d'un prénom suffiront à l'allocutaire pour se savoir « allocuté », et réagir derechef. Or il s'agit bien d'un cas, si l'on suit strictement la description de Guillaume, où l'expressivité remplace l'expression. L'expression est interrompue au profit d'une réaction immédiate de l'allocutaire, qui, se sachant allocuté, réagit en tant que tel.

À ce cas, j'en ajoute un autre, celui où une pause — plus ou moins longue c'est indifférent — est introduite juste après la dernière syllabe accentuée de l'apostrophe ; ainsi qu'en témoigne de nombreux exemples du corpus (notée # sur la transcription) :

87. Carlos Castaneda, *L'Herbe du diable et la petite fumée*.

88. Ceci est généralement postulé comme allant-de-soi par nous-mêmes (les « jeunes »), lorsque nous interpellons une nouvelle recrue par son prénom tronqué. À savoir que cet appellatif est déjà employé à son adresse, dans sa vie de tous les jours.

(44) *houla houla Anthony # / tu devrais pas rester (43m29s)*
[Aurélie 1-2]

(45) *hé mais mec # / aucun⁸⁹ moyen de communication (10m35s)*
[Romain 1-1]

(46) *oh mec # / tu viens d'appeler avec le portable de qui / là (2m08s)*
[Toan 2-1]

Ces pauses peuvent être décrites comme des signaux car, au contraire de la pause vue à la fin du point précédent, celles de ces exemples sont véritablement adressées à leur destinataire ; elles sont allocutives. Dans le premier exemple, la pause laisse à l'allocutaire le temps de manifester une réaction, de se retourner, comme le voudrait l'étymologie du mot « apostrophe »⁹⁰. Dans le second, la pause instaurée par le locuteur semble forcer l'allocutaire à admettre l'évidence dont il est question, avant qu'elle ne soit explicitée dans le discours, et en prévision de cette dernière. Dans le dernier exemple, où l'allocutaire est censé se rendre compte que quelque chose « cloche », avant que cela ne lui soit clairement explicité ensuite. Dans chacun de ces exemples, la pause possède une fonction qu'il est possible de décrire d'après le comportement de l'allocutaire. Elle ne constitue pas, au contraire du point précédent, un indice capable de nous renseigner sur l'état du locuteur, ni n'est susceptible de représenter un état de chose.

J'en reviens maintenant aux expressions tronquées, en posant cette question, que Guillaume ramène systématiquement à la formule *expression + expressivité = I* : qu'est-ce qui est remplacé au niveau de l'expression, et par quoi

89. Je profite de cet extrait pour souligner l'accent emphatique sur le [o] de « aucun », et de la marque d'amplitude à cet endroit, conformément aux descriptions qui en ont été données en première division (cf. DVD-ROM annexe).

90. Cette remarque discrète s'oppose à l'interprétation étymologique que Catherine Détrie (2006) reprend de Pierre Fontanier (1827). *Ἀποστροφή* désigne l'action de (se) détourner en grec. Mais je ne comprends toujours pas comment un discours peut être « détourné » à l'adresse d'un nouvel allocutaire : les illustrations, autre que textuelles, manquent sur cette question. Aussi, cette interprétation de Fontanier m'a toujours semblé suspecte. Lorsqu'une interpellation est suffisamment vive pour être qualifiée d'apostrophe, c'est son destinataire qui doit se retourner, non son émetteur. Une description allant dans le sens de l'étymologie « fontanière » est donnée au chapitre 4 (cf. 4.2.3.3.).

l'expressivité le remplace-t-elle ? Dans les exemples d'apostrophes tronquées, ce qui est remplacé, ce sont les derniers phonèmes. L'accent est déplacé sur la première ou la deuxième syllabe du nom, au détriment des syllabes censées le terminer⁹¹. Ces dernières, à défaut d'être prononcées, peuvent être remplacées par un temps de latence⁹². Du moins, et au regard des exemples qui précèdent, ce qui se place le plus naturellement après une apostrophe est un temps de réaction accordé à la personne allocutée, probablement pour se savoir allocutée.

Tout ceci demeure insuffisant pour affirmer le fonctionnement signalétique de l'absence d'expression grammaticale, car il est impossible d'affirmer si cette absence, aux origines, a effectivement été remplacée par un temps de latence. C'est la pause seule qui implique un tel fonctionnement, non l'absence d'expression, et le fait qu'elle succède originellement et nécessairement aux premières « troncatures » pourrait aisément être remis en cause.

Ce qui empêcherait de voir une pause dans les apostrophes tronquées ou les effacements grammaticaux serait la dimension réduite de ces exemples : si vraiment la pause se substitue à quelques phonèmes, elle en devient, à une telle échelle, imperceptible. Afin de pallier à ce déficit, il est possible de faire appel à la prosodie de l'énoncé plutôt qu'au seul appellatif, prétextant que ceci équivaldrait à un agrandissement de la troncature. Un bon exemple pour notre sujet demeure les énoncés interrompus juste après une apostrophe :

(47) (oh les gars / ...) (50m43s) (1h25m04s) [Seb 1-1]

(48) Giacco / oh [Seb 1-1]

(49) J-M / ... (26m53s) [Romain 1-1]

91. Le recul de l'accent peut conférer un ton agressif ou rabaissant pour la personne apostrophée (cf. **2.1.3.3**). En conséquence, si l'accent est déplacé — cela ne coûte rien d'en faire l'hypothèse ici — sur l'une des syllabes antécédentes, les autres syllabes ne devront pas être prononcées, faute de quoi l'apostrophe passera d'un registre familier à un registre vulgaire.

92. À noter que « mec » est originellement une forme tronquée, de même que « les gars » est originellement la forme tronquée de « les garçons », ce qui expliquerait leur spécialisation comme appellatifs. À propos de « mec », l'hypothèse la plus connue est celle de « mec » comme diminutif de « maquereau », attesté, d'après les recherches d'Henriette Walter (*Le français dans tous les sens*) en 1848.

(50) oh Sabine / ... (5m47s) [Toan 1-4]

(51) Renaud / ... (0m36s ; 0m54s : 0m59s) [Toan 2-1]

À l'exception du deuxième exemple (48), où l'absence de Noyau est remplacée par une marque d'expressivité — à savoir une interjection injonctive (cf. 2.1.3.1.) — tous les autres exemples appellent à être prolongés au moyen d'un Noyau, déclaratif ou interrogatif⁹³ ; ce qui ne s'effectuera pas dans ces énoncés, précisément parce qu'aucun n'obtient de réaction de la part de l'allocutaire. Sans préjuger de la validité de ces descriptions, en l'absence des outils introduits aux chapitres 3 et 4, il me semble que c'est bien là ce qu'il fallait démontrer.

Il est donc possible d'affirmer, en réunissant toutes ces données un peu éparées, que l'absence de marques d'expression se situe sur le plan d'appel (Troubetzkoy), qu'elle fonctionne comme un signal (Bühler), étant donné que cette absence est compensée par une prédétermination du comportement allocutif. Dans tous les cas, la pause qui se présente naturellement après l'apostrophe attend une réaction de la part de l'allocutaire. C'est là, sans doute, la plus petite forme de signal qui se puisse concevoir. Elle sera décrite dans le détail au chapitre 4.

2.2.3. Vocatif et impératif comme cas et mode de l'expressivité

La notion de signal appliquée à l'absence de forme d'expression vise à décrire les formes spécifiques que sont le vocatif et l'impératif, qui dans la plupart des langues se présentent comme des formes tronquées — par absence de voyelle thématique, de marque de personne ou de désinence (Vendryès, 1978 : 96-97), selon qui en fait la description morphologique. Ceci n'est pas vrai pour toutes les langues, si l'on se réfère par exemple à l'article vocatif en arabe ou à certains vocatifs en roumain ou en gaélique, plus brefs au nominatif qu'au vocatif. Une description de ces emplois comme « formes tronquées » ne peut donc suffire, ni même souligner quelque chose d'essentiel à la description du cas et du mode qui nous intéressent. Il s'agit seulement d'un phénomène qui, pour avoir trait à la parole, ne doit pas être écarté de leur description.

93. Ceci peut être vérifié par notre propre écoute ou au regard de la modalité et du mouvement en cloche décrits dans la division précédente.

Parmi les autres traits communs qu'il est possible de citer, la référence à la seconde personne, ainsi que l'absence d'un morphème explicite venant marquer cette référence en français, viennent immédiatement à l'esprit. De cette relation à l'allocutaire que partagent le cas et le mode, il peut être tentant d'établir des relations prosodiques ou syntaxiques de l'un à l'autre... Nombreuses sont les grammaires qui ont succombé⁹⁴.

Cette dernière division aimerait démontrer, dans un premier temps, que de telles relations sont inobservables dans la parole spontanée. Les comportements prosodiques de l'apostrophe et de l'injonction sont indépendants dans le discours, et il n'existe aucune relation syntaxique apparente entre impératif et vocatif. Un cas particulier, qu'il convient toutefois de stigmatiser comme tel, a été relevé dans le corpus ; il s'agit des impératifs suivis d'une insulte.

Une fois ces idées écartées, il n'est plus possible, afin d'expliquer l'« air de famille » que présentent ces formes entre elles, de les considérer autrement que comme appartenant à un même système, appelé système allocutif chez Guillaume. Ceci revient à les considérer comme les seules marques grammaticales (cas et modes) associées à la parole (le reste de la grammaire étant traditionnellement attribué à la langue elle-même) :

Le vocatif n'est pas un cas de pensée : c'est un cas de parole. De même en français, l'impératif n'est pas un mode de pensée, mais un mode de parole.

Guillaume, 1982 [1948] : 100

Une première description prosodique de ce système, qui se signale par son indépendance vis-à-vis du contour terminal de modalité, a été esquissée dans ce qui suit. La section suivante prolongera cette réflexion sur l'impératif et le vocatif pris ensemble, en évoquant tous les aspects qui ne peuvent faire l'objet d'une approche prosodique.

94. Comme exemples illustres, citons les *Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière (1988 [1959] : 170) ainsi que les grammairiens grecs de l'Antiquité (sans exception à ma connaissance).

2.2.3.1. Les modalités prosodiques de l'apostrophe et de l'injonction

Il est d'ores-et-déjà possible d'affirmer qu'une apostrophe est susceptible de présenter une grande variété de mouvements mélodiques. Ceci, que le lecteur peut vérifier au moyen des graphiques à l'intérieur de cette thèse, des descriptions de structures prosodiques en annexe, par simulations ou au moyen du DVD-ROM, en dit long sur la rigueur des travaux qui affirment — toujours avec prudence — la singularité prosodique de cette forme (je ne cite personne ici).

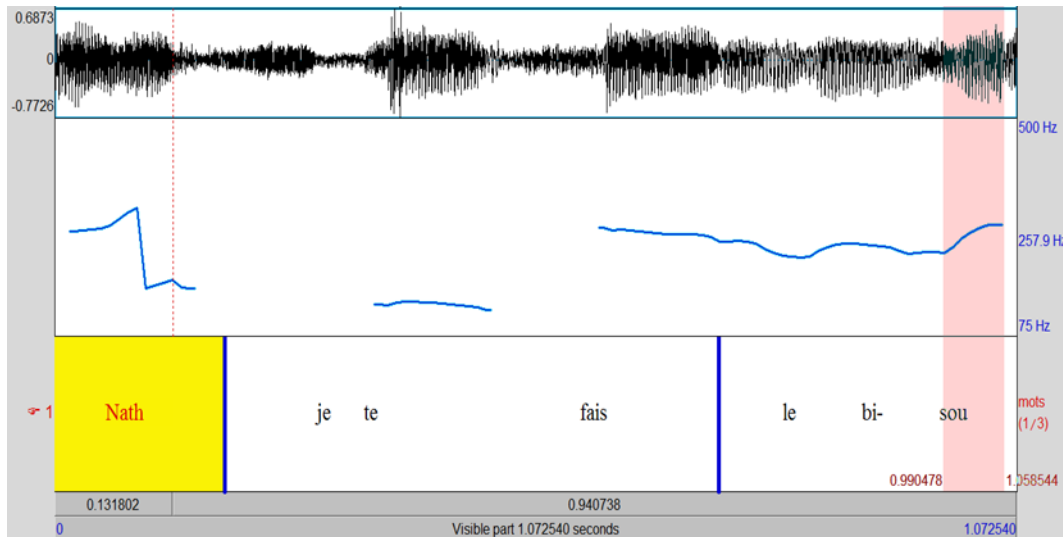
Olivier Piot (1999), au moyen d'un synthétiseur de Klatt, propose des courbes mélodiques variées du même terme (« Natacha ») en apostrophe. Il fait écouter ces apostrophes à quarante sujets (moitié homme, moitié femme), en leur suggérant à chaque fois cinq « attitudes propositionnelles »⁹⁵ différentes de la part du locuteur. La modélisation qu'il obtient à partir de ces résultats, ainsi que les deux variables dont il se sert pour les interpréter, je dois l'avouer, me sont complètement étrangères. En revanche, il est possible de fournir une interprétation de ces associations répétées entre *mélodie de l'apostrophe* et *attitudes propositionnelles*, en faisant remarquer que le contour mélodique de l'apostrophe reproduit, de façon prospective, le contour mélodique d'un éventuel Noyau, en ne conservant des traits prosodiques que le trait de modalité, qui correspond au « dessin » affiché sur la courbe.

C'est ce que démontre en tout cas l'expérience menée par Olivier Piot. Cette interprétation peut en outre être appuyée à travers les exemples déjà donnés à propos de la modalité (cf. 2.2.1.3.a), qu'illustre la plupart des exemples affichés

95. Dans l'expérience d'Olivier Piot, l'attitude en question est seulement représentée par une proposition du type « fais attention il pourrait t'arriver malheur », « prête-moi attention s'il-te-plaît », « surveille ta conduite », « où es-tu », « je suis heureux de te voir », etc. En réalité, ces propositions figurent généralement une anticipation du Noyau annoncé par l'apostrophe. Une exception dans l'expérience d'Olivier Piot, lorsque l'apostrophe annonce une question personnelle (la courbe sur l'accent est montante), l'attitude propositionnelle associée par les sujets est alors « prête-moi attention s'il-te-plaît ». Il faut toutefois observer qu'on ne prête pas attention à un locuteur dans le seul but de lui prêter attention. Dans tous les autres cas, il s'agit d'une formulation explicite du Noyau. On remarque par-là, que le terme *attitude*, dans cette expérimentation, est particulièrement équivoque.

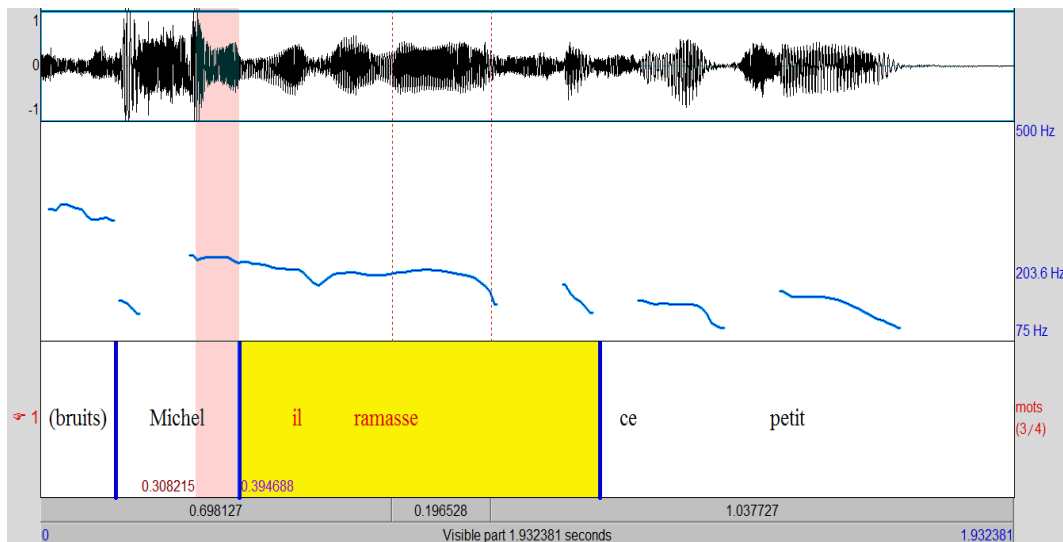
dans la thèse. Ci-dessous deux exemples supplémentaires pour défendre ce propos, important (à noter la voix « cassée », hésitante, sur le premier) :

(52) Nath / *je te fais le bisou* (50m24s) [Cha 1-1]



[Fig.23 : Rapport de modalité apostrophe-contour terminal]

(53) Michel / *il ramasse ce petit* (6m16s) [Jean-Claude 1-1]



[Fig.24 : Rapport de modalité apostrophe-contour terminal]

Il faut toutefois noter que cette similitude n'est pas systématique, et qu'elle nécessite parfois d'avoir recours à un trait différenciateur, comme la modalité du contour (cf. fig.24) ou le mouvement en cloche (cf. 2.2.1.3.). Ainsi, dans le premier exemple (52), une différenciation de type concave/convexe s'effectue

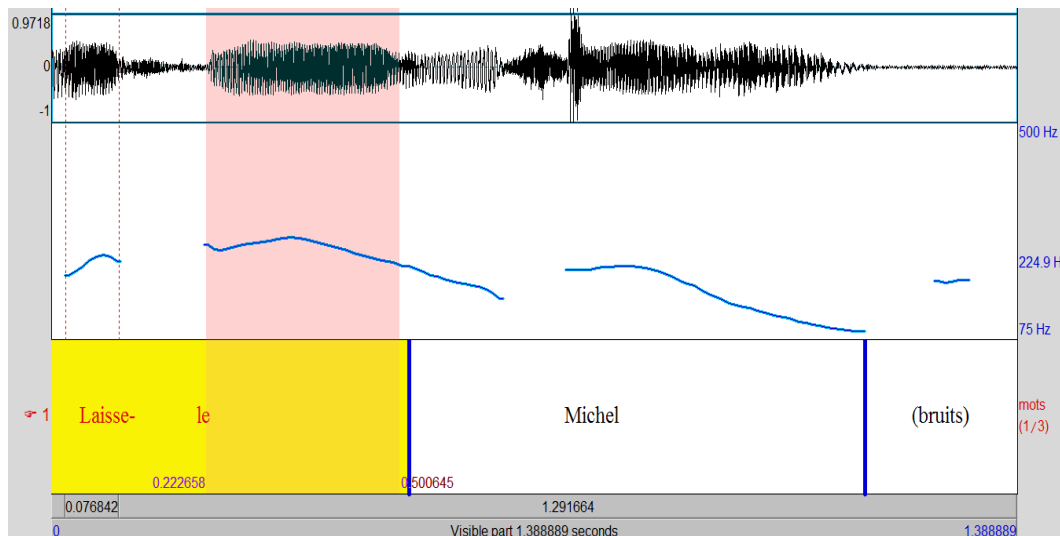
entre le contour mélodique de l’apostrophe et le contour terminal de l’énoncé (cf. fig.23).

Du fait de cette dimension anticipative de l’apostrophe, on ne peut qu’être d’accord avec Olivier Piot sur l’idée qu’il n’existe pas, pour le vocatif, un seul « cliché mélodique », mais que par ce concept de *cliché mélodique*, il convient d’entendre une « attitude » de la part du locuteur, et plus précisément une « attitude propositionnelle ». Ce qui encourage l’idée que l’intonation puisse être abordée d’un point de vue morphogénétique. Cependant, il faut garder à l’esprit qu’une telle approche ne permet d’étudier, en définitive, que la modalité du contour terminal, c’est-à-dire la modalité prosodique de l’énoncé, d’où ce nom d’*attitude propositionnelle*, choisi ici pour illustrer le phénomène.

Une fois cette remarque effectuée, il est possible d’identifier, ainsi que le fait Philippe Martin dans son ouvrage (2009 : 88-89), différentes attitudes selon la modalité qu’affiche le contour terminal du Noyau. À un contour montant correspond une interrogation, à un contour descendant une déclaration (il s’agit bien d’« attitudes propositionnelles »). À un mouvement en cloche venant s’ajouter à cette modalité, Philippe Martin fait correspondre, pour l’interrogation, un doute (quant à la question posée, je suppose), pour la déclaration une évidence. À un mouvement ample venant s’ajouter à cette modalité, il fait correspondre, pour l’interrogation la surprise, pour la déclaration l’ordre. Tout ceci a été vérifié au moyen de simulations et d’extraits de corpus. Les descriptions proposées au début de cette section s’en inspirent en grande partie.

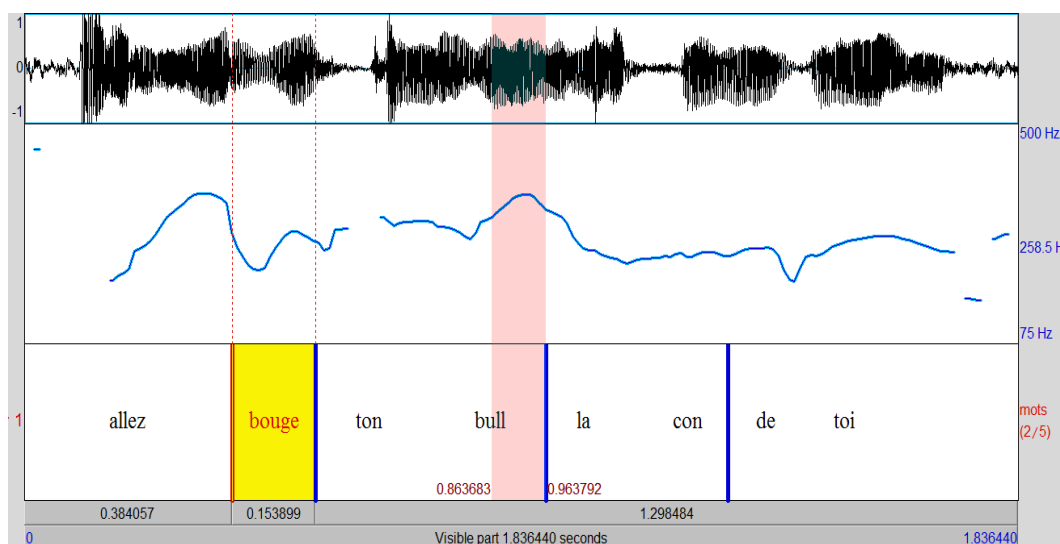
Toutefois, il n’est pas possible de confondre de ce point de vue l’injonction (*i.e.* le groupe accentuel régi par le mode impératif) et l’ordre. À l’ordre est associé un contour mélodique terminal déterminé (descendant-ample). Les deux exemples qui suivent montrent que ce n’est pas nécessairement le cas pour l’impératif :

(54) *laisse-le / Michel (6m12s) [Jean-Claude 1-1]*



[Fig.25 : Un exemple de modalité injonctive montant-descendant]

(55) *allez / bouge ton bull / la con de toi (21m09s) [Toan 1-3]*



[Fig.26 : Un exemple de modalité injonctive montant avec cloche]

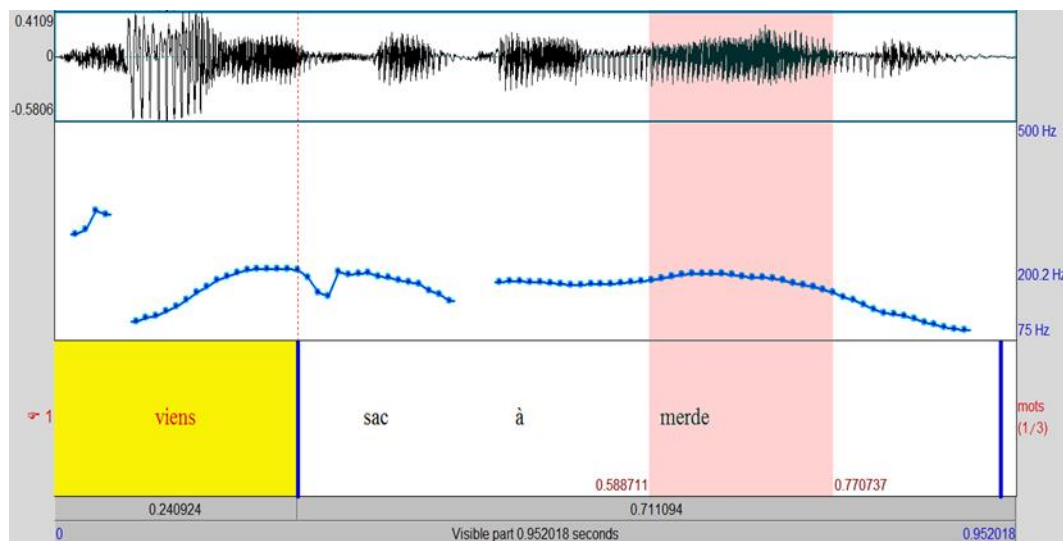
Quel que soit l'accent qui porte la marque de modalité dans ces deux extraits, il n'est clairement pas possible de lui faire correspondre la modalité prosodique de l'ordre telle que décrite par Philippe Martin. En somme, la modalité propre à l'injonction (s'il en est une qui lui soit propre) n'est pas à confondre avec l'ordre, qui relève de l'attitude propositionnelle. Ce sont deux entités, l'une grammaticale, l'autre morphogénétique, qu'il convient de traiter séparément.

Le dernier point revient sur cette question, après un détour de circonstances sur la syntaxe vocatif-impératif.

2.2.3.2. L'impossible rection du vocatif par l'impératif

Certains cas regroupant injonction et apostrophe, ou apostrophe et injonction, se sont présentés dans le corpus. Il s'agit des seuls cas, comme le signale Carmen Dobrovie-Sorin (1983 : 129-130) dans son article sur « Le sujet de l'impératif », où un vocatif et un impératif peuvent être liés par une relation grammaticale. C'est ce que la prosodie semble démontrer dans les exemples qui suivent, en affichant un contraste marqué entre le verbe à l'impératif et le vocatif qui suit (les parenthèses extérieures à l'énoncé servent à indiquer un changement de locuteur sur l'enregistrement) :

(56) *viens sac à merde* (9m25s) [Romain 1-2]



[Fig.27 : contraste et regroupement injonction/apostrophe]

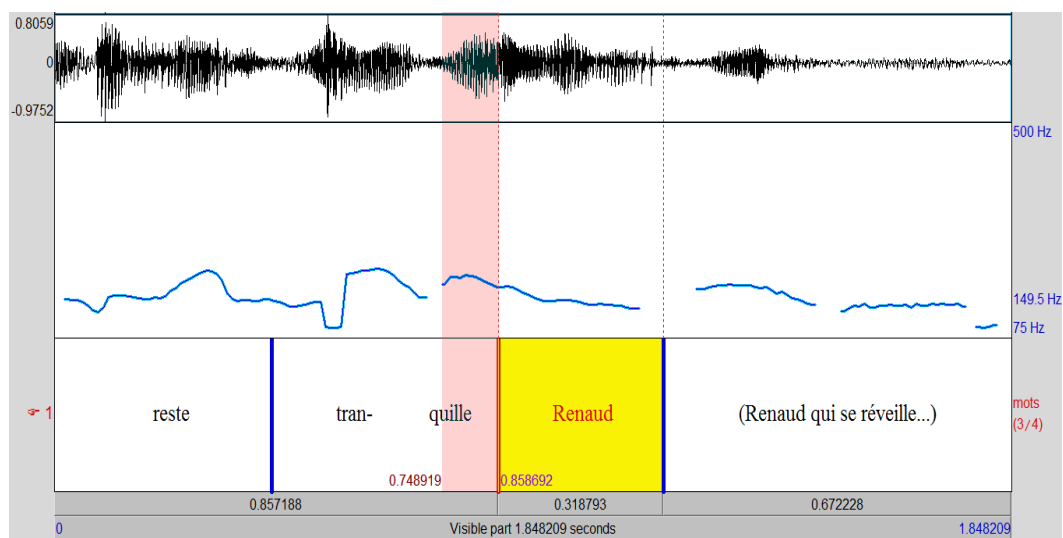
(57) *(tiens ducon)* (6m52s) [Romain 1-2]

Sur chacun de ces exemples, le contraste est marqué entre le contour mélodique de l'injonction et celui de l'apostrophe. À ce contraste, s'ajoute le fait qu'il semble impossible d'antéposer l'apostrophe. Ce type d'exemple en français alimente la thèse de Carmen Dobrovie-Sorin sur la postposition du sujet vocatif de l'impératif. À noter que de nombreux arguments viennent alimenter cette thèse dans la littérature philologique et grammaticale, comme par exemple le

fonctionnement de l'impersonnel chez Bühler ou l'antériorité de l'impératif sur le vocatif chez Müller. Mais il s'agit toujours d'hypothèses. Aucun argument positif n'a jamais été avancé à ma connaissance⁹⁶.

Si cette démonstration semble vraie pour les deux exemples qui viennent d'être cités (ainsi que pour la plupart des simulations que j'ai réalisées présentant une injonction suivie d'une insulte), elle n'est pas vraie dans le cas suivant, dans lequel l'apostrophe n'est pas une insulte :

(58) *reste tranquille / Renaud (8m00s) [Toan 2-1]*



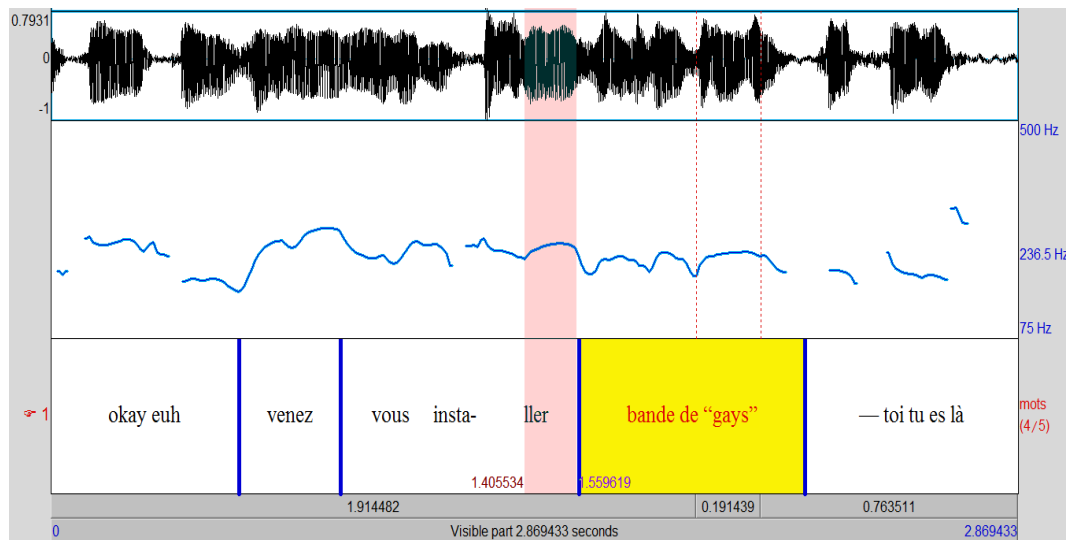
[Fig.28 : absence de contraste injonction/apostrophe]

Extrait pour lequel les deux contours mélodiques, sur « tranquille » et sur « contraste » sont descendants, nonobstant le léger mouvement en cloche qui amorce le premier. De fait, « Renaud » se retrouve ici en dehors de la structure prosodique — il peut toujours tenir lieu de sujet, mais non du verbe en ce cas. La même structure se retrouve dans cet autre exemple, du même locuteur, qui en

96. Un contre-argument, énoncé par Jean-Claude Milner dans l'ouvrage tiré de sa thèse, *De la syntaxe à l'interprétation*, aux pages 178-179, où il manipule des tournures « viens » + *vocatif prédicatif*, et montre que, dans ces tournures, l'impératif est facultatif. Dans les termes vus dans ce chapitre, il s'agit d'une forme proche du juron. Pour développer son propos, j'ajoute que « viens » + *vocatif référentiel* peut également être prononcé sans l'impératif, mais l'intonation sera cette fois modifiée sur le vocatif, qui pourra de surcroît être antéposé (avec mise en évidence de la pause après l'apostrophe ; cf. 3.2.3.2.).

autre semble être une insulte — mais ne l’est pas, du moins pas formellement (cf. chapitre suivant) :

(59) *okay euh / venez / vous installer bande de 'gays' — toi tu es là*
(25m33s) [Toan 1-3]



[Fig.29 : *contraste injonction/apostrophe*]

« Bande de ‘gays’ » (hors structure prosodique) ne contraste pas avec le contour terminal de l’énoncé sur « venez », de même que « installer ». Ces mots prosodiques ne se regroupent pas avec le contour terminal, mais se retrouvent tous les deux en dehors de la structure prosodique. Le mouvement descendant, à la fin de « ‘gays’ », est produit par le [z], voisé. À noter que, par manipulation, « Renaud » (58) et « bande de ‘gays’ » (59) peuvent réintégrer la structure prosodique en s’antéposant à l’énoncé. De même en ce qui concerne toutes les simulations réalisées sur ce modèle. À aucun moment l’apostrophe ne se regroupe avec l’accent terminal de l’injonction lorsqu’elle est postposée à cette dernière.

Cette contre-démonstration au moyen de la prosodie n’est pas permise pour un vocatif antéposé à l’impératif, qui témoigne alors d’un contraste de pente (60), mais cela de la même manière que s’il s’était agi d’un indicatif, ou d’un verbe à la troisième personne. Lorsque cela n’est pas le cas, notamment pour des énoncés courts, le contraste s’effectue en général au moyen d’un autre trait, soit un mouvement en cloche, soit une légère courbure concave ou convexe qui s’oppose

à la forme, respectivement convexe ou concave du contour terminal (cf. point précédent).

(60) Deb / *viens-là* — *dépêche-toi* (15m23s) [Toan 1-3]

En somme, rien ne permet de démontrer, et rien ne le démontre non plus dans l'article cité de Carmen Dobrovie-Sorin, que le vocatif soit assigné à la position de sujet par l'impératif. La coïncidence entre personne du verbe et allocutaire impose sans doute d'établir une relation entre l'un et l'autre, mais dans ce cas, il faudrait y voir une relation identique à celle d'exemples du type :

(61) *tu vas te faire mal* / Enzo (3m46s) [Jean-Claude 1-1]

Or, si l'on ne veut pas la confondre à celle de cet exemple, la relation entre l'impératif et le vocatif doit être expliquée autrement qu'aux moyens de la prosodie et de la syntaxe.

2.2.3.3. Une introduction au système allocutif

Quand je parle de moi, je parle de moi comme d'une troisième personne. De même, quand je parle de mon allocutaire, je parle de lui comme d'une troisième personne. Ceci est systématiquement vrai des pronoms personnels « je/tu », « me/te », « moi/toi ». Quand je dis « moi ce que je préfère c'est la grammaire », c'est bien de moi dont il est parlé. Je pourrais tout aussi bien dire « lui ce qu'il préfère c'est la grammaire » et déterminer rétrospectivement cette troisième personne comme étant moi-même. Pareillement pour les pronoms de seconde personne (cf. Guillaume, 1988 [1947] : 184). Tout ceci relève de la *délocution*.

Lorsqu'en revanche, j'appelle mon allocutaire ou lui donne un ordre, à aucun moment je ne parle de *lui* : j'agis ou tente d'agir sur sa personne physique, éventuellement en précisant *ce qui* doit être fait (« fais un effort »), mais ne parle pas de lui, ni ne prend sa personne en charge (contrairement à « tu peux/pourrais faire un effort » ou à « s'il-te-plaît »). Le système allocutif est, pour Guillaume, celui où seconde et première personne ne sortent pas de leur rôle de seconde et première personne, c'est-à-dire n'acquièrent pas, à travers le discours, la qualité de troisième personne que la langue est susceptible de leur conférer (1988 : 183).

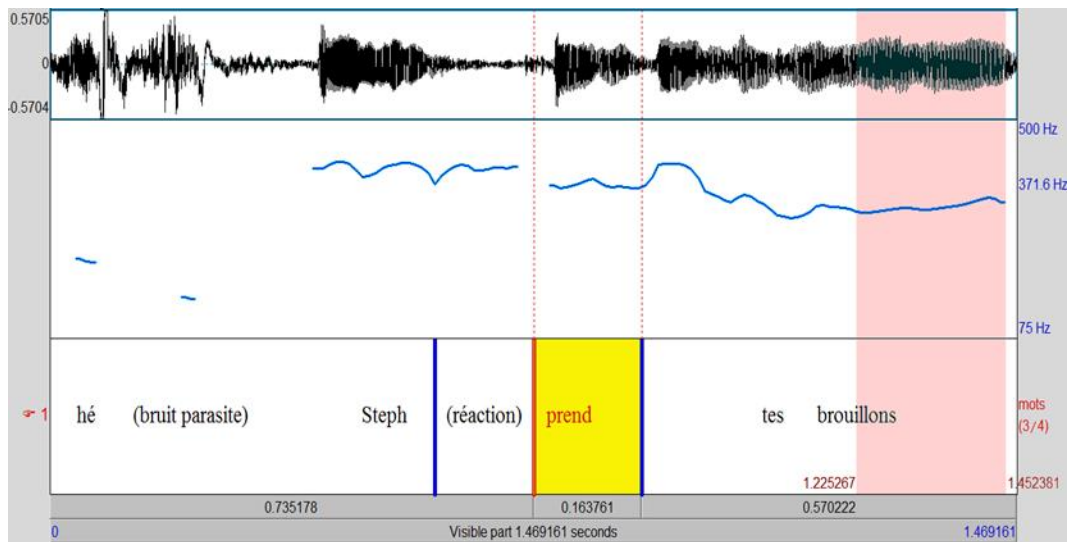
Ceci, qui ne constitue pas encore une observation empirique, est vrai du vocatif comme de l'impératif (de l'apostrophe comme de l'injonction).

On peut donner, au moyen de la prosodie, raison de ce système, en mettant bout à bout la plupart des observations qui précèdent dans ce chapitre. Pêle-mêle nous y trouvons : la possibilité pour l'apostrophe et l'injonction de se regrouper avec leurs interjections spécifiques ; la désémantisation progressive des formes vocatives et impératives (qui témoigne du fait qu'elles ne sont pas ancrées à la langue) ; le refus d'employer certaines marques d'expression (comme la marque de seconde personne pour l'injonction) ; enfin, et surtout, l'absence d'une modalité prosodique donnée pour l'apostrophe, comme pour l'injonction, qui sera démontrée ci-dessous.

L'expérience menée par Olivier Piot (cf. *supra*) a été reproduite avec l'impératif « viens », ainsi qu'avec « mange », mis en lieu et place du prénom « Natacha » en apostrophe. Comme aucune simulation n'a été privilégiée à l'intérieur de la thèse, les conclusions qu'il a été possible d'en tirer sont fournies à travers les exemples (réels) cités ci-dessous. En somme, il n'y a pas plus de modalité prosodique donnée pour l'injonction que pour l'apostrophe, et cette dernière peut librement être affectée d'un contour montant, plat ou descendant, sans que cette affectation n'interdise la prononciation correcte de l'énoncé. Il y a toutefois une différence à observer (je souligne tous les accents montants) :

(62) Nours viens — *viens-là* Nours — *viens-là* Nours (8m58s)
[Jean-Claude 1-1]

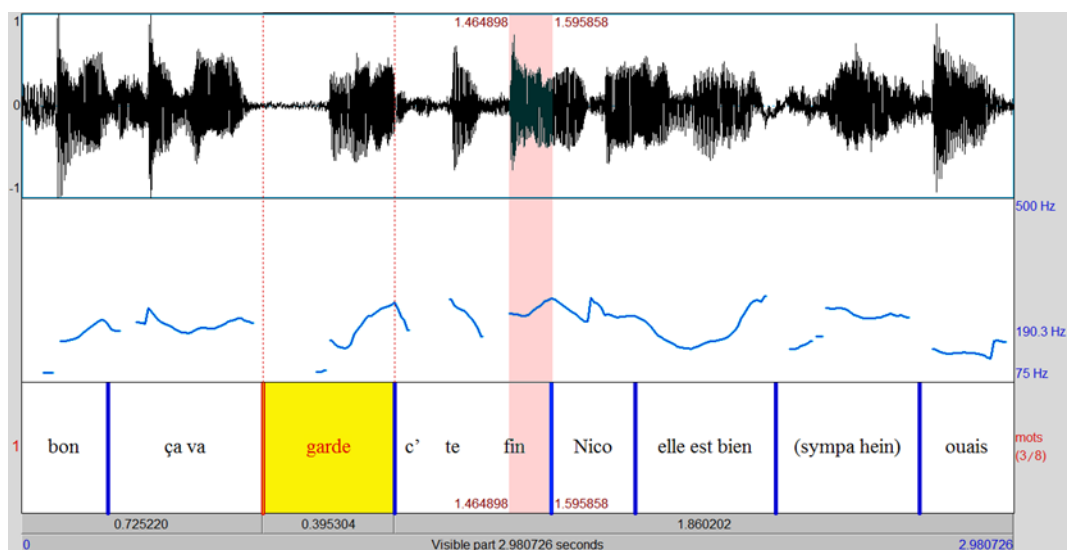
(63) hé Steph / prends tes brouillons (47m12s) [Aurélie 1-2]



[Fig.30 : Contours mélodiques d'injonction plat-montant]

Pour cet exemple, le contour terminal de l'injonction sur « brouillon » n'est pas descendant.

(64) *bon ça va — garde c'te fin Nico elle est bien / ... (18m30s)*
 [Seb 1-1]



[Fig.31 : Contour mélodique d'injonction montant]

De la même manière, dans cet exemple, l'injonction présente un contour montant sur « fin ».

À la différence de l'apostrophe, le contour mélodique de l'impératif n'imité pas le contour d'une forme principale. Dans les exemples qui précèdent, l'impératif pourrait tout aussi bien être l'élément régissant à l'intérieur de

l'énoncé (affirmation à nuancer au moyen de ce qui suit). Il n'a donc aucun autre contour à imiter ou à annoncer.

Au regard du corpus, lorsque l'injonction est affectée d'un contour mélodique montant, il s'agit d'une continuation, plus ou moins importante, selon que l'attente d'un mot prosodique ou d'un nouvel énoncé soit plus ou moins effective. Dans l'exemple précédent (64), « garde c'te fin » attend « elle est bien », qui lui-même attend manifestement un commentaire (une réserve) de la part du locuteur. Dans la citation d'Aurélié (63), « prends tes brouillons » forme un énoncé autonome, mais il semble attendre à son tour un complément (un « pour quoi faire »). De même dans l'exemple du maître et de son chien, Nounours (62), l'impératif d'appel implique (logiquement) une continuité dans les événements. Celui-ci sera toutefois repris par un impératif plus autoritaire (sans doute du fait que le chien ne réagisse pas au premier appel), c'est-à-dire descendant.

Quand l'injonction est affectée d'un contour mélodique descendant, c'est qu'il s'agit d'un ordre direct, sans argument, sans insulte, sans connivence, sans menace, sans événement contigu, sans raison évoquée au moyen d'une proposition subordonnée conjonctive complétive, sans attente d'une réponse de la part de l'allocataire, etc. (toutes choses pouvant affecter une injonction montante). Ceci implique que, plus le contour sera descendant, plus l'autorité sera manifeste.

Pour l'apostrophe et l'injonction donc, c'est l'intonation, et plus largement les modalités auditives et visuelles, qui suppléent à la fonction représentationnelle. Ceci continue d'alimenter l'observation effectuée dans ce chapitre (cf. **2.1.2.3.**), que l'apostrophe n'appartient pas nécessairement à la structure prosodique de l'énoncé. La plupart des modalités auditives de cette suppléance ont été déterminées dans cette section. C'est-à-dire que le contour de l'apostrophe actualise en priorité des mouvements mélodiques qui relèvent de l'expressivité : imitation de la modalité du contour terminal ; amplification ou atténuation de l'amplitude selon l'importance du propos ; mouvement en cloche de « continuation », etc. Le quatrième chapitre effectuera une description détaillée des critères acoustiques et visuels devant être pris en compte dans l'étude de la fonction appellative, notamment ceux qui concernent l'apostrophe.

2.3. L'impératif et le vocatif comme attitudes psychologiques primaires

Le langage actif n'a guère été étudié jusqu'ici. Il a pourtant son importance, qui apparaît clairement lorsqu'on essaie de se figurer la genèse du langage humain. En outre, au cours de l'histoire, il se présente avec des lois propres : grammaticalement, son domaine est celui de l'impératif dans le verbe et du vocatif dans le nom, qui ont chacun dans leur catégorie respective des formes et des emplois spéciaux.

Vendryès, 1958 [1921] : 157

Au contraire de toutes celles qui ont été vues dans les deux sections qui précèdent, il est impossible d'offrir une approche prosodique des données qui suivent. Il s'agit précisément de montrer les diverses propriétés remarquables de l'apostrophe et du vocatif, par l'intermédiaire de l'impératif là encore, qui n'auront pas pu être mises en évidence au moyen de l'intonation.

On s'appuiera en premier lieu sur la définition que Guillaume a donnée du vocatif et de l'impératif comme cas et mode de discours, afin de ne pas rompre avec le paradigme introduit dans ce qui précède. Viendront ensuite plusieurs descriptions ayant été fournies par la linguistique historique du mode comme « attitude psychologique à l'égard du verbe ». Ces descriptions permettront d'esquisser un schéma du système modal en français, qui permettra à son tour de témoigner de l'impératif comme « attitude psychologique » primaire.

Encore qu'impératif et vocatif soient respectivement mode et cas de parole, qu'ils appartiennent à l'expressivité, et qu'ils n'atteignent pas en conséquent la « profondeur » des autres modes (indicatif, subjonctif, conditionnel) ni des autres cas (accusatif, nominatif, génitif, datif, ablatif, locatif, instrumental, etc.), ils témoignent de comportements analogues avec ces derniers, et montrent qu'une sémiologie des systèmes modaux et casuels, incluant respectivement l'impératif et le vocatif, est toujours chose envisageable en français (dixit la critique de Guy Serbat, 1979, cf. *infra*), dès lors que sont prises en considération les situations de parole réelles.

2.3.1. Le vocatif en psychomécanique du langage

Par « vocatif », il est évident que Guillaume fait d'abord référence au cas. Mais il arrive qu'il fasse également référence à l'emploi du nom en apostrophe. Pour ce second cas de figure, l'emploi du terme « apostrophe » est attesté chez Guillaume, notamment lorsqu'il différencie la forme française du nom en apostrophe de sa déclinaison dans certaines langues. On conservera donc cette nomenclature dans ce qui suit.

2.3.1.1. *Le Problème de l'article (1919)*

Comme il s'agit du premier grand succès du grammairien, on traitera dans un premier temps de l'absence d'article dans l'apostrophe.

Si l'on suit le raisonnement de cet ouvrage, l'article zéro, qui accompagne, d'après le linguiste, le vocatif dans des phrases telles que *Esprit, es-tu là ?*, doit sa présence au fait que, par lui, les noms abstraits sont « concrètes » (1975 [1919] : 300) : dans cet exemple, esprit désigne un être individuel et entier, et non la sagacité d'une tierce personne ou le *spiritus dei*.

Dans les termes affectueux, de ceux qui renvoient à une relation privilégiée, comme *maman, tonton, trésor, chéri, coquin* ou *poulet* (les deux derniers étant attestés dans mon corpus, cf. « Reun »), la non-présence de l'article (ou présence de l'article zéro) renvoie de la même manière à l'idée que l'individu nommé est unique, sinon en tant qu'entité nommée, du moins dans la relation qu'il partage avec le locuteur ; cette affirmation vaut toujours à la troisième personne, même si le possessif de première personne accompagne alors généralement le nom. À titre comparatif, l'article est réintroduit dès lors qu'il s'agit de s'adresser à plusieurs personnes (cf. « bon *les gars* ça fait une heure vingt que je tourne pour les RG (12m51s) » [Romain 1-2]).

Lorsque le nom n'évoque pas en lui-même une relation privilégiée, exclusive, qu'il ne suffit pas, par exemple, à maintenir cette relation en passant à la troisième personne, le locuteur emploie alors l'article possessif de première

personne, pour restituer cette relation particulière : « ma chérie (1h03m00s) » [Aurélié 1-1] ou « mon trésor », « mon coquin », « mon poulet », etc⁹⁷.

L'ajout de l'article défini dans l'apostrophe, dans un autre registre, servira à dénoter familièrement la personne, à manifester du mépris ou le rejet de toute forme de courtoisie (« hé la mère / ... », « oh la blonde / ... » ou « n'est-ce pas / l'ami »). Il en résulte globalement une désindividualisation de la personne, qui se retrouve désignée par son titre, son prénom, son rang, son sexe, sa couleur de cheveux, qu'elle partage avec une foule d'autres individus. À l'inverse, à la troisième personne, en position de topique par exemple, l'article défini accroît l'idée que nous parlons d'une personne unique, voire d'une célébrité (« LE Jerem dis-tu », 1975 : 290). Pour les apostrophes singulières avec article défini, il faut signaler la présence, presque nécessaire, de l'interjection en position liminaire, signe que l'apostrophe elle-même s'affaiblit sous cette forme. Toutefois, l'absence d'attestation en corpus m'en aura rendu la description impossible, à mon grand regret.

Il faut observer que ces remarques ne valent que pour l'apostrophe servant à appeler ou à marquer l'adresse à un tiers. Lorsqu'une apostrophe est attributive, comme dans le cas de l'insulte, il n'est pas besoin d'article pour affecter le mépris, et cela, que je traite quelqu'un d'« espèce de arnaqueur (1h00m25s) » [Aurélié 1-1], de « menteur », de « môssieur » ou, bien entendu, de « sac à merde ». Pour cette forme d'apostrophe, l'article est systématiquement refusé. Si je mets un article devant ces apostrophes, alors elles pourront devenir des apostrophes ordinaires. Le chapitre suivant fera définitivement le point sur la question.

Autre point problématique (ou pas), Guillaume ne considère par le δ , ni grec, ni latin, comme un article (1975 : 300). Cela semble évident, si l'on considère que ce dernier était systématiquement accentué, comme l'indique graphiquement la marque de l'accent. En ce cas, il forme un mot prosodique à lui seul, ce qui n'est possible pour aucune espèce d'article dans aucune langue. Ceci

97. Sans approfondir la question, on peut relever à cet endroit une parenté morphologique (flagrante) entre le premier appellatif qu'emploie l'enfant, « maman », et le pronom possessif de première personne.

fait, il sera considéré dans cette thèse, qui ne l'atteste bien évidemment pas dans son corpus, comme une interjection, jusqu'à ce que le chapitre 6 en fasse plus grand cas.

2.3.1.2. Le problème de la personne

Mettant temporairement de côté le vaste domaine de l'apostrophe, il faut observer les remarques que Guillaume effectue au sujet du cas vocatif lui-même, notamment lorsqu'il souligne le rôle de la troisième personne dans le système casuel :

La liaison que représentent les cas ordinaires de déclinaison est celle de la personne logique (3e) et de la personne dynamique, la personne ordinale n'intervenant pas, de sorte que le nom se présente sous 3e personne, invariablement.

Guillaume, 1988 [1948] : 220

Il faut comprendre, sous ce problème de la personne, qu'il existe une personne logique, toujours troisième, qui est celle *dont il est parlé* ; un nom est toujours de troisième personne logique. Concernant la personne dynamique, elle est la personne que Guillaume associe aux positions/situations sujet/agent (dynamisme positif) et objet/patient (dynamisme négatif) ; elle est d'avantage une idée de personne, associée au sémantisme du cas. La personne ordinale est celle qui correspond au rang de la personne *à l'intérieur* de l'acte de parole ; rang un pour le sujet parlant, rang deux pour le sujet écoutant et rang nul pour la « non-personne » (selon le terme consacré par Benveniste, 1966 : 230).

En cela, le vocatif est distinct des autres cas, puisque contrairement à ces derniers, il se présente sous personne ordinale, c'est-à-dire qu'il se lie à la personne réelle à laquelle on s'adresse :

(...) au vocatif, la personne dynamique s'efface sous la personne 2e à qui l'on s'adresse, c'est-à-dire sous la personne ordinale, et la liaison est alors surtout :

Personne logique 3e

Personne ordinale 2e

Ibid.

Et cela, pourrait-on dire, du fait qu'il n'y a pas de personne dynamique, ni positive ni négative, en apostrophe, pas de position sujet/agent ou objet/patient. À priori, aucun problème de personne ne se pose pour le vocatif. La personne « zéro » n'interviendra, dans l'histoire de la psychomécanique, que plus tard...

2.3.1.3. Le problème du nom

Un nom est toujours de troisième personne logique... excepté, peut-être, pour l'apostrophe.

Il y a lieu de mettre à part les emplois ressortissant au système allocutif : ce sont ceux du vocatif, et ceux où le substantif devient apostrophe. Le substantif, en ce cas, se présente en langue sous personne zéro et reçoit dans le discours la personne deuxième, celle de rang second.

Guillaume, 1982 [1948] : 58

Vient s'ajouter à ce problème celle de l'incidence du nom, l'incidence étant « la recherche d'une personne logique de support » (1988 : 251). Le substantif recherche son support à l'intérieur de lui-même, il a donc une incidence interne. L'adjectif recherche un support auquel s'attribuer logiquement, il a donc une incidence externe (il *connote*, dans le langage de la logique). Ce qui implique qu'un substantif ne peut rechercher une personne logique extérieurement à lui-même, et réciproquement que l'adjectif ne peut rechercher une personne logique intérieurement à lui-même.

Guillaume précise que cette interdiction, pour l'un comme pour l'autre, peut être « *révoquée* » (moi qui souligne), et l'adjectif être employé en position substantive et réciproquement.

On aurait aimé que le mécanisme de cette « révocation » (*i.e.* modification d'incidence d'interne à externe et réciproquement) soit à son tour explicité dans des termes aussi précis et dépouillés. En attendant, il suit des descriptions qui précèdent que le nom se voit logiquement attribuer une personne dans le discours, et c'est cette dernière qui posera problème dans le cas de l'apostrophe.

Dans le cas où il s'adjective ou dans le cas où il est en position d'attribut, bref dans le cas où son incidence devient externe, le nom prend pour personne logique celle de son incidence, du support auquel il est incident. Cette description

sera corrigée/complétée plus tard par le grammairien, en 1948. À la suite d'une remarque qui lui aurait été adressée, il reformule sa thèse en prenant appui sur sa dichotomie Langue/Discours : en Langue, le nom est (logiquement) de troisième personne ; en discours, le nom passe (logiquement) en personne zéro, et prend automatiquement la personne logique liée à son incidence ; la sienne, troisième, s'il s'agit d'un substantif ; celle de son support, s'il s'agit d'un adjectif.

Il semble ne plus y avoir de contradiction dans les faits : l'incidence implique qu'il y ait une troisième personne logique du *nom substantif* en Langue comme en Discours. Hors Langue, l'adjectif ou le nom en position d'attribut passe en personne zéro, et prend pour personne logique la personne de son support.

Seulement le vocatif ne peut plus être décrit comme au point précédent, du fait qu'il reste confiné dans le plan de l'expressivité. On rappelle à cet effet que cette forme particulière qu'est l'apostrophe est une forme de discours, le vocatif est un cas de parole. L'apostrophe est purement expressive/appellative d'après les descriptions qui précèdent, et il est par conséquent impossible pour le nom d'aller chercher une personne à l'intérieur de lui-même, en Langue. Dans les faits, la personne logique du nom en apostrophe ne peut donc être troisième, elle demeure nulle (cf. citation précédente), tandis que sa personne ordinale est seconde. Il y a donc eu un changement, par rapport au point précédent, entre personne du nom au vocatif et personne du nom en apostrophe.

Mais tout ceci se complique d'avantage si l'on oppose à l'apostrophe traditionnelle, non-connotative, l'apostrophe connotative, celle présentant un nom en position d'attribut, comme l'insulte (« espèce de X », « menteur », « sac à merde », qui sont des substantifs en position d'attribut). En ce cas, du fait de l'incidence externe, le nom doit prendre la personne logique de son support, qui s'avère être l'allocutaire. Pour cette autre apostrophe donc, la personne logique et la personne ordinale sont secondes.

2.3.2. Le mode comme indice de l'attitude psychologique du sujet parlant

Pour traiter cette question du mode et du sujet parlant, il sera utile de se reporter à la récente synthèse que la revue *Modèles Linguistiques* a publié sur trois volumes, intitulés *Modes et modalités* (2011-2012 ; vol. 63, 64 et 65). Dans le dernier volume, seul sollicité dans les présentations qui suivent, les points de vue de la linguistique historique et structurale sont conciliés pour offrir du mode une perspective qui transcende le simple aspect grammatical, et à plus forte raison le simple aspect prosodique. Ce dernier, tel qu'il a été vu plus haut pour l'impératif (cf. 2.2.3.3.), n'en demeure pas moins révélateur de certaines descriptions fournies dans cette division.

Après une définition du mode comme « attitude psychologique du sujet parlant », cette division propose une sémiologie du mode, qui décrit le rapport entre locuteur-observateur et procès observé. L'impératif est décrit pour lui-même en dernier point, ainsi que son absence de forme dans la langue. Cette absence est non seulement révélatrice de son fonctionnement, mais intéresse plus particulièrement l'étude du vocatif comme cas.

2.3.2.1. Définition du mode

Pour Joseph Vendryès (1978 [1923] : 140-141), il existe trois aspects de la phrase verbale : celle qui sert à commander, celle qui sert à constater, celle qui sert à imaginer ; qu'il fait correspondre respectivement aux trois modes du français : impératif, indicatif et subjonctif — à ce dernier, il ajoute le futur et le futur conditionnel. À ces trois modes correspond une « hiérarchie » de l'emploi verbal⁹⁸. D'abord l'impératif, si éloigné du système du verbe en langue qu'il peut

98. Vendryès ne considère pas que le mot dans la langue suffise à distinguer emploi nominal et emploi verbal. Par exemple, selon que *fire* en anglais soit précédé de *a/the, my, to* ou *I*, il pourra s'agir d'un nom ou d'un verbe (1978 : 140). De même en français, *écoute* peut former un nom ou un verbe, selon qu'il soit précédé ou non d'un article. Ce pourquoi Vendryès parle d'emploi verbal, ou de forme verbale (qui sous-entend un regard porté exclusivement sur le discours) et non de verbe, terme qu'il conserve pour parler du *système* d'emploi verbal (système de la personne, des temps, du mode, etc.).

être appliqué au nom (de même chez Guillaume, 1975 [1919] : 301). Ainsi dans ces emplois : « halte », « feu », « place », « silence », « attention » ; auquel on pourrait ajouter d'autres emplois, plus équivoques, tels que « lumière — moteur — action » (au cinéma) ou, quoique de façon plus incertaine encore, « un café (s'il-vous-plaît) » (dans un café). Vient ensuite l'indicatif, qui sert à l'expression des faits, puis le subjonctif, mode de l'éventualité et de la conjecture⁹⁹. Une remarque en passant : les noms-impératifs que mentionnent Vendryès peuvent être glosés en y ajoutant l'impératif du verbe faire, principal auxiliaire du verbe dans plusieurs langues (je songe à l'arabe et à l'anglais) ; les noms-impératifs équivoques (empruntés à Bühler) peuvent être glosés en fonction des attentes légitimes du locuteur vis-à-vis de son allocataire, qui différeront selon que ce dernier soit machiniste (« allumez »), caméraman (« faites tourner ») ou garçon de café (« apportez-moi »).

Pour Albert Sechehaye, ces mêmes modes témoignent d'une attitude psychologique à l'égard de ce qui est exprimé. En cela, ils précèdent les représentations linguistiques du temps (présent, passé, futur) et de l'aspect (accompli/inaccompli, global/sécant, perfectif/imperfectif, etc.) :

Est modal en grammaire tout ce qui exprime le mode du sujet, son attitude psychologique à l'égard de l'idée exprimée. Tout indique que, dans l'évolution des langues vers une perfection relative, l'expression modale a toujours précédé celle des valeurs d'ordre logique et strictement intellectuelles ; les modes des verbes sont plus anciens que leurs temps ; c'est un fait bien connu. [...] Les idées modales sont tout entières dans l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'objet auquel il pense : ainsi le doute, l'affirmation réservée, la concession, l'interrogation, le souhait, l'ordre catégorique, etc., en sont des exemples.

Sechehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, 1908
(cité in *Modèles Linguistiques* 64)

99. Vendryès ne précise pas en quoi l'expression des faits serait antérieure à l'expression de la conjecture. Ceci est vrai aujourd'hui, du fait que le subjonctif se rapporte à un procès à l'indicatif auquel il est généralement subordonné. Mais à une époque où chaque mode était doté de ses propres valeurs d'emplois, il est difficile d'estimer, en dehors des statistiques, quel mode pouvait parrainer l'autre. Comme le dit Sechehaye (cf. *infra*) : « l'expression modale a toujours précédé celle des valeurs logiques ». De ce point de vue, le subjonctif est un mode plus « affectif » que l'indicatif, qui ne peut de son côté qu'être expression de l'affection (comme le dit J.-J. Goldman : « quoique je fasse ou que je sois (...) je pense à toi »).

Antoine Meillet (1920 : 191-192) vient conforter cette approche. Dans les langues de la famille indo-européenne, les modes étaient d'avantage représentés qu'ils ne le sont devenus au fil du temps (c'est également un argument de Max Müller pour souligner l'antécédence du mode sur le cas). Les textes en grec ancien et indo-iranien témoignent d'états antérieurs comprenant quatre modes (l'impératif, l'indicatif, le subjonctif et l'optatif). Ces derniers se sont peu à peu simplifiés, en n'opposant plus que l'indicatif et le subjonctif — l'impératif demeurant la « forme essentielle du verbe » (cf. 2.3.1.3.). En sanskrit, le mode subjonctif a commencé à décliner avant l'ère chrétienne, et l'on constate, depuis longtemps maintenant en français, une égale tendance du subjonctif à tomber en désuétude. Cette extinction du mode est liée, toujours selon Meillet, au développement de la subordination. Cette observation tient au fait que peu de subjonctifs en proposition principale sont conservés en latin, et qu'il n'en existe pour ainsi dire plus du tout en français. Le conditionnel peut être considéré comme un mode à part entière, dans certains emplois comme « tu crois vraiment que j'aurais/qu'il aurait fait ça » (1920 : 193), du fait qu'il remplace, selon Vendryès, une valeur de moins en moins assumée par le subjonctif.

Si je compare deux énoncés, tirés de *La pensée et la langue* (1922 : 508) de Ferdinand Brunot : « l'important c'est qu'il sache dessiner » et « l'important c'est qu'il sait dessiner », il m'apparaît immédiatement, comme le précise l'auteur (je remanie ses dires avec mes propres termes : *situation de...*), que l'un est prononcé dans une situation de prospection, tandis que l'autre est prononcé dans une situation de constatation. Si le premier venait à être énoncé au même moment que le second, il apparaîtrait alors que le locuteur ne constate rien, mais manifeste l'espoir qu'« il » sache dessiner (étant peut-être incapable de juger par lui-même), ou alors pose indirectement la question à son allocutaire : « sait-il vraiment dessiner ». Dans chaque cas, subjonctif et indicatif marquent un état de chose temporel (un procès, en grammaire). Dans le cas du subjonctif, le locuteur, pour une raison ou pour une autre, ne prend pas en charge l'existence de ce procès.

En cela le mode constitue un indice sur l'attitude du locuteur vis-à-vis du procès rapporté par l'énoncé. Dans l'exemple qui précède, le procès est que « il » sait dessiner. Si ce procès est constaté par le locuteur (et assumé comme tel), il

sera énoncé à l'indicatif ; s'il est seulement imaginé (et assumé comme tel), il sera énoncé au subjonctif.

2.3.2.2. Sémiologie du mode

L'impératif se distingue des deux attitudes fondamentales qui viennent d'être mentionnées : celles-ci sont épistémiques, elles sont de l'ordre de la probabilité (du « possible » au « certain », en passant par le « probable » chez Guillaume, cf. 1929 : 32), laquelle est fonction de certitudes ou d'incertitudes propres au locuteur. Rien de tel pour l'impératif, qui à l'égard des faits se contente d'en obliger l'allocutaire.

Il est toujours possible, parlant de l'impératif, de prétendre que le locuteur souhaite effectivement voir le fait énoncé se réaliser. Ainsi les verbes *être*, *avoir*, *pouvoir* et *savoir* empruntent systématiquement leur forme impérative au subjonctif. On ne peut pas obliger une personne à être, avoir, pouvoir ou savoir quoique ce soit, en conséquence, nous sommes forcés d'en exprimer le souhait.

Mais parler d'« expression du souhait » ne relève pas du discours scientifique, et pour les mêmes raisons ne devrait pas non plus venir en conclusion d'un discours de grammairien. Pour en revenir à la définition du mode, on voit que ce dernier instaure une « distance », affective ou épistémique, entre le locuteur et le procès. Cette distance n'est donc ni spatiale, ni temporelle, ce pourquoi elle ne peut guère être perçue que comme une *modalisation*.

La distance temporelle est déjà marquée dans le discours par l'emploi d'embrayeurs déictiques (*demain*, *maintenant*, *depuis X temps...*), ainsi que par la marque temporelle (passé, présent, futur) ou encore par l'aspect propre au verbe employé (« mourir » ne se produit pas au moment où le locuteur dit « je meurs »)¹⁰⁰. En conséquence, il ne saurait en être question pour ce qui est de traiter du mode. La nuance deviendrait trop subtile, ineffable.

Cette distance, pour parodier Sechehaye, est contenue « dans l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'objet auquel il pense » (cf. *supra*). Il s'agit d'une

100. Pour ce dernier paramètre, Guillaume parle de *temps impliqué* (par le verbe), par opposition au *temps expliqué* (par des éléments extérieurs au verbe).

distance entre un observateur (sujet pensant) et un procès observé (objet pensé). Je précise qu'à partir de ce point, les développements qui suivent sont de mon fait.

Cette distance, puisqu'il s'agit d'un procès, sera nécessairement fonction de deux paramètres : d'une part le procès comme évènement situé dans un espace-temps (nommé *procès* dans ce qui suit) ; d'autre part le procès comme évènement résultant de facteurs historiques (nommés *circonstances* dans ce qui suit).

– Pour l'**indicatif** (+ ; +), le locuteur prend en charge le procès, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a eu, a ou aura lieu (« je suis prêt »). Il n'y a aucune distance qui s'instaure entre le procès et le locuteur : non seulement il y a constat d'un évènement qui se produit dans un lieu donné et à un moment donné, mais il y a également constat d'une série de facteurs ayant participé au procès et que le locuteur considère comme allant de soi (en guise d'exemples, tout le monde n'est pas susceptible de s'exclamer « c'est un miracle » en voyant un évènement inespéré ; ni de dire « je vous souhaite le bonjour » en croisant un inconnu).

– Pour le **subjonctif** (– ; –), le locuteur ne prend en charge ni le procès, ni les circonstances dans lesquelles il aurait pu ou pourrait avoir lieu. Depuis l'avènement de la subordination, le procès et ses circonstances sont généralement pris en charge par le verbe à l'indicatif qui régit la proposition complétive (« il faut / que je sois prêt »)¹⁰¹ : une distance irréductible s'instaure alors entre le locuteur et le procès (pour reprendre les exemples précédents : « que ce soit un miracle (ou pas) / ... », je peux très bien l'énoncer, étant donné que je n'ai pas d'avis sur la question ; « que je vous souhaite le bonjour / ... » certes, mais il faudrait encore que cela signifie quelque chose pour moi) ;

– pour l'**impératif** (+ ; –), le locuteur prend en charge le procès (toujours le moment et l'endroit où il aura lieu), mais pas les circonstances dans lesquelles il aura lieu, qui sont au bon vouloir de l'allocutaire (« soyez prêt »). Cette dernière

101. Un type d'emploi propre au subjonctif échappe à cette description. Celui pour lequel le procès est positionné en dehors de l'objet du débat : « bien qu'il soit prêt / ... », « encore qu'il soit prêt / ... », « quoiqu'il soit prêt / ... », etc. Tous ces emplois peuvent être glosés par « qu'il soit prêt *ou pas* (cela ne change rien) / ... », ce pourquoi ils seront toujours suivis d'une proposition à valeur négative. Bien que la valeur du subjonctif ne soit pas la même que celle décrite dans cette division, il n'en conserve pas moins la même fonction : témoigner une distance irréductible entre l'évènement en question et le locuteur.

assertion peut être vérifiée par sa contraposée : s'il ne prend pas en charge les circonstances dans lesquelles le procès aura lieu, le locuteur prend en charge les circonstances qui se produiront si l'énoncé n'a pas lieu. C'est en tout cas ce qu'indiquera la réaction de l'allocutaire récalcitrant : « et sinon quoi ». Les deux exemples qui suivent donnent des indications, respectivement implicites et explicites, sur les circonstances de non-réalisation du procès. Le corpus contient de nombreux exemples de phrases impératives¹⁰² :

(65) *regarde* / Flo — *tu vas rigoler* (39m14s) [Aurélie 1-1]

(66) *arrêtez de boire du gin* / les mecs — *c'est pas bon* (2h18m27s) [Seb 1-1]

À noter que cette contraposée vaut également pour le subjonctif, d'où la capacité d'emploi de ce mode comme impératif de troisième personne (« qu'il soit prêt / (ou ça va barder) »).

– pour le **conditionnel** (– ; +), le locuteur ne prend pas en charge le procès, mais il prend en charge, en revanche, les circonstances dans lesquelles il aurait pu ou pourrait avoir lieu (« je serais prêt si + *circonstances* ») ; l'exemple qui suit en témoigne :

(67) *tu aurais tu m'aurais eue comme prof* / *on serait en train de parler anglais là* / *tu sais bien* Anthony (8m00s) [Aurélie 1-2]

Dans cet énoncé, les circonstances de chaque procès au conditionnel sont assumées par la locutrice : le second a pour circonstances le premier ; le premier sous-entend que l'allocutaire (un ex-petit-ami de la locutrice) aurait pu apprendre l'anglais à un moment opportun, s'il en avait émis le souhait.

À noter que, pour que cette description du mode ait valeur sémiologique¹⁰³, il faut encore que chaque mode se signale par une forme qui l'oppose aux trois

102. Les enregistrements [Toan] en présentent un grand nombre.

103. La proposition subordonnée à laquelle renvoie cette note est un bon exemple d'un locuteur qui ne prend en charge ni le procès (c'est à vous d'évaluer si cette description a, ou non, valeur sémiologique), ni ses circonstances (au contraire, je signale un manque à cet endroit, marqué par l'emploi de l'indicatif dans la principale).

autres. Ce qui, une fois de plus, place l'impératif en dehors de notre beau paradigme.

2.3.2.3. Le mode impératif

Comme il a été démontré plus haut, la particularité de l'impératif est d'appartenir au système allocutif : il peut former un énoncé sans manifester de contour terminal de modalité, et sans manifester de dépendance à un autre contour terminal (cf. 2.2.3.3.).

En français, (à l'oral) l'emploi de l'impératif ne se distingue pas du radical du verbe, et (à l'écrit) il n'est affecté par aucune marque spécifique (au contraire des trois autres modes). C'est dire qu'il ne requiert aucune marque morphologique propre et par conséquent, aucun des moyens mis en œuvre par la langue elle-même pour fonctionner :

On remarquera seulement, en passant, que la forme qui sert à ordonner, à la 2e personne du singulier, ou bien se confond avec le radical du verbe, ou s'en distingue assez peu : ainsi en français *chante*, *viens*, *cours*, etc. C'est que l'on parle surtout pour obtenir quelque action de l'interlocuteur, et que, au fond, l'impératif est la forme essentielle du verbe. Les textes écrits, sur lesquels les linguistes opèrent le plus souvent, donnent à cet égard une idée fautive de la réalité.

Meillet, 1920 : 190-191

Une conception originale du langage, signée Gilles Deleuze et Felix Guattari (*Mille plateaux*), reprend, à sa manière, l'affirmation selon laquelle l'impératif serait le « mode essentiel » :

L'unité élémentaire du langage — l'énoncé — c'est le mot d'ordre. (...) Le langage n'est pas fait pour être cru, mais pour obéir et faire obéir. (...)

Ce qui est difficile, c'est de préciser le statut et l'extension du mot d'ordre. Il ne s'agit pas d'une origine du langage, puisque le mot d'ordre est seulement une fonction-langage, une fonction coextensive au langage.

Deleuze et Guattari, « Postulats de la linguistique » 1920 : 95-96

Comme le soulignent le philosophe et son ami psychanalyste, il ne faut pas confondre la fonction dont découle (probablement) le mode impératif (la fonction appellative, qui vise à provoquer une réaction chez le destinataire — cf. chapitre 4) avec ses différentes manifestations, *dont* le verbe à l'impératif.

Cette fonction est coextensive au langage, elle se retrouve à tous les niveaux, et non exclusivement dans l'injonction.

Mais si tout le langage (ou une partie suffisamment remarquable) est commandement, la question de la forme propre à l'impératif se pose de façon plus pressante encore ? Comme il a été dit en deuxième section, il n'existe pas de formes tronquées dans la langue, puisque toute « troncature » réelle, effective, peut être décrite comme une sollicitation directe de l'allocutaire. Le quatrième chapitre étendra ce principe à d'autres formes dans le discours. En revanche, une forme tronquée peut s'instituer à force d'usage : c'est le cas de tous les pseudonymes employés dans cette thèse pour désigner les enregistrements ; c'est également le cas du « mec » ou du « les gars ». La forme de l'impératif pourrait être une telle institution.

Lorsque l'impératif emprunte sa forme à un autre mode, ce n'est pas du fait de l'antériorité de ce mode, ni du fait d'une structure propre à l'impératif, mais du fait du verbe lui-même :

Le trait le plus original de l'impératif français est de devoir la forme indicative ou subjunctive du verbe, non pas à l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe, mais à ce verbe lui-même. Partout ailleurs le verbe *être*, par exemple, se mettra à l'indicatif ou au subjonctif, suivant qu'il est vu à travers tel ou tel verbe : *je veux que cela soit* et *je sais que cela est*, sans jamais devoir la forme modale à sa nature propre, mais à l'impératif ce même verbe être prend invariablement la forme subjunctive, due exclusivement à ce qu'il est lui et pas un autre. La source du mode est ici dans la nature même de l'image verbale.

Guillaume, 1929 : 47

Phonétiquement, un verbe à l'impératif peut se décrire comme le radical de ce verbe, éventuellement assorti d'une marque de personne plurielle incluant ou non la première personne. Rien qui soit propre à l'impératif lui-même.

Il est donc juste, au regard de toutes ces données, de dire de la forme impérative qu'elle correspond avant tout à une absence de forme (d'expression) propre, et qu'un nom, un verbe, une interjection, employés seuls à l'adresse d'un allocutaire, en l'absence de toute forme d'expression (il faut rappeler à cet effet qu'il existe un schéma mélodique du français, qui relève pleinement de la forme d'expression, cf. **2.1.2.3.**), seront impératifs à défaut.

Il peut être intéressant d'imaginer des impératifs nominaux employant des noms à la fois homophones et directement dérivés d'un verbe, comme « marche », « écoute », « vol », etc., et de se demander si la confusion entre l'impératif verbal et un éventuel impératif nominal est réelle ou non. À ce titre, il est important de relever l'emploi quasi-systématique du geste déictique dans l'impératif « écoute », lequel geste désignera soit le bruit, soit l'oreille du locuteur (déjà tendue vers le bruit), soit sera pointé vers le haut, comme s'il s'agissait d'une antenne, ou encore afin de faire silence. La confusion peut donc s'avérer réelle dans plus d'un cas, et tend en tout cas à le devenir à travers ces noms dérivés.

2.3.3. Le cas comme indice de l'attitude psychologique du sujet parlant

Il a été vu que le mode était un indice (en psychologie ou en médecine l'on dirait un « symptôme ») sur le locuteur lui-même, et que cet indice témoignait d'une « attitude psychologique » à l'égard du procès exprimé, soit d'une position du locuteur vis-à-vis de l'évènement rapporté dans le discours.

Cette définition, encore trop métaphorique (ceci n'étant pas une thèse sur le mode...), pourrait éventuellement être appliquée au système casuel, à condition de remplacer la notion d'évènement, propre au verbe, par une notion plus propre au nom, comme celle d'objet, d'entité, de lieu, de concept, de spatialité, etc.

Les arguments évoqués dans cette division reprennent de façon synthétique l'étude menée au chapitre 6. Ils se différencient toutefois de cette étude, d'une part en employant des sources différentes, d'autre part en s'appuyant essentiellement sur l'analogie avec la description du système modal qui précède. L'étude du mode étant propre à ce chapitre, elle n'intervient plus dans le reste de la thèse.

2.3.3.1. Analogie du mode et du cas

La distance entre le locuteur et le procès exprimé par le verbe, dont rend compte le mode, peut, dans un premier temps, être envisagée comme analogue à la distance entre le locuteur et l'objet visé par le nom, dont rend compte le cas :

Les cas n'ont été imaginés qu'en vue de marquer les différentes vues de l'esprit, ou les différents rapports des objets entre eux ; pour qu'une langue fût en état de les exprimer tous par des cas, il faudrait que les mots eussent autant de terminaisons différentes qu'il y a de rapports.

Grammaire générale et raisonnée dite « de Port-Royal »,
Remarques de Duclos, 1993 [1846] : 64

Cet extrait de la *Grammaire* de Port-Royal décrit le rôle de la marque casuelle d'une façon analogue à la description donnée du mode, inspirée des grammairiens comparatistes, dans la division précédente. À ceci près qu'à défaut d'« attitudes psychologiques », il y est question de « vues de l'esprit » (nous sommes au 17^e siècle).

Si le cas n'est plus, aujourd'hui, envisagé comme « attitude psychologique » à l'égard du nom, c'est sans doute que son adéquation au système de la syntaxe est devenue prépondérante. Or le cas est originellement une entité morphologique. Il devrait, en bonne démarche, être envisagé comme tel. Il serait d'ailleurs plus cohérent de devoir expliquer l'ordre syntaxique au moyen du système casuel, et ainsi rendre compte des différents types de langues aujourd'hui, que de devoir décrire le système casuel en y introduisant les valeurs propres aux positions syntaxiques (sur ce propos, cf. Meillet et Vendryès, 1963 [1924] : 572-573).

Comme pour le système modal, l'évolution du système casuel a été progressivement remplacée par la syntaxe, et certaines langues, comme l'anglais et l'allemand, conservent des vestiges de cas (le génitif pour l'anglais, plus l'accusatif et le datif pour l'allemand), qu'il n'a manifestement pas été possible d'opposer au seul moyen des positions syntaxiques, fussent-elles assignées au moyen de préposition comme en français. Par analogie, les modes en français ont été présentés comme des vestiges que la subordination n'a pas suffi à remplacer.

Autre analogie, plus en lien avec notre sujet : il existe un cas expressif du nom (le vocatif) et un mode expressif du verbe (l'impératif) qui possèdent en commun des identités de forme, de personne, d'« interjectivité », de « désémantisation » et de modalité prosodique, toutes exposées dans ce chapitre. Dans le même ordre d'idée, il existe un cas canonique, qui exprime l'idée intégrale de la chose nommée (le nominatif) et un mode canonique, qui prend

intégralement en charge le procès, y compris les circonstances par lesquelles il advient (l'indicatif).

De telles analogies ne se relèvent que pour le mode et le cas. C'est donc d'après ces dernières qu'on est conduit à poser l'équation suivante : si le mode indique la position du locuteur par rapport à un procès rapporté par lui, le cas est susceptible, par analogie, d'indiquer la position du locuteur par rapport à la chose nommée par lui.

Cette hypothèse de départ conduit naturellement à privilégier certaines théories sur les systèmes casuels au détriment des autres.

2.3.3.2. Les théories « localistes »

Le système casuel de référence choisi dans cette thèse est celui de Hjelmslev, qui se présente (lui-même) comme le plus adapté à la description sémiologique. Ce système est inspiré de la théorie dite « localiste » des cas (Hjelmslev, 1972 [1935] : 36), historiquement attribuée au savant byzantin Maxime Planude (13e-14e siècle) et réintroduite en linguistique historique par Franz Wüllner, lui-même en tant qu'élève de Franz Bopp, dans un ouvrage daté de 1827¹⁰⁴.

Une théorie « localiste » est une théorie qui pose comme principe premier le fait que, dans les langues, tout se développe selon un modèle originel de relation spatiale (Chanet, 1985 : 128). Un système casuel localiste pose donc comme principe de base (comme postulat) l'idée que le cas exprime avant tout une relation spatiale¹⁰⁵. Ainsi, d'après les textes traduits de Planude, le nom au génitif répond à la question « d'où vient-il », le nom au datif « où se trouve-t-il » et le nom à l'accusatif « où va-t-il ». Ceci constituera le point de départ de l'ouvrage de Wüllner et de *La catégorie des cas* de Hjelmslev.

104. *Die bedeutung der sprachlichen Casus und Modi*, que je n'ai pas pu consulter, en l'absence de traduction.

105. C'est ainsi que je comprends la critique « Planude n'est pas localiste » de Anne-Marie Chanet (1985) : le texte de Planude n'énonce nulle part que la relation spatiale est première, il s'en sert comme exemple pour tisser une hiérarchie des cas. Mais dans ce cas, à quoi tient la valeur qu'il devrait normalement, en bon grammairien, assigner à ces cas ?

Ce modèle du système casuel a été critiqué, par exemple du fait qu'il abandonnait tout rapport à la syntaxe au profit d'une conception purement sémiologique du système casuel (Serbat, 1979 et 1981). Mais là encore, cette position se justifie historiquement du fait que la rection est un principe tardif dans les langues indo-européennes. C'est peut-être aussi pourquoi Hjelmslev déclare le système casuel latin trop complexe (Hjelmslev, 1972 [1935], 14) : la rection y joue déjà un rôle prépondérant. Ce n'est toutefois pas la raison qu'invoque l'auteur.

Le principal défaut de la théorie localiste est de ne parvenir à introduire ni le nominatif, ni le vocatif comme expression d'une relation spatiale. Alors que chez Planude et Wüllner le cas nominatif est dit « indépendant » de toute relation spatiale, et donc hors-système, Hjelmslev le réintroduit comme cas « neutre » et « expansif » (il forme une paire minimale avec le locatif qui est « neutre » et « concentré » ; 1972 : 99), soit un cas sans valeur de cas (*i.e.* sans valeur locative), pouvant exprimer tantôt l'éloignement en position de sujet, tantôt le rapprochement en position d'attribut. La critique de Serbat, à cet endroit, s'appuie de nouveau sur le constat de relations syntaxiques évidentes, ainsi que sur le manque de rigueur d'une valeur déclarée « neutre » par analogie (laquelle ?) avec le locatif (Serbat, 1979 : 13).

Au contraire de cette critique, on observe que les positions *sujet* et *attribut*, propres au nominatif, sont analogues à un fonctionnement propre au vocatif, étudié dès le chapitre suivant, qui est de posséder soit une fonction référentielle, dans les positions liminaires et post-prédicatives, soit une fonction attributive, lorsqu'il forme un énoncé à lui seul.

En ce qui concerne le système complet de Hjelmslev, il se présente comme un cube de 6x6x6 cas possibles. La géométrisation du système casuel, que Serbat qualifie de « hochet mathématique » (1979 : 14), semble ne rien devoir à des observations proprement linguistiques. Mais ceci importe peu du point de vue de la théorie. Le rôle de cette dernière est de mettre en évidence les traits fondamentaux de tout système casuel. Chez Hjelmslev, il s'agit à chaque fois de positionner un objet, une entité, un lieu, un concept ou un événement par indication : (i) de la direction (au sens de Planude, cf. *supra*) ; (ii) de

l'éloignement (attaché/détaché) par rapport à l'objet nommé ; et enfin (iii) de la détermination subjective/objective, soit le point de vue, du locuteur ou de l'objet lui-même, à partir duquel s'effectue ce positionnement. Cette dernière dimension se manifeste rarement dans les langues, nous dit encore Hjelmslev.

Loin de tous les points qui ont été soulignés, la critique qui pourrait être adressée aux théories localistes du système casuel, critique qui ne prive cependant pas d'apprécier ces dernières comme telles — bien au contraire —, est qu'à aucun moment *l'objet dont le nom est décliné à tel ou tel cas* n'est envisagé par rapport à *la personne du locuteur*, qui est pourtant celui qui dénomme l'objet, et ce faisant se positionne nécessairement par rapport à ce dernier. Or ce n'est qu'ainsi que le vocatif peut être apprécié comme cas, et mis en parallèle avec le nominatif et l'accusatif dit « de direction ». De même, ce n'est qu'ainsi que l'analogie avec le mode peut se manifester à l'intérieur d'une langue.

Si maintenant, l'on met de côté ces trois cas, vocatif, nominatif et accusatif « de direction », il est possible de s'en tenir au point de vue localiste. On remarquera qu'en dehors de cas « hétérogènes », comme l'ablatif, la vision « localiste » de ces cas est moins sujette à la critique que les descriptions du nominatif, de l'accusatif ou du vocatif. En effet, et contrairement à ces trois cas, *l'objet dont le nom est décliné* au génitif, à l'accusatif (hors accusatif de direction), au datif, au locatif, à l'instrumental, etc., n'a pas besoin à être localisé par rapport au locuteur. Dans les théories localistes (cf. Planude, *supra*), cet objet sert de « balise » pour localiser un autre objet (un évènement, un lieu, une personne, etc.), soit déjà explicité dans le discours, soit directement perçu dans la situation de parole. Le cas exprime alors le rapport entre cet évènement, ce lieu, cette personne, etc., et l'objet dont le nom se décline au cas. La théorie localiste, Hjelmslev du moins, ne dit pas autre chose.

Il y a donc deux types de cas à observer : les uns, *égocentriques*, c'est-à-dire qui situent l'objet décliné par rapport au locuteur (vocatif, accusatif de direction et nominatif) ; les autres, *topomnestiques*, c'est-à-dire qui servent de balises afin de localiser un autre objet (en général, celui qui aura préalablement été désigné de façon égocentrique). La position de ce travail par rapport aux théories localistes est donc un cran au-dessus en matière de « localisme » : les cas n'« expriment »

pas la spatialité, ils marquent, littéralement, soit « une vue de l'esprit » (du locuteur, cela va sans dire), soit « un rapport entre deux objets » (cf. citation de Port-Royal, *supra*).

Dernier point, on considèrera dans cette thèse, du fait de la langue étudiée, que les syntagmes prépositionnels sont des « formes casuelles ». Serbat approuve cette position chez Wüllner (1979 : 12), et la trouve trop confusément exprimée chez Hjelmslev (qui est d'accord avec Wüllner mais l'écarte tout de même de sa description). Pour le français du moins, l'évolution du système latin témoigne de la substitution progressive des cas égocentriques au moyen de la syntaxe, et des cas topomnestiques au moyen de la préposition. Ceci explique, chez Hjelmslev, la confusion inhérente au système casuel latin.

2.3.3.3. Position du vocatif

Si l'impératif, par son absence de forme, se présente comme le mode le plus expressif du système modal, il est évident que le vocatif, du moins ce qu'il en reste en latin, se présente de la même manière comme le cas le plus expressif du système casuel. Or, de même que pour l'impératif vis-à-vis du système modal, ceci ne devrait nullement exclure le vocatif d'une description du système casuel, sauf à s'en tenir à une position qui limiterait la description à la flexion casuelle, c'est-à-dire à la morphologie du cas en Langue. C'est cette position qu'affirme, il me semble, Franck Floricic dans le passage qui suit, tout en défendant l'idée, paradoxale en ce cas, que le vocatif appartient au système casuel :

...en dernière analyse, l'utilisation d'un cas dans une configuration syntaxique donnée n'épuise pas la définition et le domaine fonctionnel du cas en question. Aussi l'identification même de l'existence de la catégorie casuelle dans une langue donnée doit-elle demeurer au niveau qui est fondamentalement le sien : celui de la flexion (Jakobson, 1936 [1990] : 384).

Franck Floricic : 154

La différence entre le vocatif et les autres cas, déjà soulignée dans la plupart des grammaires, est que le vocatif est le cas de la seconde personne (définition de Nicolas Beauzée, 1819 [1767] : 457). Mais il serait peut-être plus juste, dans une description sémiologique d'une part, et par contraste avec les cas pronominaux d'autre part, de dire de ce cas qu'il ne possède pas le trait de la personne, ou qu'il

ne fait pas de l'allocutaire une troisième personne logique, ou mieux encore, pour conserver l'analogie avec le mode, de dire qu'il ne prend pas en charge cette personne, de même que l'impératif ne prend pas en charge les circonstances qui conduisent au procès (lequel est pourtant nommé).

C'est la raison pour laquelle, il me semble, Hjelmslev le retire aussi prestement du système casuel : ce cas n'est pas un cas en Langue, il n'appartient pas à la *représentation* (*i.e.* pas de troisième personne logique, chez Guillaume).

Mais s'il n'est pas un cas en Langue, il n'en demeure pas moins un cas en Discours, du fait qu'il s'y manifeste, que ce soit morphologiquement ou syntaxiquement, par opposition aux autres cas. C'est donc une description du système casuel *en Discours* que l'on vise, si l'on souhaite rétablir la place du vocatif dans le système casuel indo-européen.

Les sections précédentes ont permis d'évoquer un grand nombre de traits qui, à ma connaissance, n'avaient pas encore été pris en compte dans la description du vocatif comme cas. Les chapitres qui suivent viendront alimenter ces descriptions. Ces nouvelles données, offerte par une description exclusivement axée sur la parole spontanée, permettront de revenir sur les nombreuses impasses que ce cas a soulevées en grammaire, principalement dans les théories localistes du système casuel.

Chapitre 3

Position de l’apostrophe dans le discours

La plupart des travaux récents sur le vocatif abordent ce phénomène grammatical via la problématique du « détachement »¹⁰⁶. Les analyses proposées dans ce cadre engagent leurs réflexions à partir de repères syntaxiques. De fait, elles se dégagent difficilement du problème de l’autonomie de l’apostrophe vis-à-vis de la phrase. Problème d’autant plus prégnant qu’il semble conforté par le phénomène de l’apostrophe comme phrase nominale. Indépendamment de cette difficulté, il faut bien voir que, dès l’instant où la position détachée est soulignée, une comparaison s’établit avec les autres segments détachés, appositions, incises et incidentes, afin de souligner des incompatibilités ou, plus rarement, des similitudes¹⁰⁷ avec l’apostrophe.

Aborder le vocatif sous l’angle du « détachement » implique d’opérer une généralisation (par exemple l’*incidence*¹⁰⁸) afin d’établir une relation univoque

106. Cf. par exemple Catherine Détrie (2009) : « Apostrophe linéarisée, constituant disloqué et relation à la proposition hôte », in *Les linguistiques du détachement*, actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Plusieurs références citées abordant conjointement le vocatif (ou l’apostrophe, selon la terminologie privilégiée) et la problématique du détachement sont extraites de cet ouvrage.

107. Par exemple chez Knud Lambrecht (1998), avec le concept de *topique*, déjà mentionné au chapitre précédent.

108. Cf. Jean-Marie Marandin (1998) et Franck Neveu (1998 : 67 ; 2003). Nommer « incidence » le rapport qui s’établit entre un constituant détaché et la phrase qu’il accompagne présuppose que la phrase soit préalablement définie comme support de l’incidence et le constituant détaché comme apport. Il est effectivement intéressant de se demander dans quelle mesure le constituant détaché, et plus particulièrement l’apostrophe, apporte quelque chose à la phrase, et si ce quelque chose est comparable à ce que l’adjectif apporte au substantif, le prédicat au sujet, l’adverbe au verbe, etc. Dans le cas de l’apostrophe, l’apport est inexistant, et les deux syntagmes conservent, du point de vue la représentation, une parfaite autonomie. Au contraire, dans le cas du topique, la relation s’inverse, et l’incident (dans la

entre la phrase (l'*hôte* dans l'exemple) et les constituants détachés qui l'accompagnent (les *incidents*, toujours dans l'exemple). Cette opération effectuée, il devient possible de décrire les équivalences et les oppositions entre les différents constituants détachés, étant établi un paradigme à l'intérieur duquel chaque constituant peut être défini par opposition aux autres, selon la relation que chacun entretient avec son hôte.

En vue de proposer une approche originale du vocatif en français, il m'a paru nécessaire, dans un premier temps, de se passer de la notion de « détachement ». Cette exigence rejoint l'actuelle tendance de la grammaire, qui privilégie de plus en plus les corpus de paroles spontanées. En opposant le discours oral à la langue écrite, certains chercheurs¹⁰⁹ ont pu démontrer l'existence d'une « macro-syntaxe » de l'énoncé, mettant incidemment en cause l'actualité de la problématique du détachement¹¹⁰.

Le traitement du vocatif par la macro-syntaxe semble démontrer le bien-fondé de cette tendance. On constate en effet qu'en fonction de sa place dans l'énoncé, avant, après ou à l'intérieur du Noyau énonciatif, ses propriétés fonctionnelles et prosodiques varient. À ces positions d'Affixes s'oppose celle de l'apostrophe-Noyau, dont le fonctionnement prédicatif est garanti par les schèmes syntaxiques contenus dans le Noyau.

Un survol de ces données permet d'observer un grand nombre de phénomènes qui se produisent à l'endroit du vocatif, phénomènes jusqu'alors mal définis par les grammaires, en l'absence de l'outil adéquat. La seconde partie de cette thèse revient sur ces phénomènes (référence, valeur du nom, rôle du cas...). Leur fonctionnement sera décrit à ce moment.

terminologie de J.-M. Marandin) gagne à être envisagé comme le support de la prédication qui suit, et non comme l'apport. On voit par ces deux exemples que la terminologie de Guillaume, à laquelle se réfèrent les auteurs cités, n'est pas respectée dans ce type d'analyse.

109. En France, bien que l'étude de l'oral ait été amorcée il y a plus de quarante ans, l'apparition d'une grammaire de la parole spontanée semble avoir débutée, à ma connaissance, à la fin des années 80 avec les publications de Alain Berrendonner (1990) et de l'équipe du GARS (Blanche-Benveniste : 1990).

110. Cf. Deulofeu (2009), pour une critique de la notion de détachement.

3.1. Macro-syntaxe du segment textuel en apostrophe

Dans cette thèse, de même que dans le modèle de Philippe Martin (2009), macro-syntaxe et prosodie ne peuvent se penser l'une sans l'autre : l'intonation et la mélodie témoignent d'un comportement prosodique propre à chaque macro-syntagme. Afin de simplifier la présentation des recherches menées à l'intérieur de ce cadre, cette première section présente la macro-syntaxe par ses présupposés sémantiques et fonctionnels. Elle propose ensuite un classement de l'apostrophe assorti de listes d'exemples, ainsi qu'un bref développement sur les remarques effectuées à partir de ces exemples. Certains points de démonstration ont toutefois été laissés en suspens, du fait du rôle primordial joué par la prosodie.

3.1.1. La reconnaissance logico-discursive des segments macro-syntaxique

L'épithète « logico-discursif » réfère dans cette thèse à la manière dont l'information est répartie à l'intérieur du discours — *point important* : il ne réfère pas à un niveau de description (prosodique, morphologique, syntaxique, textuel, etc.). Les descriptions proposées des exemples cités serviront à mettre en évidence certains procédés, précoces dans le discours, par lesquels cette distribution a lieu.

3.1.1.1. Théorie

Alain Berrendonner et Marie-José Reichler-Béguelin ont proposé, dans un article daté de 1989, une distinction entre plusieurs niveaux d'analyse linguistique. Voulant dépasser le cadre de la syntaxe de la phrase, ces auteurs ont imaginé une segmentation de l'énoncé oral en « clauses ». Une « clause » permet d'accomplir, chaque fois, indépendamment de l'énoncé global, un acte énonciatif. Sa délimitation ne repose pas sur des critères syntaxiques, mais comportementaux, elle est une « unité minimale virtuelle de comportement », elle occupe le même paradigme qu'un comportement mimo-gestuel institué :

Un acte énonciatif ne se réduit pas à l'expression d'une valeur illocutoire ou « interactive » (...), bien qu'il comporte ordinairement ces aspects. C'est, plus largement, une conduite à la fois verbale et mimo-gestuelle, apte à opérer des transformations dans la mémoire discursive (...).

1989 : 113

Nous nous situons un an avant l'apparition de la macro-syntaxe française. L'objectif semble être de rallier à l'analyse du discours, alors dépendante des observations issues de la pragmatique, un modèle propre à la description grammaticale. Notons seulement que la macro-syntaxe naît de l'abandon des critères de prédication qui définissent la syntaxe de la phrase, ce qui va permettre à la linguistique et à la grammaire de se pencher sur la segmentation de l'énoncé telle qu'elle apparaît dans la parole spontanée, ainsi que dans certains énoncés composés de « constituants détachés ». Si, à l'intérieur de la « clause », telle que définie par Berrendonner et Reichler-Béguelin, la rection peut opérer normalement, ce n'est plus le cas hors de cette clause, où les segments deviennent autant d'actes énonciatifs distincts apposés les uns aux autres, et ne sont plus régis par un verbe ou par un dénominateur commun. Les exemples suivants montrent des segments qui, apposés les uns aux autres, ne présentent pas nécessairement des rapports de rections entre eux (les parenthèses marquent une incise, c'est-à-dire un segment qui coupe un segment en deux ; le tiret long sépare deux noyaux prédicatifs, il n'appartient à la segmentation en « clauses » — cf. *infra*) :

(68) *Coralie / ma chérie / est-ce que tu peux aller / (dans mon casier) / (dans mon sac) / (ou peut-être même pas dans mon casier) / (ça doit être à la douche) / prendre mes gants / pour ma mère*
[Anonyme 1-1]

(69) *je vais la mettre / parce que / (toi) / (Steph) / tu es pas très douée*
[Aurélie 1-2]

(70) *excuse-moi / mec — est-ce que t'aurais une cigarette / s'te-plaît / à dépanne (8m59s) [Reun 2-1]*

Dans chaque énoncé, il est possible d'isoler un noyau prédicatif (souligné dans les exemples), qui se distingue à l'intérieur de l'énoncé du fait de son autonomie énonciative. Il contraste avec les autres segments, qui semblent se

greffer à lui au moyen de l'apposition, de l'incise ou de la subordination. Or le terme de « clause », défini comme « unité virtuelle de comportement », ne permet pas de décrire les rapports de position qui existent entre le noyau prédicatif et les segments qui lui sont apposés, ni de distinguer celui-ci de ceux-là. Blanche-Benveniste (1990 : 114) propose à cette fin d'employer comme unité minimale, non plus la « clause », mais le noyau prédicatif, afin de ne pas rompre avec le paradigme des grammaires traditionnelles. Dans les exemples précédents, il est possible de prendre certains segments comme unités minimales, du fait qu'ils forment, d'une part, le noyau prédicatif de l'énoncé, et du fait qu'ils soient, d'autre part, énonçables indépendamment des autres segments qui leur sont apposés :

(68a) *est-ce que tu peux aller prendre mes gants*

(69a) *je vais la mettre*

(70a) *excuse-moi — est-ce que t'aurais une cigarette* [deux Noyaux]

Du point de vue de la grammaire, tout ce que contiennent ces segments est régi par le verbe¹¹¹ en tant que sujet, objet ou complément essentiel. Blanche-Benveniste propose d'appeler Noyaux ces segments (1990 : 114), qu'elle pose comme unités macro-syntaxiques minimales. Ces derniers se présentent comme la partie nécessaire, suffisante et autonome de n'importe quel énoncé.

Le Noyau peut être effacé à l'intérieur d'un énoncé¹¹². Dans le premier exemple, si la personne allocutée sait déjà ce que cherche la locutrice, l'énumération des deux premiers segments suffira à accomplir l'acte

111. Je recopie cette description de la rection verbale proposée par Matthieu Avanzi (2007 : 42) : « Les éléments régis par un verbe ont trois propriétés majeures : ils peuvent être disposés en paradigmes, modulés dans des dispositifs syntaxiques et concernés par les modalités du verbe duquel ils dépendent ». Dans l'exemple qui suit « Coralie ma chérie est-ce que tu peux aller (...) prendre mes gants », le segment « prendre mes gants » est effectivement régi par le verbe « aller », je ne peux pas le déplacer, mais peux le remplacer par un autre segment de type « INF. + art. + subst. » ; en revanche le segment « pour ma mère » ne fait pas partie de la rection, il peut occuper n'importe quel segment macro-syntaxique, être supprimé, et n'est pas non plus affecté par la modalité interrogative.

112. Cf. Martin (2009 : 177).

d'énonciation dans son intégralité (*N.B.* : il s'agit déjà d'une remarque sur l'apostrophe). Dans le second exemple, si la locutrice prend la place de ladite Steph sans mot dire et agit à sa place, elle peut justifier son acte par cette seule réplique « parce que toi Steph tu es pas très douée », qui ne constitue pas un Noyau. De même, le locuteur du dernier exemple peut mimer sa demande en faisant semblant de fumer une cigarette, et se contenter de prononcer les formules d'usage servant à envelopper son acte. Ceci montre que le Noyau peut être absent à l'intérieur de l'énoncé, ou exprimé par un geste, une mimique, ou toute autre forme d'ostension. De ce constat découle en partie la nature d'acte¹¹³ de ce Noyau, ce qui va dans le sens d'Alain Berrendonner et de Marie-José Reichler-Béguelin (cf. citation précédente) Les segments adjacents constituent, de façon analogue, des actes adjacents (d'orientation, de justification, de politesse...).

Le *Noyau* se définit comme le seul segment autonome dans le discours — mais cette autonomie est essentiellement mélodique. Par opposition, les autres segments fonctionnent, toujours d'après le modèle de Blanche-Benveniste, comme des *Affixes*. Ils peuvent être antéposés, on parle alors de *Préfixes*, ou postposés, on parle alors de *Postfixes* ou de *Suffixes*, selon que le segment puissent être antéposé (et devienne, de fait, un Préfixe) ou soit nécessairement placé après le Noyau. Une dernière catégorie d'*Affixes* peut séparer le Noyau en deux parties, on la nomme *Incise*.

Chaque « clause » relevée dans les exemples précédents se retrouve dans une de ces positions macro-syntaxique. Ci-dessous leur énumération :

(68b) *Préfixe / Préfixe / Noyau 1 / (Incise) / (Incise) / (Incise) / (Incise) / Noyau 2 / Postfixe*

(69b) *Noyau / Postfixe 1 / (Postfixe) / (Postfixe) / Postfixe 2*

(70b) *Noyau / Postfixe — Noyau / Postfixe / Suffixe*

113. Toutes les remarques sur ce terme, sur son emploi actuel en sciences du langage et sur la méthode par laquelle il a été employé à l'intérieur de cette thèse, ont été reportées à la fin du chapitre 5. Les observations qui seront effectuées sur l'apostrophe jusqu'au dernier chapitre peuvent et doivent être appréciées indépendamment de cette notion.

Seulement, à la différence de la macro-syntaxe fribourgeoise, la macro-syntaxe aixoise n'opère pas de segmentation pragmatique¹¹⁴. De fait, tous les segments étiquetés comme « Préfixe » dans ces exemples (68) appartiennent au Préfixe de l'énoncé (sont en position de Préfixe), tous les segments étiquetés comme « Incise » (68) appartiennent à l'Incise de l'énoncé (sont en position d'Incise), tous les segments étiquetés comme « Postfixe » (68, 69 et 70) appartiennent au Postfixe de l'énoncé (sont en position de Postfixe), et pareillement pour les Suffixes (70). Le schéma macro-syntaxique de l'énoncé français donne alors :

Préfixe / Noyau 1 / (Incise) / Noyau 2 / Suffixe / Postfixe

Par conséquent, il ne s'agira plus de distinguer les différentes « clauses » dans ce qui suit¹¹⁵.

3.1.1.2. Méthode

Pour obtenir la segmentation qui précède, il a fallu dans un premier temps identifier le Noyau. Ainsi qu'il vient d'être montré, ce dernier est le seul segment disposant d'une relative autonomie, c'est-à-dire aussi bien sémantique, que syntaxique, que pragmatique, que prosodique. Pour les autres segments, ce sont la

114. Dans la macro-syntaxe fribourgeoise, les frontières des « clauses », indépendamment de leur nature d'acte, m'ont semblé correspondre, dans tous les travaux qu'il m'a été donné de consulter, à des groupes prosodiques (mot prosodique ou regroupement immédiat de mots prosodiques). Au contraire, dans la macro-syntaxe aixoise, une position macro-syntaxique peut contenir un nombre théoriquement illimité de mots prosodiques, lesquels obéissent tous à un comportement prédéfini par la position macro-syntaxique elle-même.

115. L'apostrophe constitue bien une « clause », au sens d'Alain Berrendonner, c'est-à-dire un acte isolé, correspondant à un comportement mimo-gestuel institué. Mais cette observation est déjà intégrée dans la définition générale (étymologique ou « fontanière ») de l'apostrophe. La dimension prosodique a été étudiée au chapitre précédent. La dimension gestuelle sera étudiée au chapitre suivant. La dimension symbolique et pragmatique sera étudiée au cinquième chapitre. Le problème est qu'il peut être dangereux, pour la rigueur de la description, de confondre en une seule unité : mélodie, position syntaxique, comportement déictique, dénomination, cas nominal et procédure d'interpellation.

position du segment par rapport au Noyau¹¹⁶ et sa permutabilité qui vont déterminer sa nature d’Affixe.

Le Préfixe se place devant le noyau : il annonce l’acte que constitue l’énoncé ou met en place les indications nécessaires à sa bonne réception. Comme il est le seul à tenir cette position — fait remarquable —, cet Affixe ne peut être confondu avec aucun autre. Se placent après le Noyau le Postfixe et le Suffixe.

Le Suffixe est lié au Noyau par une relation logico-discursive manifeste, le plus souvent au moyen d’un connecteur logique. Il se construit à partir de la prédication propre au Noyau, qu’il prolonge, et ne peut de ce fait permuter avec aucun autre Affixe. Du point logico-discursif, Noyau et Suffixe sont les deux seuls segments proprement rhématiques à l’intérieur de l’énoncé, ils en constituent le *rhème* ou propos.

Le Postfixe n’est subordonné à aucun élément du Noyau, il l’accompagne seulement, le ponctue. En tant qu’élément thématique, sa valeur est analogue à celle du Préfixe, de sorte qu’un segment occupant l’une de ces deux positions peut, du point de vue de la grammaire, occuper l’autre. Dans les exemples qui précèdent, « pour ma mère » (68), « parce que tu es pas très douée » (69), « s’te-plaît » (70) pourraient être antéposés au Noyau, avec de subtiles nuances sur l’action en cours. Cette possibilité de permuter un même segment dans ces deux positions sera plus largement étudiée dans le cas de l’apostrophe.

Dernière catégorie macro-syntaxique, l’Incise sépare le Noyau en deux parties. C’est du fait de cette séparation, remarquable aussi bien d’un point de vue sémantique, que syntaxique, que prosodique (surtout), que ce segment s’identifie en tant que tel. L’interruption provoque une suspension du discours, et l’intervalle ainsi créée permet au locuteur d’introduire des éléments extérieurs à son propos, thématiques ou rhématiques, peu importe en ce cas puisque nous avons à faire à un discours différent. À noter qu’une Incise placée à l’intérieur d’un autre segment macro-syntaxique que le Noyau prend automatiquement position à l’intérieur de ce segment, comme c’est le cas pour les deuxième et troisième mots

116. Il existe soit des cas de Noyaux en série et de Noyaux complexes selon Blanche-Benveniste (1990 : 118), mais ceux-ci ne concernent pas directement cette thèse. De plus, seulement un ou deux cas se sont présentés dans le corpus.

prosodiques en position de Postfixe dans « je vais la mettre / parce que / (toi) / (Steph) / tu es pas très douée » (67).

3.1.2. Application à l’apostrophe

L’apostrophe, définie comme groupe accentuel au chapitre précédent, peut se retrouver dans toutes les positions qui viennent d’être énumérées. Elle peut se retrouver dans n’importe quelle position macro-syntaxique, à l’exception, sans doute, du Suffixe. Cette restriction peut paraître évidente si l’on songe que le Suffixe s’identifie en macro-syntaxe par sa dépendance sémantique ou syntaxique avec le Noyau, tandis que le vocatif est traditionnellement envisagé comme étant « hors-syntaxe¹¹⁷ ».

3.1.2.1. En Préfixe

La plupart des auteurs ayant eu à effectuer des relevés statistiques des emplois du vocatif à l’intérieur d’un corpus (oral ou écrit) s’accordent sur le fait que le vocatif est moins représenté dans cette position (devant le Noyau, l’on dira à défaut « antéprédicative ») qu’en position post-prédicative. La moyenne générale semble être de 30 % en antéposition contre 70 % en postposition¹¹⁸. Dans la plupart des dossiers contenus dans le DVD-ROM annexe, il ne s’en trouve que quelques-uns. Si l’on prend le dossier « Anonyme 1-1 », où il s’en trouve en plus grand nombre, la proportion reste inférieure à 40 %. Il faut toutefois relativiser les statistiques de départ en prenant en compte ce que les auteurs désignent comme « position liminaire », et ce qui sera désigné par « Préfixe » dans cette thèse. Comme on le verra dans les exemples qui suivent, un nom en appel peut être envisagé comme une phrase nominale — et non comme le vocatif en position liminaire, avec ellipse¹¹⁹ du Noyau, qu’il est en réalité —, un nom postposé à d’autres mots prosodiques en Préfixe ne sera pas décrit, par la littérature spécialisée, comme en

117. Un exemple, pour lequel les trois dernières apostrophes m’ont semblé clairement en position de Suffixe : « *vilain / ordure consanguin vilebrequin (27m27s)* » [Romain 1-2]. Je ne pourrai détailler les raisons qui me poussent à envisager comme en position de Suffixe les trois dernières apostrophes qu’au fur et à mesure de ce travail.

118. Par exemple chez Eric Buysens (1991), qui utilise un corpus de pièces de théâtre.

119. Sur l’emploi indu de ce terme à l’intérieur de la thèse, cf. **1.3.1.1.**

position liminaire¹²⁰. Le fait de percevoir certains appels (cf. *infra*, 74 et 77) comme des emplois autonomes n'a pas pour fondement la réalité de la langue parlée. On écarte les faux-semblants en recourant à une description macro-syntaxique de la parole spontanée.

Dans la grande majorité des cas, lorsqu'une apostrophe précède un Noyau, c'est qu'il s'agit d'une apostrophe véritable¹²¹, c'est-à-dire d'un discours tourné vers une personne (ou une entité) qui n'a pas été prise à partie jusqu'alors. À l'écoute des enregistrements principaux, on peut affirmer que c'est le cas dans tous les exemples qui suivent :

- (71) *ma chérie je t'avais dit je l'aimais bien Flo mais / je retire*
(37m40s) [aurélie 1-2]
- (72) *Michel / il ramasse / ce petit (6m16s) [Jean-Claude 1-1]*
- (73) *oh Christophe / ce serait pas mieux / de jouer dans l'autre sens*
pour la prochaine je pense (37m25s) [Paco 1-1]
- (74) *J-M / ... — non mais J-M — J-M ne fera rien (26m53s)*
[Romain 1-1]
- (75) *mec oh mais Bruce Willis / il a rien inventé / mon gars (1m39s)*
[Romain 1-3]
- (76) *Chris / tu me fais un cocktail à base de Redbull (30m45s)*
[Tizz 1-1]
- (77) *Deb / euh (39m24s) [Toan 1-1]*

Plusieurs remarques peuvent être effectuées sur la base de cet échantillon, ainsi qu'au regard des autres extraits disponibles dans le corpus. D'une part, il est remarquable que dans un corpus de ce type, la plupart des noms employés en apostrophe soient des noms propres. On trouve également des appellatifs familiers

120. Cf. par exemple, André Joly (2005 : 104)

121. Si l'on s'en tient à la définition qu'en donne Pierre Fontanier dans *Figures du discours* : « diversion soudaine du discours par laquelle on se détourne d'un objet, pour s'adresser à un autre objet, naturel ou surnaturel, absent ou présent, vivant ou mort, animé ou inanimé, réel ou abstrait, ou pour s'adresser à soi-même » (1977 [1821] : 371).

(75) ou affectueux (71), plus rarement des termes n'ayant pas vocation à être employés comme appellatifs, alors élaborés à partir de discours antécédents (cf. *infra*).

La catégorie des noms propres, telle qu'on la retrouve dans *A System of Logic* de John Stuart Mill, se distingue des autres catégories du nom par son absence de connotation¹²². Dans chacun de ces exemples, l'apostrophe sert avant tout à interpeller la personne à laquelle s'adresse le locuteur. D'un point de vue sémantique, aucun jugement n'est produit à travers ces apostrophes. Il peut être intéressant, de ce point de vue, de remplacer les appellatifs utilisés par des noms affectueux ou injurieux (comme « beau gosse », « blonde », « espèce de X ») et voir si ces termes, fortement connotatifs, c'est-à-dire traditionnellement affectés d'une valeur de jugement, peuvent être employés dans cette position ou peuvent conserver cette valeur à l'intérieur de ces exemples. Mais pour se faire, il est indispensable, afin de limiter les abus, d'observer également la courbe mélodique qu'affichent ces nouveaux exemples, et de s'attacher à les prononcer en mimant au mieux la situation dans laquelle se trouve le locuteur.

Un exemple tiré du corpus, s'il est auditionné, permettra de donner un aperçu des difficultés soulevées ici :

(78) (méchant personnage / *peux-tu me passer / (s'il-te-plaît) / ...*)
(1h25m40s) [Aurélie 1-1]

Dans l'enregistrement [Aurélie 1-1], cinq secondes avant cet extrait, la personne enregistrée qualifie l'allocutaire, à la troisième personne, en disant de lui qu'« il est vraiment méchant ». Reprenant l'adjectif, une autre personne l'apostrophe par ce segment « méchant personnage » (à noter la nécessaire présence du substantif pour former une apostrophe). Or à l'écoute de

122. Je rappelle ici la différence établie par John Stuart Mill entre terme dénotatif et terme connotatif : "A non-connotative term is one which signifies a subject only, or an attribute only. A connotative term is one which denotes a subject and implies an attribute. By subject is here meant anything which possesses an attribute" (1847: 37). Il faut bien distinguer, de ce point de vue, la personne désignée par l'apostrophe, et le nom employé à cette fin, qui dénote la personne en tant que *x* (*x* est le nom), et n'implique, en vue de cet effet, aucun attribut. « Ma chérie » implique seulement que la personne se reconnaisse en tant que telle. Le rôle du nom, dans cette position, se limite à cette fonction.

l'enregistrement, la référence au discours précédent est évidente. Dire que l'apostrophe attribue une qualité quelconque à l'apostrophé ferait perdre de vue le mécanisme de type anaphorique qu'utilise la locutrice.

Une autre remarque peut être formulée à partir de cet échantillon : l'apostrophe peut être énoncée dans cette position de Préfixe indépendamment de la formulation du Noyau. L'exemple « J-M » (74), qu'il peut être utile d'auditionner à cet effet, présente une apostrophe qui est censée accompagner une requête ou une question. Au dernier moment, c'est-à-dire juste après que l'apostrophe ait été prononcée, le locuteur se ravise et change brusquement d'énoncé, ainsi que d'allocutaire. Dans l'exemple « Deb » (77), le locuteur cherche à formuler une question, ce que l'hésitation signale à juste titre. Il ne faut pas voir dans ces cas, comme dans d'autres à l'intérieur du corpus, des phrases nominales, qui seraient simplement destinées à apostropher, mais des énoncés incomplets, c'est-à-dire avec ellipse du Noyau. Si l'on écoute l'enregistrement principal [Toan 1-1] à la durée indiquée (39m24s), on s'aperçoit que le locuteur va effectivement reprendre son énoncé après l'avoir laissé quelques secondes en suspens. Ceci se retrouve dans la définition que donne Fontanier de l'apostrophe comme figure de construction (1977 [1821] : 371) : l'apostrophe, acte par lequel le discours est détourné à l'adresse d'un allocutaire, ne peut constituer un discours à elle seule, car il lui faut encore un discours à adresser à la personne (ou à l'objet) en question.

Les cas de ce type, où une apostrophe est prononcée seule, sont courants. Un exemple fictif permettra de rendre compte de cette fréquence d'emploi. J'aperçois une voiture engagée sur la voie à grande vitesse tandis qu'un ami traverse la chaussée. Je lui lance un appel : « Antoine », mais n'ai pas besoin de rajouter « la voiture » ou « attention ». J'escompte qu'à mon appel, ce dernier sera déjà en train de réagir.

Dans cet exemple, l'apostrophe « Antoine » ne constitue pas mon propos (elle n'est pas rhématique). Ce dernier s'observe aisément dans la situation présente. Il est donc impropre de parler d'« ellipse », et pourtant l'apostrophe permet quand même d'annoncer mon propos, dont la teneur et la gravité sont décelables dans ma voix. Son existence même en dépend. Seulement, un tel

propos ne gagnerait nullement à être explicité. Prononcées seules, « la voiture » ou « attention » auraient été des phrases nominales, elles auraient constitué le Noyau de mon énoncé. Ce qui permet de parler d'ellipse malgré tout, c'est qu'en l'absence ou en la présence de ces Noyaux, la courbe mélodique de « Antoine » est susceptible d'être inchangée (cf. section suivante).

3.1.2.2. En Postfixe

La position de Postfixe s'oppose à celle de Préfixe. On peut en juger à partir de l'exemple (75) du point précédent, qui présente deux apostrophes, une en Préfixe, l'autre en Postfixe, dont aucune ne semble redondante par rapport à l'autre. Parmi les auteurs ayant relevés des emplois de vocatifs à partir d'un corpus, la totalité s'accorde à dire que la position post-prédicative est de loin la plus commune, dans les corpus oraux comme dans les corpus écrits¹²³.

La notion d'apostrophe, telle que définie par Fontanier dans *Figures du discours*, s'applique ici de façon plus lâche : comme le discours qui précède s'adresse également à la personne allocutée, il n'est plus aussi pertinent de dire qu'il est soudainement « détourné » à son adresse, ou encore qu'il fait « diversion ». Une description plus superficielle serait de dire que ce discours est « ponctué » par l'apostrophe (comme il pourrait être ponctué par « hein », « tiens », « pardi », « t'as vu », « n'est-ce pas » ou tout autre idiome conclusif). Si l'on s'en tient à l'acception la plus traditionnelle de l'apostrophe, il y a une certaine redondance à appliquer cette définition à un appellatif en position post-prédicative.

Les exemples qui suivent permettront de mieux apprécier cette remarque — ou peut-être de mieux apprécier la définition de Fontanier :

(79) *allez / au trot Marie-Sophie (13m49s) [Anonyme 1-1]*

(80) *oh ce fil / il m'a gavé / Christophe (1h20m02s) [Aurélie 1-1]*

(81) *et tu fais quoi / toi Petit John en ce moment (0m30s) [Cha 1-1]*

123. Cf. par exemple André Joly (2005 : 105) et Michèle Monte (2009 : 390).

(82) *bon ben / c'était cool / cette soirée mon lapin (1h05m41s)*
[Paco 1-2]

(83) *oui — salut / Jean-Noël (0m20s) [Reun 1-1]*

(84) *démerde-toi / mon pote (0m08s) [Romain 1-1]*

(85) *écoute-moi bien / sale crasseuse (38m14s) [Toan 1-2]*

Pour ce dernier extrait (85), le commentaire à effectuer devrait être identique au commentaire de « méchant personnage » au point précédent (78). Ici, la valeur de jugement (typique de l'insulte) résulte aussi d'une reprise textuelle, toujours par fidélité à un discours qui précède. Dans l'enregistrement principal, le locuteur prononce juste avant cet extrait « mais mademoiselle sort de ce ce ce trou crasseux (38m12s) », qu'il reprend plus ou moins textuellement dans cette apostrophe. En dépit de quoi, l'acte accompli semble être, comme dans le cas de l'apostrophe en Préfixe, identificatoire¹²⁴ plus qu'attributif.

De la même manière que pour l'apostrophe en position de Préfixe, la grande majorité des noms adressés en position de Postfixe sont des noms propres, des titres (grade, profession, statut) ou des diminutifs. Dans mon corpus, les termes susceptibles de prendre une valeur de jugement sont formés à partir d'un discours antécédent.

À l'inverse du Préfixe, cette position ne permet pas d'être employée seule avec ellipse du Noyau. Philippe Martin (2009 : 177) part du principe que seuls deux types d'ellipse peuvent être décrits : l'ellipse du Noyau avec Préfixe et l'ellipse du Noyau avec Suffixe. Le Postfixe se signale donc, par opposition aux autres positions de l'apostrophe, par ce rapport permanent qu'il entretient avec le Noyau, tout en étant clairement distinct de ce dernier, et même entièrement facultatif. À noter qu'en dehors du type de nom employé, aucune des propriétés

124. J'hésite à employer le terme « référentiel », parfois utilisé dans le cas du vocatif par opposition à « prédicatif » (Monte, 2009 : 393). Mais parlant d'« actes », *référentiels* et *prédicatifs* me semblent inappropriés. Le terme « identificatoire », tout maladroit qu'il se présente, a le mérite de ne pas mettre en jeu l'idée de monstration, que je ne souhaite pas évoquer ici, ayant tout le chapitre suivant pour l'aborder en détail.

vues précédemment pour l’apostrophe en Préfixe n’est susceptible de s’appliquer à l’apostrophe en Postfixe.

3.1.2.3. Comme Noyau

Le vocatif en position de Noyau est plus rare dans le corpus. Il est principalement le fait d’individus ayant le goût du juron et le sens de la taquinerie, comme on peut en juger à partir de ces exemples :

(86) *regarde — tu veux tes lunettes / (—) papy (33m50s) [Aurélie 1-2]*

(87) *pédé / va (2m15s) [Martin 1-1]*

(88) *viens / (—) sac à merde (9m25s) [Romain 1-2]*

(89) *(Les Pages) — Bassnectar — (ouais) — connard (3m32s)
[Romain 1-1] (deux locuteurs ici)*

(90) *comment ça va / sac euh s... sa... / (—) sac à foutre — voilà /
tiens / pour la peine (35m11s) [Toan 1-1]*

(91) *vous avez acheté de la chantilly aussi / (—) bande de catins
(7m55s) [Toan 1-1]*

Si l’on suppose que le vocatif constitue à chaque fois, seul, le Noyau de l’énoncé, alors il faut remplacer le « / » par un « — », indiqué entre parenthèses, afin d’indiquer au lecteur qu’il s’agit bien d’un Noyau, et donc d’un énoncé distinct. Mais il pourra sembler tout aussi vraisemblable que les segments contenus dans ces extraits appartiennent à un même énoncé, notamment pour le premier (86). Dans ce cas, l’apostrophe ne peut plus être considérée comme le Noyau de l’énoncé, mais plutôt comme étant en position de Suffixe ou de Postfixe.

La plupart de ces exemples sont litigieux du fait que l’apostrophe semble s’adjoindre au propos principal, et non constituer un propos indépendant. L’absence de verbe rend difficile le premier découpage qui consiste à isoler la réaction principale à l’intérieur de l’énoncé. La relation actancielle, qui s’instaure entre le sujet du Noyau et la référence à l’allocutaire, dans le cas de l’apostrophe, rend la délimitation confuse.

L'apostrophe peut, dans ces exemples, être perçue comme un segment autonome. Cela ne fait d'ailleurs pas le moindre doute dans les insultes les plus fortes de ces extraits (87, 89). Le premier critère devient de ce point de vue l'autonomie sémantique : « papy », « pédé », « connard », « sac à merde » et « bande de Y » peuvent être prononcés seuls et avoir pour fonction d'insulter le ou les allocutaires. En cela, ils devraient former un Noyau complet, nominal.

On supposera que c'est le cas pour chacun de ces extraits, avant d'avoir recours, dans la section suivante, à l'intonation pour déterminer si oui ou non ceci est effectivement le cas.

Le fonctionnement d'un Noyau nominal, à l'intérieur du discours, se distingue du fonctionnement d'un nom en position de Préfixe ou de Postfixe : le nom porte avec lui toute la prédication du Noyau. Dans le cas de l'apostrophe, il arrive que les noms ainsi employés perdent la dénotation qui leur est traditionnellement attachée. Par exemple, l'appellatif « papy » (86) ne réfère pas ici à un grand-père, mais à une poignée d'attributs prototypiques que la locutrice observe chez un jeune homme à travers cet emploi.

Le problème qui se pose à la description macro-syntaxique, comme il a été mentionné plus haut, est qu'il est difficile de considérer certains de ces énoncés comme parfaitement autonomes, même du point de vue de l'intonation. Cela en dépit de la possibilité que nous avons de les considérer comme des actes indépendants (d'insulte, de taquinerie, de connivence avec la personne...).

La position de Postfixe peut être écartée dans au moins deux exemples (86 et 88), car l'antéposition devant le Noyau provoquerait automatiquement le rejet de l'apostrophe hors de l'énoncé. Du fait qu'il soit précédé d'un Noyau impératif, le cas de « papy » est le plus évident de ce point de vue : si « papy » devait être antéposé, la prononciation l'annexerait plus facilement au Noyau qui précède, « regarde », qu'au Noyau suivant. Quant au troisième exemple (88), il est virtuellement impossible d'antéposer l'insulte et d'obtenir par ce moyen une prononciation cohérente.

Les deux derniers exemples (90, 91) sont litigieux du point de vue de la prononciation, puisque le locuteur, dont on vient de voir un extrait, prend soin

d'énoncer ses insultes sur le ton qui convient à l'apostrophe en position de Préfixe ou de Postfixe. Les allocutaires, des amis proches, comprennent, et savent, en temps normal, qu'il s'agit d'un jeu que le locuteur pratique régulièrement (85). Du point de vue sémantique, il faut bien voir que, tel qu'énoncé dans cet extrait, le nom peut perdre sa connotation injurieuse, et en devenir simplement comique (91 — rires en fin d'extrait). Il ne s'agit donc peut-être pas, pour ces deux exemples, de Noyaux, mais d'apostrophes en position de Postfixe.

L'avant-dernier exemple est celui qui prête le plus à confusion. Voilà l'histoire : le locuteur prévoit depuis plus d'un quart d'heure de contacter par téléphone l'allocutaire de cet extrait, et de l'appeler par un sobriquet d'usage (cf. « "gros gay" après il va croire que je l'appelle "drogué" tu vois (21m41s) [Toan 1-1] »). Lorsque vient l'instant fatidique, le locuteur se rate bien malencontreusement. Soit il ne retrouve pas l'insulte appropriée, soit justement l'intonation défaille à ce moment et la prononciation correcte lui fait défaut, d'où le « voilà tiens pour la peine », qui signale à l'allocutaire qu'il vient de se faire insulter (traiter de) et non simplement interpeller par un sobriquet d'usage, comme il était originellement prévu. Mais à défaut de prosodie, rien ne permet d'indiquer s'il s'agit ou non d'une apostrophe-Noyau.

Les apostrophes qui viennent d'être vues — à l'exception des deux derniers exemples peut-être — n'ont pas pour fonction d'interpeller la personne de l'allocutaire, comme dans les positions précédentes. L'apostrophe effectue une prédication, du type « tu es un X »¹²⁵ ou X est le nom employé. Mais cette prédication ne relève pas du nom lui-même, encore moins de l'apostrophe seule, mais de la réaction nécessairement contenue dans le Noyau. La possibilité, offerte par la macro-syntaxe, d'isoler cette position, montre qu'un critère formel peut être obtenu afin de différencier le vocatif référentiel, non-connotatif, et le vocatif prédicatif, qui connote la personne apostrophée.

125. Il n'y a absolument pas d'équivalence entre cette glose et l'apostrophe-Noyau, bien que toutes deux constituent le Noyau de leur énoncé, et attribuent à l'allocutaire un état, qu'elles dénomment. Catherine Détrie (2006 : 137) fait remarquer que l'assertion à l'indicatif peut être réfutée, tandis que l'apostrophe ne le permet pas. Le chapitre 5 de la présente thèse, dans la section consacrée à l'insulte, explique le comment de ce pourquoi (*pst* : c'est le mode impératif...).

3.1.2.4. En Incise

Inexistant dans le corpus, le vocatif se retrouve rarement en position d'Incise dans le discours spontané. J'ai cru, à la première écoute, que l'extrait qui suit était un cas de vocatif en position d'Incise :

(92) *mais fais lui faire (Charlotte) du contre-galop mais euh / total /
quoi (42m27s) [Anonyme 1-1]*

Or, si l'on effectue la segmentation macro-syntaxique de l'énoncé, à l'écoute de l'extrait, le Noyau véritable se trouve être « total » (cf. description en annexe), le reste de l'énoncé étant thématique, au regard de la situation dans laquelle se trouvent les interlocuteurs. De plus, le « quoi » est clairement un Postfixe accolé au Noyau. « Charlotte » est bien une Incise, mais en position de Préfixe. Ceci ne peut être vérifié sans ambiguïté au moyen de la structure prosodique, du fait que les mots prosodiques en position de Préfixe et Noyau appartiennent tous à la structure prosodique. La description de l'exemple en annexe montre seulement que Charlotte appartient bien à la structure prosodique de l'énoncé, le reste vient alors par déduction.

Afin d'éclairer le fonctionnement de l'Incise, j'emprunte celle qui suit à John Stuart Mill : "John Nokes, who was the mayor of the town, died yesterday". Si l'on prononce cette phrase de façon « littérale », l'intonation de "who was the mayor of the town" met en suspens celle de "John Nokes died yesterday", comme si l'on venait d'introduire un énoncé parfaitement indépendant, un élément étranger à l'assertion principale. L'on peut, de ce point de vue, affirmer avec Mill qu'il y a deux assertions dans cet exemple : "John Nokes died yesterday" et "John Nokes was the mayor of the town".

Rien de tel dans le cas d'une apostrophe, puisque, hormis en position de Noyau, cette dernière ne peut constituer seule une assertion. Peut-être est-il possible d'entendre une apostrophe-Noyau en position d'Incise ? Mais en dépit de sa formation possible, ce cas doit toutefois être rare, au vu des Incises vocatives les plus courantes.

Les exemples du type « je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués » montrent que de telles tournures sont

difficilement praticables dans le parler ordinaire, où le locuteur a toujours la possibilité de reprendre son discours sans que ceci ne constitue une « faute ». Ce genre de correction spontanée provoque un déplacement de l'Incise en position de Préfixe, plus naturelle dans la parole spontanée. Cette possibilité offerte au locuteur fait qu'il est difficile de trouver des emplois spontanés d'apostrophe en position Incise. Je reproduis ci-dessous quatre exemples que j'emprunte à Catherine Détrie (2009) :

la démocratie monsieur le ministre n'a rien à gagner à de telles parodies (Assemblée Nationale, 01.02.06)

Si j'épouse, Hermas, une femme avare, elle ne me ruinera point. (*Les Caractères*, La Bruyère)

je vous demande monsieur le maire de les consulter (Conseil Municipal, 28.09.02)

telles sont tracées les grandes lignes d'un chantier pédagogique dont vous aurez mesdames et messieurs mission de proposer la mise en œuvre (J. Lang, Assemblée Nationale, 11.04.02)

Au regard de ces extraits, il semble que l'apostrophe en Incise appartienne à une forme de discours que l'on devrait dire *déjà* instituée¹²⁶, et qui semblera peu « naturelle » dans la parole spontanée. Ce pourquoi elle se verra passablement délaissée au profit des trois autres positions macro-syntaxique. Il sera toujours temps d'y revenir, une fois muni de plus d'informations sur l'apostrophe en général.

3.1.3. Approche logico-discursive

Les positions macro-syntaxiques qui viennent d'être survolées mettent en évidence des couples antagonistes propres à différents paradigmes en sciences du langage : tout d'abord le couple thème/rhème — souvent gommé dans ce qui précède afin de ne pas alourdir la présentation — qui dépend des positions macro-syntaxiques et ne tient pas compte de l'apostrophe elle-même ; le couple

126. Je renvoie sur ce propos à la définition du *concept philologique* de « phrase » que donne Bühler dans la *Sprachtheorie* (2009 : 523). De même que ces apostrophes et la position qui leur incombe dans certaines formes de discours, la phrase philologique désigne une œuvre achevée.

dénotation/connotation, plusieurs fois abordés, et qui vient qualifier le fonctionnement du nom en Discours, si l'on s'en tient aux emplois précédents ; et enfin le couple référentiel/prédicatif, souvent évoqué dans les analyses sur le vocatif¹²⁷, et qui, sous le regard de la macro-syntaxe, se voit nouvellement doté d'un statut formel.

3.1.3.1. Thème et rhème

Thème et rhème (on parle aussi de topique et de commentaire) ne relèvent pas d'une distinction sémantique mais *fonctionnelle*, d'après la grammaire éponyme de M.A.K. Halliday et selon la classification qu'en a proposée l'Ecole de Prague¹²⁸. Cette distinction est depuis entrée dans la grammaire et est aujourd'hui communément employée pour analyser la construction de la référence en discours et la cohésion textuelle : elle permet de distinguer les informations qui forment le support (sujet/thème) de la prédication contenue dans l'énoncé, des éléments prédiqués qui en constituent le propos (prédicat/rhème).

En se vulgarisant, cette distinction a pris pour définition : *thème*, information partagée ou supposée partagée des interlocuteurs ; *rhème*, information introduite dans et par le discours.

Ainsi dans ces exemples que je reprends de Bernard Combettes (1977) — à des fins critiques, je précise :

<i>Phrase</i>	Thème	Rhème
« Cet étudiant se promenait dans le couloir. »	« Cet étudiant »	« se promenait dans le couloir. »

127. Par exemple chez Franck Neveu (2000 : 113-114).

128. Je n'ai pas pris le temps de consulter directement l'article de Jan Firbas dans le premier volume des *Travaux linguistiques du Cercle de Prague* (1964). Je reprends le compte-rendu d'un article de Bernard Combettes, « Ordre des éléments de la phrase et linguistique du texte » (1977), dans lequel il présente les trois niveaux d'analyse (grammatical, sémantique, thématique/contextuel) retenus par l'Ecole de Prague, en insistant particulièrement sur ce dernier.

« Dans le couloir, un étudiant se promenait. »	« Dans le couloir »	« un étudiant se promenait. »
« C'est un étudiant qui a été insulté par le Président ¹²⁹ . »	« qui a été insulté par le Président. »	« C'est un étudiant »

Ce qu'il faut bien voir, pour chacun de ces exemples, c'est que tous nécessitent la reconstitution d'une situation de parole concrète si l'on veut que la description proposée soit juste. Si je prends le premier exemple, et que je le lis comme une réponse à la question « qui se promenait dans le couloir », il est évident que thème et rhème devront être inversés. De même, si le dernier exemple est en réalité une réponse à la question « qui est-ce », il devient entièrement rhématique (à l'exception, sans doute, du clitique « c' »). Afin de lever toute ambiguïté, il est donc nécessaire de reconstituer une situation de parole et de prononcer l'énoncé (pour soi, au besoin) selon l'intonation qui convient à la situation.

Dans l'analyse de discours et la grammaire textuelle, *thème* et *rhème* servent à décrire la progression thématique : on parle de progression à thème constant lorsque le thème, généralement confondu au sujet, demeure le même ; de progression à thème linéaire lorsque le thème de l'énoncé est repris du rhème qui précède ; de progression à thème éclaté lorsque chaque thème est dérivé d'un hyper-thème central. Cette description de la progression thématique prend appui sur un contexte, à savoir le discours qui accompagne l'énoncé. Pour un énoncé seul, comme il vient d'être vu, le contexte se réduit à une situation de parole qu'il devient nécessaire de reconstituer, à défaut d'information. Or, dans une description de l'oral, le problème ne se pose pas : thème et rhème, qu'il s'agisse d'information partagée des interlocuteurs et introduite par le discours (Ecole de Prague), ou d'éléments topicalisés et prédiqués (Halliday), sont mis en évidence au moyen de la segmentation macro-syntaxique.

Le premier exemple, lu comme il doit l'être d'après le tableau, constitue un Noyau à lui seul : il est rhématique car porteur d'une information nouvelle

129. Comme réponse à la question « Qui a été insulté par le Président ? ».

(« qu'est-ce qui se passe ici — cet étudiant se promenait dans le couloir »). Si l'étudiant en question avait déjà été pris en considération par les interlocuteurs (« que faisait cet étudiant »), il y a fort à parier que l'énoncé réellement prononcé aurait été « il se promenait dans les couloirs ». À l'inverse, si la question avait été « qui se promenait dans les couloirs », « cet étudiant » aurait été prononcé comme un Noyau et « se promenait dans les couloirs » comme un Postfixe. Dans les deux derniers exemples du tableau, le rhème est également constitué par le Noyau, tandis que le thème est en position soit de Préfixe, soit de Postfixe.

Ceci montre qu'en règle générale, c'est le Noyau qui est porteur d'informations nouvelles. Ce dernier est donc fonctionnellement le *rhème* de l'énoncé, les éléments topicalisés se retrouvent alors en position de Préfixe, ou sont éventuellement rappelés en Postfixe.

Le Suffixe possède également la propriété de prédiquer des informations nouvelles (cf. Godement et Martin, 2010), ainsi que l'Incise, de manière facultative. La différence tient au fait que ces informations ne constituent pas le propos central de l'énoncé, mais se rattachent à ce dernier. Comme dans cet exemple :

(93) Plé / *tu peux me passer ma sacoche / qui est en dessous de toi / s'te-plaît (46m20s) [Romain 1-3]*

En position de Suffixe, l'avant-dernier segment vise manifestement à communiquer une information à l'allocutaire. Néanmoins, les informations qu'il véhicule appartiennent pleinement au contexte, et n'ont pas une valeur égale du point de vue informationnel. Cette différence est cependant mineure. D'une façon globale, on admet que Noyau et Suffixe sont toujours rhématiques.

La cohésion textuelle permet de confirmer la distinction entre les apostrophes apposées au Noyau (en position de Préfixe et Postfixe) et l'apostrophe-Noyau. Dans l'exemple « papy » (86), il est possible d'affirmer que « papy » est un jugement qu'effectue la locutrice à l'endroit de son allocutaire, *a priori* rhématique. Mais le sentiment que ce dernier segment est lié au Noyau précédent, « tu veux tes lunettes », occulte en partie la séparation qui devrait avoir lieu. Une description logico-discursive de cet extrait remet les choses dans le bon

ordre : si « papy » semble dépendant de « tu veux tes lunettes », c'est parce que la progression d'un Noyau à l'autre est à thème constant, exactement comme entre « regarde » et « tu veux tes lunettes », qui forment pourtant deux énoncés distincts. La relation entre ces deux segments n'est donc pas syntaxique, mais fonctionnelle.

3.1.3.2. Dénotation et connotation

Pour aborder ce second couple, j'aurai recours aux deux premiers chapitres extraits de l'ouvrage *A system of Logik* du logicien anglais John Stuart Mill (2011 [1843]), ainsi qu'aux récentes lectures critiques qu'en a proposés Dairine O'Kelly dans trois articles parus en 2005, 2010 et 2011.

Dénotation et *connotation* correspondent chez Mill à deux catégories logiques, par lesquelles il distingue deux façons de référer par le nom¹³⁰ : soit de façon directe, c'est-à-dire à la chose nommée, soit de façon indirecte, c'est-à-dire à son support.

Les noms propres servent d'exemple pour le premier fonctionnement, du fait qu'ils sont purement dénотatifs (*i.e.* non-connotatifs). Un nom propre est généralement employé pour référer à l'entité ou la chose qui porte ce nom¹³¹. Il n'a, dans cette espèce d'emploi, qu'une valeur discriminatoire¹³². De la même

130. Comme le fait remarquer Dairine O'Kelly dans les articles cités (cf. 2005 : 10 et 2010 : 172), le logicien n'effectue aucune distinction entre le nom comme catégorie grammaticale opposée au verbe, au pronom, à l'adverbe, etc. (*noun* en anglais) et le syntagme par lequel une chose, lieu, personne, évènement, concept, etc., est désignée à travers le discours (*name* en anglais). De fait il n'y est question que de « nomination », au sens large, ce qui est susceptible d'engendrer (et a engendré, historiquement) un certain nombre de confusions.

131. Sur ce propos, je renvoie à un passage de Mill (traduit du fait de sa longueur) : « Néanmoins, il semble raisonnable de suivre l'usage commun, en disant que le mot soleil est le nom du soleil et non de notre idée du soleil. Car les noms ne sont pas seulement destinés à éveiller chez l'auditeur la même représentation que celle que nous avons, mais doivent aussi lui *transmettre* ce que nous croyons. Or lorsque j'emploie un nom pour exprimer une croyance, il s'agit d'une croyance se rapportant à la chose même, et non à mon idée de cette chose. » (1866 : 22) Traduit par Jean Louis Hippolyte Peisse.

132. D'où la célèbre comparaison avec le conte des *Mille-et-une nuits* qu'effectue Mill à propos des noms propres : "If, like the robber in Arabian Nights, we make a mark with chalk on a house to enable us to know it again, the mark as a purpose, but it has not properly any meaning". (2011 : 33) Cet extrait est essentiel pour comprendre le

manière, un nom abstrait (comme la vertu, la pâleur, l'indisponibilité...) est généralement employé pour référer à l'attribut qui porte ce nom. Il est non-connotatif. À l'opposé, les adjectifs sont essentiellement connotatifs. S'ils réfèrent à (*i.e.* dénotent) un ou plusieurs attributs, ils ont également besoin d'un porteur pour pouvoir référer à ces attributs. Dans le discours, nous dirons, avec Mill, qu'ils connotent le porteur de ces attributs¹³³.

Au regard de ces seuls exemples, pour Mill, dénotation et connotation semblent correspondre à deux modes de référence, respectivement une référence « immédiate » à ce qui est dénoté et une référence « médiate » à ce qui est connoté (O'Kelly, 2005 : 24). Sans contradiction, un terme (comme un adjectif ou un nom commun dit Mill) peut être et dénotatif et connotatif en même temps.

Une première lecture critique vient immédiatement à l'esprit du grammairien : nom propre, adjectif et nom commun sont des étiquettes attachées à des éléments du lexique (qui se retrouvent, à ce titre, dans les dictionnaires), on les emploie également en grammaire pour désigner des parties du discours ; au contraire « mode de référence » s'emploie exclusivement pour parler d'un mécanisme qui a lieu dans la parole ou le geste (sur ce dernier, cf. chapitre 4). C'est ce que mentionne en premier lieu l'article cité plus haut de Dairine O'Kelly :

mécanisme de la dénotation tel que l'envisage Mill. Le syntagme qui dénote la chose nommée est une marque diacritique (une croix, dans cette comparaison), c'est-à-dire qu'il permet d'éliminer tous les référents qui ne correspondent pas à la chose nommée. C'est ainsi que, dans la fable des *Milles-et-une nuits*, pour tromper le voleur, le héros aura recours à une ruse qui consistera à marquer toutes les maisons d'une croix : perte de la valeur diacritique. Par analogie, on se souvient que l'apostrophe nominale (cf. 2.1.3.2.), à force d'usage, finit par perdre sa fonction appellative, et devient un juron.

133. "A non-connotative term is one which signifies a subject only, or an attribute only. A connotative term is one which signifies a subject and implies an attribute. By subject is here meant anything which possesses an attribute" (2011: 29). Dairine O'Kelly rappelle que "subject" n'est pas l'équivalent du sujet logique en grammaire, mais désigne la substance, de même "attribute" n'est pas l'équivalent de l'attribut du sujet (encore que), mais désigne « ce qui est dit du sujet ». Sont donc suggérés les termes de « support » et d'« apport », en lieu et place de sujet et attribut (2005 : 21-22). Ceci permet en outre de pointer du doigt une identité entre le couple dénotation/connotation et l'incidence interne/externe, d'origine guillaumienne, déjà introduite au chapitre précédent (cf. 2.3.1.3.).

J'arrive donc au premier point important, à savoir que dans le système de Mill, l'entité que je désigne par le terme « nom logique » n'a aucune existence en dehors du cadre de la proposition logique.

Par nom logique ("name"), Mill entend tout ce qui peut faire l'objet d'une affirmation ou d'une négation.

2005 : 10

Par « nom logique », il faut donc comprendre les syntagmes, tels qu'ils sont employés en discours, lesquels seuls réfèrent à une chose ou un ensemble de chose. Du moment que quelque chose est « nommé », soit, logiquement, signifié par un mot ou groupe de mots, cet ensemble est susceptible de faire l'objet d'une affirmation ou d'une négation, et en conséquent d'être qualifié de « *name* » dans la logique de Mill. À noter que cette définition s'applique idéalement à l'objet de ce chapitre, l'apostrophe, laquelle est toujours une forme de discours, et est toujours nominale.

Mais étant donné que Mill considère les mêmes syntagmes extérieurement au discours, dans leur état de « mots », pour reprendre l'article cité (2005 : 16), ceci va entraîner une confusion entre les catégories nom propre (en anglais *proper noun*), nom commun (en anglais *common noun*) et adjectif (*adjective*), redéfinies, par l'intermédiaire du couple dénotation/connotation, en des catégories logiques telles que *individual name* et *general name* (Mill, 2011 : 25).

en proposant le mot homme comme exemple de nom général ("general name"/nom commun), Mill, par inadvertance, glisse du nom référentiel ("name") au nom en tant que catégorie grammaticale ou partie de Langue ("noun").

2011 : 136-137

Lorsqu'il décrit le mot *homme* (Mill, 2011 : 26 et 29), Mill fait référence à un terme employé dans plusieurs énoncés distincts, mais surtout pouvant être employé de façons distinctes, par exemple pour désigner des individus distincts. Il s'agit en conséquent d'un mot appartenant à la langue (*noun*), et non d'une nomination (*name*).

Mais, à l'inverse, il me semble — et les comptes rendus critiques qui viennent d'être cités n'affirment pas autre chose — que ce sont ces emplois spécifiques, connotatifs, qui permettent à *Mill* d'extraire la catégorie *general*

name, et non la catégorie « nom commun » qui lui permet d’induire l’existence de la connotation. De la même manière, ce sont les emplois purement dénotatifs qui lui permettent d’extraire la catégorie *individual name*, et non la catégorie « nom propre » elle-même qui lui permet d’induire le phénomène de la dénotation. Ce qui lui permet, par exemple, d’inclure les noms abstraits (« blancheur », « honnêteté », « prétention », etc.) parmi les noms individuels, purement dénotatifs¹³⁴.

Afin de suivre Mill dans son raisonnement, il faut donc admettre que dénotation et connotation ne réfèrent pas, dans la description que *lui* en donne, à une propriété du nom hors prédication. Ce qui transpose sa définition en dehors de celle de Port-Royal (1846 : 49) et des scholastiques. On pourrait dire, au regard de ces références, que de déductif (« j’emploie un substantif, donc je dénote quelque chose »), l’emploi du couple dénotation/connotation devient inductif (« je ne connote rien, donc le syntagme que j’ai employé appartient à la classe des noms individuels ») :

La distinction entre connotation et dénotation (reprise des Modistes) est la clef de voûte de la distinction entre le nom (général) commun et le nom (individuel) propre. Par la force des choses, bien que Mill oublie de le préciser, il s’agit du nom hors prédication, par conséquent, du nom en tant que partie de Langue ("noun").

O’Kelly, 2011 : 140

Cette citation oblige à une certaine circonspection dans l’affirmation qui précède. Mill n’extraît pas la dénotation du discours ; une telle opération est impossible. Les seules inductions qu’il effectue sont celles de l’*individual name*, purement dénotatif car non-connotatif, et celle du *general name*, connotatif, sans plus.

En conséquent, Mill n’observe véritablement en discours que le phénomène de connotation. Or ce que l’observation de l’apostrophe, via le modèle de la macro-syntaxe, permet d’introduire dans ce débat octoséculaire, à la faveur de Mill, c’est l’idée que la connotation du « nom logique » soit une propriété de

134. “Thus John, or London, or England, are names which signify a subject only. Whiteness, length, virtue, signify an attribute only. None of these names, therefore, are connotative. But *white*, *long*, *virtuous* are connotative.” (2011: 29).

discours. Le nom en apostrophe, lorsque cette dernière est en position de Préfixe/Postfixe n'a pas cette propriété. Au contraire, le nom en apostrophe-Noyau a cette propriété. Ainsi, dans l'exemple déjà cité :

(86) *regarde — tu veux tes lunettes — papy (33m50s) [Aurélie 1-2]*

Le syntagme « papy », bien qu'employant un nom substantif (*i.e.* dénotatif, chez Port-Royal) se trouve vidé de toute « substantivité ». Il se réduit à une poignée d'attributs mis en relation avec la personne de l'allocutaire (cf. O'Kelly, 2011 : 142-143)¹³⁵. Suivant la définition de Mill, il convient donc de dire de ce syntagme qu'il est connotatif, du fait que, dans cette position, le nom connote la personne de l'allocutaire.

Il n'est pas possible, pour traiter notre sujet, d'aborder la question du nom (*noun*). Comme il vient d'être affirmé, celui-ci n'est pas en question : « papy », ainsi que j'appelle traditionnellement mon grand-père par alliance, n'est pas connotatif, et entre de fait dans la définition de l'*individual name* ; en revanche « papy », ainsi que je désigne indistinctement les pensionnaires masculins de la maison de retraite en face de chez moi, est connotatif, il entre de fait dans la définition que donne Mill du *general name*. S'agissant de l'apostrophe elle-même, seule la nomination est à considérer, et non le nom lui-même. Pour ce dernier, une étude anthropologique a été menée au chapitre 5.

3.1.3.3. Emploi référentiel et emploi prédicatif

Certains auteurs attribuent aux insultes un statut sémantique à part dans le traitement du vocatif (par exemple Franck Neveu, 2005 : 20). Ce fait est contesté par d'autres auteurs, comme Dominique Lagorgette (2003 : 59) et Michèle Monte (2009 : 393), qui décrivent toute apostrophe comme un acte contenant une prédication, et l'insulte comme une valeur illocutoire indépendante (de même que l'appel, l'assertion, le reproche... ; cf. Monte, 2009 : 394).

135. Je précise cette référence car il s'agit effectivement d'un passage d'incidence interne à incidence externe, tel que défini par Guillaume. Seulement, le rôle des positions macro-syntaxiques me semble ici primordial, sans pour autant trahir la pensée du linguiste.

Parler de prédication consistera dans cette thèse, à défaut d'une meilleure description, à faire apparaître la copule à l'intérieur d'un segment macro-syntaxique, sans que son contenu sémantique en soit modifié. Or cette opération n'est possible, dans le cas de l'apostrophe, qu'à condition que cette dernière forme le Noyau d'un énoncé. En ce cas, il est possible de gloser l'apostrophe-Noyau par « tu es un X », où X est le nom en apostrophe. Au contraire, les noms qui occupent la position de Préfixe ou de Postfixe, à l'intérieur des exemples donnés, possèdent un fonctionnement référentiel, qui ne prédique rien de la chose nommée.

Je reproduis un passage de Michèle Monte où cette discrimination est discutée :

Il peut sembler a priori pertinent de distinguer des énoncés qui interpellent en utilisant le nom propre ou un titre aussi attendu que *messieurs* ou *mon général* (...) des énoncés qui non seulement interpellent l'allocutaire mais aussi prédisent à son égard une propriété nouvelle, axiologiquement négative, et rentrent de ce fait dans la catégorie des insultes (...). Certains auteurs ont d'ailleurs poussé plus loin cette logique en distinguant par exemple les appels et les adresses (Zwicky, 1974 : 791, cité par Lagorgette, 2006 : 40). Mais cette discrimination sémantique ne peut s'appuyer sur aucun fait syntaxique.

2009 : 393

Si effectivement la syntaxe s'avère impuissante à isoler le vocatif « référentiel » du vocatif « prédisent », il n'en va pas de même au rang de la macro-syntaxe, à l'intérieur de laquelle la distinction s'avère tout à fait formelle et *a priori* dénuée d'ambiguïté.

Une apostrophe en position de Préfixe ou de Postfixe peut être dite « référentielle » du fait que le nom employé est non-connotatif (cf. point précédent). Cependant, par « référence », il faut encore distinguer le fonctionnement du nom du fonctionnement de l'apostrophe elle-même, laquelle « réfère » également, du fait qu'elle s'effectue à l'adresse d'un allocutaire, comme le montre l'emploi de l'interjection vocative au chapitre précédent (cf. **2.1.3.1**). La seconde partie interrogera, dans cet ordre, le fonctionnement référentiel de l'apostrophe (chapitre 4), puis celui du nom (chapitre 5).

Une apostrophe en position de Noyau peut être dite « prédicative », du fait qu'elle permet de porter un jugement sur la personne, qu'elle dit quelque chose de cette dernière. Son mode de fonctionnement est l'attribution. Tout nom dans cette position attribut, nécessairement substantif, attribue une ou plusieurs qualités prototypiques à l'allocutaire : « menteur / tricheur / mauvais joueur / bousingot / petit canaillou / Don Juan / grand échalas / beauté / chochette / sacré farceur / bon chien / etc. ». Ce procédé ne se limite pas, on le voit, aux seules insultes. Ce qui est étonnant dans cette forme, c'est, d'une part, qu'elle n'accepte pas les adjectifs, qui sont les attributs par excellence dans la langue, et d'autre part, que l'expression bien formée « tu es un X » introduit un article indéfini qui ne se retrouve nulle part dans la tournure expressive.

Parmi les autres distinctions qu'il est possible d'effectuer, il faut également préciser, puisqu'elle sera réutilisée ultérieurement, celle mise en évidence par Arnold Zwicky (1974 : 791), mentionnée dans l'extrait ci-dessus, qui relève d'une autre problématique : il s'agit d'une distinction sémantique entre vocatif en position de Préfixe (appel) et vocatif en position de Postfixe (adresse), sur laquelle il sera nécessaire de revenir, avec plus de matériel.

« Dans tous les cas, c'est l'intonème qui est porteur de la valeur illocutoire » (Monte, 2009 : 394). Cette remarque — fondée (cf. section suivante) — n'a plus lieu d'être dès l'instant où la « valeur illocutoire » présumée résulte de la prédication nécessairement contenue dans le Noyau (du fait de la rection principale). Par elle, les interlocuteurs opèrent la segmentation macro-syntaxique du discours. Ce n'est donc pas la valeur illocutoire que signale l'intonation, mais la position de Noyau.

3.1.3.4. Anaphore textuelle et autres jeux

Les deux positions qui viennent d'être présentées ne restreignent pas l'emploi des noms en apostrophe aux seuls noms propres et titres, pour les positions de Préfixe et Postfixe, ou aux noms axiologiquement marqués pour le Noyau. Comme il a été dit plus haut, c'est la position elle-même qui supprime, dans le premier cas, toute connotation, ou au contraire implique qu'il y a connotation de l'allocutaire, dans le second cas. Il est aisé, à qui maîtrise la langue, de reprendre un bout de discours

préalablement adressé (même de façon indirecte) à un individu et de réemployer ce contenu afin de l'appeler, comme dans certains exemples vus plus haut (78, 85). Seulement on constate, à chaque fois, qu'il y a une reprise textuelle plus ou moins fidèle d'un bout de discours antécédent. Reprendre les mots du locuteur et l'identifier par ce biais, se réalise fréquemment dans les jeux enfantins du type *C'est celui qui dit qui est*. Dans les bandes-dessinées de Tintin, le personnage du fils de l'Émir, Abdallah (*Coke en stock*), appelle affectueusement le capitaine Haddock par les jurons qu'emploient ce dernier : « j'ai quelque chose pour toi *Mille Sabords* ».

Dans le sens inverse, un locuteur peut employer un nom propre, un titre, un nom de grade ou de statut, pour qualifier un individu : le nom voit sa dénotation d'usage réduite à un ou plusieurs des attributs qu'il connote normalement, comme dans l'exemple « papy » (86). Dans ce cas, du moins dans cet exemple, c'est la cohésion textuelle qui autorise le procédé. Il y a une logique-discursive à l'œuvre, et qu'il s'agira de mettre en évidence à la fin du chapitre 5 par ce biais. Il est tout à fait possible de traiter une personne (trop) respectable de « monsieur », ou un garnement de « Gavroche », aussi bien afin de le rabaisser que de le stimuler.

Dans tous ces cas particuliers, on peut dire que le locuteur « joue » véritablement avec la langue, le plus souvent avec un matériel discursif proche, d'une façon qui est reconnaissable par toutes les personnes présentes. Si je prends un exemple qui ne s'appuie pas nécessairement sur un discours antécédent « (espèce de) Chris (va) », il est évident que toutes les personnes connaissent déjà le Chris en question, et que les attributs que dénotent le nom forment ainsi un savoir partagé, ou du moins une croyance partagée. Cette croyance aura sans doute été mise à l'honneur dans la situation d'interlocution présente, ou sera destinée à être mise à l'honneur par la suite.

3.2. Segmentation prosodique

La compréhension d'une phrase du langage s'apparente beaucoup plus qu'on ne le croirait à celle d'un thème en musique.

Wittgenstein, Recherches philosophiques, §527

Le modèle d'intonation du français présenté dans cette section a été plus amplement décrit au chapitre 2. Il est de nouveau employé dans ce chapitre afin de permettre une observation « positive » des segments macro-syntaxiques.

3.2.1. La reconnaissance prosodique des segments macro-syntaxique

Chaque segment macro-syntaxique, Préfixe, Noyau, Incise, Postfixe et Suffixe, manifeste, sur chaque syllabe accentuée qu'il contient, un comportement prosodique particulier. C'est donc le comportement des syllabes accentuées qui va indiquer à l'allocutaire de quelle façon se répartit l'information dans le discours.

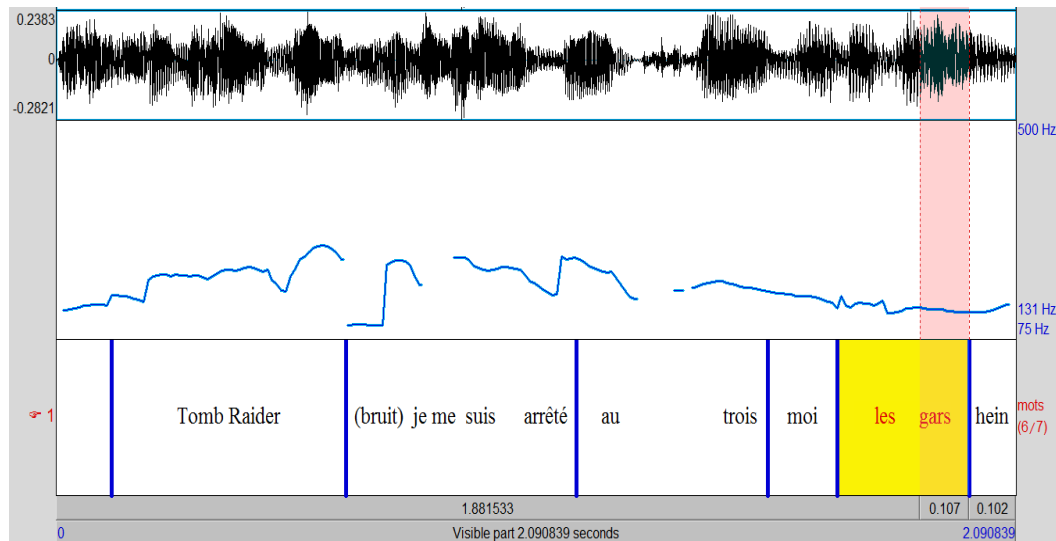
Les mots prosodiques (cf. 2.1.1.), selon leur position macro-syntaxique, sont susceptibles de s'intégrer ou non à la structure prosodique. Le Préfixe et le Noyau ne sont constitués que de mots prosodiques intégrés à la structure prosodique — exceptée en ce qui concerne l'apostrophe en Préfixe (cf. *infra*). Le Postfixe et le Suffixe sont constitués de mots prosodiques qui ne s'intègrent pas à la structure prosodique, mais entretiennent une relation, intonative ou mélodique, avec le Noyau. L'Incise enfin, n'entretient aucune espèce de relation avec la structure prosodique, si bien qu'elle s'en distingue manifestement. Encore que la description complète de la structure prosodique ne concerne pas directement ce qui suit, il est important de souligner que la reconnaissance des segments macro-syntaxiques au moyen de cette structure offre une preuve supplémentaire de son bien-fondé.

3.2.1.1. Théorie

Dans ses débuts, la macro-syntaxe (Berrendonner, 1990) a postulé l'existence d'une période, unité prosodique maximale composée d'une à plusieurs clauses,

unités minimales. Un des traits définitoires de la période est qu'elle se termine par un *intonème conclusif*. L'exemple qui suit, tiré du corpus de cette thèse, est composé a priori de cinq clauses. Toutefois, si l'on s'arrête à son « intonème conclusif », il n'en contient plus que quatre¹³⁶ :

(94) *Tomb Raider / je me suis arrêté au trois / moi / les gars / hein*
(29m36s) [Romain 1-3]



[Fig.32 : Intonème Conclusif]

Dans cet exemple, l'intonème final sur « les gars » signale logiquement la fin de la période (un « hein », quasiment imperceptible dans l'extrait, en modifie la réalisation). On observe à cet effet une progression de la courbe dans les tons infra-bas (*i.e.* inférieurs à 150 Hz).

Si l'on s'en tient à la description de l'intonème conclusif tel qu'il est repris chez Mario Rossi (1999) ou chez Anne-Catherine Simon (2004 : 251), cet exemple en est un bon représentant. En effet, l'intonème conclusif, porté par l'accent terminal, doit présenter une « chute » de type B-B- (tons bas à infra-bas). On voit ici que la chute s'amorce à partir de l'accent du Noyau « trois », et se prolonge sur les deux mots prosodiques suivants. La frontière de 150 Hz est atteinte précisément à la fin de l'accent porté par le Postfixe « moi » (un peu avant

136. Les exemples transcrits dans la thèse sont segmentés en segments macro-syntaxiques ; les exemples transcrits sur Praat sont segmentés en *mots prosodiques* (cf. fig.31, une séparation à droite de « je me suis arrêté »).

l'endroit où la courbe s'accidente irrégulièrement). Les deux mots prosodiques qui suivent, « les gars » et « hein », ne dépassent plus ce seuil par la suite.

Philippe Martin et Matthieu Avanzi (2007) portent un regard critique sur cette notion d'intonème conclusif :

Notre idée est que l'intonème conclusif prototypique tel qu'il est défini par Rossi (*op.cit.*) et repris par d'autres (Berrendonner, Morel, etc.) est bel et bien le marqueur de fin d'unité prosodique maximale pour les périodes « neutres », mais pas pour l'ensemble des unités prosodiques maximales du français. A notre avis, la forme des contours finals de période varie selon la façon dont les locuteurs entendent en connoter la fin

2007 : 249

Certains mots situés en fin de période jouent un rôle évident de « conclusif ». Le « hein », dans l'exemple précédent, en est un bon exemple. Or, ainsi qu'on le voit sur la courbe, loin de redonder sur la prosodie, le mot en fin de période modifie le tracé de F_0 attendu à cet endroit. À noter que Matthieu Avanzi a lui-même, dans un article antérieur, présenté la notion d'intonème conclusif (2005), en la relativisant toutefois au regard de son corpus.

Cette difficulté à observer un morphème intonatif conclusif s'explique aussi, toujours au regard de l'exemple, par le fait qu'un énoncé, envisagé comme une unité intonative, peut le cas échéant présenter une modalité interrogative, c'est-à-dire ne pas s'achever sur un ton descendant (ou « déclaratif »), mais sur un ton montant (« interrogatif »). Le « hein », dans l'extrait précédent, présente justement un ton interrogatif, qui peut permettre aux allocutaires de cet extrait de prolonger l'échange. De ce point de vue, l'intonème conclusif constitue d'avantage une unité d'échange, interactionnelle, qu'une unité de discours.

Philippe Martin a introduit dans l'analyse de l'intonation du français le théorème du « contraste de pentes », que cette thèse tient pour acquis au regard des résultats obtenus. C'est de ce théorème que découle la représentation, donnée jusqu'alors, de la macro-syntaxe. En sus de la remarque qui vient d'être effectuée, ce théorème contredit également l'existence d'un intonème conclusif. La fin d'un énoncé pouvant se signaler par contraste ou par reproduction d'un accent antécédent dans l'énoncé, selon le segment macro-syntaxique qu'elle occupe.

On tient pour acquis que la structure prosodique se manifeste aux endroits les plus saillants de l'énoncé, qui sont, pour le français, les accents toniques placés sur la dernière syllabe des mots pleins (verbes, adverbes, noms, pronoms toniques). Parmi ces accents lexicaux possibles, seuls seront effectivement accentués ceux qui terminent un mot prosodique.

Comme cet aspect n'a pas été développé au chapitre précédent, je précise que la prééminence d'un accent peut être signalée de plusieurs façons à l'oral. Généralement, elle le sera par la durée de la syllabe (+/- **longue**), l'amplitude tonale (brusque montée ↗ ou chute ↘ de la fréquence fondamentale), l'intensité (volume sonore en dB), ou par une légère pause après la syllabe (notée « # » sur la transcription — cas de l'apostrophe notamment, ainsi que du chuchotement). Pour une description plus intuitive, on peut dire de ces syllabes particulières qu'elles se différencient des autres syllabes du fait qu'elles sont « retenues » par le locuteur, d'une manière ou d'une autre (les variations indiquées ci-dessus sont des exemples de telles « tensions »), et non cadencées au rythme des syllabes non-accentuées¹³⁷. C'est pourquoi le repérage des accents nécessite plusieurs écoutes préliminaires avant l'affichage de la courbe, et ne peut s'effectuer en général qu'au cas par cas.

Le repérage des accents effectués, cette thèse s'appuie ensuite sur le modèle de Philippe Martin, d'une part pour le choix pleinement assumé d'une théorie d'ensemble vérifiable et réfutable à partir des prémisses exposées au chapitre 2, d'autre part pour son adéquation au modèle de la macro-syntaxe, que la description qu'il propose de l'intonation permet d'appuyer¹³⁸.

Je rappelle le principe théorique du « contraste de pentes ». Les contours mélodiques, que portent les différents accents dans le discours, présentent des traits prosodiques remarquables, par exemple :

137. Bühler, reprenant les travaux de l'américain Raymond Herbert Stetson (1872-1950), décrit les syllabes non-accentuées comme des impulsions balistiques et les syllabes accentuées comme non-balistiques (2009 : 406-407).

138. Plusieurs recherches ont été menées dans cette voie, par exemple par Elisabeth Delais-Roussarie et Injoo Choi-Jonin (2004). Chez ces auteurs, l'absence de réflexion théorique, affichée dans le programme de recherche, est probablement cause de l'absence de résultats.

- trait de *modalité* (noté +/- **montant**)
- trait d'*amplitude* (noté +/- **ample** ou au contraire +/- **plat**)
- trait de *durée* (noté +/- **long**)
- trait de *hauteur* (noté +/- **haut**)
- *mouvement* « en cloche » (noté +/- **cloche**)

À l'intérieur du discours, un contour mélodique va manifester une dépendance vis-à-vis d'un contour mélodique situé après lui. Cette dépendance provient d'un couple intonatif, formé par deux contours mélodiques qui s'opposent entre eux au moyen d'un trait remarquable (en général, la modalité). Le premier contour provoque une attente chez l'auditeur, que remplit un contour mélodique de pente inverse.

À la pratique, il s'avère que certains locuteurs, certains types de discours (didactique, politique, épideictique...), voire certains registres (courtois, familier, vulgaire...), peuvent présenter des types de contrastes variés. Il ne s'agit plus alors de contrastes *de pentes*, au sens montant/descendant, mais d'amplitude, de durée (dans les énoncés courts), de hauteur (un exemple dans la formulation du doute : « euh (- **haut**) t'es sûr (+ **haut**) »), ou encore au moyen du seul mouvement en cloche pour marquer les contours dépendants (on parle dans ce cas, je crois, de « continuation mineure »).

En revanche, concernant la description prosodique des macro-segments, du moins à l'intérieur du corpus, seul nous intéresse le contraste de pentes lui-même.

3.2.1.2. Méthode

Les descriptions prosodiques des exemples qui suivent se sont effectuées du point de vue de la seule macro-syntaxe, dont il s'agit de démontrer le bien-fondé, ainsi que la pertinence en ce qui concerne le classement de l'apostrophe.

Dans le discours, le Noyau est la ligne mélodique la plus longue qui se puisse concevoir. Une fois énoncé, il n'attend plus de contour mélodique avec lequel contraster. Le dernier accent du Noyau porte, de fait, la marque de modalité prosodique de l'énoncé : un contour descendant pour une modalité déclarative ; un contour montant pour une modalité interrogative. Dans l'exemple précédent (94), l'accent du Noyau, « trois », se signale par une modalité prosodique descendante,

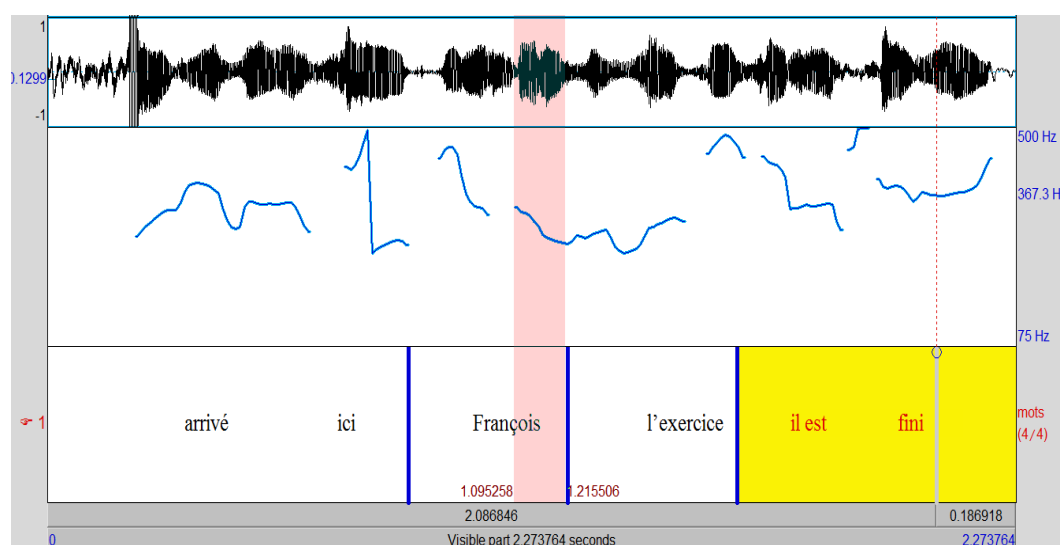
déclarative. Ce qui confirme l'intuition que nous, auditeurs et grammairiens, en avons.

Le contour associé à l'accent terminal du Noyau peut présenter des courbes variées, plus ou moins plates, hautes ou concaves par exemple. Une description plus fine de la modalité prosodique de l'énoncé peut être obtenue en décrivant, avec plus de critères, le contour du Noyau. Une telle description a été évoquée au chapitre précédent (cf. 2.2.3.1.). Elle ne nous intéresse pas dans ce qui suit.

Dans ce qui suit, il s'agira d'observer en priorité les contours mélodiques (*i.e.* mouvements de la courbe de F_0 portés par les accents de discours) des mots prosodiques situés à gauche ou à droite du contour terminal de modalité que porte le Noyau. Quatre cas peuvent se présenter.

Les mots prosodiques en position de Préfixe, comme ceux qui entrent dans la structure du Noyau, respectent le contraste de pentes. Ils sont donc reconnaissables, d'une part par un contraste marqué avec le contour terminal de modalité (en général au moyen du trait de durée, noté +/- **long**), d'autre part par un contraste de pentes marqué, vis-à-vis d'autres mots prosodiques à l'intérieur de l'énoncé (en général au moyen du trait de modalité, noté +/- **montant**), qui va permettre le regroupement déjà étudié au chapitre 2 :

(95) *arrivé ici François l'exercice / il est fini* (46m50s) [Anonyme 1-1]



[Fig.33 : exemple de structure à Préfixe + Noyau]

Dans cet extrait, l'intonation portée par l'accent terminal du premier mot prosodique, [si] sur « ici », est montante¹³⁹, elle s'oppose à l'intonation portée par l'accent du second mot prosodique, [swa] sur « François », qui est descendante et contraste à son tour avec l'accent sur le dernier mot prosodique [ni] sur « fini » (séparé par la ligne en pointillé — à droite), dont l'intonation est montante — il faut rappeler qu'une modalité prosodique interrogative n'implique pas nécessairement une question (cf. Martin, 2009 : 90-91). Je ne m'explique pas, en revanche, le non regroupement de « l'exercice » avec « il est fini » : ceci est peut-être dû à la position de topique-sujet (« il » est marqué par un contour ample et descendant) ; s'il y a bien un contraste remarquable à cet endroit, ce dernier est secondaire, de type concave/convexe. Fait remarquable, d'autres topiques dans le corpus présentent un contraste de ce type (+/-**concave**), notamment les (fameux) pronoms toniques de seconde personne.

Le fait que tous les accents proéminents de cet énoncé (à l'exception du dernier, qui termine le Noyau) soient portés par des mots prosodiques en position de Préfixe, implique que tous ces accents vont contraster avec le contour terminal du Noyau sur un trait remarquable. Dans cet exemple, il s'agit de la durée, nettement plus longue dans le contour terminal que sur les autres contours. En dernier lieu, afin de distinguer le Préfixe « arrivé ici François l'exercice », du Noyau « il est fini », on fera observer que seul le Noyau présente un critère d'autonomie, aussi bien mélodique que syntaxique. Le Préfixe, au contraire, ne dispose pas d'une pareille autonomie, bien qu'il puisse être énoncé seul.

Les mots prosodiques en position de Postfixe présentent des contours intonatifs qui ne respectent pas la structure prosodique de l'énoncé. Leur accent reproduit le contour du Noyau, généralement en atténuant la marque de modalité. Ceci, d'après le principe qui suit :

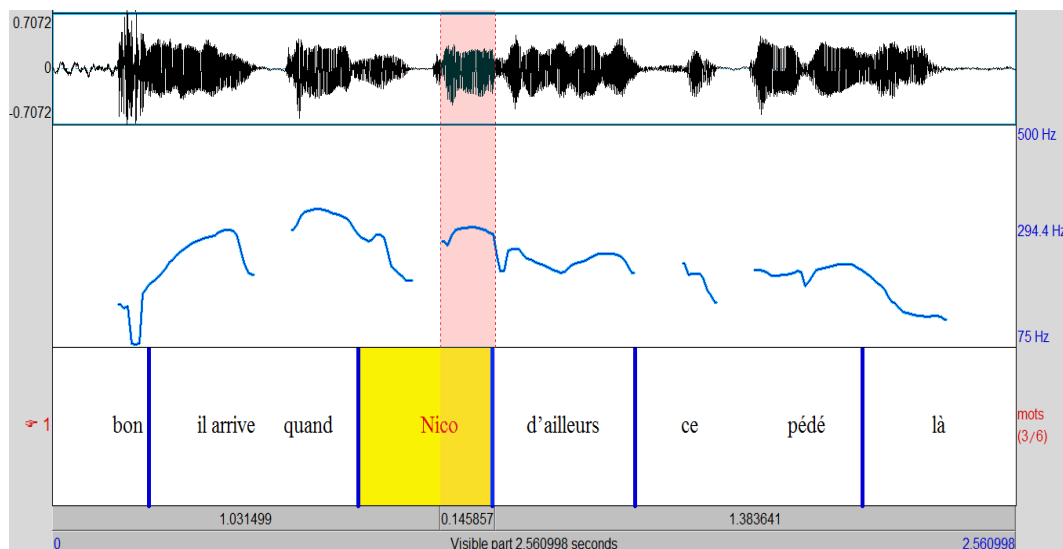
139. La brusque retombée qu'affiche le logiciel au beau milieu de l'accent s'explique par la hauteur atteinte par la voix de la locutrice (presque 500Hz sur l'enregistrement) et le fait que cette dernière se trouve à cheval (le trot provoque des secousses, tant au niveau du corps que du micro-cravate).

Au-delà de la phrase, en “macro-syntaxe” le mouvement mélodique (niveau élevé, montée tonale) mettent (*sic*) en relief les passages essentiels (les foyers) du message, et relègue à l’arrière-plan, par des mouvements opposés (niveau moyen, mélodie statique) d’autres parties du texte.

Fónagy, 2003 : 4

Encore que la première partie de cette citation soit fautive (des « passages essentiels » peuvent être dotés d’un ton bas et descendant), le fait que le Postfixe assigne une valeur thématique aux éléments postposés au Noyau implique que la partie de message qu’il contient est souvent redondante, et par conséquent aplatie, « statique », au regard de sa modalité. Mais ceci n’a rien d’une loi. Certains Postfixes (rares toutefois) présentent au contraire une amplitude et/ou une longueur plus élevées que celles du Noyau. Plusieurs exemples seront étudiés dans cette thèse. Ci-dessous un exemple de Postfixe composé de trois-quatre mots prosodiques :

(96) *bon / il arrive quand / Nico d'ailleurs ce pédé là (44m53s)*
[Romain 1-3]



[Fig.34 : exemple de structure à Noyau + Postfixe]

Dans cet extrait, témoignage d’une franche camaraderie, le contour terminal du Noyau sur « quand » présente une courbe en cloche montante puis descendante au dernier tiers du contour. Dans les trois mots prosodiques qui suivent, le même schéma est repris, sur le [ko] de « Nico », sur le [(j)œR] de « d’ailleurs » et sur [(d)e] de « pédé » (le « là » est quasiment inaudible sur l’extrait). De légères

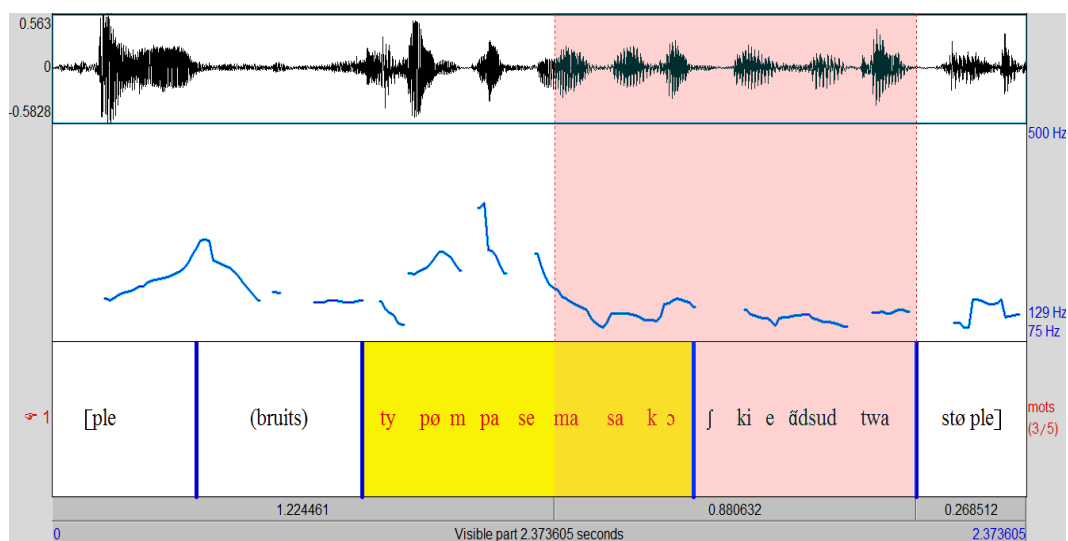
modifications affectent le tracé de chacun de ces contours, mais ces modifications ne sont pas suffisantes pour établir un système d'opposition : aucun contraste ne se manifeste entre ces accents, qui tendent à n'être que des copies inachevées du contour terminal. En revanche, on peut observer une baisse de hauteur, de plus en plus forte, au fur et à mesure que l'on approche de la fin de l'énoncé, qui vient caractériser leur position en Postfixe (ceci est probablement dû à la « ligne de déclinaison », cf. 2.2.1.1.).

Les mots prosodiques en position de Suffixe présentent, de la même manière que ceux en position de Postfixe, un contour intonatif qui ne respecte pas le contraste de pentes, mais qui reproduit plus ou moins fidèlement le contour, voire la *mélodie globale* du Noyau. Comme il a été dit dans la section précédente, l'apostrophe ne peut figurer en position de Suffixe, principalement du fait qu'elle ne présente une dépendance syntaxique avec aucun des éléments du Noyau¹⁴⁰.

Le plus souvent, un Suffixe présente une coordination ou une subordination syntaxique avec tout ou partie du Noyau (dans l'exemple qui suit la syllabe [ki]) :

(97) Plé / *tu peux me passer ma sacoche / qui est en dessous de toi / s'te-plaît* (46m20s) [Romain 1-3]

140. Je reprends l'exemple déjà cité en note de bas de page : « *vilain / ordure consanguin vilebrequin* (27m27s) » [Romain 1-2], dans lequel une première apostrophe en position de Noyau permet de former, sur le même modèle, une série de trois mots prosodiques en position de Suffixe. Mais il manque encore beaucoup d'éléments pour appuyer cette description (il faut encore expliciter la « relation syntaxique »).



[Fig.35 : exemple de Préfixe + Noyau + Suffixe + Postfixe]

Dans cet exemple, la proposition subordonnée relative est énoncé sur un ton *global*¹⁴¹ très proche de « ma sacoche ». En dépit de ma rédaction sur cette illustration, « qui est en dessous de toi » se réduit en réalité à trois syllabes dans cet extrait : [kje] + [ʔdsu] + [dtwa], et reproduit de façon grossière la ligne mélodique surlignée (en rose) du Noyau (en jaune).

Le dernier type de macro-segment, l'Incise, ne s'étant pas présentée sous la forme d'apostrophe dans le corpus, son étude sera plus limitée (cf. 3.2.2.4.). Les mots prosodiques dans cette position sont indépendants de la structure prosodique globale de l'énoncé. Il n'est donc pas possible de les décrire en fonction du contraste de pentes, sinon, le cas échéant, à l'intérieur de l'Incise elle-même.

3.2.2. Application à l'apostrophe

À partir de ce point, et pour plus d'aisance dans la description, les illustrations sur Praat seront rédigées en API.

Il s'agit à présent d'écouter et de décrire un certain nombre d'exemples afin de vérifier si les mots prosodiques qui constituent l'apostrophe suivent ou non les

141. Je développe un peu le modèle de Philippe Martin à partir de ce point. Pour le Suffixe, il me semble en effet que c'est la « mélodie globale » qui est reproduite, et non plus seulement le contour terminal, qui l'est par voie de fait, encore que de façon non-systématique. Une explication est proposée en seconde partie (cf. 5.1.1.2.b).

schémas prosodiques propres aux segments macro-syntaxiques, ou s'ils en modifient le tracé et dans quelle mesure. Les exemples, du fait notamment que certains avaient été décrits comme litigieux, sont repris de la section précédente.

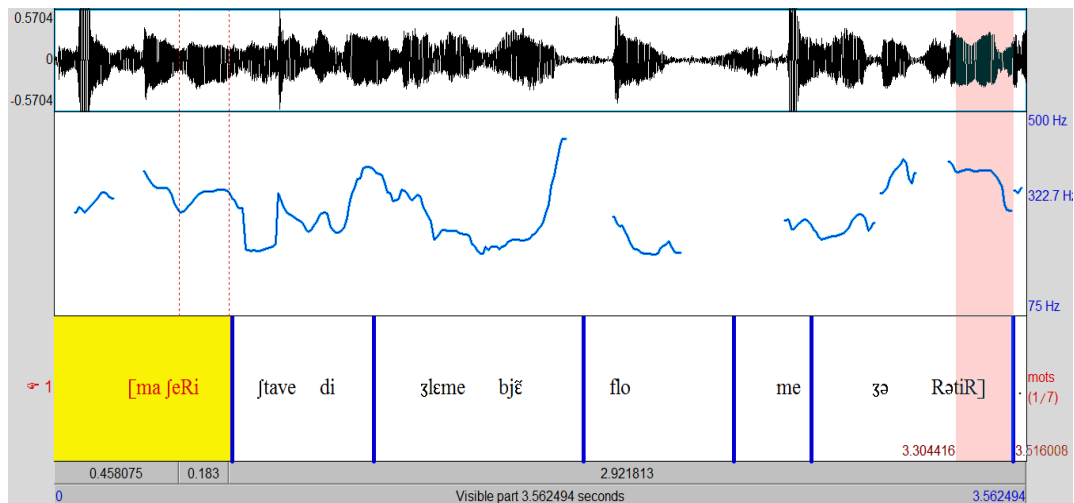
3.2.2.1. En Préfixe

Le Préfixe est intégré à la structure prosodique globale de l'énoncé, ce qui implique que tous les mots prosodiques dans cette position respectent le contraste de pentes. Pour s'en assurer, il faut observer en premier lieu le contour du mot prosodique qui termine le Noyau, et identifier, sur les mots prosodiques qui le précèdent, de quelle façon le contraste se manifeste. À cette fin, il peut être utile de rappeler que le Noyau est le seul segment à être doté d'une mélodie qui se suffit à elle-même.

- (71) *ma chérie je t'avais dit je l'aimais bien Flo mais / je retire*
(37m40s) [aurélie 1-2]
- (72) *Michel / il ramasse / ce petit (6m16s) [Jean-Claude 1-1]*
- (73) *oh Christophe / ce serait pas mieux / de jouer dans l'autre*
sens pour la prochaine je pense (37m25s) [Paco 1-1]
- (74) *J-M / ... — non mais J-M — J-M ne fera rien (26m53s)*
[Romain 1-1]
- (75) *mec oh mais Bruce Willis / il a rien inventé / mon gars (1m39s)*
[Romain 1-3]
- (76) *Chris / tu me fais un cocktail à base de Redbull (30m45s)*
[Tizz 1-1]
- (77) *Deb / euh (39m24s) [Toan 1-1]*

Le premier exemple (71), dont la structure prosodique a été décrite au chapitre 2, servira de point de départ (je rappelle qu'à partir de ce point, tous les textes affichés sur Praat le sont en API) :

ma chérie / je t'avais dit je l'aimais bien / Flo / mais je retire



[Fig.36 : structure à Préfixe + Noyau]

Le mot prosodique « je retire » est seul à pouvoir être énoncé de façon autonome (le « mais », + **montant**, + **en cloche**, contraste avec ce dernier) : il forme le Noyau de cet énoncé. La modalité prosodique est portée par le dernier accent du Noyau, ici le [tiR] de « je retire », plat puis descendant (essentiellement plat, si l'on enlève le voisement du [R]). Par déduction, tous les mots prosodiques qui précèdent sont en position de Préfixe. Le contraste de pentes se manifeste entre les trois premiers accents, [(R)i], [(d)i] et [jě]¹⁴², et l'accent de « Flo », qui se situe lui aussi en position de Préfixe. « Flo » contraste à son tour avec « mais », qui contraste à son tour avec le « je retire ».

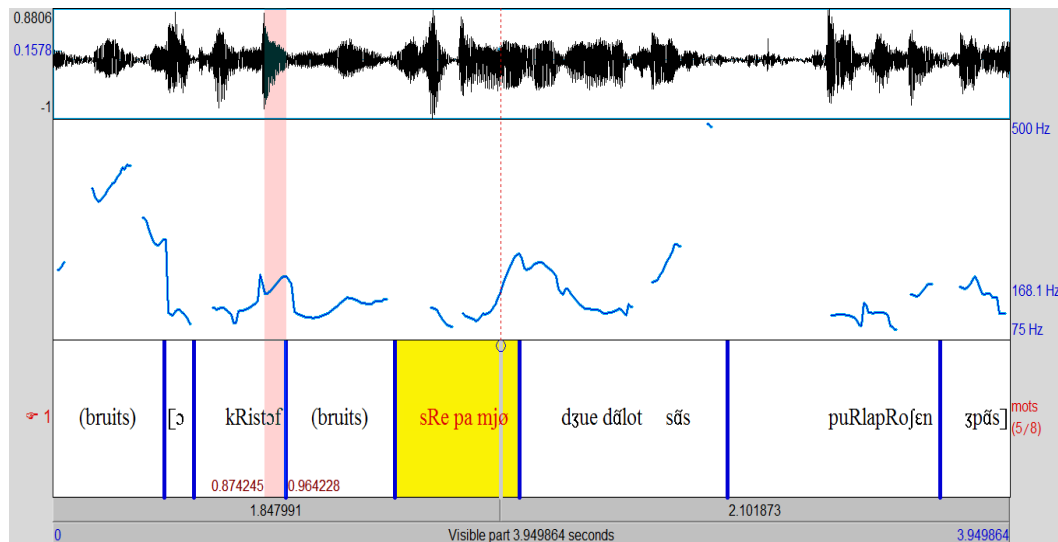
Outre le fait que ceci témoigne de sa position en Préfixe, l'accent de l'apostrophe présente l'étrange propriété, dans cet extrait, d'être montant puis plat, soit l'exact inverse du contour mélodique qui termine le Noyau (là encore, le voisement du [R] est difficile à écarter). On note que les deux accents, celui de l'apostrophe et celui du Noyau sont les deux plus plats de l'énoncé. Quoiqu'il en soit, le contraste de pentes est respecté pour cet exemple, comme pour beaucoup d'autres à l'intérieur du corpus (cf. annexe).

L'exemple suivant m'a posé beaucoup de difficulté. Le Noyau en est probablement : « ce serait pas mieux ». Or ce dernier ne contraste pas avec

142. Pour la notation des syllabes accentuées, je mets en italique les phonèmes (attaque et coda) dont l'articulation est nécessairement, quoique partiellement, comprise dans la formation de l'accent, entre parenthèses ceux qui sont (idéalement) isolés de l'accent, et je note comme tels les points d'articulations non-voisés.

l’apostrophe. Les mots prosodiques situés après lui, du fait qu’ils reproduisent à chaque fois, sur un ton plus faible, le contour terminal de modalité, sont en position de Postfixe, ils ne contrastent pas non plus :

euh Christophe / *ce serait pas mieux* / de jouer dans l’autre sens pour la prochaine je pense (37m25s) [Paco 1-1]



[Fig.37 : Préfixe sans contraste de pentes faiblement marqué]

Si ce locuteur (lorrain, il peut être utile de le préciser) achève la mélodie de son énoncé à « ce serait pas mieux », c’est notamment parce que les informations qui viennent après ce Noyau sont déjà évidentes dans la situation de parole (je témoigne en tant qu’allocutaire de cet énoncé). Comme le débit est très rapide, et que les autres syllabes sont faiblement marquées, les mots prosodiques sont relativement longs. Fait remarquable ici : Le [tɔf] de « Christophe » et le [jø] de « ce serait pas mieux » ne contrastent pas entre eux par leur pente mélodique¹⁴³.

Dans cet exemple, comme dans la majorité des extraits présentant une apostrophe en position de Préfixe, le fait que la modalité de l’apostrophe et celle du Noyau soient identiques n’a rien de singulier. Il y a bien anticipation du

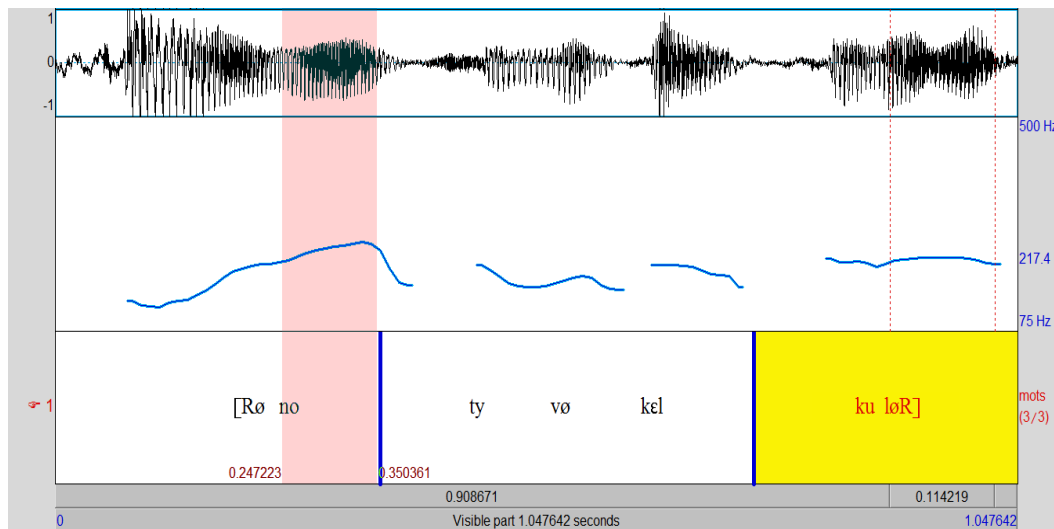
143. Il y a un contraste observable, à l’intérieur de ce mot prosodique, entre « ce serait pas » et « mieux », ainsi que sur le mot prosodique suivant entre « de jouer » et « dans l’autre sens ». Mais ce contraste ne se manifeste pas entre deux syllabes accentuées. Les premières syllabes sont à peine prononcées, l’impulsion est trop faible. Les syllabes qui terminent les mots prosodiques en question les englobent complètement.

Noyau. Ce phénomène d'annonce de la modalité du Noyau a été abordé au chapitre précédent. Il sera de nouveau traité dans la division suivante.

Autre fait déjà signalé au chapitre précédent : l'interjection [ɔ] contraste avec « Christophe » et fait office de premier mot prosodique, du fait qu'elle est accentuée. Elle se regroupe en conséquent avec le nom qui la suit et forme un groupe accentuel plus important, l'apostrophe. Cette observation, plus intéressante en ce qui concerne l'apostrophe en position de Préfixe, peut également être effectuée à partir de l'exemple (75). La qualité de ce passage est médiocre, du fait des nombreux brouhahas qui viennent entrecouper l'enregistrement. Raison pour laquelle il ne sera pas affiché ici. Si l'interjection et le nom en apostrophe semblent présenter un contour similaire, signe normalement que ces mots prosodiques ne se regroupent pas entre eux, une observation à la loupe va montrer une légère mais suffisante opposition entre les deux mots prosodiques au niveau de la courbure : la retombée a lieu au deuxième tiers de l'accent pour le premier, et au premier tiers sur le second. Ces derniers contrastent donc par la modalité, et se regroupent entre eux, formant ainsi l'apostrophe.

Mais si elle s'intègre effectivement à la structure prosodique au regard de l'interjection qui la précède, il est plus difficile d'affirmer que l'apostrophe en Préfixe s'intègre à la structure prosodique globale de l'énoncé. En dépit de sa position macro-syntaxique évidente, par opposition aux autres positions relevées dans le corpus, celle-ci ne présente, sur les énoncés courts notamment, soit aucun contraste avec les mots prosodiques qui composent le Noyau, soit un contraste qui contredit la cohérence de l'énoncé, comme dans l'exemple suivant.

(78) Renaud / *tu veux quelle couleur*



[Fig.38 : Préfixe intégré ou non à la structure prosodique ?]

Dans cet exemple, il y a un contraste manifeste entre le contour mélodique sur le [ɛl] de « tu veux quelle » et celui sur le [œR] de « couleur ». À noter que ces accents sont nettement plus proéminents que celui sur « veux ». Si ce découpage est privilégié, alors il faudrait dire que « tu veux quelle » se regroupe d'abord avec « Renaud », du fait d'un contraste de pentes montant/descendant, avant de se regrouper avec « couleur ». Or un tel regroupement n'est pas cohérent, et nullement confirmé par notre intuition d'auditeur.

En somme, l'apostrophe liminaire ne se regroupe pas nécessairement avec le reste de la structure prosodique, elle peut en être isolée. Ce qui sera privilégié, par opposition à cette structure, ce sont les marques relevées dans le chapitre précédent : regroupement avec l'interjection ; modalité identique à celle du contour terminal du Noyau ; amplitude plus ou moins forte selon l'importance de la requête ; et mouvement en cloche pour provoquer une attente. Ceci ne prive cependant pas d'apprécier sa position macro-syntaxique, eu égard aux autres positions décrites ci-après.

3.2.2.2. En Postfixe

Comme au point précédent, je reprends les exemples vus dans la section « macro-syntaxique » :

(79) *allez / au trot / Marie-Sophie (13m49s) [Anonyme 1-1]*

(80) *oh ce fil / il m'a gavé / Christophe (1h20m02s) [Aurélie 1-1]*

(81) *et tu fais quoi / toi Petit John en ce moment (0m30s) [Cha 1-1]*

(82) *bon ben / c'était cool / cette soirée mon lapin (1h05m41s)
[Paco 1-2]*

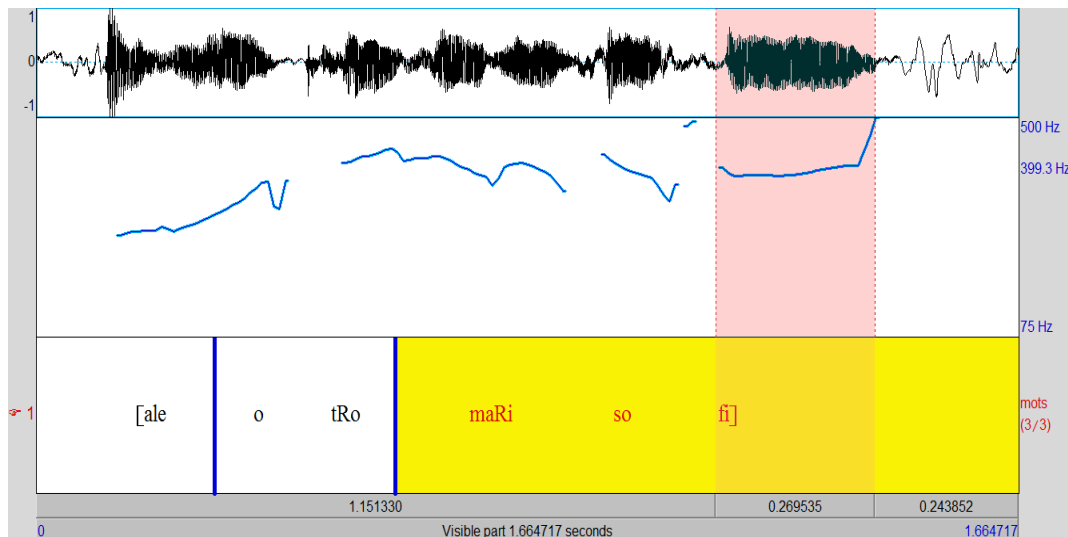
(83) *oui — salut / Jean-Noël (0m20s) [Reun 1-1]*

(84) *démerde-toi / mon pote (0m08s) [Romain 1-1]*

(85) *écoute-moi bien / sale crasseuse (38m14s) [Toan 1-2]*

Les mots prosodiques en position de Postfixe présentent un contour mélodique qui reproduit le contour du Noyau, le plus souvent en l'atténuant. Ce qui implique que, contrairement au Préfixe, ils ne respectent pas le « contraste de pentes ». Au regard des exemples tirés du corpus de cette thèse, il s'avère que certains mots prosodiques en position de Postfixe peuvent exagérer, plutôt que de reprendre ou d'atténuer, certains des traits distinctifs propres au contour terminal du Noyau. Un exemple dans l'extrait suivant :

allez au trot / Marie-Sophie



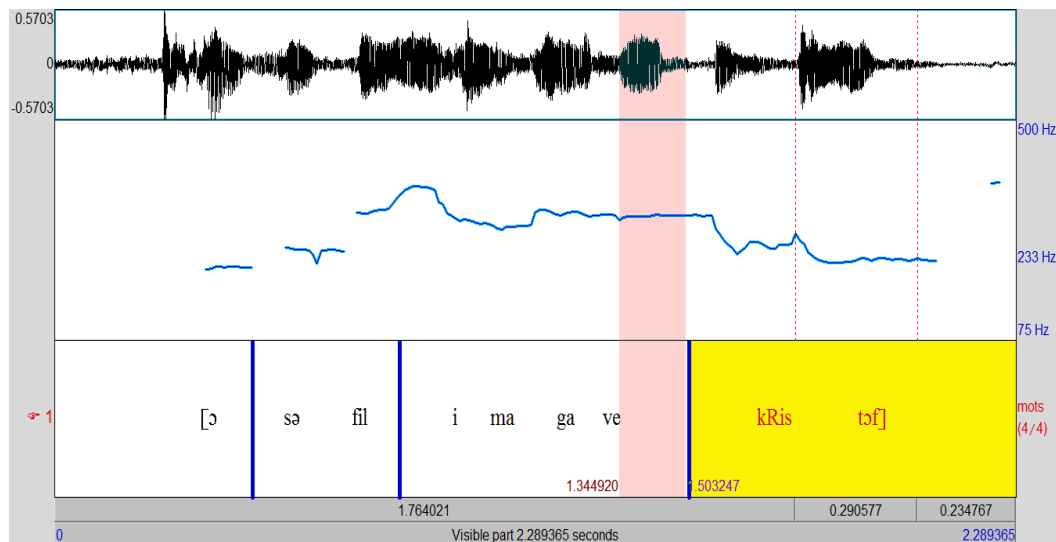
[Fig.39 : structure à Noyau + Postfixe]

Cet exemple est constitué de deux impératifs « allez » et « au trot », le premier ayant une faible valeur comparé au second. Il n'y a pas lieu de regrouper

les deux mots prosodiques dans cet exemple, de fait, leur modalité est identique. Peu importe si la structure macro-syntaxique est ici composée de deux Noyaux et un Postfixe, d'un Noyau et de deux mots prosodiques en Postfixe ou d'un Noyau, d'un Suffixe et d'un Postfixe : le dernier mot prosodique ne peut qu'être un Postfixe. Son contour mélodique reprend, en exagérant le trait de durée (+ **long**), un des contours qui précèdent. Toutefois, le contour de modalité (+ **montant**), est effectivement moins marqué sur l'apostrophe.

L'exemple suivant (80) en revanche, présente des contours mélodiques rigoureusement identiques sur le Noyau ([*(v)e*]) et sur le Postfixe ([*tɔf*]), seule la hauteur varie (315 contre 230Hz).

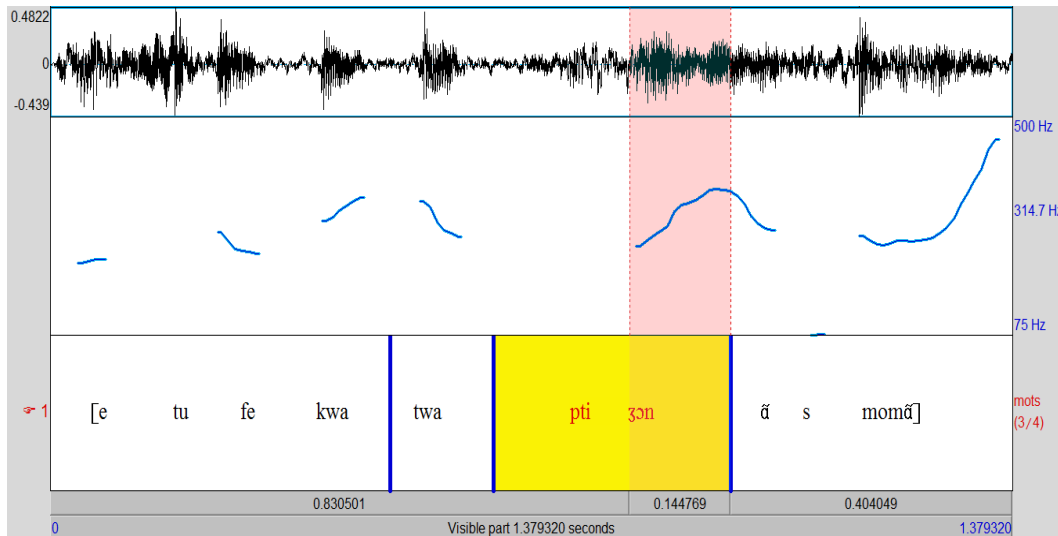
oh ce fil / il m'a gavé / Christophe



[Fig.40 : Postfixe avec atténuation de hauteur]

L'exemple suivant présente une apostrophe en position de Postfixe, « P'tit John », dont le contour est là encore identique à celui du Noyau, « quoi », avec une légère amplification. Cette amplification s'observe en outre sur le mot prosodique suivant. On y observe aussi un « toi » qui, bien que postposé au Noyau, ne satisfait à aucune des descriptions qui viennent d'être vues pour les mots prosodiques en position Postfixe :

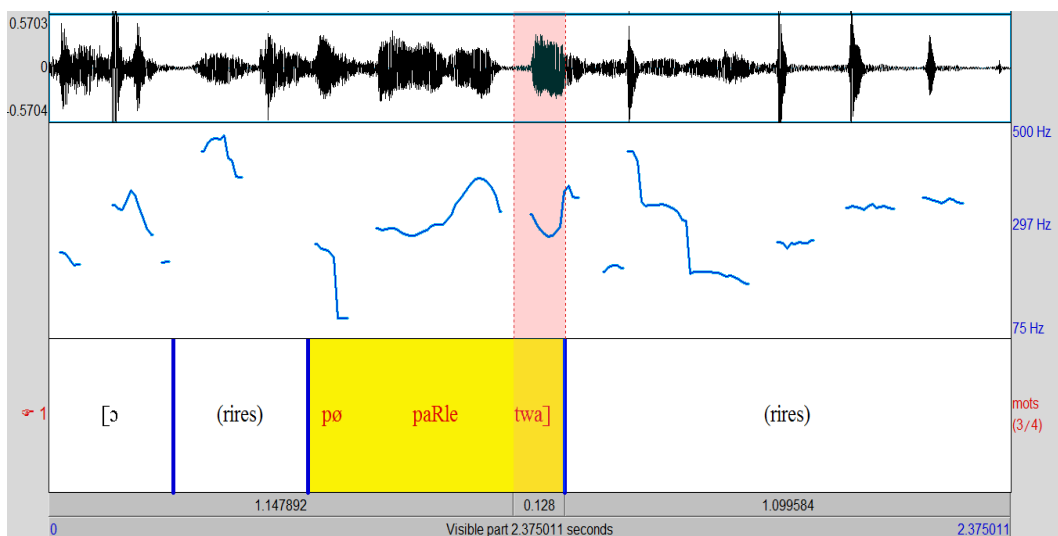
et tu fais quoi / toi Petit John en ce moment



[Fig.41 : structure à Noyau + (?) + Postfixe]

Tandis que l’apostrophe et le segment suivant présentent tous les deux un contour de Postfixe, c’est-à-dire identique au Noyau (bien qu’à chaque fois amplifié), le second segment, lui, possède une modalité déclarative (- **montant**), cela à rebours de l’intuition grammaticale qui, indépendamment de la prosodie, analyserait ce segment comme un Postfixe. Un autre exemple montre que ce phénomène, le « toi » positionné derrière un noyau à modalité prosodique interrogative et ne présentant pas les propriétés d’un Postfixe, n’est pas un phénomène isolé :

(98) *oh / tu peux parler / toi* [Aurélié 1-2]

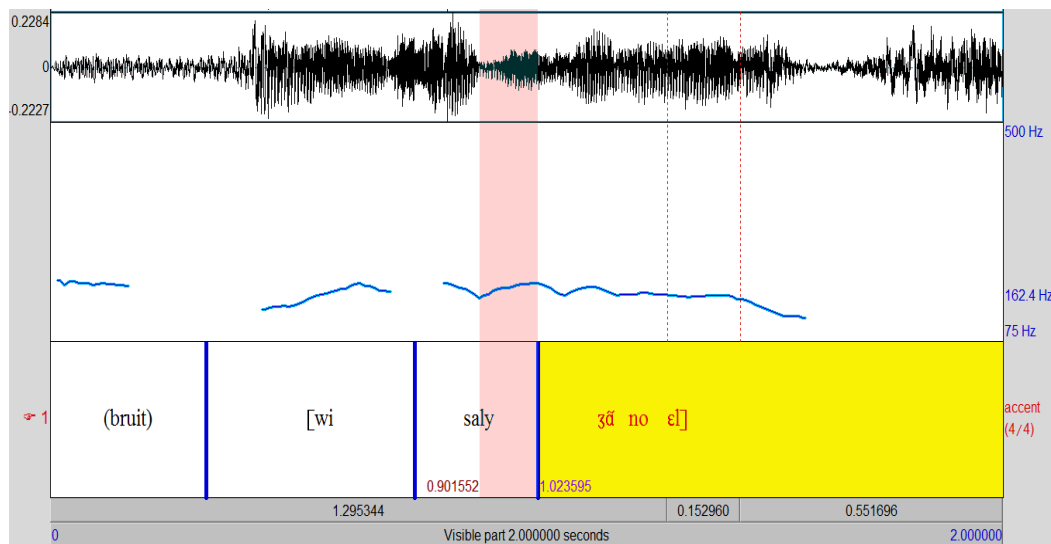


[Fig.42 : « toi »]

Le contraste entre la modalité du Noyau — « en cloche », avec une courbure au deuxième tiers de l’accent — et celle du « toi » est net. En aucun cas il ne peut s’agir d’un Postfixe tel que décrit dans le modèle de Philippe Martin. La forte accentuation de [le] (amplitude, longueur et pause), force de surcroît à reconnaître dans « peux parler » et « toi » deux mots prosodiques distincts.

Dans l’exemple suivant (83), le Noyau et le Postfixe affichent un léger contraste de modalité. Il s’agit d’un des rares exemples que j’ai pu trouver dans mon corpus — en dehors du « toi » en position de Postfixe — où le contour n’est pas reproduit ou simplement atténué :

oui — salut / Jean-Noël



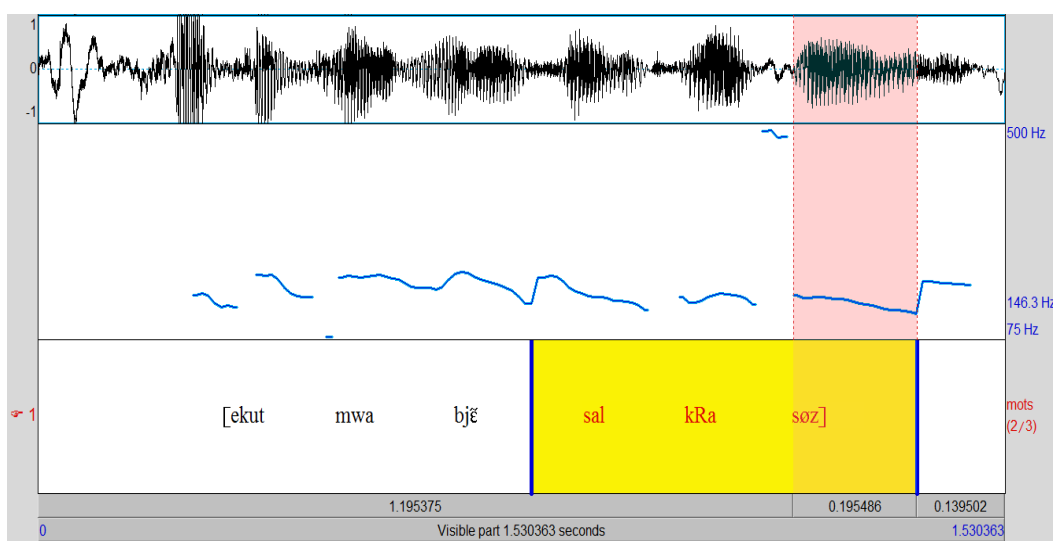
[Fig.43 : Postfixe avec léger contraste de pente]

L’accent du Noyau, interrogatif, n’est pas marqué par une forte modalité ; celui du Postfixe est essentiellement plat, mais redescend légèrement sur l’attaque ainsi que sur le [l] final. Il est possible de forcer légèrement la description en faisant jouer l’atténuation de la modalité propre au Postfixe. Ayant écouté l’enregistrement, et prenant en compte le timbre du locuteur, mon opinion (qui n’a rien de scientifique à ce point) est que l’intonation dans cet extrait est également modalisée de façon symptomatique par le locuteur — qui ne souhaitait peut-être pas un appel de cette personne à ce moment. Les symptômes de sa déception ne se

manifestent sans doute qu'en fin d'énoncé, étant « contenus » dans ses débuts¹⁴⁴. Si cette interprétation est fondée, cet extrait montre qu'un contour mélodique est affecté par l'état moral du locuteur, mais conserve néanmoins une structure qui lui est propre.

Le dernier exemple (85) présentait une apostrophe ambiguë, qui pouvait tout aussi bien être entendue en position de Postfixe que comme Noyau. Au regard de la prosodie, on observe que la modalité est la même que celle du Noyau « écoute-moi », déjà reprise sur « bien », et est de plus suffisamment atténuée pour rendre compte d'un mot prosodique en position de Postfixe. L'explication donnée dans la section précédente justifie l'emploi d'un nom connotatif en position de Postfixe. Deux autres extraits, du même locuteur, présentant une ambiguïté analogue, suivent à la fin du point suivant :

écoute-moi bien / sale crasseuse



[Fig.44 : Structure ambiguë à Noyau + Postfixe]

La position de l'apostrophe en Postfixe est donc largement confirmée au moyen du corpus. Toutefois le corpus témoigne, dans certains cas, d'une amplification des traits du Noyau au lieu d'une atténuation, même si la modalité n'est que rarement affectée par cette amplification. Les descriptions qui précèdent permettent en outre d'évincer de la description de l'apostrophe le pronom tonique

144. J'ai depuis fait écouter cet enregistrement au locuteur, qui a largement confirmé cette interprétation.

de seconde personne. Ne restent, en fin de compte, que les cas d'ambiguïté avec l'apostrophe-Noyau.

3.2.2.3. Comme Noyau

Dans la section précédente, il a été vu que certaines apostrophes en position post-prédicative présentaient une ambiguïté entre Postfixe et Noyau. La description prosodique est censée déterminer dans quelle position doivent être classés les exemples qui suivent :

(86) *regarde — tu veux tes lunettes — papy (33m50s) [Aurélie 1-2]*

(87) *pédé / va (2m15s) [Martin 1-1]*

(88) *Les Pages — Bassnectar — ouais — connard (3m32s)
[Romain 1-1]*

(89) *viens / (—) sac à merde (9m25s) [Romain 1-2]*

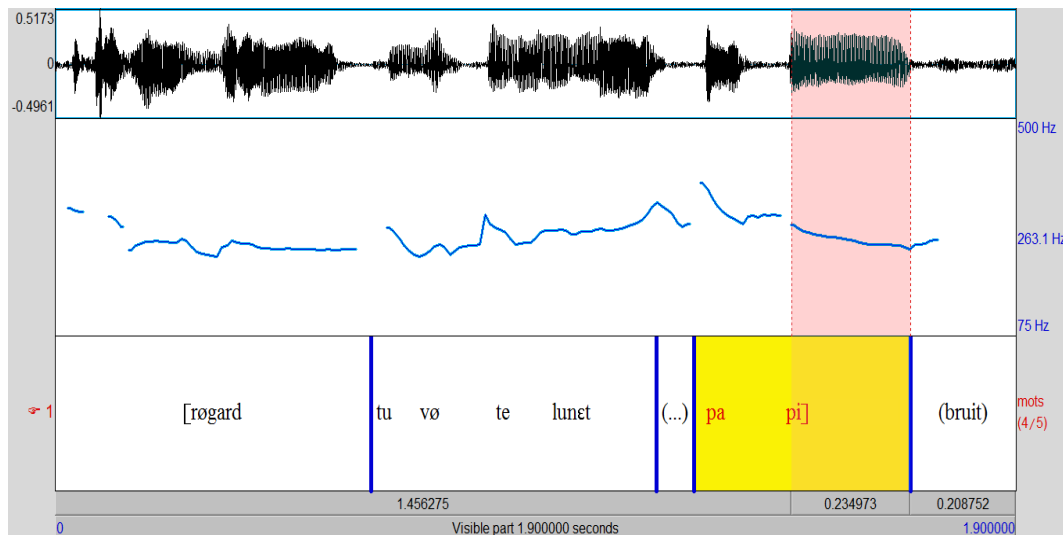
(90) ** comment ça va / sac euh s... sa... / sac à foutre — voilà /
tiens / pour la peine (35m11s) [Toan 1-1]*

(91) ** vous avez acheté de la chantilly aussi / bande de catins
(7m55s) [Toan 1-1]*

L'exemple « papy » (86) présentait une ambiguïté. L'apostrophe semble liée au Noyau en tant que support de prédication (thème/topique), le fait qu'elle co-réfère avec le pronom-sujet ne faisant qu'ajouter à la confusion. Étant donné qu'une apostrophe en position de Noyau peut être glosée par « tu es un x (un papy ici) », le lien en question peut tout aussi bien relever de la progression thématique (il s'agirait alors d'une progression à thème constant, non d'une thématisation ; cf. 3.1.3.1.). De ce point de vue « tu veux tes lunettes » et « papy » forment bien deux énoncés distincts. Seulement, si l'on applique cette remarque à tous les exemples ci-dessus, comme à celui-ci dans une moindre mesure, la glose en question peut ne cibler que le terme seul, et le retirer accidentellement de l'énoncé dans lequel il se trouve, faussant ainsi l'analyse. Ce pourquoi la description de la prosodie s'avère toujours indispensable.

Du fait de son intonation (« papy » suit une interrogation mais est déclaratif), il est déjà possible d'évincer cet exemple de la position de Postfixe :

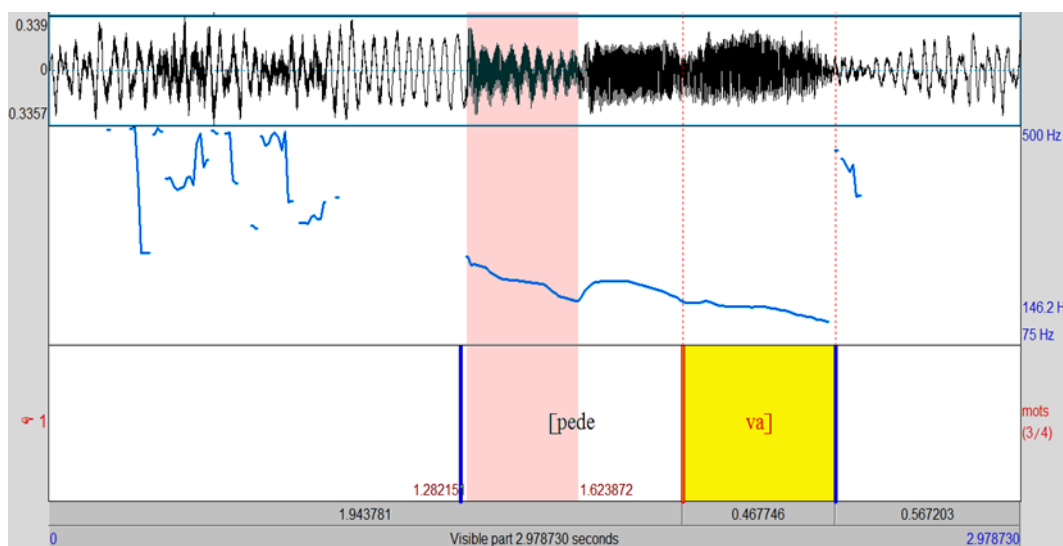
regarde — tu veux tes lunettes — papy



[Fig.45 : exemple d’apostrophe-Noyau]

Cet exemple démontre le rôle indispensable de l’intonation dans la grammaire de l’énoncé. Dans le cas présent, elle permet de délimiter cet énoncé, et démontre que « papy » forme un énoncé complet et autonome. Pour comprendre de quelle façon cet énoncé fonctionne, il peut être utile de visualiser le suivant (87), dans lequel l’apostrophe est clairement en position de Noyau :

pédé / va



[Fig.46 : exemple d’apostrophe-Noyau avec recul d’accent]

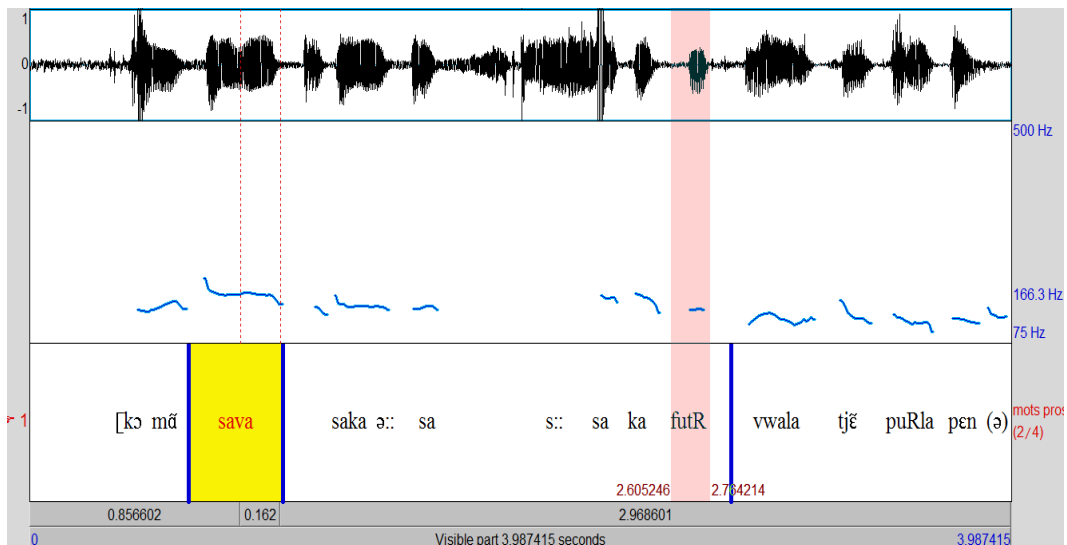
Pour la petite histoire, le locuteur de cet extrait est au volant de sa voiture, avec un passager, et se fait doubler à toute vitesse avec plusieurs coups de klaxon en prime (les tracés irréguliers en début d'extrait).

Ce qu'il faut relever avant tout, c'est le recul de l'accent sur la syllabe antécédente¹⁴⁵. On voit ensuite qu'il y a reprise de ce contour, avec atténuation, dans le terme suivant. On peut ainsi affirmer que « pédé » forme, seul, le Noyau de l'énoncé. La forme impérative qui suit relève du juron (cf. 2.1.3.2.). Si elle n'a aucune signification en propre, elle peut avoir été énoncée au dernier moment afin d'atténuer l'agressivité produite par le recul d'accent sur l'apostrophe (cf. 2.1.3.3.). Ce qui impliquerait que le recul d'accent ne soit pas le fait du monosyllabe, mais de la violence verbale contenu dans l'énoncé. Autre remarque sur ce point, du fait de son improbable antéposition éventuelle, ce segment peut très bien constituer un Suffixe. Il sera traité comme un Postfixe conclusif, du fait du tracé de la courbe — atténuation de la marque de modalité — et du fait de l'absence de relation syntaxique et sémantique avec le Noyau.

Des exemples litigieux dans la section précédente peuvent être abordés au moyen de la prosodie. On observe, dans les exemples marqués d'un astérisque (90 et 91), que l'apostrophe reproduit généralement la forme du contour terminal de modalité. L'avant-dernier exemple (90) présente à cet effet trois accents plats, un sur « va », qui forme le contour mélodique du Noyau, un sur le « euh » d'hésitation, et le dernier enfin sur l'accent de l'apostrophe, [futR].

**comment ça va / sac euh s... sa... / sac à foutre — voilà /
tiens / pour la peine*

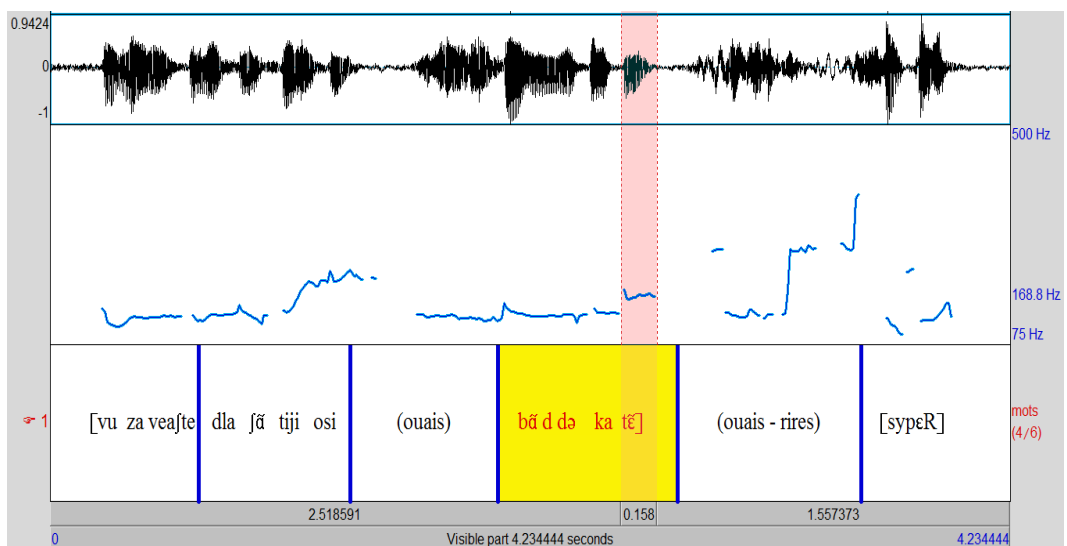
145. La syllabe [pe] est nettement plus accentuée, par son amplitude et sa durée. Le Noyau ne présentant pas de pause avec le segment suivant, il est légitime de considérer cette syllabe comme la vraie syllabe accentuée du Noyau. Ceci est dû à la collision des deux accents, celui de [de] et celui de [va], qui entraîne un recul de l'accent sur la syllabe antécédente (cf. Martin, 2009 : 101). À noter que la courbure devant le second [e] est due à la présence de l'occlusive voisée [d] en début de syllabe (cf. Martin, 2009 : 67).



[Fig.47 : terme injurieux en position de Postfixe]

De même dans le dernier exemple, le contour terminal du Noyau, de forme assez étrange, est reproduit sur la dernière syllabe de « bande de catins », avec l'atténuation caractéristique du Postfixe. Ces deux extraits ne présentent donc pas de Noyaux. Ils ne suffisent pas à former des insultes, en dépit des apparences.

vous avez acheté de la chantilly aussi / bande de catins



[Fig.48 : terme injurieux en position de Postfixe]

Le Noyau, assez long (« vous avez acheté de la chantilly aussi »), porte une marque de modalité interrogative sur [si], de forme concave. L'accent de l'apostrophe présente une pente également montante et concave, avec une atténuation visible. Il s'agit donc bien d'un Postfixe.

On pourrait confirmer ces descriptions en ayant recours (de surcroît) à une manipulation d'énoncé, qui consisterait à placer un « va » derrière l'apostrophe, et voir si la prononciation demeure la même (en incluant le recul d'accent, ce qui rend l'opération extrêmement hasardeuse).

Dans les deux exemples qui précèdent, si le caractère injurieux semble effectif à la lecture, il faut bien voir que les allocutaires sont seulement apostrophés d'une façon familière, et non jugés ou montrés du doigt au moyen du terme employé. En tout état de cause, il s'agit de jeux, de plaisanteries, ce que précisément le contour mélodique de l'apostrophe, propre à une position de Postfixe, permet de marquer (quelles autres marques permettraient de deviner qu'il s'agit d'une plaisanterie autrement ? — la question demeure ouverte, mais il est important de souligner que le ton plat n'y suffit pas, auquel cas il pourrait s'agir d'une véritable insulte, timidement adressée ; il y faut le trait de modalité propre au Noyau qui précède, afin que cette apostrophe soit rendue dépendante de ce Noyau et ne constitue pas son propre dire).

La description prosodique du Noyau montre en définitive que le nom employé n'est pas un critère suffisant pour démarquer les deux fonctions du vocatif, l'une identificatoire ou « référentielle », d'appel ou d'adresse, l'autre qui porte un jugement, attributive ou « prédicative ». De ce point de vue, c'est bien la mélodie, et plus précisément la position qu'elle assigne à l'apostrophe dans le discours, qui va déterminer si le nom au vocatif est non-connotatif (d'appel) ou connotatif (d'insulte, mais pas seulement ; il suffit de penser au maître lorsqu'il dit « bon chien » — à la seconde personne ? — ou lorsque quelqu'un se fait traiter de « Don Juan (va) »). L'exemple le plus représentatif que j'ai pu trouver de l'apostrophe-Noyau, et qui sera fréquemment réemployé afin de traiter cette dernière, reste celui du « menteur », dont je cite un exemple, à toute fin utile.

(99) menteur (32m53s) [Aurélié 1-1]

3.2.2.4. En Incise

Elisabeth Delais-Roussarie, dans un article daté de 2006 et intitulé « prosodie des incidentes en français » s'est attachée à relever des indices prosodiques rendant compte de la construction des incidentes à partir d'un corpus de phrases lues. Par

incidentes, ont été regroupées un grand nombre de constructions détachées que ce chapitre a séparées en segments macro-syntaxiques. Il arrive ainsi que soit étudié comme incidente une structure pouvant contenir deux Noyaux distincts ou un Noyau et un Postfixe, que la ponctuation de l'écrit confond en une seule et même phrase (exemple : « J'en conviens / Marie fait trop d'erreurs » ; 2006 : 134). Dans cet article se présente toutefois un cas d'Incise, tel que décrit précédemment. Le commentaire que produit Elisabeth Delais-Roussarie à son propos peut être repris pour traiter de l'Incise d'une façon générale :

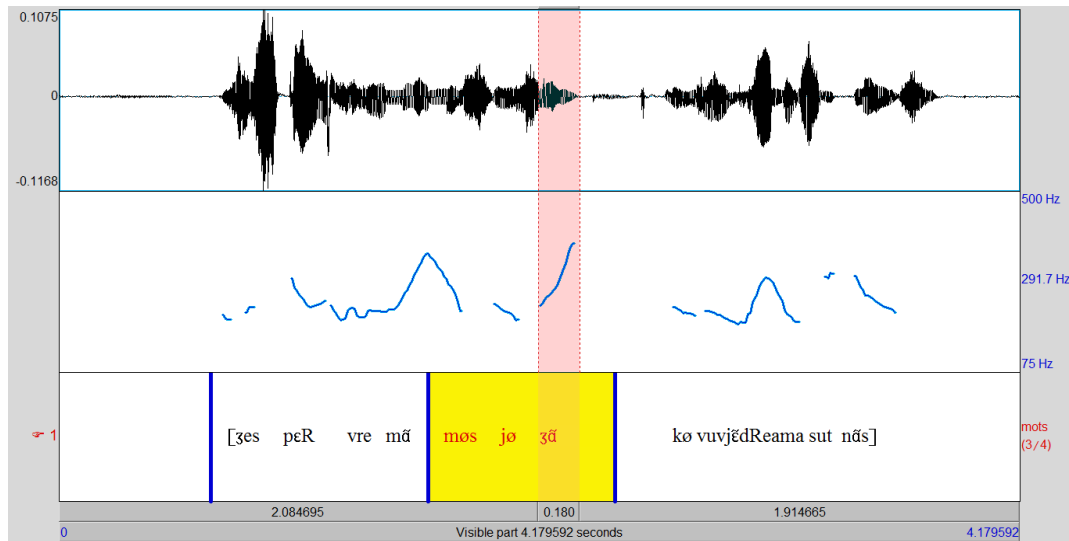
Dans certains énoncés, l'incidente est traitée comme un syntagme intonatif indépendant, des pauses et des mouvements mélodiques majeurs étant réalisés à ses frontières gauche et droite.

2006 : 135

C'est ainsi que peut se décrire l'Incise du point de vue intonatif. Sachant, d'après Philippe Martin (2009 : 173-174), que les pauses n'ont rien d'obligatoire et peuvent être remplacées au besoin par les « mouvements mélodiques majeurs » dont parle Elisabeth Delais-Roussarie (forte amplitude, voyelle longue, intensité élevée), aux frontières de l'Incise. Mais cela est d'avantage lié à l'accentuation nécessaire du mot prosodique qui précède l'Incise, comme à l'accentuation nécessaire du mot prosodique qui termine l'Incise elle-même.

L'Incise, du fait de cette indépendance prosodique, peut présenter n'importe quel contour de modalité. En ce qui concerne l'apostrophe, on veut démontrer, à travers deux exemples (des simulations, à défaut), que cette dernière peut se présenter sous la forme d'une apostrophe-Noyau ou d'une apostrophe liminaire. À cet effet, le même énoncé a été prononcé deux fois, par une locutrice entraînée (entraînée à concevoir un environnement crédible pour cet énoncé — elle ignorait tout de l'objet de la recherche). La première fois, il devait être coupé par une apostrophe référentielle (cf. 100) ; la seconde fois par une apostrophe prédicative (cf. 101 ; le découpage sur Praat est macro-syntaxique, et non prosodique, pour les deux exemples qui suivent). Il a été donné comme consigne de s'adresser à un professeur pour le premier énoncé, à une bande d'étudiants pour le second, et d'insister pour que ces derniers se sentent « traités de » :

(100) *j'espère vraiment / (monsieur Jean) / que vous viendrez à ma soutenance*



[Fig.49 : Incise représentant un Préfixe]

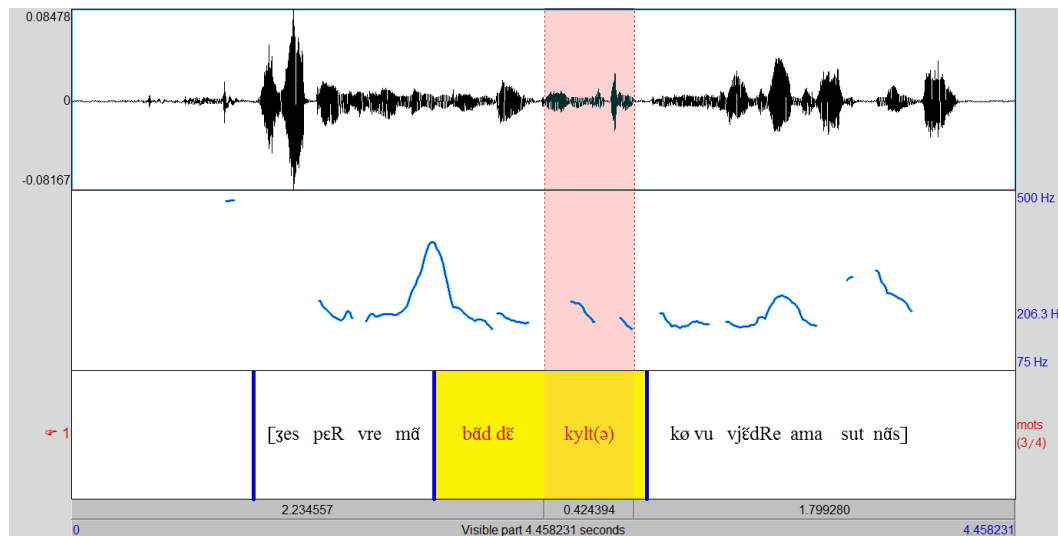
J'intitule cet exemple « Incise représentant un Préfixe » car le Préfixe est le seul segment pouvant à la fois contenir une apostrophe et présenter une ellipse du Noyau. Le comportement prosodique de l'Incise est indépendant du Noyau dans lequel elle s'intègre. Celle-ci devrait donc, à supposer que l'Incise reproduise effectivement un Préfixe, être dépendante d'un autre Noyau. Or on peut considérer que le Noyau de l'énoncé forme explicitement le Noyau de cette Incise (envisagée comme Préfixe), et que cette dernière pourrait, sans aucune modification, figurée en position de Préfixe dans l'énoncé¹⁴⁶. Si l'on suppose maintenant que le Noyau de cette Incise (toujours envisagée comme Préfixe) est implicite, il pourrait alors s'agir d'une demande du type « venez à ma soutenance » ou « il faut que vous veniez à ma soutenance ». Aussi bien, ce type d'Incise pourrait disposer de son propre fonctionnement et ne pas réclamer de Noyau. Mais cette hypothèse n'a jamais été suggérée à ma connaissance¹⁴⁷.

146. J'anticipe sur la dernière partie de cette section en précisant que ceci n'est pas possible. D'une façon intuitive, on se doute qu'il y a une requête implicite derrière cette apostrophe. Un point important qui sera introduit plus loin est que la prosodie de l'apostrophe reprend quasi-systématiquement celle du Noyau qu'elle introduit ou qu'elle ponctue.

147. Au contraire, le contour observable sur cet extrait a été relevé sur plusieurs compléments du nom, dans des constructions prototypiques lues par des étudiantes,

Dans tous les cas, l'Incise qui précède n'équivaut pas à un Noyau indépendant. Une Incise-Noyau peut être reproduite sur la base de la distinction référentiel/prédicatif présentée dans ce chapitre :

(101) *j'espère vraiment / (bande d'incultes) / que vous viendrez à ma soutenance*



[Fig.50 : Incise représentant un Noyau]

Au contraire de l'Incise précédente, celle-ci est attributive et n'implique pas la présence implicite ou explicite d'un Noyau. Elle-même est un Noyau (« vous êtes une bande d'incultes »). Elle ne réclame, prosodiquement et sémantiquement, aucun complément.

Il y a donc, au moins, deux types d'Incises qu'il faut distinguer : une Incise thématique, dont la prosodie est calquée sur une position de Préfixe, et une Incise rhématique, dont la prosodie correspond à l'intromission d'un Noyau à l'intérieur du Noyau principal.

3.2.3. Approche mélodique de l'apostrophe

Les courbes mélodiques présentées dans cette division démontrent que le comportement prosodique de l'apostrophe dépend en premier lieu de sa position

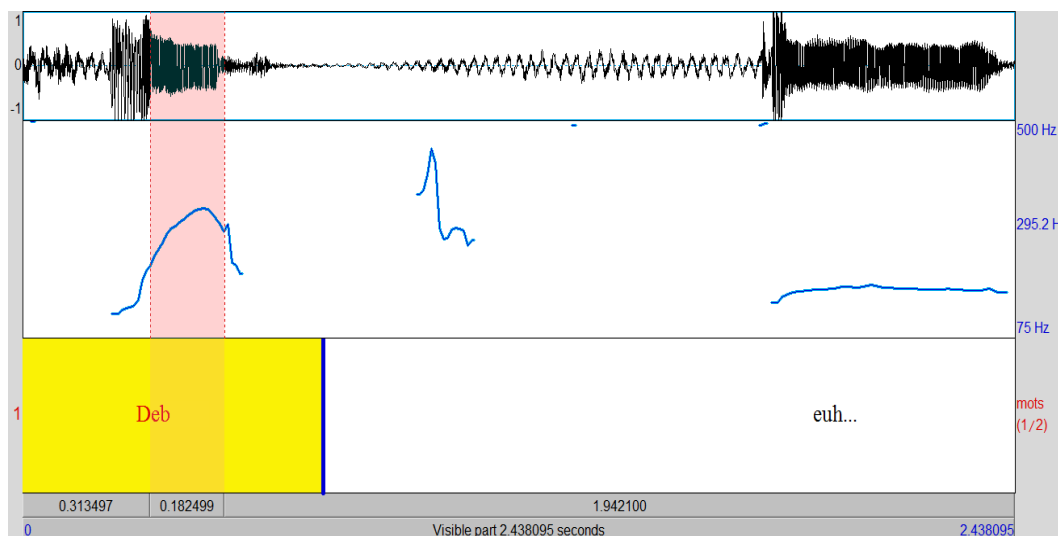
dans un récent article de Mariapaola D'Imperio (2012). Bien que l'article n'emploie pas le modèle de cette thèse, la construction en question, qu'il met en évidence comme révélatrice d'une congruence entre prosodie et syntaxe, me semble typique de la forme d'Incise décrite ici.

macro-syntaxique : soit elle présente un contraste avec un mot prosodique qui lui succède (en Préfixe) ; soit elle répond au contour mélodique du Noyau (en Postfixe) ; soit elle dispose d'un contour mélodique autonome (comme Noyau), vraisemblablement déclaratif étant donné sa valeur de jugement. Ceci suffit à réviser un grand nombre d'hypothèses présentées à son sujet, mais laisse ouverte la question des singularités prosodiques de l'apostrophe, c'est-à-dire de son intonation spécifique.

La plupart des travaux allant à contre-courant d'une telle approche montrent ou affirment l'existence d'une mélodie propre (d'un *pattern*), par laquelle des personnes se font héler à distance ou interpeller de façon courtoise (allongement des syllabes) ou autoritaire (syllabes brèves), mélodie qui constitue de ce point de vue un *cliché mélodique*¹⁴⁸. Une telle mélodie n'est cependant nullement assimilable à l'apostrophe ou au cas vocatif, tel qu'il se signale dans le discours parlé ; elle possède une fonction clairement définie, ou en tout cas qui lui est propre. À cet effet, il est possible de lui substituer, en français, et de façon plus pertinente qu'au moyen du nom, les double-interjections vocatives « ohé » et « hé » et « ho » (cf. 2.1.3.1.). On obtient ainsi, par simulations successives, les différentes descriptions établies en français pour le cliché mélodique d'appel ou « vocatif stylisé » (d'après Fagyal, 1999). En somme, il s'agit d'une mélodie (à différencier catégoriquement d'un contour mélodique) courbe, présentant deux accents successifs, l'un montant l'autre descendant, dont la retombée est de moitié moins ample que la montée. Ainsi qu'il est (plus ou moins) possible de l'observer à partir de cet extrait déjà cité (il faut ôter le voisement qui s'ajoute à l'articulation palatale) :

(102) Deb / euh (39m24s) [Toan 1-1]

148. Ladd (1978) introduit la notion de *stylized intonation* pour l'anglais, en s'appuyant sur des travaux faisant état d'un contour particulier pour l'appel, appelé *calling contour* ou *vocative chant* (Pierrehumbert, 1980). À partir de ce contour, il tente de relever un ensemble de patterns régulièrement utilisés dans des situations stéréotypées, ce que Fónagy (1983) reprend dans son article sous le nom de *cliché mélodique*.



[Fig.51 : Appel typique]

Pour cet extrait, il est sans doute possible de parler de « mélodie », du fait que la voyelle ouverte est allongée. Robert D. Ladd décrirait cet exemple comme la succession de deux tons.

En dehors de cet appel prototypique, il faut s'en remettre à des apostrophes variées, et se demander ce que toutes présentent en commun. À l'oreille, et d'une façon intuitive lorsque nous-mêmes l'employons, l'apostrophe possède effectivement certaines propriétés saillantes, ou qui semblent, à la réflexion, lui être propre. Tout d'abord, elle paraît se conformer à l'intonation de la proposition principale qu'elle introduit ou qu'elle ponctue. Ensuite, elle permet d'introduire, juste avant l'énoncé, un temps de latence qui peut retarder la formulation de ce dernier, jusqu'à l'occulter complètement. Tandis que le premier critère peut être mis en évidence par la description de plusieurs apostrophes successives, le dernier critère apparaît avec plus de netteté s'il est mis en contraste avec des cas d'appositions semblables, du point de vue phono-syntaxique, aux cas d'apostrophes. Ce seront notamment les cas d'appositions que Mitsou Ronat (1979 : 117) a appelé *topiques*¹⁴⁹.

149. Knud Lambrecht (1998 : 35) a repris l'étude de ce type de construction en français. Le terme de *dislocation* est aussi employé pour désigner les formes de ce type, par exemple dans la thèse d'Eva Larsson (1979), qui s'intéresse exclusivement à cette construction en français. Le terme *topique* a été privilégié, du fait qu'il contraste efficacement avec celui d'*apostrophe* (emprunt grec, absence d'ambiguïté).

Mais cette pause, de même que l'annonce de la modalité prosodique de l'énoncé, n'est malheureusement pas systématique. Elle témoigne, dans le meilleur des cas, d'un trait par lequel peuvent se distinguer topique et apostrophe, mais cette distinction ne relève pas directement de la prosodie : celle-ci ne s'en trouve modifiée qu'à l'occasion. C'est au chapitre 4 que cette intonation particulière qu'est la pause après l'apostrophe se verra expliquée, par le jeu de l'interaction.

Dans ce qui suit, la segmentation effectuée sur Praat est de type Préfixe / Noyau / Postfixe (et Suffixe éventuellement), afin d'offrir une représentation des travaux qui précèdent dans ce chapitre.

3.2.3.1. La modalité de l'apostrophe

En ayant recours aux différents manuels d'intonation du français, il est possible de dresser une liste des critères prosodiques observables sur les courbes mélodiques des logiciels de transcription (Praat, WinPitch, etc.). Ci-dessous une liste qui ne prétend nullement à l'exhaustivité :

- Modalité, Hauteur, Intensité, Durée, Amplitude, Mouvement, Pause...

À ces critères, il faut en ajouter un qui n'est pas propre aux travaux employés dans cette thèse, mais que l'on retrouve dans certains articles qui prennent la prosodie pour objet. Ce critère ne prend plus comme point d'observation l'accent par lequel se signale le groupe accentuel, mais la succession de syllabes qui forment le mot prosodique dans son intégralité :

- Mélodie

Au vu des exemples ce chapitre, aucun des critères suscités n'apparaît de façon systématique.

Ce qui apparaît, au contraire, c'est une malléabilité des contours mélodiques, aptes à se conformer à la situation dans laquelle ils sont employés.

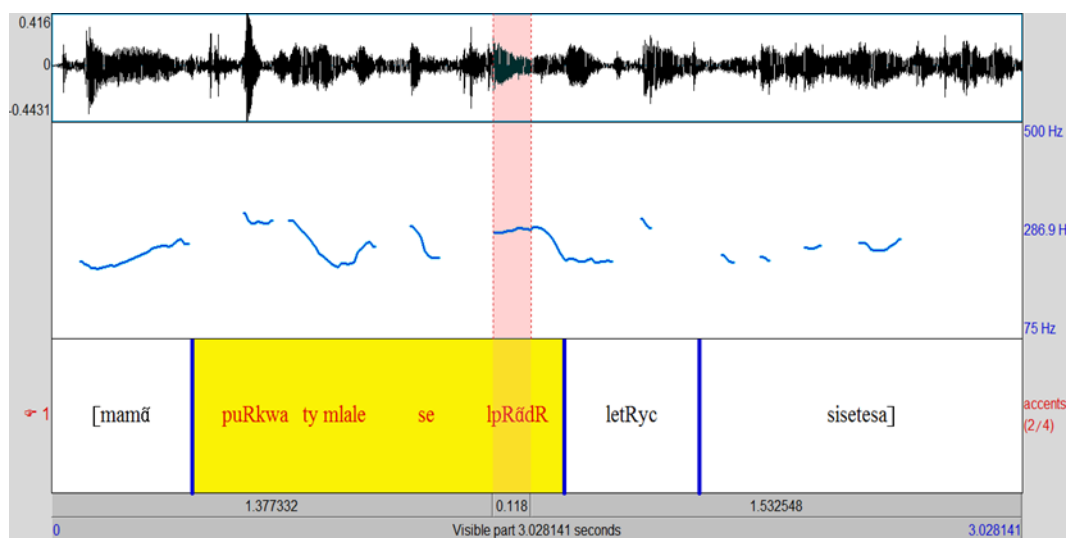
On peut donc supposer que c'est l'environnement du contour mélodique de l'apostrophe qui va déterminer son aspect. Une des variables qu'il m'a été possible d'identifier, au regard de la structure prosodique globale de l'énoncé, c'est le rapport de modalité qui existe entre l'apostrophe et le Noyau de l'énoncé.

a) La modalité de l'apostrophe en Préfixe

Dans l'illustration précédente (cf. fig.51), l'accent a été surligné uniquement au niveau de la voyelle : le voisement du [d] et du [b] ont été écartés afin d'obtenir une meilleure représentation. L'allocutaire, ou plutôt la personne allocutée, est située à une distance suffisante pour que le locuteur doive attendre un retour afin de pouvoir continuer son énoncé (la petite courbe accidentée au milieu de la figure est un « ouiii » féminin — d'où la fréquence plus élevée — et lointain). Cet accent, d'après le modèle de Philippe Martin, peut être décrit comme présentant une modalité interrogative (la courbure est placée au deuxième tiers de l'accent, cf. 2009 : 88 et **2.2.3.1.** dans cette thèse) avec une modulation due à l'expression du doute (*ibid.*). Ceci serait vrai, du moins, s'il s'était agi d'un Noyau, et non d'un Préfixe, ainsi qu'il a été démontré dans ce chapitre. Chose remarquable : une telle description conviendrait tout à fait à celle que l'on attend logiquement pour le Noyau (une question avec émission d'un doute, que le « euh » vient confirmer dans cet exemple).

La forme de cette figure, même à s'en tenir à la seule position de Préfixe, n'est pas systématique : les exemples cités jusqu'alors permettent de se figurer la variété des réalisations prosodiques possibles de l'apostrophe dans cette position. En revanche, elle vérifie l'hypothèse, qui a été évoquée au chapitre précédent (cf. **2.2.1.3.** et **2.2.3.1.**), d'une identité prosodique entre l'accent de l'apostrophe et celui du Noyau :

(103) *maman / pourquoi tu m'as laissée le prendre / le truc / si c'était ça (10m51s) [Aurélie 1-2]*



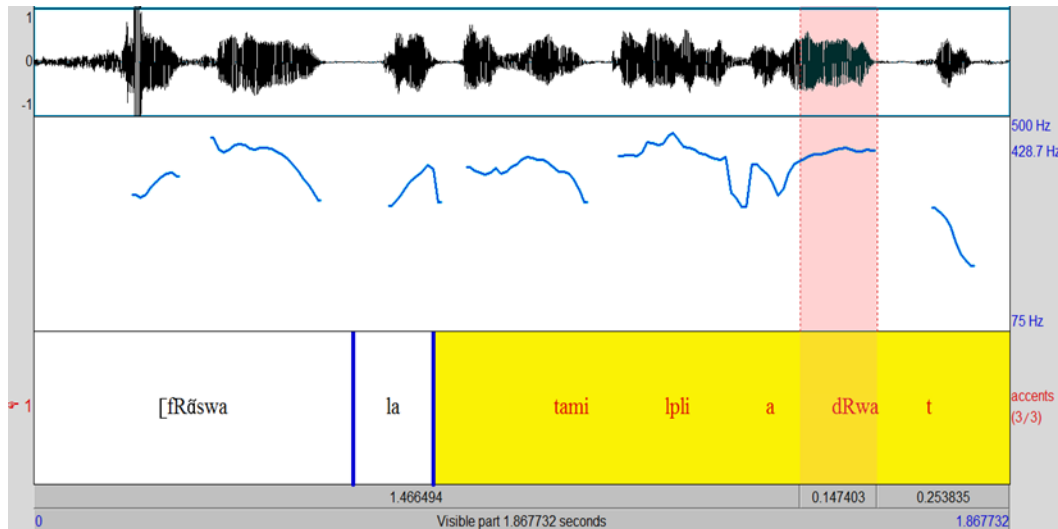
[Fig.52 : Apostrophe et Noyau de même modalité prosodique]

Ici, l'accent du Noyau est montant (la chute qui suit est fonction du [dR], voisé) et l'accent de l'apostrophe, « maman », en position de Préfixe, est également montant. L'amplitude et la longueur sont toutefois plus élevées dans l'apostrophe que dans les segments qui suivent, ce qui permet de différencier les différents mots prosodiques entre eux.

Ce que l'on observe dans cet exemple, qui vient confirmer l'intuition de l'exemple précédent, c'est que l'apostrophe reproduit partiellement le contour du Noyau, qu'elle annonce.

Cette observation, d'une similarité entre apostrophe et Noyau, n'est pas vraie pour toutes les apostrophes rencontrées dans le corpus. Les exemples qui la contredisent sont même nombreux. Mais si l'on étudie ces exemples indépendamment de la courbe mélodique affichée, on se rend parfois compte, après affichage, que le contour du Noyau ne correspond pas toujours à l'attente que nous en avons :

(104) François / ... — là / t'as mis le pli à droite (46m30s)
[Anonyme 1-1]



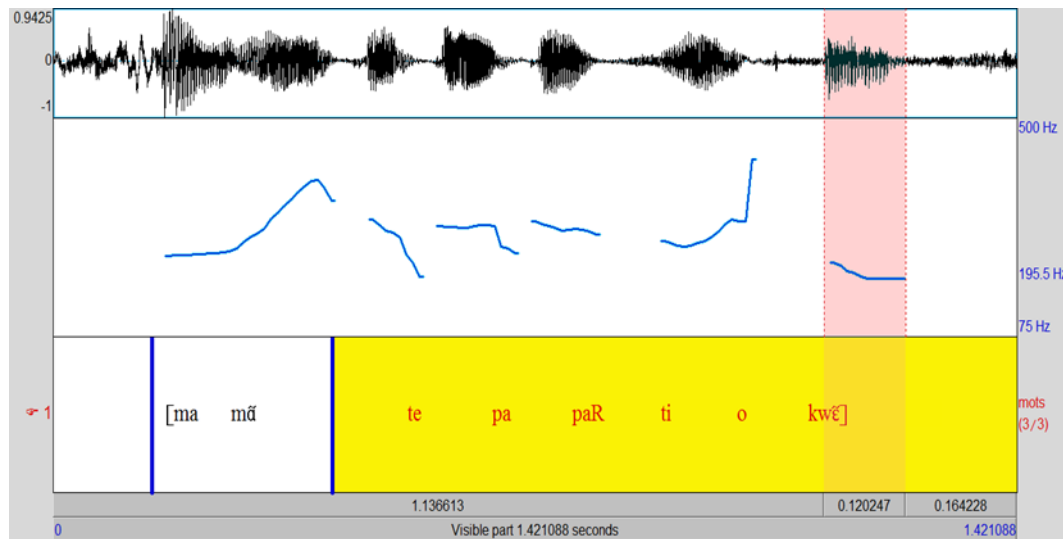
[Fig.53 : Apostrophe et Noyau de modalité différente]

Dans cet exemple, la modalité de l’apostrophe (- **montant**, déclarative ; + **ample**) s’oppose à celle du dernier mot prosodique (+ **montant** ; - **ample**). Mais ce dernier contour se réalise en dépit du bon sens grammatical, qui voudrait qu’un énoncé déclaratif possède un Noyau avec un contour d’accent descendant. À noter que « François » est prononcé d’une façon (très) autoritaire, ce qui s’accorde mieux avec l’acte qu’accomplit l’énoncé, puisqu’il s’agit d’une remarque destinée à corriger une mauvaise manœuvre de l’élève. Le dernier mot prosodique semble modalisé de façon à ce que l’autorité manifestée par la locutrice, palpable à l’écoute de l’apostrophe, soit atténuée dans la formulation de l’énoncé. Un léger voisement après le [t] (qui aurait dû s’écrire [t(ə)]) dans la transcription reproduit, de façon inattendue, une modalité déclarative¹⁵⁰. Deux interprétations me semblent possible : soit cet énoncé ne se compose que de mots prosodiques en position de Préfixe, et l’attente, au niveau du dernier mot prosodique cette fois, suggère un Noyau du type « faut le mettre à gauche » ; soit, solution retenue dans la transcription, « François » annonce un Noyau d’une modalité similaire à la sienne (du type : « mets ton pli à gauche »), puis est repris par la locutrice qui se rend peut-être compte du ton qu’elle vient de prendre.

Un autre exemple, plus litigieux :

150. Le voisement de syllabe atone en fin de mot prosodique provient vraisemblablement d’un accent régional prononcé chez cette locutrice. Les deux observations ne s’annulent pas cependant.

(105) Maman / t'es pas partie au coin (52m12s) [Anonyme 1-1]



[Fig.54 : Apostrophe et Noyau de modalité différente]

Contrairement à l'exemple précédent, celui-ci affiche un contour de modalité sur le Noyau qui coïncide avec le contenu textuel — il s'agit toujours d'une remarque, dans laquelle la locutrice fait mine d'être étonnée —, c'est-à-dire que la modalité prosodique respecte la modalité « grammaticale » de l'énoncé. Or ici aussi, le contour du Préfixe contraste à tous les niveaux avec celui du Noyau : modalité, amplitude, longueur et hauteur, ainsi qu'un mouvement en cloche qui marque une dépendance à droite de l'apostrophe.

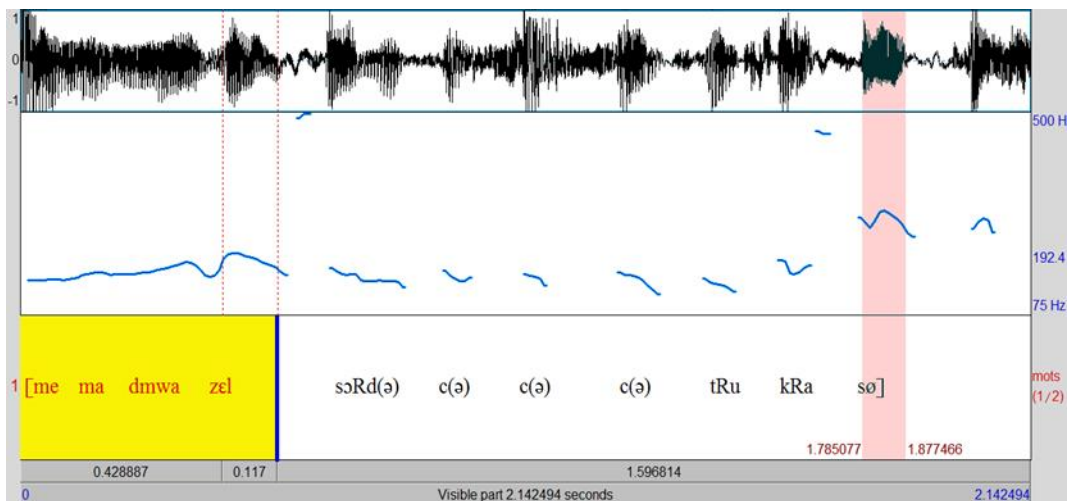
La meilleure explication que j'ai à offrir du phénomène est que la locutrice, du fait de sa relation privilégiée avec l'allocutaire, s'autorise l'usage d'une mélodie déjà instituée entre ces deux interlocuteurs (ici à l'image de celle que l'on emploie pour annoncer un Noyau interrogatif : « hein / t'es pas partie au coin »). Cette explication justifierait l'aisance avec laquelle la locutrice fait se succéder les deux segments macro-syntaxiques. Elle semble de plus confortée par les autres extraits de l'enregistrement présentant la même apostrophe : la description du contour demeure la même quel que soit le type de Noyau introduit et le ton employé¹⁵¹.

151. Cf. [Anonyme 1-1] : « Maman c'est très bien (25m21s) », « Maman c'est très bien (31m05s) » et « Maman il faut que tu sois dans le tracé quand même (52m19s) ».

À noter que toutes ces observations ont été effectuées indépendamment de la structure prosodique globale de l'énoncé, présentée au chapitre précédent. Si l'on introduit la notion de structure pour ces exemples, la hiérarchisation des mots prosodiques semble alors conforme à l'ordre de regroupement attendu au regard de la macro-syntaxe (regroupement des mots prosodiques qui forme le Noyau — « t'es pas partie »-« au coin » —, puis regroupement Noyau-Préfixe avec « maman »).

En dépit des nombreux accidents qui peuvent intervenir entre l'apostrophe et le contour terminal du Noyau, il devient évident, au regard d'un plus grand nombre d'exemples, que l'attente provoquée par l'apostrophe résulte d'une identité entre contours mélodiques. L'extrait suivant, tiré d'un autre locuteur, montre que la similarité entre l'un et l'autre peut être extrêmement poussée, de sorte qu'il devient difficile de croire, dans la description de l'intonation, à une simple coïncidence :

(106) *mais mademoiselle / sors de ce ce ce trou crasseux (38m12s)*
 [Toan 1-2]



[Fig.55 : Apostrophe et Noyau avec modalité identique et contraste de hauteur]

La ressemblance entre les deux contours est ici flagrante. Le contraste est de plus maintenu sur la hauteur (le critère de durée est insuffisant au vu de l'environnement phonologique respectif des deux contours).

Que le contour mélodique de l'apostrophe coïncide fréquemment avec celui du Noyau peut être associé au fait que l'apostrophe, dans cette position, provoque

fréquemment l'attente d'un Noyau spécifique (l'enfant, comme le chien, sait qu'il va être grondé). Deux points viennent nuancer cette observation : d'une part la structure prosodique de l'énoncé peut modifier ce contour mélodique au profit d'une organisation plus « instituée » de l'énoncé, comme dans l'exemple « maman » ; d'autre part, cette ressemblance avec le Noyau se vérifie plus systématiquement, dans mon corpus, lorsque l'apostrophe co-réfère avec le sujet du prédicat. Mais il ne s'agit peut-être là que d'une coïncidence.

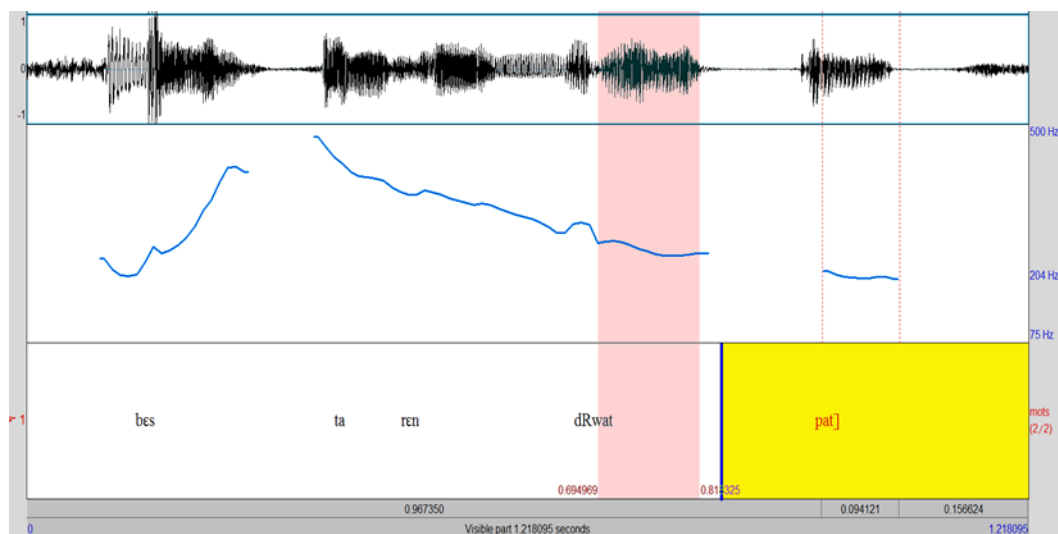
b) La modalité de l'apostrophe en Postfixe

La ressemblance de modalité se retrouve également en position de Postfixe, mais ceci est simplement dû au fait que, dans le modèle de Philippe Martin, le Postfixe reprend déjà le contour mélodique du Noyau, en l'atténuant (aplatissement de la courbe mélodique).

Lorsque le Postfixe présente une apostrophe, le trait de modalité ne s'atténue pas forcément, mais peut être également reproduit avec fidélité, voire amplifié, avec atténuation d'autres traits, tels que la longueur ou la hauteur de la fréquence.

Certains Postfixes observés dans la division précédente en témoignent. Ainsi que d'autres extraits présents dans le corpus. Ci-dessous deux extraits présentant des modalités similaires :

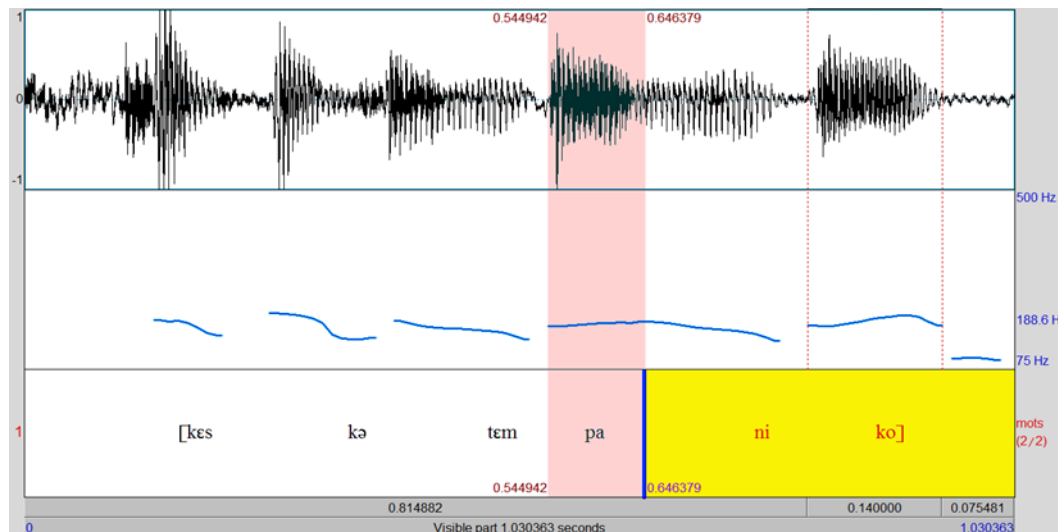
(107) *baisse ta rêne droite / Pat (39m44s) [Anonyme 1-1]*



[Fig.56 : Apostrophe en Postfixe avec modalité identique au Noyau]

Ci-dessous un extrait dans lequel la modalité n'est pas atténuée, mais amplifiée. Ceci pouvant s'expliquer au regard des autres critères, étant donné que peu de contrastes s'observent dans cet énoncé, en dehors de l'amplitude de la modalité.

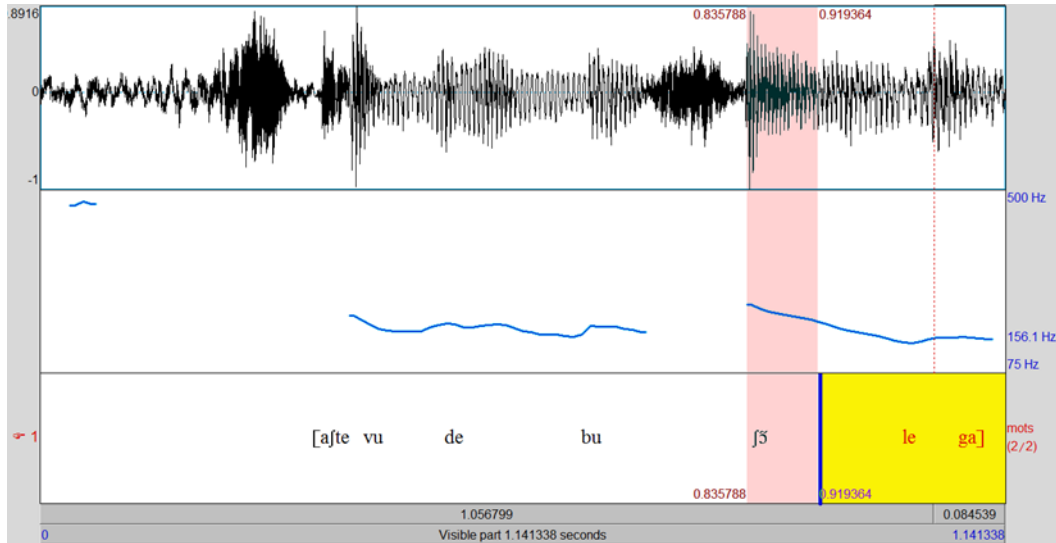
(108) *qu'est-ce que t'aimes pas / Nico (19m04s) [Seb 1-1]*



[Fig.57 : Apostrophe en Postfixe avec modalité amplifiée]

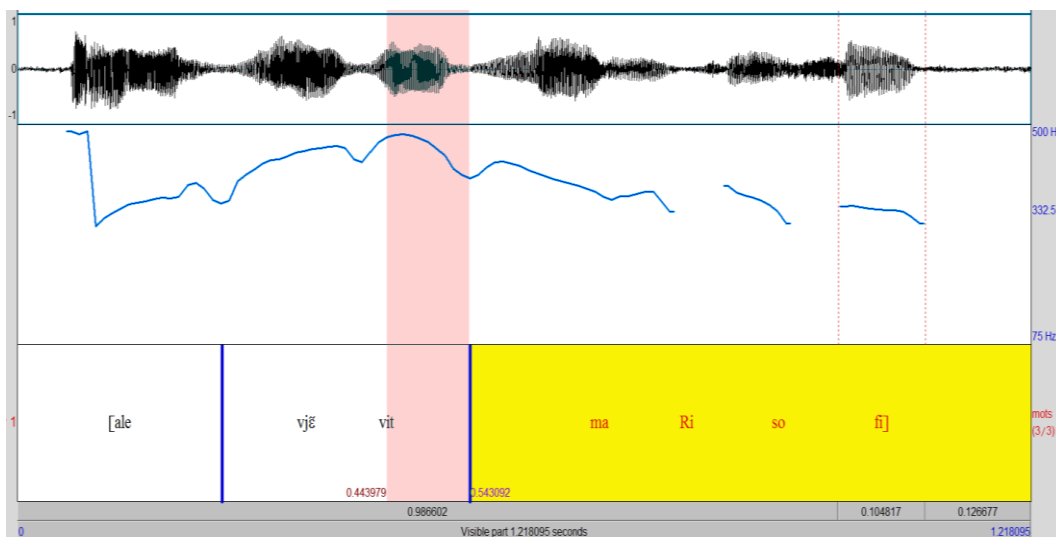
Tous les extraits témoignent du même comportement prosodique. Parmi les extraits que j'ai recherchés pouvant présenter un contraste inattendu, les seuls que j'ai trouvés dans le corpus sont en réalité dus à des attaques montantes. Dans l'exemple suivant (109), le contraste est dû à la présence de l'occlusive voisée [g] devant l'accent de l'apostrophe. Une attaque similaire, mais placée sur le contour mélodique du Noyau, également due à la présence d'une consonne voisée (la fricative [v]) est présentée ensuite (110). Ces exemples, loin de se présenter comme exception à la règle, établissent cette dernière une fois pour toute.

(109) *achetez-vous des bouchons / les gars (2h19m02s) [Seb 1-1]*



[Fig.58 : Apostrophe en Postfixe avec léger contraste de modalité]

(110) *allez viens vite* / Marie-Sophie (34m02s) [Anonyme 1-1]

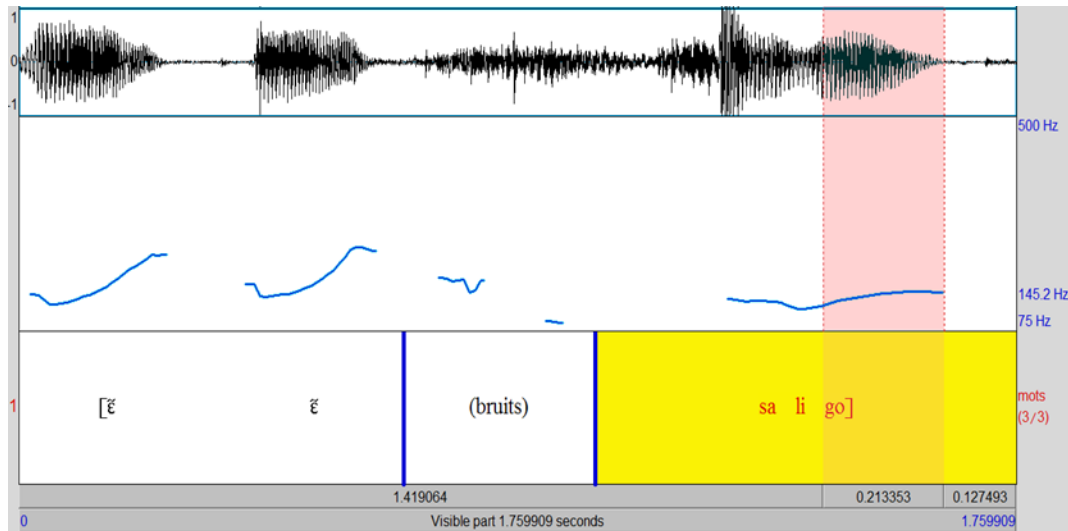


[Fig.59 : Apostrophe en Postfixe avec léger contraste de modalité]

c) La modalité de l’apostrophe-Noyau

À priori, l’apostrophe-Noyau est toujours déclarative. La question de l’apostrophe-Noyau interrogative s’est posée une fois dans le corpus, au regard de cet extrait, toujours du même locuteur :

(111) *hein hein* / saligaud (43m31s) [Toan 1-3]



[Fig.60 : Fausse apostrophe-Noyau interrogative]

Pour lequel il est plus vraisemblable d'envisager une position de Postfixe après l'interjection-Noyau. C'est en tout cas l'interprétation qui correspond le mieux au tracé de la courbe mélodique : le contour mélodique sur « saligaud » demeure de faible amplitude, comparativement aux deux interjections, identiques, qui précèdent. Plusieurs simulations ont été réalisées à partir de cet exemple, mais aucun résultat satisfaisant n'a été obtenu en vue de décrire une apostrophe-Noyau à modalité interrogative.

Il est toujours possible de reprendre une apostrophe-Noyau courante, et de la rendre interrogative en jouant sur l'intonation (au moyen d'un synthétiseur ou par simulations), afin de voir si le résultat final répond à une situation concevable, et si cette situation correspond toujours à un cas d'apostrophe. Une telle situation (par exemple « menteur (↗) », sous-entendu « ne serais-tu pas en train de mentir ») est envisageable, d'autant que rien ne l'interdit du point de vue de la grammaire. Mais il est difficile de savoir, à défaut d'attestations véritables, s'il s'agirait toujours d'une apostrophe-Noyau, d'un Préfixe, d'un Suffixe, d'une forme à la troisième personne, etc.

3.2.3.2. La pause après l'apostrophe

L'absence de critère prosodique « brut », d'une forme phonologique donnée pour l'apostrophe, conduit, en bonne démarche, à envisager l'existence d'un critère prosodique non plus comme trait saillant, mais comme trait distinctif, c'est-à-dire

non pas propre à l’apostrophe, mais propre à l’apostrophe par opposition à une autre réalisation phono-syntaxique semblable : à défaut, il s’agira de celle que le générativiste Mitsou Ronat (1979) a défini comme topique.

La définition du topique¹⁵² se limitera pour le moment à l’apparition d’un nom ou d’un pronom détaché du Noyau (ou constituant un Noyau à lui seul, mais cette possibilité n’a pas été prise en compte ici) et partageant sa référence avec un des membres de ce Noyau. L’intérêt de cette construction et qu’elle est susceptible de se confondre avec l’apostrophe, du fait de sa graphie, mais aussi du fait de sa prosodie. Elle-même est susceptible, comme dans les exemples déjà cités (cf. 2.2.1.3.a), d’annoncer la modalité du Noyau.

(112) *Jerem* / il a une bagnole (15m04s) [Toan 1-1]

Cela dit, en dehors de la confusion entre le « toi » en position détachée (topique dans cette thèse) et l’apostrophe, il est étonnant que les cas de confusions soient si rares. Cette remarque tend à montrer que la différenciation des deux formes s’effectue autour de la référence, éventuellement du mode de deixis lui-même, qu’au moyen de la prosodie et de la syntaxe.

La notion de « coréférence »¹⁵³, même à supposer qu’elle permette de distinguer les deux constructions, ne sera pas utilisée ici. L’opposition de cette forme à l’apostrophe, via le critère prosodique étudié et le critère de la personne, devrait normalement suffire à en proposer une définition qui la distingue des catégories grammaticales voisines.

152. Le terme « topique » doit être pris dans son sens figuré : « qui se rapporte exactement à la chose dont il s’agit » (d’après le *Trésor de la Langue Française informatisé*) ; *Les citations qu’il fait pourraient être mieux choisies, plus topiques* (Gide, *Journal*, 1922, p.741). La racine grecque de ce terme, sa relation avec la troisième personne logique, fait qu’il sera opposé, dans cette thèse, au terme d’apostrophe.

153. La position et la coréférence du topique correspondent à celles du pronom tonique détaché en français (*moi, toi, lui, vous, nous, eux*) — je ne prends pas ici en compte la distinction établie par Ronat (1979) entre pronom topique et pronom distinctif, n’ayant, je l’avoue, pas saisi la subtilité de cette distinction. Si Knud Lambrecht, dans son article (1998), tente de rapprocher topique et apostrophe (il emploie le terme « vocatif ») par ce critère, la description gagne à y voir au contraire une différence irréductible, comme le démontre Catherine Détrie dans ses récents travaux (2009).

a) La pause après le Préfixe

Si l'on compare « à l'oreille » des exemples d'apostrophes en position liminaire avec les exemples de topiques qui suivent (en gras), il est possible, au moyen d'une appréciation subjective, de dégager un critère distinctif, qui n'est pas proprement intonatif, mais n'en demeure pas moins prosodique :

(113) *mais d'un autre côté # **Vlad** tu l'appelles à deux heures de l'après-midi / tu le réveilles (23m20s) [Aurélie 2-1]*

(114) ***celui-là** / il me plaît vachement (14m04s) [Reun 2-1]*

(115) ***Cassandra** / ... — qu'elle est jolie / **Cassandra** d'ailleurs (7m15s) [Romain 1-2]*

(116) *et **Deb** / elle a (25m21s) [Toan 1-4]*

(117) *?? **Maman** / c'est très bien (25m21s et 31m05s) [Anonyme 1-1]*

Dans ces exemples (à écouter), qui ne sont pas des apostrophes mais des topiques — avec une ambiguïté pour le dernier (117) —, la pause entre le segment nominal et le segment qui suit, souvent affirmée dans la littérature spécialisée¹⁵⁴, n'est que peu ou prou marquée à l'oral. Elle n'a, en réalité, rien d'obligatoire, et si chacun de ces extraits peut être lu en plaçant une pause (#) entre le Préfixe et le segment qui suit — lorsqu'il n'y a pas ellipse (116) —, tous gagnent à être prononcés sans elle. Si, de surcroît, une forte pause (# #) est introduite entre le topique et le Noyau (ou entre le topique et le Préfixe qui suit), d'une part l'énoncé tout entier subit une modulation de son débit, d'autre part cette pause semble relever une attitude du locuteur, qui réfléchit ou rêve à ce moment de son énoncé. Ce qui revient à dire d'une telle pause qu'elle est « symptomatique » de l'état moral du locuteur, et non propre au signalement du topique.

154. Cette appréciation de la prosodie s'appuie sur la lecture d'extraits littéraires, et donc sur la présence d'une virgule (cf. Neveu, 1998 : 67-68 ; Combettes, 1998 : 12 ; Forsgren : 1993 : 17). Un corpus oral montre que « détachement » n'implique pas systématiquement « pause ». Du moins, si pause il y a, celle-ci n'est pas de même qualité en ce qui concerne le topique et en ce qui concerne l'apostrophe, ce que ce point vise à démontrer.

Aucun extrait présentant un topique suivi d'une forte pause n'est attesté dans mon corpus, bien qu'il soit toujours possible d'en concevoir.

Au contraire, dans de nombreux exemples d'apostrophes en position de Préfixe, l'apostrophe est succédée d'une pause plus ou moins longue, mais manifeste à l'écoute de l'extrait¹⁵⁵. Cette pause n'a rien d'obligatoire, mais sa possibilité est en soi un critère distinctif. Elle apparaît nettement dans les extraits suivants :

(118) *mais euh Antho # / tu sais quoi (46m21s) [Aurélie 1-1]*

(119) *bon alors / Stephanie # / on fait une revanche ou on change les équipes (1h14m55s) [Aurélie 1-2]*

(120) *(Sabine # / sache une chose / je n'ai peur de rien) (0m45s) [Toan 1-1]*

Si cette réalisation est fréquente, elle n'est, en tout cas, pas systématique. D'une part, le locuteur n'est pas contraint de mettre une pause après avoir prononcé une apostrophe (du moins, si contrainte il y a, cette dernière n'est que rarement respectée dans le dossier « Anonyme 1-1 »). Les cas dans lesquels la pause n'est pas marquée sont toutefois peu nombreux dans le corpus (il faut comparer au débit global de l'énoncé, ainsi que du locuteur, d'où impossibilité d'afficher cette pause). L'exemple suivant est l'un de ceux qui sont le moins marqué par la pause (si l'on excepte les extraits tirés de [Anonyme 1-1]). Celle-ci n'en demeure pas moins restituable une fois l'apostrophe prononcée, sans que l'intonation du Noyau et du Postfixe en soit modifiée :

(121) *Michel / il ramasse / ce petit (6m16s) [Jean-Claude 1-1]*

D'autre part, il est tout à fait possible de conserver, entre l'apostrophe et le topique, une certaine ambiguïté. C'est le cas des apostrophes « Maman » (117 –

155. Cette distinction n'apparaît pas nécessairement sur la courbe mélodique de l'extrait, celle-ci étant fonction de la vibration des cordes vocales, elle ne permet pas de visualiser les consonnes sourdes (non voisées), les chuchotements, les syllabes sourdes, etc. De plus, la pause dont il est question ici est proportionnelle au débit global de l'énoncé et est, de plus, non obligatoire. Il faut réellement se baser sur le fait que cette pause est réalisable ou ne l'est pas, non sur sa présence effective et sur son impossible mesure.

deux extraits) dans le dossier « Anonyme 1-1 ». La locutrice, professeur d'équitation, profite de ces apostrophes pour attirer l'attention des autres élèves sur le fait que cette personne réussit parfaitement l'exercice. D'autres extraits, chez la même locutrice (notamment ceux où elle crie le plus fort), présentent la même ambiguïté, du fait que chacune des remarques qu'elle adresse doit être entendue, le plus souvent, par tous les élèves présents.

Dans les extraits où la pause n'apparaît pas (121, 122), il faut remarquer que l'énoncé, toujours plus ou moins autoritaire, permet d'attirer l'attention de la personne allocutée sur un fait qui se produit, ou devrait se produire, dans son environnement immédiat, en l'occurrence celui qu'exprime le sujet du Noyau¹⁵⁶ :

(122) Charlotte / *il faut qu'elle soit en rond / même quand tu parles*
(13m56s) [Anonyme 1-1]

Introduire une pause entre le mot prosodique en Préfixe et le segment qui suit, et laisser cette pause se prolonger, permet de s'assurer, à l'oreille, s'il s'agit d'un topique ou d'une apostrophe. Dans le cas du topique, le silence instauré paraît provenir d'une bizarrerie du locuteur (état moral ou pathologie), d'un effet oratoire ou d'une pause introspective. Au contraire, dans le cas de l'apostrophe, le silence semble s'intégrer à la forme globale de l'énoncé ou (ce qui peut revenir au même) provenir des circonstances de l'interlocution. Ce phénomène explique sans doute pourquoi il est fréquent d'avoir un point à l'écrit suite à une apostrophe qui devrait normalement figurer en position de Préfixe, et seulement une virgule, voire pas de ponctuation du tout (cf. Neveu, 1998 : 67) suite à un topique.

b) La pause après le Postfixe

Topiques et apostrophes se distinguent plus difficilement, dans mon corpus, en position de Postfixe. L'hypothèse était au départ que les topiques sont introduits, dans le discours, au moyen d'une courte pause, située entre le segment qui

156. Pour s'assurer de la pertinence de cette dernière explication, il faut comparer, dans le dossier [Anonyme 1-1], les énoncés servant à faire une remarque (pause rare) des énoncés servant à effectuer une demande (pause systématique). Cette observation rejoint l'explication précédente sur l'ambiguïté voulue entre topique et apostrophe : lorsqu'une remarque est adressée à l'allocutaire, les personnes présentes peuvent être prises à partie comme allocutaires potentiels, comme juges ou témoins par exemple, dans un souci d'objectivation.

précède (Noyau, Suffixe ou Postfixe, dans le cas du Postfixe, Préfixe dans le cas du Préfixe) et le segment en topique ; cela, bien entendu, par opposition à l’apostrophe. Les apostrophes, d’une façon générale, ne présentent que rarement une pause avant d’être introduites, du moins pas sans que, là encore, ce fait ne soit attribuable au locuteur lui-même.

Un topique en position de Postfixe peut contraster avec l’apostrophe de ce point de vue. Mais, d’une façon générale, une telle marque distinctive n’est pas nécessaire à sa reconnaissance, du fait que ce dernier, thématique et situé après le Noyau, reprenne un référent préalablement introduit dans le discours. La confusion d’un topique avec une apostrophe n’en est pas pour autant réduite, du fait que l’apostrophe aussi peut présenter une coréférence avec un des éléments du Noyau, comme dans cet exemple cité plus haut :

(109) *achetez-vous des bouchons / les gars (2h19m02s) [Seb 1-1]*

À noter que, dans les exemples qui suivent, la pause, manifestée à la lecture, entre le Noyau et le topique (non marquée par un #) n’est pas celle qu’il s’agit de mettre en évidence : celle-là (qui est plus une rupture qu’une pause, du fait qu’elle ne présente pas de silence) ne fait que démarquer la position de Postfixe de celle d’élément appartenant au Noyau. Cette pause serait la même s’il s’était agi d’une apostrophe et non d’un topique. La pause dont il est question ici est une pause qu’il est possible de prolonger quasiment à volonté. Elle peut être introduite dans chacun des exemples qui suivent, juste devant le topique :

(123) *bon / Flo / ça va / # **ton travail** (17m55s) [Aurélie 1-1]*

(124) *elle le fait aussi / **Stéphanie** (37m45s) [Aurélie 1-1]*

(125) *combien y en a / **des putains de cymbales** (4m32s) [Seb 1-1]*

(126) *est-ce que c'est réglementaire / **ceci** (14m05s) [Paco 1-1]*

(127) *(non sérieux — il m'a déchiré ma tente / **cet enfoiré**) (12m12s)
[Romain 1-1]*

(128) *calme-la / **Jota** [N.B. : c'est un cheval] (52m51s) [Anonyme 1-1]*

Il n'y a pas, dans ces exemples, de pause suffisamment longue devant le topique pour pouvoir affirmer que le topique est introduit par une pause tandis que l'apostrophe serait, au contraire, ponctuée par une pause. Celle-ci n'en demeure pas moins, comme la pause après l'apostrophe, restituable devant tous ces exemples et ce, là encore, sans que l'intonation globale de l'énoncé en soit modifiée.

Au contraire, Si l'apostrophe est susceptible de présenter une longue pause en fin d'accent, elle n'en présente en revanche aucune, sinon minimale, avec le segment qui précède, comme en témoignent la totalité des extraits dans le corpus :

(129) *mais viens là / euh Vlad (1h16m17s) [Aurélie 2-1]*

(130) *c'est pas au Bar à Thym / Seb (27m59s) [Cha 1-1]*

(131) *t'as vu les retouches photo / que j'ai fait / Deb / sur les photos
d'air soft (10m05s) [Toan 1-3]*

Dans le premier extrait, le silence devant l'apostrophe est remplacé par un [ə] d'hésitation (cf. également 118), alors que la locutrice connaît très bien son allocutaire. On retrouve la même hésitation dans un extrait du dossier « Anonyme 1-1 » : « resangle / euh Cath » (20m16s). Cette hésitation marque, selon toute vraisemblance (cf. 2.2.2.2.), l'impossibilité d'instaurer une pause à cet endroit, sans que cette pause ne soit légitimement interprétée comme symptomatique de l'état physique ou moral du locuteur. Afin de se prémunir de ce genre d'interprétation, de ne pas laisser paraître notre embarras par exemple, il est un réflexe communément partagé de placer une légère vocalisation durant ces moments du discours qui n'autorisent pas de pause. L'expérience de chacun (notamment ceux qui ont eu à prononcer des conférences) peut ici témoigner.

Si l'on décide d'instaurer une pause entre le Noyau et l'apostrophe qui lui succède, il faut veiller à ce que cette pause ne soit pas trop longue, faute de quoi l'apostrophe ne pourra plus être prononcée comme si elle était en position de Postfixe, mais ouvrira un nouvel énoncé et se retrouvera en position de Préfixe (comme si elle introduisait un Noyau du type « je te parle » ou « tu m'écoutes »).

De même que pour la pause après un topique, une pause avant l’apostrophe sera donc imputée à une attitude propre au locuteur.

Au contraire, le topique se montre plus résistant à cet exercice de la pause après le Noyau. D’une façon analogue à la pause après l’apostrophe, il semble que celle-ci puisse être prolongée sans pour autant affecter la structure globale de l’énoncé. Toujours par analogie avec l’apostrophe en position liminaire, cette pause sera plus naturellement attribuée aux circonstances de l’interlocution qu’à une bizarrerie du locuteur (123).

Cette propriété peut être envisagée comme coextensive à la relation de coréférence entre le Postfixe et l’objet de l’énoncé (qui peut aussi être sujet grammatical du Noyau, comme dans la majorité de ces exemples), que le topique vient rappeler ou ponctuer. Du fait de cette relation forte, la pause peut, comme dans le cas de la pause après l’apostrophe, être le fait de la situation d’interlocution : par exemple, le locuteur croyait que l’allocutaire savait très bien de quoi il parlait (d’où ce nom de *topique*, par ailleurs), puis se rend soudainement compte que ce n’est pas le cas, il introduit donc un topique à ce moment, peu importe, en définitive, ledit moment. Dans cet ordre d’idée, il apporte des précisions en fin d’énoncé, ce que l’apostrophe ne fait pas. À noter que ceci constitue un argument pour affirmer qu’il n’y a pas coréférence dans le cas de l’apostrophe — du moins, pas dans le même sens où il est possible de l’affirmer pour le topique.

c) La pause après le Noyau

Le Noyau se différencie de l’apostrophe en Affixe par le fait qu’il ne présente plus cette pause facultative après l’apostrophe. L’exemple du « va » postposé à l’apostrophe le démontre : impossible d’introduire une pause à cet endroit sans provoquer un énoncé étrange et mal formé.

Au contraire, l’exemple « viens / sac à merde » (9m25s) [Romain 1-2], montre qu’une pause devant le Noyau est tout à fait envisageable. Cette construction demeure toutefois singulière dans le corpus.

Lorsque le Noyau n'est composé que de l'apostrophe exclusivement, sans Postfixe, il est assujéti à la pause au même titre que n'importe quel énoncé. Mais il n'est plus seyant de parler de pause en ce cas.

3.2.3.3. Quelle prosodie pour l'apostrophe ?

Ce qu'il faut retenir de ce qui précède, c'est que, n'étant pas une contrainte nécessaire, n'étant pas systématique, la pause n'est pas en soi un critère suffisant pour distinguer topique et apostrophe, mais elle réfère indirectement au comportement que manifeste le locuteur lorsqu'il énonce l'une ou l'autre forme.

De même, en ce qui concerne la relation de modalité entre l'apostrophe en position de Préfixe et le Noyau, elle ne suffit pas à éclairer le signalement de l'apostrophe elle-même. Le Noyau n'est pas encore prononcé au moment où l'apostrophe intervient, et il peut être tout simplement éludé. Or, récepteur d'une apostrophe, nous manifestons immédiatement une attente vis-à-vis de la modalité de ce Noyau. Ceci implique que cette relation entre apostrophe et Noyau est déjà observable au moment où l'apostrophe est émise. L'habitude, d'un rapport de modalité prosodique entre apostrophe et Noyau, pourrait suffire à expliquer cette attente, mais il y a fort à parier, ici aussi, que le comportement du locuteur suffise à provoquer cette attente de l'allocutaire, ou autrement dit que l'interaction seule, indépendamment de la prosodie, joue un rôle suffisant.

Le chapitre 4 décrit le signalement de l'apostrophe au moyen de ses prérequis déictiques. Les deux critères mis en évidence dans cette division (reprise de la modalité du Noyau et post-pause incluse dans la structure de l'apostrophe) s'en trouveront expliqués.

L'apostrophe ne présente aucune singularité prosodique remarquable, aucune mélodie qui lui soit assignable en propre. Au-delà de la structure de l'énoncé lui-même, la prosodie est le produit de modalités expressives et de contraintes situationnelles. La variété des apostrophes, et notamment la variété des situations dans lesquelles une apostrophe est prononcée, fait qu'il est rare d'observer des contours mélodiques ou des mélodies qui lui seraient régulièrement associées. Il faut abandonner cette voie.

3.3. Faits de syntaxe

Cette dernière section propose de passer en revue les faits syntaxiques permettant de caractériser l’apostrophe et de la différencier des réalisations voisines.

Elle revient en premier lieu sur les faits macro-syntaxiques exposés dans les deux sections qui précèdent, qui permettent de réviser certaines affirmations courantes au sujet de l’apostrophe. En second lieu, elle compare ces faits aux approches récentes fournies en termes de « détachement » ou de « discontinuité », et profite de ces approches pour prolonger la distinction entre topique et apostrophe, amorcée du point de vue de la prosodie dans ce qui précède. Les apports de la macro-syntaxe seront soulignés dans une dernière division, à travers l’extension de la notion de phrase nominale, centrale dans cette étude, et le classement de l’apostrophe que la macro-syntaxe autorise pour la suite de ces travaux.

3.3.1. Affirmations courantes

Ci-dessous une lecture des affirmations qui accompagnent fréquemment les études sur le vocatif ou l’apostrophe, celles-ci sont mentionnées au regard des descriptions qui ont été proposées dans ce chapitre. La question de la prosodie du vocatif, qui a largement été abordée dans ces deux chapitres, n’y est pas mentionnée, en dépit de sa fréquente insinuation ou affirmation dans le discours scientifique. Elle sera toutefois réintroduite, sous une nouvelle forme, au chapitre suivant.

3.3.1.1. Un vocatif ?

À des fins de synthèse, il peut être utile de faire intervenir un point de vue éminent quant à la méthode couramment employée dans la sémantique des modes et des cas :

Ceux qui cherchent la notion fondamentale exprimée par le subjonctif et qui croient trouver cette notion fondamentale en rapprochant tous les emplois du subjonctif, pour en dégager l'élément commun, je ne crains pas de dire que ceux-là font fausse route. Ils ne peuvent arriver qu'à une idée extrêmement générale et vague, comme le peuple aurait peine à en concevoir, et comme nous n'avons aucun motif d'en attribuer aux premiers âges.

Michel Bréal, 2005 [1897] : 158

C'est ainsi, du moins au regard de plusieurs études lues en amont de ce travail, que le vocatif est abordé le plus souvent : les études citées jusqu'à présent l'envisagent comme un cas homogène, dont tous les emplois semblent émaner d'une forme centripète qui resterait à décrire. Ceci ne retient pas certains auteurs de réclamer pour l'insulte un statut à part parmi les différentes formes d'apostrophe, sans pouvoir invoquer d'autres arguments que la distinction référentiel/prédicatif¹⁵⁷. Mais là encore, donner un statut « à part » à un type d'apostrophe donné suppose que le cas vocatif — ou l'apostrophe, selon en qui en fait la description — soit préalablement envisagé comme un cas homogène.

En latin, l'insulte se décline également au vocatif, comme en témoigne cet extrait de Plaute (*Bacchides*, v.814) :

CHRYSALUS : *O Stulte, stulte*, nescis nunc uenire te

En l'absence d'intonation, il n'est pas évident de distinguer dans cet emploi si le vocatif entre en position de Préfixe (comme pourrait le suggérer l'emploi de l'article et la graphie) ou s'il est en position de Noyau (comme le suggèrent la plupart des traductions¹⁵⁸). Les deux insultes qui suivent, également tirées d'une pièce de Plaute, sont postposées au Noyau qui précède. Leur valeur de Noyau apparaît de façon plus évidente (*Casina*, v.9-10) :

157. L'exemple le plus extrême dans ce domaine est celui de Jean-Claude Milner, qui a proposé une typologie singulière, à l'intérieur de la grammaire générative, distinguant les Noms de Qualité (Milner, 1978).

158. Par exemple celle-ci, de Joseph Naudet, datée de 1833, « Imbécile, imbécile que tu es ! On te vend à beaux deniers comptans », cette autre, par Désiré Nisard, datée de 1851, « Que vous êtes simple ! Vous ne voyez pas qu'on vous livre à beaux comptans ? », ou encore une traduction plus récente que j'emprunte à un article de Sophie Roesch (2010 : §46) « Idiot, idiot ; tu ne sais même pas qu'on est en train de te vendre ».

OLYMPIO : Quid tibi negoti mecum'st ?

CHALINUS : Quid ais, *impudens* ?

Quid in urbe reptas ? *villice haud magni pretii* !

Dans ces vers, il est évident que Chalinus insulte Olympio à la fin des vers 9 et 10, ce que la lecture confirme pour le premier vers, séparant clairement l'accent du Noyau qui précède (montant) d'avec le second (descendant), de même dans le second¹⁵⁹. À noter au passage que, pour ce dernier, le vocatif est complété par un génitif, par le jeu de la préposition *haud*¹⁶⁰ ; la traduction littérale en serait « paysan sans grande valeur » (vaurien). Ceci montre qu'apostrophe et vocatif ne sont nullement des emplois équivalents.

Il est difficile, et plus encore sous le jeu de la lecture, de séparer l'apostrophe prédicative, observée dans ces exemples, de l'apostrophe qui réfère à l'allocutaire sans rien prédiquer à son sujet, comme c'est le cas dans l'invocation par exemple (comme *Zeu* en grec ancien, *Iuppiter* en latin). Si l'on remplace les insultes de ces extraits par les noms des allocutaires (*Nicobule*, *Olympio*), les deux semblent occuper la même position, du point de vue syntagmatique, et semblent de surcroît appartenir au même paradigme. Plus encore si l'on considère comme premier l'argument visant à les remplacer par *tu* (pronom tonique de seconde personne latin). C'est de cette façon, il me semble, que l'on conclue à l'existence d'un seul vocatif.

Ces substitutions, si elles peuvent sembler légitimes du point de vue de la syntaxe (bien qu'elles ne le soient pas dans tous les exemples), ne le sont pas du point de vue de la prosodie, comme il a été démontré dans la section précédente ; ce que, justement, le latin ne permet pas d'apprécier. Il faut toutefois remarquer que, d'un point de vue sémantique et pragmatique, le rôle que remplit le Noyau dans chaque version de l'énoncé, après chaque substitution, est différent. Dans « que dis-tu — effronté », le locuteur met son allocutaire au défi de répéter puis,

159. Bien évidemment, ceci résulte d'une lecture « française » de ces vers.

160. On trouve, dans d'autres versions du texte, ce vers : *Quid in urbe reptas villice ? hic magni pretii !* Ainsi que d'autres formes (*hic* remplacé par *non*, le point d'interrogation par une virgule ...).

second noyau, répond à son agression. Dans « que dis-tu / Olympio », le locuteur demande véritablement à son allocataire de répéter ce qu'il vient de dire, le second segment n'atteignant sa pleine valeur qu'en ce qu'il complète le premier. Quant au pronom tonique de seconde personne : « que dis-tu / toi », il est difficile de se prononcer, la « valeur illocutoire » qui lui est attachée pouvant aller d'un don de parole à un profond mépris. Dans un cas comme dans l'autre, aucune équivalence entre ces trois énoncés ne peut être affirmée. C'est pourquoi ce genre de manipulation (par substitution) a été systématiquement refusé dans ce travail : le fait que la substitution soit permise ne permet de tirer aucune conclusion, pas si aucune description ne la précède.

Loin de marquer le vocatif en tant que tel, l'étude de la prosodie du français parlé distingue deux espèces d'apostrophe : l'une qui joue le rôle de Noyau prédicatif, et qui fonctionne, par conséquent, comme un énoncé autonome ; l'autre qui accompagne un Noyau (nécessairement verbal pour le Postfixe) et prend en conséquent une position d'Affixe. Pour ce dernier, il est encore possible de distinguer les positions antéprédicative et post-prédicative, qui ne concernent peut-être pas directement les propriétés de l'apostrophe elle-même.

Il faut rappeler une différence essentielle entre apostrophe et vocatif : l'apostrophe désigne un syntagme entier, lequel peut être compris dans le Noyau ou en position de Préfixe/Postfixe, tandis que le vocatif désigne le cas auquel doit être normalement décliné le nom qui régit ce segment, d'après notre savoir grammatical actuel. Il n'est donc pas exclu que le vocatif, contrairement à l'apostrophe, soit un cas « homogène », que sa réalisation en discours contraint à fonctionner d'une façon différente selon sa position dans l'énoncé. Cette dernière piste sera plus largement explorée au chapitre 5.

3.3.1.2. L'apostrophe comme phrase

Deux cas d'apostrophes employées seules peuvent se présenter :

– l'apostrophe en Préfixe avec ellipse du Noyau : lorsque ce dernier est suffisamment sous-entendu par le contexte ou par l'apostrophe elle-même ;

– l’apostrophe-Noyau, ou attribution nominale ou averbale : cas de l’insulte, de l’accusation (« menteur »), du jugement appréciatif et familier (« bon garçon (que tu es) ») ou plus généralement dépréciatif (« sale garnement »).

L’application de la macro-syntaxe permet de clarifier leur fonctionnement : seul le dernier cas peut être décrit comme un énoncé complet, sans ellipse ou annonce de Noyau, et par conséquent est capable de fonctionner comme une « phrase », avec un sujet implicite (la seconde personne qui réfère à l’allocutaire) et un prédicat explicite (auquel manquent toutefois la copule).

La dépendance non-verbale de l’apostrophe Préfixe à un Noyau, la dépendance verbale du Postfixe à un Noyau et l’indépendance de l’apostrophe-Noyau ont été démontrées dans le cadre de cette première partie. S’il en sera de nouveau question au cinquième chapitre, ceci sera considéré comme un acquis durant tout le reste de la thèse.

3.3.1.3. *Le pronom tonique en apostrophe

Dans un article daté de 1974, Arnold Zwicky propose une démonstration à partir de l’anglais afin de distinguer différents emplois du vocatif (790-791). L’idée est que, lorsqu’il est utilisé pour appeler une personne, ou pour invoquer une entité, « *you* » peut effectivement figurer en apostrophe, tandis qu’en dehors de cette fonction particulière — due à sa position liminaire dans l’énoncé —, il ne peut plus être employé comme tel. L’auteur effectue la même démonstration en remplaçant le nom propre en apostrophe par *Hey ! what’s your name*. Il distingue de cette même manière l’appel (*call*) — lorsque la substitution fonctionne — de l’adresse (*address*) — lorsqu’elle n’est plus permise.

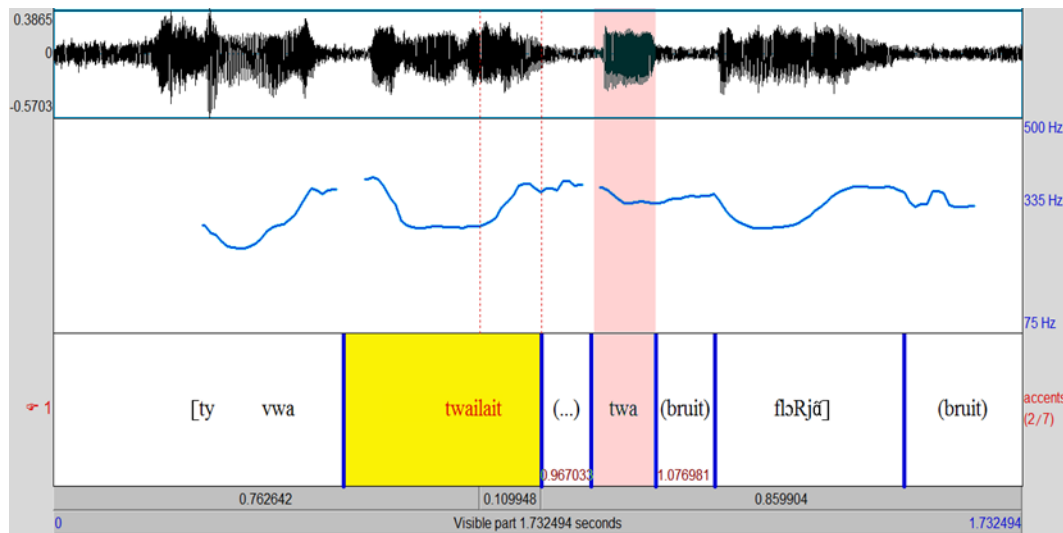
Un exemple du « toi », employé dans une position détachée et tiré du corpus, montre que ce dernier peut figurer dans une position macro-syntaxique qui n’est pas autorisée pour l’apostrophe (ici en Suffixe)¹⁶¹. La position détachée ne suffit donc pas à en faire un vocatif :

161. Cette position est toutefois permise lorsque le Noyau est lui-même une apostrophe. Exemple : « *vilain / ordure consanguin vilebrequin (27m27s)* » [Romain 1-2]. Or, chose évident, le « toi » ne peut remplacer aucune apostrophe ici.

(132) *c'est clair / j'ai envoyé à Romain / à tout le monde Antho Romain
toi Steph (0m28s) [Aurélie 1-3]*

En français, la prosodie de « toi », lorsque ce pronom est en position de Postfixe, ne se conforme pas à la description prosodique donnée par Philippe Martin de ce segment macro-syntaxique. Au lieu d'être atténuée par rapport à la modalité du Noyau, le contour prosodique de « toi » affiche une modalité inversée dans cette position, tout en conservant la même hauteur. Ce que confirment la majorité des extraits dans le corpus. Par exemple :

(133) *tu vois Twilight / toi / Florian (42m51s) [Aurélie 1-1]*



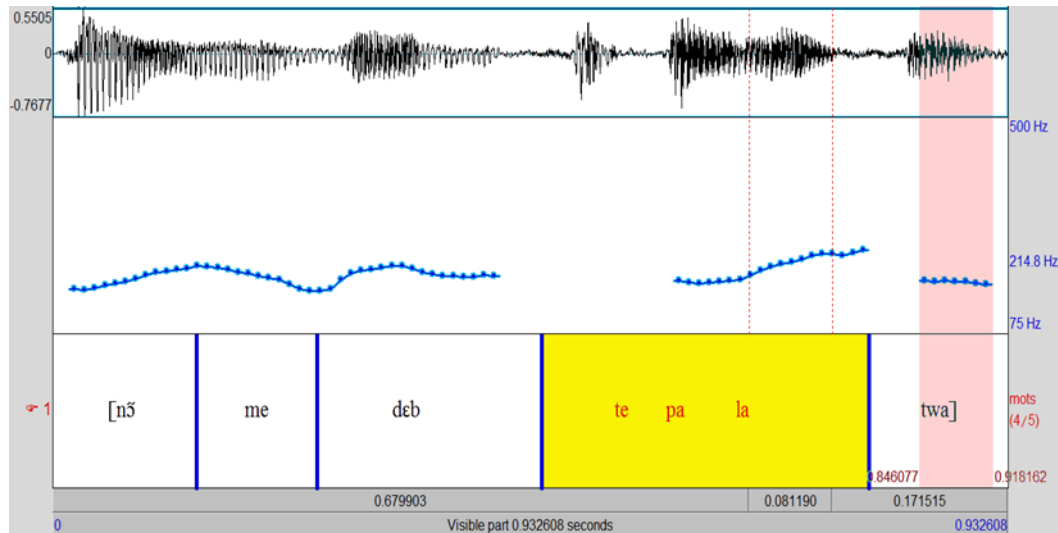
[Fig.61 : « Toi »]

Dans cet exemple, le « toi » en position de Postfixe ne respecte pas la modalité prosodique du Noyau qu'il ponctue — ce qui n'est pas le cas de l'apostrophe « Florian », dont le contour prosodique répond bien à la description d'un Postfixe. Au regard de sa prosodie, « toi » doit être envisagé comme un Postfixe doté d'une intonation singulière¹⁶², qui inverse la modalité, mais

162. Du fait que le Noyau n'est pas séparé en deux parties, il ne peut s'agir d'une Incise. Il pourrait s'agir d'un Suffixe particulier en revanche, mais cette observation n'est effectuable que pour le « toi », et non pour « lui » ou « moi » dans la même position. Pour ma part, je pense qu'il ne peut s'agir que d'une distinction entre ce pronom et une apostrophe, nécessaire dans cette position comme le mentionne l'article cité d'Arnold Zwicky.

conserve cependant un certain nombre de traits prosodiques par rapport au contour du Noyau (ici la hauteur et la durée sont identiques).

(134) *non mais Deb / t'es pas là / toi* (23m31s) [Toan 1-3]

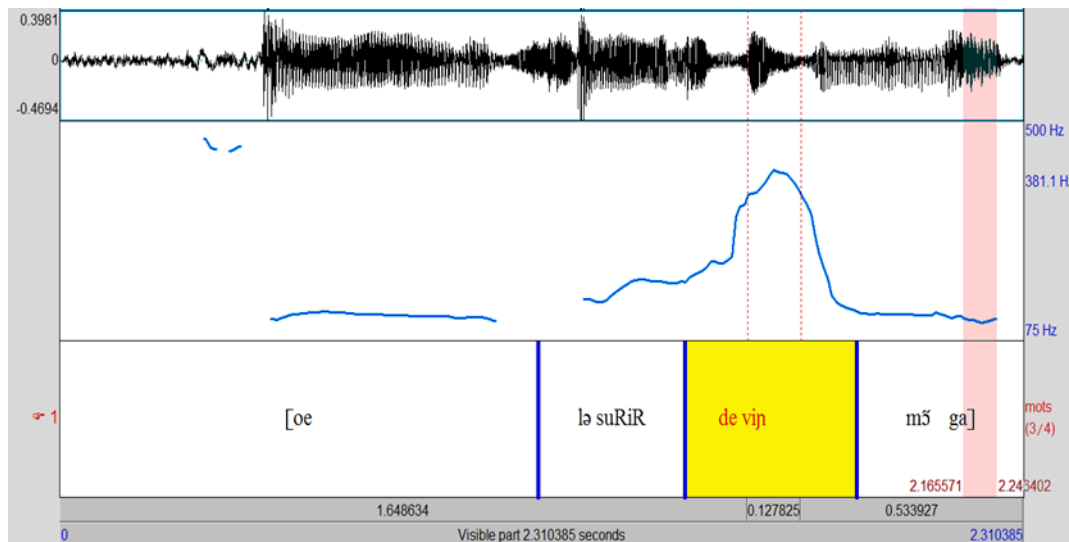


[Fig.62 : modalité inversée ou atténuée ?]

De même dans cet exemple : le Postfixe « toi » présente une modalité inversée (chute de 7,5Hz), qui peut toutefois, pour cet exemple, être perçu comme une (trop forte) atténuation, due à la position de Postfixe.

Aucune apostrophe ne présente, de la même manière, un contour prosodique inverse à celui du Noyau. L'exemple qui suit affiche deux contours mélodiques inversés, mais qui semblent appartenir en réalité à deux mots prosodiques en position de Préfixe (le locuteur va se sentir obligé de faire un commentaire par la suite) :

(135) *le Sourire des vignes / mon gars* (5m33s) [Romain 1-1]



[Fig.63 : Contraste entre deux mots prosodiques]

Dans cet exemple, le contour de l’apostrophe (- **montant**, + **concave**, - **haut**, - **long**, - **ample**, + **fort**) ne correspond en rien à la modalité qui précède (+ **montant**, - **concave**, + **haut**, + **long**, + **ample**, - **fort**) : il s’agit donc de deux mots prosodiques en position de Préfixe, ce que la suite de l’enregistrement permet de montrer.

D’autres démonstrations suivront sur ce point, car, bien au-delà de ces exemples, employant les outils présentés jusqu’alors dans cette thèse, le pronom tonique de seconde personne ne fonctionne jamais comme une apostrophe (il fonctionne en Langue, elle fonctionne en Discours), même en position liminaire. Lorsqu’il s’agit d’appeler ou d’héler quelqu’un, le recours à l’interjection s’avère plus que souvent nécessaire (« hé toi (là-bas) »). Plusieurs points de cette thèse viendront s’ajouter à celui-ci pour contredire à cette idée, solidement ancrée dans la tradition linguistique, que pronom tonique de seconde personne et vocatif sont équivalents du point de vue de la grammaire.

3.3.2. L’apostrophe comme segment détaché

L’existence d’une macro-syntaxe est principalement remise en cause chez des grammairiens ayant eu à présenter des travaux sur les phénomènes d’appositions, d’incises ou d’extra-prédication. Cette section avait au départ été rédigée en vue de trouver un terrain d’entente entre les tenants de l’une et de l’autre approche, en vue de souligner la complémentarité de ces dernières. Mais il s’agit là (c’est

évident) de problématiques qui atteignent un niveau de débat difficile à suivre, et plus encore à restituer. En conséquence, la « syntaxe » globale qui a été privilégiée dans cette division est produite dans l'intimité de cette thèse à cette seule fin d'obtenir des points de comparaison avec l'apostrophe, toujours en vue de mieux circonscrire cette dernière. Il faut garder à l'esprit que de telles comparaisons n'impliquent pas l'ouverture de paradigmes *ad hoc*.

Il s'agit dans ce qui suit de repérer des réalisations voisines, susceptibles d'occuper les mêmes positions macro-syntaxiques (soit toutes excepté le Suffixe), dotées de ressemblances au niveau de la prosodie (lesquelles n'ont pas été restituées toutefois), c'est-à-dire, dans tous les cas, susceptibles de jouer le rôle de faux-semblant. Deux réalisations me semblent directement visées.

3.3.2.1. La position adverbiale

Une première catégorie de « segments détachés » (ainsi que l'on nommera à défaut les syntagmes positionnés hors du Noyau) qu'il est possible d'opposer à l'apostrophe est celle qui affiche un rapport de rection non-nécessaire avec le Noyau. Ce que certains auteurs, cités ci-après, nomment position adverbiale.

Un exemple, que j'emprunte à Guillaume, permettra de se faire une idée des phénomènes que regroupe cette notion : *Enfant, je/tu étais assez turbulent / Enfant, il était assez turbulent / Enfants, nous étions assez turbulents*. Dans ces exemples, le segment détaché ne peut être qualifié ni de topique ni d'apostrophe. Il ne s'agit pas d'un topique, car le nom ne partage sa référence avec aucun autre élément du Noyau, il ne s'agit pas d'une apostrophe, du fait qu'il ne réfère pas non plus à l'allocutaire. Comme la propriété de ce segment est de restreindre la portée du verbe (ici au niveau de la temporalité : *Quand j'étais enfant...*), il est possible de décrire ce segment comme jouant le même rôle qu'un adverbe à l'intérieur du Noyau. C'est ainsi qu'il sera nommé *position adverbiale* dans ce qui suit.

Dans cet autre exemple : *Jean, fatigué, n'a pas pu assister à l'inauguration de cette année scolaire* (exemple de J. Lago, 1994 : 14), « fatigué » peut être glosé par « parce qu'il est (était) fatigué ». Ainsi « fatigué » ne sert pas, dans cet énoncé, à qualifier Jean, mais à restreindre la portée du verbe.

On reconnaît dans ces constructions le mécanisme de l'*incidence*. Le syntagme détaché a pour incidence le verbe recteur du Noyau qu'il accompagne, mais cette incidence est secondaire, et ce même syntagme pourrait être, comme l'apostrophe, détaché sans que le Noyau en soit affecté d'une quelconque manière. Nous nous situons donc bien au niveau de la macro-syntaxe. Seulement, il y a bien une action sur le Noyau, qui voit son extension ainsi réduite. Nous nous situons donc également au niveau de la syntaxe.

Cette description pourrait également convenir à celle de l'adverbe, pour lequel Gustave Guillaume parle d'« incidence externe de deuxième degré » (2004 : 56). C'est-à-dire que l'adverbe se dit d'un terme (exemple : l'adjectif) ou d'un syntagme (exemple : le prédicat), qui lui-même se dit d'un terme (exemple : le substantif) ou d'un syntagme (exemple : le sujet).

La position adverbiale est donc une position qui dépend du verbe, mais qui, au contraire de l'adverbe (semble-t-il) n'appartient pas pour autant au Noyau. Mais, en comparaison, l'adverbe, lorsqu'il appartient au Noyau, peut lui aussi être évincé sans aucun dommage au niveau de la syntaxe ou de la prosodie (cf. Blanche-Benveniste, 1997b)¹⁶³.

C'est cette conception qui est à l'honneur dans les travaux de Dan Van Raemdonck, spécialisés dans l'étude de l'adverbe, dont je cite ici un compte rendu d'article :

Dans le cadre de la syntaxe génétique qu'il développe en continuité avec les travaux de Gustave Guillaume, Dan Van Raemdonck présente une conception originale de la rection fondée sur la distinction entre détermination du verbe et détermination adverbiale. Opposé à la conception continuiste de la complémentation verbale, l'auteur s'appuie sur la notion d'incidence (effective ou « d'attente ») pour décrire l'ensemble des relations valencielles, rectionnelles et non-rectionnelles, du verbe.

Travaux de linguistique, 2010, n°60

163. On se passera de l'idée qu'il puisse exister des adverbes de phrases, ainsi que Claude Muller l'affirme (2001 : 80) pour contrer l'argument de Blanche-Benveniste. En revanche, il y a bien deux mouvements d'incidence de l'adverbe. Dans la phrase « il est vraiment beaucoup trop bourré », *vraiment* se dit du prédicat (incidence syntaxique) tandis que *beaucoup* se dit de « trop (bourré) » et *trop* de « bourré » (incidence lexicale). On a donc un adverbe de prédicat (= de phrase, chez Claude Muller) et un adverbe de verbe/adjectif. Seul le premier correspond à la position adverbiale, telle que présentée ici.

Indépendamment de ces travaux, cette position adverbiale devrait logiquement être distinguée de celle d'apostrophe, qui ne présente, au contraire, aucune relation d'incidence avec le Noyau.

Un excellent article d'Huguette Fugier (1985 : 105-119) présente le vocatif latin comme doté, précisément, d'une valeur adverbiale, et par conséquent intégré à cette forme. Cette intégration s'appuie sur la définition qui vient d'être vue. Cet article tente de démontrer, au moyen d'énoncés dérivés (que ma pratique limitée du latin me prive d'apprécier pleinement), qu'une liaison morphosyntaxique est susceptible d'apparaître entre un groupe nominal au vocatif et l'énoncé à l'intérieur duquel il s'intègre. À cette fin, Fugier ne s'intéresse qu'aux vocatifs « qui s'ancrent sur un constituant de la phrase adjointe », et non aux vocatifs qui « se trouvent simplement juxtaposés » (1985 : 106). Pour étendre ses observations, il faudrait donc, une fois les résultats de son analyse admis comme tels, reprendre la distinction entre adverbe (de verbe) et adverbe de phrase. Nul besoin d'aller jusque-là.

Cette démonstration s'appuie sur une apostrophe, avec épithète, en position de Préfixe (*Di placidi, pios servatis*) et une apostrophe-Noyau intégrée en Incise (*Cur opus adfectas, ambitiose, nouum ?* – Ovide, *Amours*, I, I, 14). Au moyen de l'attribution contenue dans la position adjectivale, qu'il s'agisse de l'épithète ou de l'apostrophe-Noyau, elle met en évidence le fait que cette dernière s'intègre à la construction de l'énoncé, d'une façon analogue à l'adverbe (ou la position adverbiale, identique ici) dans la phrase construite : *ambitiose opus nouum inceptas*.

Il me semble que le point commun soulevé dans l'analyse de Fugier est lié à la nature même de l'attribution, qui affecte *d'une façon ou d'une autre* la prédication antécédente ou subséquente, de la même façon que la position adverbiale, ou l'adverbe, possède une incidence de second degré avec le verbe antécédent ou subséquent. Or ce « d'une façon ou d'une autre » est, dans les exemples de Fugier, lié aux modalités expressives (modalités axiologiques, progression thématique...), non à la structure même de l'apostrophe, ce que l'article mentionne à juste titre : « il reste que l'adverbe (...) joue d'identique façon le rôle d'un énoncé appréciatif appliqué à l'énoncé déclaratif antécédent »

(1985 : 116). Or ces propriétés ne peuvent être confondues à l'incidence de second degré qui caractérise la position adverbiale (un adverbe ne peut être énoncé indépendamment d'un verbe ou d'une action), et d'autant moins aux propriétés de l'apostrophe, qui est sans doute plus susceptible de les recevoir, en tant que forme expressive.

C'est aussi pourquoi le vocatif n'est jamais exploité comme tel dans l'article, il s'agit de référence à son épithète, à sa position dans la phrase, à son caractère attributif, etc. Ces phénomènes permettent de démontrer, comme le précise Fugier à la fin de son article, que le vocatif n'est pas un élément extérieur à la syntaxe, et qu'il faut élargir cette dernière pour rendre compte de la complexité et de la richesse des relations qui précèdent (1985 : 117). En revanche, cela ne démontre nullement qu'une relation d'incidence de dernier degré existe entre le vocatif et le Noyau. Les exemples que choisit et manipule à cette fin l'article emploient de nombreux mécanismes, tous abordés dans cette thèse, qui possèdent leur propre fonctionnement et sont, le plus souvent (c'est-à-dire exceptée l'attribution propre à l'apostrophe-Noyau), indépendants de l'apostrophe elle-même.

3.3.2.2. Le topique (ou "thématisation")

Le topique a été introduit dans la section précédente comme un nom à la troisième personne ou un pronom tonique, placée hors du Noyau et partageant sa référence avec un des deux actants de ce Noyau. Cette définition suffirait, au regard de nombreuses apostrophes du corpus, à démontrer que l'apostrophe et le topique sont deux réalisations distinctes : l'apostrophe peut très bien ne partager sa référence avec aucun actant du Noyau, comme dans l'exemple suivant :

(136) Renaud / je veux du café (46m34s) [Toan 1-2]

Cette remarque en amène une sur la référence de l'apostrophe. Celle-ci suppose toujours le recours à la voix, aux auxiliaires matériels et sensibles du discours. Le mode de désignation qui la caractérise, et qui sera étudié en détail au chapitre suivant, n'est nullement comparable à la référence telle qu'elle est susceptible de se produire au moyen d'un nom à la troisième personne ou même

d'un pronom ; et cela même si ces derniers sont accompagnés d'un geste de monstration. Comme le dit le parent à l'enfant « on ne montre pas les gens du doigt », et ceci vaut très naturellement pour l'apostrophe. Il n'est donc pas possible de parler de coréférence pour l'apostrophe de la même manière que pour le topique : une différence psychologique essentielle subsiste.

L'énoncé suivant présente une coréférence : il y a une redondance manifeste entre le segment détaché et le pronom-sujet, de sorte que beaucoup de grammaires¹⁶⁴ affirment une identité positionnelle, du point de vue de la syntaxe¹⁶⁵, entre le topique et l'actant avec lequel il partage sa référence.

(137) *Jerem / il a dit décembre ouais (9m50s) [Renaud 2-1]*

On peut se ranger au point de vue de ces grammaires, et admettre une identité de position en (micro-)syntaxe. Du point de vue de la macro-syntaxe en revanche, la possibilité de déplacer ce syntagme avant ou après le Noyau, ainsi que sa valeur thématique, oblige à l'envisager comme un Affixe.

À ce double titre, il faut mettre au rang des topiques le pronom tonique de seconde personne, lorsqu'il se retrouve seul en position d'Affixe.

Tandis que l'apostrophe peut ne partager aucune référence avec le Noyau, le topique sera systématiquement repris comme sujet ou objet de l'énoncé. De ce point de vue, il demeure une confusion possible entre ce dernier et la position adverbiale. Je reprends deux exemples de Franck Neveu (1998 : 67) : *Dieu, je n'y crois pas* et *Joueur impénitent, les casinos l'attirent irrésistiblement*. Dans le

164. Dans la syntaxe structurale de Tesnière, le topique est un actant projeté hors du nœud verbal, mais qui peut également être considéré comme appartenant sémantiquement à ce nœud (1988 [1959] : 173). L'article déjà cité de Mitsou Ronat (1979) tente d'effectuer une distinction entre les deux formes, l'une oralement détachée et l'autre oralement intégrée au Noyau.

165. Je précise, en réaction à ces grammaires, que seul le terme *topique* peut être retenu pour caractériser le syntagme. Il n'est pas possible de l'intituler « apposition » ou « adjonction », du fait que ces termes étaient en latin synonymes d'*épithète*. Une différence essentielle se manifeste entre le topique et l'épithète, celui-ci est dénotatif, celle-là est connotative. Le terme de *dislocation* (Eva Larsson, 1979) pourrait convenir, mais une épithète peut parfaitement, à des fins expressives, être « disloquée », comme dans cet exemple : « le lait, blanc, se répandait sur le sol de la cuisine », pour lequel on peut encore inverser les positions (cf. Chaignet, 1888 : 476, consultable sur www.ac-grenoble.fr/lycee/diois/Latin/).

second exemple, il est évident que nous avons à faire à une position adverbiale, du fait que nous pourrions gloser : « parce que c'est un joueur impénitent les casinos l'attirent irrésistiblement » ; ce que la redondance avec l'adverbe de fin permet également de montrer. Malheureusement, le premier énoncé pourrait être glosé pareillement : « parce que c'est Dieu je n'y crois pas ». Dans ce cas, il faut bien observer le passage de l'énoncé à sa glose : il y a manifestement un changement de focalisation (de Dieu à la croyance). Je rappelle que de telles confusions ne sont pas permises pour l'apostrophe, pour laquelle l'insertion d'une copule entraînerait immédiatement un rejet hors de l'énoncé et la formation d'un second Noyau.

D'après Tesnière (1988 [1959] : 174), les topiques peuvent être soit des substantifs, soit des « substantifs personnels » (« moi », « toi », « lui/elle », « nous », « vous », « eux »...). Il est donc clair qu'au moins un modèle de syntaxe aujourd'hui considère le pronom tonique de seconde personne, dans cette position, comme distinct de l'apostrophe.

Une dernière question à propos du topique, qui intéresse plus spécifiquement l'objet de cette thèse : est-ce que le topique peut aussi apparaître comme Noyau ? Comment le reconnaitrions-nous, par ailleurs, en l'absence de ce dernier ?

(138) *crotin* Philippe / ... — *crotin* / ... (12m00s) [Anonyme 1-1]

La confusion pourrait régner avec un nom-impératif, comme dans « attention », « halte », « feu », « lumière — moteur — action » ? Pour l'exemple donné, il vaut mieux se reporter à la prosodie : le contour mélodique des deux termes, « crotin » et « Phillippe » contrastant de façon radicale, il n'y a aucune raison de supposer que « crotin » forme le Noyau et « Phillippe » un Postfixe qui l'accompagne. Il s'agit de deux mots prosodiques en position de Préfixe. Ceci implique que « crotin » forme un topique, indépendamment de la formulation du Noyau et du critère de coréférence qui a servi, jusqu'alors, à le caractériser.

Le topique peut donc être défini (dans l'intimité de cette thèse) comme la thématization d'un élément focalisé (nécessairement à l'intérieur du Noyau). Il s'agira en général de l'objet qui motive l'intervention du locuteur. Dans les

exemples qui parlent de « Jerem » (112 et 137), cités plus haut, l'objet de la discussion est à chaque fois le dénommé Jerem, non le fait d'avoir une bagnole ou le fait que « décembre » ait été énoncé par lui — les deux constituent *déjà*, c'est-à-dire *avant d'être énoncé*, le sujet de la discussion. On peut aussi dire, en bonne grammaire, le sujet du prédicat (ce qui se dit du sujet).

Ceci admis, les noms-impératifs (« Silence ! », « Halte ! » ; cf. Vendryès, 1978 : 140-141) peuvent devenir de bons candidats à la position de topique-Noyau, et seront à défaut considérés comme tels.

3.3.2.3. Préfixe et Postfixe

Du fait des observations qui précèdent, plusieurs auteurs défendent une séparation nette des approches micro et macro-syntaxiques. La dépendance ou la non-dépendance des syntagmes entre eux est propre aux catégories grammaticales, et non à la position de ces dernières (dixit les « grammaires de l'incidence »). À la position adverbiale correspond une incidence avec le verbe recteur ; au topique correspond une coréférence avec une position actancielle à l'intérieur du Noyau. Il est donc impossible d'assimiler ces dénominations de (micro-)syntaxe avec une approche macro-syntaxique. En revanche, il a été démontré, pour l'apostrophe comme pour ces objets, que la macro-syntaxe permettait de lever de nombreuses ambiguïtés.

Claire Blanche-Benveniste (1997a) défend cette idée que les deux approches sont complémentaires. Elle le démontre au moyen des phénomènes de focalisation, notamment par manipulation de constructions clivées, pour lesquelles la syntaxe traditionnelle n'est nullement représentative de la focalisation qui a réellement lieu.

Si l'apostrophe a été envisagée en priorité d'après sa position macro-syntaxique, c'est aussi à des fins de désambiguïsation. Ceci fait, ses propriétés syntaxiques peuvent maintenant être définies par opposition à ce qui précède.

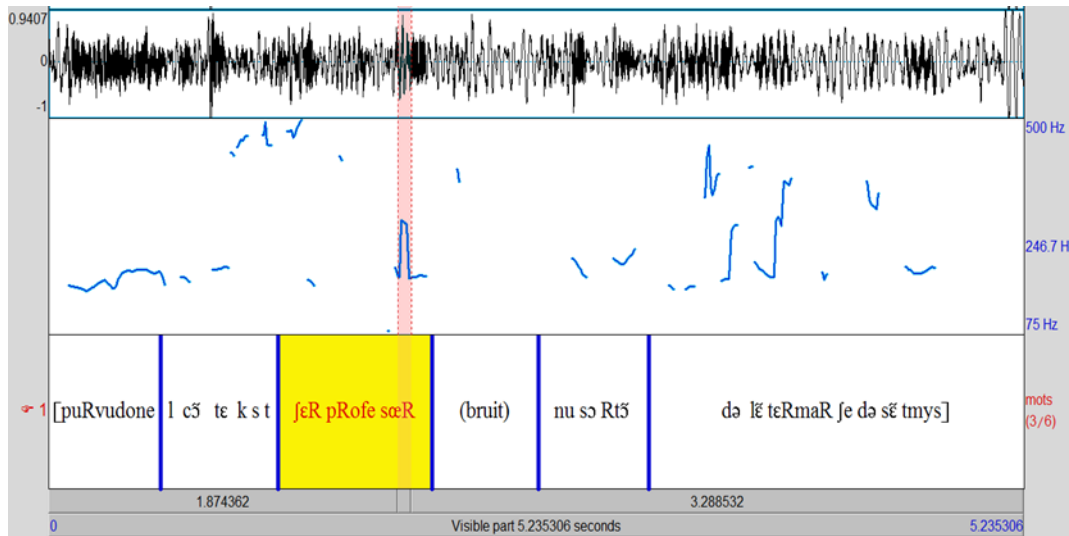
D'une part, l'apostrophe n'est incidente à aucun élément du Noyau. Elle ne restreint pas l'extension du verbe ou du prédicat, et pourrait même être apposée à un aphorisme ou à une maxime, la portée générale de cette dernière s'en trouverait inchangée. D'autre part, elle ne partage sa référence que de façon accidentelle

avec un actant à l'intérieur de ce Noyau. Cette dernière propriété, insuffisante ainsi énoncée, oblige l'investigation à s'intéresser de plus près à son mode de deixis. Tout ceci ne la prive pas d'occuper librement les mêmes positions macro-syntaxiques que les formes qui viennent d'être survolées, lesquelles sont seulement plus contraignantes de ce point de vue.

Avant de passer au chapitre suivant, qui décrit la fonction appellative de l'apostrophe, il est nécessaire de bien déterminer le rôle que joue chacun de ces macro-segments dans la formation globale de l'énoncé. Les exemples de syntagmes « détachés » offrent un premier aperçu de ce que positions anté- et post-prédicative peuvent induire comme variations autour du Noyau. Je rappelle que différentes descriptions des positions de Préfixe et Postfixe ont été proposées tout au long de ce chapitre, ainsi qu'au chapitre 1.

Blanche-Benveniste décrit le Préfixe comme « support d'informations » (1997b : 116). Ce dernier joue le même rôle que devrait normalement jouer le contexte d'un énoncé, à ceci près qu'il s'agit d'un contexte rapporté, d'un « "cadre" », pour reprendre les mêmes guillemets que ceux qu'emploie Blanche-Benveniste. Au niveau de la prosodie, le Préfixe se termine très souvent, mais cela dépend aussi de la structure prosodique elle-même, par un contour de continuation : un trait quasi-vertical et montant (parfois descendant) sur l'accent du dernier mot prosodique en position de Préfixe (continuation majeure), ou un trait montant, moins ample, achevé par une courbure (continuation mineure). Il faut rappeler à cet effet que, contrairement aux mots prosodiques en Postfixe, les mots prosodiques en Préfixe ne présentent aucun comportement prosodique singulier, et s'intègrent en conséquence à la structure prosodique de la même manière que les mots prosodiques qui constituent le Noyau. Seul ce contour de continuation permet, dans la plupart des cas, de séparer Préfixe et Noyau en prosodie.

(139) *pour vous donner le contexte cher professeur / nous sortons de l'Intermarché de Sainte Musse (0m14s) [Martin 2-1]*



[Fig.64 : Préfixe intégré + continuation]

Au contraire, il est impossible à un Postfixe d’être énoncé seul, faute de quoi son intonation sera réalisée selon les modalités de la position de Préfixe (et il s’agira donc d’un Préfixe, car l’intonation est seule à justifier l’existence de positions macro-syntaxiques, dans cette thèse). La présence du Noyau est donc indispensable. Là où un Préfixe peut, en définitive, suffire à assurer la communication, un Postfixe ne peut être compris qu’en relation avec le Noyau qui précède. Cette observation joue un rôle important, et peut-être en définitive suffisant, dès lors qu’il s’agit d’opposer les positions anté- et post-prédicatives de l’apostrophe.

Blanche-Benveniste (1997b : 121) fait observer que la position de Postfixe convient aux verbes de parole que l’on place après une citation entre guillemets. Ainsi des dit-il, avait-il dit, qu’il me dit, etc.

Vous le saurez bien assez tôt / qu’il nous disait toujours (CX 54, corpus du GARS)

Mais il faut également mentionner dans cette position les conclusifs comme *n’est-ce pas, t’as vu, tu vois, hein, quoi*, qui sont de véritables tics de langage chez certaines personnes. Cette position peut donc être décrite comme une indication après coup sur la façon dont le Noyau doit être lu ou entendu par l’allocataire : il peut s’agir de souligner une évidence, de rappeler quelque chose qui semblait aller de soi, de laisser l’énoncé produire son effet avant de lui restituer un cadre (plus

rare), d'insister, d'atténuer, ou encore de fournir véritablement des indications sur la marche à suivre (qu'il fallait suivre)...

3.3.3. Classement de l'apostrophe

Soit ce qu'il faut retenir avant de passer au chapitre suivant.

3.3.3.1. L'insulte : nouveau regard sur la phrase nominale

L'apostrophe-Noyau se reconnaît de plusieurs façons. Tout d'abord, sa structure prosodique implique qu'elle n'attend pas de mot prosodique avec lequel contraster. Sa prononciation, qui comprend un accent terminal de modalité (*a priori* déclaratif), se suffit à elle-même. En dehors de la prosodie, des règles de grammaire plus traditionnelles peuvent être appliquées. D'une part, une apostrophe en position de Noyau peut être suivie d'un « va », conclusif, ou d'un « que tu es », tous en position de Postfixe. D'autre part, une telle apostrophe, lorsqu'elle est reprise au discours indirect, a pour propriété de faire apparaître le sujet et la copule : « menteur » peut être ainsi rapporté par « le locuteur a dit que tu es/étais un menteur » ; autrement elle doit être reprise, en tant que phénomène d'expressivité, au discours direct : « le locuteur a dit "menteur" ».

Ce point aimerait démontrer que la (vraie) phrase nominale est toujours composée d'un Noyau nominal, et que les segments nominaux apposés à ce Noyau fonctionnent comme des macro-segments. Ceci démontré, il devient possible d'étudier un plus grand nombre de cas, et de montrer qu'il ne s'agit pas, en dépit de la présence nécessaire d'une copule (et indépendamment de la nature de cette dernière), de phrases elliptiques.

Quoiqu'il n'ait été cité nulle part dans ce (long) développement, je mentionne sur ce point les travaux de Charles Guiraud (1976, 1996), du fait qu'une importante partie a été consacrée à cette question de la phrase... nominale ou averbale ?

**a) La phrase nominale : quelques données
macro-syntaxiques et prosodiques**

Un point de vue récent, celui de Florence Lefeuve (1999 : chapitre 2), inspiré d'un travail de Benveniste (1966 : 158-159) est que deux noms peuvent être mis en relation à l'intérieur d'une proposition sans que la présence (même implicite) de la copule soit nécessaire. D'où l'intitulé de son ouvrage, *La phrase averbale en français*. Ci-jointes, deux propositions où l'on peut voir une telle relation à l'œuvre : « araignée du matin chagrin » et « araignée du soir espoir ». Le point de vue de Florence Lefeuve est en outre attesté par la grammaire comparée, tant au regard des langues étrangères (arabe, hongrois, russe, swahili...) qu'au regard de l'histoire des langues indo-européenne (sanskrit et grec ancien).

Florence Lefeuve traite de l'apostrophe de la page 72 à la page 74 de son livre. Elle considère l'apostrophe (en Préfixe et Postfixe, bien qu'elle n'effectue pas une description macro-syntaxique) comme n'étant pas une phrase et l'apostrophe-Noyau comme une phrase averbale. Les deux points de vue, celui de Florence Lefeuve (repris de Milner (1978 : 179), qui distingue les « noms de qualité », capables de prédiquer, des autres substantifs) et celui de cette thèse se rejoignent sur au moins un point : l'insulte constitue bien une « phrase » au sens grammatical.

Le psychologue Karl Bühler, dans la somme de réflexion qu'il a publié sur le langage, prend comme exemple, afin de traiter ce problème de la phrase nominale, certaines phrases proverbiales tirées de l'allemand, du type *neuer Arzt neuer Friedhof*, « nouveau médecin nouveau cimetière », *lange Haare kurzer Sinn*, « cheveux longs idées courtes » (2009 : 537-539). Il fait remarquer, à juste titre, que si l'on inverse l'ordre des deux groupes nominaux dans ces phrases, l'implication sous-jacente permute également, de sorte que le rôle que joue l'ordre des membres ne fait aucun doute à partir de ces exemples. Bühler fait reposer l'ordre en question sur une construction prédicative, ou du moins un « schème prédicatif » de type (S→P), propre aux langues indo-européennes. Il ne nie pas pour autant le fait (au contraire, puisque sa démonstration consiste précisément à mettre en avant ce fait) que ces expressions soient bien formées et non-

elliptiques : l'opération prédicative (S→P) est déjà rendue par un ordre préétabli, qui n'a pas besoin d'être explicité.

Le grammairien voulant restituer l'opération prédicative à l'intérieur de ces expressions (sans nécessairement supposer qu'elles aient existées) peut formuler toute une série d'exemples à partir de ce qu'il en reste : « un nouveau médecin (qui s'installe), c'est un nouveau cimetière (que l'on inaugure) », « si tu as les cheveux longs, (c'est que) tu as les idées courtes », « plus les cheveux sont longs, plus les idées sont courtes », etc. ; mais il peut également formuler des exemples du type « un nouveau médecin inaugure un nouveau cimetière », « les cheveux longs font les idées courtes » ou « des cheveux longs impliquent des idées courtes ». Le premier groupe d'hypothèses est de forme Préfixe + Noyau, tandis que le second constitue un Noyau seul. Sans doute le second groupe fait-il apparaître plus radicalement le schème (S→P). Cependant si, dans les deux cas, la construction prédicative est restituée, seul le premier groupe d'hypothèses peut se voir réduit à deux GN juxtaposés sans que le sens en soit modifié. De fait, la forme archaïque que l'on prête à ces expressions idiomatiques pourrait s'expliquer par contraste avec leur segmentation macro-syntaxique.

Si donc on considère ces énoncés, du moins leur transcription en français, comme bien formés macro-syntaxiquement, la prédication et l'ordre qui la maintient peuvent être expliqués par la présence du Noyau macro-syntaxique en seconde position. Malheureusement, ceci ne peut être démontré au moyen de la prosodie, du fait de l'intonation spécifique des proverbes. Lorsqu'un proverbe est prononcé à la façon d'un proverbe, (exemple : « qui vole un œuf (↗) vole un bœuf (↗) »), la prosodie indique une forme Noyau-Postfixe/Suffixe, dotée d'une modalité interrogative ; ce qui est bien évidemment contraire à toute intuition grammaticale. Au contraire, pour un énoncé du type : « celui qui vole un œuf (↗) vole un bœuf (↘) », une mélodie de type protase-apodose met en évidence le contraste de pentes des deux mots prosodiques entrant dans la composition du Noyau (ou du Préfixe et du Noyau).

L'intonation spécifique des proverbes peut être expliquée au moyen de leur fonction didactique. Aucune raison de s'y attarder. En revanche, le fait qu'il s'agisse dans tous les cas de deux segments macro-syntaxiques distincts, et ce

indépendamment de la forme originelle de ces expressions, devrait intéresser la description au plus haut point.

b) Existe-t-il des phrases averbales en français ?

Je recopie ci-dessous un extrait du Cours de syntaxe générale de Denis Creissels, pour sa simplicité et l'exemplification qu'il en donne :

[...] en français, il est légitime de considérer *Intéressant, ce livre* comme variante elliptique de *Il est intéressant, ce livre*. D'abord les deux constructions sont possibles, avec exactement le même sens, et le caractère syntaxiquement marginal de la première variante découle par exemple du fait qu'il est impossible de l'insérer dans un contexte dans lequel peuvent normalement s'insérer les phrases indépendantes de type déclaratif, comme *Jean ne sait pas que...* (On peut dire *Jean ne sait pas que ce livre est intéressant*, mais pas **Jean ne sait pas qu'intéressant, ce livre*).

2004, chapitre 7, p.1/12

La description macro-syntaxique de « intéressant, ce livre » donne « intéressant » en position de Noyau et « ce livre » en position de Postfixe. Dans cet exemple, l'ordre S→P permute en quelque chose du type →P : S. Ceci suffit à montrer que c'est bien la position de Noyau qui contient, seule, la prédicativité, et non un ordre préétabli de type S→P.

Suivant la remarque de Denis Creissels, s'il n'est pas nécessaire d'employer la copule, c'est que celle-ci se trouve déjà impliquée par la position de Noyau. Pourtant, il n'est pas légitime de considérer cet énoncé comme une « variante elliptique » de *Il est intéressant, ce livre*, précisément parce que **« Jean ne sait pas qu'intéressant, ce livre »* est impossible, tandis que « Jean ne sait pas qu'il est intéressant, ce livre » est possible. Envisager *Intéressant, ce livre* comme un écart à la normativité ne constitue pas, non plus, une piste intéressante, car l'explication censée découlée de ce caractère marginal doit à son tour être expliquée.

Dans « Intéressant, ce livre », « Intéressant » est un élément rhématique, de par sa position de Noyau. De plus, il connote nécessairement (en tant qu'adjectif dirons-nous) un terme support, qui s'avère être, repris en Postfixe, « ce livre ». Tout cela de la même manière que dans « Il est intéressant, ce livre », mais la comparaison s'arrête là.

Dans « Jean ne sait pas qu'il est intéressant, ce livre », l'élément rhématique du Noyau est « Jean ne sait pas ». « Qu'il est intéressant » est « faiblement » régi¹⁶⁶ par le verbe « savoir », et demeure, en cet état, un élément thématique : les interlocuteurs, auxquels Jean n'appartient pas, savent, tous deux, que ce livre est intéressant, mais Jean ne le sait pas¹⁶⁷. On voit par là que l'exemple de Denis Creissels n'est pas aussi exemplaire qu'il y paraît.

« Intéressant », employé seul, ne peut être doté d'une valeur thématique, de même que tous les adjectifs et autres noms connotatifs employés seuls (cf. *supra*, les noms de qualité chez Milner). Ceux-là requièrent toujours un support auquel s'attribuer. Support qui ne pourra être, à défaut, que le sujet du Noyau. Ce pourquoi, employés seuls, les adjectifs ne peuvent figurer qu'en position de Noyau, de Suffixe ou éventuellement d'Incise — à moins de constituer un discours rapporté.

Dans *« Jean ne sait pas qu'intéressant, ce livre », le sujet du Noyau est déjà Jean, et sa copule est déjà remplie par le verbe savoir, par conséquent « intéressant » n'a aucun support auquel s'attribuer, ni aucun mode d'attribution sur lequel fonctionner ; étant entendu qu'un énoncé ne peut contenir plus d'un seul Noyau en l'absence de conjonction de coordination.

À noter que pour « Intéressant, ce livre », comme pour l'apostrophe-Noyau ou les Noyaux nominaux en général, il est encore prématuré de dire si une copule, envisagée comme « verbe zéro » (comme on parle d'article zéro pour l'apostrophe), est toujours exprimée dans le Noyau ou pas. Si l'on considère, comme c'est le cas en macro-syntaxe, qu'il existe un élément régissant l'intégralité du Noyau, alors la réponse devrait logiquement être oui (cf. **1.2.2.3.**). Il est toutefois possible d'affirmer, au regard de ce qui précède, que le mot *menteur* dans « tu es un menteur », « menteur » et « menteur que tu es » n'a nulle part la même valeur. Dans le cas particulier qui vient d'être discuté, il pourrait

166. Cf. Blanche-Benveniste (1989) et Apothéloz (2003).

167. Tout ceci incombe à la grammaire particulière du verbe *savoir*, qui est un autre problème, mais ne pose pas tant de difficultés à la macro-syntaxe : une simulation sur Praat donne « Jean ne sait pas » comme Noyau et « qu'il est intéressant, ce livre » comme deux mots prosodiques en Postfixe.

s'agir d'un élément contenu dans le nom lui-même (l'incidence). Mais l'ajout de nouvelles données, comme les noms dénotatifs empratiquement¹⁶⁸ intégrés, du type « un café », « lumière », « moteur », « action », montre cependant que la non-explicitation de l'élément régissant est à envisager d'une façon plus large. D'une façon générale, on constate que l'allocutaire, du fait de son rôle d'allocutaire, de serveur, de machiniste, de caméraman ou d'acteur, est toujours apte à exécuter un ordre à la réception d'un Noyau de ce type, et qu'il peut éventuellement anticiper ce dernier, du fait de son expérience. Ce rôle de l'allocutaire dans la phrase nominale, et la surestimation du rôle du locuteur dans la plupart des théories linguistiques¹⁶⁹, sont des sujets encore peu discutés aujourd'hui.

c) La phrase nominale indo-européenne

Si, pour en finir avec les observations synchroniques, on ajoute à ce qui précède les données de la linguistique historique, la problématique d'une copule implicite s'étend à toute la famille indo-européenne, sinon à toutes les langues :

Dans les langues indo-européennes, la copule est généralement un ancien verbe autonome, vidé de son sens propre (cf. p. 186) ; et l'introduction de la copule dans la phrase nominale s'explique aisément. Il y a en effet une notion que le simple rapprochement du sujet et du prédicat ne suffit pas à exprimer : c'est la notion de temps. Le verbe, en tant que symbole de temps devenait alors nécessaire.

Vendryès, 1978 : 142-143

Pour Vendryès, le Noyau nominal ne sollicite l'expression de la copule qu'afin de mettre en évidence le temps dans la forme verbale. C'est donc autour de cette notion de temps que s'effectue la distinction entre « tu es un menteur » et « menteur ».

168. Terme employé par Bühler pour désigner l'emploi du nom seul dans un contexte qui lui est approprié. Par ce terme, l'auteur démontre qu'il n'y a pas, dans une grande majorité des cas, d'ellipse remarquable dans les constructions averbales (cf. 2009 : 269-272).

169. On peut facilement s'en convaincre à travers certaines terminologies modernes. Je songe notamment aux « opérations énonciatives » (dont la fameuse « opération prédicative ») d'Antoine Culioli et aux « actes de langage » (dont le fameux « acte prédicatif ») de John S. Searle.

On verra à la fin du cinquième chapitre que la question du *temps*, si elle est centrale sur cette problématique, subsume malgré tout le vrai problème, à savoir la question du *mode*. De ce point de vue, la description ne pourra s'effectuer qu'au cas par cas, et non par l'intermédiaire d'une catégorie « phrase nominale », beaucoup trop globalisante en français. Il faut encore distinguer, sur cette question, le nom-impératif (« un café », « lumière », « attention », « repos », « à droite », etc.), l'ancienne phrase nominale (la plupart des langues — arabe, russe, hongrois, langues bantoues... — n'emploient pas la copule dans les phrases attributives du type « le lion (est) mort ») et l'apostrophe-Noyau, qui dépend, à bien y regarder, autant de l'une que de l'autre.

3.3.3.2. L'appel, l'adresse et l'attribution nominale

Arnold Zwicky (1974) avait estimé légitime la distinction entre appel (*call*) et adresse (*adress*) en anglais. Sa démonstration reposait sur la possibilité de remplacer le vocatif en position liminaire par *You* ou *Hey what's your name*, et d'observer que cette possibilité n'existe plus dans certaines positions. Bien que les cas précis dans lesquels cette substitution serait ou ne serait pas autorisée soient plus variés que la simple opposition anté- et post-prédicative, cette distinction est reprise dans les chapitres qui suivent pour traiter indépendamment l'apostrophe antéposée au Noyau, en position de Préfixe, et l'apostrophe postposée au Noyau, en position de Postfixe. Il est possible de justifier ces appellations au regard de leurs emplois traditionnels et de certaines remarques effectuées en amont.

L'appel a été décrit dans cette partie comme une apostrophe annonçant un Noyau (soit par sa modalité, soit par un contour de continuation), capable seule d'accomplir ce que le Noyau accomplirait en temps normal, comme par exemple alerter son destinataire. Or, dans ces situations, où l'apostrophe est prononcée indépendamment du Noyau, l'expression « appel » vient s'appliquer de façon idoine à l'objet de la description, non pas du fait qu'il s'agit d'un appel au destinataire (lorsque la maman s'apitoie sur les étourderies de son bambin, et l'apostrophe en soupirant « Jean / ... (enfin) », il n'y a pas lieu de dire qu'elle l'appelle), mais du fait que cette forme *appelle* le Noyau de l'énoncé, en prédisant son contour terminal, c'est-à-dire comme une forme peut en appeler une autre. On

pourrait appliquer à cet endroit la définition que Hjelmslev propose de la rection (1936 : 19), et dire que le Noyau est appelé par l’apostrophe liminaire. Comme il est toujours possible d’énoncer un Noyau indépendamment d’une apostrophe, on se gardera de poser à cet endroit une hypothèse trop maladroite.

La définition du terme *adresse* dans le *Trésor de la langue française* : « point d’acheminement ou indications sur le point d’acheminement d’un objet ou d’une personne » convient, jusqu’à meilleure description, à l’apostrophe en position de Postfixe. L’apostrophe, dans cette position, achemine effectivement (au moyen d’une deixis qui reste encore à décrire) le Noyau, tel qu’il vient d’être prononcé, à son destinataire. Comme le Postfixe consiste la plupart du temps en une indication, un « mode de lecture » du Noyau, un rappel non-nécessaire, il sera intéressant de se demander de quelle manière l’« adresse » parvient à donner des indications sur le Noyau qui la précède.

Enfin, si l’expression « insulte » est parfois employée, par souci de simplification, c’est l’expression « attribution nominale » qui a été retenue dans cette thèse pour désigner l’apostrophe-Noyau. Cette dernière dénomination n’entre pas en contradiction avec celle de phrase nominale, employée par Vendryès (1978 : 140) afin de désigner les constructions attributives du type « le lion (est) mort ». *Attribution nominale* veut dire qu’un seul groupe nominal est nécessaire pour que l’attribution ait lieu, tandis que phrase nominale met en relation deux groupes nominaux juxtaposés, au moyen de l’ordre (macro-syntaxique ?) de ces groupes.

3.3.3.3. La seconde personne

Même s’il s’agit là du critère de reconnaissance qui, en dernier lieu, a permis de sélectionner des extraits à l’intérieur de cette thèse, il n’est pas encore admis que la seconde personne soit un trait distinctif de l’apostrophe ou du vocatif. Ceci semble un paradoxe. Il n’en est rien si l’on accorde un intérêt à certaines grammaires qui démentent le fait : au 17^e siècle, Scioppius (1664) — inspiré de son maître Sanctius — refuse l’idée que le vocatif soit régi par *tu* ou *uos* : la personne est attachée au système du verbe, or le vocatif n’est jamais régi par le verbe (la possibilité du contraire vient d’être maladroitement évoquée au point

précédent). Une position inspirée de ce dernier se retrouve également dans la *Grammaire* dite « de Port-Royal », de Lancelot et Nicole (1993 [1846] : 59, 81), où l'on voit qu'aucun pronom de seconde personne n'est décliné au vocatif, pas plus que l'existence de cette personne n'est mentionnée dans la description du cas — il faut mettre de côté les suppléments ajoutés à l'édition de 1846. Plus avant, au 12^e siècle, dans les grammaires de Simon, Martin et Boèce (dits « les Danois » ; ces grammaires ont été rédigées aux alentours de 1260-1280), des présentations du vocatif faisant fi de la seconde personne sont également proposées (1969 : 183 ; 1963 : 33 et 1961 : 42), même si le propos lui-même n'est pas, ici non plus, discuté. L'idée globale est que le vocatif, cas de l'appel, se définit comme *terminus excitationis*, ce qui le rattache à des causes matérielles et le détache de tout système de représentation, tel que le système de la personne¹⁷⁰.

Le fait que le nom au vocatif soit à la seconde personne pourrait être expliqué par la notion d'accident, plus que par une nature qui lui serait propre. Cette conception, à l'œuvre chez plusieurs grammairiens, est incompatible avec l'idée que le propre du vocatif soit la seconde personne, à moins d'envisager le vocatif comme un cas intervenant précisément pour marquer ce type d'accident, ce qui en ferait un cas bâtard, situé entre langue et discours. Chez Guillaume, le passage du nom de la Langue au Discours implique une perte de la troisième personne à laquelle le nom est normalement conditionné. De cette perte, il résulte que le nom va prendre la marque de personne la plus proche, par incidence (par exemple, dans « je suis bête », « bête » sera à la première personne). La personne du nom devient bien, en ce cas, un accident du discours. Comme l'apostrophe ne possède aucune incidence ni aucune référence avec le Noyau (cf. *supra*, **2.3.2.3.**), c'est la marque qui correspond à la personne de l'allocutaire qui sera sollicitée par le nom. Mais, si cette description convient effectivement, d'où est venue la nécessité d'employer le cas vocatif ? Le nominatif, cas du nom attribut, conviendrait tout aussi bien en ce cas — et a historiquement convenu, dans un grand nombre de langues.

170. Cette synthèse est reprise des recherches menées par Serbat dans *Cas et Fonction* (1981 : 29 et 46 notamment).

Si l'on considère, d'ici le chapitre 6 qui traitera du système casuel, que le vocatif est le cas que porte le nom qui régit l'apostrophe (définition de Port-Royal), le nom décliné à ce cas aura alors comme accident la seconde personne, bien qu'il faille encore décrire l'accident en question.

Deuxième partie

Deixis, représentation, vocatif...

Leibnitz, accusant Newton d'inventer des dieux appelés *attraction*, *force centripète* et *force centrifuge* n'a pas plus empêché la gravitation de devenir un dogme scientifique...

Clémence Royer, avant-propos de
L'origine des espèces (1866)

Chapitre 4

« On ne montre pas les gens du doigt ! »

Montrer du doigt passe pour le premier comportement linguistique de l'enfant, bien avant que ce dernier ait acquis son premier mot¹⁷¹. C'est donc très tôt qu'il pourra être rappelé à l'ordre au moyen de cette expression bien connue « on ne montre pas les gens du doigt », dont les origines, en dehors de toute spéculation historique, se sont vraisemblablement perdues¹⁷². Mais quelles que soient les origines de cette expression, elle trouve une singulière illustration dans le phénomène de l'apostrophe. Et pour cause, s'il peut être impoli, dans certaines cultures, d'employer explicitement la seconde personne pour interpeller les individus, ce chapitre démontre que c'est avec autant sinon plus de raisons qu'il est impossible de les interpeller en les montrant du doigt.

Bien évidemment, « montrer du doigt », au sens figuré, c'est accuser directement une personne (d'être coupable, par exemple). De ce point de vue, l'attribution nominale, que ce chapitre passe sous silence, devient indirectement candidate à l'ostension de la seconde personne. Cependant, toutes les variations de l'attribution nominale ne permettent pas que l'on itère ce geste (par exemple si

171. Ci-dessous, l'extrait d'un article qui sera réemployé plus loin dans ce chapitre : « les travaux qui portent sur le développement du langage oral voient généralement dans le pointage un acte précurseur de la dénomination » (Mathiot *et al.*, 2009 : 146).

172. J'ai abandonné en cours de route toute recherche sur l'origine de cette expression. La plupart des sources l'attribuent aux chasses aux sorcières qui ont pu avoir lieu du 12^e au 17^e siècle. Son interprétation est beaucoup moins sujette à caution ; ci-joint une lecture prise au hasard sur un forum de discussion : « on ne parle pas des gens en leur présence », sous-entendu « à la troisième personne ».

je traite quelqu'un de « Don Juan). Le geste est donc d'avantage le fait du nom¹⁷³ dans ce type d'emploi, que de l'apostrophe elle-même.

Montrer du doigt et apostropher sont deux comportements distincts. C'est ce que ce chapitre aimerait montrer, en explicitant les traits comportementaux qui accompagnent généralement l'émission et la réception d'un appel ou d'une adresse. Si donc il a été fait appel aux travaux d'un psychologue, c'est afin de prendre, non plus des énoncés, mais des comportements comme objet d'étude ; posture qui sera justifiée dans une première section. S'il a été fait appel aux travaux de Karl Bühler, c'est parce que ces derniers sont, à ma connaissance¹⁷⁴, les seuls à établir une séparation radicale et formelle entre le langage comme *appel* (i.e. qui se déduit d'un comportement signalétique) et le langage comme *représentation* (i.e. qui se déduit d'un comportement symbolique) ; posture qui sera justifiée dans une deuxième section. Une troisième section s'essaiera alors, afin de parachever cette description non-représentationnelle de l'apostrophe, de mettre en évidence ce qui, dans l'apostrophe, permet de lier appel et représentation. La représentation elle-même fera l'objet du chapitre suivant.

4.1. Le modèle instrumental du langage

(...) nous cherchons un modèle de l'évènement de parole concret arrivé à maturité, en même temps qu'à définir les circonstances de la vie dans lesquelles il apparaît plus ou moins régulièrement.

Karl Bühler, 2009 [1934] : 104

Une intuition sur le langage, que partageaient aussi bien Socrate que les Sophistes si l'on en croît Platon, est que le langage est l'instrument (*organon*) à travers

173. Par exemple si je crie « sorcière » à l'adresse d'une tierce personne. Ceci est important, car il faut encore pouvoir expliquer ce geste (cf. 5.2.3.1.).

174. Il faut également mentionner le *Verbal Behavior* de Burrroughs Frederic Skinner, qui, indépendamment de son inapplicabilité en sciences du langage (cf. critique de Chomsky, 1959), m'a été d'une grande inspiration.

lequel la parole peut se manifester. Instrument que le *Cratyle* réduisait alors à l'*onoma*¹⁷⁵.

Aristote, reprenant le terme employé par Platon, élabore un langage plus sophistiqué, un *organon* à travers lequel la parole concrète atteint sa pleine maturité, et que les Stoïciens baptiseront plus tard *logikê*, en hommage au *logos* que Platon décrivait déjà dans le *Sophiste* comme la seule parole suffisamment aboutie pour que la vérité et la fausseté s'y logent¹⁷⁶.

Le psychologue Karl Bühler part de cette idée que le langage est quelque chose d'élaboré, au vu de la précision que peut atteindre un discours comme celui de la logique. Mais il le fait à rebours, c'est-à-dire non plus, comme chez Aristote, en élaborant un discours appuyé sur la maturité du langage (c'est-à-dire assorti de définitions et d'opérateurs qui à leur tour forment des propositions, qui à leur tour pourront être déterminées en termes de vérité/fausseté), mais en illustrant les fonctions plus primitives qui ont permis à ce langage, le langage de la représentation, de se construire progressivement (2009 : 113).

4.1.1. Présentation

Le modèle de Bühler¹⁷⁷ se résume, pour l'essentiel, à un axiome qui veut que toute unité de langage soit réductible à ses trois fonctions : *expression*, *appel* et

175. D'après Platon, début du *Cratyle* [388a].

176. Ce dernier propos est repris de Michel Fattal (2009 : 21). D'après Platon, fin du *Sophiste* [262c-d]. À noter que ce n'est pas Socrate, mais l'Étranger qui pourvoit son enseignement à Théétète dans ce texte. Socrate est simple spectateur, dans cet ultime texte de Platon, et l'on ne saurait dire jusqu'à quel point il approuve la leçon.

177. Le modèle de l'organon est une théorie qui aura été élaborée sur plus de vingt ans. Les premiers travaux faisant état du futur organon au complet sont datés de 1909 : l'un s'intitule « Über das Sprachverständnis vom Standpunkt der Normalpsychologie aus » ; l'autre est une lecture critique du philosophe Anton Marty, lequel présentait également un modèle « fonctionnel » du langage. Un article daté de 1918, intitulé « Kritische Musterung de neuern Theorien des Satzes », paru dans l'*Indogermanisches Jahrbuch* (vol.6, Berlin, 1-20), introduit un premier modèle de organon dans le cercle des linguistes, tandis qu'un autre article de psychologie la même année montre l'ordre d'apparition des trois fonctions chez l'enfant, ce qui permet au psychologue de mettre en parallèle la genèse des capacités linguistiques avec le développement de la pensée. En 1923, Bühler propose une première description de la fonction représentationnelle, et démontre son apparition tardive dans la genèse du langage humain. Synthèse effectuée d'après Marthelot, 2012.

représentation. Les trois autres axiomes qui introduisent la *Sprachtheorie* ont pour objet de rappeler certains fondamentaux en linguistique (axiomes B et D, que la linguistique structurale mettait alors à l'honneur), ainsi que d'énumérer les différentes formes sous lesquelles l'objet langage peut être donné à voir (axiome C). Ces trois derniers axiomes ont été rapidement introduits dans le premier chapitre de cette thèse (cf. 1.2.3.1). Il s'agit, pour l'essentiel, d'observations scientifiques que toute théorie sur le langage se doit de respecter.

L'axiome A, seul concerné par ce qui suit, présente un modèle d'*organon* tel que pensé par le théoricien Bühler.

4.1.1.1. Les « trois livres sur le langage »

Même s'il limite le principe de l'organon bühlerien à la seule composante phonique (ce qui exclut la gestuelle, la mimique, la position dans l'espace, le contact physique, la retranscription au moyen de la graphie, ainsi que la dimension acoustique non rattachée à la phonation, pour ne mentionner que les aspects les plus remarquables), Nicolas S. Troubetzkoy a recours, dès l'introduction de ses *Principes*, à la *Sprachtheorie* de Bühler, afin de distinguer la phonologie, qui étudie la fonction représentationnelle, de la phonostylistique, qui étudie la fonction expressive et la fonction appellative :

On a dit ci-dessus que, dans la perception de la parole humaine, les diverses particularités des impressions phoniques étaient projetées pour ainsi dire sur trois plans différents : le plan expressif, le plan d'appel et le plan représentatif, de sorte que l'attention de l'auditeur peut s'exercer sur chacun de ces trois plans à l'exclusion des deux autres.

Troubetzkoy, 2005 [1938] : 31

Ces trois plans forment l'organon de Bühler, qu'il s'agit à présent de présenter, d'illustrer et de commenter.

a) Présentation

Le « plan expressif » est celui où se manifeste la *fonction expressive*. Cette fonction est celle qui trahit l'état physique et moral du locuteur. Il convient en cela de parler de *symptômes*. Bühler donne pour exemple une formule écrite par un mathématicien au tableau, et qui demeurerait expressive au regard de sa

graphie (2009 : 113). En observant cette écriture, il serait possible, d'après Bühler, d'identifier des « symptômes », par définition propres au scripteur, qui n'appartiennent en tant que tels à aucune convention, et n'ont pas pour fonction d'agir sur l'allocutaire. Dans ses *Principes*, Troubetzkoy conseille au chercheur de ne pas prendre en compte les modalités expressives que l'on pourrait dire « universelles », comme la hauteur de la fréquence fondamentale en fonction du sexe ou de l'âge, et de concentrer son attention sur les « procédés expressifs », expression étrange qu'il emploie afin de distinguer ce qui, à travers l'emploi d'une langue donnée, se présente comme manifestant des singularités à l'intérieur de cette langue¹⁷⁸ — ainsi, par exemple, des régionalismes (2005 : 22) ou encore des distinctions phonologiques de genres, de statut, qui peuvent relever de traditions culturelles dans certains dialectes (cf. 2.2.1.1.).

Le « plan d'appel », seul étudié dans ce chapitre, est celui où se manifeste la *fonction appellative*. Cette fonction guide le comportement de l'allocutaire. Le locuteur émet un « signal », auquel le récepteur est supposé réagir. La règle est qu'à un signal donné correspond une réaction déterminée¹⁷⁹. Dans l'étude des langues (indépendamment de la parole), le plan d'appel se réduit au concept de *deixis*.

Le « plan représentatif » est celui de la *fonction représentationnelle*, étudiée au chapitre suivant. Cette fonction repose sur l'existence de systèmes de représentation entre locuteur et allocutaire, à l'intérieur desquels chaque unité,

178. Il faut rappeler que la distinction phonologie/phonétique établie par Troubetzkoy repose sur la distinction langue/parole : respectivement, la phonologie segmente la phonation en unités signifiantes, les « sons de la langue », soit les traits phoniques pertinents en vue de distinguer différentes significations à l'intérieur d'une langue (exemple : le voisement, qui différencie en français [pu] de [bu]) ; la phonétique segmente la phonation en unité non-signifiantes, les « sons de la parole », qui reconstituent la phonation au moyen d'unités arbitraires, lesquelles ne permettent pas d'édifier un système propre à la langue elle-même, mais seulement d'observer l'évolution de la formation des mots en discours. Cette distinction, Troubetzkoy semble vouloir la réitérer à l'intérieur de la phonostylistique.

179. On se souvient qu'au son de clochette d'Ivan Petrovitch Pavlov correspond la salivation des chiens.

appelée « symbole », consiste en une « quantité négative »¹⁸⁰, c'est-à-dire possède une valeur *définie par opposition* à toutes les autres unités qui composent son paradigme. En tant que telle, cette fonction se présente comme la plus élaborée du langage humain, celle qui, d'après de nombreux auteurs, y compris Bühler lui-même, lui serait propre.

b) Illustration

Si un locuteur s'exprime avec un accent lorrain au cours d'une partie de pétanque à Marseille, les marques de son accent seront sans doute à envisager du point de vue de la fonction expressive, du fait que ces dernières ne seront nullement pertinentes pour la communication, et pourront éventuellement prêter à des plaisanteries. Ce qui revient à dire de l'accent du locuteur qu'il est *symptomatique*, du fait qu'il trahit la région où il a grandi, rien d'autre.

Si ce locuteur se met à parler avec un léger accent du sud, afin de s'intégrer ou de masquer son appartenance à une communauté du nord¹⁸¹, il tend à agir sur son ou ses destinataires. En ce cas, il n'est plus possible d'étudier le phénomène d'après la seule fonction expressive, le comportement de l'individu est *appellatif*, du fait qu'il se destine à un ou plusieurs récepteurs et tend à orienter leur comportement.

Si maintenant il abuse de son accent, afin d'appuyer une victoire imprévue ou au contraire d'atténuer une cuisante défaite, il permet à ses interlocuteurs de se représenter le handicap (stéréotype oblige) au travers duquel il a malgré tout pu mener la partie à son terme. Cette action n'a de sens qu'en ce qu'elle oppose deux régions au moyen de leur accent respectif, l'une acquérant sa valeur par soustraction de l'autre et réciproquement. Le comportement est donc *représentationnel*.

Troubetzkoy indique la difficulté qu'il peut y avoir à distinguer comportement expressif et comportement appellatif (1976 : 26). Il a été démontré,

180. Cette expression est empruntée aux *Ecrits* de Ferdinand de Saussure (2002 : 25). Ce dernier parle encore de « valeur réciproque » ou « oppositives ».

181. À cette fin, il lui sera recommandé de lire *Le marseillais pour les nuls*, de Médéric Gasquet-Cyrus (2012), laboratoire Langue et Parole (Université Aix-Marseille 3).

au second chapitre de cette thèse, que la difficulté était transposable à la fonction représentationnelle, comme dans cet exemple. C'est une des raisons pour lesquelles il est nécessaire de prendre en compte, dans les descriptions qui suivent jusqu'à la fin de la thèse, le comportement global du locuteur, ainsi que les réactions de son entourage.

c) Remarque

À chaque fonction correspond un participant à l'échange langagier. À la fonction expressive correspond la personne du locuteur, du fait qu'un symptôme nous renseigne *avant tout* sur ce dernier¹⁸². À la fonction appellative correspond la personne de l'allocutaire, sur laquelle le signal entend produire une réaction. À la fonction représentationnelle correspond la troisième personne logique guillaumienne (cf. 2.3.1.2.), du fait que les deux participants ont recours à un état de chose déconnecté de la situation dans laquelle l'échange a lieu (dans l'exemple précédent, la compétence respective des lorrains et des marseillais à la pétanque).

Ceci — qui ne doit pas être confondu avec les *marques* de personne — montre que, pour décrire les fonctions de l'organon, une première méthode devra consister à réduire les données aux nombres de participants nécessaires à leur réalisation : si le locuteur seul est nécessaire, alors le phénomène se situe sur le plan expressif ; si deux interlocuteurs ou plus sont nécessaires (même en l'absence du second), alors l'évènement se situe sur le plan d'appel ; si deux interlocuteurs ou plus, ainsi qu'une convention sur laquelle le phénomène prend appui, sont nécessaires, alors nous nous situons sur le plan de la représentation.

4.1.1.2. L'apostrophe dans l'organon

L'apostrophe est un évènement de parole d'un haut intérêt pour valider ce modèle de l'organon, du fait, notamment, de sa modicité.

182. Une série de symptômes, bien que susceptible d'apprendre énormément de chose au médecin, lui apprend *avant tout* que le patient a une certaine maladie, qu'il est censé pouvoir nommer, ou qu'il découvre par le fait. Dans ce dernier cas, il se peut encore que des connaissances malvenues le distraient de sa découverte. Afin d'éviter des confusions regrettables donc, il lui est recommandé de faire grand usage de la méthode descriptive.

Si je prends comme exemple un cas d’apostrophe ambigu (ambigu au regard de la description qui a été fournie en première partie), il est possible de distinguer, de façon approximative, les trois fonctions du modèle de Bühler :

(140) *ma chérie* :: (1h03m00s) [Aurélie 1-1]

L’énoncé, introduit au second chapitre (cf. 2.2.1.2.), est expressif : il a recours à un ton plat, qui ne s’emploie, dans mon corpus, qu’à l’adresse de personnes suffisamment proches, susceptibles de nous comprendre en l’absence de modalités prosodiques¹⁸³.

L’énoncé est appellatif : il sollicite de la personne allocutée qu’elle le reçoive à son adresse et use de différents auxiliaires à cette fin (cf. *infra*) ; il entend de même produire une réaction affective chez cette dernière, au moyen de l’emphase (accentuation irrégulière sur « ma ») et de l’insistance (allongement des accents).

L’énoncé est représentationnel : il dénote la personne allocutée au moyen d’une convention tacite avec la locutrice (l’enregistrement principal en contient plusieurs exemples). La dénotation a un fonctionnement discriminatoire. Nommer un individu, un objet ou un concept, c’est l’opposer à tout ce qu’il n’est pas¹⁸⁴. Elle entre donc dans un système d’oppositions et appartient à ce titre à la fonction représentationnelle. À noter que « petit con » pourrait être prononcé sur le même ton, aux mêmes fins, pour peu que la convention entre les interlocuteurs soit identique (selon le principe de l’arbitraire du signe).

Dans cette description, les marques qui se situent sur le plan d’appel (qui appartiennent à la fonction appellative), se présentent intuitivement comme plus

183. Aussi avons-nous tendance, au cours d’entretiens formels, à appuyer les marques de modalités dans le discours. Au contraire, au cours d’une discussion avec des proches ou des intimes, nous avons tendance à prendre un ton « relâché ». Certaines personnes savent prendre ce ton en de nombreuses circonstances. On en trouve de nombreux exemples dans l’enregistrement [Seb 1-1] (quand le locuteur s’adresse à une seule personne). Un autre exemple, *a contrario*, est celui du ton gêné (souvent caricaturé dans les films) que l’on adopte face une personne, censément proche, que l’on n’attendait pas. Dans cette situation, le ton est plat, mais se modalise souvent en fin d’accent (cf. « oui — salut Jean-Noël » (0m20s) [Reun 1-1]).

184. D’après la définition de Mill (2011 : 33), illustrée par la marque de la croix sur une maison dans le conte des *Mille-et-une nuits*, et sur laquelle s’appuie cette thèse.

nombreuses. Elles ont été divisées, dans cette description, en deux parties : à la première correspond la fonction traditionnellement associée à l’apostrophe¹⁸⁵, la référence à l’allocutaire ; la seconde partie reprend les données ayant déjà été présentées au second chapitre.

Il est remarquable que l’apostrophe soit l’un des instruments linguistiques les plus aptes à recevoir des marques appellatives, parfois en grand nombre sur de courts exemples.

Dans ce chapitre, sera exclusivement étudié le fonctionnement premier, référentiel, de l’apostrophe. On suppose que c’est ce fonctionnement qui permet à un individu ou une entité, à laquelle le groupe accentuel est destiné, d’être interpellée, au sens propre. Il sera décrit comme la manifestation *déictique* de l’apostrophe, afin de pouvoir distinguer cette dernière des descriptions appellatives/expressives qui siéent au second chapitre. Comme on le verra dans ce chapitre, le terme grec de *deixis* est impropre à décrire le fonctionnement qui nous intéresse¹⁸⁶. Il a néanmoins été conservé, par fidélité au modèle de Bühler.

4.1.1.3. Concepts nécessaires à l’application de l’organon

Bühler n’explique aucune méthode afin de distinguer les trois fonctions qui viennent d’être énumérées. Plus de la moitié de son ouvrage consiste à décrire chacune de ces fonctions (sauf la première, qui n’est pas traitée dans la *Sprachtheorie*) pour elle-même, afin d’en assurer rétrospectivement la légitimité. La méthode qui a été suggérée plus haut, de réduire l’évènement de parole au locuteur, au locuteur et à son/ses destinataire(s), et de vérifier, dans ce dernier cas, si le recours à une convention est nécessaire pour que l’échange ait lieu, réclame d’avoir recours à notre propre intuition.

Un bébé vient de se faire mal : il crie. Le cri est ici un *symptôme*, du fait qu’il nous renseigne sur la douleur du bébé. Le même bébé, déjà un peu plus âgé,

185. Par exemple chez Lucien Tesnière, 1988 [1959] : 168 : « L’apostrophe est un appel au moyen duquel le sujet parlant attire l’attention de son interlocuteur en le nommant ».

186. Cette remarque a d’ailleurs été effectuée littéralement, en grec, par le grammairien Apollonius Dyscole dans sa *Syntaxe* (livre III, § 41, traduit *De la construction* par Jean Lallot) : « les allocutés, on les interpelle, on ne les montre pas ».

se trouve à présent dans une situation où personne ne fait attention à lui : il crie. Le cri est ici un *signal*, du fait qu'il se destine aux personnes alentours et oriente leur attention sur le bébé (cf. 4.2.2.2., « *hic-deixis* »). Bébé, toujours le même, vient de se faire larguer par sa petite amie : il crie. Le cri est ici un *symbole*, du fait qu'il permet à l'ex-petite amie de se représenter la douleur qu'elle vient d'infliger à bébé.

Les limites que présente cet exercice seront exposées plus loin (cf. 4.2.1.4.). Quoi qu'il en soit, le recours à l'intuition est ici manifeste. Il devient donc nécessaire d'introduire d'autres outils de discrimination, ainsi que le fait Bühler en ayant recours au concept de *deixis* pour caractériser la fonction appellative, ou aux concepts de *dénotation* et *connotation* pour caractériser les signes linguistiques de concept qui entrent dans la fonction représentationnelle, ou encore à la notion de *capacité de champ*, toujours pour cette fonction, étudiée au chapitre suivant.

La question de la séparation des trois fonctions se pose très tôt dans l'ouvrage. Le principe de réduction d'une unité de langage à un geste indexical (censé vérifier l'appartenance de cette unité à la fonction appellative) trouve ses limites dans deux des quatre modes de *deixis* énumérés dans la section suivante. Elle est alors compensée par l'extension de ce principe de réduction des gestes aux auxiliaires naturels (comme la voix), mais fait que la *deixis* déborde alors sur la fonction expressive. Pour les deux autres modes de *deixis*, au contraire, c'est sur la fonction représentationnelle que le débordement a lieu. Il n'est donc pas possible d'infirmer ou de vérifier ce modèle au moyen d'emplois attestés sans se heurter à un certain « flou descriptif ».

Afin d'appliquer l'organon en tant que théorie du langage unifiée, il devient nécessaire : soit de clarifier au cas par cas ce qui, à l'intérieur d'une situation concrète de parole, relève exclusivement de telle ou telle fonction ; soit postuler une continuité entre les trois fonctions, afin de justifier leurs intrications, et établir à cette fin un principe qui soit théoriquement supérieur à celui de l'organon.

Cette dernière suggestion a été à l'origine de nombreux travaux chez l'éthologue Konrad Lorenz, lui-même élève de Karl Bühler. Elle est également

affirmée, quoique de manière très informelle, par cet autre élève de Bühler qu'a été l'épistémologue Karl Popper.

4.1.2. Développements ultérieurs

Si aucun travail en français ne se présente comme tenant de la sématologie (terme employé dans la *Sprachtheorie* pour désigner la méthode dont cette dernière se réclame), de nombreux penseurs se sont inspirés du modèle de Bühler dans leurs propres travaux. Les plus connus de ces travaux étant les fonctions communicationnelles de Roman Jakobson et le modèle hiérarchique du langage de Karl Popper.

On notera que, bien que chacun de ces modèles diffère considérablement du point de vue de son affiliation, tous présentent une double-caractéristique commune : une faible littérature consacrée par l'auteur lui-même, compensée par un fort développement ultérieur de la part d'exégètes, commentateurs, critiques, théoriciens, enseignants, étudiants, littérateurs, etc.

4.1.2.1. Le schéma de Jakobson (1960)

Je commence par celui-ci, car il est de loin le plus populaire de tous les modèles instrumentaux du langage, et le plus largement employé dans la critique littéraire, à laquelle il se destine tout particulièrement. En effet, la conférence, pour laquelle ce schéma était originellement destiné, a été élaborée à cette fin de distinguer la fonction poétique, propre à certains textes (poésie, théâtre, chants, slogans publicitaires, langage de la magie, etc.), des autres fonctions du langage.

À cette fin, Jakobson présente, sur huit pages¹⁸⁷, un schéma global de la communication, dont l'inspiration a été décrétée, de façon posthume, comme

187. Est-il besoin de préciser que la notoriété de ce modèle excède très largement le temps et la réflexion que lui a consacré son auteur, que ce dernier n'a jamais jugé bon de reprendre ce modèle dans ses travaux ultérieurs (pourtant tous axés sur la poésie) et que tout le succès de cette conférence tient sans doute à ce syllogisme douteux : « La poétique a affaire à des problèmes de structure linguistique (...). Comme la linguistique est la science globale des structures linguistiques, la poétique peut être considérée comme faisant partie intégrante de la linguistique » (1963 : 210) ?

produite par le schéma de Shannon et Weaver (1949). Les ressemblances avec ce dernier sont néanmoins plus souvent fortuites qu'explicites.

Les ressemblances et références directes au modèle de Bühler y sont déjà plus nombreuses. On trouve en premier lieu la fonction expressive, définie comme « expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle » (1963 : 214). Celle-ci, pour amorcer une critique de ce schéma, est indistinctement « vraie ou feinte » chez Jakobson. Or cette légère ristourne contredit le modèle de Bühler, ainsi que son adaptation par Troubetzkoy, et pourrait porter préjudice à la compétence des psychologues et médecins de ce monde¹⁸⁸. Ceci est rendu manifeste par l'exemplification de cette fonction au moyen des interjections. Une interjection n'exprime nullement une attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle (de quoi parle-t-il au juste ?), ni à son propre égard (de quelle attitude s'agit-il autrement ?). Une interjection tente d'agir sur son destinataire par la voie la plus rapide : dans le modèle de Bühler, elle est appellative. Une telle confusion de la part de Jakobson est autorisée par l'extension du terme « expressif » à « émotif », repris du philosophe Anton Marty, qui permet au célèbre linguiste de regrouper sous cette fonction tout ce qui relève du domaine de l'expressivité en général. Cette confusion entre « expressif » et « émotif » vaut également pour les autres exemples donnés par Jakobson.

Vient ensuite la fonction conative. Celle-ci étant centrée sur le destinataire, elle devrait logiquement se confondre à la fonction appellative de Bühler. C'est dans la fonction conative que Jakobson range l'impératif et le vocatif, qui s'adressent en effet directement au destinataire. Mais à qui s'adressait alors l'interjection ? On évitera cette question en s'arrêtant sur la description que donne Jakobson des phrases impératives : « celles-là [*contrairement aux indicatives*] ne peuvent être soumises à une épreuve de vérité » (1963 : 216). Une telle description, propre à la philosophie analytique de cette époque, si elle peut valoir en grammaire (il s'agit toutefois de la définition d'une *proposition logique*) est réfutée par la catégorie d'énoncés mises en évidence par J.L. Austin (1991 [1962])

188. Assertion péremptoire, comme le fait remarquer mon directeur de thèse, mais qui vise à souligner la différence entre la fonction expressive de Jakobson, définie (par lui) comme « expression de », et la fonction expressive de Bühler, qui n'est pas « expression de » mais ne se laisse que deviner chez l'émetteur.

sous le nom de « performatifs ». Ces derniers, bien que distincts de toute forme d'injonction, et même de « conativité », partagent cette propriété de n'être ni vrai ni faux (bien au contraire). Étonnamment ou pas, aucune autre description, aucun autre argument n'est avancé par Jakobson pour donner à voir cette fonction du langage.

La troisième fonction de Bühler, la fonction représentationnelle, est rangée dans la fonction *référentielle* ou « dénotative » (1963 : 214), termes que Jakobson confond, là encore sans commentaire. Il y a donc assimilation entre *référence à la chose nommée* (par le nom) et *référence au contexte* (par le geste). Pour ce dernier type de référence, ce chapitre montre qu'elle est toute entière contenue dans la fonction appellative. La dénotation, ainsi qu'elle est représentée en logique *et* en linguistique¹⁸⁹, relève de la fonction représentationnelle, dont elle exemplifie le fonctionnement. Autre confusion regrettable donc.

Il n'est pas besoin de présenter d'avantage le modèle de Jakobson pour montrer que ce dernier est non seulement infidèle, de par sa lecture, à celui de Bühler (malgré tout cité et réduit aux trois fonctions ainsi exposées), mais qu'il possède également des confusions qui lui sont propres¹⁹⁰.

Pour distinguer les deux modèles, il faut rappeler que les fonctions de Bühler spécifient la *nature* des unités que l'on rencontre dans le discours, et cela de la plus petite, la syllabe balistique, à la plus grande, à savoir la phrase complexe. Au contraire, les fonctions de Jakobson décrivent, au moyen d'une situation canonique, d'un « schéma situationnel » de type émetteur-message-récepteur, les différents emplois du langage qui peuvent s'observer chez un

189. Sur la différence entre sens logique et sens linguistique du nom, je renvoie une nouvelle fois à l'article de Dairine O'Kelly (2005), qui compare le traitement de Mill à celui de Gardiner, et énumère certains abus et les restrictions que génère cette bipartition logique/linguistique. Un autre travail remarquable sur cette question est celui de Bühler lui-même (2009 : 346-350), que je n'ai pas pu introduire dans cette thèse, et qui est probablement, lui aussi, une réponse aux travaux de Gardiner. On y trouve mêlées la question de la signification étymologique et de la représentation intuitive, toutes isolées de la référence par le nom ou *signification intentionnelle* (*sens d'intention*, chez O'Kelly, 2011).

190. Toutes ces raisons font qu'il n'a pas été possible d'intégrer à cette thèse l'étude de Pedro Manuel Suarez-Martinez (1991) sur les « fonctions du vocatif », qui portent malgré tout des conclusions analogues à celles exposées au dernier chapitre.

locuteur. Il s'agit d'une description pragmatique, qui décrit un objet, l'objet langage, à partir de ces fonctions *sociales*, mais sans en décrire le fonctionnement. Les autres fonctions, phatiques et métalinguistiques, le démontrent à elle seule. Quant à la fonction poétique, elle le devient (sociale) par voie de fait, d'où son extension inattendue à des tracts politiques et des slogans publicitaires.

Chez Bühler, l'objet langage est introduit de la même manière que dans l'article de Jakobson, c'est-à-dire par un schéma situationnel : « quelqu'un dit quelque chose [émetteur] à quelqu'un d'autre [récepteur] à propos des choses [message, moi qui souligne] » (Bühler, 2009 : 105). C'est cela qui constitue, en définitive, l'unique fonction (sociale) du langage-outil. À partir de cette dernière, quantité d'autres fonctions peuvent être dérivées. La différence se place d'abord à ce niveau : ce n'est pas cette fonction qui est rendue explicite par Bühler, mais les moyens auxquels elle, à savoir le langage-outil, a recours pour fonctionner. C'est de la même manière que, après avoir montré l'utilité du marteau (frapper), je peux décrire les différentes propriétés (poids, matières, forme) qui me permettent de l'employer ainsi. De ce point de vue, Troubetzkoy aurait eu éminemment raison de remplacer le terme de *fonction* par celui de *plan* (cf. *supra* et chapitre 2)¹⁹¹.

4.1.2.2. La quatrième fonction de Karl Popper (1953)

L'épistémologue Karl Popper a étendu le modèle de Bühler, en hommage à son maître, en y introduisant une quatrième fonction, la fonction argumentative. Cette dernière a été développée à l'intérieur d'un article unique, ainsi qu'au moyen de diverses remarques et illustrations dans des ouvrages de fin de carrière, sur lesquelles je me suis appuyé pour développer cette critique.

[une argumentation] assume une fonction argumentative : elle avance des raisons pour soutenir cette conception en faisant par exemple paraître les difficultés, voire le défaut de cohérence qui grèvent quelque autre conception.

Popper, 1985 [1979] : 433

191. Il est toutefois important d'avoir en vue (d'où le conditionnel dans la phrase) que c'est bien la *fonction* que l'on doit décrire, non la *nature* : si je décris la nature d'un pronom démonstratif, ou même du geste de monstration par l'index, il me sera plus seyant de parler de « symbole », ou de dire « appartient au plan de la représentation » ; mais son fonctionnement, lui, est appellatif : il appelle une réaction déterminée.

Pour pouvoir introduire cette fonction dans l'organon de Bühler, Popper propose une (re-)définition de la fonction représentationnelle comme fonction *descriptive*. Cette dernière sert à représenter un état de chose, lequel peut être déterminée — par vérification — comme vrai ou faux (cf. 1984 : 449). Un rang au-dessus de cette dernière, Popper définit la fonction *argumentative* comme capable de vérifier à son tour un état de chose ainsi décrit, c'est-à-dire de mettre en cause ou de démontrer la vérité ou la fausseté du fait représenté. Pour éviter tout paradoxe, la fonction argumentative ne se détermine pas elle-même en termes de vérité ou de fausseté, mais en termes de validité ou d'invalidité (1984 : 288).

Si j'ai bien compris, « Karl Popper n'était pas linguiste » décrit un état de chose, qu'il est possible à n'importe qui de vérifier sans avoir à développer lui-même une ou plusieurs propositions (il peut consulter les archives de Londres par exemple). Au-dessus d'un emploi de ce type, un énoncé tel que « Il est nécessaire de posséder une connaissance empirique de la grammaire de plusieurs langues et/ou états de langues » ne décrit pas un fait, mais forme une proposition qui peut argumenter en faveur ou en défaveur d'autres propositions, comme celle qui précède, et qui peut être valide ou invalide (ici en tant que définition) dans le cadre du débat qui nous intéresse.

Selon Popper, satisfont notamment à cette définition les propositions scientifiques. Parmi ces dernières, Sylvain Auroux nomme *théorèmes* celles dont la valeur de vérité dépend du fait qu'elle soit bien formée à l'intérieur d'un système donné¹⁹².

« Valide ou invalide » me semble, dans les deux cas (le subjectif et l'objectif, le particulier et le général), équivalent à « vrai ou faux à l'intérieur d'un paradigme donné ». Ceci dépend de ma propre lecture, et ne peut donc qu'être sujet à débat.

La singularité du modèle de Popper repose sur la propriété de chaque fonction d'être bâtie sur la précédente, tout en ajoutant une dimension irréductible

192. Cité d'après Franck Neveu, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, « Validation (épistémologie) ».

à cette dernière. Ce n'est qu'ainsi que peut se concevoir l'existence de la fonction argumentative :

(...) *il est certain que* nous ne pouvons ni décrire ni argumenter sans exprimer et appeler en même temps. Mais si les fonctions descriptives et argumentatives reposent sur les deux fonctions inférieures, ce n'est pas pour autant que celles-là sont réductibles à celles-ci.

Popper, 1984 : 70 (moi qui souligne)

Or il faut remarquer que cette affirmation de Popper est contraire à la distinction qu'effectue Bühler entre fonction appellative et fonction représentationnelle — citée plus loin dans cette thèse (cf. 5.1.3.1.). La séparation formelle d'avec la fonction appellative est *précisément* ce qui permet de définir la fonction représentationnelle chez Bühler, de même que la fonction appellative se définit par sa séparation d'avec la fonction expressive. Il est par conséquent exclu d'en faire une « règle » :

Ces trois fonctions peuvent être isolées à ceci près que chacune, et c'est une règle, ne va pas sans celle qui la précède, alors qu'elle n'est pas nécessairement accompagnée de celle qui lui succède.

Popper, 1985 : 204

On peut dire de cet argument, qui permet à Popper d'introduire sa quatrième fonction, qu'il est invalide, ou en tout cas faux à l'intérieur du modèle construit par Bühler¹⁹³. Il nécessite par conséquent la mise en place d'un système à l'intérieur duquel sa validité ne saurait être mise en cause. Or c'est un tel système que cette règle est censée représentée.

Mais on peut démontrer que l'incompréhension de Popper pour son maître va beaucoup plus loin. Ainsi, il a recours à un article de Alf Ross (1972), sur les énoncés performatifs d'Austin, pour affirmer que le langage humain a d'autres fonctions comme « donner des *ordres*, (...) faire des *demandes*, des

193. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que Bühler a considéré pendant un temps chaque fonction comme génétiquement postérieure à la précédente (article de 1923, cité par Marthelot, 2012). La mention de la deixis topomnestique dans des travaux contemporains à la *Sprachtheorie*, et la non-mention de cette postériorité de chaque fonction sur la précédente dans ce maître-ouvrage, force à reconnaître que cette hypothèse a été abandonnée par le psychologue, en dépit ou du fait même de son apparente évidence.

promesses... » (1984 : 128-129, moi qui souligne), soit autant de fonctions qu'il existe de verbes performatifs dans une langue¹⁹⁴ ! C'est ici confondre le langage (*Sprache*), que décrit Bühler, avec la langue elle-même. À noter que, chez Bühler, donner des ordres relève de la fonction appellative (Bühler, 2009 : 113), et ne constitue donc pas une fonction en soi.

Se pose en dernier lieu la question, chez Popper qui n'est ni linguiste ni psychologue, des enjeux que présentent ce modèle dans le cadre de ses recherches. À cette fin, il faut savoir que, en tant qu'épistémologue, ce dernier appartient à une tradition, couramment nommée « rationalisme ». Or,

Les ennemis actuels de la raison veulent détruire cette tradition, en s'efforçant de ruiner et de pervertir la fonction argumentative, et sans doute aussi la fonction représentative du langage.

Cette tendance est manifestement à l'œuvre actuellement dans certaines formes de poésie, de prose ou de philosophie ; cette dernière se dispense d'argumentation, car les problèmes dont elle parle échappe à toute discussion.

Popper, 1985 : 205

Il me semble, même à cesser de sourire, que ce dernier argument (« car... ») pourrait sans dommage être appliqué à ce passage tout entier¹⁹⁵.

4.1.2.3. Le principe phylogénétique et la naissance de l'éthologie

De façon moins informelle que pour le modèle de Popper, dont il était ami, les travaux du « troisième » éthologue Konrad Lorenz s'appuient en grande partie sur les travaux de Bühler. Ce fait est en général peu mentionné dans la littérature scientifique ou parascientifique, sinon par l'éthologue lui-même :

Karl Buhler fut un génie méconnu : dans son livre sur la perception de la forme, il prépare la voie à ma théorie du comportement. Je me souviens d'une visite qu'il me rendit à l'institut Max-Planck de Seewiesen, juste avant de fêter ses quatre-vingts ans : « Mon cher Conrad (*sic*) me dit-il, ce qui me réjouit le plus dans vos

194. Une définition ainsi qu'un état des lieux sur le concept de *performativité* chez Austin est proposée à la fin du chapitre suivant.

195. On trouvera une critique analogue au développement qui précède dans l'article de Pierre Caussat, « Karl Bühler, de la psychologie à la sémiologie : quelques considérations réflexives et critiques sur une fondation patiente et exemplaire » (1992 : 51-52).

travaux, c'est la nouveauté de votre théorie de la connaissance ». Le plus réservé des hommes n'avait pas même remarqué qu'il était l'inspirateur de cette théorie...

« Entretien avec Michaël Wolf », *Cahier des sciences. Figaro Magazine*, 1983

Bien qu'elle semble, en définitive, devoir peu de chose au modèle instrumental du langage, la théorie du comportement de Lorenz peut être présentée par affiliation directe avec les recherches menées par Bühler. Sa définition des *mouvements-signaux*, par exemple, reprend fidèlement la définition de Bühler en y incorporant la dimension « phylogénétique », dimension qui manquait aux descriptions moitié-phénoménologiques moitié-behavioristes du maître.

Le vocabulaire employé par Lorenz, dans la totalité de ses écrits, se restreint systématiquement au jargon de la psychologie comparée. Il m'est impossible d'en proposer une citation à ce stade, encore moins d'en présenter les grandes étapes théoriques sans devoir rédiger une nouvelle thèse sur la continuité Bühler-Lorenz (qui n'aurait plus qu'un lointain rapport à la grammaire). Je propose, à défaut, un compte rendu de lecture de l'article « Psychologie et phylogénèse »¹⁹⁶ et notamment de la quatrième partie intitulée « La phylogénèse particulière des mouvements expressifs », dans laquelle sont décrites certaines spécificités du mouvement-signal, et leur évolution en mouvement-symbole, encore que de façon lapidaire et quelque peu engagée.

« Phylogénie » est un terme qui a été introduit dans les sciences de la vie durant la seconde moitié du 19^e siècle, puis popularisé par le médecin et père de l'écologie Ernst Heinrich Haeckel (1834-1919), qui fut également l'un des principaux diffuseurs de la théorie de l'évolution de Darwin dans le milieu scientifique. Par le terme de phylogénie, ce dernier a proposé une classification des espèces (et, malheureusement pour sa renommée posthume, *des* espèces humaines), censée améliorer le paradigme systématique linnéen en y introduisant des degrés de parenté¹⁹⁷. Il est reconnu comme le scientifique ayant le plus

196. *Essais sur le comportement animal et humain*, 1970 : 407-472.

197. Aujourd'hui, il est courant d'attribuer à Willi Hennig (1913-1976) les fondements, en 1950, d'une méthode de « classification phylogénétique ». Le lecteur curieux pourra s'y reporter à son aise.

contribué à démontrer l'hypothèse de son maître Johannes Peter Müller (1801-1858), appelée « hypothèse de Serres », selon laquelle le développement embryonnaire de l'individu (*ontogénèse*) reprend le développement historique de l'espèce (*phylogénèse*).

Les travaux de Lorenz, dans la continuité des travaux du « premier éthologue » Charles Otis Whitman (1842-1910) et du « second éthologue »¹⁹⁸ Oskar August Heinroth (1871-1945), introduisent dans l'étude du comportement animal la notion de *phylogénie*. Les trois chercheurs ont travaillé sur l'hypothèse selon laquelle, non seulement les organes, mais aussi certains comportements (informellement désignés par l'épithète « instinctifs ») peuvent être hérités génétiquement, toujours selon les principes qu'avait originellement énoncés Darwin. Les comportements de ce type, ceux qui ont le plus fasciné Lorenz, sont des comportements complexes, c'est-à-dire dont les mouvements peuvent être décrits avec précision et reproduits avec fidélité au sein d'une même espèce, notamment à travers plusieurs générations de la même espèce, à l'image des danses amoureuses entre anatidés, des joutes entre bovidés, des nidifications de rats, etc. Ces comportements ne sont jamais descriptibles en termes de conditionnement et de réflexes, termes alors mis à l'honneur en psychologie par le courant behavioriste.

Les méthodes que proposent Lorenz, à travers l'ensemble de ses travaux, sont des clés permettant de distinguer les comportements instinctifs des autres types de comportements.

Chose importante, Lorenz parle soit de « mouvements-signaux », soit de « déclencheurs ». Il distingue les seconds des premiers par leur caractère purement morphologique : ainsi, les ocelles de papillons, les motifs colorés sous les ailes des oiseaux, ou encore les couleurs sélectionnées pour les affiches publicitaires (1984 : 205), sont des « déclencheurs » (*i.e.* de réactions prédéterminées). Cette double-appellation, il la doit à Bühler, qui désignait à

198. Un « éco-éthologue », qui prend place au milieu de tous ces grands noms, est Jakob von Uexküll (1864-1944), cité plus loin. Ses théories, ainsi que ses travaux, si elles partent de remises en question identiques à celles de Lorenz, ne s'affilient à aucune tradition connue, et diffèrent de celle présentée ici du fait qu'elles décrivent essentiellement les interactions de l'individu avec son environnement.

l'origine la fonction appellative par l'expression « fonction de déclenchement » (*Auslösung*), et appelait de la même manière les « signaux » des « déclencheurs » (cf. également Troubetzkoy, 2005 [1938] : 30).

Pour Lorenz, lorsqu'il se retrouve face à un mouvement-signal manifesté par plusieurs individus d'espèces relativement éloignées, l'éthologue

se trouve dans la même situation agréable que le linguiste : lorsque celui-ci trouve dans deux langues des mots dont la structure est largement identique, il admet sans ambages qu'ils ont la même origine étymologique...

1970 : 428

D'après Lorenz, le constat de mouvements-signaux permet d'établir, avec plus de précision que n'importe quel autre type de mouvement instinctif, le devenir phylogénétique de ces mouvements, ce qui comprend sa commune origine chez des espèces distinctes (qui en conséquent n'en formaient qu'une à un instant *t*), ainsi que son évolution à travers plusieurs générations. À ses origines, ainsi que l'ont démontré, selon Lorenz, Heinroth (1910), Huxley (1914) et Lorenz (1935), le mouvement-signal en question ne vaut nullement comme « support d'information », il contribue seulement, en tant que réaction à un stimulus donné, à la survie de l'espèce. Les exemples qui reviennent le plus fréquemment sont les cas de mimétisme : bien que pouvant se décliner à l'infini, tous sont des déclencheurs permettant ou ayant originellement permis de capturer une proie ou d'échapper à un prédateur (Lorenz, 1984 : 207).

Encore que je simplifie outrageusement ces travaux, pour des raisons évidentes, la chose la plus remarquable dans ce devenir du mouvement-signal, que la majeure partie des écrits de Lorenz ne permet cependant pas d'apprécier, est qu'un mouvement-signal, ou un déclencheur, lorsqu'il est privé du stimulus capable de le provoquer, va devenir un « mouvement d'intention », c'est-à-dire un comportement d'appétence, à la recherche d'un type d'excitation particulier (du stimulus originellement associé je présume). De là, ce mouvement-signal va se spécialiser différemment, selon le type d'excitation exogène rencontrée qui aura permis son déclenchement, et à travers cette différenciation devenir un *mouvement-symbole* (1970 : 429-430).

N'étant pas éthologue, il m'est impossible d'apprécier scientifiquement l'hypothèse de Lorenz. À défaut, un exemple de mouvement-symbole a été choisi et décliné dans ce chapitre, comme simple exercice : il s'agit du geste de monstration au moyen du bras et ou de l'index (dit de **to-deixis*, chez Bühler). De mouvement-signal qu'il se présente à l'origine, si l'on en croît les différentes hypothèses énoncées à son sujet¹⁹⁹, ce dernier devient un mouvement-symbole permettant d'orienter l'attention de l'allocutaire vers des localisations déterminées dans différents type d'espace (ouvert, fermé, large, étroit, bidimensionnel, temporel, etc.). On pourra apprécier cette suggestion au moyen des descriptions qui suivent dans le chapitre.

4.2. La fonction appellative, les quatre modes de deixis et l'apostrophe dans le champ déictique

(...) l'attention du chercheur repèrera d'abord et avant tout les réactions du récepteur (...).

Bühler, 2009 [1934] : 112

Il est un lieu commun en sciences du langage, d'après lequel le vocatif serait une fonction déictique associée au nom. Que le nom se rapporte à la personne de l'allocutaire dans tous les cas où il est employé en apostrophe est un fait, qu'il n'est pas besoin d'affirmer au moyen d'une terminologie particulière. La question est de savoir comment il le fait²⁰⁰.

Employer le terme de *deixis* dans ce cas me semble un abus de langage. Comment peut-on, en toute conscience, employer le même terme tantôt pour désigner le fonctionnement d'un pronom démonstratif, tantôt une interpellation ?

199. La première est due au psychologue Wilhelm Wundt, qui y voit un « mouvement non abouti pour saisir un objet » (1912 ; repris de Mathiot *et al.*, 2009 : 144). Nobuo Masataka (1995, 2003) a ajouté à cette hypothèse l'idée que l'*index-finger extension* serait le développement d'un mouvement exploratoire de l'index déjà présent chez l'enfant de trois ans. Toutes ces données font du « pointage », un mouvement d'intention qui a dépassé depuis plusieurs générations le stade du mouvement-signal.

200. Catherine Détrie (2006 : 193) conclut sa recherche en réclamant une redéfinition de la notion de deixis pour y intégrer l'apostrophe. On verra ci-dessous que la définition de cette notion, chez Bühler, qui la reprend de première main, a toujours intégré le mode de deixis *spécifique* de l'apostrophe, qu'elle sépare nettement de l'ostension, de la présentation de soi, et du renvoi à un ailleurs.

Est-ce d'ailleurs à l'intonation, au nom ou à la marque du vocatif, que l'on attribue ce terme en ce cas ?

C'est à Bühler que l'on doit l'emploi moderne de ce terme en sciences du langage (et lui-même le doit à Karl Brugmann). Or, maintenant qu'une traduction est disponible en français, il est impensable d'employer le terme de *deixis* sans référer directement à ces travaux, ni d'estimer valable l'assimilation du fonctionnement référentiel de l'apostrophe à celui de n'importe quelle monstration, simplement au moyen de ce terme. De nombreuses distinctions sont donc à effectuer avant d'entreprendre une étude sur la fonction appellative de l'apostrophe.

4.2.1. La fonction appellative

À la suite de l'introduction de Karl Brugmann, dans *Die Demonstrativpronomina der indogermanischen Sprachen* (1904), d'après laquelle la « communication quotidienne » fonctionne « à partir de la situation dans laquelle l'expression se produit, c'est-à-dire de l'endroit où le discours a lieu, des objets environnants, de la profession et de l'activité du locuteur, qui sont connus de l'allocutaire, etc. »²⁰¹, Bühler intervient en tant que psychologue : « En ce qui nous concerne, nous n'ajoutons qu'une seule chose, à savoir que ce sont en premier lieu des gestes et des données sensibles psychologiquement équivalentes qui transmettent cette compréhension du discours à partir des circonstances de la communication ».

Ce sont ces gestes et ces données sensibles (les « auxiliaires naturels », dans cette thèse) que Bühler qualifie de *signaux* dans le langage.

Seront mentionnées les inspirations dont témoigne l'emploi de ce terme chez Bühler, puis les fondements de cette étiquette lorsqu'elle est appliquée à la phonation en général. Seront ensuite relevés les travaux linguistiques directement affiliés à la théorie de Bühler, encore peu reconnus comme tels. Un quatrième point présentera la méthode employée par Bühler dans la *Sprachtheorie*, ainsi que les points problématiques de cette méthode.

201. Cité par Bühler (2009 : 181), traduit par Didier Samain.

4.2.1.1. Inspirations

À l'origine, Bühler avait nommé cette fonction, *fonction de déclenchement*. Le terme *plan de déclenchement* a par ailleurs été repris par Troubetzkoy à côté de *plan d'appel*. Ce n'est que plus tard dans ses recherches que Bühler remplacera ce terme par celui d'*Appel* (en allemand). La notion de signal s'y était greffée auparavant.

Appel, en anglais *appeal*, dérivé, comme en allemand, du latin *appellare*, ne devrait pas poser de problème de traduction s'il est pris en français, corrélativement au terme anglais, dans son sens le plus large. Bühler précise à ce sujet que *Appel*, ainsi qu'il l'emploie, peut s'employer de la même manière que dans l'anglais *sex-appeal*, à côté de quoi le *speech appeal* relève, toujours selon lui, d'un fait tout aussi tangible (2009 : 110). La définition de ce terme, assez large comme on le voit, peut donc s'appliquer à l'*appel* défini dans cette thèse. Mais d'un point de vue technique, il faut bien voir que le terme employé dans cette thèse correspond à une et une seule des manifestations de cette fonction. La confusion n'est donc pas permise.

Afin d'éviter cette confusion, on privilégiera la notion de *signal*, telle que Bühler la reprend de la littérature scientifique de son époque. Cette dernière trouve ses racines dans la zoologie du 19^e siècle et notamment la psychologie comparée. Elle s'applique à un stimulus donné lorsque ce dernier provoque, chez le médium observé, une réaction déterminée. Le courant behavioriste a tenté de montrer que cette définition, étroite, s'appliquait à cette autre définition, plus large, que je reprends du *TLF* (lequel la fait entrer dans la langue française à partir de 1540) : *signail* « signe matériel par lequel on indique quelque chose à quelqu'un ».

Le projet de Bühler, à travers la fonction appellative, consiste à accomplir ce que le behaviorisme a commencé à expérimenter « avec un juvénile enthousiasme », et faire se correspondre les deux définitions mentionnées ci-dessus (2009 : 120-121²⁰²).

202. À la page citée, Bühler se pose comme le précurseur d'une description des faits sémantiques dans la perspective behavioriste, ainsi qu'il l'a exposé dans *Die Krise*

Un exemple de signal tiré de la zoologie est donné dans l'ouvrage de J.V. Uexküll, *Mondes animaux et monde humain* (traduit par Philippe Muller), celui par lequel se déclenche le comportement de la tique lorsque, accrochée au bout d'une brindille haute, elle guette sa proie, à l'image (nous dit Uexküll) du bandit de grand chemin :

L'odeur de l'acide butyrique, que dégagent les follicules sébacés de tous les mammifères, agit sur lui *comme un signal* qui le fait quitter son poste de garde et se lâcher en direction de sa proie. S'il tombe sur quelque chose de chaud (...), il a atteint sa proie, l'animal à sang chaud, et n'a plus besoin que de son sens tactile pour trouver une place aussi dépourvue de poils que possible, et s'enfoncer jusqu'à la tête dans le tissu cutané de celle-ci.

1965 [1956] : 17 (moi qui souligne)

Dans cet extrait, Uexküll reprend la notion de « signal » à dessein. Lui-même pense que la physiologie a abusivement tiré profit de cette notion, transformant tout être vivant en machine dépourvue de perception propre. Au premier stimulus adapté, la tique tombe, se faufile, fait son trou, aspire, gonfle, pond et meurt. Cette vision omet, dans la description qui précède, un grand nombre de facteurs, à savoir tous ceux qui contribuent à la réception du signal lui-même :

Ce n'est pas l'excitation chimique de l'acide butyrique qui est en question, pas plus que l'excitation mécanique (provoquée par les poils) ni l'excitation thermique de la peau, mais simplement le fait que, parmi les centaines d'effets qui proviennent du corps du mammifère, trois seulement deviennent pour la tique des porteurs de caractères perceptifs ; pourquoi justement ces trois-là et pas d'autres ?

1965 : 23 ; cité par Didier Samain (cf. Bühler, 2009 : 108)

Aujourd'hui, la notion de signal, en sciences techniques et économiques, s'emploie pour désigner toute fonction générée par un phénomène physique (de même dans cette célèbre réplique tirée des films d'espionnage : « je capte/perds son signal »). C'est-à-dire que « signal » s'emploie pour parler de la captation d'unités mesurables dans l'étude d'un phénomène physique donné (source : François Augier, *Introduction à la théorie du signal et de l'information*, 1999). Le

des Psychologie (1927). À sa suite, si on l'en croit toujours, c'est l'américain E.C. Tolman, qui exposera des principes analogues dans son ouvrage *Purposive Behavior in Animal and Men* (1932).

terme, il est important de le souligner, s'emploie toujours *a posteriori* : s'il sert effectivement à désigner quelque chose émis par un phénomène étudié (chose émise que le technicien perçoit sous forme de fonction), il ne s'emploie qu'au regard *de la réaction de l'appareil récepteur*.

Cette réaction est donc ce qu'il importe d'observer dans la description du signal. Mais à cette fin, il faut mettre à profit l'observation d'Uexküll, qui vaut à plus forte raison pour l'être de langage que pour la tique. Or cette observation trouve son analogon exact chez Bühler dans le principe de pertinence abstractive (cf. 1.2.3.2.). À ce niveau se situe le devenir-symbole du mouvement-signal, et il importe de saisir ce devenir dans l'œuf, si l'on veut justifier l'existence de signaux dans la parole.

4.2.1.2. Caractéristiques du signal dans la parole

Un symptôme peut être décrit comme l'indice d'une contrainte, endogène ou exogène, exercée sur le sujet : la douleur peut entraver un comportement, et ce sont les irrégularités dues à cette entrave qui vont témoigner, durant ce comportement, de la douleur. Si maintenant ces mêmes irrégularités (supposons qu'un cri de douleur en fasse partie) sont émises, non par simple contrainte, mais pour avertir autrui de la douleur (par sollicitation, par prévention...), alors le cri, de symptomatique qu'il se présente au départ, devient signalétique (d'expressif, il devient appellatif).

C'est ainsi que symptôme et signal peuvent fonctionner comme signes linguistiques, dès lors qu'ils permettent d'attirer l'attention d'autrui vers *ce qui est somatisé* ou *signalé*. Respectivement, un indice (exemple : tousser) ou un geste d'orientation y suffisent. Mais pour l'un et/ou pour l'autre, ce peut être encore un ton particulier, un regard ou une image subliminale.

Taper du pied au son d'une musique cadencée, et éventuellement danser en présence d'un public, relèvent sans doute d'une réaction à des signaux, il n'en demeure pas moins que les signaux en question ne sont pas linguistiques. Seul le

signal qui amène un destinataire, d'une façon ou d'une autre, vers la chose signalée, peut être envisagé comme capable d'une nature sémiotique²⁰³.

Dans la définition que propose Bühler (2009 : 109), le signal « guide le comportement *interne* ou *externe* » du destinataire (moi qui souligne), expression hautement behavioriste qui témoigne de l'origine du terme « signal » telle qu'elle a été affirmée au point précédent.

Il est difficile d'estimer ce que peuvent être des signaux linguistiques qui vont guider le comportement « interne », comme ce que peut être un tel comportement. Un cas, présenté dans ce chapitre, ainsi qu'au dernier chapitre de cette thèse, qui me semble satisfaire à cette définition, est celui de l'*ille-deixis*.

Du côté des signaux linguistiques qui vont guider le comportement « externe », il faut citer tout d'abord les « démonstratifs purs » (2009 : 113), desquels Bühler extrait la catégorie de la **to-deixis*. La mise en évidence de cette catégorie par Bühler s'appuie sur les travaux conjugués du comparatiste Brugmann et du psychologue Wegener, elle est en outre désignée au moyen de la terminologie du philologue Jacob Wackernagel (1853-1938). Les démonstratifs fonctionnent en projetant l'attention, et donc le regard, de l'allocutaire vers un point déterminé. Dans la description qu'en propose Bühler, ils remplacent verbalement le geste indexical.

Mais bien avant les démonstratifs purs, la voix seule permet déjà d'orienter l'attention de l'allocutaire vers un point déterminé. Du moment que cette dernière présente des caractéristiques suffisamment saillantes, elle oriente l'attention vers le point d'où elle est émise, et par coïncidence sur la source émettrice de ce son. En sus de quoi, il *faut* lui supposer des caractéristiques qui lui permettent d'être naturellement orienté vers un ou plusieurs destinataires particuliers.

203. Il s'agit de déterminer, dans ce point, les indices ou comportement appellatifs qui relève du domaine de la linguistique. La solution adoptée consiste à admettre, parmi ces indices et comportements appellatifs, ceux qui manifestent un devenir-symbole. Cette solution me semble permise au regard de travaux antérieurs chez Bühler (article de 1923, cité par Marthelot, 2012), ainsi qu'au regard de l'hypothèse de Lorenz, introduite au point précédent. Elle n'en demeure pas moins indépendante de la *Sprachtheorie*, pour ce qu'il m'est donné de la comprendre.

À noter que, pour être défini comme signal, un stimulus donné doit nécessairement être émis et destiné. Une odeur de gaz provoque en général une quantité de réaction adaptée à la situation dans laquelle elle est émise, mais, s'il s'agit d'un avertissement pour le récepteur éventuel (elle est reçue *comme un signal* ; cf. citation d'Uexküll, point précédent), il ne s'agit nullement d'un signal en tant que tel, du fait que cette odeur ne se destine à personne. Il s'agira tout au plus d'un symptôme de l'état d'usure de ma gazinière. Si elle est produite par sabotage, afin de provoquer une réaction chez une personne en particulier, elle ne désignera rien, et par conséquent ne pourra être envisagée comme une entité sémiotique. Au contraire, un feu tricolore émet des signaux, du fait que ces derniers se destinent spécifiquement aux usagers de la route²⁰⁴ et servent, au pis-aller, à indiquer quelque chose à ces usagers (le fait qu'une voie perpendiculaire soit, ou bientôt, ou non, encombrée). Ils forment, dans leur description la plus épurée, un paradigme de trois couleurs, qui se différencient exclusivement entre elles et appartiennent donc au fait sémiotique.

4.2.1.3. Actualité scientifique

Bühler se donne pour tâche de décrire le *champ déictique* dans lequel la parole s'ancre nécessairement, et de démontrer, aussi bien en tant que psychologue qu'en tant que philosophe, cette capacité de champ qu'on les gestes et la parole.

On sait que l'enseignement de la grammaire, et notamment de la grammaire « textuelle », consiste de plus en plus à centrer le regard de l'élève sur la position de l'*énonciateur*, c'est-à-dire à orienter son attention sur le « moi-ici-maintenant » dans lequel s'ancre la parole. Ce principe trouve ses origines, ainsi que ses fondements, dans les travaux de Bühler (que lui-même systématise sur la base des philologues cités). Ce n'est donc pas à Emile Benveniste que l'on doit le système *je-ici-maintenant*²⁰⁵ des grammaires de l'énonciation (1974 : 79), c'est à Bühler que l'on doit la formalisation de ce principe en théorie du langage (2009 [1934] :

204. Ce dernier exemple m'a été inspiré par une thèse sur la signalisation *sonore* urbaine de Corsin Vogel (soutenue le 5 octobre 1999).

205. Cette erreur, si elle en est une, d'illustrer l'ancrage subjectif au moyen du pronom sujet « je », et non du pronom tonique « moi », sera corrigée plus tard par les linguistes.

204). Or de Bühler à Benveniste (trente ans...), ce principe n'a subi aucune modification ; il n'a fait que s'émanciper de ses origines comportementales.

S'il en va ainsi de l'*ancrage énonciatif* (situationnel, chez Bühler), il faut savoir que le « décrochage énonciatif », qui permet de différencier certaines formes canoniques de récit du fonctionnement propre au discours, a lui aussi été théorisé dans la *Sprachtheorie* (2009 : 543-544, qui réfère notamment à la page 245). Là encore, c'est en tant que psychologue et philosophe que Bühler témoigne de l'autonomie relative du récit sur le discours²⁰⁶, ce qui confère à ces travaux une dimension épistémologique qui fait défaut aux grammaires de l'énonciation. Benveniste n'a fait que vulgariser des travaux qui lui étaient antérieurs (et qu'il connaissait probablement, au vu des discussions qu'il instaure en début d'article et du vocabulaire qu'il emploie²⁰⁷).

4.2.1.4. Remarques et point de méthode

Afin de mettre en évidence et de décrire la fonction appellative, le premier conseil que donne Bühler est d'observer si des réactions sont produites, et ce de façon régulière, chez le destinataire d'un comportement donné (2009 : 112). Mais mettre en parallèle un comportement verbal et une réaction chez l'allocutaire, et plus encore une réaction « interne », tient en grande partie de l'appréciation personnelle (la pratique aidant), et n'implique pas non plus le non-recours à la représentation. Il arrive également que des comportements appellatifs se produisent en l'absence de destinataire (les comportements émotifs notamment) ou aient pour vocation de rendre manifeste ce destinataire (par exemple

206. Dans l'article pris comme référence (« Les relations de temps dans le verbe », *Problèmes de linguistique générale*, t.1, 1966 : 239 notamment), Benveniste ne discute que des temps du verbe propre au récit (« à l'histoire ») et des temps propres au discours. Depuis, cette distinction s'est diluée, au sein des linguistiques de l'énonciation, à d'autres morphèmes remarquables. Les travaux de Bühler sur cette question, volumineux dans la *Sprachtheorie*, seraient plus qu'appréciables aujourd'hui.

207. L'article « De la subjectivité dans le langage » (1966 : 258) est introduit par un curieux débat à propos de la notion d'« instrument », qui n'a plus grand rapport avec la suite de son article, et se prolonge sur le fameux « je-ici-maintenant », point nodal du champ déictique, ainsi que l'a théorisé Bühler (par « moi-ici-maintenant »).

lors d'invocations ; cf. chapitre suivant). Ces derniers cas appartiennent, pour une part au moins, à la fonction représentationnelle.

Pour pallier à ces défauts, la méthode de Bühler, fidèle au principe de réduction phénoménologique, consiste à trouver des manifestations à la fois authentiques et idéalement pures de la fonction préalablement définie, et à décrire ces manifestations pour elles-mêmes. Il ne lui arrive jamais d'exemplifier une fonction au moyen d'un concept abstrait. Pour décrire la fonction appellative par exemple, il prend pour modèle un panneau directionnel et exemplifie ainsi un cas de « **to-deixis* » ; un bruit de moteur figure ensuite un cas de « *hic-deixis* » ; et le réglage d'un canon d'artillerie sert à illustrer le fonctionnement de l'« *iste-deixis* ». Pour la fonction représentationnelle, plus difficile à traiter au moyen de cette seule méthode, une forme géométrique avec des lettres sur chaque sommet offre un cas idéalement pur de « coordination médiatisée » (2009 : 314) ; une croche sur une partition musicale, un point surmonté d'une croix sur une carte géographique, une tache de couleur sur une peinture figurative, font se succéder les « valeurs de champ » que prennent les formes symboliques (2009 : 300-301).

Un mot au sujet de cette troisième fonction, qui sera étudiée au chapitre suivant. Il ressort que tout ce qui a trait à la convention, à un savoir partagé, ne peut en être exempt. Or ceci s'avèrera notamment être le cas, dans les exemples qui suivent, des gestes indiciaux de **to-* et de *ille-deixis*, que ces derniers soient réalisés oralement ou manuellement. Non seulement ces deux modes de deixis s'opposent au moyen du champ déictique (par une opposition interne/externe, ce qui suffit à les intégrer à un système de représentation), mais le premier représente en outre une direction, à suivre du regard, et oppose de cette façon un itinéraire à un ensemble d'itinéraires possibles. C'est ainsi que les éléments les plus représentatifs de ce mode fonctionnent presque toujours comme signes diacritiques. D'une façon générale, nous n'effectuons des gestes de ce type qu'afin d'éliminer les possibilités qui s'offrent à l'allocutaire égaré, et l'exemple des points cardinaux, ou des panneaux de signalisation, montrent que de telles indications ne sont comprises qu'en ce qu'elles s'opposent à d'autres indications. Il existe toutefois un fonctionnement de ce mode de deixis qui échappe à tout

système de représentation et qui, de ce seul fait, passe pour plus primitif²⁰⁸ que le fonctionnement symbolique qui vient d'être rapidement évoqué. Il s'agit du geste de l'enfant qui tend le bras, et éventuellement l'index, pour attraper un objet : ce geste fonctionne comme signal, du fait qu'il engage l'adulte en direction du point désigné, et ne s'intègre pas, contrairement aux exemples précédents, à l'intérieur de pratiques socialement déterminées. C'est ainsi, par isolément idéal du comportement observé et de la réaction qu'il prédétermine, qu'il est possible d'affirmer l'appartenance de ce comportement à la fonction appellative.

4.2.2. Les quatre modes de deixis

Par mode de deixis, il faut entendre des auxiliaires naturels, sensibles, qui président, par essence, à toute formation de termes déictiques. Les gestes, les mimiques, les attributs de la voix, du corps, forment une série d'indices capables de guider le comportement des partenaires de l'échange langagier.

Pour Bühler, certaines unités de langage, parfaitement isolées par la grammaire, sont à confondre à de tels gestes :

Les manières dont les êtres parlant peuvent montrer ne sont nullement en nombre infini, (...) ils en reviennent au contraire toujours aux mêmes modes.

Bühler, 2009 : 181

C'est donc à l'aspect comportemental du langage que l'on s'intéresse en priorité lorsqu'il s'agit de décrire la fonction appellative.

208. J'emploie le terme *primitif* dans le sens que lui confère Emile Durkheim dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* : « dont l'organisation n'est dépassée par aucune autre en simplicité », en soulignant comme lui le caractère problématique, éminemment subjectif, de cette définition (cf. chapitre suivant).

4.2.2.1. **Tó-deixis*²⁰⁹

Ce premier mode de deixis, que Bühler (2009 : 186), et Wundt, et Wackernagel, et Brugmann²¹⁰, considèrent comme le plus répandu dans les langues, est l'équivalent verbal du geste de l'index. On le retrouve en français dans l'adverbe « là », ainsi que dans les déterminants et pronoms commençant par la lettre « c », survivance du *ecce* latin. Les trois énoncés qui suivent ont manifestement recours à ce mode de deixis pour référer à leur objet :

(141) *y avait une publicité / Coeucoeur là sur le le programme là de Valérie (10m09s) [Jean-Claude 1-1]*

(142) *(et là / il va se battre contre le maharadjah en rouge — là / contre lui (?)) / le super vilain (1m48s) [Romain 1-3]*

(143) *c'est ta carte / ça Deb (45m13s) [Toan 1-3]*

Dans ces extraits, l'attention des allocutaires est portée sur un endroit, un moment, un personnage fictif, un objet à portée de vue, qu'un index tendu en direction de ce point, possiblement réalisé par les trois locuteurs dans ces extraits, suffirait en temps normal à indiquer. Bühler nomme **to-deixis* le mode opératoire des termes déictiques « là », « c' » et « ça » dans ces exemples, de même que le geste de l'index. Pour s'assurer que la deixis est accomplie par ces seuls termes, il suffit de les ôter de chaque énoncé ou de les remplacer par des noms : toute idée

209. La terminologie qu'emploie Bühler dans l'intitulé de ses paragraphes, et que je reprends dans cette thèse, est empruntée à la syntaxe de Wackernagel (1920-1929). En dehors de ce **to-*, qui est une racine pré-indo-européenne, les autres modes de deixis sont caractérisés par les adverbes de position et/ou pronoms démonstratifs latin, langue dont le système de position est beaucoup plus abouti que celui des langues romanes.

210. Indépendamment de la syntaxe de Wackernagel, qui ne fait qu'appliquer une terminologie *ad hoc* à des découvertes effectuées avant lui, le premier indo-germaniste à avoir mis en évidence la quadripartition de la deixis présentée dans cette division est Karl Brugmann, ainsi qu'il a été dit plus haut. Ce dernier a beaucoup travaillé avec Rudolf Thurneysen (1857-1940) sur le vieil irlandais. Se sachant, Dairine O'Kelly me transmet ci-joint les équivalences entre les modes de deixis énumérés dans cette division, et les particules irlandaises qui s'y rattachent symboliquement (ici au masculin singulier) : **to-deixis* : **an sin** [ʃiŋ] (angl. *there*) ; *hic-deixis* : **an séo** [ʃə:] (angl. *here*) ; *iste-deixis* : n.a. ; *ille-deixis* : **an síud** [ʃi:ɰ].

de monstration en est alors évincée, ce qui, étrangement, affecte ces trois énoncés d'une façon différente.

Ce que l'on peut d'ores et déjà affirmer, de façon intuitive pour le moment, c'est que les apostrophes (« Cœucœur », « Deb ») n'ont pas recours à ce mode de deixis : on ne montre pas les gens du doigt !

Comme il a été dit au point précédent, un problème se pose pour ce mode si on le compare aux deuxième et troisième modes : le fait de suivre du regard une ligne imaginaire figurée par un doigt tendu ne fait-il pas partie de la convention ? Peut-on parler d'« auxiliaire sensible » pour ce mode de deixis, ainsi que Bühler le fait pour le deuxième et troisième mode, alors qu'un savoir spécifique semble manifestement employé par les deux participants ? Dans le proverbe bien connu, c'est le maître qui se sert de son doigt, et l'idiot ne regarde pas la lune (mais cherche à comprendre ce geste). Il semble donc que pour ce geste, à la différence des deuxième et troisième modes, il soit tout à fait possible d'employer des termes comme « représentation », « symbole » et « convention », sans pour autant trahir sa fonction appellative²¹¹. Cette observation sera annexée à la réflexion proposée dans la troisième section du présent chapitre. On supposera (ceci ne faisant pas partie du sujet de cette thèse) qu'il est possible de la résoudre dans les mêmes termes.

4.2.2.2. Hic-deixis

Ce que l'on appellera, avec Bühler, le deuxième mode de deixis, est le fonctionnement signalétique le plus primitif que l'on trouve dans le langage. C'est par cette deixis que l'attention de l'allocutaire est guidée vers l'endroit où se trouve le locuteur. Ceci s'effectuera, à défaut, par la seule *qualité de provenance* (*Herkunftsqualität*) de la voix, soit l'auxiliaire naturel par lequel nous sommes amenés à remonter d'un son à la source émettrice de ce son.

Cette qualité de provenance permet à un locuteur de signaler sa position simplement en se faisant entendre de son allocutaire, du moins dans une situation

211. La fonction appellative se maintient, étant donné que, comme pour la mère face à l'enfant qui effectue ce geste, l'allocutaire réagit automatiquement en dirigeant son attention sur le point visé intentionnellement par le locuteur.

d'interlocution ordinaire (*i.e.* sans autre médium que la voix). Elle a toutefois pour corrélat un autre auxiliaire naturel présent dans la voix, qui est son *caractère individuel*, par lequel le locuteur donne, en quelque sorte, son signalement (identité, sexe, âge), par le biais de son timbre de voix, de la hauteur moyenne à laquelle il s'exprime, ainsi que les variations de fréquence, de durée et d'intensité, les articulations phonatoires, les tics de langage, qui lui sont propres.

Du fait de la présence nécessaire de ce mode dans la parole, toute énonciation, même mise à l'écrit, s'ancre dans une situation *hic et nunc* ou *moi-ici-maintenant*²¹². Lorsque je dis « ici » ou « maintenant », je signale à mon allocutaire qu'il doit porter son attention à l'endroit ou au moment dans lequel « ici » ou « maintenant » est prononcé, et qui m'est évident en ce qui me concerne. De même, l'emploi du pronom de première personne, « moi », signale à mon allocutaire qu'il doit porter son attention sur celui qui a la parole, au moyen du « caractère individuel » de sa voix. On supposera que ceci se produit naturellement dans la parole à défaut de tout autre mode de deixis.

Pour Bühler (2009 : 191), la qualité de provenance des sons est essentielle à la *hic-deixis*, tout comme le geste de l'index est essentiel à la **to-deixis*. Une différence cependant, qui est importante pour la suite, est que l'index et un terme de **to-deixis* peuvent s'accompagner mutuellement, sans pour autant appartenir au même phénomène physique. Au contraire, la qualité de provenance est contenue dans les mots et fait corps avec eux (de même que le caractère individuel de la voix). Cette observation est à adjoindre à la remarque effectuée précédemment sur la **to-deixis*, laquelle n'est manifestement pas un « auxiliaire sensible » au même titre que la *hic-deixis*.

D'une façon générale, la *hic-deixis* permet d'attirer l'attention de l'allocutaire sur la position et la personne du locuteur : elle peut donc se manifester au moyen d'autres comportements, notamment en ayant recours aux gestes. Un individu peut signaler sa position en secouant les bras, ou en levant la

212. Ainsi que Bühler désigne le système de l'orientation subjective (2009 : 204), repris plus tard par Benveniste dans son article « La nature des pronoms » (1966 : 253 : ce dernier se trompe en écrivant je-ici-maintenant, « je » ne permet pas d'attirer l'attention vers la personne qui parle.

main, de la même manière qu'en criant « ici », à cette différence près qu'il doit se placer dans le champ de vision de son destinataire, voire que ce dernier soit *déjà* en train de le chercher (cf. citation de Brugmann, 4.2.1.), ce qui ne revient pas exactement au même. Ce sont donc ces gestes que l'on prendra comme manifestation primitive de la *hic-deixis*, du moins lorsqu'il s'agira de mettre cette dernière sur le même paradigme que les autres modes.

4.2.2.3. *Iste-deixis*

Ce troisième mode de deixis est celui par lequel l'attention du destinataire est portée sur lui-même. On suppose que ceci se produit nécessairement afin que ce dernier puisse se reconnaître en tant qu'allocutaire du discours, et réagir en conséquence.

a) Définition

Le système d'orientation déictique en latin est riche et complexe. Si l'on prend comme exemple la particule déictique *hic*, principal avatar lexical du mode de deixis qui précède, on la trouve employée tantôt comme adverbe, pour référer à l'endroit où se trouve le locuteur, comme dans cet exemple :

Sum profecto et hic et illic.

« Je suis assurément et ici et là-bas. »

Plaute, *Amphitryon*, v.594 (traduit par M. Rat)

Tantôt comme pronom, pour porter l'attention du destinataire sur la position exacte dans laquelle se situe le locuteur, sans autre référence, cette fois, que la personne de ce dernier :

*Ut saepe summa ingenia in occulto latent!
Hic qualis imperator, nunc privatus est*

« Comme souvent les plus grands génies se cachent dans l'obscurité !
Voyez-moi : quel général en non-activité ! »

Plaute, *Les Captifs*, v.165-166 (traduit par H. Clouard)

Or seul le second emploi donne raison du mode de deixis qui précède, comme en témoigne la traduction d'Henri Clouard, qui semble avoir été forcée de

façon à ne rien ôter de l'importance du pronom dans cette réplique (laquelle s'adresse peut-être indirectement aux spectateurs par ce biais, comme souvent dans le théâtre de Plaute). L'adverbe, au contraire, pourrait être remplacé par un geste de **to-deixis* (désignant le sol, le plafond, les murs... autrement dit tout ce qui environne immédiatement le locuteur).

Ce détour terminologique est important si l'on considère l'adverbe *istic* et le pronom *iste*, qui désignent, de façon analogue et respectivement, l'endroit proche et la position exacte de l'allocutaire.

Mane istic ; iam exco ad te Chrysale

« Reste là où tu es. Je sors tout de suite vers toi *Chrysalus* »

Plaute, *Bacchides*, v.1054 (traduit et cité par D. Longrée)²¹³

À ce titre, il faut souligner que l'emploi d'*iste* est moins attesté que ce dernier dans les corpus de langue latine (ça, et le fait qu'il soit intraduisible en langue romane), pour des raisons qui seront évoquées plus loin.

*Si huc item properes, ut istuc properas, facias rectius:
huc secundus ventus nunc est, cape modo vorsoriam
hic favonius, serenu'st, istic auster imbricus :
hic facit tranquillitatem, iste omneis fluctus conciet.*

« Au lieu d'aller si vite par-là, tu feras mieux de venir par ici en toute hâte.
Le vent favorable souffle de ce côté : tu n'as qu'à virer la voile.
Ici le Zéphir, là les Autans orageux.
L'un apporte le calme, les autres soulèveront toutes les vagues. »

Plaute, *Le Marchand*, v.874-876 (traduit par J. Naudet)

On ne retiendra de ces quatre vers que l'opposition, dont rend compte cette traduction, entre *hic* et *iste*, ainsi que la progression qui mène des adverbes de lieu (*istuc*, « vers là où tu te trouves » ; *istic*, « là où tu te trouves ») au pronom référant à la position exacte de l'allocutaire (*iste* – intraduisible), d'où provient vraisemblablement toute la force comique et poétique de cette tirade. À noter les deux emplois de *hic*, qui correspondent respectivement aux deux emplois mentionnés plus haut.

213. Cf. Longrée, 2008 : 150.

Bühler emploie indistinctement *istic* et *iste* pour faire référence à ce mode de deixis particulier (2009 : 196), dont toute trace morphologique, selon lui, aurait disparu de l'allemand (2009 : 192). J'émetts l'hypothèse (qui n'aura pas de grandes répercussions sur ce travail) que l'emploi de *istic* chez Bühler serve à accentuer l'idée de lieu, c'est-à-dire l'endroit et l'instant dans lesquels se situent l'allocutaire, tandis que l'emploi de *iste* fait plus directement référence à la position exacte qu'occupe ce dernier, à savoir la position d'allocutaire. Lorsque *iste* est employé par Bühler, la mention de « tu » ou le terme de « personne » viennent généralement seconder les explications fournies.

Du fait de l'objet de cette thèse, c'est le pronom (outil grammatical censé remplacer le nom), et non l'adverbe, qui a été privilégié pour désigner ce type déictique particulier. Cela étant, il faut bien garder à l'esprit qu'un mode de deixis ne permet pas de référer à une personne directement, mais oriente l'attention vers un point dans l'espace (et/ou dans le temps). La personne peut n'être qu'accidentelle (ou co-incidente à cette position — cf. section suivante).

b) Confusions possibles

La *hic-deixis* pourrait être opposée à la **to-deixis* (2009 : 191) : au contraire du fonctionnement signalétique primaire de la parole, qui oriente naturellement l'attention de l'allocutaire vers la source du signal (*i.e.* le locuteur), la **to-deixis* consiste à détourner l'attention de l'allocutaire de cette source au moyen d'autres signaux.

Or de ce point de vue, *hic* et *iste-deixis* s'opposent d'avantage encore. Contrairement à la **to-deixis*, la *iste-deixis* n'implique pas de percevoir le locuteur, c'est l'auxiliaire de la *hic-deixis* qui, nécessairement présent, prend en charge cette fonction. Ceci, qui sera illustré à travers plusieurs exemples dans la division suivante, montre que la **to-deixis* n'est pas un mode déictique premier dans le langage, puisqu'elle nécessite en général d'avoir répondu au signal de cet autre mode qu'est la *hic-deixis*²¹⁴.

214. Les deux observations effectuées dans ce petit paragraphe sont de première importance en ce qui concerne la seconde partie de cette thèse. Le fait que la *hic-deixis* soit présente n'implique pas que le récepteur obéisse à son signal : du moment

Au contraire, là où le mode qui oriente l'attention vers le locuteur se manifeste par des auxiliaires sensibles qui sont évidents (et cherchent, de toute évidence, à l'être), l'autre mode, celui qui oriente l'attention vers l'allocutaire, est beaucoup plus diffus dans la situation concrète de parole spontanée : il ne se laisse que *deviner* (cf. *infra*), c'est-à-dire qu'il ne peut que rarement être perçu comme tel. À ce titre, il n'en existe aucun avatar lexical connu dans les langues romanes.

D'après Brugmann²¹⁵ (cité par Bühler), ce mode de deixis aurait été remplacé par certains pronoms issus de la **to-deixis* qui assureraient, seuls, un « lien stable et inaliénable » avec la personne de l'allocutaire (ainsi du « toi » en français, je présume).

Bühler fait toutefois remarquer (2009 : 198) qu'en dépit de son importance historique, le fait ne tient pas du point de vue de la description. Que l'objet intentionné et l'allocutaire — qui doit en même temps prendre conscience de sa position d'allocutaire — soient désignés par le même geste, cela ne peut se produire que dans des cas extrêmement rares, où l'un et l'autre se trouveraient dans la même ligne de mire. Le « hé toi (là-bas) », qui vient tout de suite à l'esprit dans cette description, présente trois termes déictiques distincts : un premier, l'interjection, sur le mode de l'*iste-deixis* ; un second, le pronom tonique, sur le mode de la **to-deixis* et de la représentation ; un troisième sur le mode de l'*ille-deixis*.

Il serait difficile de concevoir une situation — ce qui en dit long sur sa fréquence d'emploi — dans laquelle l'allocutaire orienterait naturellement son attention sur lui-même tout en étant montré du doigt : non seulement il s'agirait toujours de deux modes de deixis différents, mais le fait d'être montré du doigt suffirait à faire l'objet du propos (cf. titre du chapitre) ; l'attention que le locuteur réclame de son allocutaire envers lui-même ne serait, dès lors, plus justifiée. Il

qu'un signal d'*iste-deixis* est émis, il peut se satisfaire d'une réaction *exclusive* à ce dernier. C'est notamment le cas quand quelqu'un nous appelle à l'autre bout d'un appartement et que nous répondons, sans nous retourner ou sans chercher à localiser la source émettrice « ouiii » (cf. « Deb (39m24s) » [Toan 1-1]).

215. Karl Brugmann est le premier comparatiste à avoir conçu les modes de deixis de l'indo-européen au regard des racines étymologiques qui se rapportent à chacun de ces modes. L'ouvrage de référence est *Die demonstrativpronomina der indogermanischen Sprachen* (1904).

n'existe qu'un cas qui réponde, dans toutes les langues, à cette description, c'est celui de l'attribution nominale, étudiée dans cette thèse et intégralement traitée au chapitre suivant. Ce cas étant notamment celui de l'insulte, il suffit à expliquer pourquoi on ne doit pas montrer les gens du doigt.

c) Manifestations

Le fonctionnement du premier mode de deixis, nous l'avons vu, est celui de l'index tendu, du poteau indicateur, qui réclame de l'allocutaire qu'il suive le vecteur imaginaire allant de cet index à un lieu situé dans l'espace (et dans le temps, même si les possibilités se limitent dans ce cas au moment où le geste est effectué). Le fonctionnement du deuxième mode de deixis consiste à remonter à la source du signal lui-même, que perçoit tout récepteur éventuellement alerté par ce signal spécifique. Le quatrième mode de deixis, l'*ille-deixis*, dispose d'un fonctionnement analogue à celui de la **to-deixis*, mais opérant à partir « d'un espace appréhendé comme intermédiaire », étudié au point suivant.

Concernant le mode de deixis par lequel l'attention de l'allocutaire est portée sur lui-même, force est de constater, dans un premier temps, qu'il n'équivaut nullement à une monstration. Ceci est vrai dans le *iste* qu'emploie Plaute (cf. *supra*), mais demeure tout aussi vrai en situation concrète de parole : on ne montre pas les allocutaires du doigt. Il faut alors poser la question à Bühler : « Existe-t-il, dans la situation naturelle de parole, des éléments circonstanciels, directement analogues à des gestes ou indirects, qui fonctionnent à la manière d'une adresse, et qui atteignent ou interpellent comme tel celui à qui on parle, avant qu'il ne soit visé et interpellé par des mots grammaticalisés ? » (2009 : 196, souligné par Bühler) —

La réponse générale à cette question est qu'il existe dans la situation concrète de parole une quantité d'indices indirects de la classe en question, mais guère un seul indicateur direct qui serait aussi saillant et généralement utilisable que les gestes du doigt et ces particularités de la voix. Qui examine le détail de tout ce qui, en changeant à chaque occurrence, caractérise effectivement la place et la personne de l'allocutaire, obtient finalement *un agrégat de circonstances* propres à réjouir le cœur d'un détective. Mais on n'y trouve pas un quelconque élément constant qui serait toujours présent.

2009 : 196 (moi qui souligne)

Au vu de ces deux extraits — indépendamment de leur mise en scène de ma part —, il est étonnant que Bühler ne mentionne jamais explicitement le cas vocatif²¹⁶, tandis qu'il mentionne le phénomène de l'adresse (et plus loin de l'appel).

Afin de suivre la pensée du psychologue, il faut, dans un premier temps, mettre de côté le phénomène de l'apostrophe, et se contenter d'énumérer succinctement les indices dont parle Bühler, afin d'observer, le moment venu, quelques exemples par leur biais. Ces indices se divisent en deux catégories : les visuels et les auditifs ; j'y ajoute les indices tactiles, du fait que certains seront mentionnés dans ces travaux.

Indices visuels. L'attitude du locuteur, notamment la position du corps et la direction du regard, forme une première panoplie d'indices. Si l'on prend comme exemple un geste connu, celui qui consiste à balancer la tête, discrètement ou de façon ostensive, vers une personne à portée, tout en fixant notre futur allocutaire²¹⁷ du regard, en se tournant, en penchant la tête ou en se déplaçant légèrement vers lui, on approche par là des moyens que peut se donner un locuteur pour orienter l'attention d'un individu sur sa position d'allocutaire.

Indices auditifs. À l'époque de Bühler, le fait que la voix puisse intégrer un caractère téléologique — *i.e.* viser un point précis dans l'espace — était inexplicé. Or peu de recherches semblent avoir été effectuées depuis sur cette question. L'expérience suffit à affirmer qu'un individu peut se retourner en entendant un son à sa portée, croyant être la cible de ce son ; mais ceci ne suffit pas à démontrer le bien-fondé d'une téléologie de la voix. Un autre témoignage est donné par le fait qu'un locuteur porte sa voix à une haute ou à une faible intensité selon la situation dans laquelle il se trouve (un extrait dans la thèse est décrit plus loin). Selon notre propre position, cette seule modulation suffit pour se savoir la cible d'un son. Une hypothèse formulée par Bühler est celle qu'il

216. A la page 200, Bühler fait mention des « moyens d'appel », interjections et termes dénominatifs, parmi lesquels « *last but not least*, les noms propres ». Or il ne peut s'agir, dans ce dernier cas, que des apostrophes que l'on trouve dans le discours

217. Le terme de « destinataire », employé dans la théorie de Bühler, revêt ici toute son importance, puisqu'il s'agit bien ici de viser une personne ou entité qui n'a pas encore conscience de son rôle d'allocutaire.

nomme « constance approximative de l'intensité des sons et des bruits lors d'une variation d'éloignement » (2009 : 199). Supposons qu'une situation d'interlocution s'effectue, à oreille d'allocataire, en moyenne autour des 60dB ; cette valeur pourrait nous parvenir en tant que telle, à savoir en tant qu'indice d'une « communication orale » à proximité, indépendamment de la distance qui nous sépare de la source d'émission sonore, c'est-à-dire de l'intensité à laquelle nous percevons effectivement le son. Il reste cependant que cette propriété du système psycho-physique ne serait pas d'un grand secours pour expliciter les auxiliaires naturels de l'*iste-deixis*. On pourrait également, à l'image de cette hypothèse, formuler celle d'une fréquence-type associée à la parole. Des critères propres aux appels en général, notamment lorsqu'ils engagent une personne à distance et/ou qu'ils ne sont pas certains d'aboutir, sont la durée de l'accent (plus longue) et la variation d'intonation (plus ample), pouvant atteindre des pics de hauteur élevés. Peut-être ces modulations permettent-elles d'épuiser la gamme des fréquences associées à la parole, afin que la personne soit en mesure d'y distinguer une voix humaine (cf. 2.2.1.3.) ; ceci au contraire de l'intensité, qui demeure constante. Ce caractère téléologique est donc indéniable, mais ses manifestations ne sont en rien évidentes. Elles restent à démontrer

Indices tactiles. Les indices tactiles ont été omis par Bühler, ils n'en demeurent pas moins importants, et d'autant plus vis-à-vis de l'objet de cette thèse : l'apostrophe peut en effet accompagner ou se substituer à une tape dans le dos, à un tapotement sur l'épaule, à une salutation de la main, à un ébouriffement de cheveux, un coup de genou en biais (lorsque les interlocuteurs sont assis côte à côte), comme à toutes sortes de contacts qu'elle ne suffit pas toujours à remplacer, et réciproquement. Dans le cas de l'*iste-deixis*, toucher quelqu'un qui ne nous prête pas attention l'oblige à se retourner vers nous, tout en créant un contact interlocutif avec lui ; c'est dire que ce contact renseigne effectivement l'individu sur sa position d'allocataire.

Dans l'extrait cité plus haut, Bühler en appelle à la sagacité, non pas du psychologue uniquement, mais aussi de l'allocataire. Étant donné que l'*iste-deixis* ne présente à première vue aucun trait qui lui soit essentiel (on pourrait inventer un concept de « contact », mais que serait-ce à dire ?), c'est aussi par observation

et déduction que l'allocataire comprend s'il doit ou non se sentir visé par le comportement du locuteur. Cette propension à exercer sa sagacité fait qu'elle se retrouve précisément dans tous les cas où se manifeste l'*iste-deixis*. La *Rhétorique* d'Aristote (livre III) emploie de nombreuses fois cet adage : *l'auditoire aime à exercer sa sagacité*²¹⁸. C'est sans doute qu'elle fait de lui un allocataire privilégié.

4.2.2.4. *Ille-deixis*

Ce dernier mode de deixis, s'il n'a que peu d'importance vis-à-vis de l'objet de cette thèse, demeure intéressant par ce qu'il présente de problématique. En effet, Bühler est contraint de supposer, afin de ramener la description de ce mode de monstration à un geste naturel ou conventionnel, l'existence d'un « espace intermédiaire », d'une limite perceptible, ou du moins connue des interlocuteurs, que ce type déictique tend précisément à transgresser.

En français, *ille* pourrait se traduire par « là-bas », par opposition à « là », qui indique usuellement un point perceptible chez les deux interlocuteurs. C'est donc pour marquer cette idée d'opposition à ce qui est accessible au regard que la traduction française de l'ouvrage de Bühler reprend la notion par deixis-*là-bas* (Bühler forme le terme *jener-deixis* en allemand).

Il ne faut pas confondre l'opposition **to/ille* avec l'opposition *celui-ci/celui-là* en français, ou *this* et *that* en anglais par exemple. Ceux-ci sont clairement, en dépit de leur opposition, des gestes (verbaux) de **to-deixis*. Leur opposition tient au fait que l'un s'est spécialisé à l'endroit de la personne qui parle (du locuteur), l'autre à l'endroit de la personne à qui il est parlé (de l'allocataire). Le recours au geste de **to-deixis* demeure, dans tous les cas, essentiel et primordial (la racine latine *ecce* se retrouve dans les deux démonstratifs français). Leur distinction s'opère donc à l'intérieur de ce que ce mode de deixis autorise en temps normal.

218. On le trouve introduit, avant le livre III, à la fin du livre II (1400b, 32-36). Sur ce propos, un article de Marie-Dominique Joffre, « *Iste*, un moyen de capter l'attention de l'auditoire » (2007), fait le lien entre la rhétorique et le pronom latin qui manifeste, ainsi qu'on le suppose, ce mode de deixis. Les descriptions proposées dans cet article sur le fonctionnement de *iste* en latin peuvent sans dommage être intégrés à ce chapitre ; certaines y ont par ailleurs été intégrées plus loin.

Au contraire, le geste que nous, locuteurs, ferions naturellement correspondre à un terme qui désigne un objet hors de notre champ de perception pourrait être celui par lequel nous repoussons une limite imaginaire avec le dos de la main, par un mouvement vertical et répété de notre poignet. En français, le « il » impersonnel, les déterminants « tel(s) » ou « telle(s) », en même temps qu'ils présentent la racine latine qui nous intéresse, demeurent des exemples de référence spatiale indéterminée, qu'il devrait être en conséquent possible d'affilier à ce mode de deixis.

Pour secourir Bühler sur un point qui a par ailleurs été discuté²¹⁹, on peut avoir recours au schéma des quatre champs : à la **to-deixis* correspond le champ de l'interlocution, partagé des deux interlocuteurs ; à la *hic-deixis* correspond le champ du locuteur ; à l'*iste-deixis* correspond le champ de l'allocutaire ; à l'*ille-deixis* correspond tout ce qui n'entre dans aucun de ces champs, c'est-à-dire tout ce qui est extérieur à la situation d'interlocution telle qu'elle est perçue par les deux interlocuteurs.

Pour expliciter le fonctionnement de ce mode de deixis, et comprendre comment un geste peut désigner un au-delà, il faut admettre comme *allant-de-soi*²²⁰, pour les deux interlocuteurs, l'existence d'un espace propre à l'interlocution, au sein duquel notre attention est guidée par les signaux déictiques qu'emploie ou est susceptible d'employer notre interlocuteur. Par opposition à cet espace, il devient possible au locuteur de désigner un « au-delà », au moyen d'un geste de **to-deixis* amplifié (la main plutôt que l'index, le bras plutôt que la main, les deux bras plutôt qu'un seul, avec adjonctions de mouvements amples, répétés et/ou exécuté nonchalamment, etc.). De tels gestes nous sont familiers, et leur

219. Une critique récente de ce mode de deixis est due au sociolinguiste Michel de Fornel (2009). Mais comme ce dernier le fait remarquer, les travaux actuels sur la deixis (Levinson) ignorent complètement la fonction appellative des modes de deixis au profit d'une refonte en termes de figure/fond. Ce qui revient à ignorer les fondements épistémologiques de la deixis et la subsumer intégralement sous la fonction représentationnelle. Je ne reprends pas la remarque qu'il formule à propos de l'*ille-deixis*, celle-ci a déjà été intégrée à la critique globale des quatre modes (cf. 4.2.1.4.).

220. Le terme existe dans la phénoménologie sociologique (Alfred Schütz). Il sert d'outil conceptuel au sociologue Harold Garfinkel, qui a proposé une nouvelle méthode d'investigation, purement interactive-descriptive, à partir de ces réflexions (1967).

fonctionnement repose effectivement, ainsi que le fait remarquer Bühler, par opposition à une limite qu'ils suggèrent naturellement, ou qui du moins semble évidente aux interlocuteurs.

L'existence d'une *ille-deixis*, si elle venait à être démontrée, suffirait à prouver qu'un locuteur peut orienter l'attention d'un allocutaire vers un point dans l'espace et dans le temps, que l'on suppose intentionné, sans qu'aucun des deux interlocuteurs n'aient à percevoir directement ce point. Le conditionnement réciproque des partenaires de l'échange y pourvoyant.

4.2.3. L'apostrophe dans le champ déictique

En dehors de ce que l'évidence seule suffit à souligner, à savoir que l'apostrophe est un cas manifeste d'*iste-deixis*, si l'on s'en tient à la définition de Bühler, il faut encore décrire son fonctionnement signalétique, afin de rendre compte de cette évidence. À cette fin, j'aurai en priorité recours à un concept de Bühler, largement employé dans la grammaire contemporaine. Il s'agira de démontrer l'existence de ce concept, ainsi que son bien-fondé dans l'étude des langues, avant d'effectuer des observations positives, en discours, qui mettent en évidence un comportement *de champ* dans l'apostrophe.

4.2.3.1. Le champ déictique

On postule l'existence d'un espace propre à l'interlocution et reposant sur un certain nombre de conventions, toutes exposées dans ce qui précède, à l'intérieur duquel l'orientation des partenaires (l'on devrait dire le « guidage », au sens le plus étendu du terme) s'effectue au moyen des quatre modes de deixis qui viennent d'être présentés, lesquels ne seraient d'aucun secours, ou d'une trop grande indétermination (notamment en ce qui concerne le premier et le quatrième mode), s'ils devaient fonctionner indépendamment de ce champ.

a) Arguments pour un modèle de champ

Pour démontrer l'existence du champ déictique d'une manière plus proprement linguistique, et témoigner de son fonctionnement en français, il est possible de prendre comme exemple la formation des pronoms démonstratifs « ce(s)/cette(s) »

et « celui(ceux)/celle(s) », en retraçant leur évolution depuis les formes latines *ecce iste* et *ecce ille*. À l'origine, ces compositions font intervenir deux termes déictiques, le premier, *ecce*, consiste en une représentation spatiale et temporelle du premier mode, celui de la *to-deixis ; les seconds, *iste* et *ille*, appartiennent aux troisième et au quatrième modes.

Cette composition par adjonction de deux modes de deixis devrait, selon toute vraisemblance, établir une monstration plus précise que ne le ferait un seul des deux modes représentés, et cela, toujours par vraisemblance, en additionnant, par convention, les propriétés de ces deux modes. Et il en va bien ainsi. D'une part, les deux groupes pronominaux servent à désigner un élément présent dans le champ environnant, accessible à l'émetteur du signal au moyen d'un index tendu, du fait du terme *ecce* qui s'y trouve en première position. D'autre part, l'intervention du second terme oriente l'attention de l'allocutaire vers quelque chose placé à sa portée immédiate (cas de *iste*) ou au contraire plus éloigné, à la limite de ce que son regard peut atteindre (cas de *ille*).

Dans le cas de *ecce ille*, on situe le point désigné à la périphérie du champ déictique, à la frontière derrière laquelle tout ne peut être atteint qu'au moyen d'une pure *ille-deixis*. Dans le cas de *ecce iste*, on situe le point désigné à la portée de l'interlocuteur, mais sans le confondre à la position que lui-même occupe dans le champ déictique.

En ancien français, ces deux composés s'agglutineront respectivement en *cist* et *cil*, et serviront, de façon analogue, à désigner quelque chose d'immédiatement accessible ou d'éloigné. Dans la pratique, les deux forment une paire minimale, ils se différencient l'un par rapport à l'autre, de la même manière que le couple *celui-ci* et *celui-là* en français. Ce qui, en latin, s'effectue en cumulant deux modes de deixis fini par former, en ancien français, un système d'opposition autonome, ce qui s'observe dans le fonctionnement anaphorique de ces pronoms : là où *cist* reprend un terme préalablement introduit dans le discours (anaphore pronominale) ; *cil* réfère à quelque chose qui sera présenté plus loin dans le texte (cataphore pronominale), ou qui remonte à un antécédent vague ou lointain (cf. Marchello-Nizia, 2004, pour une étude approfondie des domaines d'emplois et des variantes de CIST et CIL). En ce cas, c'est le texte qui constitue

le champ déictique, et le fonctionnement décrit plus haut, par hypothèse, s'en trouve confirmé.

On peut ajouter à ces exemples l'agglutination probable d'*ecce hic*²²¹, qui aura donné « ici » en français, selon le même principe de cumul des modes de deixis et d'exploitation de l'espace ouvert par le champ déictique.

b) Le champ déictique dans la voix

En dehors de sa représentation à l'intérieur de la langue elle-même, le champ déictique peut être directement perçu à travers certaines variations corporelles, et notamment l'émission de la voix. Ce point concerne tout particulièrement l'objet de cette thèse.

Par vraisemblance, plus un point dans l'espace se trouvera éloigné du locuteur, plus le recours à des parties du corps, ainsi que des variations d'amplitude, de durée et d'intensité, seront sollicitées. Si je désigne un point extrêmement précis dans le champ environnant, je peux aligner mon bras tendu (et non mon index seul) à mon œil directeur, afin de fournir à mon allocutaire un maximum d'indice afin qu'il soit en mesure de percevoir ce point à son tour. Au contraire, pour désigner un point proche, le plus souvent à des fins de discrétion, j'emploierai des gestes de faibles amplitudes, nécessitant peu de moyens corporels, et réduirai l'intensité et la durée du voisement. De même, et à plus forte raison (cf. point suivant) en ce qui concerne l'*iste-deixis* : l'éloignement du destinataire ira de pair avec un accroissement de l'intensité, avec la sollicitation de gestes amples, ainsi qu'au recours à de plus grandes et plus nombreuses parties corporelles (une main, un bras, deux bras, en sautant sur place, etc.).

Un exemple de variation d'intensité tiré du corpus est décrit plus loin.

Cette question de la variation d'intensité comme capable de viser un point précis à l'intérieur du champ déictique (ceci compte tenu des obstacles qui peuvent éventuellement surgir à l'intérieur de ce champ), Bühler dit l'avoir vérifié expérimentalement dans sa *Sprachtheorie* à la page 435. Il réfère pour cela au passage déjà cité sur l'*iste-deixis*, à propos du principe qu'il nomme *constance*

221. Sénèque, *Lettres à Lucilius* (XV) : *ecce hic dies ultimus est* (« (regarde) voici mon dernier jour »).

approximative de l'intensité des sons et des bruits lors d'une variation d'éloignement (2009 : 199). Aucune démonstration sur ce point ne m'est toutefois parvenue²²².

Ci-dessous un extrait (à auditionner) qui témoignent d'une variation de durée en fonction de l'éloignement du destinataire, mais aussi — et malheureusement pour cette démonstration — de la réceptivité des destinataires (la première apostrophe est à distance, la seconde est à portée) :

(144) Coralie:: ma chérie / *est-ce que tu peux aller* / (dans mon casier) / dans mon sac :) / (...) / *prendre mes gants* / pour ma mère (12m23s) [Anonyme 1-1]

(145) euh:: Chris / *je te rends ton matos* / ou pas (1h08m33s) [Paco 1-2]

Attention cependant, dans l'exemple suivant, déjà cité, la longueur n'est pas perçue comme une modulation due au champ déictique, mais comme une insistance d'un autre ordre, qui a déjà été décrite, ainsi que son fonctionnement (cf. 2.2.1.2) :

(146) ma chérie:: (1h03m00s) [Aurélie 1-1]

La longueur des syllabes, dans cet extrait, n'est pas fonction de la distance, mais rend compte d'une *insistance* sur le ton plat que porte chaque accent. Il n'est donc pas possible d'envisager l'allongement ou la réduction des accents comme une modulation exclusivement due au champ déictique, ni, par déduction, comme une marque d'*iste-deixis*. Mais il n'est pas non plus possible de rejeter l'hypothèse d'une durée de l'accent corrélative à la position du destinataire dans le champ déictique : tout auditeur est à même, à l'écoute de ces extraits, de faire la différence entre une durée corrélative à la position des interlocuteurs dans le

222. Je précise que j'ai longtemps cherché la thèse du dénommé Mohrmann (*ibid.*), notamment dans les archives électroniques phono-grammatiques de Vienne, et avec l'aide d'une germanophone, sans résultat. Je consulte actuellement des travaux de psychophysologie sur les sons. Le plus souvent, ces travaux sont accés sur la réactivité aux signaux, et ne font jamais cas de l'*orientation* de ces signaux (cf. par exemple Chocholle, 1940). J'en viens à croire que cette propriété du signal n'existe que dans mon imagination...

champ déictique et une durée produite par insistance. On comprend dès lors l'intérêt de mesures précises, psychophysiologiques, pour résoudre ce type d'ambiguïté.

À noter que, d'une façon analogue à la durée de la syllabe, pour laquelle un allongement dans une situation de proximité sera perçue comme manifestant de l'affection, une forte intensité dans une situation de proximité sera perçue comme manifestant de la colère²²³. Au contraire, elle s'avèrera parfaitement justifiée par les propriétés du champ déictique dans une situation d'éloignement.

Si des travaux sur une « téléologie de la voix » doivent encore être effectués, les variations de durée et d'intensité (exemple à suivre ; cf. 4.2.3.3.) en fonction de l'éloignement devraient témoigner de son bien-fondé, et de l'intérêt que pourraient avoir des mesures précises intégrant les positions spatiales émetteur-récepteur. À défaut, la plupart des illustrations fournies sur ce point, à l'intérieur de la thèse, s'en tiennent à notre propre intuition d'interlocuteur.

4.2.3.2. Spécificité de l'*iste-deixis*

La fonction appellative est liée à la personne de l'allocutaire. C'est de cette dernière en tout cas que Bühler induit l'existence et l'indépendance de cette fonction à l'intérieur de l'organon : un signal agit sur son destinataire, appelle un comportement déterminé.

La difficulté à décrire le signal de l'*iste-deixis* apparaît alors plus nettement, puisque quel que soit le mode de deixis employé, quel que soit le signal émis, celui-ci l'est par dépendance à un récepteur éventuel, et il n'est pas de deixis concevable, en fin de compte, qui soit indépendante de ce dernier, présent ou absent. Mais il n'est pas pour autant permis d'inférer de ce constat, sous prétexte qu'elle « vise » la position de l'allocutaire, que l'*iste-deixis* accompagne systématiquement tous les autres modes de deixis : une différence essentielle entre l'*iste-deixis* et les autres modes de deixis permet d'envisager ceux-ci comme

223. Un point de vue que j'adopte communément, en dehors de ces travaux, est que la colère, lorsqu'elle se manifeste, reprend symboliquement le fonctionnement signalétique de l'intensité. L'intensité est fonction de la distance ; employée à proximité, elle marque symboliquement la distance qui sépare les deux interlocuteurs.

indépendants de celle-là, ainsi que de préciser la nature et le fonctionnement de cette dernière.

Notons d'abord que les modes de deixis ont un fonctionnement autosuffisant : la *hic-deixis* attire l'attention vers l'émetteur du signal ; l'*iste-deixis* vers le destinataire ; la **to-deixis* à l'intérieur du champ où se trouve émetteur et récepteur ; l'*ille-deixis* hors de ce champ. Une chose qui est à observer, dans les descriptions proposées par Bühler, est que la *hic-deixis* n'implique pas de viser un récepteur en particulier. Lorsqu'un enfant use de sa voix simplement pour attirer l'attention, ou lorsque quelqu'un hurle au secours, sont naturellement visées les personnes à portée, mais aucune prédétermination n'a lieu. La même chose vaut pour la **to-deixis* : un panneau routier est recherché par l'individu égaré, non l'inverse. Ces modes de deixis ne sont donc pas adressés à un ou plusieurs récepteurs ciblés²²⁴.

En ce qui concerne l'*iste-deixis*, il y aura toujours un ou plusieurs récepteurs ciblés par l'*émetteur* du signal (et non par le signal lui-même ; cf. note précédente et *infra*). Face à une assemblée de plusieurs personnes, interpeller une personne par son prénom, ou même en tapant des mains au bon moment, implique dans les deux cas d'avoir préalablement sélectionné *cette* personne. Tous les moyens décrits dans la division précédente (position du corps, direction du regard, intensité relative, amplitude de la fréquence fondamentale, longueur de la syllabe) contribuent au même effet : que certaines personnes se sentent visées (par exemple uniquement les moins de vingt ans, ou uniquement les élèves au fond de la classe) et pas les autres. À noter cependant, puisqu'il s'agit de deixis, que ce n'est pas la personne elle-même qui est visée, mais bien la position qu'elle occupe dans l'espace. Les moyens qui contribuent à cette fin relèvent donc *a priori* de l'*iste-deixis* : par définition, le nom n'en fait pas partie²²⁵.

224. Cette affirmation nécessite d'être nuancée. Un panneau routier s'adresse à des gens ayant appris à reconnaître ce signal et susceptibles de chercher leur itinéraire à ce point précis. Un cri d'alerte « vise » les personnes à portée. Mais toutes ces propriétés appartiennent au signal lui-même, à sa nature de signal. Elles peuvent être déduites de la définition du signal donnée dans ce chapitre.

225. Bühler s'étend peu sur le phénomène de l'*iste-deixis*, et prend en conséquent le nom comme dernier (d'un point de vue historique, je présume) mais non moindre (« *last*

Un exemple est fourni par le système d'ondes radio : l'émission d'un signal, assortie de sa propre fréquence (*hic-deixis*) se destine à un ou plusieurs postes récepteurs, non seulement programmés sur cette fréquence, mais surtout situés *dans la zone* où le signal est émis (le très célèbre : « *Houston* vous me recevez »). Or il faut distinguer, dans cette illustration, la fréquence à laquelle est programmé le poste récepteur, qui fait partie de la description du signal en tant que tel, et le fait que ce signal soit émis dans une zone prédéterminée : seule cette dernière caractéristique est propre à l'*iste-deixis*, la première appartient à n'importe quel système de signaux.

Cet exemple illustre un fait qu'il est important de rappeler à cet endroit : *la faculté du destinataire à reconnaître un signal qui lui est adressé fait partie de la description du signal lui-même*. Ceci permettra, dans les descriptions proposées à la fin de ce chapitre, de reconnaître ce qui appartient à la fonction appellative en général, et ce qui est propre à l'*iste-deixis*. Un détecteur de métaux émet un signal du fait que ce signal est destiné au vigile devant interdire l'introduction d'objets métalliques dans l'avion (il ne serait pas possible de parler de « signal » si rien ni personne ne devait réagir au « bip » du détecteur). Ce même détecteur réagit à la conductivité électrique, étant par ailleurs programmé pour réagir à certaines conductivités, ni trop faibles ni trop fortes. La conductivité électrique est donc au détecteur de métaux ce que ce même détecteur est au vigile : un signal. Il n'y a pas, dans ces exemples, à parler de « visée » du signal.

Dans le cas de l'*iste-deixis*, cette propriété doit être écartée, celle-ci appartenant à la forme globale du signal, et non au mode de deixis lui-même. Seul le fait d'être lancé *en direction* d'un destinataire doit être pris en compte, du moins si l'on s'en tient à la description de Bühler. La question que l'on est en droit de se poser, suite à cette remarque, est de savoir s'il est toujours légitime de parler de « signal », ou s'il s'agit seulement d'une capacité d'orientation, laquelle pourrait être appliquée à n'importe quel signal, là où il fallait en venir.

but not least », en anglais dans le texte) médium capable d'assumer cette fonction (2009 : 200). Ceci entre en contradiction avec l'affirmation que les modes de deixis sont exclusivement positionnels. On verra dans la suite de cette thèse que l'inattention accordée à ce mode est plus que regrettable dans la *Sprachtheorie*, comme le disait Michel de Fornel (2009), et dans les sciences du langage en général.

4.2.3.3. L'apostrophe comme signal

L'apostrophe se présente, *au regard du comportement de son destinataire*, comme le signal langagier le plus ancré dans le mode de l'*iste-deixis*, ou du moins comme celui qui manifeste le plus grand nombre de marques propres à ce mode. Mais mettre en évidence ces marques, au travers des modalités expressives, appellatives et représentationnelles, ainsi que des autres modes de deixis qui concourent à sa réalisation, est une chose délicate. Plus délicate encore du fait que les énoncés présentés dans cette thèse sont extraits d'enregistrements audio, réalisés avec un matériel rudimentaire, le plus souvent dans des conditions déplorables.

Mais la difficulté à reconnaître ce signal pour lui-même est surtout liée à sa polymorphie ; au fait que ce dernier, à supposer qu'il soit objectivable, devient alors relatif à la position de chaque destinataire, et plus encore au destinataire lui-même, à la connaissance ou l'appréhension que nous en avons. Au regard des exemples d'apostrophes cités jusqu'alors, cette diversité ne fait aucun doute. Même mis bout à bout, les exemples du corpus ne pourraient afficher aucune forme en commun²²⁶. On démontrera ici que ceci n'est pas propre à l'apostrophe, mais à l'*iste-deixis* elle-même, et que cette dernière possède effectivement une forme déterminée, mais *oppositive*, à l'instar des contours mélodiques du discours abordés dès le second chapitre. Si le champ déictique permet, dans le meilleur des cas, d'établir des variables d'intensité, de durée et de corporéité pour l'*iste-deixis*, elle atteint une dimension impossible à maîtriser dès l'instant qu'on y intègre la personne de l'allocutaire²²⁷.

226. Tant pis si la littérature spécialisée prétend généralement l'inverse. Je ne peux guère produire plus d'exemples contradictoires qu'il ne s'en trouve dans la nature. *Un* signal se spécialise dans *un* effet. L'apostrophe posséderait sans doute une forme propre, s'il n'existait qu'un seul destinataire, et une seule situation dans laquelle apostropher. Au contraire, il existe vraisemblablement plus de formes prosodiques de l'apostrophe que de noms par lesquels apostropher.

227. De nombreux travaux d'anthropologies ne font que souligner ce fait dans toutes les cultures et milieux socio-culturels : j'ai par exemple sous les yeux l'enquête d'un élève de licence d'anthropologie à Aix (William Durand) sur les termes d'adresses employés dans un régiment d'infanterie. La liste des termes est longue, celle-ci variant selon les grades respectifs de chaque interlocuteur, selon les heures de service ou de repos, parfois selon le type d'exercice effectué, ainsi que le nombre et le grade des personnes présentes aux alentours, etc.

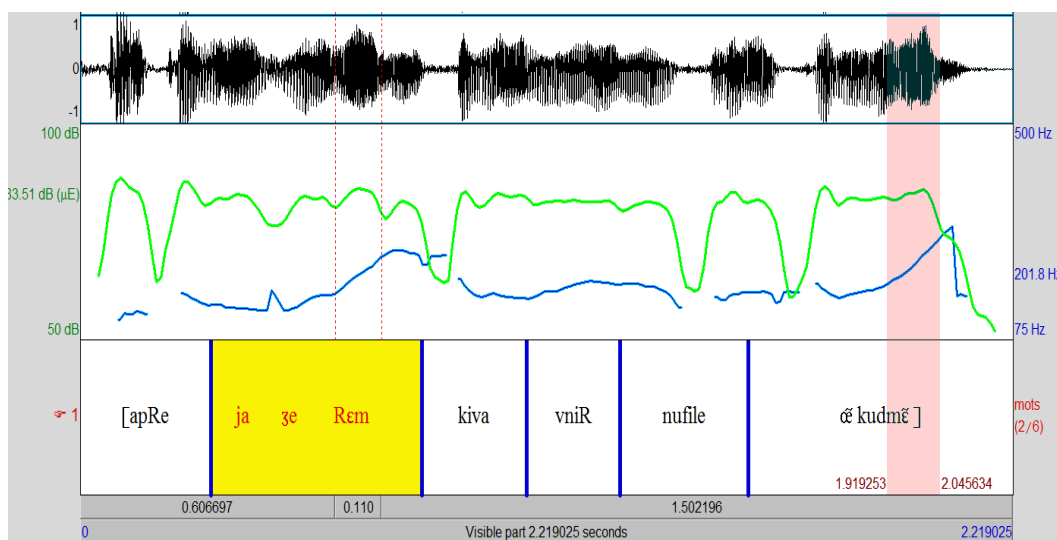
a) Un exemple d'iste-deixis

On observera dans l'extrait qui suit un cas à la fois remarquable et tout à fait commun d'*iste-deixis*, indépendamment de toute apostrophe.

(147) après y a JeREM :: / qui va venir nous filer un coup de MAIN ::
(12m22s) [Toan 1-5]

Dans cet extrait, le dénommé Jerem n'est pas apostrophé au moyen de l'énoncé : ce dernier est prononcé à l'adresse d'un autre allocataire. Cependant, il est par endroit adressé à Jerem, au moyen d'une variation d'intensité, d'amplitude (la suspension du souffle provoque une accélération de la vitesse de vibration des cordes vocales) et de durée, adaptée à la distance où se trouve cet autre destinataire à l'intérieur du champ déictique (comme on le suppose), mais surtout *par opposition* à l'intensité, à la mélodie et à la durée globale de l'énoncé.

Le signal une fois émis, il est reproduit sur l'accent qui lui répond en fin d'énoncé (« JeREM », « un coup de MAIN ») — du fait de la position de Suffixe de la proposition relative. On voit transparaître dans cet exemple un signal d'*iste-deixis* facilement identifiable au travers des autres fonctions et des autres modes de deixis propre à l'énoncé :



[Fig.65 : Exemple d'*iste-deixis* par contraste avec la mélodie de l'énoncé]

Or cette aisance est sans aucun doute produite par la séparation entre les marques d'adresses destinées au premier allocataire de cet énoncé (que je serai

bien incapable d'isoler, quant à elles) et les marques qui orientent le signal vers ce second destinataire.

Pour ces dernières, il faut donc citer l'intensité des deux voyelles accentuées, en premier lieu, qui marque le changement d'orientation de l'énoncé (+ 2dB par rapport aux autres syllabes accentuées de l'énoncé), la longueur de ces accents, qui dans cet énoncé ont une durée 1,5 à 3 fois supérieure aux autres syllabes accentuées de l'énoncé (environ 1,5 par rapport à [niR] sur « venir » et 3 par rapport à [le] sur « filer »), ou encore la variation d'amplitude, le pic de hauteur et le mouvement mélodique montant, qu'affichent ces syllabes en dehors de toute raison grammaticale. Une description correcte et exhaustive consisterait à faire appel au « schéma mélodique » (cf. 2.1.3.2.) qu'emploie cet énoncé, et à isoler correctement ce dernier afin de laisser transparaître les marques d'expressivité propre à l'*iste-deixis*, d'après la méthode employée au second chapitre. Mais cette méthode nécessiterait un matériel d'enregistrement et des conditions optimales, ainsi qu'une longue pratique de la structure prosodique.

Des marques d'*iste-deixis* permettent, dans cet exemple, de localiser approximativement le destinataire correspondant, à savoir le dénommé Jerem, mais *par opposition* à l'allocutaire de cet énoncé. Or cette observation constitue probablement le critère le plus objectif qu'il soit possible de fournir pour déterminer la présence de l'*iste-deixis* dans une situation concrète de parole : correspondent à l'*iste-deixis* les attitudes propres au locuteur qui permettent de situer le destinataire, à l'intérieur du champ déictique, *par opposition à tout autre destinataire éventuel*.

b) Description du signal dans l'apostrophe

Ainsi, les exemples suivants présentent une « marque oppositive » qui correspond à celles qui viennent d'être décrites. Mais cette opposition se produit entre le ton de l'énoncé pendant l'apostrophe et le ton de l'énoncé après l'apostrophe. En langage courant, nous dirions qu'un « contact » s'est produit entre émetteur et destinataire. Ce faisant, on comprend qu'il n'est pas possible de parler de « contact » pour l'*iste-deixis* elle-même, puisqu'un tel « contact » est clairement, dans ces exemples du moins, l'objectif visé, et non le moyen utilisé :

(148) Vlad / *viens là* (1h16m19s) [Aurélie 2-1]

(149) Alex / *je trouve pas ton Schweppes* (3m06s) [Romain 1-2]

Ces extraits présentent respectivement, sur l'apostrophe, un pic de longueur et un pic de hauteur, comparativement au reste de l'énoncé. L'impression globale qui en résulte — partout la même — est que l'apostrophe cherche à établir un « contact » au moment où sont renforcées les traits prosodiques des syllabes accentuées. À l'audition du reste de l'énoncé, on comprend effectivement qu'un rapprochement (physique) s'est effectué.

Au contraire de l'exemple « JeREM », il est difficile d'estimer par quelle moyen la position où se situe l'allocutaire est déterminée par la voix (si tant est qu'elle le soit). À cette impression il faut sans doute faire correspondre une observation importante, que j'ai effectuée sur la totalité du corpus : l'intensité est rarement plus élevée sur l'apostrophe que sur les autres accents de l'énoncé ; le contraire se vérifie, à vrai dire, plus régulièrement. Si cette observation doit être relativisée au regard du matériel et des conditions d'enregistrement, sa fréquence apporte toutefois un témoignage sur la « constance approximative de l'intensité des sons et des bruits lors d'une variation d'éloignement » dont parle Bühler (2009 : 199). Pour résumer : à chaque échange correspond une intensité moyenne sur chaque accent. Par conséquent, la seule variation d'intensité suffirait, en théorie, à indiquer un changement d'allocutaire. C'est ce que Bühler affirme en avançant les résultats d'une thèse par ailleurs introuvable, sans en citer le moindre extrait.

Il y a donc bien une sorte de convention tacite permettant d'orienter le destinataire sur sa position d'allocutaire. Une telle convention n'est cependant nullement comparable à celle qui peut être instaurée par un conditionnement réciproque entre les partenaires de l'échange. Ainsi, cette apostrophe, « maman », présente, en sus du même terme, la même forme dans tous les extraits présents sur ces enregistrements (montant, avec un mouvement en cloche à la fin de l'accent) :

(150) Maman / *t'es pas partie au coin* (52m12s) [Anonyme 1-1]

(151) Maman / *c'est très bien* (25m21s et 31m05s) [Anonyme 1-1]

Lorsqu'elle se spécialise entre deux interlocuteurs, la forme prosodique de l'apostrophe peut alors se figer, tenant lieu de convention, de « constance approximative » entre les interlocuteurs. À l'instar du geste de **to-deixis*, ce type d'apostrophe peut se décrire dans les termes de la fonction appellative comme de la fonction représentationnelle.

Mais lorsqu'il est improvisé (cf. Guillaume, **2.2.2.1.**) le signal d'*iste-deixis* est un signal *oppositif*, qui fonctionne en adaptant les divers traits prosodiques à la position de l'allocutaire. Le premier de ces traits est, selon toute vraisemblance, l'intensité. Puis viennent des modulations secondaires, de durée, d'amplitude, de hauteur... Comment sais-je qu'une voix s'adresse à moi ? Parce que le ton adopté varie nettement, et s'adapte, comme je le crois, à ma position, sinon à ma personne. Cette affirmation est aisément vérifiable au moyen de la méthode d'enregistrement privilégiée dans cette thèse : bien que le micro soit toujours porté au même endroit sur la personne, le ton du locuteur varie nettement, à chaque fois qu'il cherche à joindre un nouveau destinataire.

Savoir maintenant si l'*iste-deixis* permet de déterminer une position exacte, n'est possible qu'à condition d'opérer des mesures exactes, une fois mis en évidence le caractère oppositif de ce signal. Il faut laisser cette question difficile aux psycho-acousticiens.

Toutefois, et même si l'on ajoute à ces marques les indices tactiles et visuels, c'est-à-dire les variations corporelles, cela ne suffirait pas à décrire convenablement le phénomène de l'*iste-deixis* en bonne sématologie, du fait que rien ne permet d'établir la manière dont la personne allocutée *réagit* au signal. Or, ainsi qu'il a été répété tout au long de cette section, un signal ne peut être défini comme tel qu'à condition d'impliquer une réaction de son récepteur.

Dans le cas de l'apostrophe, se tourner vers l'émetteur du signal peut sembler la réponse logique. Mais cette réaction est *déjà* commandée par la *hic-deixis*. Dans le cas de l'*iste-deixis*, il s'agissait, comme il a été dit, d'orienter l'attention de l'allocutaire sur la position où il se trouve. Or cette position n'a été que ciblée par les marques qui viennent d'être relevées, nulle part la réaction du destinataire n'a été mentionnée. Il manque un élément à notre description.

4.3. La deixis de rôle

Car quand Diogène dans son tonneau se rend compte que ses soliloques (...) sont le produit d'une réduction artificielle du discours humain, il s'agit là d'une expérience-eurêka qui ne représente pour personne un intérêt plus vital que pour la théorie du langage.

Bühler, 2009 : 363

Les différents modes de deixis orientent l'attention du destinataire vers des emplacements situés dans l'espace (et, paraît-il, dans le temps). Chacun de ces modes est de surcroît spécialisé vers un participant de l'échange langagier : à la *hic-deixis* correspond la personne du locuteur ; à l'*iste-deixis* correspond la personne de l'allocutaire ; à la **to-deixis* et l'*ille-deixis* correspondent la « non-personne » (Benveniste, 1966, cité plus loin). De même que le système de la personne paraissait dicter, au début de ce chapitre, le schéma global de l'organon, on se rend compte à ce point qu'il coïncide également avec la fonction appellative.

Pour que cette fonction puisse exister, il est donc nécessaire de mettre en évidence l'interaction entre au moins deux participants, et d'introduire, pour les modes de la **to-deixis* et de l'*ille-deixis*, le rôle de la troisième personne.

La question qui se pose alors est de savoir s'il est possible, à partir d'une orientation dans l'espace, de référer directement à une personne. Bühler, dans la *Sprachtheorie*, semble conclure que oui. Mais la façon dont il parvient à cette conclusion est particulièrement « diluée » dans l'ouvrage. À aucun moment le psychologue ne décrit le passage de l'orientation subjective à la référence *ad personam*. L'idée d'un conditionnement réciproque, dans la droite lignée des thèses béhavioristes, va ici de soi (on le suppose en tout cas à la lecture). Cela ne prive pas le théoricien d'introduire, pour traiter de la référence *ad personam*, la notion de « rôles »²²⁸.

228. « Rôle » peut être une traduction de *prosopon* en grec, comme de *persona* en latin. Bühler propose également, en plus de cette traduction, celles de « masque » et de « visage » (2009 : 175). Cette proposition s'appuie sur l'origine dramatique du terme : *persona enim a personando dicitur*, définition de Priscien, reprise chez Pierre Helie et que je reprends moi-même de Christine Brousseau-Beuermann (1990 : 105),

Or le fait de renvoyer, non plus à une position dans l'espace, mais à une personne, au sens étymologique, ne peut s'effectuer par les seuls modes de deixis : de tels « rôles » sont nécessairement déconnectés du champ déictique et de son ancrage spatio-temporel²²⁹, et devrait appartenir, de ce seul fait, à la fonction représentationnelle du langage. Mais admettre cela sans ambages serait nier la relation qui vient d'être explicitée entre les modes de deixis et les participants à l'échange.

On peut exposer le problème de façon plus précise : si la capacité d'un individu à signaler sa position ou à signaler la position d'un autre individu peut être décrite au moyen des seuls auxiliaires sensibles vus dans la section précédente, sa capacité à agir *en tant que* locuteur ou à réagir *en tant qu'*allocutaire ne va pas pour autant de soi, à s'en tenir toujours à ces seuls auxiliaires. C'est un aspect que Karl Bühler évoque sommairement (2009 : 175), mais sans apporter de réponse. Il est probable qu'à cette fin, ce dernier suggère que la fonction représentationnelle vient suppléer à ce que la fonction appellative ne suffit pas à réaliser. Pour autant, il ne s'agit pas là de quelque chose qui relèverait exclusivement de la fonction représentationnelle non plus, puisque le comportement — l'attention du moins — de l'allocutaire est toujours guidé par la parole en interaction. La difficulté est donc analogue à celle relevée à propos de la **to-deixis* : qu'est-ce qui permet à l'allocutaire, sans la moindre ambiguïté, de suivre la ligne imaginaire que génère le doigt tendu²³⁰ ?

qui témoigne que, durant plusieurs siècles, le terme *persona* désignait, dans le langage dramatique de l'époque républicaine, l'acteur *et* le personnage qu'il est censé représenter. Il a ensuite été repris dans le discours des théologiens. Le terme grec et le terme latin, forts de leur parenté, semblent avoir tous deux connus des emplois analogues, c'est-à-dire d'abord dramatiques puis théologiques.

229. Ce que démontre la capacité qu'ont eu les linguistes à différencier chacune des personnes par rapport aux autres. L'article le plus célèbre à ce sujet étant celui d'Émile Benveniste, « Structure des relations de personne dans le verbe » (1966).

230. Réponse de Bühler : « le type d'indication fourni par le doigt qui montre ne caractérise pas seulement une performance propre aux termes déictiques, [...] on le rencontre également bien au-delà, dans le domaine fonctionnel des termes de concept, [...] il fait partie des propriétés structurales du langage humain » (2009 : 290). En d'autres termes, le geste déictique a fini par accéder, au cours de sa phylogénèse, à la fonction symbolique du langage humain. Cette section démontre qu'il en va de même pour les deuxième et troisième modes de deixis.

Dans cette section, il s'agira d'envisager par quel(s) procédé(s) l'*iste-deixis* est susceptible d'être associée à la personne de l'allocutaire (et la *hic-deixis* à la personne du locuteur). Ce sera l'occasion de réemployer certaines caractéristiques relevées en première partie, à savoir la pause après l'apostrophe — l'absence de pause avant — et l'annonce du Noyau en position d'appel. Ces deux étapes s'avèreront en définitive indispensables afin de décrire l'apostrophe en général (et notamment l'apostrophe écrite) par sa seule fonction appellative.

4.3.1. La construction de l'identité dans et par le discours²³¹

Identité est un terme construit sur le latin *idem*, qui signifie « le/la même ». De même que la légalité désigne ce par quoi une chose en vient à être légale — on pourrait aussi dire « à ne pas être illégale » —, l'identité désigne ce par quoi une chose en vient à être la même... qu'elle-même ! C'est de cette définition que découle le principe d'identité (*tautotes*) aristotélicien, généralement formulé sous sa variante algébrique $A = A$.

Une carte d'identité permet à une personne de témoigner de son identité dans certaines situations, c'est-à-dire de confirmer qu'elle est bien *cette* personne, dont elle prétend avoir l'âge ou le compte en banque. Le « ce par quoi » cette personne en vient effectivement à être elle-même n'est pas, dans cet exemple, problématique. Plusieurs indices sont là pour guider le contrôleur dans la reconnaissance de l'identité de la personne : ressemblance (identité) avec la photographie, signature et, d'une façon générale, confirmation des données. Mais le bien-fondé de cette reconnaissance est garanti avant tout par l'existence d'une institution, à l'intérieur de laquelle cette reconnaissance existe en tant que procédure (le contrôle d'identité). D'une façon analogue, il est possible de

231. Cette division est tirée d'une conférence sur le thème de l'identité, prononcée lors des troisièmes doctoriades de la recherche euro-méditerranéenne, les 8 et 9 décembre 2011 à la faculté de droit de Toulon. Il s'agit à l'origine d'un travail de vulgarisation, destiné à aborder le thème de l'identité dans le discours au moyen des postulats de l'analyse conversationnelle. Je précise qu'ayant déjà introduit un grand nombre de modèles théoriques dans cette thèse, ceux sur lesquels s'appuie cette réflexion n'ont pas été développés dans ce qui suit. Seuls quelques représentants — d'autres ayant été cités à plusieurs endroits de ce volume — sont mentionnés afin que revienne ce à qui de droit.

décliner son identité, sur simple demande, et faire entendre son nom, son prénom, son âge, sa profession, ainsi que toute une série d'éléments descriptifs qui importent dans le cadre de la procédure en cours. Dans d'autres circonstances encore, nous pouvons *dévoiler notre identité*, en ôtant un masque (« ah c'était donc toi ») ou en écrivant sur un forum de discussion « c'est moi (banane) » à qui ne nous aurait pas reconnu. Dans ces derniers exemples, ce qui nous pousse à parler d'identité n'est pas tant ce qui constitue la personne que la façon dont la reconnaissance a lieu. Il ne s'agit pas de dire de la personne (soi éventuellement) qu'elle est effectivement elle-même, mais de répondre aux questions qu'étaient susceptibles de se poser l'autre personne. C'est ainsi que nous est dévoilée l'identité du criminel dans les romans policiers.

Ce n'est donc qu'en l'absence de reconnaissance directe qu'interviennent, d'une part les indices à portée, d'autre part la procédure qui garantit la reconnaissance, deux choses qui forment ensemble le concept d'identité et qui seront étudiés séparément, avant d'être confondues, dans ce qui suit.

4.3.1.1. Les auxiliaires sensibles

Dans la parole, de la même manière que pour la carte d'identité, de nombreux indices sont là pour permettre aux interlocuteurs de se reconnaître mutuellement comme locuteur et allocutaire. Aussi évidente que puisse paraître cette reconnaissance (je me rassure en me disant que la linguistique a souvent tendance à enfoncer des portes ouvertes), elle demeure tributaire de certains auxiliaires qui répondent à nos sens, comme, sans doute, de certaines procédures qui en expliquent l'aisance et la performativité²³².

Ces auxiliaires sensibles, les modes de *deixis*, ont été énumérés dans le présent chapitre. Ci-dessous, une synthèse des deuxième et troisième modes (*hic-deixis* et *iste-deixis*), à laquelle je joins, à des fins comparatives, les auxiliaires capables de désigner la troisième personne comme objet du discours :

- la *qualité de provenance* du son est ce qui permet à une personne de répondre avec pertinence « ici » à la question « où es-tu » : elle confère au

232. Cf. chapitre 5, troisième section, pour une définition du terme.

locuteur son identité spatiale et temporelle ; la *qualité individuelle* de la voix, le timbre, permet à une personne de répondre avec pertinence « moi » à la question « qui est là » : elle confère à la première personne son identité subjective, et apporte un premier élément de réponse quant à la problématique de cette section ;

- la *constance approximative de l'intensité* propre à l'échange interlocutif (environ 60db) ainsi que la *téléologie* de la voix (Bühler, 2009 : 198-199) permettent, en théorie, la reconnaissance de la seconde personne ; si l'on suit le raisonnement de Bühler, il est toutefois nécessaire, pour l'allocutaire, d'exercer *sa propre sagacité*, afin de s'identifier comme cible de la parole (2009 : 200) ;
- concernant la troisième personne en revanche, les auxiliaires sensibles ne peuvent suffire : si un geste semble indiquer de quoi ou de qui nous parlons, il faut encore que ce geste soit construit sur un discours pour que soit attribuée une identité à ce qui est désigné²³³ ; la marque de genre qui accompagne le pronom en français en est un exemple (on ne peut pas montrer du doigt l'identité sexuelle d'un individu).

Ces différents auxiliaires permettent, comme il a été vu au chapitre précédent, d'expliciter les conditions psychologiques d'émission et de réception d'un discours, c'est-à-dire de reconnaître d'où vient la voix et vers où elle est dirigée, et d'expliquer ainsi comment le discours prend appui sur la situation dans laquelle il est prononcé. Toutefois, il demeure une insuffisance à parler d'identité des personnes sur la seule base d'auxiliaires sensibles. Plusieurs exemples peuvent illustrer cette idée. Si nous-mêmes nous sentons interpellés (et éventuellement sursautons), à tort ou à raison, par un son à notre portée, c'est que nous avons, d'une façon ou d'une autre, conscience du rôle que nous avons à jouer dans un cas comme celui-ci. Dire, toujours en suivant cet exemple, que notre identité

233. Devenue la cible d'un geste déictique, la personne elle-même risque de « se sentir visée », comme on dit. Mais cette réaction s'explique aussi du fait que cette personne suppose l'existence d'un discours. Nous pouvons difficilement ne pas concevoir la présence d'un discours dans cette situation, car le geste du doigt est fortement connoté, et se pratique toujours, du reste, dans la continuité d'un discours.

d'allocutaire est signalée par ce son, ainsi que par d'autres indices à notre portée, ne justifie pas la façon dont nous connaissons la procédure à suivre.

4.3.1.2. Différenciation des rôles

Le sociolinguiste Michel de Fornel, dans une lecture qu'il propose de l'ouvrage de Bühler au Collège de France, à l'occasion de sa publication en français²³⁴, fait remarquer que la priorité donnée aux auxiliaires sensibles, qui viennent d'être énumérés, et plus encore à la **to-deixis*, effaçait un auxiliaire tout aussi important, qui est l'attribution des rôles des participants au moment de l'interaction, c'est-à-dire leur reconnaissance en tant que *personae*. Dans les termes de cette section, il convient de dire que les identités propres à l'échange langagier ne sont pas toutes entières rendues par ces seuls auxiliaires sensibles, pas plus que le geste indicateur ne suffit, en définitive, à construire l'identité de la troisième personne.

Pratiquant la linguistique interactionnelle, qui s'intéresse prioritairement à la conversation et prend comme unité d'analyse le « tour de parole » de chaque participant, la remarque que Michel de Fornel adresse à la théorie de Bühler²³⁵ s'explique aussi par ses propres travaux. Mais plutôt que de présenter les postulats de la linguistique interactionnelle, issue de courants non-linguistiques et impossible à vulgariser au regard de son statut de discipline expérimentale²³⁶, cette remarque peut être appuyée par une description du paradigme de la personne, plus proche, au demeurant, de la tradition linguistique. Ce paradigme

234. Michel de Fornel (2009). « Champ déictique et champ symbolique ». Conférence prononcée le 29/04/2009 au Collège de France dans le cadre du colloque *Karl Bühler, penseur du langage* [En ligne]. Mis en ligne le 23/04/2009.

235. La remarque en elle-même s'appuie sur une citation de Kuryłowicz (que je n'ai pas retrouvée), ainsi que sur les travaux récents de l'anthropologue Stephen C. Levinson de l'institut Max Planck. Les travaux de Levinson étant considérés comme une référence dans l'étude des termes d'adresse et dans la conception moderne de la deixis, ils auraient dû être plus amplement discutés à l'intérieur de cette thèse. L'approche est toutefois différente, et mêler ainsi différentes méthodes et théories, à ce stade de la recherche, ne pourrait que rendre confuse l'approche proposée ici. Le choix de s'en tenir à la *Sprachtheorie* a été plusieurs fois justifié dans la thèse.

236. La linguistique interactionnelle mêle dans sa pratique les travaux sur la conversation de Harvey Sacks et Emmanuel Schegloff, l'approche ethnométhodologique d'Harold Garfinkel, les maxims conversationnelles de H.P. Grice ou encore la lecture que John R. Searle propose de la notion d'acte chez Austin, pour ne citer que les plus importants.

est introduit ci-dessous, après un détour de circonstances sur l'emploi du mot « identité ».

Il est courant d'entendre le terme d'identité invoqué à des fins argumentatives. Je reprends un exemple de Patrick Charaudeau (2001), qui cite le principe d'état-nation au 19^e siècle : « Une langue, un peuple, une nation ». Bien qu'il n'invoque pas la notion d'identité (certains diront qu'elle est implicite), cet idiom est fréquemment recyclé afin d'affirmer cette dernière, par exemple lorsqu'un locuteur prône sa langue comme facteur d'identité culturelle. La langue sert alors d'argument face à un contradicteur, ou éventuellement à l'adresse d'une troisième personne, qui n'en maîtrise ou n'en respecte pas les règles. L'identité, en ce cas, n'est pas désignée mais *construite* par la personne, d'une façon rhétorique, par contraste avec qui ne maîtrise pas cette langue²³⁷. On peut dire que le contraste en question est la seule chose qui permet au locuteur de parler d'identité.

Cette situation est analogue au principe structuraliste de différenciation. L'identité linguistique, en cela distincte du principe d'identité tel qu'on le retrouve dans la *Métaphysique* d'Aristote, se définit *uniquement* par opposition à tout ce qu'elle n'est pas, à l'intérieur d'un paradigme donné.

Si j'applique le principe de différenciation (cf. 1.2.3.2) au problème de l'identité des personnes de discours, il me faut trouver un trait distinctif qui oppose locuteur et allocutaire et uniquement ces deux-là. Un couple de type *parle/ne parle pas* pourrait sembler approprié, mais il ne constitue pas une paire minimale à l'intérieur du paradigme de la personne, car il oppose de la même manière allocutaire et troisième personne ou « non-personne ». À cette fin, il est possible de rappeler l'observation qu'effectue Emile Benveniste dans son article « Structure des relations de personne dans le verbe » (1966 : 225-236), qui est que les langues établissent toujours une distinction entre personnes véritables (1^{ère} et 2^{nde} personne du discours) et « non-personne »²³⁸ (3^{ème}), toujours déclinée en

237. Pour une discussion sur le sujet, je renvoie à l'article de Patrick Charaudeau « Langue, discours, identité culturelle », *Ela, Études de linguistique appliquée* [En ligne], 3/2001, 123-124 : 341-348.

238. Je reprends ici un extrait de la thèse de Dairine O'Kelly (non publiée) intitulé « Le problème de la personne ». Pour Guillaume, la troisième personne est fondamentale dans le système de la personne, car elle permet à toutes les autres

langue comme « la forme non-personnelle de la flexion verbale » (1966 : 230). Cette observation trouve son corrélat psychologique dans l'énumération des auxiliaires sensibles au point précédent : la troisième personne n'est pas une personne « sensible », ni signalée au moyen du geste ou de la parole, mais une personne entièrement représentée dans et par le discours. Le paradigme de la personne pourrait alors se décrire en fonction de deux traits distinctifs : *parle/ne parle pas* ; *personne/non-personne*.

Cette description, Emile Benveniste la complète du fait que « je » et « tu » sont « inversibles » : les identités spécifiques peuvent être redistribuées — au *tour de parole* suivant, dira-t-on aujourd'hui — entre les participants, à celui qui ne parlait pas et à celui qui ne parle plus, respectivement.

Ce premier constat, que le linguiste ne développe pas, permet d'introduire une continuité entre la tradition linguistique et la linguistique interactionnelle. Mais cette continuité n'existe qu'à condition de *postuler* l'existence d'une procédure, c'est-à-dire de concevoir l'interlocution non pas comme une situation dans laquelle une personne s'adresse à une autre, mais d'avantage comme un rituel, au cours duquel locuteur et allocutaire s'identifient respectivement comme *ayant la parole* et *n'ayant pas la parole*, avec cette possibilité d'inverser les rôles à chaque « tour de parole ». Dans cette procédure, ne pas avoir la parole *implique* de pouvoir la prendre, avoir la parole *implique* de pouvoir la donner. La troisième personne se retrouve ainsi automatiquement exclue du champ de l'interlocution. Cette procédure revient à dire qu'à chaque fois nous prenons la parole, et non parlons, laissant à une deuxième personne la possibilité de la prendre à son tour²³⁹. Ceci est-il équivalent ou non à l'opposition *subjective/non-subjective* que

personnes d'occuper des positions d'actants dans le discours. Le parent désigne souvent l'enfant, ainsi que lui-même, à la troisième personne (cf. « Enzo il va faire dodo avec papy (9m10s) » [Jean-Claude 1-1]). Benveniste, dans sa description du paradigme de la personne, ne sort pas du système allocutif. D'où l'idée de « non-personne » chez ce dernier, dont le terme réfère explicitement à une absence de personne *physique*. Ainsi, la description qu'il propose n'est pas « sémiologique » : du fait qu'elle reste ancrée au discours. J'adhère donc sans réserve à la lecture de Dairine O'Kelly, qui sera d'ailleurs vérifiée plus loin. Nous n'en sommes, pour l'instant, qu'à décrire la parole, l'acte phonatoire.

239. Ceux qui ont lu ou vu l'histoire de William Golding *Sa majesté des mouches* se rappellent probablement qu'au début de l'histoire, chaque enfant, pour avoir droit à la

propose Benveniste en lieu et place de *parle/ne parle pas* (1966 : 232) ? J'avoue ne pas comprendre cette distinction, ni la manière dont Benveniste parvient à la manifester (il passe par une opposition « personne-je »/« personne-non-je », ce qui pose le principe métaphysique de non-contradiction devant le principe sémiologique).

Si l'on omet de pousser la description jusqu'à l'implication métaphysique qu'en propose Benveniste, certes sur la base d'observations linguistiques, mais au moyen d'outils propre à la logique — ce qui est contraire à l'axiome B chez Bühler, selon lequel toute unité linguistique est *d'abord* de nature sémiotique —, il n'en demeure pas moins raisonnable de décrire l'opposition entre première et seconde personne à partir de leur nature inversive, et d'induire de cette inversion la procédure qu'elle suppose et qui la rend possible. Le même résultat devant être obtenu à partir d'une description de n'importe quelle situation d'interlocution, d'après les travaux de Harvey Sacks, Emmanuel Schegloff ou d'Erving Goffman.

4.3.1.3. Indexicalité et objectivité de la personne

Le trait qui oppose première et seconde personne d'après l'étude qui précède, *a / n'a pas* la parole, va permettre de rallier cette étude à une remarque de Bühler, remarque courante en linguistique selon laquelle les termes déictiques doivent nécessairement avoir une valeur objective de *symbole*, qui fait pendant à leur propriété indexicale, celle, pour *je/me/moi*, de désigner n'importe quel locuteur, et celle, pour *tu/te/toi*, de désigner n'importe quel allocutaire, à l'intérieur du champ qui environne l'acte de parole :

parole, doit tenir une conque entre les mains, c'est-à-dire « avoir la conque » pour pouvoir parler.

Eux aussi [*les termes déictiques*] sont des symboles (et non pas seulement des signaux), un *là* et un *là-bas* symbolisent, ils nomment un domaine, ils nomment pour ainsi dire le lieu géométrique, c'est-à-dire un domaine situé autour de chaque locuteur respectivement, dans lequel ce à quoi il est fait référence peut être trouvé. Tout comme le mot *aujourd'hui* nomme de fait l'ensemble de tous les jours auxquels on peut le prononcer et le mot *je* tous les émetteurs possibles de tous les messages possibles, et le mot *tu* la classe des récepteurs comme tels. Il demeure cependant une différence entre ces mots et les autres termes dénommatifs du langage ; différence qui réside en ce qu'ils attendent au cas par cas leur précision de signification dans le champ déictique de la langue, et dans ce que le champ déictique est susceptible d'offrir aux sens.

2009 : 186

Cette description de l'*indexicalité* du langage a été réemployée par le sociologue Harold Garfinkel, qui en a fait la base méthodologique de sa discipline, l'*ethnométhodologie* (Garfinkel, 2009 [1967] : 64).

Pour Bühler, les valeurs de symboles attachées aux termes « je » et « tu », valeurs par lesquelles ils « nomment » la classe des émetteurs (ici locuteurs) et des récepteurs (ici allocutaires) comme tels, sont indépendantes de leurs propriétés déictiques, de leur valeur de signaux, *i.e.* au fait que ces termes « appellent » chacun des participants à porter son attention vers le locuteur, l'allocutaire ou une personne absente. D'ailleurs, rien ne montre que les marques verbales de la personne agissent véritablement comme tel. L'*indexicalité* (*i.e.* le fait que ces termes « attendent au cas par cas leur précision de signification dans le champ déictique de la langue ») devient, dans le modèle de Bühler, le lien entre la fonction représentationnelle de ces termes et leur fonction appellative.

Bühler donne le nom de « classe bâtarde » aux pronoms, justement afin de marquer leur appartenance aux deux champs, déictique et symbolique (2009 : 177). Or ce nom, comme on peut en juger à partir de l'extrait ci-dessus, pourrait être attribué de la même manière à tous les termes déictiques de la langue. Pourquoi les pronoms de personnes plutôt que les adverbes de lieu, de temps ou les démonstratifs ? Sans doute parce que les références aux rôles de locuteur, d'allocutaire et de non-personne peuvent s'effectuer sur un mode *purement symbolique*, sans avoir recours au phénomène de l'*indexicalité*. Pour s'en convaincre, on peut comparer les « *îlots textuels* » de ces deux énoncés : « *Je* » est un autre et « *Demain* » est un autre jour. Il apparaît immédiatement que JE

dénote *un* locuteur, désancré de tout champ déictique, tandis que DEMAIN dénote *le* jour d'après, ancré à l'instant de parole malgré sa non-prise en charge par l'énonciateur (on pourrait aussi comparer « il a dit *je* » avec « il a dit *demain* »).

Bien entendu, il pourrait s'agir-là d'une illusion produite par un « je » comme discours rapporté. Pour ma part, je trouve l'argument suffisant en l'état. Une démonstration de cette autonomie symbolique du pronom de personne a également été proposée par Dairine O'Kelly dans un article de 1996²⁴⁰, dans lequel sont décrits, via un corpus d'interview télévisées, plusieurs emplois de *you* désancrés du champ déictique (*i.e.* qui ne renvoient pas à la personne réelle de l'allocutaire) et faisant manifestement référence à des expériences vécues, en tant que sujet, par la personne qui parle. De tels emplois, du type : « t'es là, tu dis rien, et tu te fais engueuler tu sais même pas pourquoi », démontrent la flexibilité de ses formes et leur capacité à se détacher de tout champ environnant.

Contrairement aux autres *embrayeurs* (termes déictiques), qui nécessitent d'avoir à l'esprit la présence d'un énonciateur placé au centre du champ déictique, les pronoms personnels peuvent être employés — encore que de façon détournée — de façon purement symbolique, c'est-à-dire indépendamment de *ce* champ. C'est ce que démontre la description sémiologique de Benveniste. C'est ce que signifie « classe bâtarde » chez Bühler. Mais c'est surtout ce que permet d'expliquer la reconnaissance d'une procédure propre à l'échange langagier.

4.3.1.4. Heurts et malheurs d'une procédure

Afin de donner à voir cette procédure, il est possible de la mettre à l'épreuve, comme cela se pratique parfois en sociologie, de façon à la faire transparaître dans la conversation. De même qu'en cassant un appareil ménager il est possible d'avoir accès à ses pièces et son ingénierie, démontrer l'existence d'une procédure attribuant à chaque partenaire de l'échange langagier son identité de locuteur/allocutaire peut s'effectuer en faisant échouer cette procédure, ou en observant les situations dans lesquelles elle n'est plus menée à terme. À défaut

240. « A la recherche d'une valeur fondamentale : le cas de la personne » (1996), in *Modèles Linguistiques* 33. Je ne restitue pas la démonstration effectuée dans cet article, dont le propos s'étend beaucoup plus loin que le seul « décrochage énonciatif » du pronom de personne.

d'expérimentation véritable, qui nécessiterait une lourde transcription, on se reportera à des mises en scènes ou à des exemples fictifs.

a) Exemples réels

Un exemple réel — que je laisse à chacun le soin de se représenter — qui laisse percevoir l'existence d'une procédure : lorsque l'on dit d'un individu qu'il « s'incruste » dans une conversation, c'est souvent qu'il intervient à l'intérieur de celle-ci comme si le discours du locuteur s'adressait également à lui. Pour se faire, il s'invente une identité de seconde personne (qu'il n'a jamais eu) afin de légitimer son droit à la parole. Par analogie, ce qui nous dérange le plus lorsqu'une personne « s'incruste » chez nous, n'est pas tant le fait qu'elle occupe les lieux (il n'est pas déplaisant en soi d'avoir de la visite), mais d'avantage le fait qu'elle s'arroge l'identité d'une personne que nous aurions invitée. Or « on ne t'a pas invité » (« on ne t'a pas causé ») présuppose bien : « tu ne respectes pas la procédure ».

Une autre situation, plus propre à l'échange langagier, dans laquelle nous pouvons voir cette procédure mise à mal : dans certains dialogues un peu gênés (comme il s'en produit fréquemment au téléphone), il nous arrive de prendre la parole, et réciproquement de la céder en même temps que notre allocutaire, de façon involontaire bien entendu. Cette situation inextricable, où chacun parle et se tait en même temps, s'explique aussi par l'existence d'une procédure qui soutient l'échange : celle-ci n'étant plus respectée par les deux participants, ces derniers tentent l'un et l'autre de réinstaurer le cours normal des choses. Cette situation est analogue à celle de deux passants, qui se retrouvent face à face sur un trottoir et se cèdent mutuellement la place, et se retrouvent ainsi face à face, et se cèdent mutuellement la place, et se retrouvent ainsi face à face, et ainsi de suite. Pour cette dernière, je renvoie aux descriptions que reprend Erving Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne* (tome 2, 1973, premier article), qui tente d'énumérer toutes les formes de *signaux* permettant d'éviter les situations de collisions²⁴¹.

241. Un autre exemple, que je n'ai pas osé développer, ayant supprimé tous les passages de ce type sur les enregistrements : les conversations mondaines ont une fâcheuse tendance à dériver inopinément sur une personne absente, souvent de façon cruelle (les absents ont toujours tort). Cette cruauté est alimentée par une certaine

b) Exemple fictif

SCELEDRUS : *Heus, quid istuc est, Philocomasium ? Quid tibi isteic hisce in aedibus debetur? / Quid negoti'st ? Quid nunc taces ? Tecum loquor.*

PALÆSTRIO : *Imo, edepol, tute tecum ; nam haec nihil respondet.*

SCELEDRUS : Hé ! Que fais-tu là, Philocomasie ? Qu'as-tu à demander dans cette maison ? Qu'y viens-tu faire ? Tu gardes le silence ! C'est à toi que je parle.

PALESTRION (à *Sceledrus*) : C'est plutôt à toi-même, par Pollux ; car elle ne te répond point.

Plaute, *Miles Gloriosus*, v.421 à 424

Dans cet extrait un esclave veut démasquer la femme de son maître, coupable d'adultère, tandis qu'un autre personnage tente de sauver cette dernière en lui recommandant de se faire passer pour une sœur jumelle. À la suite de l'appel de Sceledrus, celle-ci feint donc : soit d'ignorer les auxiliaires sensibles que présuppose la réplique de Palestrion ; soit l'identité à laquelle l'apostrophe réfère. Philocomasie n'endossant pas le « rôle » établi dans la procédure de l'échange, l'autre personnage ironise en disant à l'esclave qu'il s'adresse (nécessairement) à lui-même.

Comme pour la femme adultère dans l'exemple de Plaute, ne pas laisser la procédure se dérouler, aller à l'encontre de nos habitudes, devient immédiatement contraignant. Il s'agit pour la personne allocutée de « faire semblant » de ne pas reconnaître le locuteur comme première personne et/ou elle-même comme seconde personne du discours. Ce qui illustre, d'une certaine façon, l'aisance et la pratique avec laquelle nous effectuons, en temps normal, cette opération et réciproquement, la difficulté que nous avons à nous en extraire.

aisance, qui va jusqu'à l'ivresse, à se décharger de conserve sur cette troisième identité — linguistiquement opposée aux deux premières —, laquelle ne peut pas répliquer, du fait de son absence bien entendu, mais aussi du fait d'une procédure qui ne le lui permet pas. Nous craignons tous d'être montrés du doigt, notamment parce qu'il est extrêmement difficile de répliquer, et cela même en dépit de notre présence éventuelle. Cette aisance et cette ivresse me semblent analogues, pour proposer un dernier exemple, à celles qui nous conduisent à parler seul, dans l'intimité, afin d'exprimer notre point de vue face à un interlocuteur absent, mais nécessairement présent du fait de la procédure qu'il s'agit ici de montrer.

4.3.2. « Marie-Antoinette » — « Qui (↘) / moi (↗) »

Pour résumer ce qui précède, disons qu'il devient nécessaire, au stade où en est restée cette recherche sur l'*iste-deixis*, de supposer l'existence d'une procédure par laquelle il est possible de prendre et de donner la parole, procédure dans laquelle se construit l'identité des participants à l'échange langagier, leur différenciation respective, ainsi que celle d'avec la troisième personne du discours.

En quoi cette procédure est-elle nécessaire ? Précisément du fait qu'elle suppose, chez chaque participant, un minimum de compétence, à savoir la simple capacité de poursuivre, machinalement, la procédure, et que ce sont ces compétences que la *hic-deixis* manifeste et que l'*iste-deixis* sollicite. Si de telles compétences n'étaient pas manifestées par l'émetteur, le récepteur n'aurait *aucune* raison de se tourner vers la source du signal, ni même d'identifier ce signal dans le champ environnant. D'un autre côté, l'allocutaire n'aurait aucune raison de réagir, ni aucun mode d'action sur lequel réagir, si des compétences acquises et immédiatement disponibles n'étaient pas sollicitées par le signal d'*iste-deixis* lui-même. Cette dernière assertion revient à dire que, lorsqu'il réagit à ce signal, l'allocutaire ne pose pas, *stricto sensu*, sa conscience sur lui-même, comme les descriptions de la section précédente tendaient à le signifier, mais réagit instinctivement par les compétences que sollicite le signal, dans la limite de ses moyens, de sa perception et de ses aperceptions. Cela, d'une façon analogue, ainsi que je le conçois personnellement, à celle que nous avons de compléter machinalement un morceau de musique laissé en suspens.

Il reste encore à décrire cette compétence minimum dans le cas de l'*iste-deixis*, c'est-à-dire la façon dont elle est sollicitée à travers ce signal. Ce n'est qu'à ce compte qu'il devient véritablement possible de décrire l'*iste-deixis* comme un signal à part entière, et non comme la simple orientation du signal de parole. Ce qui est encore le cas dans les descriptions qui précèdent.

Au contraire des descriptions qui ont été données jusqu'alors, cette compétence minimum, ou du moins cet appel à une compétence minimum, il est possible de le faire voir à travers deux caractéristiques de l'apostrophe laissées en

suspens durant ce chapitre : d'une part, la pause après l'apostrophe, dont il a été question au chapitre précédent ; d'autre part, l'annonce du Noyau par sa modalité prosodique, signalée dès le second chapitre.

4.3.2.1. Absence de structure remarquable

Comment le récepteur se sait-il allocuté à travers l'emploi d'un nom au vocatif ou d'une apostrophe ? Et nous-mêmes, spectateurs, à quoi reconnaissons-nous cette forme d'adresse ? L'absence de structure remarquable a été relevée dans la première partie de cette thèse. Seules des marques facultatives, telles que la pause et la modalité du Noyau, semblaient différencier l'apostrophe de réalisations voisines. Mais il faut également justifier, de ce point de vue, l'usage de l'apostrophe dans les textes :

*Ô rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?*

Corneille, *Le Cid*

*Tu le connais, lecteur, ce monstre délicat,
— Hypocrite lecteur, — mon semblable, — mon frère !*

Baudelaire, « Au lecteur »

Lesquelles apostrophes, outre leur absence de coréférence (pour la première du moins, qui pourrait aussi bien faire office de juron), doivent nécessairement présenter certaines propriétés remarquables qui permettent au lecteur de les recevoir comme telles. Le contexte seul peut impliquer la présence d'une apostrophe, ici par la présence de l'article interjectif ou l'emploi de la seconde personne, mais d'autres exemples montrent que celui-ci ne suffit pas toujours.

Si l'on est amené à poser les marques de l'*iste-deixis* comme présentes dans la structure même de l'apostrophe, à l'intérieur d'un discours dépourvu de champ déictique apparent (comme un texte), de telles marques seront restituées par la lecture, ou seront, au pis-aller, déduites du contexte. Dans le premier exemple, le premier vers est généralement prononcé sur un ton plus haut et au moyen de syllabe plus longues, que le vers suivant — ç'aurait été le contraire s'il s'était agi de jurons. Cette description prosodique de l'apostrophe a été fournie plus haut (exemples 148 et 149 ; cf. 4.2.3.3.b). C'est, selon toute vraisemblance, l'article

interjectif qui incite à déclamer ce vers comme une apostrophe (une invocation en ce cas). Pour le second exemple en revanche (pour lequel rien ne nous prive d’imaginer un vers avec un « je » plutôt qu’un « tu »), on hésite à dire si c’est l’environnement de l’apostrophe, ou le nom lui-même, qui facilite sa réception en tant que telle.

Marie-Dominique Joffre (1997), qui a rédigé plusieurs articles sur le pronom *iste*, démontre que tout emploi de *iste* ne peut s’effectuer qu’à l’intérieur de corpus dans lesquels l’oralité est, sinon sollicitée, du moins restituée, et qu’à défaut de cette dernière, *iste* est perpétuellement dépendant de son contexte s’il veut être correctement interprété.

Iste est un cas reconnu d’expressivité : la base « Histoire » du DVD-ROM « Hyperbase – Littérature Latine » oublie d’ailleurs de le mentionner parmi la liste des pronoms démonstratifs et des adverbes de lieu²⁴². Ce pronom semble aujourd’hui dépendant d’une situation de parole pour être interprété. Indépendamment du théâtre, on le retrouve dans les correspondances, telles les lettres de Cicéron²⁴³. Sa valeur par opposition aux autres pronoms démonstratifs et adverbes de lieu est indubitable, et même aisément descriptible au moyen de ce seul paradigme. Or, peut-être en va-t-il de même pour la marque du vocatif, qui semble comme ce dernier n’avoir aucune utilité, tant sa présence pourrait nous sembler aujourd’hui redondante à l’intérieur de l’apostrophe²⁴⁴.

Si donc on se réfère à des apostrophes prises à l’intérieur de textes où, précisément, le contexte n’est d’aucun secours pour le lecteur, il peut être malaisé de savoir si le locuteur s’adresse effectivement à quelqu’un et à qui.

*Temps jaloux, se peut-il que ces moments d’ivresse,
Où l’amour à longs flots nous verse le bonheur,*

242. D’après Dominique Longree (2010).

243. Je compte toutefois moins de vingt entrées dans la totalité de sa correspondance, telle qu’elle a été compilée dans le tome 5 des *Œuvres complètes* éditée en 1867.

244. À ce sujet, je renvoie à la description qu’en donne Serbat dans son ouvrage *L’emploi des cas en latin vol. I (Grammaire fondamentale du latin, tome VI, 1996 : 93)*, où la redondance est rendue triple du fait de la confusion des différents modes de deixis, celui de l’apostrophe, celui de la seconde personne et celui du vocatif. Pour une description du cas vocatif, cf. chapitre 6.

S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours de malheur ?

Lamartine, « Le Lac » (v.37-40)

L'ambiguïté, en ce cas, se résout généralement du fait qu'une compétence particulière est sollicitée par le locuteur, et que cette compétence implique, entre autres choses, celle d'allocutaire, c'est-à-dire d'individu à la fois apte et autorisé à répondre à l'acte de parole. Dans la strophe de Lamartine, comme dans les vers de Corneille, une question est adressée. Dans le vers de Baudelaire, le lecteur est sollicité en tant que tel, avant d'être « traité de » (ce qui est encore autre chose).

Ainsi en va-t-il pour la plupart des exemples littéraires, sinon pour la totalité. Lorsque cette sollicitation n'est pas suffisamment explicite dans le contexte, c'est le nom employé qui réfère précisément à la compétence sollicitée. Ainsi, dans cet exemple que j'emprunte au *Dictionnaire* de Michèle Aquien et Georges Molinié (à l'entrée « apostrophe », elle-même reprise de l'entrée « allocution ») :

Épargnez-vous cette dépense, ô Prince des prêtres !

Bernanos, La Grande Peur des bien-pensants

Encore qu'elle ne s'adresse au pape qu'au moyen d'une mise en scène, et par l'intermédiaire d'un archaïsme, cette apostrophe nomme en même temps la fonction de régisseur de l'Eglise, ce qui fait sens, dans cette seule phrase, au regard du Noyau qui la précède. Or c'est essentiellement ainsi, il me semble, qu'un nom en apostrophe s'emploie dans la littérature : soit en nommant la compétence la plus sollicitée par le texte ; soit en nommant la compétence la plus manifeste chez son allocutaire, afin que le lecteur soit en mesure d'identifier cette dernière.

4.3.2.2. Une seule solution, l'interaction

La prise de conscience de Diogène, citée en exergue dans cette section (Bühler, 2009 : 363), rappelle au linguiste qu'un discours solitaire n'existe pas.

Les traits prosodiques récurrents de l'apostrophe, étudiés aux deuxième et troisième chapitres, le démontrent. Il y avait, je le rappelle, la pause après

l’apostrophe, l’absence de pause avant, ainsi que l’annonce de la modalité prosodique, généralement calquée sur celle du Noyau. Or toutes ces caractéristiques prosodiques se justifient, non au regard de l’apostrophe elle-même (certaines n’en présentent pas), mais de l’interaction entre les participants (qui justifient pourquoi certaines n’en présentent pas).

Lorsqu’une pause est introduite après l’apostrophe, comme dans les exemples suivants, c’est généralement que le locuteur attend une réaction de l’allocutaire, ou qu’il lui laisse un temps de mise en œuvre.

(152) *donc tu retournes là-bas / Nath # / continuer euh (23m35s)*
[Cha 1-1]

(153) *Kris # / tu me fais un cocktail à base de Redbull (30m45s)*
[Tizz 1-1]

(154) *oh Sabine # (5m47s) [Toan 1-4]*

À noter que cette pause se retrouve également, à la lecture, dans le vers cité de Baudelaire — du fait que l’accent se place à l’hémistiche du vers.

Il a été démontré dans la première partie (cf. 2.2.2.2. et 3.2.3.2.) que la pause après l’apostrophe n’était pas symptomatique, contrairement à celle que l’on pourrait entendre après un topique par exemple. Son fonctionnement signalétique a également été mis en évidence. Mais il faut encore démontrer que cette forme appartient au signal de l’*iste-deixis*. En l’état, elle témoigne seulement d’un fait : le locuteur attend/sollicite une réaction de son allocutaire.

De même, l’annonce du Noyau, quoique plus diffuse dans la pratique (*i.e.* non restreinte à l’apostrophe), est appellative : je peux laisser mon appel en suspens et attendre une réaction de mon allocutaire, ou arrêter là mon énoncé si cet appel s’avère suffisant dans la pratique (comme pour les avertissements). La réaction consiste dans ce cas à mettre en correspondance la modalité du Noyau avec la situation de parole. Elle peut également avoir pour effet, de même que la pause après l’apostrophe, de laisser à l’allocutaire le temps et les moyens de mettre en œuvre les compétences idoines, d’ici la formulation explicite du Noyau.

Il n'y a malheureusement pas, dans aucun de ces deux cas, d'attitudes prédéterminées par une procédure, comme pour la **to-deixis*. Il s'agit plutôt d'un « appel à la sagacité », d'une invitation à comprendre ou à anticiper. Chez Aristote, cet appel à la sagacité est considéré comme le meilleur moyen de persuader un auditoire²⁴⁵.

4.3.2.3. Des différents rôles du nom en apostrophe

Faire référence, c'est faire référence et rien de plus, que je le fasse en silence avec le doigt, ou doublement avec le doigt et un son accompagnant le geste. Non, il y a progrès à la stricte condition que le son apporte quelque chose de surcroît, une performance nouvelle. Et de quelque façon qu'on prenne les choses, ce supplément ne peut provenir d'aucune autre source que la fonction de nomination du son. Même un geste silencieux peut, en l'imitant, caractériser ce qui est « signifié » [*bedeutete*] ; le son le symbolise.

Karl Bühler, 2009 [1934] : 185.

Dans cet extrait, Bühler semble volontairement ignorer les propriétés déictiques du son seul, celles qui sont au fondement de la *hic-deixis* et de l'*iste-deixis*, afin de ne concentrer sa description que sur un *flatus vocis* doté d'une forme prédéterminée. Mais il peut aussi sembler logique que Bühler ne considère pas ces deux modes de deixis comme servant à « faire référence à », du fait que ni l'un ni l'autre ne « désigne » explicitement les participants à l'échange langagier, mais orientent simplement l'attention vers ces derniers, et encore, de façon probablement accidentelle. En ce dernier cas, l'emploi du nom se justifie de lui-même.

Si l'on suppose toutefois que l'*iste-deixis* suffit à faire référence à l'allocutaire, alors l'emploi du nom peut être divisé en deux catégories : d'une part l'emploi qui prolonge naturellement les propriétés du son seul ; d'autre part l'emploi qui se surimpose au mode de deixis lui-même. Ce dernier type se retrouve que dans le phénomène de l'attribution nominale (apostrophe-Noyau), qui sera en conséquent étudié au chapitre suivant.

245. Cf. *Rhétorique*, livre III. *La Rhétorique à Alexandre*, attribuée à un pseudo-Aristote, est encore plus parlante de ce point de vue.

Concernant le premier type d'emploi, j'en propose ici quelques exemples. Pour s'assurer que les propriétés soulevées dans ce qui suit sont propres au nom, il suffit de les remplacer par des interjections, et d'observer que cette dernière ne suffit pas à manifester le fonctionnement décrit — *N.B.* : ce n'est pas ainsi que j'ai procédé ! Comme on le verra, ces possibilités restent étroitement confinées dans les descriptions qui ont été proposées de l'*iste-deixis*. Elles sont seulement « étendues », et peut-être, éventuellement, simplifiées au moyen de la convention que porte le nom. La liste proposée ci-dessous ne peut nullement prétendre à l'exhaustivité.

Un premier emploi du nom, qui prolonge naturellement celui mis en évidence au moyen de la notion de « procédure », est celui qui consiste à *donner la parole* à l'interlocuteur (ainsi que le fait la maîtresse à l'enfant qui lève la main) ou à *prendre soi-même la parole* ; dans l'éthique militaire, il est d'usage de prendre et de rendre la parole en nommant le grade de son interlocuteur :

(155) *bon Flo / ça va / ton travail (17m55s) [Aurélie 1-1]*

(156) *tu aurais tu m'aurais eu comme prof on serait en train de parler anglais / tu sais bien / Anthony (8m00s) [Aurélie 1-2]*

Cette fonction appellative de l'apostrophe peut en outre être détournée d'une façon argumentative, voire offensive : on laisse entendre à la personne que la parole va lui être donnée, et l'on profite de ce temps de pause pour lui « assener » un argument. La tournure qui suit, par sa construction Noyau + Postfixe + « truc que t'es censé savoir » exemplifie ce fonctionnement, dont je ne suis pas parvenu à trouver des exemples suffisamment parlant dans mon corpus²⁴⁶ :

(157) *tu sais quoi / Antho — « ... » (1h04m47s) [Aurélie 1-1]*

246. Afin d'illustrer cet emploi subversif, le lecteur pourra toujours se reporter au débat Royal-Sarkozy des présidentielles 2007, et relever le rôle et la position des nombreux emplois de « madame » en adresse, qui laissent entendre à l'allocataire qu'elle pourra rétorquer, mais permettent en réalité de surenchérir avec de nouveaux arguments.

Un second emploi, qui prolonge une des marques relevées comme exemplifiant un phénomène d'*iste-deixis*, consiste à annoncer ou rappeler le Noyau qui précède au moyen du nom. Les termes injurieux, lorsqu'ils sont employés en position de Préfixe ou de Postfixe (cas de l'insulte dite « amicale » par exemple), peuvent, au moyen de la dénotation, anticiper ou rappeler le contenu du Noyau (ici « c'est toi ») :

(158) *ben c'est toi / qui l'as fait tomber / espèce de connard (28m41s)*
[Toan 1-4]

Ce fonctionnement a été envisagé au chapitre précédent comme anaphorique. À noter que le ton, de plus en plus montant sur le Postfixe de cet extrait (cf. 2.2.2.2.) — amicalité n'exclut pas agressivité —, prive d'apprécier la position macro-syntaxique de « espèce de connard ». Comme il s'agit bien d'une adresse (une attribution nominale est toujours déclarative), le ton par lequel cette dernière est modalisée implique que le lien avec le Noyau ne s'effectue probablement qu'au moyen du nom seul.

On suppose en outre que, grâce au nom, l'apostrophe peut être employée de façon plus performante : le fait de pouvoir discriminer un individu au milieu de plusieurs autres renforce les propriétés du signal lui-même (l'individu étant accoutumé à réagir à son prénom ou son patronyme). Il est vraisemblable que cet emploi du nom ait largement contribué, de nos jours, à effacer les marques « primitives » d'*iste-deixis*.

4.3.3. Un exemple de signal : l'adresse

Pour finir, je propose une description globale, de type logico-argumentatif, de l'apostrophe post-prédicative, en m'appuyant exclusivement sur les propriétés de l'*iste-deixis* mises en évidence dans cette dernière section.

L'adresse n'a pas pour fonction première d'appeler, au sens d'avertir ou d'interpeller quelqu'un. Cet emploi fait d'avantage office d'exception vis-à-vis de son rôle à l'intérieur d'échanges ordinaires, et n'est attesté qu'en de rares endroits de mon corpus. Décrire sa fonction appellative n'est pas chose aisée : tandis que quiconque est à même de percevoir en quoi consiste un appel, simplement en se

représentant des situations typiques (encore que le terme fasse référence, dans cette thèse, à une relation particulière entre l’apostrophe et le Noyau), il est plus difficile de se représenter une adresse à l’oral, à défaut de situation typique justement — *N.B.* : « mec » dans « écoute *mec* / ... » n’est pas une adresse (cf. **2.2.3.3.**, sur l’absence de contour terminal pour les impératifs de ce type).

Un problème déjà évoqué vient de l’impossibilité de relever avec certitude et précision les marques de l’*iste-deixis* : celles-ci sont nombreuses, mutilées par les enregistrements (car essentiellement intensives et souvent visuelles) et se « diluent » parfois dans la fonction expressive. De plus, contrairement à l’appel, l’apostrophe dans cette position de Postfixe n’affiche que rarement une pause et ne se démarque pas par un contour particulier non plus. Du fait du peu de particularités qu’elle présente, l’adresse devient un bon modèle pour tenter de décrire l’*iste-deixis* en l’absence de marques saillantes.

4.3.3.1. Analogie avec un autre signal : l’adresse

Une adresse, écrite par exemple sur une enveloppe, sert à indiquer à *un destinataire précis* : *l’employé des postes*, l’endroit exact où ladite enveloppe doit se rendre. En cela, elle constitue bien un signal pour l’employé des postes, qui en percevant ce signal dans le cadre idoine met en branle sa compétence d’employé des postes.

Pour étudier l’adresse en tant que signal, il est essentiel de ne pas tenir compte des signes qui ne sont pas en eux-mêmes des signaux. La majeure partie encode des informations géographiques. Elle doit être décodée au moyen de pratiques et d’outils, dans lesquelles le destinataire, toujours l’employé des postes, se spécialise fort heureusement. Ces données ne nous intéressent pas plus ici que le contenu de l’enveloppe. Mais il faut toutefois relever que, sans une confiance immodérée dans les compétences du ou des destinataires, la *forme* et l’existence même de l’adresse en serait fortement compromises ; il est d’ailleurs probable que j’irai effectuer ce travail moi-même.

Dans cette analogie, l’enveloppe est le Noyau de l’énoncé, l’adresse est l’apostrophe en position de Postfixe. Dans un cas comme dans l’autre, le nom du lieu sur l’enveloppe ou le nom de la personne après le Noyau, c’est-à-dire

l'endroit où l'une ou l'autre doit être acheminée, ne nous renseigne nullement sur la valeur appellative de l'adresse. Ces données ne sont nullement réductibles aux auxiliaires naturels de l'*iste-deixis* ; du moins, pas sur l'enveloppe — en quoi le seraient-elles d'avantage à l'intérieur d'un énoncé ?

L'enveloppe nue, sans adresse, que je pose directement dans la boîte aux lettres d'un particulier, équivaut à un Noyau énoncé seul, c'est-à-dire sans que soit sollicitée la compétence (d'employé des postes) propre à la réception d'une adresse. C'est donc cette compétence, la façon dont elle est rendue manifeste dans et par le discours, qui constitue la fonction appellative de l'adresse.

Dans cette analogie, la valeur appellative se situe donc à cet endroit : je sais comment un employé des postes est censé se comporter, vis-à-vis de l'enveloppe, à la réception de l'adresse. À titre de comparaison, je ne sais pas toujours comment un énoncé sera interprété par son destinataire. L'employé des postes serait inutile — en tant qu'employé des postes — face à une enveloppe sans adresse. Ceci correspond à la description générale qui a été donnée du signal.

Dans l'adresse de discours, le fait que ce soit *lui* qui soit dénoté par le nom en adresse (cela en dehors du fait qu'il soit accoutumé à réagir à son prénom — ai-je dit que j'employais son prénom ?) peut-être une simple, quoique systématique, coïncidence avec le mode de deixis auquel l'adresse a recours ; cela, au même titre que si l'employé des postes avait en main une enveloppe indiquant sa propre adresse. Cette donnée n'appartient pas au signal lui-même²⁴⁷.

Bien entendu, l'adresse postale, si elle doit répondre à tout un tas d'exigences dans sa formulation, peut être rédigée dans une graphie fleurie, en lettres de sang, plutôt à droite, au bas, ou bien au centre du cadre réservé à cet effet, avec une calligraphie soignée ou bien au moyen d'un simple tapuscrit, elle peut éventuellement former un quatrain en bonne et due forme (ici signé Mallarmé), elle n'en demeurera pas moins (ni plus) une adresse :

247. À la page 200 de la traduction française, il a été dit que Bühler envisageait les noms propres sont des manifestations d'*iste-deixis*. Ceci ne peut être vrai que pour le vocatif. Or ce n'est pas le nom lui-même qui est une manifestation de l'*iste-deixis* dans ce cas, mais d'avantage la forme générale de l'apostrophe. Cette question sera plus amplement abordée au chapitre suivant. En ce qui concerne le vocatif comme marque de l'*iste-deixis*, cf. chapitre 6.

Missive en sourires confite,
Pars du doux coin vert qu'elle aime,
Quarante-sept, rue oui Laffitte
Chez Mademoiselle Abbéma.

Ces dernières données ne doivent pas être prises en compte dans l'usage que mon destinataire fera de l'adresse, étant donné qu'il ne tire pas sa compétence de ces dernières. Elles ne sont non seulement pas descriptibles en termes d'*iste-deixis*, mais pas d'avantage en termes de fonction appellative. De là où se place l'employé des postes, elles relèvent de la fonction expressive ou représentationnelle.

(Fin de l'analogie)

4.3.3.2. Exemples tirés du corpus

Les exemples qui ont été sélectionnés ci-dessous sont représentatifs de la fonction appellative. Ont donc été évitées les adresses trop expressives ou trop conventionnelles (du type «... / *mec*» ou «... / *les gars*»), qui, si elles présentent nécessairement un fonctionnement signalétique, ne peuvent que rendre plus pénible sa description.

Dans un premier temps, il est possible de relever certaines formes typiques, qui exemplifient le fonctionnement décrit au point précédent.

(159) *allez* / Ju (1h02m30s) [Aurélie 1-2]

(160) *vas-y* / J-M — J-M (40m23s) [Romain 1-3]

L'adresse, lorsqu'elle ponctue un impératif doté d'un contour terminal, semble elle-même solliciter l'allocutaire. On dira, dans un langage naïf, qu'elle l'encourage à s'exécuter (même par ironie). Il faut se représenter l'environnement dans lequel ces énoncés sont prononcés, pour envisager de quelle façon un « guidage » se produit. En l'occurrence, à chaque fois qu'un tel énoncé est prononcé, soit l'allocutaire est déjà en phase de s'exécuter, soit il est en train de se désister. Dans tous les cas, la compétence (ou l'incompétence) en question est manifeste *pour l'allocutaire*. C'est donc naturellement au moyen d'un signal

d'*iste-deixis*, lancé dans sa direction, que l'attention de ce dernier est portée sur lui-même.

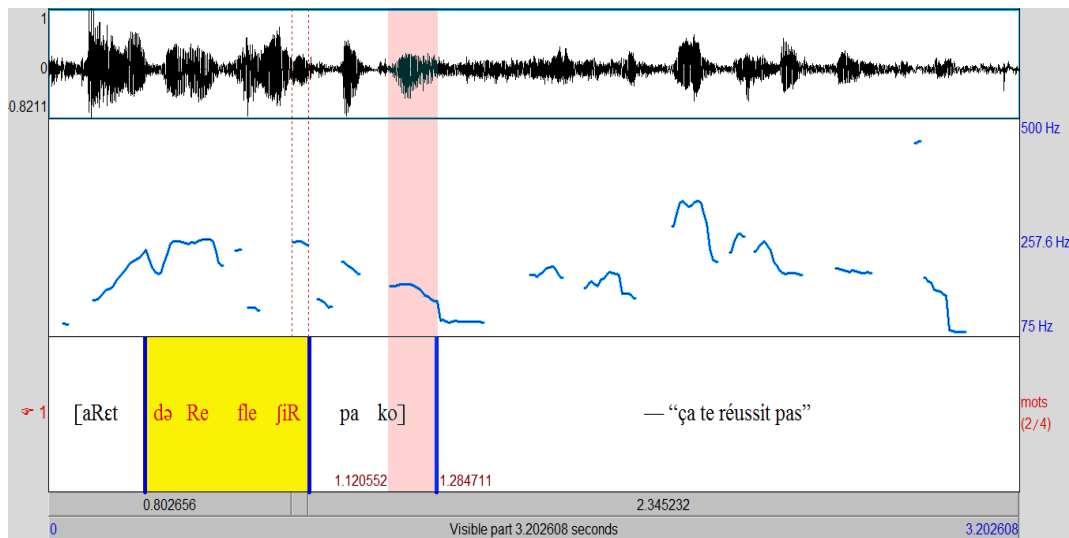
En dehors de la forme même de l'adresse (simple Postfixe ici), aucune marque d'*iste-deixis* n'apparaît dans ces exemples. Il faut donc supposer que ces dernières sont déjà contenues dans le Noyau, et qu'à ce titre, il est peu probable — en termes d'économie de moyens — qu'il s'en trouve de nouvelles dans l'adresse. Pour nous, locuteurs du français et grammairiens, la forme impérative qui précède suffit à lever d'éventuelles ambiguïtés : rien d'autre ne peut apparaître dans cette position de Postfixe qu'une apostrophe — ce n'est pas pour autant que cette dernière doit être sujet du verbe !

Les extraits proposés ci-dessous ont été sélectionnés au regard des exemples qui précèdent, du plus semblable au plus dissemblable (*N.B.* : il n'a pas été dit que les exemples qui précèdent répondaient mieux que ceux qui suivent à la *définition* de l'adresse ; il a seulement été question de leur typicité) :

(161) *allez / viens / ma chérie (1h15m54s) [Aurélie 2-1]*

Ici, la requête formulée par la locutrice, si elle était coupée juste avant l'apostrophe, deviendrait autoritaire (à isoler sur l'extrait). Or l'impératif n'a évidemment pas à être reçu comme un commandement, ce que l'apostrophe permet de signaler dans cet exemple. Suivant cette description, l'emploi du nom peut paraître essentiel au fonctionnement de l'adresse — on se souvient que le nom ici employé tient lieu de convention entre les deux interlocutrices. Mais dans les exemples précédents, la forme seule de l'adresse suffisait, semble-t-il, à encourager l'allocutaire — peu importe le nom employé (« mec », « mon gars », « poulet », etc.). Il n'y a donc pas de raison que cela soit différent dans cet exemple, non plus que dans le suivant. L'allocutaire sait déjà que la locutrice n'userait d'aucune autorité envers elle.

(162) *(arrête de réfléchir / Paco) (52m45s) [Paco 1-1]*



[Fig.66 : Amplification de l'adresse]

Cet exemple ressemble à ceux qui précèdent, mais l'énoncé n'est pas à prendre au pied de la lettre : « arrête de réfléchir » pourrait être glosé dans cet énoncé par « joue » ou « à toi de jouer ». Or le fait que l'allocutaire soit poussé à l'action, dans cet énoncé, ne peut pas être explicité au moyen du Noyau, là encore. C'est l'adresse qui va faire pression sur l'allocutaire, du fait que c'est précisément à son tour de jouer — à noter la réaction du troisième homme sur cet extrait, qui poursuit l'énoncé comme s'il avait été prononcé littéralement. Phénomène remarquable dans cet extrait : le contour mélodique de l'adresse amplifie le contour du Noyau. À l'audition, il semble en effet que l'allocutaire soit plus vivement sollicité qu'au moment du Noyau. Ce qui va dans le sens de la description. Les deux premiers exemples donnés, « allez Ju » et « vas-y J-M » témoignent d'un phénomène d'amplification analogue, quoique moins prononcé. Je remarque qu'à chaque fois qu'il y a amplification, plusieurs personnes sont présentes au moment de l'extrait, contrairement à l'exemple qui précède et à l'exemple qui suit :

(163) *t'as vu le mouvement / qu'il fait / Coeucœur (2m25s)*
[Jean-Claude 1-1]

Cœucœur est l'appellatif familial de la mère du bambin, lequel est probablement désigné au cours de cet extrait par un geste de *to-deixis. À noter que « qu'il fait » est en position de Suffixe, le Noyau se limitant à « t'as vu le

mouvement ». L'énoncé pourrait donc être formulé dans cet ordre : « t'as vu le mouvement / *Cœucœur* / qu'il fait », avec les mêmes contours mélodiques et sans que le moindre changement s'y opère, les positions macro-syntaxiques étant en ce cas conservées (écoute recommandée).

Pour cet extrait, le fait que la mère soit sollicitée est important, puisque c'est en tant que telle que l'énoncé lui est destiné (c'est le grand-père qui parle). L'admiration du grand-père nécessitant d'être partagée, et la mère de l'enfant étant la mieux disposée pour prêter une attention similaire à la sienne, l'adresse explicite le sens du Noyau, elle intervient afin de désambiguïser l'énoncé.

(164) *tu vas te faire mal / Enzo (3m46s) [Jean-Claude 1-1]*

Du même locuteur, cet extrait est caractéristique du langage que l'on tient aux enfants, très souvent ponctué d'adresse. On sollicite par cette dernière la compétence en maturation de l'enfant, on souligne son inexpérience en l'obligeant à prêter attention à nos avertissements ; ce qui est la seule compétence que nous leur accordions véritablement. Au contraire, quand nous pensons que l'enfant n'écouterà pas, ou lorsqu'il se montre déjà trop indiscipliné, nous avons fréquemment recours à un appel, de façon à lui faire prendre conscience de la punition-Noyau qui l'attend : « *Enzooo / tu vas de faire maaal* ».

Cet exemple montre qu'en dépit des marques propres à l'*iste-deixis* (ou plutôt de mon incapacité à relever ces marques), le fonctionnement de l'adresse demeure analogue à celui de l'appel. L'exemple suivant le démontre d'avantage :

(165) *(y a combien de boules / au total / Chris) (3m08s) [Paco 1-1]*

Cet exemple d'adresse convient plus à la définition traditionnelle (*i.e.* « fontanière ») de l'apostrophe. Le début de l'énoncé ne s'adresse (peut-être) pas directement au destinataire. Mais du fait que ce dernier s'avère en définitive le plus apte à répondre à la requête, le plus concerné par l'intervention du locuteur disons, les marques d'*iste-deixis* interviennent de plus en plus dans le discours. Le locuteur se tourne d'avantage vers la personne allocutée et *diminue* (légèrement, mais de fait) l'intensité de son énoncé et la longueur de ses syllabes, de façon à

rendre ce destinataire, d'une certaine façon, plus exclusif, en sollicitant d'avantage son oreille d'allocataire²⁴⁸.

(166) *t'as un briquet / poulet (1h37m17s) [Tizz 1-1]*

Cet exemple est plus expressif que le précédent. Là encore, l'emploi d'un terme affectif n'est pas responsable de cette expressivité. La modalité prosodique interrogative du Noyau (+ **montant**) est seulement renforcée sur le Postfixe (encore + **montant**). Chose importante : la force illocutoire de cet énoncé — *i.e.* le fait qu'il s'agisse d'une requête — est probablement due à l'atténuation de la marque de modalité sur le contour terminal du Noyau (à comparer avec la *question* « t'as un briquet » demandé à un non-fumeur — par exemple pour savoir si ce dernier est en mesure, pour son propre bénéfice, d'accoster une fille en allumant sa cigarette — : si la *requête* « t'as un briquet » devait être prononcée à la même hauteur, elle en deviendrait résolument comique : elle ferait sans doute dire à l'allocataire, sur le même ton, « pour quoi faire »).

Dans ce dernier exemple, l'adresse reprend vraisemblablement le contour mélodique qu'aurait eu le Noyau s'il s'était agi d'une vraie question. L'amplitude et la modalité sont donc symboliques. Le même fonctionnement a été vu à propos de l'appel, lorsque ce dernier n'annonçait pas la modalité du Noyau (cf. 3.2.3.1).

Conclusion. l'adresse attire l'attention de l'allocataire sur l'énoncé qui précède, et plus encore sur son *énonciation*, c'est-à-dire sur le moment et l'endroit où il est prononcé. Le reste appartient à la convention. Il me semble qu'un Postfixe en général possède cette fonction : les plus communs dans le corpus étant les « tu vois » ou « tu vois ». Mais contrairement à ces derniers, contrairement au Postfixe en général, qui attire l'attention sur l'énoncé et son contenu présumé, l'adresse attire l'attention sur l'énonciation, c'est-à-dire sur le lieu et l'instant.

248. Je rends compte de ce fonctionnement, non seulement au regard de la courbe d'intensité (qui diminue tandis que la voix semble de plus en plus distincte sur l'enregistrement), mais surtout en tant que témoin privilégié, du fait que l'énoncé s'adressait effectivement à moi. Me trouvant aux côtés de la personne enregistrée, qui n'est pas le locuteur de cet extrait, ce dernier se tourne sans le savoir vers le micro, au fur et à mesure qu'il prononce son énoncé. Une des plus belles rencontres jamais réalisées entre la psychologie du langage et la pétanque.

Une note, pour finir, sur le pronom tonique de seconde personne. Il est évident, dans tous ces exemples, que l'emploi du « toi », lorsqu'il n'est pas tout bonnement impossible, rendrait caduques les descriptions qui viennent d'être effectuées. La description du signal, dans ce cas, aurait dû s'effectuer sur le mode de la *to-deixis : l'allocutaire est sélectionné, « montré du doigt », pour prendre en charge ce que l'énoncé pose explicitement :

(167) *tu veux du Martini / toi (15m05s) [Aurélie 1-2]*

(168) *oh la Goudale — et arrête de boire / toi (44m44s) [Seb 1-1]*

(169) *(et ben moi / je vais travailler — et toi) (4m59s) [Romain 1-2]*

4.3.3.3. Rappels et prévisions

Si vous demandez à une personne, qui ne s'est jamais posé la question, à quoi sert de dénommer votre interlocuteur *après* lui avoir énoncé votre propos ou formulé votre requête, cette personne vous répondra, en dehors des poncifs du type « marque d'affection/d'autorité/d'estime/de dégoût/etc. » — variables selon la situation —, que c'est sans doute « pour que la personne se sente concernée ». En cela, la description qui précède peut à double-titre être qualifiée de « naïve ».

Mais la même description pourrait être donnée de l'appel, si l'on ajoute à ce dernier les marques d'*iste-deixis* mises en évidences dans ce chapitre, à savoir la pause, extensible ou suppressible, après l'apostrophe, qui doit beaucoup à la représentation que nous nous faisons de l'appel comme d'un énoncé autonome, et l'anticipation de la modalité du Noyau, qui nous abstient parfois d'avoir à formuler ce dernier. Ces deux critères ont été décrits comme des marques d'*iste-deixis* : ils ne sont ni symptomatiques, ni symboliques, appartiennent au contour mélodique de l'apostrophe et ne peuvent s'interpréter qu'au regard de l'interaction locuteur-allocutaire. La pause ne « commande » pas une réaction de l'allocutaire, puisqu'elle résulte de l'attente d'une telle réaction. L'annonce de la modalité du Noyau, en revanche, commande, au moyen de l'expressivité, ce que le Noyau ordonne au moyen de l'expression (de la modalité prosodique, du verbe à l'impératif, de la requête, etc.).

Ceci ne suffit pas à décrire exhaustivement l'*iste-deixis*, non plus qu'à en offrir un concept scientifique. Pour ce faire, il faudrait pouvoir interpréter chacun de ces indices au regard d'une définition globale, à l'exemple de celle donnée en deuxième section : qui oriente l'attention du destinataire sur sa position.

Or, si l'on s'en tient à cette définition, il est important de préciser qu'une telle position n'est pas exclusivement spatiale et/ou dépendante du rôle d'allocutaire. Elle est aussi *temporelle*, du fait que l'on attende de ce dernier l'accomplissement de quelques actes, seul moyen, à vrai dire, pour que la définition qui précède ne se transforme pas en effroyable paradoxe. De là vient l'*impérativité* qu'un philologue comme Müller avait attribué à l'entité grammaticale décrite dans cette thèse (l'impératif est envisagé comme la forme primaire, le vocatif se forme sur l'impératif, cf. *La science de la pensée* (1887), chap. VIII).

Aussi, afin que cette description de l'*iste-deixis* soit complète, il faut étudier la marque d'*iste-deixis dans le temps*. Dans cette optique, qui nous rapproche de plus en plus d'une étude de l'impératif, le chapitre suivant s'achève sur une étude de l'insulte, qui ajoute à cette description la prédication contenue dans l'attribution nominale, après avoir distinguée cette dernière de celle contenue dans l'impératif nominal.

Chapitre 5

L'appel symbolique

Ayant eu à aborder l'apostrophe sous l'angle de l'expressivité en général (chapitre 2), de sa position dans le discours (chapitre 3) et de sa fonction appellative (chapitre 4), il faut encore, pour offrir une sémantologie complète de l'apostrophe, l'aborder sous l'angle de la fonction représentationnelle.

Chercher ce qui, dans l'apostrophe, relève de la fonction représentationnelle reviendrait, en français, à s'interroger sur les propriétés du nom, lorsque celui-ci s'affiche dans cette tournure particulière qu'est l'apostrophe. Or il a été vu que, même en l'absence de ce nom, les fonctions expressives et appellatives de l'apostrophe suffisaient à en assurer un fonctionnement riche, cohérent et sans heurt ; ce que certaines interjections suffisent à démontrer (cf. **2.1.3.1.**). Ceci ne revient pas à dire du nom qu'il est accessoire à l'intérieur d'une apostrophe. Non, puisque, à l'intérieur d'une apostrophe, la valeur du nom est automatiquement restreinte (cf. **3.1.3.2.**) : soit en lui refusant toute connotation (cas de l'appel et de l'adresse) ; soit au contraire en l'employant comme attribut (cas de l'attribution nominale). C'est sans doute pourquoi les deux concepts, nom et apostrophe, ne sont jamais compris l'un sans l'autre.

Mais cela va plus loin. Appeler quelqu'un (par son titre), c'est *déjà* appartenir à un système ordonné (par une hiérarchie). Traiter quelqu'un (de menteur), c'est convoquer un univers de croyance établi (par des valeurs de vérités/faussetés). En cela, le nom est témoin de systèmes de valeur, à l'intérieur desquels l'apostrophe positionne locuteur et allocutaire. Des démonstrations de ce type sont nombreuses dans la littérature spécialisée ; le fait est régulièrement mis en évidence dans l'ouvrage de Catherine Détrie (2006 ; chapitre 3 et 5). Il faut bien voir que celui-ci n'est nullement propre à l'apostrophe : il est inconcevable

qu'un discours ne construise pas une représentation des deux interlocuteurs, ne serait-ce qu'en fonction du ton employé, du débit, du choix des mots, du registre, des tournures, etc. Que l'apostrophe effectue ce positionnement au moyen du nom seul est sans aucun doute ce qu'il y a de plus remarquable chez elle. Comme au chapitre précédent, il s'agira de rendre explicites les conditions psychologiques du phénomène, une fois écartées les propriétés de l'apostrophe déjà révélées dans cette thèse.

Suivant la méthode sématologique, il faudra avoir recours à des apostrophes plus primitives²⁴⁹ que celles dont rend compte le corpus de cette thèse. Dans ce chapitre, ces apostrophes « primitives », dont il s'agira en outre de montrer la primitivité, seront illustrées par les pratiques — non-primitives — de l'invocation et de la possession, tels qu'ethnologues et anthropologues les ont décrits à travers le monde.

5.1. L'apostrophe sans nom

...pense à quel point il est étrange d'employer un nom de personne pour interpeller [*rufen*] la personne qui porte ce nom !

Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, §41

Il a été vu que la valeur du nom en apostrophe était contrainte par sa position macro-syntaxique (cf. 3.1.3.2.). Si l'apostrophe est en position de Préfixe ou de Postfixe, le nom est non-connotatif, il dénote seulement son porteur ; si l'apostrophe forme le Noyau de l'énoncé, le nom devient connotatif (il dénote toujours, d'après la définition de Mill, un ou plusieurs attributs). Par conséquent, il y a bien, à cet endroit, une règle grammaticale qui justifie l'application

249. Ce terme revient souvent dans la littérature scientifique en sciences humaines et sociales. Bühler l'emploie à la page 121 du livre cité. De même que Wittgenstein dans ses *Untersuchungen* (2004 : §§2-3), il me semble que, chez ces deux auteurs, le mot « primitif » est employé dans le sens que lui confère Emile Durkheim : « dont l'organisation n'est dépassée par aucune autre en simplicité ». Le jeu de langage des maçons (le maçon dit « dalle », l'apprenti apporte une dalle) n'est pas « primitif » au sens de « non-civilisé » ou « originel », il est « primitif » en ce sens qu'on ne peut concevoir, pour un fonctionnement identique, une organisation plus simple que celle des maçons.

systématique de cette contrainte. C'est cette règle qu'il s'agira de déterminer en premier lieu, en s'interrogeant d'abord sur la valeur que prennent le contour et la ligne mélodiques de l'apostrophe dans leur champ environnant, avant de s'interroger sur la formation du nom en discours.

Cette section s'achève sur une fable à propos du mode de deixis étudié au chapitre précédent, l'*iste-deixis*. Elle imagine un procédé par lequel un simple appel aurait pu, de signal qu'il se présente au départ, connaître un premier emploi symbolique, sans l'intermédiaire du nom.

5.1.1. Le champ symbolique

En linguistique, le passage de la fonction appellative, propre à l'énonciation, à la fonction représentationnelle, propre à l'énoncé, s'observe par l'intervention de deux « plans » : le *plan paradigmatique* et le *plan syntagmatique*. En phonologie par exemple, il est possible d'attribuer une fonction représentationnelle au voisement²⁵⁰, dès lors que ce dernier permet de distinguer deux formes dans la langue, une forme voisée et une forme non-voisée, par exemple « blanc » et « plan », dans la langue française. Dans cet exemple, le syntagme est formé par la chaîne de sons [plã] ; le paradigme est constitué par la « paire minimale » +/-voisé. À un moment précis de la chaîne parlée (ici à l'attaque de la syllabe), la présence du voisement suffira à distinguer la forme [blã] de la forme [plã]. Cette application paradigme-syntagme se retrouve à tous les niveaux de description en linguistique, en phonologie, en morphologie (morphème-mot), en syntaxe (mot-phrase), ou encore au rang logico-argumentatif (proposition-texte).

Pour Bühler, une telle application ne peut valoir, psychologiquement, qu'au regard du syntagme entier, qui forme de ce point de vue un « champ d'application ». C'est à l'intérieur de ce champ que le voisement est perçu, toujours *par le phonologue*, comme l'élément formateur qui permet de distinguer le mot « blanc » du mot « plan ».

250. Un simple voisement, la bouche fermée, produit dans des circonstances idoines, suffit à symboliser un acquiescement ; preuve que le voisement seul a bien une fonction représentationnelle.

Les bases de ce principe ont été publiées pour la première fois dans le *Cours de linguistique général* (chapitre VI). Mais le champ formé par le syntagme, et la capacité de champ dont dispose l'unité paradigmatic, n'y sont pas pris en compte. Aussi, la description de la fonction représentationnelle y reste superficielle, à l'état programmatique.

L'originalité d'un psychologue comme Bühler a été d'étendre ce principe des deux axes à tous les systèmes de représentation, au moyen d'un axiome générique Symbole-Champ (Axiome D) :

La langue ne peint pas dans la mesure où cela serait possible en utilisant les ressources de la voix humaine, elle symbolise. Les termes dénominatifs sont des symboles d'objet. Mais tout comme les couleurs du peintre sur une surface picturale, les symboles linguistiques ont besoin d'un champ environnant dans lequel ils sont agencés. Nous appelons ce champ le champ symbolique du langage.

Bühler, 2009 [1934] : 262

En exemple, Bühler démontre comment une même touche de gris, appliquée par un peintre sur sa toile, peut-être représentationnelle : selon l'endroit où elle est apposée, elle permet de représenter tantôt une ombre, tantôt de la cendre, tantôt de l'usure, tantôt autre chose. À noter que la forme représentée par la couleur seule n'est et ne saurait être symbolique. Elle ne le devient qu'à partir du moment où elle est envisagée dans ses applications concrètes : une tache de gris isolée n'est pas plus symbolique qu'un voisement isolé. Qu'en est-il des couleurs sur la palette du peintre, ou des unités qui composent une langue ? Nous dirons de ces dernières, du fait qu'elles ne s'envisagent qu'au regard de leurs applications concrètes (la peinture, le discours), qu'elles possèdent une *capacité de champ*.

5.1.1.1. Des différents champs symboliques

La théorie du *champ symbolique* chez Bühler fait écho à une tendance de plus en plus représentée par la psychologie à l'époque, qui mettait alors à l'honneur, perpétuant le succès de la phénoménologie d'Edmund Husserl, le concept de *Gestalt* (= forme). Une forme, quel que soit le mode de perception par lequel elle est amenée aux sens, n'existe pas à l'état isolé. Elle appartient, en tant que forme, à une totalité, qui est le processus psychique dans lequel et par lequel elle nous parvient. C'est ainsi que s'impose l'idée d'un « champ symbolique » : un champ

environnant une forme donnée et qui lui confère en même temps sa nature de symbole.

En psychomécanique, il est d'usage de distinguer les formes prises à l'intérieur de leur champ environnant (qu'il soit déictique ou symbolique), toutes regroupées par Guillaume sous le nom de *Discours*, et les formes saisies conceptuellement, c'est-à-dire isolées de tout champ environnant mais dotées en elles-mêmes d'une « capacité de champ » (le terme est de Bühler), telle que l'incidence, toutes regroupées par Guillaume sous le nom de *Langue*. Cette distinction, importante, sera reprise dans la division suivante. On s'en tiendra ici à tout ce qui environne une forme donnée et lui confère en même temps sa qualité de forme :

Il est inutile de prouver à aucun spécialiste que le plus important et le plus intéressant champ environnant d'un signe linguistique est son *contexte*. L'élément individuel apparaît en association avec d'autres éléments semblables à lui, et cette association s'avère avoir l'efficacité d'un champ environnant. Mais à côté de ce cas principal, il existe encore deux autres cas.

Bühler, 2009 [1934] : 262

Le champ symbolique par excellence, ainsi que le rapporte cette citation, c'est le contexte²⁵¹, à savoir tout ce qui, étant doté d'un trait commun avec la forme considérée, est susceptible d'en préciser le sens. Bühler nomme ce champ symbolique *champ synsémantique*. C'est ainsi qu'une syllabe, lorsqu'elle accompagne d'autres syllabes, voit sa forme se préciser par contraste avec ces dernières. Le phénomène a été originellement mis en évidence pour les couleurs par le physiologue Ewald Hering (1834-1918) : une même couleur, placée dans deux champs de couleur différents, sera perçue comme différente. Bühler suppose une application concrète de ce principe dans la parole.

251. Aujourd'hui, en sciences du langage, on emploie d'avantage le terme « co-texte » pour référer aux éléments présents dans le texte. « Contexte » est employé pour désigner indistinctement tout ce qui environne un terme au moment où il apparaît (source : Wikipédia). On conserve ici le terme de *contexte* tel que l'emploie Bühler, c'est-à-dire le *champ synsémantique*.

Indépendamment de ce champ, Bühler observe deux emplois du nom²⁵² dépourvu de contexte. Pour mettre en évidence sa valeur de symbole, il suppose l'existence de deux champs environnants, qu'il nomme *champ sympratique* et *champ symphysique*.

Par *champ sympratique*, il faut comprendre toute situation socialement ordonnée à l'intérieur de laquelle l'emploi d'un nom est *a priori* dénué d'ambiguïté. L'exemple que donne Bühler est celui d'un client assis à la terrasse d'un café et qui commande « un court ». On pourrait ajouter à cet exemple celui des maçons de Wittgenstein (§2) : lorsque le maçon crie « dalle », l'apprenti apporte une dalle²⁵³. Ce qu'il faut observer avant tout nous dit Bühler, c'est qu'il n'y a pas matière, dans cette espèce d'emploi, à parler d'« ellipse » (Bühler, 2009 : 281-282) : la pratique seule permet de déterminer les différentes valeurs du nom. « Un court » s'oppose à « un long » ; la paire ainsi formée s'oppose elle-même à toute autre commande susceptible d'être reçue par le garçon de café. Dans l'exemple de Wittgenstein, ce dernier précise que « dalle » appartient au même *paradigme* (terme qu'il introduit au §20, au moyen du même exemple) que « bloc », « colonne », « poutre », paradigme qui forme le langage des maçons.

Troisième et dernier champ symbolique, le *champ symphysique* comprend toute *situation matérielle à laquelle un nom est attaché* : un panneau routier (geste figé de *to-deixis), l'emballage d'un produit de marque, la devanture d'un magasin, sont des exemples de champ. Ces situations sont aisément reconnaissables par le récepteur qui, de la même manière que pour le *champ sympratique*, se trouve déjà dans le rôle du conducteur, du consommateur, du client, etc. Contrairement à ce qu'affirme Bühler (2009 : 272), la situation me semble fondamentalement analogue à celle du champ sympratique, nonobstant la pérennité matérielle de ces signes. Fait remarquable, les sources historiques

252. De même que chez Bühler, le nom sera arbitrairement envisagé dans cette présentation comme modèle de forme verbale dotée d'une capacité de champ. La description passera ensuite un rang au-dessous du nom, pour ne plus envisager que le contour mélodique comme modèle de forme vocale dotée d'une capacité de champ (en français), puis reviendra progressivement au nom tout au long du chapitre.

253. Sur la continuité, ou plutôt l'équivalence, Bühler-Wittgenstein, en ce qui concerne la théorie du symbole, cf. Mulligan, 2004.

attestent de la présence d'une marque casuelle, en ancien grec et en latin, généralement portée par les noms de ce type : accusatif pour les panneaux routiers ; génitif pour marquer le nom du producteur ou du propriétaire d'un objet. Ceci ne change rien à la réalité du champ symphysique lui-même, et ne fait au contraire qu'attester sa nécessaire présence aujourd'hui, comme substitut à ces marques.

Concernant le *champ symsématique* enfin, celui que Bühler illustre au moyen de trois touches de gris sur un tableau, il faut le définir, en restant fidèle au terme que Bühler emploie, comme le champ formé par l'*ensemble des formes environnantes possédant une caractéristique commune avec la forme observée*. Suivant cette définition, il est admis qu'une forme acquiert sa valeur symbolique, en premier lieu, par contraste avec les formes *les plus semblables*. C'est ainsi que je conçois, personnellement, la réalité (toute conceptuelle, au demeurant) d'un paradigme. Mais il existe des situations dans lesquelles un tel paradigme (*i.e.* un champ symsématique constitué uniquement de formes de la même espèce), peut être observé : que l'on songe aux listes de courses, aux recettes de cuisine, aux entrées d'un dictionnaire, à un jeu de cartes, à une boîte à outils, aux six cordes d'une guitare, etc. Il est évident que toute forme prise à l'intérieur de ces ensembles prend sa prime valeur par contraste avec l'ensemble ainsi formé.

Il est un ensemble de ce type qui prend forme *et sens* avant tous les autres dans la parole spontanée, et qui a longuement été décrit en première partie. C'est l'ensemble des contours mélodiques d'un énoncé, soit sa structure prosodique.

Avant de ramener la description de l'apostrophe à une formule de type « mot-phrase », qui n'aurait pas sa place dans cette thèse, qui étudie avant tout l'expressivité d'une langue, il est donc plus pertinent d'entamer la description de la fonction symbolique de l'apostrophe par le champ symsématique que constitue la structure prosodique. Ceci équivaut à concentrer notre attention sur la valeur que prendra le contour mélodique de l'apostrophe, lorsqu'il s'introduit dans le champ que constitue l'ensemble des contours mélodiques d'un énoncé. Mais cette observation, pour ne pas contraindre cette recherche au cas par cas, doit d'abord être généralisée.

5.1.1.2. Extension des valeurs de champ à la macro-syntaxe

J'aimerais montrer dans ce point la réalité et les fondements de cette affirmation de Serge Karcevskij :

La phrase est une unité de communication actualisée. Elle n'a pas de structure grammaticale propre. Mais elle possède une structure phonique particulière qui est son intonation. C'est précisément l'intonation qui fait la phrase. N'importe quel mot ou assemblage de mots, n'importe quelle forme grammaticale, n'importe quelle interjection peut, si la situation l'exige, servir d'unité de communication. L'intonation vient procéder à l'actualisation de ces valeurs sémiologiques (*sic*) virtuelles, et depuis ce moment, nous nous trouvons en présence d'une phrase²⁵⁴.

Sergej I. Karcevskij, 2000 [1931] : 89

Ce que décrit Karcevskij dans cet extrait, c'est une intonation capable d'assigner à certaines unités dans l'énoncé, les plus petites étant les syllabes accentuées (« n'importe quelle interjection »), une valeur de champ. Sur ce sujet, Bühler se lie de pensée avec le comparatiste allemand Hermann Paul (cf. guillemets) :

« l'énergie, l'intonation, le rythme, les pauses » produisent des configurations qui se rencontrent également en musique, sous une forme sinon identique du moins comparable, et qu'il faut pour cette raison qualifier de modulations musicales. Leur appartenance à la liste des facteurs contextuels est démontrée dès lors que, ne serait-ce que dans quelques langues comme en allemand, l'accent de phrase ou la mélodie de la phrase déterminent si une structure est à comprendre comme une assertion, une question, un ordre, etc. Dans le développement linguistique de l'enfant, les modulations musicales apparaissent de manière extrêmement précoce.

2009 [1934] : 294

Aucune réserve n'est émise par le psychologue sur cette idée d'un « contexte mélodique ». Il est de fait étonnant qu'il n'ait pas développé cette observation, en décrivant le champ symbolique que constituent les « modulations musicales » de l'énoncé. Une observation analogue a été formulée au chapitre précédent, sur le manque de rigueur et d'attention accordées à la description de l'*iste-deixis* à l'intérieur de la *Sprachtheorie*. Dans les deux cas, l'explication à

254. Je suis redevable au professeur Federico Albano Leoni de m'avoir fourni cette référence, sans autre commentaire. Il m'aurait sans doute été profitable de reprendre toute la thèse en partant de celle-ci. Quoiqu'il en soit, les développements qui suivent trouvent un soutien évident dans les travaux (sur le russe) de Karcevskij.

fournir est simple : les moyens scientifiques manquent au savant. Si le problème demeure en ce qui concerne l'*iste-deixis*, il a largement été résolu en ce qui concerne les « modulations musicales », et n'importe qui aujourd'hui peut obtenir des visualisations fiables de la mélodie associée à la parole.

Le champ symsémantique qu'effleure Bühler dans cet extrait, c'est la structure prosodique telle que définie au second chapitre, soit l'ensemble des contours mélodiques permettant de hiérarchiser entre eux les mots prosodiques. Il est possible, sans dommage pour la théorie de la structure prosodique je pense, de réduire cette structure à l'axiome D de Bühler : « Symbole-Champ ».

a) Contour-Intonation (chapitre 2)

Afin d'éviter tout développement incongru, je m'appuierai exclusivement sur les descriptions de Philippe Martin :

(...) la structure prosodique regroupe en plusieurs niveaux les mots prosodiques porteurs de marques instanciées par des contours mélodiques, [...] cette structure est corrélative d'une modalité déclarative ou interrogative (et de leurs variantes) indépendantes du texte.

Les regroupements des mots prosodiques sont indiqués par un mécanisme de contraste de pente qui indique une dépendance vis-à-vis d'un contour de pente inverse situé à droite. Les regroupements à chaque niveau en unités plus grandes déterminent au final la structure prosodique.

2009 : 112

Au préalable, j'attire l'attention sur l'emploi du nom « mécanisme » et du verbe « indiquer » dans le second paragraphe. Ces termes projettent en effet dans la sphère du psychique (du cognitif, chez Philippe Martin) des phénomènes qui relèvent encore — je veux dire : au stade où la description les a abandonnés — de la perception, c'est-à-dire du psychologique.

Je reprends donc la description de la structure prosodique à ce point, en tâchant de rester fidèle à la description de son auteur : un contour se manifeste à l'auditeur comme « dépendant » ou « non-dépendant » d'un contour situé après lui. À quoi je me permets d'ajouter, en psychologue de bas-étage : il existe un champ environnant, à l'intérieur duquel un contour est susceptible de prendre une

valeur de dépendance²⁵⁵. *A contrario*, lorsqu'il n'est pas « dépendant », le contour se manifeste automatiquement comme contour terminal de modalité, « non-dépendant ». C'est cette dernière valeur, la modalité, que l'on assignera par exemple à une interjection autonome.

Comme il a été vu dans le schéma des quatre champs de Bühler (déictique-sympratique-symphysique-synsémantique), un champ environnant est en priorité synsémantique. C'est-à-dire qu'il se compose avant tout de l'*ensemble des contours environnants*, ce que l'on nommera ici *intonation*.

Pour démontrer scientifiquement cette reformulation de la structure prosodique, il faudrait pouvoir isoler un contour mélodique, reconnu comme dépendant à l'intérieur d'une structure prosodique donnée, et le placer à l'intérieur d'une autre structure prosodique, à l'intérieur de laquelle sa dépendance n'existerait plus. Inversement, il faudrait reprendre un contour terminal de modalité et l'employer à l'intérieur d'une structure prosodique dans laquelle il ne ferait plus office de contour terminal, mais deviendrait dépendant d'un contour situé après lui.

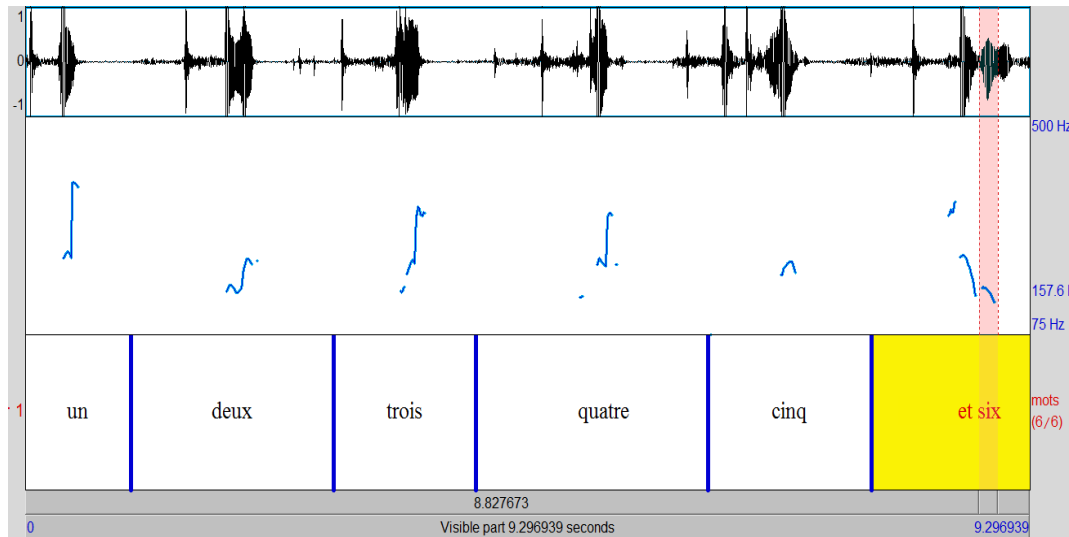
Cette expérience, il me semble, tout compositeur d'une *phrase musicale* l'effectue dans son propre domaine. Mais il serait difficile, je pense, de l'extrapoler à des sons apériodiques, tout en prenant en compte les marques phonématiques dues à l'articulation des consonnes voisées, ainsi que les contraintes prosodiques générales de la parole.

N'ayant reçu aucune formation dans ce domaine, je me contente de spéculer, et de considérer raisonnable l'hypothèse d'une intonation comme champ et du contour mélodique comme forme dotée d'une capacité de champ. Celle-ci me semble par ailleurs aller de pair avec la notion de *structure prosodique* — pour laquelle certaines réserves ont toutefois été émises (cf. 2.1.2.2.). Des arguments suivent immédiatement.

255. Par définition, si le premier contour apparaît comme non-dépendant, alors aucun contour n'est susceptible d'apparaître après lui. Une interjection autonome prend immédiatement une valeur qui dépend de sa modalité prosodique, qui se situe encore un niveau en-dessous du notre en terme de description (cf. Martin, 2009 : 89).

Il est possible, dans un premier temps, d'illustrer ce qu'est un contour « dépendant » par contraste à un contour « non-dépendant ». À cette fin, je prends comme exemple, ainsi que le fait Philippe Martin dans l'ouvrage cité, les cas d'énumération :

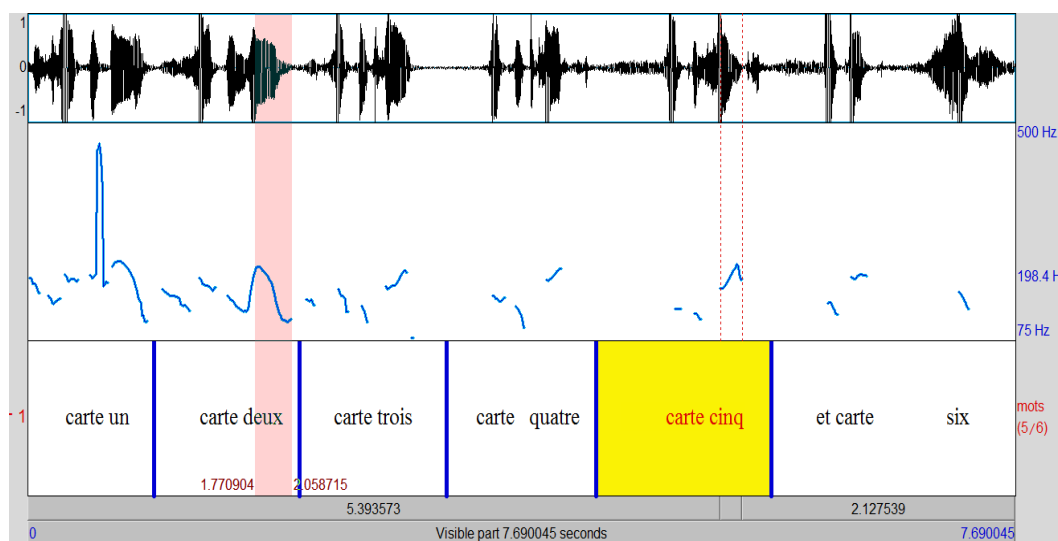
(170) 1 2 3 4 5 et 6 (43m17s) [Toan 1-3]



[Fig.67 : 5 contours dépendants + 1 contour non-dépendant]

Lorsque nous dénombrons un ensemble, nous savons que le décompte s'achève au dernier terme de l'ensemble. Aussi, pour chacun des termes situés avant ce dernier, notre intonation manifera une valeur de dépendance. Les deux valeurs, « dépendant » et « non-dépendant », sont donc déterminées de façon réciproque, à l'intérieur de cette pratique. Si l'on observe un autre extrait :

(171) carte 1 carte 2 carte 3 carte 4 carte 5 et carte 6 (28m46s)
[Toan 1-3]



[Fig.68 : Contours différents avec valeurs de dépendances]

Comme il s’agit d’un jeu, qu’il y a six joueurs, et que le joueur-locuteur de cet extrait doit révéler une carte par joueur, il est attendu que le contour terminal tombe sur « six », et que ce soit par dépendance à ce contour que les autres contours de cet extrait se forment. Or, dans cet extrait, « un » et « deux » vont d’abord se regrouper avec « trois », qui va prendre lui-même une valeur de dépendance, là encore du fait de la pratique. Une explication amusante peut expliquer le changement de ton : en retournant la troisième carte, le joueur-locuteur (expérimenté) se rend compte que c’est probablement la carte que les joueurs doivent retrouver (cf. enregistrement) ; mais il doit continuer son énumération sans que les autres remarquent son étonnement. L’énumération, qui débutait par un contour descendant-ample, va alors se prolonger sur un ton plus conventionnel, à l’image de l’exemple précédent.

Ce dernier exemple montre que la forme des contours n’est pas déterminée par la pratique elle-même, et qu’un contour descendant peut figurer une attente aussi bien qu’un contour montant.

À la page 91 du livre cité, Philippe Martin, affichant un énoncé interrogatif avec un contour terminal ample, formule une remarque importante pour notre propos : « il ne faut pas confondre ces contours montants de modalités interrogatives avec des contours de continuités majeures, positionnés également en fin d’énoncé, mais corrélatifs d’ellipse ». Effectivement, la ressemblance entre un contour terminal et un contour de continuation est réelle dans plus d’un

exemple à l'intérieur du corpus. Ce fait suffirait à montrer que, selon sa position dans l'énoncé, un même contour peut être continuatif ou terminal. À ce titre, le contour sur « un », dans l'exemple qui précède, pourrait tout aussi bien être non-dépendant (à isoler sur l'extrait), s'il n'était suivi des autres contours et n'introduisait pas une énumération.

À ces arguments s'ajoute celui des contrastes idiosyncratiques, c'est-à-dire propre à certains locuteurs, ou à certaines circonstances dans lesquelles le discours est prononcé (2009 : 228). Ces contrastes ne peuvent, de la même manière, que s'expliquer par un système Contour-Intonation (Symbole-Champ) : l'intonation globale forme alors un champ symsémantique, qui permet à l'auditeur de rétablir machinalement le système de contraste employé par l'énonciateur.

Le même phénomène d'idiosyncrasie peut d'ailleurs se produire chez l'auditeur : après de (trop) nombreuses écoutes d'un même extrait, il m'est arrivé de ne plus entendre comme non-dépendant le contour terminal de modalité. Lorsque j'interrompais mon audition à cet endroit, conditionné que j'étais par mes écoutes répétées, je restais dans l'attente du mot prosodique en position de Postfixe, dont je savais qu'il devait advenir.

De même qu'en musique la mélodie, la phrase, l'accord, forment un champ à l'intérieur duquel la note jouée sera « dépendante » ou « terminale » — à supposer qu'elle soit « juste » — l'intonation forme un champ, à l'intérieur duquel le contour mélodique prend une valeur déterminée.

b) Ligne-Mélodie (chapitre 3)

Ceci admis, le regroupement entre mots prosodiques s'explique de lui-même : la dépendance provoque une attente chez l'auditeur et le contraste, au moment où il se manifeste, agit alors comme un signal, qui provoque le regroupement. À ce niveau de description interviennent les capacités cognitives suggérées par Philippe Martin (2009 : 114), qui ne concernent pas ce travail.

Mais il reste un second niveau de description, qui succède à ce dernier, qui prend en compte les *lignes mélodiques*, et non plus les seuls contours. En effet, une fois le contour terminal de modalité déterminé au moyen du champ environnant, plusieurs événements restent à décrire : d'une part, le regroupement

du contour terminal avec les mots prosodiques qui précèdent ; d'autre part, la succession de nouveaux contours mélodiques, alors postposés au contour terminal. Je commence par ce dernier aspect, plus facile à traiter.

Contours post-modaux. L'intervention des contours mélodiques après le contour terminal (après le Noyau) atteste d'un nouveau « champ environnant ». À ce moment, la valeur de ces contours n'est plus déterminée en fonction des autres contours, ni même en termes de « dépendance » ou de « non-dépendance ». Cette valeur se détermine exclusivement par rapport au contour terminal du Noyau, voire par rapport à la mélodie globale de ce Noyau. Philippe Martin observe que, lorsqu'il y a fidélité à ce contour — ou plutôt à une partie de la mélodie du Noyau (observation personnelle) — alors on se trouve en présence d'un Suffixe ; s'il y a atténuation du contour — ou de la mélodie globale du Noyau (*idem*) —, alors on se trouve en présence d'un Postfixe. Dernier cas de figure, s'il y a contraste avec le contour du Noyau — ou plutôt avec la mélodie globale du Noyau (*idem*)²⁵⁶ —, c'est qu'il s'agit d'un nouvel énoncé. Ces nouvelles données mettent en évidence le rôle culminatif et démarcatif du contour terminal de modalité. D'après mes observations personnelles, elles suggèrent qu'à ce niveau de description, c'est la mélodie globale du Noyau, et non plus le contour seul, qui est pris en considération par l'auditeur.

Effet de regroupement. Pour démontrer cette suggestion, un exercice consiste à reproduire la mélodie d'un Noyau la bouche fermée (ou pourquoi pas au moyen d'une syllabe unique, du type « gna-gna-gna (↗) gna-gna-gna (↘) » — un enfant effectue ce genre d'exercice couramment). J'ai moi-même effectué cet exercice et l'ai proposé à mon entourage (les « sujets », en psychologie). Par ordre de fidélité à la mélodie originale, il est possible d'effectuer les observations qui suivent. En premier lieu, le contour mélodique de l'accent terminal du Noyau est ce qui est le plus fidèlement reproduit, indépendamment de sa hauteur absolue. En second lieu, lorsque plusieurs mots prosodiques composent le Noyau, le contraste de pente est également restitué. En dernier lieu, les différences de hauteur

256. Arrivé à ce point, la prise en compte de la mélodie devient indispensable, car un nouvel énoncé peut très bien débiter avec un contour mélodique similaire au contour terminal qui précède. C'est vraiment la mélodie globale qui va rompre avec le dernier énoncé.

relative : plus haut ou plus bas) entre chaque syllabe sont restituées, en général au bout du deuxième ou troisième essai — il faut prendre en compte l'absence de point d'articulation, qui ne facilite nullement cet aspect de l'exercice.

Bien entendu, la mélodie est bien plus fidèlement restituée lorsque l'énoncé est prononcé normalement, en imitant ou non la voix du locuteur enregistré²⁵⁷.

En revanche, lorsque cet exercice est reproduit sur un Noyau (constitué de deux ou trois mots prosodiques dans ces expériences) auquel on a ôté le premier mot prosodique, la ligne mélodique ne parvient nullement à être restituée. Il en résulte *toujours* une mélodie linéaire, plate (si l'on y soustrait la ligne de déclinaison), avec un contour terminal à peine marqué, et dans tous les cas peu fidèle à l'original. Ce qui est amusant, c'est que les sujets, forts de leurs premières imitations, sont généralement persuadés d'avoir obtenu un résultat satisfaisant (moi le premier), et s'y réessaient à cette fin, sans plus de succès.

Si l'on reproduit cette même partie du Noyau avec tous les phonèmes qui la constitue, la mélodie redevient fidèle à celle de l'extrait, et cela indépendamment de la troncature opérée. Il faut néanmoins nuancer ce « indépendamment de... », du fait que la fidélité n'est jamais aussi manifeste que lorsque le Noyau est restitué intégralement.

Je précise que les observations faites au cours de cette expérience, telles qu'elles viennent d'être restituées, se sont vérifiées chez *tous* les sujets qui ont daigné y participer, peu nombreux certes, mais dans la totalité des cas, moyennant quelques minutes d'entraînement pour certains. Le lecteur est convié à s'y essayer à son tour. Je précise que, les fois où cet exercice a nécessité un court entraînement (dans mon cas, par exemple), le ridicule de la pratique a été, de mon point de vue, seul responsable de cette nécessité.

La seule observation à tirer de cette expérience est que la ligne mélodique complète du Noyau, ou plutôt la *complétude* de cette mélodie, est essentielle à sa

257. L'imitation a tendance à introduire des contrastes de pentes singuliers par rapport à l'énoncé original : par exemple un contraste de hauteur peut s'introduire sur les syllabes accentuées lorsqu'un homme imite une femme, ou réciproquement (respectivement + **haut** et + **bas**). Cette observation prolonge celle déjà effectuée par Philippe Martin au sujet des imitateurs professionnels (2009 : 231).

reproduction. Pour comprendre en quoi cette observation est pertinente dans notre raisonnement, il faut la mettre en adéquation avec cette affirmation de Bühler, laquelle ne repose toutefois que sur un argument d'autorités (celles de Wegener et de Bühler lui-même) :

Nous affirmons que la pensée construite propre du récepteur n'est pas éliminable et que, dans une large mesure, elle n'est pas dommageable ; qu'elle est même très profitable à la plupart des buts langagiers. Quoiqu'il en soit, ce phénomène doit être considéré dans la théorie du langage comme un facteur à part entière, avec lequel il faut compter.

Bühler, 2009 : 290

Ce que l'on retient en priorité d'un morceau de musique, c'est la mélodie principale. Une fois reconnu que le comportement prosodique des contours mélodiques situés après le contour terminal de modalité n'est plus pertinent, sinon comme indice, il apparaît que l'attention de l'auditeur, passée la reconnaissance de ce contour terminal, va centrer son attention sur les différentes lignes mélodiques à l'intérieur de la mélodie globale de l'énoncé, et non plus sur les seuls contours mélodiques. Bien évidemment, la mélodie globale peut se limiter à la seule ligne mélodique du Noyau.

Au-delà du champ formé par l'ensemble des contours mélodiques (l'intonation), je pose donc l'hypothèse d'un champ mélodique, formé par l'ensemble des lignes mélodiques, gardant à l'esprit qu'une importante recherche doit encore être effectuée afin de démontrer la validité de cette hypothèse. Ce qui suit n'est qu'une partie de cette démonstration.

c) Coïncidence avec la macro-syntaxe

À ce niveau de description se situe la coïncidence entre la ligne mélodique constituée par le Noyau et son autonomie syntaxique :

Les préfixes, incises, postfixes et suffixes étant effaçables, il y a nécessairement coïncidence (alignement) entre les éléments des noyaux syntaxique et prosodique. Cette propriété est à la base du test de bonne formation à la fois syntaxique et prosodique du noyau par son extraction du reste de l'énoncé.

Martin, 2009 : 130

Autrement dit, c'est à ce niveau de description qu'interviennent les valeurs propres aux positions macro-syntaxiques dans le champ de l'énonciation (cf. 3.1.3.1.), à savoir les valeurs thématique (Préfixe et Postfixe) et rhématiques (Noyau et Suffixe).

Si le Noyau se distingue par sa « complétude » mélodique, il suit que toute ligne mélodique qui *précède* le contour terminal et qui n'entre pas dans cette mélodie sera en position de Préfixe ; toute ligne mélodique qui suit le contour terminal et qui ne reproduit pas cette mélodie sera en position de Postfixe (l'affaiblissement du contour terminal s'explique aussi de ce point de vue) ; toute ligne mélodique qui suit le contour terminal et qui reproduit tout ou partie de cette mélodie sera en position de Suffixe.

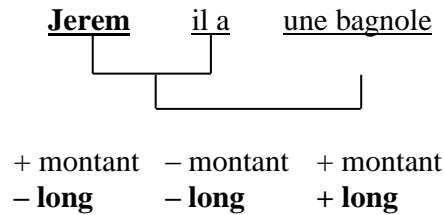
Il y a donc une distinction qui s'effectue entre la ligne mélodique principale, celle-là même qu'imite le Suffixe²⁵⁸, et les lignes mélodiques secondaires. À la première correspond la valeur rhématique, propre au Noyau et à la position de Suffixe ; aux secondes correspond la valeur thématique, propre aux positions de Préfixe et Postfixe.

À noter que rien, du point de vue de la structure prosodique, ne permet de différencier le comportement des mots prosodiques en position de Préfixe des mots prosodiques qui constituent le Noyau. On peut se demander si l'ordre de regroupement lui-même ne permet pas de distinguer ces deux positions, à un moment donné, dans le discours.

Souvent (observation effectuée à partir du corpus), les mots prosodiques en position de Préfixe se regroupent d'abord entre eux, avant de se regrouper avec un des mots prosodiques qui constituent le Noyau. Les mots prosodiques qui constituent le Noyau se regroupent en général entre eux avant de se regrouper avec le Préfixe, mais cette dernière observation est beaucoup moins systématique. Ceci n'est pas vrai, par exemple, lorsqu'il y a coréférence entre Préfixe et Noyau, comme dans l'exemple suivant — je ne traiterai que le cas de la coréférence, bien que les exceptions soient nombreuses :

258. Étant donnée la longueur du raisonnement, je n'ai pas mis d'exemples dans cette division. Pour les exemples de Suffixes qui imitent tout ou partie du Noyau, cf. fig. 34 et 73.

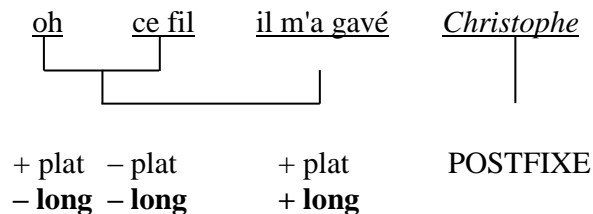
(172) *Jerem* / il a une bagnole (15m04s) [Toan 1-1]



À noter qu'à l'audition, un Noyau sans le topique qui l'introduit semble débiter à partir de nulle part. Toutefois l'expérience décrite plus haut, qui consiste à reproduire soi-même la mélodie du Noyau (et à vérifier son adéquation au moyen d'un logiciel), demeure tout à fait satisfaisante en l'absence de ce topique.

Le regroupement direct entre un topique et un mot prosodique à l'intérieur du Noyau ne se produit pas de façon systématique. Ainsi, dans l'extrait suivant, le topique se regroupe avec un mot prosodique en position de Préfixe, ici une interjection vocative/impérative²⁵⁹, lequel Préfixe se regroupe ensuite intégralement avec le Noyau :

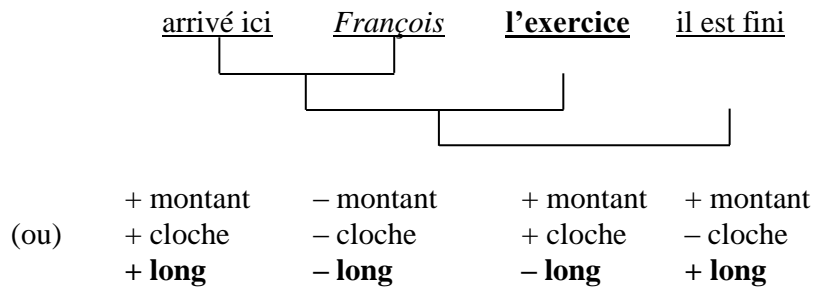
(15) *oh ce fil* / il m'a gavé / *Christophe* (1h20m02s) [Aurélié 1-1]



Ou encore dans cet autre exemple (que j'ai beaucoup de mal à décrire), pour lequel il est improbable que le regroupement ait lieu entre « l'exercice » et « il est fini », avant d'avoir lieu entre « François » et « l'exercice » (le contraste est trop prononcé entre ces deux derniers). Pour cet exemple, il ne faut pas se focaliser sur la pause après « François », qui est propre au mode de deixis de l'apostrophe et n'intervient nullement dans la segmentation orale de l'énoncé :

(86) arrivé ici *François l'exercice* / il est fini (46m50s) [Anonyme 1-1]

259. Le contraste entre les deux contours est prononcé, faute de quoi « ce fil » aurait été, du point de vue de la prosodie, une apostrophe ; cf. 2.1.3.1.



Le contour du Noyau sur « fini », indépendamment du trait de longueur qu'il partage avec le premier mot prosodique, demeure original vis-à-vis des autres contours. Mais il manque la reconnaissance d'un trait qui lui soit propre pour décrire convenablement la structure prosodique de cet extrait.

Conclusion générale. Grâce à un premier champ synsémantique, constitué exclusivement des contours mélodiques environnants, un contour va prendre la valeur « dépendant » ou « non-dépendant ». Passée la reconnaissance d'un contour non-dépendant, appelé « contour terminal de modalité », l'attention de l'auditeur va passer de l'intonation, soit l'ensemble des contours mélodiques actualisés sur certaines syllabes accentuées dans le discours, à la mélodie que forment les lignes mélodiques globales. La ligne mélodique la plus évidente étant celle du Noyau, c'est par rapport à cette dernière que vont se distinguer dans l'énoncé les syntagmes à valeur rhématique (ce qui est dit de...) des syntagmes à valeur thématique (...à propos de quoi il est dit).

5.1.1.3. L'apostrophe comme champ symbolique du nom

L'apostrophe a été définie (cf. 2.1.2.1.) comme l'ensemble formé par un ou plusieurs mots prosodiques consécutifs, qui se regroupent entre eux et dont le nom recteur est supposé se décliner au vocatif dans une langue à déclinaison. Le chapitre précédent a décrit le mode de deixis par lequel l'apostrophe se signale dans la parole spontanée, ainsi que le mode de substitution qu'emploient, d'une façon générale, les apostrophes littéraires.

Dans la Rome Antique, un nom à l'accusatif peint ou gravé sur un panneau de bois avait pour champ symbolique (*symphysique*) le panneau indicateur ainsi formé. Par analogie, le champ symbolique du *nom au vocatif* est l'apostrophe, soit

le champ formé par les contours mélodiques et/ou la ligne mélodique qui manifestent le mode de deixis décrit au chapitre précédent.

D'après ce qui précède, la description de l'apostrophe comme champ symbolique sera différente selon qu'elle se place avant ou après le contour terminal de modalité. Elle sera encore différente lorsqu'elle-même affiche ce contour non-dépendant. Dans chacun de ces cas, nous nous situons à un niveau de description différent.

a) Apostrophe pré-modale : appel

Comme l'a démontré Bühler, il n'est pas toujours nécessaire de concevoir la présence d'un champ synsémantique. D'ailleurs, ce dernier peut faire défaut au moment où une apostrophe liminaire (un appel) est prononcée, si le locuteur, par exemple, prolonge le silence qui suit généralement l'apostrophe. En dépit de ce silence, à l'audition, l'apostrophe manifesterait une valeur de dépendance (à isoler sur l'extrait) :

(173) (mec # / y faut que t'essaies de l'avoir) (1h36m11s)
[Seb 1-1]

La dépendance à droite peut être provoquée, dans cet exemple, par un mouvement en cloche sur la fin du contour (cf. 2.2.1.3.c). Comme un tel contour, faiblement marqué, n'est pas systématique dans le corpus, il ne peut justifier, seul, la dépendance à droite qui caractérise un contour mélodique liminaire.

Cela dit, le champ synsémantique aussi fait défaut dans cette position liminaire. C'est pourquoi le locuteur est susceptible d'introduire, *dans cette position uniquement*, une interjection vocative, et fournir ainsi à l'allocutaire un premier contour mélodique, capable de préciser la valeur du contour mélodique de l'apostrophe. Ceci se vérifie notamment lorsque le locuteur interpelle des personnes qui ne sont pas déjà orientées vers lui, il leur fournit alors un minimum de champ environnant :

(174) (oh les gars / ...) (50m43s) [Seb 1-1]

Au début de la thèse, la description de la prosodie a mis en évidence la présence d'un trait de modalité « prospectif », sur les deux mots prosodiques

(l'interjection et le groupe nominal), c'est-à-dire que l'on retrouve sur le contour terminal de modalité du Noyau. La valeur de dépendance peut être justifiée, du fait que la forme des deux contours est extrêmement proche, et qu'aucun ne se démarque suffisamment de l'autre pour prétendre à la valeur d'un contour terminal de modalité. À noter que, pour éviter le recours à l'interjection (trop impérative), un locuteur la remplacera fréquemment par une hésitation (« euh monsieur s'il-vous-plaît / ... »), dotée des mêmes propriétés :

(175) *euh* Christophe / *ce serait pas mieux / de jouer dans l'autre sens pour la prochaine je pense* (37m25s) [Paco 1-1]

La présence d'un champ symsémantique intonatif en est par la même affirmée.

Mais il faut encore expliquer la valeur de dépendance de l'apostrophe en l'absence de ces deux critères (mouvement en cloche et/ou interjection vocative). La précision de valeur du contour doit alors s'effectuer par l'intermédiaire d'un autre champ. À défaut, on considèrera qu'il s'agit d'un *champ sympratique* : tout signal d'*iste-deixis*, qui doit être à cette fin observé en situation réelle de parole spontanée, fait appel à la compétence de son destinataire, qu'il signale et sollicite en même temps. C'est ce dont témoignent les apostrophes littéraires et les marques attribuées ci-dessus au fonctionnement de l'*iste-deixis* (la pause et l'annonce du contour de modalité). Lorsque nous interpellons une personne, véritablement je veux dire, celle-ci entre dans son rôle d'allocutaire. Notre appel s'inscrit dans une pratique socialement ordonnée, une procédure, et c'est en cela que le contour mélodique d'une apostrophe possède certains traits récurrents *propres à cette position*. Ces traits récurrents ont été affirmés, décrits et répétés. Il s'agira de la modalité prosodique, qui aura tendance à imiter celle du Noyau et de la pause après le contour mélodique. Ces deux éléments se retrouvent dans cet exemple déjà cité (cf. fig.6) :

(176) Chris # / *tu me fais un cocktail à base de Redbull* (30m45s) [Tizz 1-1]

L'apostrophe est ici marquée par une pause longue, un contour qui annonce la modalité du Noyau et un (léger et peut-être uniquement dû à l'articulation du

[s] derrière la voyelle) mouvement en cloche. Il n'y a pas de champ synsémantique qui puisse intervenir pour préciser sa valeur, pourtant évidente à l'audition. On pourrait dire, d'après cet exemple, qu'à défaut de tout autre champ, la dépendance du contour mélodique est marquée par la juxtaposition de ces marques, et que la pratique de l'échange verbal suffit à préciser cette valeur de « dépendance » en pareille situation. La pratique en question sera abordée en deuxième section.

Il faut insister sur le fait qu'aucune de ces marques n'est obligatoire dans l'apostrophe pré-modale. Si l'apostrophe se regroupe avec le reste de la structure prosodique, la présence d'autres contours mélodiques (*i.e.* d'un champ synsémantique) va rendre l'emploi de ces marques de plus en plus facultatif. Ces mêmes marques sembleront alors relever d'une insistance. Ceci se vérifiera notamment dans les apostrophes en Préfixe *non liminaire* et dans les apostrophes en Incise.

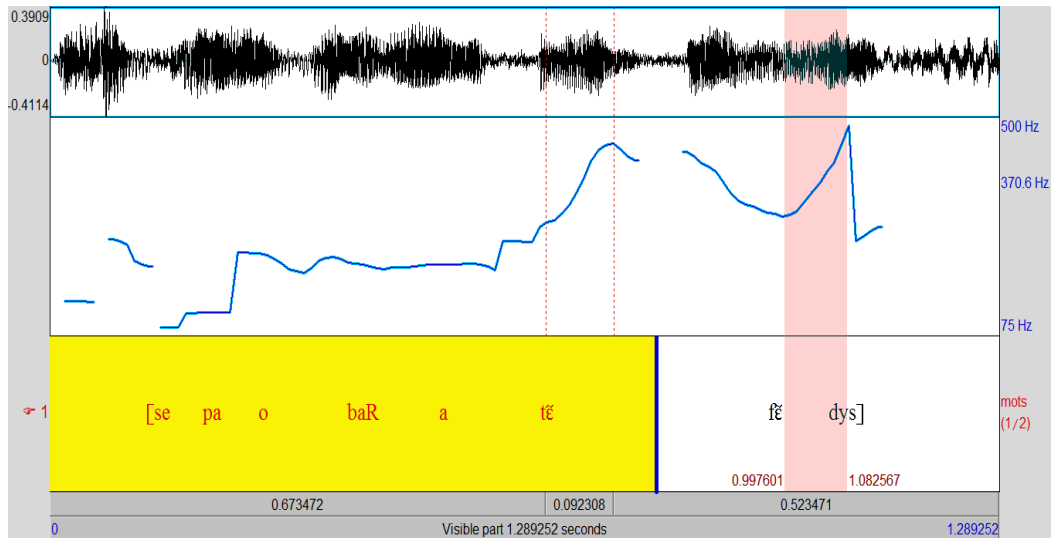
b) Apostrophe post-modale : adresse

L'adresse ne se différencie de l'appel que par sa position, qui vient après le contour terminal de modalité. De ce point de vue, ce n'est plus le contour mélodique qui va prendre une valeur de dépendance, c'est la ligne mélodique de l'apostrophe qui va prendre une valeur « non-autonome », à l'intérieur du champ synsémantique formé par la mélodie de l'énoncé.

Cette observation a déjà été effectuée dans la thèse : l'adresse, comme le syntagme en position de Postfixe, ne peut être énoncée seul. Ceci ne peut toutefois être affirmé *que* de la ligne mélodique du Postfixe. Le syntagme lui-même, s'il est énoncé seul, le sera alors avec la mélodie propre à la position de Préfixe.

L'apostrophe dans cette position a la particularité de pouvoir reprendre fidèlement le contour mélodique du Noyau (mais non la ligne mélodique !) Ce qui revient à dire qu'elle ne présente pas nécessairement une atténuation de la modalité prosodique. On s'en convaincra à travers l'illustration suivante :

(177) *c'est pas au bar à thym* / Findus (24m10s) [Cha 1-1]



[Fig.69 : Contour mélodique fidèle au contour du Noyau]

Cela étant dit, cette particularité se retrouve dans mon corpus sur certains topiques dans la même position. Ces derniers présentent toutefois une amplification de la modalité du Noyau (+ **ample**), tandis que l’apostrophe reprend fidèlement cette modalité, en modulant éventuellement la durée ou la hauteur, comme dans cet exemple, jamais l’amplitude.

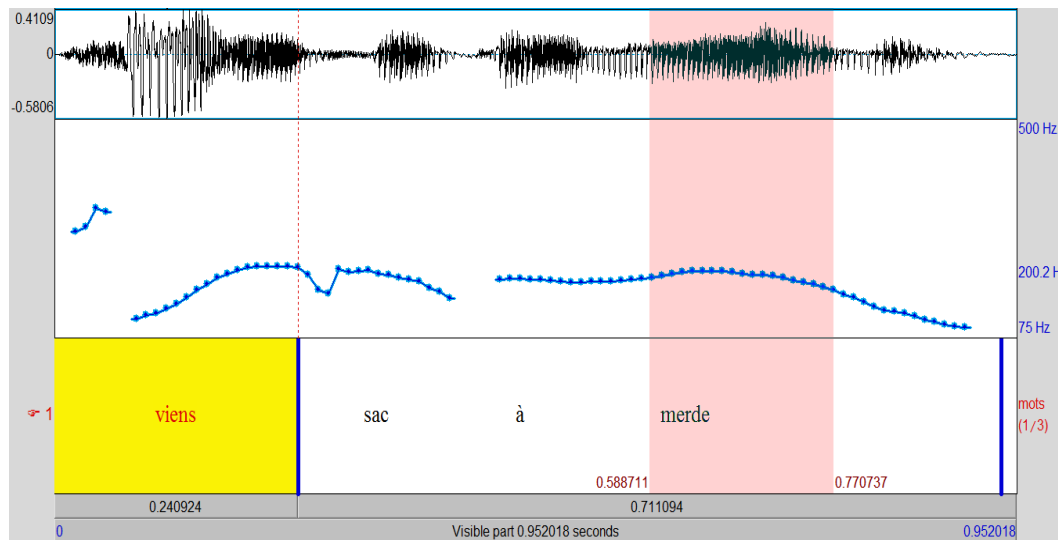
Les marques mises en évidence pour l’appel ne se retrouvent plus dans cette position, bien que l’amplification du contour mélodique puisse résulter d’une propriété analogue à l’annonce de la modalité du Noyau. Cette propriété découle alors naturellement des remarques sur l’adresse proposées à la fin du chapitre précédent.

c) Apostrophe modale : attribution nominale

L’apostrophe modale possède un contour non-dépendant qui se manifeste souvent indépendamment de tout champ syntactique (*i.e.* de tout contour mélodique environnant), au moyen d’un trait de durée long et d’un trait de modalité déclaratif (- **montant**).

Certaines apostrophes de ce type possèdent toutefois un champ syntactique environnant, comme dans cet exemple plusieurs fois cité :

(178) viens sac à merde (9m25s) [Romain 1-2]



[Fig.70 : Contour long pris dans un mouvement de type protase-apodose]

Le contraste est ici manifeste avec l'accent précédent : la retombée du voisement sur l'accent terminal de l'apostrophe conclut une mélodie de type protase/apodose et l'accentuation est redoublée au moyen du trait de durée.

Dans la plupart des cas, la présence d'un champ synsémantique fait défaut. La valeur de « non dépendance » du contour mélodique doit alors être attribuée à un champ sympratique. Montrer que cette tournure s'intègre toujours à une pratique déterminée, ou vient déterminer une pratique le cas échéant, fera l'objet de plus de la moitié du chapitre. L'appel sera également évoqué en ces termes.

Il a été suggéré plus haut que la non-dépendance (intonative) et l'autonomie (mélodique) d'un syntagme conférerait automatiquement une valeur rhématique à ce dernier. Mais cette non-dépendance du contour mélodique de l'apostrophe-Noyau doit encore être expliquée. Dans tous les cas, l'allocutaire comprend toujours que ce syntagme « se dit de » (en l'occurrence de lui).

La présente démonstration s'est bornée à attester de la réalité du phénomène par l'expérience auditive, indépendamment de tout fonctionnement syntaxique. Mais ayant traité de la référence au chapitre précédent, il restera encore à démontrer, dans ce chapitre, comment la valeur attributive elle-même se forme à l'intérieur de cette forme d'énonciation.

5.1.2. Les noms de discours

Comme il vient d'être vu, la valeur de l'apostrophe, indépendamment de tout emploi du nom, est en partie définie par son environnement intonatif et mélodique. L'apostrophe n'étant constituée que de deux valeurs, l'une référentielle, l'autre prédicative, il est possible de voir à cet endroit une identité remarquable entre les valeurs thématiques et rhématiques, propres à la segmentation macro-syntaxique, et les valeurs référentielles et attributives, propres à l'apostrophe.

L'équivalence avec les propriétés du nom en apostrophe, dans l'une ou l'autre de ces positions, est évidente : s'il se place au côté du Noyau, le nom possède un fonctionnement purement dénotatif (*i.e.* non-connotatif) ; s'il est en position de Noyau, le nom connote alors le sujet de ce Noyau, et ne dénote plus, dans la terminologie de Mill, que quelques-uns des attributs qui sont traditionnellement associés au nom.

Si j'interpelle un cheval en lui disant « hé cheval blanc ou galopes-tu comme cela », « cheval blanc » sera, à l'intérieur de mon énoncé, non-connotatif, et cela indépendamment de la couleur du cheval et du fait que *blanc* soit, dans la langue, un adjectif. Si, en revanche, je me moque du même cheval en le traitant de « Blanche-Neige », indépendamment de la couleur du cheval et du fait que *Blanche-Neige* soit, en langue, un nom propre, le nom sera connotatif : il connotera le cheval en question, mon allocutaire. Il y a donc deux valeurs du nom en apostrophe, non-connotatif et connotatif, qui coïncident avec les valeurs, référentielle et prédicative, de l'apostrophe elle-même, ainsi qu'avec les valeurs, thématique et rhématique, que le syntagme acquiert à travers le champ mélodique de l'énoncé.

Il s'agit de montrer à présent, d'après ce qui vient d'être vu, la capacité de la mélodie à former des noms de discours, indépendamment de la valeur du nom lui-même. On s'interrogera donc sur la valeur du nom, avant de donner des exemples de *noms de discours*, qui devraient suffire à témoigner de la coïncidence qui nous préoccupe.

5.1.2.1. Remarque sur le couple dénotation/connotation

Le couple dénotation-connotation est entré dans la tradition grammaticale par la grammaire d'Arnauld et Lancelot, qui proposaient par là une explication de la distinction substantif/adjectif propre au nom *en Langue* (moi qui précise). Reprenant cette distinction des grammaires scolastiques, ces penseurs définissent alors la dénotation et la connotation, respectivement, comme *signification distincte* et *signification confuse* du mot (1993 [1846] : 49).

Mill a réintroduit ce couple dans *A system of Logik*, afin de l'adapter au discours de la logique propositionnelle. Il définit la *dénotation* comme le fonctionnement diacritique d'un nom, qui réfère ainsi à l'objet, au concept, à l'entité, à l'attribut, au lieu, à l'évènement nommé, et la *connotation* comme le fonctionnement permettant de lier le nom à un *support*, à l'intérieur du discours (cf. 2.1.3.2.) — ce qui se produit notamment lorsque le nom est un adjectif, ou se trouve en position d'attribut.

Dans son ouvrage sur les noms propres, Marie-Noëlle Gary-Prieur constate le rejet de la thèse millienne de noms propres en linguistique (1994 : 16-19)²⁶⁰. Elle réhabilite alors cette dernière, en précisant finalement que le couple dénotation-connotation ne s'applique pas, chez Mill, à des éléments du lexique (langue), comme cela était originellement le cas chez les Modistes et les grammairiens de Port-Royal. En effet, Mill n'effectue pas de distinction entre

260. La théorie des noms de Mill implique que tout nom propre (*individual name*, même s'il emploie également l'expression *proper name*) est non-connotatif, c'est-à-dire qu'il n'attribue aucune propriété, ne dit rien de rien et ne fait que référer au porteur de ce nom. La lecture que propose Dairine O'Kelly de ce passage est tout à fait éclairante : « On notera qu'on peut dire, soit « Vercingétorix est un chef gaulois », soit « Vercingétorix est le nom d'un chef gaulois ». Dans le premier cas, on a en vue le référent, dans le second le nom de celui-ci » (2005 : 31). On voit qu'à aucun moment, du nom de discours au mot en langue, il n'est question de « sens ». C'est aussi pourquoi Alan Gardiner (2005 [1937], cité par O'Kelly) distinguait cinq classes de noms propres : à la première correspond le « mot en langue », le nom du référent ; aux quatre autres correspondent ses emplois en discours. La seconde correspond à l'*individual name* de Mill (« Vercingétorix était un chef gaulois ») ; la troisième correspond à l'emploi abstrait du nom propre (« tous les Christophe sont des menteurs », « on n'a pas d'intellectuel chez les Bruno ») ; la quatrième correspond à l'emploi attributif du nom (« c'est un véritable Einstein votre chien », « Don Juan va ») ; la dernière correspond à l'emploi « commun », substantif ou adjectif, du nom propre (« c'est *du* Mill tout craché », « elle est très Gardiner en ce moment »).

Langue et Discours, et l'idée de *champ* est encore étrangère à la science de son époque. S'il semble parfois décrire (et croît décrire, sans aucun doute) des éléments du lexique indépendamment de leurs attestations en discours, la définition qu'il propose s'applique *in fine* dans le cadre étroit de la proposition logique, ce qui le contraint à définir le nom, dès le premier chapitre de son ouvrage, comme quelque chose susceptible de faire l'objet d'une affirmation ou d'une négation. Son attention est donc focalisée sur le fonctionnement du nom en discours, et il lui est en définitive impossible d'en extraire des éléments purement lexicaux. Dairine O'Kelly a énuméré, dans un article de 2010, les nombreuses contradictions que cette indistinction impliquait dans les définitions que propose le logicien, et, dans un article complémentaire de 2011, les différents outils linguistiques qui sont depuis venus suppléer à ces contradictions.

Pour les contradictions, il suffira de faire remarquer que la dénotation ne peut fonctionner en discours, car le fonctionnement diacritique du nom préexiste à son emploi : le moment où le voleur trace une croix à la craie sur *une* maison et le moment où l'autre voleur doit trouver *la* maison marquée d'une croix sont deux moments distincts, qui correspondent respectivement à l'institution du nom en Langue et à son emploi en Discours. Au contraire, il a été suggéré dans cette thèse (cf. 3.1.3.2.), à travers les emplois du nom en apostrophe, que la connotation, telle que Mill la définit du moins, est un mécanisme qui existe dans et par le discours. C'est ce qu'il s'agira de mettre en évidence dans les points suivant.

Pour expliciter le mécanisme de la connotation *en Langue*, Dairine O'Kelly (2011 : 139-140) a recours à la notion d'*incidence*, telle que définie dans la grammaire guillaumienne : l'adjectif, conçu comme apport, doit trouver un support auquel s'attribuer, l'on dira « est incident à » un support (Guillaume, 1982 : 53-54) ; le substantif, s'il est lui aussi conçu comme apport, possède déjà son support, qui ne peut être, en tout état de cause, que lui-même. Lorsque je dis « l'homme est un animal comme les autres », le support des attributs dénotés par le mot *homme*, c'est « l'homme » (1982 : 55). Cet outil, l'incidence, permet notamment de décrire les catégories grammaticales les unes par rapport aux autres (il possède en cela la même fonction que la *rection*, chez Hjelmslev ; cf. 1.2.1.3.) : incidence du premier degré pour l'adjectif, qui *se dit du nom* ; incidence du

second degré pour l'adverbe²⁶¹, qui *se dit du* verbe ; incidence zéro du substantif, qui *se dit de* lui-même. On observe le même mécanisme d'incidence au niveau de la syntaxe : incidence du premier degré pour le prédicat, qui *se dit du* sujet ; du second degré pour l'adverbe²⁶¹, qui *se dit du* prédicat ; incidence zéro du sujet, qui *se dit de* lui-même.

Cette distinction est propre à la langue, elle concerne d'un côté les parties du discours et de l'autre les fonctions syntaxiques, et décrit ainsi le système morphosyntaxique. Dans la terminologie de ce chapitre, on dira de l'incidence qu'elle est une *capacité de champ* : par elle, le mot ou le syntagme va acquérir sa précision de signification dans le champ environnant, le plus souvent à partir des éléments le plus proche (l'adjectif devient épithète du nom, l'adverbe devient modalisateur de l'adjectif ou du verbe, etc.) Ceci permet d'effectuer le parallèle qui convient avec la définition de la connotation selon Port-Royal. L'incidence appartient à la *signification confuse* du mot. Elle attend d'être complétée, précisée, à l'intérieur d'un champ environnant, soit le contexte (champ symsémantique), la procédure (champ sympratique) ou la situation matérielle (champ symphysique) dans lequel le mot se manifeste.

Il n'est évidemment pas de l'intention de ce qui suit de nier la réalité ou le mérite de cette distinction qu'est la signification distincte (dénotation) et la signification confuse (incidence) d'un mot. L'idée est de faire appel au sens commun, et de prétendre qu'avant de pouvoir exister en langue, c'est-à-dire d'être instituée, cette séparation entre signification distincte et signification confuse s'est vraisemblablement effectuée, à un moment donné, en discours. Il est en tout cas très improbable qu'elle ait été instituée avant que d'être attestée.

On remarque d'abord que cette distinction, si l'on omet de pousser trop loin la comparaison, est analogue à celle qui existe aujourd'hui entre sujet et prédicat, entre nom et verbe, ou encore entre substantif et adjectif. Or si je me réfère à la

261. Je propose, en complément, une réflexion personnelle, dont je n'ai pas vérifié la justesse mais qui servira à défaut d'illustration : s'il est possible d'accroître le degré d'incidence à l'intérieur du Noyau par ajout d'adverbes (notamment de quantifieurs), il faut respecter un ordre d'incidence en français. Je ne peux pas dire : « Chris (0) il est (1) vraiment (2) trop (2) *beaucoup (3) bourré (1) », du fait d'une rupture d'incidence entre « trop » et « bourré ». En revanche, je peux dire : « Chris (0) il est (1) vraiment (2) beaucoup (3) trop (2) bourré (1) ».

majorité des grammaires, le second membre est défini comme ce qui *se dit du* premier. Mais ces distinctions sont opérantes en syntaxe, en morphologie ou dans le lexique, c'est-à-dire sont instituées en langue. Or il nous faut trouver un équivalent en discours, c'est-à-dire un analogon qui ne trouve ses fondements structurels *que* dans la formation du discours, ce qui revient à dire, pour cette thèse, dans l'intonation, la mélodie ou le geste.

Il est possible de démontrer qu'un tel analogon²⁶² existe, et qu'il met en évidence les deux positions en discours : l'une qui restreint l'emploi du syntagme à une signification distincte, l'on dira « non-connotative » ; l'autre qui confère au syntagme une signification confuse, l'on dira « connotative ».

5.1.2.2. Position non-connotative : *Onoma*

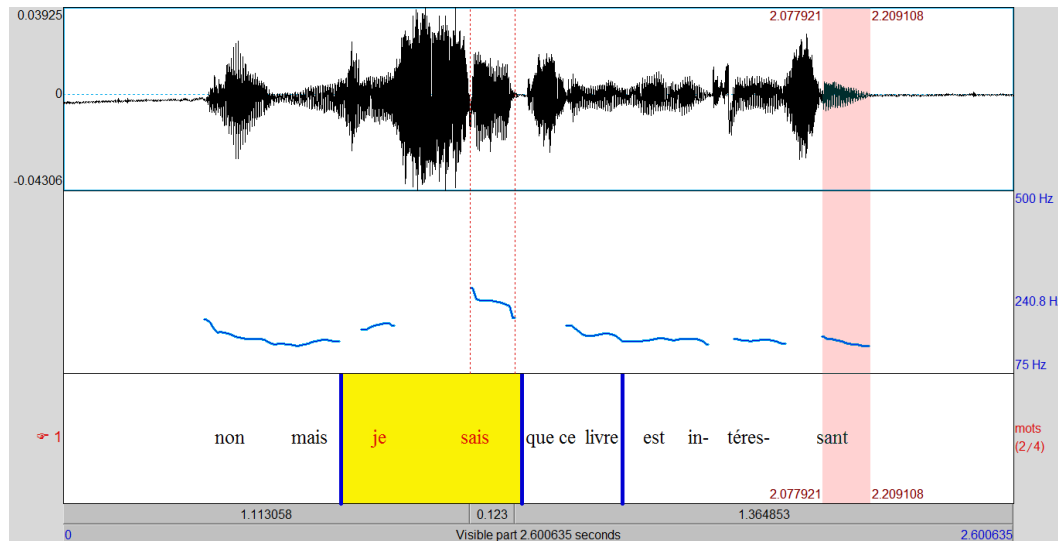
L'analogon en question sera exemplifié au moyen des *noms de discours*, terme que j'emprunte à Guillaume (1982 [1948] : 144 à 218), pour qualifier le fonctionnement de la subordination d'un syntagme en discours. On traitera dans ce point des noms de discours *substantifs*, en montrant que ces derniers se forment en discours, non pas au moyen d'une conjonction de subordination, comme le suppose Guillaume, mais en rendant non-autonome la mélodie d'un *nucléus*. Ce dernier terme est emprunté à Lucien Tesnière. Il désignera dans ce qui suit, sans contradiction, je pense, avec l'auteur, un syntagme pouvant être isolé dans le discours afin de former un Noyau²⁶³.

Dans un exemple repris de Denis Creissels (cf. 3.3.3.1.), « Je sais que ce livre est intéressant », il a été dit que « je sais » (en réalité : « Pierre ne sait pas », ce qui revient au même ici) figurait en tant que *rhème* dans l'énoncé, comme Noyau, tandis que « que ce livre est intéressant » figurait en tant que *thème*, en

262. Le terme est employé par Bühler dans la *Sprachtheorie*. Il est repris fidèlement du terme grec et désigne un objet soumis aux mêmes lois que l'objet décrit, mais dans un autre domaine, à un autre niveau de description (exemple : la touche de couleur en peinture et le mot dans son contexte ; cf. 5.1.1.1.). Il sera fréquemment employé dans ce chapitre, du fait que les démonstrations ont majoritairement recours à l'analogie.

263. Comme le présuppose l'énoncé auquel renvoie cette note, j'aurais malheureusement recours à des manipulations pour démontrer ce qui suit. Le bien-fondé de la description mélodique n'en demeure pas moins réel. Les manipulations sont essentiellement à destination des grammairiens circonspects.

position de Postfixe. Ceci est confirmé par la prosodie (ci-dessous une simulation) :



[Fig.71 : « non mais je sais que ce livre est intéressant »]

« Que ce livre est intéressant » est, pour Guillaume (1982 : 187), un *nom de discours*. En effet, tandis que « ce livre est intéressant » pourrait logiquement former un énoncé (un Noyau) à lui seul, la conjonction de subordination a pour effet d'en faire un groupe nominal à part entière²⁶⁴. Le groupe ainsi formé, il devient possible de lui attribuer l'étiquette « nom de discours », du fait qu'il fonctionne, en discours, comme un nom, et plus précisément comme un *nom substantif*.

Qu'il fonctionne comme un nom substantif peut être démontré à travers diverses manipulations grammaticales. Il est possible d'employer un groupe de ce type comme support de prédication, en position de topique (Préfixe) : « que ce livre est intéressant, je le sais déjà » ; comme d'effectuer une prédication directe sur ce groupe : « que ce livre est intéressant *est un fait* »²⁶⁵. On retrouve dans ces

264. Il s'agit, chez Tesnière, d'une *translation de second degré* : la nécessité d'établir une relation *syntaxique* entre deux *nucléus* peut produire une substantivation (comme ici, au moyen de la conjonction de subordination « que ») ou une adjectivation (par exemple au moyen du pronom relatif « qui ») de l'un des deux nucléus (1988 [1959] : 543).

265. Tout comme il est possible de réemployer ce *nom de discours* en position de Noyau, et de produire ainsi une forme expressive : « (qu'est-ce) que ce livre est

manipulations tous les termes vus dans les analogons du point précédent : un substantif de discours peut fonctionner tantôt comme un nom (en position d'objet), tantôt comme un thème (en position de topique) et tantôt comme sujet du verbe.

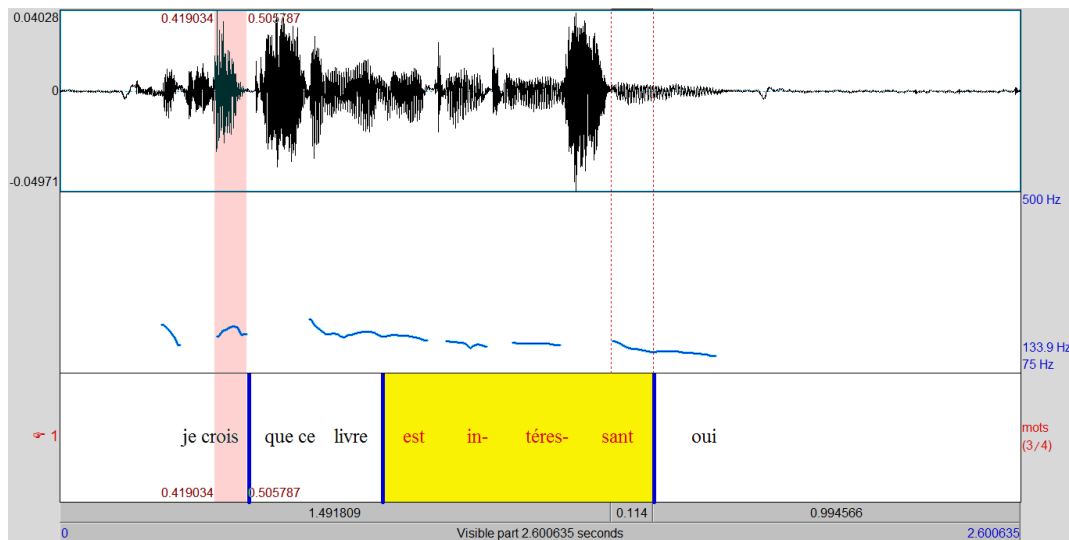
La reconnaissance du nom de discours doit être mise en corrélation avec plusieurs observations effectuées sur la courbe mélodique qui précède. D'une part, le Noyau mélodique est en réalité « je sais ». Comme il a été rappelé au troisième chapitre, le verbe « savoir » implique que la proposition complétive est thématique. « Que ce livre est intéressant » est semblable à un nom d'après ses fonctions, mais se trouve également être, d'après sa courbe mélodique (non-autonome, Postfixe) un syntagme à valeur thématique. De même dans les manipulations qui précèdent.

Ce qu'il faut démontrer à présent, c'est que l'emploi de la conjonction de subordination n'est pas nécessaire au bon fonctionnement du *nom de discours* : la simple parataxe y suffit (cf. Tesnière, 1988 [1959] : 548), par exemple dans « intéressant / ce livre », « je sais (↘) / ce livre est intéressant (↘) (— tu l'as déjà dit) » ou « ce livre est intéressant (↗) / je sais (↘) ». Dans ces trois configurations, c'est uniquement la mélodie qui permet de considérer respectivement « ce livre » et « ce livre est intéressant » (x2) comme détachés du Noyau et possédant une valeur thématique (deux fois en Postfixe, une fois en Préfixe).

La plupart des complétives possèdent, à l'instar de cet exemple, une ligne mélodique postposée au Noyau et non-autonome. En dehors de ce cas, ils arrivent qu'elles forment le véritable Noyau de l'énoncé. Le *nucléus* qui précède devient alors le syntagme à valeur thématique (Préfixe) et la conjonction doit être annexée à ce dernier. Dans un énoncé tel que « je crois que ce livre est intéressant », l'intonation pourra donner « je crois que »²⁶⁶ en Préfixe et « ce livre est intéressant » comme Noyau :

intéressant ». Dans la syntaxe de Tesnière, ceci revient à effectuer une nouvelle translation à partir de cette dernière (1988 [1959] : 474).

266. « Que » n'étant pas voisé, il peut être annexé au mot prosodique qui le précède, ce qui permet de conserver sans contradiction l'analyse que Guillaume fait des noms de discours. Chose étonnante, qui sera rappelée au point suivant, si l'on veut formuler le



[Fig.72 : « je crois que ce livre est intéressant oui »]

En ce cas, c'est « je crois que » — dont le verbe est un *recteur faible*, d'après la définition de Blanche-Benveniste (1989) — qui prend une valeur thématique. « Ce livre est intéressant » devient un Noyau, avec une mélodie autonome, et peut à ce titre être énoncé seul, ou être antéposé *sans la conjonction*. Tout ceci au contraire de ses « homophones » précédents. Ce phénomène incombe donc en partie à la grammaire particulière de certains verbes, tels que *croire*, *sembler*, *dire* ou *penser*. On le retrouve dans des tournures du type « Il est possible de démontrer que », « On observe que », « Le fait est que », etc., toutes en position de Préfixe dans l'énoncé. Dans tous les cas, l'intonation et/ou la mélodie précisent la valeur de chacun des segments.

La formation d'un nom substantif peut donc s'effectuer en Discours, exclusivement à travers le champ mélodique, d'après la position du syntagme en question (Préfixe ou Postfixe), non nécessairement introduit par « que ». Indépendamment de ce champ, il est toujours possible, aujourd'hui en français, d'employer une conjonction de subordination afin de former un nom de discours substantif. Cette possibilité peut être due à l'exploitation d'un [k], qui se serait institué de lui-même comme phonème articulatoire, et aurait pris peu à peu la valeur de *translatif*²⁶⁷. Dans tous les cas, que ce soit au moyen de l'intonation ou

même énoncé sans la conjonction, la copule tombe également : « je crois ce livre intéressant ».

267. Le terme est de Tesnière, 1988 [1959] : 549.

par introduction d'un « que », le phénomène global à décrire est le même : le *nucléus* (en langue) est rendu non-autonome (dans le discours) au moyen de la mélodie. Ce qui a pour effet de le placer dans une position non-connotative.

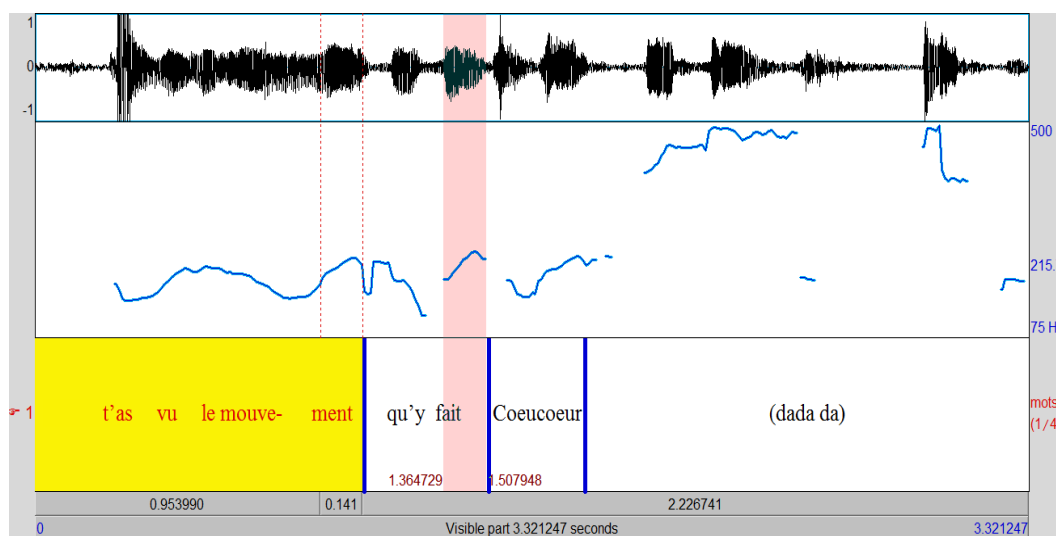
5.1.2.3. Position connotative : *Rhéma*

L'exemple de la conjonction de subordination « que » comme capable de former des noms de discours *substantifs* possède son équivalent adjectival, le pronom relatif « qui »/« que », également capable de former des noms de discours d'après Guillaume. Ces noms de discours adjectifs peuvent formés, avec le nom qu'ils qualifient, un groupe nominal, de même que n'importe quel adjectif. Ceux-ci sont alors en position d'épithète. Mais ils peuvent également être détachés, au moyen de la mélodie, du nom qu'ils qualifient. On les dira alors en position d'*attribut* ou de *prédication seconde*. C'est cette seconde position qui nous intéresse.

(179) *t'as vu le mouvement / qu'il fait*²⁶⁸ / *Coeucoeur* (2m25s)
[Jean-Claude 1-1]

Dans cet extrait, « qu'il fait » est en position de Suffixe. Le pronom relatif qui l'introduit lui confère, d'après Guillaume (1982 : 146), la valeur d'une « qualification généralisée » du substantif qui précède. Mais cette qualification, ainsi qu'on le voit sur la courbe, n'est pas comprise dans le Noyau, et ne peut non plus être antéposée à l'énoncé.

268. Sur la figure 70, la position de Suffixe est signalée par la non-atténuation du contour (qui élimine la position de Postfixe) et le mouvement général de la courbe mélodique, qui reproduit à son échelle celui du Noyau. Si le lecteur n'est pas convaincu par cette démonstration, j'attire son attention sur l'impossible antéposition de « qu'il fait » devant « t'as vu le mouvement », ainsi que l'autonomie mélodique de ce dernier.



[Fig.73 : « t'as vu le mouvement qu'il fait Coeucœur »]

Il faut introduire ici une distinction importante du point de vue de la grammaire, qui a son pendant mélodique, à savoir la distinction entre propositions subordonnées relatives *déterminative* et *explicative*. Les propositions relatives étudiées ci-dessous possèdent toutes, comme dans cet extrait, une mélodie globale (ligne et contour) qui imite celle du Noyau. Elles ont la propriété de pouvoir constituer un Noyau à elle seule ou d'être énoncées indépendamment de ce dernier. La grammaire les qualifie d'*explicatives*. En revanche, les propositions relatives dans des exemples comme « le premier qui rit aura à faire à moi », « le livre que j'ai lu est intéressant » ou « t'as vu le mouvement (↗) qu'il fait (↘) », fonctionnent comme épithètes du nom qui précède, elles réduisent son *extension*. La grammaire les qualifie de *déterminatives*. Elles ne sont pas concernées par la démonstration qui suit.

Les *explicatives*, détachées, impliquent, en grammaire, une non-réduction de l'expansion du nom ainsi qualifié. Le nom reste entier, et les éléments qui viennent s'ajouter à l'énoncé forment *de facto* une *prédication seconde* (Dan Van Raemdonck, 2007 : 174). Ce phénomène a son équivalent dans la macro-syntaxe, puisque la position de Suffixe correspond à une nouvelle prédication à l'intérieur de l'énoncé. Cette position ne se restreint pas, toutefois, aux relatives explicatives.

Le pronom relatif, indépendamment de ces phénomènes de discours, obéit à la même fonction syntaxique que la conjonction de subordination vue au point précédent : il permet de former un nom de discours (Guillaume), à partir d'une

phrase complète, d'un *nucléus* (Tesnière). La différence avec la conjonction de subordination est que le nom de discours est cette fois *adjectif*²⁶⁹, il se dit de quelque chose. Si l'on retire du syntagme seul le pronom relatif, la copule disparaît et il ne reste plus qu'un verbe sous forme adjectivale : « le mouvement qu'il fait » > « le mouvement fait ». De même dans cet exemple donné par Guillaume : « le livre que j'ai lu » > « le livre lu », ou encore dans l'exemple donné plus bas (181) : « le jeu que tu veux » > « le jeu voulu », tous au présent de l'indicatif c'est entendu. Avec le pronom relatif « qui », le verbe conjugué se verra plus logiquement remplacé par un participe présent : « le premier qui rit » > « le premier riant »²⁷⁰. Quant aux autres pronoms relatifs *quoi, dont, où, lequel, laquelle, desquelles*, etc., il faudrait pouvoir décomposer la synthèse dont chacun de ces termes procède, avant que d'en montrer l'équivalence avec une forme adjectivale. À défaut, je renvoie une nouvelle fois à la syntaxe de Tesnière (1988 [1959] : 560).

Tandis que la valeur adjectivale vaut pour le syntagme conçu isolément, et ne permet pas de distinguer les subordonnées déterminatives des explicatives, la mélodie intervient pour conférer sa valeur de « qualification généralisée » (Guillaume) ou de « prédication seconde » (Van Raemdonck) à la proposition explicative. Sur la courbe mélodique qui précède, c'est la position de Suffixe qui confère sa valeur rhématique, *qui se dit de*, au syntagme, en reproduisant la mélodie du Noyau. Comme au point précédent, il suffit de démontrer qu'en l'absence de pronom relatif, le syntagme conserve cette valeur attributive, ou de « prédication seconde ».

Contrairement aux propositions déterminatives, les propositions explicatives peuvent être employées seules dans le discours. Le plus souvent, elles conservent

269. Lorsque l'adjectif prend la position d'épithète, il est pris dans le même mouvement mélodique que le substantif auquel il se rattache : il est en position non-connotative si le substantif est lui-même en position non-connotative (exemple : « *méchant* personnage / peux-tu me passer s'il-te-plaît » [Aurélié 1-1] ») ; il est en position connotative si le substantif est lui-même en position connotative (exemple : « tiens — *sale* pauvre » [Seb 1-1]).

270. Une exception pour les verbes perfectifs, comme *naître, mourir, arriver*, qui marquent déjà la fin d'un procès et peuvent s'employer sous n'importe quelle forme adjectivale, avec une tendance plus naturelle pour le participe passé : « le premier qui naît » > « le premier né/naissant ».

leur position de Suffixe, avec ellipse du Noyau. La présence du pronom relatif n'est alors plus nécessaire, non plus que celle de la copule, déjà impliquée dans cette position :

(180) *Plé / tu peux me passer ma sacoche / qui est en dessous de
toi / s'te-plaît (46m20s) [Romain 1-3]*

> en dessous de toi / s'te-plaît

Pour ce type d'exemple, le plus représenté en parole spontanée (cf. Blanche-Benveniste, 1997a, à propos du Suffixe), la parataxe suffit à indiquer la relation qui lie la subordonnée à son antécédent : « ma sacoche / en dessous de toi ». Il n'y a donc ni besoin de verbe, ni de pronom relatif, pour marquer la prédication que porte ce syntagme. L'antécédent doit, en revanche, être réintroduit, sous la forme d'une détermination, dès lors qu'il possède la fonction d'objet à l'intérieur de la proposition relative :

(181) *hé ben / prends le jeu / que tu veux / Deb — si tu veux le
jeu / tu le prends (15m23s) [Toan 1-1]*

> *celui* que tu veux / Deb

Dans l'exemple qui suit en revanche, la proposition relative constitue le Noyau. Elle se différencie de la proposition conjonctive complétive vue au point précédent du fait que, énoncée seule, elle conserve avec elle le pronom relatif, et forme en conséquent un Noyau interrogatif :

(182) *ben c'est toi (↘) / qui l'as fait tomber (↗) / espèce de
connard (28m41s) [Toan 1-4]*

> qui l'a fait tomber (↗) / [—] espèce de connard (↗ [↘])

Là encore, les exemples de la forme de ce dernier ont également été traités par Blanche-Benveniste (1997b), qui a ainsi pu mettre en évidence l'intérêt de la macro-syntaxe dans le traitement des constructions clivées et pseudos-clivées.

Dans tous ces exemples, c'est la ligne mélodique propre au Noyau ou au Suffixe qui confère sa valeur connotative-prédicative (qui se dit de) au syntagme.

5.1.2.4. *Onoma-Rhéma* : synthèse et retour à l'apostrophe

Les points précédents s'en sont tenus à la description des seules propositions subordonnées. Comme elles se forment tardivement en discours, elles témoignent de l'existence d'un champ mélodique, capable d'assigner une valeur thématique ou rhématique au syntagme. Si l'on envisage ces syntagmes comme des noms formés en discours, ceci équivaut à dire de ces syntagmes qu'ils sont dans une position non-connotative ou connotative *par rapport au Noyau de l'énoncé*.

L'apostrophe, en grammaire, est une forme dont la particularité est de ne se manifester *qu'en* Discours. Elle n'existe pas en Langue. Ce pourquoi elle obéit au même fonctionnement que ces noms de discours : lorsque son contour mélodique est dépendant d'un contour situé après elle (Préfixe), ou lorsqu'elle ne peut être énoncée de façon autonome (Postfixe), le syntagme se retrouve dans une position non-connotative ; au contraire, lorsque son contour n'est dépendant d'aucun contour situé après elle, qu'elle forme une mélodie autonome (Noyau-Suffixe), elle se retrouve dans une position connotative, et cherche alors un support auquel s'attribuer.

Une description naïve de ces deux positions est que tout syntagme dans la première position nomme quelque chose, un état de fait, tandis que tout syntagme dans la seconde position « se dit de » quelque chose. Il a par ailleurs été donné le nom de *support* à ce quelque chose.

Dans le cas de l'apostrophe en position connotative, le support n'est pas explicité. On suppose alors que la reconnaissance de ce support, l'allocutaire, s'effectue sur le mode de l'*iste-deixis*. Même si l'affirmation peut sembler, en elle-même, évidente, la description se heurte à de nombreuses réserves. En effet, si je réduis l'attribution nominale à un nom en position connotative accompagnant un mode d'*iste-deixis*, soit schématiquement :

Nom (partie de discours) + **iste-deixis** (comportement) + **position connotative** (mélodie)

Alors il me faut considérer comme relevant de l'attribution nominale des emplois comme « halte », « silence », « garde-à-vous », « feu », « lumière »,

« moteur », « action », « un café », etc., soit toute la catégorie des noms-impératifs.

La différence est que dans tous ces emplois, qui supposent un champ sympratique, je nomme un état de chose, dont j'attends de mes allocutaires, signalés par *iste-deixis*, la réalisation. L'état de chose nommé n'est donc pas ce qui est visé par l'*iste-deixis*, à la différence de l'apostrophe, où l'état de chose nommé coïncide, on ne sait trop comment, avec ce qui est visé par l'*iste-deixis*. En ce qui concerne l'attribution nominale, on serait même tenté de dire, et la différence ne peut, de toute évidence, que se situer à cet endroit, que c'est bien *l'état de chose nommé qui est visé par l'iste-deixis*, ou autrement dit que, lorsque je traite quelqu'un de « menteur », je m'adresse à *lui-en-tant-que*-menteur. Pareillement, lorsque j'appelle une personne « Jean » ou « méchant personnage », je m'adresse à *elle-en-tant-que* Jean ou méchant personnage. On rappelle que le nom, dans l'une et l'autre position, est supposé prendre la marque du vocatif dans une langue à déclinaison.

Si cette observation est fondée, alors il y a effectivement, comme le soulignait Wittgenstein (cf. 5.1., citation en exergue), de quoi s'étonner.

5.1.3. Du signal au symbole : une histoire naturelle

Donner des ordres, poser des questions, raconter, bavarder, tout cela fait partie de notre histoire naturelle, tout comme marcher, manger, boire, jouer.

Wittgenstein, 2004 : § 25

Cette enquête sur le fonctionnement du nom en apostrophe s'est arrêtée à la distinction de deux positions, l'une non-connotative, l'autre connotative, qui est l'analogon en discours de la distinction générale entre *onoma* et *rhêma*, qui se retrouve à tous les niveaux de description en grammaire.

Cette distinction s'opère essentiellement, dans le discours, à deux niveaux dans la chaîne parlée : dans un premier temps au niveau de l'intonation, au moyen d'un trait dépendant/non-dépendant, attribué au contour mélodique ; dans un deuxième temps au niveau de la mélodie, au moyen d'un trait autonome/non-autonome attribué à la ligne mélodique.

Le phénomène qui s’observe en diachronie, lorsque le nom ou le syntagme passe d’une position à l’autre, est appelé *révocation* par Guillaume. Un nom, employé originellement pour dénoter la personne de l’allocutaire, va connoter cette dernière, c’est-à-dire va connaître, *historiquement*, un emploi en incidence externe (par opposition à l’incidence interne du substantif ; cf. Guillaume, 1988 [1948] : 251). Dans la syntaxe de Tesnière, il s’agira, le plus probablement, d’une translation inversée substantivale et adjectivale (1988 [1959] : 448).

La question est de savoir si la description doit s’arrêter là, et poser que la *révocation* est une opération psychique inaccessible à l’observation, ou au contraire, si des comportements parfaitement observables dans des situations de parole spontanée ne pourraient pas nous renseigner sur ces opérations.

Les trois points qui suivent introduisent une notion simple, encore que purement théorique, qu’il s’agira de mettre en évidence à travers les comptes rendus de lecture que propose la section suivante.

5.1.3.1. Retour sur le mythe de l’origine déictique du langage

Comme il s’agira, dans cette division, de discuter « origine », il peut être utile d’introduire à cet endroit une remarque de bon sens, qui préserve en même temps l’interdit linguistique qui pèse sur ce mot :

Aux origines, l’acte de langage, en l’absence de langue instituée, à tout à faire, tout à signifier, par moyens de son ordre, étrangers à l’institué. L’expressivité est alors sa seule et combien suffisante ressource. Le cas est approximativement celui d’un homme ayant à communiquer sa pensée à un autre homme, dont il ne sait pas la langue. Il lui faut alors recourir, dans l’immédiat, aux ressources — combien précaires — du langage improvisé.

Guillaume, 1988 [1948] : 197

Les succès de la grammaire comparée, qui lui ont plus tard valu le nom de linguistique historique, ont abolis toute discussion concernant l’origine du langage (Vendryès, 1978 [1923] : 17). Comme le précise Vendryès, cette interdiction est linguistique : l’origine du langage ne se confond pas avec l’origine des langues. Cette question est donc d’avantage du ressort de la psychologie. Elle a par ailleurs été abordée par un grand nombre de psychologues, notamment ceux formés à l’école de psychologie allemande du 19^e siècle (Wundt, Steinthal, Burinski...),

ainsi que par Bühler lui-même. Le mot d'ordre, qui recoupe la totalité de ces approches, énoncé comme tel par Bühler, est « les gestes avant la parole ». Vendryès, de son côté, estime que la question d'une antécédence du visuel sur l'auditif est insoluble, et que les exemples contemporains de langages par gestes sont, au pis-aller, des succédanés du langage auditif (1978 : 20-21).

Les lecteurs de Karl Bühler (et plus encore ceux de Karl Brugmann, nous dit le lecteur qu'est Bühler) auront remarqué l'importance que ce dernier accorde à la **to-deixis* dans le traitement du champ déictique. Il est clair que cette importance est justifiée du fait que le champ lui-même est délimité par la circonférence et la portée que peut atteindre un tel geste, et encore du fait que la délimitation de ce champ confère la seule possibilité d'existence pour l'*ille-deixis*.

Or, c'est bien à ce genre de deixis que l'on songe, lorsque l'on entend développer la thèse de l'origine déictique du langage, en se reportant à l'étymologie du terme, en observant ce comportement gestuel très tôt chez l'enfant (avant l'acquisition de son premier mot généralement) et en soulignant le fonctionnement indexical de la nomination (ainsi que le fait implicitement Jakobson, par exemple, dans son modèle instrumental).

Les deux premiers arguments n'ont pas à être attaqués, étant insuffisants en eux-mêmes pour défendre l'hypothèse du mythe. L'on pourrait éventuellement démontrer que le reste du corps, et notamment *la voix*²⁷¹, sont pareillement orientés chez le nourrisson, et cela bien avant l'emploi de l'index. Quant au second argument, ce chapitre et celui qui précède suffisent à démontrer que l'emploi d'un nom, en l'occurrence un « appellatif », peut s'effectuer indépendamment de toute gestualité, tout en conservant la référence à la chose nommée. Mais l'idée même de référence doit être écartée de l'emploi du nom, du fait que celui-ci connote un support (se dit de) et/ou dénote une substance ou un

271. Une version antérieure de la thèse développait une démonstration de ce type sur plus de cinq pages, à travers des commentaires de Lorenz, appliqués à (une littérature sur) des cas d'enfants sauvages ou séquestrés. Le tout était appuyé par des observations personnelles, ainsi que des témoignages recueillis auprès de mamans curieuses. Cette démonstration était toutefois insuffisante, notamment au regard de la place importante qu'elle prenait à l'intérieur de la thèse.

attribut, selon le modèle de la *diacrise*. Dans tous les cas, il est impropre d'y voir une référence directe à la chose nommée. Pour Bühler,

La simple référence à un objet censé se trouver à tel endroit dans la sphère perceptive est à séparer catégoriquement de l'information d'une autre nature, qui nous dit que cette chose présente telle ou telle propriété. Il n'y a pas la moindre chance que ces deux informations et type de détermination puissent être dérivés *l'un de l'autre*, mais ils ont vocation à se compléter mutuellement.

2009 [1934] : 186

À noter que la séparation est d'ordre phénoménologique. Elle écarte donc par le fait toute spéculation sur l'origine historique pour s'en tenir d'abord et avant tout à l'observation directe du donné.

Il semble que, chez Karl Bühler, la critique de l'origine déictique du langage cible avant tout les conclusions auxquelles était parvenue l'école allemande de psychologie, sous la plume de Wundt, au début du 20^e siècle. C'est aussi, sans doute, par égard pour son lectorat que Bühler laisse, à plusieurs endroits de la *Sprachtheorie*, la liberté de réintroduire une continuité du signal au symbole : la *deixis am phantasma*, la deixis topomnestique dans certaines langues, la description qu'il donne de la coordination idéale des noms au champ symphysique, ainsi que des affirmations moins nuancées, concourent à laisser le champ libre à une théorie du langage unifiée. Toutes les hypothèses pouvant découler des procédés psychologiques détaillés par Bühler (ou délégués à d'autres par lui) pour chacun de ces phénomènes ont été écartées dans ce qui suit, tant il est évident que, si le psychologue lui-même n'a pas développé ces hypothèses, c'est qu'elles lui semblent, pour une raison ou pour une autre, insuffisantes²⁷².

272. En sus de l'origine déictique, Bühler critique l'idée de l'origine onomatopéique du langage de la page 319 à la page 343 de l'ouvrage cité. Parmi les thèses récentes sur l'origine onomatopéique du langage, la plus séduisante m'a semblé être celle de Rémy Dor (2002) dans un article paru dans la célèbre revue *Diogenes*. Celui-ci décrit un comportement vocal primitif, le *huchement*, destiné à faire approcher la proie ou faire fuir le prédateur. Ce comportement aurait évolué, et serait devenu plus malléable en quelques sortes, à partir du moment où l'animal s'est vu domestiqué par l'homme. Sa définition du huchement correspond à la définition qui a été donnée du signal : « *son (articulé ou sifflé) adressé par l'homme à l'animal domestique pour influencer sur son comportement* » (2002 : 132). Indépendamment de cette fonction, il faut bien voir que la forme du huchement est onomatopéique, et que c'est en cela que cette théorie se heurte aux objections de Bühler.

Cependant, au milieu de toutes ces réserves, il emploie l'expression « cri déictique global » (2009 : 169), afin de désigner explicitement ce langage des origines. Mais là encore, cette expression — volontairement vague —, il l'oppose à la productivité d'un système symbolique. Cette productivité également ne peut, toujours selon Bühler, être inférée d'un fonctionnement déictique.

Au contraire de ce qu'affirme Bühler dans la citation extraite, la suite de ce chapitre développe plusieurs cas, réels, communs et faciles à se représenter, où dire que « cette chose présente telle ou telle propriété » est directement dérivée de « la simple référence à un objet censé se trouver à tel endroit ». Mais avant cela, et afin de bien mettre en évidence ce fonctionnement, il est nécessaire de rappeler certaines observations effectuées au sujet de l'*iste-deixis*, dont le fonctionnement a été mis en évidence aux moyens d'extraits tirés du corpus, mais l'aurait été bien plus aisément *in situ*.

5.1.3.2. Retour sur l'*iste-deixis*

Une des principales caractéristiques de l'*iste-deixis* est qu'elle se manifeste en priorité, et de façon plus spontanée, par le son — bien qu'elle puisse avoir recours à toute une série d'indices visuels et tactiles. Ainsi qu'il a été spécifié dans sa description, l'hypothèse d'une téléologie de la voix nécessite encore de nombreuses expérimentations, toutes hors de portée d'une grammaire. Il n'en reste pas moins qu'un locuteur se tourne intuitivement, amplifie le volume de sa cage thoracique, de son tractus vocal, augmente la durée de son voisement, toujours en fonction de l'endroit où se trouve la personne qu'il interpelle. Ces modulations se manifestent de façon plus saillante lors d'un appel (cf. 4.2.3.3), et au niveau de la voyelle accentuée. Ainsi qu'il a été vu au chapitre précédent, elles ne permettent pas la référence directe à l'allocutaire, mais suppose de celui-ci qu'il réagisse en tant que *tel*, par la mise en œuvre de compétences sollicitées par le signal global, ou qu'il soit éventuellement reconnu comme allocutaire par d'autres participants. Ainsi, lorsque nous appelons une personne, il arrive que ce soit quelqu'un d'autre qui lui fasse savoir qu'elle est appelée par nous.

Une expérience à faire (que je ne vois vraiment pas comment intégrer à la thèse) consiste à appeler une personne absente, localisée par imagination en un

point déterminée dans le champ alentour, en présence d'un ou plusieurs individus ayant le dos tourné, de préférence dans un espace ouvert — à noter, au passage, qu'il s'agit dans cette expérience de jouer la comédie, c'est-à-dire de faire *comme si*. Or, selon comment et en présence de qui s'effectue l'appel (de préférence des proches ou des individus conscients de notre présence), l'assemblée présente va alors se retourner, non pas vers le locuteur, mais vers la personne appelée, c'est-à-dire vers le point visé par l'*iste-deixis*.

Outre le fait que cette expérience puisse témoigner, toujours en certaines circonstances, de la réalité de l'*iste-deixis*, elle implique un rôle de la voix dans la production de parole passablement ignoré par la psycholinguistique. Ce rôle de la voix est représentationnel : il mime l'appel à un tiers, présent dans le champ environnant, et fait donc « croire » aux membres présents, comme nous le dirions de leur réaction, en la présence d'un allocuté. Ce rôle de la voix seule ne se décrit pas moins objectivement dans les termes de l'*iste-deixis*.

Les résultats de cette expérience (dont la validité ne fait pour moi aucun doute, pour peu que vous osiez franchement la mettre en pratique) peuvent être décrits comme suit : au contraire de la **to-deixis* ou de l'*ille-deixis*, la reconnaissance visuelle du signal lui-même n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de l'*iste-deixis* ; au contraire de la *hic-deixis*, la reconnaissance de l'émetteur du signal n'est pas non plus nécessaire. Un exemple se produit lorsque quelqu'un nous appelle à l'autre bout d'un appartement et que nous répondons, sans nous retourner ou même chercher à localiser la source émettrice « ouiii » (cf. « Deb (39m24s) » [Toan 1-1]). Il existe des situations où des personnes apostrophent immédiatement le danger lui-même, ou du moins lancent leur avertissement en direction du danger, généralement en ajoutant des marques d'orientation (« iceberg droit devant », « navire en vue », etc.). Si nous-mêmes nous représentons dans de telles situations, notre corps, notre voix et éventuellement notre index — ne l'oublions pas — s'orientent, par habitude ou instinctivement, vers la chose signalée (au hasard une avalanche, un feu de forêt,

un sanglier, la police...). À noter qu'il n'est pas nécessaire, à cette fin, que nous en manifestations l'intention²⁷³.

Dans ce genre de situation, il sera de l'intérêt du récepteur de ne se tourner ni vers le signal lui-même, ni vers son émetteur, mais bien vers la chose signalée, afin de prendre les mesures qui s'imposent.

5.1.3.3. Hypothèse sur l'origine de la fonction représentationnelle

Je suppose par ailleurs qu'en des temps où l'homme n'était pas encore « domestiqué » (d'après la célèbre démonstration de Lorenz), les signaux d'avertissements d'homme à homme étaient tout aussi vitaux qu'ils le sont devenus aujourd'hui dans le code de la route, que la réactivité à ces signaux était optimale, et qu'une évolution naturelle du comportement humain impliquait l'abandon de signaux au fonctionnement limité, au profit de signaux plus polyvalents.

L'*iste-deixis*, au contraire des autres modes de deixis, possède un fonctionnement téléologique qui n'implique pas des récepteurs de s'orienter vers le signal, ni vers son émetteur, mais bien vers le point visé par ce signal, où ils se trouvent être.

273. On associe généralement la notion d'*intention* à la volonté de produire un effet, par exemple dans la notion de *visée d'effet* qu'emploie Guillaume, ou encore dans la théorie de *La Pertinence* de Dan Sperber et Deirdre Wilson (1989 : 39), qui reprend le terme d'*intention* de H.P. Grice. Tout comportement intentionnel suppose, ainsi que l'affirme cet ouvrage, une forme d'*ostension*, « il vise à attirer [l'] attention sur un phénomène » (1989 : 81). Sperber et Wilson supposent en outre une double-ostension, celle du comportement lui-même, qui doit être rendu manifeste au destinataire, et celle du phénomène rendu manifeste par ce comportement. C'est cette deuxième forme d'ostension qui revient à dire d'un comportement intentionnel qu'il relève de la *demonstratio ad oculos*, par ailleurs si chère à Bühler. Mais il n'est peut-être pas nécessaire de supposer qu'un comportement intentionnel est lui-même ostensif, si l'on suppose qu'il agit déjà sur l'allocataire au moyen de signaux. Ce n'est que parce qu'ils séparent *intention* et *ostension* que Dan Sperber et Deirdre Wilson sont contraints de supposer que le comportement lui-même est ostensif. Dans la mise en scène à laquelle renvoie cette note, il n'y a pas lieu de parler d'intention, ni de « comportement ostensif ». L'ostension seule, la *demonstratio ad oculos*, parce qu'elle est ici une réaction à une situation de danger, suffit.

Pour prévenir un ou plusieurs partenaires d'un danger immédiat, à défaut de fonction représentationnelle, deux cas de figure peuvent se présenter. Le premier, dont l'éthologie a fourni un grand nombre de description, à travers un grand nombre d'espèce²⁷⁴, consiste à émettre un signal afin de provoquer une réaction défensive, telle que la fuite, le camouflage, l'intimidation, le regroupement, etc. Une autre solution, plus sophistiquée et propre à l'homme cette fois, sera d'attirer l'attention du partenaire sur soi (*hic-deixis*) et de lui indiquer ensuite (**to-deixis*) la localisation du danger.

La première solution présente l'inconvénient de ne pas pouvoir attirer l'attention du partenaire vers l'endroit où se situe le danger : il manque à cette forme de signal une capacité de champ. La deuxième solution présente le double inconvénient de devoir d'abord attirer l'attention du partenaire sur la source du signal (soi) et de se détourner soi-même du danger. Elle suppose en outre un fonctionnement symbolique déjà évoqué au chapitre précédent (cf. 4.2.1.4.). À ces inconvénients, un signal d'*iste-deixis* lancé, non plus en direction du partenaire, mais *vers le danger*, est supposé permettre au partenaire (si la propriété mise en évidence au point précédent venait à être démontrée) de localiser immédiatement, sans autre intermédiaire, le danger en question²⁷⁵.

274. Un article de Durieux *et al.* (2010), démontre que les biochimiques (phéromones et substances allélochimiques), qu'émettent et reçoivent les coccinelles, permettent à certaines plantes, qui émettent certains de ces biochimiques, de se protéger de leurs prédateurs (pucerons) en attirant les coccinelles. Il est donc possible de dire de ces plantes qu'elles communiquent, littéralement, avec les coccinelles. Concernant les signaux d'avertissements inter-espèce en revanche, en dehors des phéromones, dont la fonction est bien connue, le cas le plus élaboré, excepté l'homme, est celui des singes vervets : leurs signaux d'avertissement supposent la pré-localisation de la chose signalée et se différencient en fonction de sa nature (exemple : léopard, aigle ou serpent). Mais, précisément, de tels signaux ne permettent pas de localiser l'endroit où se situe la chose signalée (ou alors vaguement : air, sol). Ils provoquent une réaction défensive adaptée, produite par le signal lui-même (dans l'exemple : fuite dans les arbres, mise à couvert, position debout en terrain dégagé ; cf. Tomasello, 2004).

275. Dairine O'Kelly me soumet cette analogie : lorsqu'une personne recherche son téléphone portable (dans une pièce en désordre, la nuit sur la plage...), elle demande généralement à une autre personne de « la faire sonner ». Il s'agit bien d'un appel (*iste-deixis*), originellement lancé à l'adresse d'un partenaire, détourné en direction d'un objet. La différence est qu'aucun des deux partenaires n'a préalablement localisé l'objet.

Pour que l'hypothèse soit complète, il est important de souligner que cet appel singulier, comme il s'agit toujours d'un signal (d'un avertissement en l'occurrence), implique une réaction de son destinataire (qui est en réalité le partenaire, non le danger), laquelle consistera, comme il vient d'être dit dans la fable, à se tourner vers ou à percevoir le danger visé. C'est donc par perte de la situation décrite ci-dessus qu'un tel signal pourra devenir un *aliquid pro aliquo*. Une telle évolution du mouvement-signal en mouvement-symbole, par perte du stimulus déclencheur (situation originelle), comportement d'appétence pour ce stimulus (excitation endogène) et différenciation progressive (selon le type d'excitation exogène rencontré), a été suggérée par l'éthologue Konrad Lorenz et a été rapidement évoqué au chapitre précédent (cf. 4.1.2.3.). Pareille démonstration sort de mon domaine de spécialité. Il m'est impossible de la reproduire, ni même de rendre compte de toutes les observations qui s'imposent. Il s'agit seulement de mentionner son existence, d'affirmer sa vraisemblance et de l'illustrer au moyen de comportements observables chez l'homme, comme il s'en trouvera (plein) dans la section suivante.

Indépendamment de son évolution en mouvement-symbole, il faut bien voir que cette fable décrit un emploi *subversif* de l'*iste-deixis*, qui se retrouve en tant que tel dans de nombreux comportements représentationnels. Je songe notamment aux séances spirites, aux amis imaginaires de l'enfant et, bien évidemment, au théâtre (d'avant comme d'après Artaud). Dans chacune de ces activités, l'appel s'effectue dans une direction qui n'est pas celle où se trouve le partenaire de l'échange, mais qui permet à ce dernier (éventuellement soi-même chez l'enfant) de se représenter le partenaire imaginaire.

Ces activités nécessitent, pour être décrites, d'avoir recours au fonctionnement signalétique-subversif qui vient d'être présenté. Du fait qu'il soit observable dans des pratiques contemporaines, il me semble suffisant pour relancer le débat sur l'origine déictique du langage, au regard des théories de Lorenz et de nos connaissances préhistoriques actuelles.

Indépendamment de ce débat, il est possible de se représenter (sinon d'observer) une *iste-deixis subversive* à l'œuvre dans les pratiques étudiées dans la section suivante. Au contraire du comportement appellatif commun, étudié au

chapitre précédent, l'étude d'un comportement appellatif subversif permet de rendre compte de ces pratiques, et dans une moindre mesure des croyances auxquelles elles sont attachées²⁷⁶.

5.2. Emplois subversifs

Les mots, à l'origine, étaient tous appellatifs ; ils exprimaient un des nombreux attributs caractéristiques d'un objet ; le choix de ces attributs implique une sorte de poésie instinctive que les langues modernes ont complètement perdue.

Max Müller, 1859 : 41-42

Cette section rend compte de pratiques mettant en scène une *iste-deixis subversive*, c'est-à-dire destinée, non pas à « appeler », au sens propre, une entité supposée présente dans le champ environnant, mais destinée à avertir un ou plusieurs partenaires de la présence de cette entité — possiblement indéterminée — dans la situation de parole, sans avoir nécessairement recours au nom, ni à un geste direct de **to-deixis*.

Même si l'on met de côté l'hypothèse introduite au point précédent, encore trop vague et trop simpliste, sur l'origine de la fonction représentationnelle, il est toujours possible d'observer des formes subversives de l'apostrophe à l'œuvre dans certaines microsociétés. Il s'agit notamment des tribus animistes et des cultes magico-religieux, auxquels s'intéressent ethnologues, anthropologues, sociologues ou psychanalystes de terrain.

On reconnaît dans le fait religieux, observé naïvement, certaines pratiques qui lui sont propres. Parmi ces dernières, il en est une commune à toute espèce de culte et qui concerne directement le sujet de cette thèse, à savoir la pratique de l'*invocation*.

Dans les microsociétés²⁷⁷ sur lesquelles s'est documentée cette section, il existe une continuité logique à la pratique de l'invocation, qui est celle de la

276. Pour un développement linguistiques sur les croyances elles-mêmes, je renvoie à l'hypothèse de Max Müller (1859, 1872, pour les traductions françaises) sur la formation des mythes indo-européens. Je n'ai fini de consulter ces deux ouvrages que tardivement (et en version numérique). Raison pour laquelle ils sont si peu cités dans la section suivante.

possession. Or ces deux pratiques, invocation et possession, sont les pendants culturels exacts des formes grammaticales étudiées dans cette thèse, à savoir l'appel et l'attribution nominale, soit la position non-connotative et la position connotative du nom en apostrophe.

L'invocation sera décrite, à défaut d'occurrences spontanées, à travers ses manifestations littéraires, plus proches de notre culture et de nos préoccupations. La possession, du fait d'une distance culturelle difficile à apprécier, sera plus longuement détaillée, à travers des comptes rendus disponibles dans le catalogue des sciences humaines.

5.2.1. Petite anthropologie du nom

(...) nommer les choses par leur véritable nom devient un puissant moyen d'appel (secourable ou dangereux) du locuteur au monde des choses lui-même. Cette attitude d'esprit dont nous parlons est attestée dans toutes les réflexions précoces sur le langage. Ainsi que l'a particulièrement montré Piaget, elle se manifeste également partout chez nos propres enfants.

Bühler, 2009 [1934] : 347

Comme il s'agit dans cette section de relever des identités entre des pratiques courantes, celles qui emploient un *nom en appel*, *en adresse* ou *comme insulte*, et des pratiques plus ou moins marginales, du fait de l'état primitif et des croyances archaïques qu'elles connotent pour l'homme d'aujourd'hui, il est nécessaire de restituer un contexte qui leur soit approprié, et ceci indépendamment de toute croyance religieuse ou aspect culturel, qui ne pourront que réduire la portée de cette étude.

5.2.1.1. La pensée magique et la pensée religieuse

Lorsqu'il introduit son article sur le traitement de la magie chez les auteurs les plus reconnus (Tylor, Frazer, Malinowski, Mauss, Levi-Strauss, pour les plus

277. J'emploie le terme « microsociété » du fait que Durkheim décrit le sacré comme origine de toute forme de vie sociale. Pour une critique de cette conception, voir Malinowski (1962 : 76-77), cité dans les pages qui suivent.

importants), Frédéric Keck (2002 : 183)²⁷⁸ part du principe que les pratiques magiques n'ont pas d'équivalent dans nos sociétés, d'où la fascination qu'elles continuent d'exercer chez les savants. Ceci n'est pas vrai chez tous ces auteurs. Pour ceux que cite cette section au moins, les pratiques magiques sont regardées comme ayant des équivalents dans notre société (suivant la position de Piaget, 1926 : 416), soient reconnues comme telles (Malinowski) soient qui ne sont plus perçues comme telles (Durkheim). Même si aucun ne s'accorde sur les pratiques en question (le débat central tourne autour de la science et de la religion), il serait peut-être plus juste de dire, des pratiques magiques qu'étudient les anthropologues, qu'elles n'ont pas d'équivalent, en ce sens qu'elles témoignent d'un état primitif et socialement ordonné de pratiques devenues aujourd'hui accessibles à tout individu, non-contraignantes, et par voie de fait anodines, sinon vulgaires. C'est en tout cas ce que cette section vise à démontrer au sujet de l'invocation et de la possession. Ceci mis en évidence, on verra que certaines des problématiques liées au traitement de la magie par les sciences de l'homme proviennent d'une non-reconnaissance de ce phénomène de vulgarisation.

a) La pensée magique (Malinowski)

Le comportement de l'enfant, comme l'affirme Piaget (1926 : 117-118), se produit fréquemment en vue d'agir sur les choses elles-mêmes, de provoquer une réaction chez les êtres, les objets, les événements, etc., en prenant comme point de départ l'efficacité de ce comportement avec autrui (1926 : 141). Ce comportement, du point de vue du psychologue, est un moyen pour l'enfant de s'approprier les choses, à défaut des capacités requises. À ce titre, un tel langage relève de la *pensée magique*.

Ce comportement n'étant pas produit à l'intérieur d'une procédure rituelle, une cérémonie, nécessaire à l'exercice de la magie dans toute société, l'anthropologue Bronislaw Malinowski préfère employer l'expression « proto-magique » (1962 [1923] : 73), saluant au passage la réserve de Piaget, qui est de ne pas effectuer de lien entre la « magie » chez l'enfant et chez le primitif. Il fait

278. Cf. « Le problème de la magie dans les traditions anthropologiques française et anglaise », *Methodos, Savoirs et textes* 2, 183-201.

remarquer que le langage de l'enfant, tel qu'il est mis en évidence chez les psychologues, est toujours pragmatique dans sa forme, puisqu'il s'agit toujours d'un appel *en vue de*. En grandissant, l'enfant distinguera l'emploi pragmatique du langage du pouvoir magique des mots.

Suivant l'hypothèse que l'ontogénèse d'une chose reproduit sa phylogénèse (hypothèse de Serres), Malinowski part du principe que la parole des origines est également *proto-magique* :

We have seen that language in its inception is both magical and pragmatic. It is charged with a mystical effectiveness and is used as a working tool. By "inception" we mean here, of course, the beginning of speech in human life.

Malinowski, 1962 [1923]: 72

Le langage de la magie, tel que Malinowski l'observe chez les Trobriandais (tribu de Nouvelle-Guinée), est donc un langage (idéalement) non-pragmatique, c'est-à-dire, par définition, qui n'a pas de fin en soi et se définit, par opposition, comme étant déjà une fin en soi. L'énoncé « magique » se décrit alors, dans toutes les situations où il est produit, comme un accomplissement. Dans la pratique, telle qu'il est donné à quiconque de la décrire, l'énoncé magique marque l'accomplissement d'une cérémonie, cérémonie qui a pour finalité l'énoncé lui-même²⁷⁹.

Sa principale caractéristique est de produire ce qu'il énonce au moment où il l'énonce : « je vous déclare mari et femme », « je le jure », « abracadabra », « à chaque fois que je prononce ces paroles je me sens mieux », sont des exemples de langage magique. Leur effet n'est ni de produire un savoir, ni d'orienter un individu, ni de l'informer, leur effet est respectivement de déclarer, de jurer, de produire de la magie, de se sentir mieux²⁸⁰. Mais, encore une fois, cet effet résulte de la cérémonie, non de l'énoncé seul.

279. Dans le texte : "The rite itself is, so to speak, the goal of all the previous activities, just as it is condition of the whole ceremony that is *performed*" (1962: 84, moi qui souligne).

280. Dans le texte : "the repetitive statement of certain words *is believed to produce the reality stated*" (1962: 80, moi qui souligne).

Cette étude est en de nombreux points identiques à celle qu'a proposée bien plus tard le moraliste John Langshaw Austin, dans ces célèbres conférences. Si l'on met de côté la distinction entre magique et pragmatique, la description du langage magique équivaut en tous points à celle de l'énoncé performatif. Elle possède, en outre, des prétentions analogues :

The thesis then which I am putting forward here is that the Trobriand phenomenon of a language of magic, within which we find a masquerading of significant speech under the guise of esoteric and mysterious forms, fits into the theory of language.

Malinowski, 1962: 73

La thèse de Malinowski se démarque en revanche de celle d'Austin du fait qu'elle émet l'hypothèse d'une phylogénèse du langage semblable à l'ontogénèse de la parole chez l'enfant. Cette dernière, de proto-magique qu'elle se présente chez l'enfant, se divise ensuite en deux sortes d'emplois, l'un pragmatique, l'autre magique. Pour Malinowski,

This I hold to be the only sound scientific approach to the genetic problems of language as also of other aspects of culture.

Malinowski, 1962: 73

Concernant l'enfant, l'auteur part du principe que le comportement proto-magique de ce dernier attire nécessairement les regards vers lui, et exerce de fait une influence « quasi-magique » sur son environnement. Cette observation trouve son analogon dans les pratiques décrites au point suivant : le comportement de l'invocateur ou du possédé exerce de la même manière une influence « quasi-magique » sur son environnement, et en premier lieu sur le savant qui l'observe. Il y a donc bien un « effet », dans le langage de la magie, mais cet effet n'est pas nécessairement lié au langage lui-même (ni à l'institution, etc.), mais d'avantage à la représentation en tant que *spectacle*.

Concernant le langage pragmatique, le problème est que Malinowski n'en fournit aucun exemple, à l'exception du langage scientifique, qu'il mentionne mais n'exemplifie à aucun endroit. À l'exact opposé, un penseur comme Émile Durkheim conclura, dans son maître-ouvrage sur la religion, sur le fait que science et religion ne sont pas une antinomie (cf. Durkheim, 2005 [1912] : 635).

Il faut alors poser la question à Malinowski : où se situe la distinction entre langage magique et langage pragmatique ? Dans sa vision de la culture²⁸¹, l'auteur fait seulement remarquer que plus personne n'emploie la magie pour rendre les récoltes abondantes (1962: 80). Certes, mais nous n'employons pas d'avantage un langage pragmatique ! Cette différence me semble donc fondée, chez Malinowski, sur des traits comportementaux, comme ceux qu'il observe chez l'enfant, ou ceux qu'il emprunte, précisément, à des psychologues.

b) La pensée religieuse (Durkheim)

L'hypothèse globale de Malinowski, d'une distinction progressive entre pragmatique et magique, se retrouve, selon lui, dans l'ouvrage que Durkheim a consacré à la religion, sous la forme *profane/sacré*. La documentation que restitue Durkheim dans cet ouvrage vise effectivement à établir cette définition : le religieux se caractérise avant tout par la séparation du sacré et du profane (2005 [1960] : 49-57)²⁸². Mais cette séparation n'est pas linguistique : le sacré est le monde dans lequel s'enracinent les croyances, le seul à être affecté par les rites, celui qui protège les choses sacrées ou châtie leurs profanateurs ; le profane est le monde ordinaire, prosaïque, celui où chaque pratique possède une fin déterminée, fonctionnelle, et à ce titre observable.

Afin d'éviter les confusions, on emploiera l'expression « monde mythologique » pour désigner, indistinctement, le monde du sacré, celui des esprits, celui d'où la magie tire sa source, celui dans lequel les rites voient leurs conséquences se dérouler. Le terme de « membre » servira à désigner les participants à une cérémonie ainsi que les spectateurs éventuels supposés partager

281. Frédéric Keck, dans l'article déjà cité, reprend la critique de Claude Lévi-Strauss (*Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958 : 26-29) : Malinowski décrit la magie d'un point de vue utilitaire, et ne rend pas réellement compte de son *modus operandi*. Dans son ouvrage *Les jardins de corail* (1935), il finit par réduire les effets de cette dernière aux effets de la religion, c'est-à-dire retombe, bien malgré lui, dans le durkheimisme. On rappelle que, pour Lévi-Strauss, magie et science sont le fruit d'une seule et même pensée, comme science et religion chez Durkheim (cf. *infra*).

282. Comme l'explique Durkheim, la distinction sacré/profane ne se ramène pas à des distinctions particulières comme celle *du bien et du mal*, par exemple, qui sont deux composantes du « monde mythologique » (cf. paragraphe suivant). Il n'est pas non plus permis de la réduire à la distinction entre rites et croyances, qui relève d'un second niveau de description.

la croyance de ces participants (et peu importe, en définitive, si tel est ou non le cas). On aura recours au terme « assemblée » à chaque fois qu'il s'agira de désigner le regroupement de plusieurs membres.

Contrairement à Malinowski, Durkheim met en évidence le lien qui unit la magie à la religion, afin de les distinguer. Tout magicien tire son pouvoir d'objets ou de mots pour lesquels un sacrement préalable a été donné. Les magiciens en Grèce étaient ceux qui invoquaient des divinités étrangères ; les magiciens chrétiens ont recours aux icônes de la Vierge et du Christ :

Les êtres qu'invoque le magicien, les forces qu'il met en œuvre, ne sont pas seulement de la même nature que les forces et les êtres auxquelles s'adresse la religion ; très souvent, ce sont identiquement les mêmes.

Durkheim, 2005 [1912] : 58

Mais il existe une différence essentielle entre magie et religion, capable d'expliquer en même temps l'hostilité avouée de l'une envers l'autre et réciproquement : *tous* les adeptes de la magie sont des magiciens ; la religion au contraire se forme en un corps social, nommé *Église* chez Durkheim, à l'intérieur duquel se coordonnent hiérarchie, pratiques et croyances. En cela, la magie témoigne d'une vulgarisation de la religion : les pouvoirs conférés à certaines autorités, dans le cadre de la religion, peuvent être pratiqués par n'importe quel individu à l'intérieur d'un Cercle de magiciens²⁸³. Pareil emploi peut aussi être qualifié de *subversion* des pouvoirs conférés au sacré.

J'entrecroise rapidement (faute de place accordée à ce sujet), les quelques lectures qui précèdent, afin de conférer un cadre théorique aux descriptions qui suivent. D'après Durkheim, la religion est ce qui permet la séparation du sacré et du profane. D'après Malinowski, La culture est ce qui permet la séparation du comportement²⁸⁴ magique et du comportement pragmatique, au départ mêlés chez

283. M. Mauss et H. Hubert (1903), « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *L'Année Sociologique* 7 (in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1950) ; également cite par Frédéric Keck (2002).

284. D'après Malinowski : "In one way the whole substance of my theory of culture, as I have sketched it out in my article on "Culture" (in the *Encyclopedia of Social Sciences*), consists in reducing Durkheimian theory to terms of Behavioristic psychology" (1962: 77).

l'enfant, ainsi qu'aux origines. Nous verrons que la pratique de l'invocation, décrite plus loin, exemplifie une telle séparation.

Points importants. Si un comportement « proto-magique » équivaut, dans la définition qu'en propose Malinowski, à un comportement appellatif adressé aux choses elles-mêmes, alors un tel comportement peut être illustré par l'*iste-deixis* subversive décrite au point précédent, sans dommage, il me semble, pour l'un comme pour l'autre. Si l'Église et le corps social sont confondus chez Durkheim, il est juste de dire, en suivant cette fois Malinowski, que la culture impose, au rang ontologique, la séparation que la religion a permis au rang phylogénétique. Enfin, s'il est communément admis que la religion est ce qui confère leur sens à certaines pratiques, cela suppose de ces pratiques qu'elles aient perdus, à un moment donné de l'histoire, leurs finalités respectives (cf. 4.1.2.3. et point précédent, sur les théories de Lorenz).

Les croyances elles-mêmes n'ayant nulle part été abordées dans ce travail, je précise que croyances et mythes ont fait l'objet, en philologie, d'un certain nombre de travaux au 19^e siècle, de Müller à Bréal, qui en expliquent l'origine au regard de l'évolution globale du langage. L'hypothèse peut se résumer ainsi : les idiomes d'une langue, en se vulgarisant, connaissent des emplois déplacés, métaphoriques ; au regard de l'étymologie des termes qui les constituent, mythes et croyances peuvent se définir (et le sont, bien souvent) comme des discours allégoriques, c'est-à-dire, pour ces linguistes, des discours qui se sont conservés, mais dont la langue ou l'état de langue a disparu ou tend à disparaître.

Le défaut de la thèse linguistique est de ne pas faire cas des pratiques elles-mêmes, d'autant plus importantes qu'elles se retrouvent, sous des formes identiques, dans des cultures géographiquement et chronologiquement distinctes. Il est toutefois de première importance que l'hypothèse des philologues n'entre pas en contradiction avec les descriptions qui suivent, mais soit au contraire susceptible de s'y intégrer et de leur conférer une dimension supplémentaire.

5.2.1.2. L'exemple du totémisme

Indépendamment de la vision globale qu'il propose du fait religieux, Durkheim envisage le totémisme comme la forme de religion la plus élémentaire (2005

[1929] : 144)²⁸⁵. C'est pourquoi, comme illustration et entraînement, il est possible de débiter cette investigation grammaticale sur les pratiques religieuses par le mot *totem*. Comme l'écrit Durkheim, ce dernier possède une fonction représentationnelle clairement établie par ses différents emplois, et cela indépendamment de toute croyance à laquelle il peut ou pourrait éventuellement référer :

Quant au mot de totem²⁸⁶, c'est celui qu'emploient les Ojibway, tribu algonkine, pour désigner l'espèce de choses dont un clan porte le nom.

Durkheim, 2005 [1929] : 144, citant Morgan, *Ancient society*

Pour que le mot *totem* figure l'espèce spirituellement liée au clan et puisse nommer chaque membre de ce clan individuellement, il existe deux solutions. La première, qu'adopte Durkheim et dans laquelle nous le suivrons, est que le totem réfère sans distinction à l'espèce et au clan, comme il réfère sans distinction au membre de l'espèce et au membre du clan (2005 : 142). C'est là l'essence même d'une tradition totémique : l'espèce appartient au clan, le clan appartient à l'espèce. De ce point de vue, la différence entre totémisme et animisme, qui

285. Avant Durkheim, le premier sociologue à avoir élaboré une théorie sur les religions primitives est Edward Burnett Tylor (1832-1917). Sa théorie est exposée dans un ouvrage intitulé *Primitive Culture* (1871), traduit en français par Pauline Jourdan-Brunet et Edmond Barbier (1876). Comme il vient d'être dit, une théorie « linguistique » des religions primitives existe également, elle est due à Friedrich Max Müller (1823-1900). Un premier ouvrage est paru en 1856 et a été traduit en français en 1859 sous le nom *Essai de mythologie comparée*. Puis les ouvrages se sont succédés jusqu'en 1898, date où paraissent en français les *Nouvelles études de mythologie*. Qu'il s'agisse d'animisme (Tylor), de naturisme (Müller) ou de totémisme (Durkheim), une théorie des religions primitives devrait logiquement aboutir à son propre modèle, consistant en un ensemble de rites et de croyances élémentaires, desquels toutes les religions puissent être dérivées. Il faudrait en outre que ces rites et ces croyances soient justifiés indépendamment du fait religieux. Si Durkheim est irréprochable sur le premier point, il pêche gravement sur le second, société et vie religieuse étant déjà confondues dans les cultes qu'il étudie (cf. 2005 : 329-331 notamment ; cette critique est en outre appuyée par celle de Malinowski, 1962 : 76-77). Si je me fie à sa critique, c'est la remarque inverse qui est à adresser à ses prédécesseurs.

286. Le mot, de même que sa signification, varie bien entendu selon les langues, et encore selon les tribus. « Totem » est un emploi académique, que je n'ai pas cherché ici à retracer. Il est entendu que les remarques qui suivent ne valent que d'une façon très générale et suivent d'avantage la lecture de Durkheim que la réalité anthropologique.

distingue la nomination de l'esprit de son attribution à l'individu, à la famille (par le nom) ou à toute autre espèce de chose (dans la réincarnation), fait de l'animisme une pensée plus tardive dans l'histoire des religions (2005 : 239-242). La deuxième solution, dans laquelle le fait religieux est susceptible de se manifester, est que le totem serve tantôt à nommer (ici les membres de l'espèce et du clan, les individus, comme l'espèce et le clan lui-même, 2005 : 190), tantôt à affirmer, pour chaque membre du clan ou de l'espèce, les attributs que ce dernier partage avec le totem. Or là encore, Durkheim semble définir ces deux fonctions du nom comme une seule, notamment chez les plus anciennes tribus australiennes (2005 : 225 et 263 notamment).

Cependant, Durkheim distingue deux fonctions, non pas du mot *totem*, dont l'emploi lui permet de confondre, comme il vient d'être vu, catégorie et membre, substance et attribut, mais du totem comme *nom* (au sens de *praenomen*) et du totem comme *emblème*. Par « emblème » Durkheim désigne indistinctement l'emploi du totem ou d'une représentation du totem à l'intérieur d'une cérémonie (2005 : 161). On retrouve ici la distinction malinowskienne entre emploi pragmatique (nom) et emploi magique (emblème) du totem²⁸⁷. Mais il faut remarquer que, chez Durkheim, apposition du nom, emploi du nom (sacré, donc réservé à des occasions spécifiques), totem physique ou emploi de l'emblème, tous revêtent un caractère sacré.

Il est par ailleurs remarquable, au sein des sociétés primitives qu'étudie Durkheim, que les membres d'un clan se déguisent, se tatouent, se scarifient ou se mutilent en vue de porter des marques distinctives de leur totem (2005 : 164). Ces pratiques liminaires ne se retrouvent nulle part, du moins nulle part à la même échelle, dans les différentes pratiques magico-religieuses décrites plus loin. Or les dessins portés sur le corps, nous dit encore Durkheim, à l'effigie du totem, servent principalement lors des cérémonies religieuses. L'apposition du totem sur le corps relève donc également du comportement magique, d'un emploi emblématique.

Dans la classification de Durkheim, il existe deux types d'attributions totémiques, qui sont autant de modèles d'une religion primitive, mais également

287. On pourra trouver une définition sociolinguistique de l'emblème dans *La pensée chinoise* de Marcel Granet (1999 [1934]).

de « strates » symboliques à l'intérieur d'une seule et même religion (par exemple chez les Iroquois). À la première, le totem est social et symbolise le clan tout entier ; il se transmet, le plus fréquemment, par le sang. À la seconde, le totem est individuel ; il ne s'acquiert qu'au cours de l'existence et au prix d'un certain mérite (2005 : 253), jamais à la naissance (sauf lorsqu'il est hérité individuellement du totem maternel). Ce dernier totem est un esprit protecteur, avec lequel l'individu a destin lié (2005 : 399). La distinction d'attributs qu'un individu possède en commun avec le totem (par exemple la capacité d'annoncer la pluie s'il est nommé « grenouille » — moi qui invente), correspond à une représentation naïve, qui n'est peut-être pas sans fondement toutefois (2005 : 254). À noter que ce fonctionnement du totem individuel, protecteur, que Durkheim fait découler d'un totem originellement clanique, possède un analogon fort dans les religions indo-européennes, notamment dans la religion mésopotamienne et ses « descendance » (cf. **5.2.2.4.**).

Le premier type de totémisme, que Durkheim pose pour primordial, est celui des tribus australiennes qu'il étudie dans son ouvrage ; au second type correspondent certaines des anciennes sociétés indiennes d'Amérique du Nord, ainsi qu'un petit nombre des tribus australiennes. Durkheim précise que le fonctionnement individuel du totem (un individu est lié à un totem qui lui est propre) existe aujourd'hui dans toute société totémiste (2005 : 224), mais qu'il n'apparaît jamais seul, et se retrouve toujours accompagné de totems « généraux » : totem de sexe, totem de classe, etc., (2005 : 255).

Le totem, sa représentation matérielle, qu'elle soit un monument, un nom ou un emblème, est un élément constitutif de la notion de groupe d'après Durkheim. Il sert, c'est sa fonction de symbole, de point de ralliement, aussi bien géographique que spirituel, permanent (2005 : 329). Il permet de discriminer (dénoter ?) le groupe, clan et espèce confondus, du reste du monde profane. C'est ce constat qui permet à Durkheim de poser comme première et fondamentale la religion totémiste. Pour le linguiste, il fait apparaître un mode de représentation où toutes les fonctions du nom sont regroupées en une seule, sans contradiction.

La leçon à en tirer est que le nom n'a pas à être envisagé comme primitivement lié à une entité individuelle : ce mécanisme du nom, dans un contexte primitif tel que le pose Durkheim, doit à son tour être expliqué.

Le fait que, dans les descriptions qui suivent jusqu'à la fin du chapitre, l'apostrophe, du moins son fonctionnement signalétique, soit nécessairement ciblé, ne préjuge en rien du fonctionnement du nom lui-même. La pratique de l'apostrophe suffirait d'ailleurs à justifier, dans un tel contexte, l'évolution historique d'un nom « général » (ou *collectif*) en nom « individuel » (ou *singulatif*)²⁸⁸.

Le fonctionnement du totem dans les religions totémiques (que l'on peut comparer avec cette parole du Christ : « Et moi je te dis que tu es *Pierre* et sur cette *Pierre* je bâtirai mon Église », Matthieu 16.18-19), s'il pouvait être observé dans sa pratique et son déroulement, fournirait sans aucun doute un compendium de remarques essentielles à propos du fonctionnement du nom dans les langues.

5.2.1.3. L'invocation

Le vocatif est le cas de l'invocation. L'apostrophe, c'est une de ces fonctions les plus remarquables, permet d'interpeller des entités qui n'appartiennent pas à la société des hommes (laquelle comprendra ici les animaux domestiques, ainsi que les biens matériels auxquels s'attache parfois le consommateur sentimental).

L'invocation existe dans toutes les religions, à l'exception, peut-être, de celles qui viennent d'être vues, pour lesquelles, si l'invocation est attestée, elle appartient au domaine de la magie, ou découle de conception récente d'un dieu unique ou de divinités (Durkheim, 2005 : 409). L'absence d'invocation est liée notamment au fait que le « monde mythologique », dans le totémisme, est logé dans le monde physique. Les esprits vivent dans les arbres, les rochers, les astres, et peuvent se mouvoir librement à certaines heures (2005 : 391).

288. Disant ceci, je ne trahis pas mon allégeance pour la nouvelle de Jorge Luis Borges, *Funes ou la mémoire*, dont le récit invite à concevoir la catégorisation comme produite naturellement, par défaut de rétention de la mémoire et anamnèse. Au contraire, si l'individualisation est un processus historique, elle peut s'acquérir avec force et mémoire, et disparaître naturellement avec le temps et l'oubli.

À l'exact opposé, dans les religions monothéistes par exemple, tout verset qui emploie le nom de Dieu, ou d'une icône telle que le Christ ou Abraham, lorsqu'il est intégré à une pratique liturgique, est appelé « invocation ». Par métonymie, une prière est donc aussi appelée « invocation » (source : *TLFi*). Par exemple, il convient de compter au nombre des invocations le *bénédictus*, qui se présente, comme toute prière, sous la forme d'une requête (« Bénissez-nous, Seigneur,... »). À ma connaissance (qui est loin d'être exhaustive dans le domaine), toute action de grâce comporte une requête adressée ou indirecte — de même les aspirations, les oraisons jaculatoires, etc. (cf. *infra*).

En-deçà de la divinité, et plus encore de l'apostrophe, dès l'instant où une autorité est nommée en tant que juge et témoin du propos (rhème) tenu, il est possible de parler d'invocation (« au nom de la loi... »). Lorsqu'une invocation de ce type est produite en français, la forme « au nom de... » ou la préposition « par... » (hors rection du verbe) précèdent alors le nom de l'entité invoquée. Il est, sur ce modèle, possible d'invoquer la science, la logique ou la conséquence, c'est-à-dire de parler en leur nom. Concernant les institutions en général, et notamment l'institution juridique, Charles Victor de Bavay, procureur-général à Bruxelles, dans un discours daté de 1867, *De l'invocation divine dans le serment*, (consulté en version numérique), a rappelé que tout serment prononcé dans une cour de justice est une invocation, et que le sens du mot « justice » lui-même provient de l'action d'invoquer Dieu, c'est-à-dire de le prendre à témoin.

L'invocation, lorsqu'elle devient trop usuelle, peut se désémantiser en juron. Cet aspect a été évoqué dès le second chapitre (cf. **2.1.3.2.**). À cet effet, on constate qu'une invocation indirecte (comme celle d'Astérix « par Toutatis ») se présente, à l'allocutaire moderne, d'avantage comme un simple juron que comme une invocation. De ce point de vue, et au regard de la forme des jurons dans la littérature gréco-latine (*edepol*, *ecastor*, *hercle*) l'invocation indirecte figure un état postérieur de l'invocation directe.

L'invocation se retrouve essentiellement aujourd'hui en littérature, le verset ayant sur de nombreux points influencé le vers moderne (ainsi qu'aimerait l'illustrer la poésie de Charles Péguy — « Mais surtout, Nuit, tu me rappelles

cette nuit. »²⁸⁹ — ou celle de Paul Claudel). Une des propriétés de l'invocation lyrique, à l'intérieur du genre éponyme, et qu'elle produit une intonation montante (protase), qu'elle suggère indépendamment de toute marque formelle. Ainsi dans cette strophe liminaire du chef de file du Parnasse :

Midi, Roi des étés, épandu sur la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu.
Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine,
La Terre est assoupi en sa robe de feu.

« Midi », Leconte de Lisle

Là où le premier vers peut être lu comme une invocation de Midi — on s'attend logiquement à lire une ode à Midi (l'apposition d'un titre de noblesse, avec majuscule, et le rythme du vers en 2/4/6, qui oblige à marquer la pause après « Midi », me semblent en grande partie responsable de cette impression) —, le vers suivant oblige la lecture à se comporter comme s'il s'était agi d'une simple évocation : l'introduction du verbe « tombe » (impossible à lire comme un impératif) force à ouvrir une place actancielle en position sujet, et attribue en conséquent la troisième personne à l'entité précédemment invoquée. À noter, pour le plaisir de la stylistique, que si le mot *tombe* symbolise très logiquement la retombée de la mélodie à partir de ce vers, il est également possible de le lire comme un nom substantif, et de conserver alors une mélodie montante sur les deux premiers vers.

Une définition de l'invocation, à travers tous ces emplois en français, me semble répondre à deux impératifs : en premier lieu, un appel en direction de l'entité nommée, que trahit l'appartenance de l'invocation, même indirecte, au système allocutif (cf. également 6.1.2.) ; en second lieu, une absence de continuité dans la procédure (l'interaction) que l'appel présuppose. Or c'est ce dernier aspect qui distingue le plus l'invocation de l'apostrophe ordinaire. C'est également cet

289. *Le Porche du Mystère de la Deuxième Vertu*, hymne de fin. Le nombre de syllabe pourrait faire un alexandrin, si l'accent n'était placé sur la cinquième. Je cite également ce vers pour l'apostrophe qu'il contient, qui permet une lecture de forme protase/apodose, les deux pics de hauteur (haut et bas) étant à chaque fois atteint par l'accent de « Nuit/nuit ».

aspect que le genre lyrique met le plus en évidence. C'est donc que ce dernier aspect est essentiel dans l'emploi du mot *invocation*.

Pour qu'un tel emploi ait pu se manifester chez un groupe d'individus, on suppose qu'une apostrophe ordinaire, du type de l'appel, a dû se défaire de sa dépendance à une situation de parole ordinaire, au cours de laquelle un émetteur vise un récepteur sollicité par l'appel lui-même. Paradoxalement, elle a dû conserver son appartenance au système allocutif, même en l'absence d'allocutaire, de continuité dans la procédure de l'échange. Autrement dit, dans l'invocation, seule s'est conservée la *forme* de l'appel. L'*effet* s'en est détaché, et ne se déroule désormais plus que dans le « monde mythologique ». C'est à ce point précis que le fait religieux apparaît. À cet instant, la définition de Durkheim, de la religion comme autorité permettant la séparation historique du sacré et du profane, s'applique parfaitement. S'applique également la définition de Malinowski, d'une séparation pragmatique et magique d'un comportement, que l'on suppose, par voie de fait, proto-magique au départ. L'*iste-deixis* subversive, décrite en fin de section précédente (cf. 5.1.3.3.), a été définie plus haut (cf. 5.2.1.1.b) comme un tel comportement.

Dans la pratique (c'est-à-dire dans le rite en lui-même, observé par un non-croyant), la procédure de l'échange ordinaire, qu'implique l'appel, est interrompue en son milieu. Pour reprendre l'exemple de la poésie, la mélodie demeure à son point le plus haut, à son acmé/climax, et demeure dans l'attente d'une retombée.

Arrivé à ce point, se crée la nécessité de continuer la procédure de l'échange, afin de permettre à la mélodie de retomber, à la tension ainsi créée de se défaire (dans le cas contraire « priez pour nous »).

À cette fin, il existe aujourd'hui un grand nombre de solutions, la plupart regroupées sous l'appellation générique de *Deus ex machina*. D'autres solutions consistent à reconnaître dans certains signes, notamment dans des cultes privés issus des religions monothéistes, la réponse de l'entité invoquée. Mais si l'on exclut le recours à des artifices, et que l'on considère comme pré-historiquement improbable la pratique de l'invocation comme originellement liée à un Dieu unique, il ne subsiste alors qu'une seule pratique qui puisse logiquement succéder

à celle de l'invocation, et qui autorise dans le même temps le prolongement de l'échange langagier. Du fait de son évidente commodité, cette pratique est en outre la plus primitive qui se puisse concevoir. Elle est de surcroît la plus attestée de par le monde.

5.2.2. La possession (1^{ère} partie)

La première opération dans cette prise de parole est celle de la nomination. L'esprit lui-même se nomme.

Collectif Grappaf, 2002 : 54

Les descriptions qui suivent tentent de compiler des observations, rapportées par différents auteurs, à propos de cultes et de religions intégrant à leurs pratiques et/ou croyances celle de la *possession*. Les synthèses opérées sont donc censées dépendre la pratique de la possession *en général*. Lorsqu'une référence à un auteur accompagne une affirmation, l'affirmation elle-même ne se restreint pas au seul culte ou à la seule religion observée par l'auteur — sauf mention contraire. Les affirmations produites sont censées rendre compte d'une réalité qui ne peut se réduire à un aspect culturel. Lorsqu'il s'agit d'affirmations générales, qu'il est possible de retrouver dans n'importe quel (bon) ouvrage sur le sujet, aucune mention d'auteur n'y est ajoutée, afin de ne pas alourdir le texte.

Le point qui suit présente les cultes à possession, à travers les deux cultes, sinon les plus répandus, du moins les plus étudiés de par le monde. Le point suivant fournit quelques interprétations du phénomène en Afrique de l'ouest, en s'intéressant exclusivement à ses aspects linguistiques. Les deux derniers points présentent la pratique chamanique et les cas les plus courants de possessions involontaires. Dans ces deux derniers cas, la possession, bien que souvent mentionnée comme telle dans la littérature, reste soumise à la critique anthropologique.

5.2.2.1. Quelques aspects de la possession

Les cultes magico-religieux pratiquant la possession sont extrêmement représentés de par le monde, bien que le foyer culturel de cette pratique demeure incontestablement l'Afrique de l'ouest.

Le culte des *zâr* qu'a étudié Michel Leiris en Ethiopie, lors de la seconde mission Dakar-Djibouti (1931-1933, avec une première publication en 1938), est, de toute la littérature que j'ai pu consulter sur le sujet, le plus riche en cas de possession. À cet effet, il faut signaler une pratique « commerciale » de ce culte, lorsqu'il est intégré à l'activité d'une métropole (Leiris étudie le culte tel qu'il se pratique à Gondar). Les génies *zâr* sont liés à la communauté des hommes, dont ils figurent bien souvent un lointain ancêtre, remarqué par sa personnalité et ses actions. Le *zâr* est attribué à l'adepte du culte par un membre éminent, que Leiris nomme « guérisseur ». La fonction d'un guérisseur est d'invoquer le *zâr* responsable des troubles de son patient, et de le lier à ce dernier, qui devient le « cheval » du *zâr*. Les attributs de l'affliction, qui correspondent souvent aux obsessions du patient (d'où l'adage « tel cheval, tel *zâr* »), deviennent alors partagés, et par le patient, et par le *zâr* qui en est responsable.

Le fait que le membre habilité à invoquer les *zâr* soit nommé *guérisseur* force à observer les rapprochements fréquents entre la maladie et la possession dans les cultes africains (Lewis, 1971 : 88-89). Dans les religions dogons, dans le culte des *zâr*, dans le vaudou, les épidémies sont attribuées à des entités généralement susceptibles d'être invoquées. Ce rapprochement me semble le fait d'une analogie évidente, non pragmatique, entre les attributs que manifeste un possédé (les symptômes de la possession, qui témoignent de l'entité possédante) et les attributs que manifeste un malade (les symptômes du malade, qui témoignent de la maladie). Je mentionne ce point immédiatement, du fait qu'il est souvent évoqué, et afin de ne pas faire perdre de vue les objectifs de la recherche.

Connu de par les histoires qu'il a inspiré, le culte vaudou (*vodu*), dont Alfred Métraux, dans un article de la revue *Diogenes*, a rapporté quelques témoignages sous la forme d'une synthèse, est l'un de ceux qui sont le plus en activité de par le monde. L'esprit du monde mythique est le *loa* (*lwa*), qui intervient principalement lors des fêtes et des cérémonies. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer ce culte dans d'importantes festivités internationales, comme le Carnaval de Rio ou le Mardi-Gras à la Nouvelle-Orléans. L'aspect festif des cultes à possession, au contraire des formes qui seront étudiées plus loin, est à souligner : la possession est associée à la danse, à la musique et au chant ; elle se

produit toujours en présence d'une foule nombreuse ; les possessions éphémères sont décrites comme des états d'ivresses (Métraux, 1955 : 39).

Un point parmi les plus importants : les phénomènes de possession possèdent un trait commun, qui est propre à tous ces phénomènes, qui est l'état de transe. Dans le culte des *zâr*, la transe se manifeste en priorité par le *gurri*, cri propre à l'entité à laquelle l'adepte est lié, et qui signale que la possession a bien eu lieu. Dans le vaudou, la transe prend la forme de convulsions et contorsions, semblables à des crises d'hystérie, qui ont lieu le plus souvent au milieu de la foule, afin de prévenir les éventuels accidents (Métraux, 1955 : 29). Les aspects de la transe peuvent ensuite varier, selon l'entité et le type de culte. C'est par la transe que la possession se manifeste, ou qu'un individu signale s'il va, ou non, être possédé. Or ceci vaut pour la totalité des cas de possession reconnus comme tels par les ethnologues.

Un autre trait commun, qui déborde cependant la pratique de la possession, est que toute cérémonie, totémique, chamanique ou de possession, s'accompagne d'un nombre important d'attributs qui symbolisent soit l'entité invoquée, soit le monde mythologique auquel elle appartient (Durkheim, 2005 [1929] : 502-503 notamment). Dans les cas où aucun attribut n'est présent au cours d'une possession, notamment dans le culte des *zâr*, c'est au possédé de manifester, au moyen d'un signe remarquable, et l'état de possession (transe) et l'entité possédante elle-même (changement de personnalité). Dans le vaudou en Haïti, le possédé, à un moment précis de la cérémonie, se voit directement remettre par divers officiants les attributs propres au *loa* qui le possède (Métraux, 1955 : 31). De possession, il n'en est donc d'effective qu'à partir du moment où l'assemblée présente reconnaît, à travers le changement d'état et/ou la reconnaissance des différents attributs, l'entité possédante.

5.2.2.2. Possession et langage

À ma connaissance, aucune des religions ni aucun des cultes pratiquant aujourd'hui la possession n'est daté. D'après un article de Tal Tamari (2001), de nombreux auteurs (Léo Frobenius, Henri Jeanmaire, Marcel Griaule et Germaine Dieterlen) font remonter certaines religions africaines à l'Antiquité proto-

méditerranéenne, et tentent de prouver que les cultes magico-religieux dans la Grèce antique témoignent d'une origine commune avec des religions comme le vaudou (anciennement pratiqué au Nigeria) ou les chamanes *bori* soudanais (actuel Mali). Jeanmaire n'a pas hésité à affirmer que la préhistoire des religions méditerranéenne ne pouvait être étudiée qu'à travers les cultes présents en Afrique (d'après Tamari, 2001 : 94).

Selon Dieterlen, l'influence de l'islam aurait modifié ultérieurement ce qui pouvait au départ constituer un terreau unique, en Grèce ou en Egypte, et aurait formé (Tal Tamari reprend cette affirmation de Dieterlen), une grande partie de la cosmogonie des dogons.

Du point de vue des religions monothéistes, ici l'islam et le christianisme, la possession relève du domaine de la magie (les masques sont incompatibles avec l'islam ; Tamari, 2001 : 104). La magie a par ailleurs été définie plus haut comme une subversion des pouvoirs normalement attribuée à la religion. Il n'est pas rare, à cet effet, qu'un ancien adepte soit « soigné » de ses possessions par les prêtres de la religion dominante (cf. « Le récit de Lessa » par Véronique Boyer, 1998). La possession est alors assimilée à une maladie, et plus souvent à une maladie mentale, voire imaginaire (Leiris, 1958 : 31), ou encore à une emprise démoniaque (Boyer, 1998). On peut dès lors mettre en parallèle, avec cette vision de la possession, celle qui emploie le langage de la psychiatrie afin de dépeindre les symptômes du phénomène (« crise », « hystérie », « personnalités multiples », etc.) — à noter qu'une dépression plus ou moins longue annonce fréquemment une possession (cf. « Possessions d'Aix-en-Provence », article Wikipédia). Le même langage s'applique à la transe, qui est assimilée à des symptômes de maladie mentale. Les douleurs physiques qu'elle fait subir à l'exécutant sont fréquemment rappelées à cet effet.

La différence existe cependant, car le possédé n'affecte ces symptômes, le plus souvent, qu'à travers des cérémonies ou au cours de situations déterminées. Pour les cultes à possession au moins, cette affirmation est à nuancer : dans la vie profane, la possession est également susceptible de venir en aide aux individus, afin de les aider à supporter des tâches pénibles ou des douleurs aiguës. Il arrive aussi que la possession se manifeste spontanément, et agrmente ainsi la vie en

société (Métraux, 1955 : 38-39). Au regard de ces trois cas, on peut affirmer qu'il existe aujourd'hui une possession magique (sacrée), pratiquées lors de cérémonies, une possession pragmatique (profane), employées à des fins individuelles, et une possession ludique (proto-magique), qui mêle sans contrainte les deux aspects et devient à ce titre semblable au comportement de l'enfant (cf. 5.2.1.1.).

Sur cette dernière, il est fait cas des parodies de religions dominantes que pratiquent entre eux les adeptes (Leiris, 1958 : 45-47), comme des parodies de « scènes de vie occidentale », incarnées dans le vaudou par des esprits de la mort ou *gede*. Mais il est également fait cas de parodies de scènes de possession, telle que les pratiquent normalement les adeptes eux-mêmes. Toutes ces pratiques adjacentes — elles sont nombreuses —, témoignent pour les auteurs de jeux et de comédies, d'un sens de la théâtralité qui semble s'intégrer sans dommage aux croyances des adeptes, et qui met en évidence l'emploi de cette compétence — la représentation — dans les cérémonies officielles (Métraux, 1955 : 34) :

A côté des cas pour lesquels il serait légitime de parler de théâtre joué parce que le mensonge y apparaît prépondérant, il y a des cas où la réalité de la possession n'est douteuse ni pour l'intéressé lui-même ni pour aucun des assistants et qui répondent à ce qu'on pourrait qualifier de théâtre vécu...

Leiris, 1958 : 91

Une revue de psychanalyse spécialisée dans la psychiatrie en Afrique francophone a publié au sujet de la possession une série d'articles dans son troisième numéro. L'article central, rédigé collectivement, décrit, à travers de nombreux témoignages, le statut social de la parole dans ces pays²⁹⁰ : on évite la parole spontanée ; on laisse au « parler vrai » le temps de se construire, par l'intermédiaire de longues *palabres* ; les enfants ne parlent pas en présence du père car la parole est, globalement, le privilège des plus anciens. C'est dans un tel contexte que se conçoit, pour certains de ses psychanalystes au moins, la nécessité de la possession :

290. La plupart des articles retracent des entretiens qui se sont déroulés au Sénégal, mais les observations sont le plus souvent étendues à tous les cultes traditionnels de l'Afrique de l'ouest.

Il y a pourtant une circonstance particulière où un individu va être amené à prendre la parole selon d'autres modalités que celle de la hiérarchie familiale et sociale habituelle : c'est quand un sujet est **possédé**.

Celui qui parle alors par la bouche du sujet, c'est le génie, le dieu, l'ancêtre. La parole n'est pas considérée comme celle du sujet mais comme celle de l'Autre par qui il est possédé.

Collectif Grappaf, 2002 : 53-54

À cette observation tirée des *Ecrits* de Jacques Lacan : « à mesure que le langage devient plus fonctionnel, il est rendu impropre à la parole », ces auteurs opposent donc la possession comme survivance d'une parole (réellement) spontanée. Fait remarquable (ou pas), c'est la même opposition entre langage pragmatique et langage magique que décrivait Malinowski :

There, on the one hand, meaning becomes mystical, and on the other the forms become unusual in so far as they are no more adapted to ordinary communication.

Malinowski, 1962 [1923] : 73

La possession, d'après ces auteurs, retarde donc l'évolution naturelle, on devrait dire la « spécialisation », du langage, telle que décrite ci-dessus par Lacan et Malinowski. Rattachée à l'autorité divine, la parole recouvre son pouvoir primitif (elle avertit du danger, réclame de l'aide pour autrui, prédit l'avenir, etc.) et le geste soigne (cf. Métraux, 1955 : 32). Lorsque la possession, librement adoptée par la plupart des membres, devient un comportement « proto-magique », c'est alors aux autorités religieuses qu'il revient de démêler le sacré du profane dans ce comportement. C'est ce qu'illustreront les points qui suivent.

Il faut toutefois relever un bémol dans cette interprétation de la possession, qui est qu'elle ne permet pas d'expliquer les pouvoirs de guérison qu'accordent au possédé certains cultes (comme le vaudou, le *bori* ou les cultes dogons), c'est aussi pourquoi l'analogie entre possession et maladie a été soulignée au point précédent.

5.2.2.3. Un exemple de possédé : le chamane

Le chamane est un possédé particulier, dont la place a toujours été prépondérante dans les études anthropologiques. Il n'est pas mentionné dans les sociétés totémistes que décrit Durkheim, encore que plusieurs cérémonies passent par un

comportement mimétique vis-à-vis de l'entité symbolisée par le totem, et soient à cette fin guidées, non par un chamane mais par un « vieillard ». À l'instar de cette cérémonie, la plupart des pratiques chamaniques de type mimétiques ne peuvent être confondues avec ce qui sera nommé ici, à défaut, « possession chamanique », soit les rituels au cours desquels un chamane, après avoir invoqué un esprit, reçoit de cet esprit ou d'un esprit auxiliaire une partie de son pouvoir. Dans les termes de cette thèse, dès l'instant où il est reconnu, *par une assemblée présente*, que c'est bien l'esprit, et non le chamane, qui permet l'exécution d'une action ou la tenue d'un propos, il est légitime de parler de possession. C'est la définition qui en sera proposée ci-dessous.

Comme le précise Roberte Hamayon, spécialiste des sociétés chamaniques, en présentant l'ouvrage de Bertrand Hell, *Possession et chamanisme* (1999) : « depuis trente ans, « possession », étiquette perçue négativement, recule au profit de « chamanisme », exalté » (2002 : 205). Si Bertrand Hell s'essaie, dans son ouvrage, à étudier la parenté des deux pratiques, il faut, afin de desservir la présente thèse, mentionner une différence essentielle : si la possession suit logiquement la pratique de l'invocation des esprits, et est en conséquent pratiquée par un grand nombre de chamanes, le chamane connaît d'autres moyens de continuer la procédure qu'ouvre l'invocation (il s'accouple avec l'esprit, l'attrape, le manipule, lui adresse des requêtes, donne des ordres, etc.). Autre différence importante, la transe, composante essentielle de la possession, qui marque l'arrivée de l'esprit, est employée par le chamane afin d'entrer en contact avec le monde mythologique, et non nécessairement afin de marquer la possession. L'analogie entre transe de possession et transe chamanique semble toutefois évidente, notamment au regard des instruments cérémoniels employés à ces deux fins (cf. *infra*).

Le rituel du chamane, qui consiste à lancer un appel aux esprits dans le but d'être possédé, et non de se voir simplement accorder les pouvoirs de l'un d'eux (ainsi que cela s'effectue en Sibérie ou en Amérique du Nord), est toutefois attesté (Benoist, 1982 ; Delaby, 1976). Afin d'assimiler à la pratique chamanique celle des cultes à possession, certains auteurs soulignent les états d'hyper-agitations, les comportements mimétiques associables à la nature animale de l'esprit ou du

familier, ou encore les variations du chant et de la parole ; le tout pouvant être possiblement provoqué par la prise d'hallucinogènes ou de drogues stimulantes, comme le tabac chez les Guajiro du Nouveau-Mexique (Perrin, 2001 : 156).

Lorsque la religion chamanique, comme dans les cas de chamanismes Sud-Indien (Benoist, 1982), intègre la possession au rôle du prêtre, le cas semble similaire à celui des cultes à possession. Les trois principaux ingrédients s'y retrouvent : transe, parole de l'esprit, fonction de guérisseur et de conseiller. On pourra s'en convaincre à travers la définition du chamane sud-indien donnée par E.B. Harper :

un homme qui a un esprit familier à qui il peut demander de le posséder quand il le désire [...]. Quand cela se passe, le chamane entre en transe et l'esprit parle à travers lui [...]. L'objectif de la possession chamanique est de permettre au monde des humains de recevoir conseils et aide d'un être surnaturel dont les capacités d'accomplir certaines tâches sont supérieures à celles de tout être humain.

E.B. Harper, 1957 : 268-269, cité par Benoist

La perte de contrôle, courante chez les médiums et obligatoire dans les cultes à possession, est plus rare dans le chamanisme : le chamane sibérien toungouse par exemple, premier cas de chamanisme rapporté en occident (18^e siècle), conserve, au contraire des cultes décrits dans cette section, toutes ses facultés. C'est notamment en cela que certains auteurs refusent à sa pratique le nom de *possession*²⁹¹. Mais l'exaltation du chamanisme (cf. *supra*) me semble toutefois jouer un rôle dans ce refus.

Mettant de côté le fait que des drogues (datura, peyotl, tabac, coca, opium, ayahuasca, amanite, psilocybes...) puissent être responsables, parfois, d'un changement d'état, il est significatif, pour la compréhension du phénomène, de voir que c'est bien le changement d'état qui détermine, pour les membres de la cérémonie, dont le chamane lui-même (le possédé), que la possession a bien eu lieu. Ceci semble aller de soi chez la plupart des auteurs, qui parlent souvent de possession en s'interrogeant sur le phénomène de la transe ou le changement de

291. Roberte Hamayon (1990 : 670-671 notamment) propose en conséquent une définition prudente du terme « possession », afin que cette étiquette puisse encore être appliquée à la pratique chamanique. C'est cette définition qui est utilisée dans cette section.

personnalité qui en résulte, et expliquent non pas la pratique en elle-même, mais l'un des artifices employés à l'une ou l'autre fin (drogue, musique, chant, costume, mimétisme, participation de l'assemblée, etc.).

La possession par la drogue seule n'est recensée dans aucun culte ni aucune culture. Si l'on fait état de l'emploi de mandragore dans certains cultes vaudous Lewis (2002 [1977]) ou de la prise d'alcaloïdes dans les cas de « cultes des sorcières » européens (l'exemple des « Sorcières de Cassis »), la plupart des documents spécialisés sur ces cultes n'en font pas cas. Le chamane guajiro témoignera de son expérience de chamane par son aptitude à se passer de la drogue pour rentrer en contact avec le monde mythologique (Perrin, 2010 : 51). Pour les sociétés chamaniques où la consommation est inscrite dans les pratiques religieuses ou médicales²⁹², le rôle de la drogue seule n'est jamais lié à la possession, mais au voyage dans le monde mythologique (plusieurs témoignages sur ce sujet dans le document *Other worlds* du réalisateur Jan Kounen). Il est toutefois notable que cette dernière permette de provoquer, sans faux-semblant, un changement d'état, qui à son tour signale la possession, et pour le chamane, qui doit alors poursuivre la cérémonie, et pour l'assemblée présente.

L'importance des instruments et du chant doit, pour les mêmes raisons, être soulignée. Ils guident le chamane dans le monde mythologique (là où la « drogue » assurait le passage) et interviennent à tous les niveaux de la cérémonie²⁹³. Ces artifices ne sont pas propres au chamanisme, mais sont présents dans tous les cas de possession ayant lieu lors de fêtes religieuses²⁹⁴, qui sont à

292. J'insiste sur le sujet car, comme le langage, comme la possession, les drogues connaissent également des emplois tantôt magiques (mystico-religieux), tantôt pragmatiques (médicaux), tantôt ludiques (festifs), qu'il est souvent difficile de distinguer dans la pratique.

293. Le rôle du tambour dans les religions toungouses est longuement décrit dans les recherches de Laurence Delaby, que je n'ai pas approfondies dans le cadre de cette étude. Je cite toutefois le rôle des « cannes chevalines », que montent les chamanes bouriates qui ne possèdent pas le tambour, qui rappelle, par analogie, le « cheval » (le possédé) des cultes à possession d'origine africaine (cf. 1998 : 40 notamment). Sauf qu'ici, le rôle de la canne est analogue à celui du tambour : il guide le chamane dans le monde mythologique.

294. Je n'ai pas approfondi cet aspect, mais, des vidéos de possessions étant disponibles sur internet, il faut bien remarquer que, durant les fêtes religieuses, la possession

différencier, de ce point de vue, des cas de possession spontanée rapportés par Leiris et Métraux. Aux instruments et aux chants doivent également être associés divers accessoires et compétences que manifestent le chamane et les officiants (costumes, mimiques, danses, ventriloquie...). Ces artifices, s'ils devaient être décrits dans les termes de cette section, le seraient de façon analogue au langage de la magie tel que décrit par Malinowski (cf. Leiris, 1958 : 91-92 et **5.3.1.2.**).

Outre le fait qu'ils manipulent de nombreux symboles, les chamanes sont toujours des hommes doués pour la parole. Non seulement ils sont les seuls à pouvoir entrer en communication avec le monde mythologique, mais ils appartiennent à une société de tradition orale, dont le chamane est, par définition, détenteur du savoir. La plupart du temps, ils partagent les activités des autres membres et ne sont chamanes qu'au moment où ils exercent leur fonction (Perrin, 2010 : 45).

Au regard de ce qui précède, la possession chamannique est comparable à celle des adeptes dans les cultes à possession. Le chamane est seulement plus qualifié, étant le seul membre de sa tribu à être habilité pour ce faire. À noter qu'il est également le maître de cérémonie lors des invocations (dans les cultes à possession, ce rôle revenait à un membre éminent, le guérisseur). Mais c'est d'une façon analogue encore que l'adepte reçoit par habilitation le lien avec l'esprit qui le possède (Leiris écrit que « le *gurri* est soumis à une certaine étiquette : ne fait pas qui veut le *gurri* de tel *zâr* »).

À propos du culte des *zâr*, Leiris le compare à un moment aux confréries illuministes musulmanes (une confrérie de la Mettidja que décrit Joseph Desparmet²⁹⁵). Les adeptes de l'un et l'autre culte se « lient » avec des esprits. Comme l'adepte qui reçoit le *zâr* n'est que fraîchement initié à la pratique elle-même (1958 : 24), ses ratés, les « mensonges » du génie qui le possède, sont

intervient toujours à un moment précis de la « mélodie cérémonielle », ou du moins cette dernière se modifie au cours de la transe. Des théories sur la relation entre musique et possession existent également. Xavier Vatin (2006) décrit certaines formules chantées et formules rythmiques comme déclencheurs (cf. **4.1.2.3.**) de la possession chez les Candomblés de Bahia (état fédéré du Brésil). Également Gilbert Rouget, *La musique et la transe. Esquisse d'une théorie générale des relations de la musique et de la possession* (1990).

295. *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja : le mal magique*, 1927.

nombreux. La première possession, le lien avec le *zâr*, s'effectue selon une cérémonie sacrificielle, le *derqâ*, lors duquel le futur possédé reçoit le nom de « jeune marié(e) ». Plusieurs témoignages sont ensuite rapportés, qui comparent la possession à une relation sexuelle (1958 : 80). L'identité avec le chamanisme est ici frappante, puisque le chamane se reconnaît également, dans la plupart des sociétés chamaniques, du fait qu'il est marié à un esprit féminin²⁹⁶ et qu'il est capable de s'accoupler avec la plupart des esprits du monde mythologique, notamment les esprits animaux (pour favoriser la chasse). Or cette liaison me semble attestée dans toutes les formes de possessions à ma connaissance, à l'exception de la possession médiumnique peut-être, que je n'ai pas réussi à intégrer à cette recherche.

5.2.2.4. Possession et emprise

Les adeptes du vodou font une distinction très nette entre la possession par les *loa*, qui est recherchée et désirée, et la possession par les mauvais esprits, qui est redoutable et morbide.

Métraux, 1955 : 34

Je réunis sous le terme d'*emprise* les cas de possession particuliers où l'entité intervient de sa propre autorité, de celle d'un médium, d'un magicien, ou encore est invoquée par accident. Dans tous ces cas particuliers, il n'existe aucune institution qui régisse la pratique de la possession, aucune autorité qui confère son statut au magicien qui provoque la possession ou au médium qui se fait posséder. Pour les possessions involontaires enfin, il convient de parler de « victime » (du magicien, de ses propres pêchés ou du démon possédant).

Ioan M. Lewis (2002 [1977]) consacre le second chapitre de son ouvrage *Ecstatic religions* à affirmer une identité de cas, en considérant comme essentiels les critères de la transe et le vocabulaire de la liaison sexuelle et/ou spirituelle avec l'entité invoquée. J'insiste pour dire que, en dépit de conclusions qui se rejoignent, le propos est ici différent.

296. Cf. Roberte Hamayon (1990) ou Bernard Saladin d'Anglure et Françoise Morin (1998). D'après d'autres sources sur les chamanes bouriates, il semble que la femme-esprit soit, de coutume, particulièrement lubrique.

On parle d'« emprise » notamment lorsque des autorités versées en la matière, prêtres ou magiciens, reconnaissent la nécessité de pratiquer un exorcisme. La pratique chrétienne de l'exorcisme en est le meilleur exemple, car elle suppose une antécédence de l'invocation sur la possession, et ce jusque dans les cas de possession involontaire. Elle intègre au rituel d'exorcisme cette contrainte essentielle, qui est de reconnaître quand et comment l'invocation a eu lieu (cf. *infra*). Il est toutefois possible, pour conférer une plus grande portée à cette étude, de remonter plus avant encore, et de se reporter à la religion mésopotamienne, dans laquelle les rites d'exorcisme sont amplement attestés :

Les Assyriens connaissaient deux espèces de démons, fort inégales pour le nombre et l'importance, les bons et les mauvais. Les bons n'ont qu'un rôle en quelque sorte négatif : ils occupent le corps de l'homme, une maison ou un palais, pour empêcher que les mauvais n'y pénètrent et n'y exercent leurs ravages. L'Assyrien ne conçoit guère que la place soit vide : si l'esprit qui protège un homme l'abandonne, un esprit malfaisant ne tardera à s'emparer de lui.

Charles Fossey, 1902 : 22

De la même manière que pour le *loa* vaudou, qui chasse le « gros bon ange » du corps de l'adepte afin de s'y loger, les « démons » (Fossey demeure sceptique sur le bien-fondé d'une démonologie mésopotamienne) que reconnaissait la magie assyrienne entrent en possession de leur victime suite au départ du génie propre à l'individu ou au lieu (foyer, temple...) qu'il fallait alors exorciser. D'après les textes magiques qu'étudie Fossey, la possession par un dieu ou un esprit (*utukku*) « faste » dans la religion mésopotamienne était un état *permanent* (1902 : 23). Les possessions (*utukku*) néfastes — ce qui recouvrent, apparemment, un grand nombre de maux — impliquaient l'absence d'une possession faste et bienfaisante, qu'il fallait alors réinstaurer. À l'instar des cultes à possession ou des sociétés totémistes, l'individu est lié à une divinité, le plus souvent à la naissance, soit par un contrat tacite avec cette dernière, semblable au mariage, soit par le sang (1902 : 25).

Florence Chave-Mahir (2011) décrit un exorcisme, de la page 110 à 119 d'un ouvrage tiré de sa thèse de doctorat, consacré à l'exorcisme du 10^e au 14^e

siècle²⁹⁷. Le possédé (et non le démon), interrogé par le prêtre, doit d'abord confesser les actes suite auxquels il s'est vu posséder — le prêtre doit savoir quand et comment le démon a été invoqué. Il est ensuite béni, aspergé d'eau et de sel, afin de provoquer la manifestation du démon, lequel doit nécessairement se nommer et prendre la parole pour que l'exorcisme puisse avoir lieu. Passées les formules et signes de croix, le démon est expulsé. Il faut alors, pour que l'ordre soit restitué, que l'esprit saint revienne dans le lieu où l'exorcisme s'est déroulé. On retrouve, dans cette ultime cérémonie, une survivance de la religion mésopotamienne.

À l'instar de la possession chamanique, de telles possessions n'impliquent pas la perte de contrôle *permanente* du possédé. D'où le terme d'*emprise*, préféré ici. La possession se manifeste sporadiquement, et peut d'ailleurs n'être effective que de la bouche du possédé (lire à ce sujet les rapports sur les « Possessions d'Aix-en-Provence » ou les « Démons de Loudun »). Mais il est à noter qu'elle se manifeste obligatoirement durant le rituel d'exorcisme. Cette cérémonie s'apparente sous de nombreux points à celle de la confession (cf. **5.3.1.3.**), mais elle revêt une forme plus spectaculaire.

Transition. Tous les cas rapportés dans cette section, pour disparates qu'ils se présentent, possèdent entre eux un « air de famille »²⁹⁸ indéniable. Mais au-delà

297. Je n'ai personnellement consulté que la thèse en ligne. Les pages citées l'ont été d'après un compte rendu de Julien Véronèse (2011). Chose intéressante, la thèse rappelle que la possession évangélique est toujours décrite comme une perte de contrôle *totale* du « moi » du sujet : « Dans les Évangiles, les possédés ne se contrôlent pas : celui de la synagogue de Capharnaüm vocifère et tombe dans un cri, celui qui erre dans les tombeaux de Gérasa hurle et se taillade avec des cailloux, la fillette de la Syrophénicienne semble avoir subi un long sommeil, l'épileptique souffre de spasmes très violents qui le laissent tomber inconscient dans l'eau ou dans le feu, quant au muet, il est incapable de parler » (chapitre 1, A – « La possession dans les Évangiles »). Sur l'exorcisme lui-même, l'auteur conclut sa thèse sur l'impossibilité de reconstituer fidèlement le rituel tant de fois entrevu au cours de ses recherches.

298. Je reprends la célèbre expression de Wittgenstein, que j'illustre dans cette note, d'abord au moyen des jeux, puis à travers les cas de possession. Si l'on observe un jeu comme les Échecs et un jeu comme la Corde à Sauter, on se rend compte qu'il est difficile d'établir des correspondances entre l'un et l'autre, bien que nous soyons tentés d'y voir, pour l'un comme pour l'autre, un divertissement — mais là encore, qu'y aurait-t-il de commun entre ces deux formes de divertissements ? Si maintenant j'introduis un autre jeu, comme la Marelle, alors il devient possible d'établir, entre

de cet « air de famille », il est encore possible de relever des identités formelles. J'en conçois au moins trois.

5.2.3. La possession (2^{ème} partie)

Le rapport au surnaturel est essentiellement un évènement social, voire sociable.

Michel Agier, 2000 : 152

On a trop fait cas, dans les nombreuses descriptions qu'offrent les ethnologues-voyageurs des cas de possession, du possédé lui-même. Or, c'est exactement, de l'aveu de tous ces savants, ce que le possédé recherche : attirer l'attention sur lui. D'où ses talents de comédiens, d'où ses ratés, d'où la fascination qu'il semble exercer chez les hommes de science.

Le spectateur d'un phénomène de possession, même pleinement averti de la nature cérémonielle de ce phénomène, des multiples conventions que les officiants doivent respecter, subit, comme toute l'assemblée présente, l'envoûtement. Ce qui revient à dire qu'à aucun moment il ne s'interroge sur son rôle de spectateur, sinon en tant qu'élément perturbateur.

Cette dernière division vise à démontrer l'analogie, plus que remarquable, entre le rituel de possession et l'*attribution nominale*, et soulever par-là l'idée que ce que l'on appelle « attribution », dans les grammaires de nos langues indo-européennes, ne soit pas le fruit du seul énonciateur, ni du seul énonciataire (selon l'aphorisme de Wegener), ni même de l'interaction entre locuteur et allocutaire,

ces trois exemples, un « air de famille » : aux Échecs, comme la Marelle, la progression s'effectue case par case, ce qui est un caractère effectivement propre au jeu ; à la Marelle, comme à la Corde à Sauter, la performance physique s'effectue par sauts successifs, caractère spécifique au jeu également. Je regroupe ici, pour les cas de possession, les traits qui peuvent expliquer l'« air de famille » de ces cas : **possessions fastes et néfastes** se retrouvent dans les religions à exorcisme comme dans les cultes à possession ; la **transe** est communes aux cultes à possession et à certaines formes chamaniques ; la **conservation du moi** est propre aux formes chamaniques et aux religions à exorcisme ; le **mariage** avec une entité du monde mythologique se retrouve dans la plupart de ces phénomènes magico-religieux, mais pas dans les formes médiumniques de la possession ; le **culte des morts**, enfin, existe aussi bien dans les formes médiumniques de la possession que dans les cultes à possession.

mais d'un geste de **to-deixis* produit par une assemblée présente, physiquement ou *am phantasma*, au moment où l'attribution a lieu.

5.2.3.1. Comparaison avec l'attribution nominale

La problématique au départ, je le rappelle, consistait à distinguer le nom-impératif de l'apostrophe, et notamment de l'attribution nominale (cf. 5.1.2.4.), ce qui revenait à expliquer comment il était possible de désigner un *état de chose nommé* au moyen de l'*iste-deixis*. Pour le nom-impératif, ce n'est pas l'état de chose nommé qui est désigné par *iste-deixis*, c'est l'allocutaire. Dans l'attribution nominale, c'est toujours l'allocutaire (ce ne peut être personne d'autre), mais c'est l'allocutaire *en tant que* « chose nommée ».

Indépendamment de cette interprétation, sémantique, il faut bien voir qu'avant de traiter quelqu'un de menteur, j'observe en premier lieu un comportement qui manifeste, d'après ma propre culture, les traits du menteur. *A contrario*, il serait absurde ou ridicule de traiter de « menteur » un individu diagnostiqué comme mythomane par son psychiatre.

Ces deux faits mis sur la balance du jugement scientifique, on ne saurait mieux décrire la logique de l'attribution nominale qu'à travers l'observation naïve des phénomènes de possession. La reconnaissance de la prise de possession du corps du chamane, du médium, de l'adepte ou de la victime, par une entité que reconnaît une assemblée présente, à travers une série d'attributs remarquables, et qu'elle dénomme par le fait, constitue, toute interprétation mise de côté, une analogie forte, sinon une parfaite identité de cas. Que le rituel de possession relève de la compétence du possédé lui-même ou de son guérisseur-exorciseur n'intervient qu'en second lieu. De la même manière, si je traite quelqu'un de *menteur*, ma capacité à le diffamer ou à rétablir la vérité, comme sa capacité à se faire passer pour menteur ou à me contredire, n'a pas à être prise en compte dans le fait grammatical.

En revanche, ce qui doit être pris en compte dans les deux cas, c'est le témoignage d'une assemblée présente, sa présence implicite, ou celle d'une autorité capable de percevoir ou de confirmer la présence de la chose nommée :

Un visiteur non-averti risque de se méprendre et de parler au possédé comme s'il était lui-même. Le dieu méconnu s'en offense et rabroue l'étourdi. Pour éviter ces erreurs, les dieux ont généralement la complaisance de décliner leur qualité si leur entourage néglige de les nommer.

Métraux, 1955 : 30

Dans la plupart des cas de possession, une assemblée est présente physiquement. Qu'elle croît ou non au phénomène importe peu, l'important étant qu'elle participe à la procédure, qu'elle « joue le jeu » (Leiris, 1958 : 91). Or cette présence de l'assemblée existe aussi dans le cas de l'attribution nominale : il peut s'agir d'une assemblée présente physiquement²⁹⁹ (dans l'extrait : « a ::llez *enfoiré* (3m30s) » [Reun 2-1] — le locuteur tente de retirer son pansement en présence d'une amie) ou *am phantasma*³⁰⁰, d'un raisonnement implicite ou explicite (« menteur »), d'une autorité divine (« hérétique »), d'une institution juridique (« coupable ») comme de notre propre autorité (« bon/vilain chien »).

Autre analogie remarquable, que la pratique de la possession permet là encore d'expliquer : lorsque l'on traite quelqu'un de menteur, il est clair que l'on ne vise pas de façon permanente tout ce que la personne pourrait dire ou avoir dit. Le plus souvent, seule sa dernière action (proposition) fait l'objet du jugement. Il n'est aucune attribution de ce type qui puisse viser systématiquement la personne allocutée, même les plus injurieuses. En général, si une attribution nominale est reprise à l'adresse de la même personne, le lendemain par exemple, elle deviendra le plus souvent un appel ou une adresse (cf. 3.2.3.4.). L'extrait suivant présente un cas où, cinq secondes après s'être fait insulté (amicalement...), au moyen de l'énoncé suivant,

299. C'est ainsi que, dans les cours de récréation, un élève peut se faire traiter de n'importe quoi par un autre (cf. « Gingembre », annexe), les autres élèves renchériront volontiers en le pointant du doigt ou en chantonnant le nom qui vient de lui être attribué (« *oh la menteuse* / elle est amoureuse »). Ayant eu l'occasion d'enquêter dans des cours de récréation en école primaire, je précise que ceci n'a rien d'un mythe télévisuel. D'autres exemples du même type, moins touchants quant à eux, peuvent être cités, comme les insultes totalement gratuites, dont la visée provocatrice et humiliante ne fait que mettre en évidence ce mécanisme de *l'assemblée*. D'une façon générale, *magie* et *assemblée* vont toujours de pair (d'après le nom d'un célèbre jeu de cartes à collectionner).

300. Le terme fait explicitement référence à la *deixis am phantasma* de Bühler (2009), qui n'a cependant pas été développée dans le cadre de cette thèse.

(183) *non tu fais tomber mes cartes / et tu veux pas les ramasser*
— espèce d'enclulé (28m36s)

l'allocataire est de nouveau apostrophé, au moyen d'un terme sensiblement équivalent (atténuation manifeste ici), mais cette fois en adresse (avec un ton montant expressif) :

(184) *ben c'est toi / qui l'as fait tomber / espèce de connard*
(28m41s) [Toan 1-4]

Tandis que dans le premier énoncé, le locuteur emploie un appellatif en position de Noyau (comme l'indique le changement de modalité par rapport au Noyau qui précède — à visualiser sur Praat), le second énoncé utilise un appellatif manifestement calqué sur le premier, mais en position de Postfixe, avec reprise du contour propre au Noyau et atténuation de la modalité (qui s'élève légèrement, du fait d'un ton expressif manifestement incontrôlé — un manque d'assurance je présume).

Dans chaque cas, c'est l'action qui vient d'avoir lieu, ou celle qui vient d'être narrée, qui permet au locuteur de « traiter de » son allocataire, et non une action que ce dernier fera, qu'il pourrait faire, ou qui lui serait coutumière. Ces dernières peuvent être comprises dans le raisonnement sur lequel s'appuie l'attribution, mais non faire l'objet de l'attribution elle-même. En revanche, il est indifférent que l'action visée se produise à ce moment ou ait été produite auparavant, puisque ce qui importe, c'est ce que l'allocataire est censée être présentement, en vertu des croyances que le locuteur partage avec l'assemblée.

Mais là où l'analogie avec la possession devient le plus remarquable, c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer la tendance de l'attribution nominale à employer un geste de **to-deixis* en même temps que le mode de l'*iste-deixis*. Il a été vu, lors des rites de possession, que l'assemblée participait activement, et n'hésitait pas à intervenir pour prévenir les autres participants de la présence de l'entité précédemment invoquée. C'est à ce moment que le geste du doigt intervient : il invite l'assemblée (et non l'allocataire) à observer l'endroit où l'entité se manifeste ; c'est-à-dire « chez » l'allocataire, qui est montré du doigt par le fait. Dans le vaudou, il arrive que des cérémonies nécessitent la possession successive,

par un même esprit (Zaka), de dizaine de membres de l'assemblée, principalement parmi les spectateurs (Métraux, 1955 : 35). La participation des autres membres-spectateurs et le recours au geste deviennent alors indispensables pour que la cérémonie se poursuive.

Il en va de même dans l'attribution nominale, pour laquelle il est souvent nécessaire de montrer à l'assemblée la présence de l'entité invoquée, lorsque les facéties du possédé n'y suffisent pas. C'est ainsi que le geste de **to-deixis* accompagne, dans notre esprit, les représentations que nous nous faisons de « menteur », « coupable », « sorcière », « salaud », « traître », « communiste », et encore d'autres exemples, toujours plus ou moins d'actualité.

D'un point de vue fonctionnel, possession et attribution nominale relèvent d'une pratique commune. La question est de savoir si des descriptions en situations d'emploi réelles, aussi bien du point de vue de la grammaire que de la psychologie, peuvent témoigner d'une filiation entre ces deux pratiques.

Afin d'alimenter une telle description, il faudrait mettre en évidence le phénomène de *vulgarisation* qui aurait eu lieu de la possession à l'attribution nominale, à savoir l'abandon progressif des contraintes que l'on retrouve dans la pratique primitive de la possession : l'assemblée présente ; les attributs physiques ou matériels ; les instruments cérémoniels ; les autorités compétentes, comme celles capables d'invoquer, d'endosser le rôle de possédé ou d'exorciser la victime. À cette même fin, les insultes (« espèce de X », « bâtard », « sac à merde »...) figurent les cas de vulgarisation par excellence. Pour ces dernières en effet, l'existence d'attributs remarquables, comme d'un univers de croyance partagé, n'est plus démontrable.

Pour en terminer avec les analogies remarquables donc, si l'on considère le *juron* comme la forme désacralisée de l'*invocation* (cf. 2.1.3.2.), alors l'*insulte* peut être envisagée la forme désacralisée de la *possession* (cf. section suivante).

5.2.3.2. Incidence de la possession

Cette analogie mise en évidence, il faut à présent en revenir à la grammaire. À cette fin je prendrai comme référence la grammaire de Guillaume, afin de montrer, d'une part, qu'à aucun moment les descriptions qui précèdent n'eurent

d'autre finalité que grammaticale et, d'autre part, qu'elles ne se sauraient se restreindre aux manifestations de l'apostrophe :

Le substantif étant pris comme point de départ, on peut dire des catégories de l'adjectif et du verbe qu'elles en expriment respectivement les deux étapes d'éloignement.

Guillaume, 1990 [1943] : 105

Dans ce qui précède, le point de départ était la pratique de l'invocation, où une entité est sollicitée par son nom (« maman »), sans qu'une continuité se manifeste dans la procédure de l'échange. La première étape d'éloignement dont parle Guillaume figure une pratique de la possession, comme on peut en juger en poursuivant sa lecture :

La première étape, celle qui livre l'adjectif, consiste à substituer à la personne de support [*du nom*], faisant le sémantème incident dans le champ de sa propre signification, une personne de rapport, faisant le sémantème incident à l'extérieur de ce qu'il signifie.

id.

Je transpose cette analyse de Guillaume aux descriptions qui nous intéressent :

L'étape, par laquelle on passe de l'invocation à la possession [*La première étape, celle qui livre l'adjectif*], consiste à substituer à l'entité invoquée [*consiste à substituer à la personne de support*], qui implique que le nom employé réfère à cette entité dans le monde mythologique [*faisant le sémantème incident dans le champ de sa propre signification*], un individu chez lequel cette entité se manifeste [*une personne de rapport*], qui implique que le nom employé va être adressé, bon gré mal gré, à cet individu, et non à l'entité prise dans le monde mythologique [*faisant le sémantème incident à l'extérieur de ce qu'il signifie*].

La substitution a lieu sans que le rang de la personne soit changé, ce qui permet de passer de l'adjectif au substantif et, subsidiairement, de l'adjectif au substantif (...).

id.

D'un cas à l'autre, de l'invocation à la possession, la seconde personne se maintient. L'entité elle-même demeure inchangée. De l'invocation à la

possession, seul le « support » de cette entité change, d'elle-même (de son sémantème : la représentation que l'assemblée s'en fait à travers les croyances mises en scène dans le culte) au possédé. L'individu allocuté devient, comme dans la description de Guillaume, le nouveau support, et l'incidence du nom devient extérieure à la représentation que s'en fait l'assemblée comme d'une entité autonome. Ceci correspond, en synchronie cette fois, à ce que Guillaume a nommé « révocation » (1988 [1948] : 251). Il est important de voir que c'est la croyance et la pratique religieuses qui permettent à cette entité de conserver la seconde personne : pour les non-pratiquants que nous sommes, l'entité invoquée et l'entité possédante seront plus logiquement de troisième personne (personne logique, dans la terminologie guillaumienne).

En ce qui concerne la seconde étape d'éloignement, le verbe, il faut bien voir que le fonctionnement décrit implique *déjà* un fonctionnement attributif. En conséquence, la place accordée au verbe dans le discours se manifeste *déjà* à l'intérieur de cette pratique. Elle la suppose nécessairement. Ce point sera abordé à la fin du chapitre.

5.2.3.3. Remarque sur la personne du nom dans l'attribution

« La prospérité des *zâr* dépend de la prospérité du pays. »

« Quand ce sera l'époque de l'abondance, les *zâr* se multiplieront et les *gurri* se multiplieront. »

Dunqê et Emmâwwâyêš³⁰¹

Avant que la possession ne soit effective, il y a mise en scène d'un conflit (la transe) entre une troisième personne logique (l'entité invoquée) et une seconde personne ordinale (le possédé). Ce conflit entre personne logique (3^{ème}) et personne ordinale (2^{nde}) répond à la description que Guillaume a donnée de la personne du nom au vocatif en 1947 (cf. 2.3.1.2.).

Mais le fait religieux étant ce qu'il est, une fois la possession devenue effective, c'est-à-dire une fois la transe achevée, c'est bien à l'entité invoquée que l'on s'adresse à la seconde personne. Le support (ou « cheval ») de cette entité

301. Citées par Leiris (1958 : 32).

devient alors une troisième personne de discours, susceptible d'être évoqué par l'entité elle-même (cf. Leiris et Métraux). Là encore, la description grammaticale rejoint le fait religieux : à la suite de remarques qui lui ont été adressées à ce sujet en 1948 (de son aveu), Guillaume s'appuie exclusivement sur le fait de discours pour déterminer la personne du vocatif, et refuse soudainement au nom en apostrophe la personne logique troisième (cf. **2.3.1.3.**).

Le fait qu'il soit si difficile, en grammaire (du moins, sans le secours de l'intonation), de distinguer l'appel de l'attribution nominale, provient sans doute d'une difficulté à saisir la personne logique du nom en apostrophe. Au contraire des cultes à possession, qui, par le biais de croyances, distinguent l'entité invoquée et le sujet possédé, et pratiquent la comédie rituelle à des fins (somme toute évidentes) de distanciation, l'état de possession est un prérequis permanent, un *allant-de-soi*³⁰², dans la pratique de l'attribution telle qu'elle s'observe au quotidien. Le corrélat pragmatique de cette observation, si elle en est une, est qu'il nous est quasiment impossible de ne pas porter de jugement sur l'autre lorsque nous nous adressons à lui ou que nous parlons de lui. C'est un tel constat qu'Albert Camus mettait en scène dans son dernier roman *La chute*.

Dans le fait grammatical, si je traite quelqu'un de « menteur », je ne distingue évidemment pas *le menteur* de son « cheval »³⁰³. Pour autant, il y a bien un nom qui est attribué à l'allocutaire, et les attributs en question sont bien ceux associés au nom (ceux que porte son *sémantème*, chez Guillaume), que j'observe chez lui. La personne logique du nom ne fait, en conséquent, pas le moindre doute.

302. Suivant la terminologie du sociologue Harold Garfinkel, 2007 [1967] : 100. Cet état de possession permanent, comme il a été rappelé dans la division précédente, était un fait dans la société/religion mésopotamienne, dans laquelle une possession néfaste impliquait un abandon de l'esprit protecteur, de la possession faste. Si des cultes analogues se retrouvent ensuite chez les latins et les chrétiens (culte du foyer, culte des Saints), l'idée même de possession ne s'appliquera plus qu'aux possessions néfastes. De possession faste, il n'en sera plus question qu'à propos de lieux. À noter toutefois que l'idée d'« esprit tutélaire », si elle n'est pas toujours intégrée dans le dogme lui-même, apparaît fréquemment dans certaines formes vulgaires de ces cultes.

303. Ainsi que les cultes à possession originaires d'Afrique de l'Ouest nomment le possédé.

Or la distinction entre personne logique et personne ordinale ne semble plus de mise au moment de l'attribution nominale. Comme il s'agit d'un emploi particulier de l'apostrophe, cet emploi reste confiné dans le système allocutif, et la personne logique se confond à la personne ordinale, à laquelle le nom est adressé. Ceci est également vrai de la possession — il faut le rappeler —, excepté que l'allocutaire, dans la possession, *n'est pas* le sujet physique. Dans l'invocation non plus, il n'y a pas d'allocutaire physique.

Tout ceci équivaut simplement à dire que les interlocuteurs, y compris les grammairiens, en l'absence des rites et des croyances qui s'imposent, n'ont plus aucune raison de distinguer l'entité de son cheval, le sémantème de son porteur. Là où cela devient comique, c'est lorsque l'allocutaire (le sujet physique), qui fait bien la différence quant à lui, clame haut et fort son innocence, et que les autres l'écoutent, mais l'écoutent manifestement *en tant que* (coupable, menteur, sorcière, communiste, sac à merde, etc.). Cette situation inextricable, celle-là même que Camus mettait en scène dans son dernier roman, me semble aisément observable (cf. section suivante). Et lorsque le narrateur de *La chute* traite d'« estimable gorille » le tenancier derrière le comptoir, il n'est déjà plus possible de se défaire de l'image que nous avons de lui.

5.2.3.4. Logique de la possession

Le possédé ne parle pas en son nom, mais au nom de l'entité qui le possède ; de même qu'il n'agit pas de sa propre volonté, mais sous l'influence de cette dernière. Cette loi implique un grand nombre de remarques, qui permettront d'opposer la logique de la possession à la logique européenne, et de lever tous les paradoxes que le phénomène de l'attribution a inspirés chez cette dernière.

Une différence essentielle est qu'une entité possédante ne peut s'exprimer par la bouche d'un possédé en disant « Je suis le Menteur », à moins de mentir effectivement et de n'être donc pas cette entité mais une autre entité. Cette cérémonie-subterfuge est mentionnée chez Leiris, au cours des rites d'initiation : il s'agit alors d'excuser les ratés du possédé novice en les attribuant à des mensonges du *zâr* (Leiris, 1958 : 24). Pour expliquer ce tabou divin, je rappelle que le possédé doit manifester *en permanence* les attributs de l'entité qui le

possède, dès le début et pendant toute la durée de la possession. En conséquent, s'il venait à être possédé par le menteur, il serait contraint de mentir en permanence et ne pourrait donc pas se nommer, par voie de fait.

À ma connaissance, nul n'a proposé d'entendre le paradoxe d'Épiménide le Crétois comme véhiculant les paroles du menteur (du Crétois). Or ainsi entendu, de par les lois mêmes de la possession, l'énoncé d'Épiménide forcerait à reconnaître que ce dernier ment effectivement, et sans paradoxe cette fois³⁰⁴. Au contraire, la plupart des gloses que l'on peut lire aujourd'hui s'entendent à faire dire à Épiménide : « je suis un menteur (un Crétois ?) en temps normal, mais pas au moment où je le dis », ce qui est l'*exact contraire* du fonctionnement de l'attribution dans les langues (cf. « coupable », section suivante).

Pour les linguistes, qui reprennent une distinction ancienne — probablement énoncée comme telle par les Modistes (Simon, Martin, Boèce et Jean de Dacie) — il s'agit-là d'une différence entre un énoncé (*oratio*) et son énonciation (*enuntiatio*)³⁰⁵ : l'énoncé implique un *univers de discours* (que je réduirai à

304. Le double-énoncé originel étant supposé être « Tous les Crétois sont des menteurs. Je suis Crétois », il doit être résolu comme suit : (i) si la prémisse majeure est vraie, si être Crétois c'est mentir, alors aucun Crétois ne peut affirmer être Crétois, ni même affirmer que les Crétois sont des menteurs ; Épiménide est en réalité Épiménide, et il ment en disant « Je suis Crétois », peu importe l'endroit où il a grandi (vilain petit logicien) ; (ii) si la prémisse majeure est fautive, alors sa contraposée « il existe au moins un Crétois qui n'est pas un menteur » est vraie, mais Épiménide ne peut là non plus être ce Crétois (éventuellement venu faire la morale aux autres Crétois) étant donné qu'il vient de mentir dans la prémisse majeure ; en conséquent, il ment toujours en tant qu'Épiménide ; (iii) enfin, si la prémisse majeure est fautive, qu'en conséquent il existe au moins un Crétois qui n'est pas un menteur, mais que la prémisse mineure désigne un Crétois-qui-ment, alors on se retrouve dans un cas identique à (i), mais avec une prémisse majeure fautive. Dans tous les cas « Je suis Crétois » est faux. CQFD.

305. Je n'ai pas retrouvé l'affirmation de cette distinction comme telle, je m'appuierai à défaut sur des extraits pris dans l'ouvrage d'Irène Rosier (1983 : 90, citant Jean de Dacie) : *Oratio perfecte constructa consistit in enuntiatione alicuius de aliquo, scilicet predicat de subiecto*. Les Modistes étant concentrés sur la construction du discours (syntaxe), ils emploient systématiquement *oratio*, qui en latin désigne explicitement le discours une fois construit (*partes orationis* = parties du discours). *Enuntiatio* désigne donc logiquement la personne, le lieu et le moment de l'*oratio*. Un autre exemple d'Irène Rosier consiste en une phrase de Thurot, que lui-même reprend des Modistes : *Omne illud quod enuntiatur de altero in oratione distat ab eo* (1983 : 119 ; à défaut d'une référence exacte, cette citation est mise en relation avec un extrait de Boèce de Dacie, dans laquelle le terme *oratio* n'apparaît pas).

personne, espace et temps propre au discours, suivant la démonstration de Bühler) et n'implique pas l'énonciateur en tant que tel (Russell attribue cette loi aux « anciens logisticiens », sans plus de précision ; 1906 : 641). Bizarrement, c'est cette distinction entre un énoncé et son énonciateur qui permet de défendre aujourd'hui la glose ci-dessus. Or si l'on considère « univers de discours » comme un parfait équivalent de l'expression « monde mythologique », employée dans cette section, et que l'on oublie la distinction moderne (celle qui va de Charles Bally à Émile Benveniste en ignorant la linguistique allemande et la psychologie autrichienne) entre énoncé et énonciation, il est toujours possible, sans trahir la distinction *oratio/enuntiatio*, de distinguer la parole du possédant (la parole venue du monde mythologique : l'*oratio*³⁰⁶) de la personne (le possédé), de l'endroit (la cité) et de l'instant (la cérémonie) où cette parole est prononcée. Cette lecture permet en outre d'interpréter sans paradoxe des énoncés tels que *I'm lying* ou encore le « vrai » paradoxe d'Épiménide.

Pour les logisticiens, pour Bertrand Russell au moins (1906 : 643), il s'agit d'une contradiction entre un énoncé et la proposition qu'il est *censé* contenir. La proposition « je mens » ($f : u$) implique que *je* (u) appartienne à la classe des menteurs (propriété ϕ associée à la fonction f). Mais cette définition ne s'applique pas à l'énoncé lui-même, qui contient une « variable apparente » (« je » = l'énonciateur) et ne forme donc pas une « proposition au sens restreint » (*i.e.* sans variable apparente — raisonnement *ad hoc*, on l'admettra sans peine). Russell ramène ensuite cette démonstration à l'hypothèse de Guillaume d'Ockham : « une proposition ne s'applique pas à elle-même », et affirme que cette hypothèse peut être vérifiée au moyen de n'importe quelle énonciation.

Il est possible, je pense, de reprendre le raisonnement de Russell, comme la loi de l'univers de discours des Modistes, et de montrer que l'une et l'autre ne font, dans leur vérité comme dans leurs contradictions, que mettre en évidence la logique de la possession : le sujet (le possédé), « variable apparente », doit s'effacer devant le monde mythologique, « univers de discours », lorsque celui-ci

306. *Oratio* vient de la forme supin *ōratum*, dont le radical *ōro* signifie témoigner, plaider ou prier, c'est-à-dire désigne les formes de discours juridique et religieux, aussi bien que le fait de discourir en général (sources *Gaffiot* et *TLFi*).

se manifeste, car seul ce dernier est capable de conférer du sens (linguistique comme logique) aux propos tenus.

La pratique de la possession, outre qu'elle fournisse un antécédent historique, un support psychologique et une illustration grammaticale de la pratique de l'attribution nominale, trouve donc encore une application, et non des moindres, dans le discours de la logique.

5.3. L'insulte : fonctionnement du substantif-attribut

Comme il a été suggéré tout au long de la section qui précède, l'étude de la possession met en évidence l'identité qui existe entre cette pratique et celle de l'attribution nominale en français. Elle permet d'émettre l'hypothèse d'une période de vulgarisation, de la pratique magico-religieuse à la pratique discursive, telle qu'elle se manifeste aujourd'hui. C'est ainsi que cette thèse se propose d'envisager le phénomène de l'insulte : à l'invocation, qui a pour pendant vulgaire le *juron*, et pour pendant pragmatique l'appel et l'adresse, la possession aurait pour pendant vulgaire l'*insulte*, et pour pendant pragmatique l'attribution nominale.

Il s'agit dans un premier temps de poser un cadre formel, capable d'affirmer cette filiation, c'est-à-dire capable d'effectuer la jonction entre les propos ethnographiques de la section précédente et l'approche purement grammaticale envisagée ici.

Ce cadre posé, il s'agira de revenir sur les études contemporaines de l'insulte, et de mettre en évidence tout ce qu'elles ont de problématique vis-à-vis des concepts qu'elles emploient, de la nature de l'insulte, comme de la grammaire en général.

Enfin, il s'agira de proposer une grammaire de l'attribution nominale, qui s'accorde avec le cadre théorique proposé et les données ethnographiques rapportées dans la section précédente. Cette description sera toutefois restreinte à la seule grammaire, afin de mettre en évidence le fonctionnement de l'attribution en général.

5.3.1. Performativité et phylogénèse

Ce que j'aurai à dire ici n'est ni difficile à comprendre, ni sujet à controverse ; le seul mérite que j'aimerais voir reconnaître à ces considérations est celui d'être vraies, au moins en partie.

John L. Austin, 1970 [1962] : 37, traduit par Gilles Lane

Un évènement important, dans l'histoire récente des sciences humaines et sociales, est l'introduction du concept de *performativité*, discuté par le moraliste anglais John Langshaw Austin (1962). Cette notion a, au contraire de ce qu'affirme la citation ci-dessus, provoqué un grand nombre de débats, et provoque toujours des dissensions à l'heure actuelle.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'énumérer toutes les objections et malentendus que cette notion a rencontrés, seule une partie sera écartée des considérations qui suivent. Il s'agit des lectures qui ont fait du concept de performativité la pierre angulaire du pragmatisme philosophique en sciences du langage. Toutes découlent d'une réappropriation de ces conférences. Ce qu'il est possible de démontrer dans un premier temps.

Dans un second temps, il s'agira de remplacer cette vision pragmatiste du langage par une vision plus adaptée à la philosophie du moraliste. Celle déjà citée de l'anthropologue Malinowski sera prise comme modèle. Or, ici aussi la notion de pragmatisme, encore qu'elle possède une définition moins large, plus proche des théories de Darwin que de Smith, devient envahissante. La difficulté est toutefois minimisée, du fait que la critique de ce pragmatisme anthropologique (Grégory Bateson, Claude Lévi-Strauss), bien qu'elle n'ait pas été reprise dans ce qui suit, est passée à la postérité.

Ce n'est qu'une fois le pragmatisme définitivement écarté qu'il devient possible d'introduire un cadre formel pour notre sujet. Ceci permettra également de revenir sur le terme de « vulgarisation », plusieurs fois employé dans ce travail.

5.3.1.1. À propos d'un tour de langage communément attesté chez les exégètes français d'Austin

Dans la postface de *Quand dire, c'est faire*, vers la fin de la synthèse qu'il propose, François Récanati emploie un tour de langage qui, à première vue, ne semble pas prêter à confusion :

Au lieu qu'on ait d'un côté les énoncés constatifs et de l'autre les énoncés qui *servent à accomplir un acte*, tous les énoncés, y compris les énoncés constatifs, *servent à accomplir un acte*.

1970 : 198 (moi qui souligne)

Ce tour de langage, « l'énoncé performatif sert à », n'intervient que tardivement dans la postface. Avant lui, la tournure employée se réduisait à « Le point important est que les énoncés performatifs *sont* l'accomplissement d'un acte » (1970 : 195, moi qui souligne). Chose étrange, cette tournure (*use to*) n'est employée nulle part chez Austin. Or, elle lui aurait sans doute été utile pour démontrer la parité entre constatifs et performatifs... On est en droit de s'interroger sur son bien-fondé.

La ristourne peut sembler anodine. Mais comme il s'agit toujours de philosophie, il est important de souligner qu'entre le verbe *être* (également employé par Austin³⁰⁷ ; 1970 : 42) et le verbe *servir* (jamais employé par Austin, ni même dans la traduction), il y a trois siècles de pensée philosophique. Du point de vue grammatical, la valeur incidemment adjointe au nom qui suit l'un et l'autre verbe (nominatif et datif — dans les passages cités, les deux tournures emploient respectivement un nom et un verbe à l'infinitif) n'est pas non plus sans conséquences.

307. *Tout* l'ouvrage est rédigé en des termes choisis dès la première conférence, et fidèlement repris tout au long de ce séminaire, avec ajout de nouvelles données à la fin de la septième conférence. Or, nulle part un verbe utilitaire n'est employé. On remarquera aussi qu'Austin emploie l'expression « énonciation (performative) » (*uttering* > *utterance*) et non « énoncé (performatif) » (*language utterance*). Il s'agit d'une séparation entre discours/parole (énonciation) et langue (énoncé), qui a pareillement été ignorée par tous les exégètes, mais a été mise en évidence par le traducteur. La traduction est de Gilles Lane.

De nombreuses fois ce tour de langage est formulé dans l'ouvrage de François Récanati, *Les énoncés performatifs* (1982). L'ouvrage lui-même, sous-intitulé « Contribution à la pragmatique », progresse essentiellement à partir de ce dernier. On le retrouve sous une autre forme dans un article de Denis Slakta :

(...) la force illocutionnaire d'un énoncé est liée aux systèmes de conventions — aux institutions — qui gouvernent une société. C'est parce que j'ai appris à connaître ces conventions que *je peux utiliser (ou non)* une phrase pour accomplir tel ou tel acte.

1974 : 97 (moi qui souligne)

La parenthèse est révélatrice à cet endroit, du fait qu'elle renforce (d'une façon rhétorique) les présupposés contenus dans la proposition « je peux utiliser une phrase... ».

Dans un article de Benveniste, où il met justement en garde la linguistique du danger qu'il y a à confondre le « modèle » performatif à des « modes » spécifiques du discours (affirmatif, impératif, etc.), le linguiste développe le même tour à ses propres fins : « L'énoncé performatif *a sa fonction* à lui, *il sert à effectuer une action* » (1966 : 269, moi qui souligne).

Si Austin peut parfois sembler le premier responsable³⁰⁸, d'un glissement sémantique qui aujourd'hui fait loi, il n'en reste pas moins que ce dernier a pourtant consacré de puissants efforts à distinguer, tout au long de la dixième conférence, l'acte *illocutoire* de l'acte *perlocutoire*. C'est dans cette conférence qu'il démontre, sans parvenir à proposer un outil adéquat (de son propre aveu ; 1970 : 136), que l'instrumental et le pragmatique sont deux termes qui décrivent des actes *perlocutoires*, c'est-à-dire visent un effet. Ce qui n'est pas le cas des actes *illocutoires*, qui sont accomplis dans l'acte même de parler.

308. Austin ouvre la voie à cette confusion, comme le fait remarquer Benveniste dans l'article cité, lorsqu'il parle d'« énonciation impérative » (alors qu'il prend soin d'introduire le terme « constatif » afin de distinguer cette forme d'énonciation des *modes affirmatif* et *assertif*). Une énonciation impérative est un non-sens (certains philologues et philosophes diront qu'une énonciation est forcément impérative) : *impératif* s'emploie pour parler d'un mode en grammaire. La critique de Benveniste vise explicitement à mettre en avant cette confusion, et le danger qu'elle présente pour la linguistique (Benveniste, 1966 : 267sq).

Ce glissement sémantique, considérablement exploité depuis, est autorisé par la distinction entre énoncé et énonciation. Or, il faut le souligner, seule l'énonciation est qualifiée de « performative » chez Austin. Cette épithète ne se justifie plus à côté du mot *énoncé*, ce qu'Austin tente à plusieurs reprises de démontrer, notamment dans sa cinquième conférence, où il insiste sur l'absence de définition grammaticale.

L'énoncé ne peut être qualifié de « performatif » s'il s'emploie *en vue d'accomplir un acte*³⁰⁹. Seul, il ne saurait être, contrairement à l'énonciation performative (le signe de) cet accomplissement. Bien sûr, rien ne prive les exégètes cités de considérer l'énoncé comme étant à la fois l'outil (qui sert à) et (le signe de) l'acte accompli — glissement sémantique de l'épithète « performatif ».

Sur ce dernier point, Sandra Laugier, dans un article sur la performativité en droit, tente vaille que vaille de souligner l'abus de langage. Elle fait remarquer que le philosophe allemand Arnold Reinach (1883-1917) avait décrit la notion d'acte en des termes équivalents à ceux d'Austin, effectuant par-là une mise en garde vis-à-vis de la confusion citée entre acte et expression de l'acte :

[Les actes] ne trouvent pas dans les mots et autres choses semblables une expression accidentelle et additionnelle, mais sont *accomplis dans l'acte même de parler*

Arnold Reinach (souligné par Sandra Laugier)³¹⁰

Ce que souligne le philosophe allemand, c'est qu'on ne peut supposer l'existence de l'acte indépendamment de l'énonciation (« l'acte même de parler ») qui permet son accomplissement ; celle-ci est essentielle à celui-là. En conséquent, il n'y a pas de sens à parler d'« énoncé performatif », puisqu'un acte

309. Du reste, cette formule, comme celle qu'emploie Benveniste, me semble absurde (cela se discute, évidemment) : une « visée » est dirigée vers un *effet*, elle ne saurait être dirigée vers un acte. Je peux vouloir devenir riche et célèbre, et entreprendre toute une série d'actes à cette fin. Mais être riche et célèbre n'est pas un acte. Dire qu'une visée est dirigée vers l'effet d'un acte ne change rien à cette loi.

310. Reinach, Adolf (1983) "The *Apriori* Foundations of the Civil Law." Traduit en anglais par J.F. Crosby. *Aletheia* 3,1-142. Source originale : *Die apriorischen Grundlagen des bürgerlichen Rechtes* (1913) repris in *Gesammelte Schriften*, Halle, Niemeyer, (1921).

ne saurait avoir son expression en Langue. Cette position philosophique me semble, à tout point de vue, plus saine que celle qui vient d'être commentée.

« L'énoncé performatif sert à » présuppose que le locuteur dispose d'une liberté fondamentale dans l'usage qu'il fait de la langue. Or cette position ne va pas de soi chez un philosophe, moins encore chez un moraliste. Il est plus que suspect de la voir présupposée sans commentaire chez tous les auteurs cités.

5.3.1.2. D'où vient la performativité ?

Dire « l'énoncé performatif s'emploie afin de » revient à attribuer une « visée » ou une « intention » à l'énonciation. Or c'est l'énonciation seule qui accomplit quelque chose, et il n'est nulle part besoin de visée ou d'intention dans la philosophie d'Austin, comme ce dernier le répète et tente parfois de le démontrer (1970 [1962] : 72). Les énonciations que décrit Austin ne peuvent être envisagées d'un point de vue pragmatique, car elles ne relèvent d'aucune visée qui leur soit extérieure. Ce non-pragmatisme *fondamental* de l'acte de langage austinien devait être souligné.

Une critique s'impose toutefois vis-à-vis des conférences d'Austin : si produire quelque chose peut s'effectuer de façon individuelle et tout à fait indépendante, accomplir un acte ne peut, en revanche, s'effectuer qu'en présence de témoins ou, à défaut, d'une autorité morale — convention, religion, science, peu importe. Cette remarque, d'une nécessaire institution au fonctionnement performatif, a été formulée par de nombreux commentateurs, notamment ceux cités au point précédent. Si elle va nécessairement de soi chez Austin, elle n'est nulle part développée.

C'est dans les mêmes termes (excepté celui de *performatif* justement), que Malinowski décrivait le langage magique des Trobriandais (cf. 5.2.1.1.). Pour rappel, les principales caractéristiques en étaient : ce qui est énoncé par le langage magique est en même temps ce qu'il produit ; le langage magique se distingue du langage pragmatique en tant qu'il figure l'accomplissement d'une cérémonie, et n'a donc pas de « visée » en soi. Ceci rappelé, on ne peut ignorer la complète identité entre le langage magique de Malinowski et la performativité, déjà soulignée dans la section précédente.

L'anthropologue, plus de dix ans après cet article, soit près de quinze ans sans avoir renoué de contact avec les Trobriandais, publie *Les jardins de Corail* (1974 [traduit de *Coral Gardens and their Magic*, 1935]). Dans l'annexe de cet ouvrage (1935, vol.2), il revient sur sa distinction pragmatique/magique, alléguant qu'il s'agissait d'une erreur (1974 : 297 ; *serious error*, 1935 : 58). Il reconnaît l'inconsistance de sa distinction entre langage scientifique et langage magique — déjà évoquée dans la section précédente —, et s'en remet à une « théorie ethnographique du langage » basée sur la « situation » (*context of situation*) et la « réalité pragmatique du discours » (*pragmatic reality of speech*). Tout discours est pragmatique³¹¹, du fait qu'il agit directement sur ses récepteurs et contribue, de façon directe (signal d'alerte) ou indirecte (transmission d'informations), au maintien de la communauté.

Si sa théorie est appuyée sur l'étude et la pratique de la langue trobriandaise, il faut bien voir qu'à aucun moment elle ne permet d'expliquer la formation du nom en langue. L'absence de données étymologiques ne fait qu'amplifier le manque. Voici ce qu'il en dit :

For if we are correct it is the pragmatic use of speech *within* the context of action which has shaped its structure, determined its vocabulary and led to various problematic characteristics such as multiplicity of meaning, metaphorical uses, redundances and reticences.

Malinowski, 1935 : 52 ; 1974 : 291 (moi qui souligne)

Au passage, la traduction donne « a conditionné » pour *determined*, afin, je suppose, de faire apparaître la posture behavioriste de l'anthropologue. On répétera donc qu'il s'agit-là de *comportements* langagiers, et non des structures qui en découlent. À propos de structures langagières, Malinowski ne semble admettre, à aucun moment de sa théorie, l'autonomie de ces dernières. Or, et c'est une évidence que Bühler a démontré (Axiome C, cf. **1.2.3.1.**), avant de pouvoir être déterminés comme appartenant au vocabulaire de la langue, avant d'être

311. Dans la théorie de Malinowski, « pragmatique » qualifie un langage-outil, mais un langage-outil nécessaire à la survie de cette communauté, du fait qu'il permet d'organiser et de maintenir les activités de groupes. Pour Malinowski, « [le langage] constitue le rouage indispensable de toute action humaine concertée » (1974 : 242). Or ni l'intérêt privé, ni les projets individuels, ni l'« intention », ne me semblent avoir de place dans cette définition.

employés métaphoriquement, avant de pouvoir subir des restrictions grammaticales (ainsi que j'interprète *redundances and reticences*), et même avant de pouvoir être accompagné par le geste, certains éléments, comme le mot, doivent être capables d'autonomie, c'est-à-dire de s'extirper, d'une manière ou d'une autre, fut-ce un instant infiniment bref, du « contexte situationnel » que défend Malinowski.

Or la preuve la meilleure de cette insuffisance demeure celle du langage magique. Pour décrire ce dernier, dans *Les jardins de corail*, Malinowski est obligé de fabriquer de toutes pièces un contexte institutionnel :

Thus the dogmatic conviction of the Trobrianders places words within a specific mystical context: the words act *because* they are primeval; *because* they have been properly handed down by an unbroken situation of magic; *because* they have been correctly learnt by the new magician from his predecessor; and *because* they are carried out by the sociologically determined person, who at the same time observes the necessary taboos and restrictions.

Malinowski, 1935 : 223 ; 1974 : 32 (moi qui souligne)

Indépendamment de la justesse de ces propos, le système de croyances que prête Malinowski aux Trobriandais, dans cette énumération de principes, tend à excéder les seules croyances indigènes. Il est possible d'y voir une volonté d'étendre la description à toute forme de langage magique, ainsi qu'à la religion en général. Ceci est également suggéré par l'emploi répété de « *because* ». D'une façon générale, la science a tendance aujourd'hui à décrire les mythes de cette manière³¹², et à qualifier un mot comme *Dieu* de « principe explicatif ».

Que se serait-il passé si, au lieu de faire triompher, dans sa dichotomie originelle, le langage pragmatique et civilisé — qu'il exemplifie (toujours) par le langage scientifique (et toujours sans le moindre commentaire) —, Malinowski avait fait triompher, dans sa théorie finale, le langage magique et primitif ? (Car il faut bien voir que toute la seconde partie de l'annexe vise à décrire le langage

312. La phrase liminaire de l'article « mythe » sur Wikipédia est des plus parlantes : « Un mythe est un récit qui se veut *explicatif* et surtout fondateur d'une pratique sociale. Il est porté à l'origine par une tradition orale, qui propose une *explication* pour certains aspects fondamentaux du monde et de la société qui a forgé ou qui véhicule ces mythes » (moi qui souligne). Consulté le 31/05/2013. À noter que cette vision du mythe ne s'accommode pas de l'hypothèse philologique (cf. **5.2.1.1.b**, dernier paragraphe).

magique comme un langage pragmatique : ce dernier agit sur les Trobriandais *parce qu'il* est énoncé dans un contexte, non pas situationnel mais institutionnel cette fois). Si Malinowski avait positionné le langage magique au-devant du langage pragmatique, c'est-à-dire s'il avait proposé au départ une théorie magique du langage, et avait expliqué le langage pragmatique *à partir* de cette dernière, l'effet (« *the word act...* ») aurait été premier et le cadre institutionnel (« *the dogmatic conviction* ») second. Le langage pragmatique aurait été d'abord décrit par ses effets, indépendamment de tout contexte situationnel au départ, parce que magiques, puis le contexte situationnel serait apparu ensuite, par différenciation progressive, c'est-à-dire par spécialisation de l'effet à l'intérieur de situations de plus en plus variées³¹³. Dans l'ordre des choses, un individu, dotée d'un pouvoir au départ (le langage), se retrouve ensuite affecté à un poste au sein de la communauté (magicien, prêtre, grammairien, etc.).

C'est cette seconde voie qui a été privilégiée dans la thèse. Elle l'a été pour trois raisons : (i) parce que l'effet pragmatique que décrit Malinowski est strictement équivalent à la fonction appellative décrite par Bühler, et qu'un signal, par définition, peut s'adapter à n'importe quel contexte situationnel (cf. chapitre 4) ; (ii) qu'au contraire un symbole, comme le démontre Malinowski, et comme l'a démontré Bühler (cf. 5.1.1.1.) ne peut fonctionner indépendamment d'un contexte ; enfin (iii) parce que la définition pragmatique du langage par Malinowski (outil nécessaire au maintien des activités du groupe) n'explique pas

313. Ci-dessous, le raisonnement d'où découle cette sympathique uchronie : Malinowski subsume, sous le terme générique de « fonction », les deux fonctions que Bühler tentait de distinguer avant lui, à savoir le comportement appellatif et le comportement représentationnel du langage. Ce faisant, il est contraint de poser comme première la fonction représentationnelle — sans doute du fait qu'elle s'applique plus largement à la nomenclature générale de la grammaire (« signification », « sens », « mots », « phrase », etc.). Devant expliquer cette fonction au détriment de l'autre, il constate la nécessité du contexte situationnel. Seulement, le fonctionnement du geste déictique (1974 : 260, 266) est passé sous silence, au profit du fonctionnement du pronom démonstratif (qui s'emploie donc dans le « contexte situationnel » du geste). On ajoutera à ce raisonnement les deux plus importantes critiques adressées à cette théorie. Celle de Grégory Bateson, qui accuse les insuffisances d'un fonctionnalisme explicatif, et celle de Claude Lévi-Strauss (*op. cit.*), qui attaque sa théorie de la magie en alléguant — via un existentialisme patent — que les effets, premiers dans la magie, ne sont pas réellement décrits par Malinowski.

ce qui permet au langage lui-même de se maintenir sous forme de structures, tandis que le langage magique le permet (comme le décrit naïvement Malinowski ; 1972 : 240).

En conséquence, le langage magique pourrait tout aussi bien être envisagé comme premier, ainsi qu'il l'a été dans cette thèse, et le langage pragmatique se définir comme une application de ce dernier dans des situations déterminées, une spécialisation de ce langage. Un exemple d'emploi exclusivement pragmatique de l'insulte sera donné à la toute fin du chapitre, après que cette dernière ait été définie.

5.3.1.3. Vulgarisation de la procédure

Dans la section précédente (cf. **5.2.1.1.b**), le langage magique a été défini comme un langage ayant perdu sa fonction appellative, sa finalité première, la partie effective (*i.e.* non situationnelle) de son pragmatisme malinowskien. D'où a découlé la nécessité de lui substituer, à l'intérieur de la communauté langagière, une finalité institutionnelle, une répercussion dans le monde mythologique. Ce qu'il est possible de démontrer, c'est que cette perte originelle va impliquer une *vulgarisation* plus rapide du langage magique que du langage pragmatique. La spécialisation, mentionnée à la fin du point précédent comme ce qui fait d'un emploi magique au départ un emploi pragmatique, pourra après cela être définie comme une tentative de freiner cette vulgarisation³¹⁴.

Il faut à cette fin en revenir à Austin. Ayant démontré que ce dernier n'était pas le père de la pragmatique moderne, et qu'à défaut d'un langage pragmatique, c'était bien un langage magique que recelait le concept de *performativité*, il reste à mentionner la description que le philosophe propose des « conditions » de la performativité, soit le contexte situationnel à l'intérieur duquel est produite l'énonciation performative — dont on relèvera au passage les similitudes avec le contexte institutionnel dépeint par Malinowski (par exemple dans la citation précédente) :

314. J'ajoute cette précision, superflue dans la thèse, afin de montrer qu'il n'y a aucune contradiction dans le fait d'envisager le langage magique comme plus primitif que le langage pragmatique.

(A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots, par certaines personnes, dans certaines circonstances. De plus,

(A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement.

(Γ.1) Lorsque la procédure — comme il arrive souvent — suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées et ces sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus,

(Γ.2) Ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite.

Austin, 1970 (1962) : 49. Traduit par Gilles Lane.

La description d'Austin est vague, on l'admettra sans mal ; rien ne nous empêche, par exemple, de décrire le comportement du pigeon de Skinner en des termes équivalents. Cette description énumère sommairement les conditions de réussite d'une « procédure »³¹⁵, dans l'acception la moins étroite du terme.

Cette description permet à Austin d'affirmer que toute procédure, et donc toute énonciation (si l'on juge pertinente la démonstration qu'il se propose d'effectuer tout au long de ces conférences), est soumise à des risques d'« insuccès » (*misfires*). Selon qu'une condition ou une autre ne soit pas remplie, le locuteur risque en effet :

315. Je ne suis pas parvenu, comme l'aurait sans doute apprécié mon directeur de thèse, à établir un parallèle suffisant entre les critères qui conduisent à une énonciation « heureuse » et les critères enseignés en cours de catéchisme pour produire une « vraie confession ». En dépit de l'évidence, cet exercice réclame un développement minutieux. Austin, comme tout anglais élevé à Oxford durant la première moitié du 20^e siècle, a reçu une éducation religieuse protestante : « Même dans la partie non-confessionnelle du secteur public, la religion conserve une place. Selon les lois de 1870, 1902 et 1944, dont les grandes orientations sont encore en vigueur aujourd'hui, les écoles laïques du secteur public sont tenues de proposer à leurs élèves une heure hebdomadaire d'enseignement religieux protestant « non-dénominationnel » (*non-denominational*, c'est-à-dire ne favorisant aucune Église protestante particulière) » (Christopher Sinclair, « États, religion et éducation en Angleterre », *Journal des anthropologues*, 2005 : 79). Le fait qu'Austin ait été professeur de philosophie morale dans la même ville l'obligeait en outre à disposer d'une connaissance poussée dans ce domaine.

Conditions A - un emploi indu — son statut ou celui d'un des participants ne lui permet pas d'engranger la procédure : l'effet n'a pas lieu et le locuteur s'expose à une sanction ;

Conditions B - un raté — l'exécution maladroite ou insuffisante du locuteur ou de l'un des participants fait échouer la procédure : l'effet n'a pas lieu et la procédure doit être reprise depuis le début ;

Conditions Γ - un abus — l'acte est purement verbal ; l'effet a lieu malgré tout³¹⁶.

Qu'est-ce que cette thèse appelle vulgarisation ? C'est le fait qu'un comportement organisé, comme la procédure que décrit Austin, évoluera toujours de façon à minimiser les probabilités d'échecs. Cette minimisation ira toujours du haut vers le bas, c'est-à-dire que les échecs les plus conséquents seront minimisés en premier (élargissement des circonstances de l'énonciation, nullité du statut), suivis des échecs qui font échouer la procédure mais ne la rendent pas caduque pour autant (réduction de la durée, des contraintes matérielles, du nombre de participants), avec en dernier lieu les échecs purement « intentionnels ». Ce dernier stade est notamment celui du juron (« *oh my god* » ne s'adresse plus au Seigneur).

Afin que ce concept de vulgarisation soit applicable à l'intérieur d'un travail scientifique, c'est-à-dire forme une théorie d'ensemble vérifiable et réfutable à partir d'un corpus d'énonciations, il aurait été nécessaire que les « conditions de la performativité » disposent d'une description plus soignée, ou soient introduites à l'intérieur d'une tradition scientifique, d'un plan axiomatique ou d'un paradigme épistémologique donné. Une thèse dotée de telles prétentions aurait dû être intégralement vouée à ce sujet.

Il s'agissait avant tout de définir un terme indispensable à la compréhension des phénomènes décrits dans cette thèse, et suggérer par-là l'existence d'un cadre scientifique non-pragmatique en sciences du langage³¹⁷.

316. Ce type d'insuccès est mis en scène dans le film *Barry Lyndon* de Stanley Kubrick (1975). Vers le début de l'histoire, deux bandits de grand chemin souhaitent le « bon jour » (*good day*) au jeune Barry et le dépouille dans la scène suivante, en répétant leur « bon jour » (*good day again*) et en demeurant extrêmement courtois.

5.3.2. Révision des approches contemporaines de l'insulte

Chez les linguistes dont les travaux se spécialisent dans l'étude de l'insulte, ou chez ceux qui mentionnent l'importance du phénomène dans la grammaire, comme Claude Milner dans son ouvrage *De la syntaxe à l'interprétation* (cf. *infra*), la performativité de l'insulte est souvent affirmée comme allant de soi. Or cette description de l'insulte comme *acte*, et donc comme acte institué, me semble intuitivement contrevenir à sa nature subversive. Par définition, ce qui est subversif tend à se démarquer d'une institution. Donc, il y a bien une procédure instituée, mais celle-ci est nécessairement antérieure à sa subversion. Ce qu'il s'agira de mettre en évidence à travers les descriptions qui suivent.

Cette performativité affirmée de l'insulte est le résultat d'une approche qui a su se cantonner au sémantisme du nom, mais qui, ce faisant, n'a pris en considération ni l'intonation (néanmoins supposée), ni la forme grammaticale globale de l'insulte (l'attribution nominale, dans cette thèse), ni la participation du public, pour ne citer que les aspects les plus importants. Mais surtout, et sur ce point la contradiction devient flagrante, cette « performativité » ignore complètement la *procédure* que l'emploi du terme présuppose.

5.3.2.1. Révision de la performativité attribuée à l'insulte

(...) rappelons quelques présupposés de l'analyse de la notion même d'« insulte » : tout d'abord, nous considérons que les *syntagmes nominaux* d'insulte sont performatifs, en l'absence de tout verbe de ce type pour effectuer cet acte.

D. Lagorgette & P. Larrivée, 2004 : 84 (moi qui souligne)

Même si l'affirmation que l'on retrouve dans cette citation n'est attribuée à personne (Dominique Lagorgette est spécialiste des insultes, cette affirmation peut donc être mise au compte de ses propres travaux), elle n'en est pas moins

317. Un tel cadre n'existe pas à ma connaissance : toutes les théories du langage qu'il m'a été donné d'étudier ramène systématiquement l'objet de leur étude à une « intention », à un « vouloir-dire » ou à une « visée » prédéterminés.

extrêmement répandue aujourd'hui³¹⁸. Pour cause, le premier auteur à avoir *induit* de l'« acte d'insulter » la performativité de l'insulte est Austin lui-même :

Un performatif est-il toujours nécessaire pour rendre explicite ce que nous sommes *indubitablement* en train de faire par ce que nous disons ? Je puis vous insulter, par exemple, en prononçant certains mots ; mais la formule *je vous insulte* n'a pas cours.

Austin, 1970 [1962] : 88 (moi qui souligne)

Il me semble, mais cette critique-là ne sera pas développée, qu'Austin confond dans cet extrait ce qu'il distinguera deux conférences plus loin, à savoir la force illocutoire et la force perlocutoire d'une énonciation. À titre indicatif, une personne peut se sentir insultée, sans que l'énonciation, l'attitude ayant provoquée cette impression, soit associable d'une manière ou d'une autre à une procédure reconnaissable ou reconnue. Comme le philosophe n'explique pas quels mots, en quelle quantité, sous quelle forme, dans quelles circonstances, ni par qui, permettent d'insulter, il n'est pas possible de lire cet extrait autrement qu'en se référant au sens commun. Afin de limiter les abus que suppose l'emploi du sens commun en sciences, une définition de l'« acte d'insulter » devrait logiquement prélever toute investigation. Or celle-ci n'apparaît jamais.

Avant d'aborder le problème de l'insulte *en tant que telle*, je profite de la traduction française que j'utilise pour comparer deux « formes tronquées », selon la description qu'en propose Austin. Il s'agit des verdicts du juge³¹⁹ : « coupable » ; et de celui de l'arbitre : « éliminé » (traduction de l'anglais « *out* » ; 1970 : 83). On se souvient que Bühler décrivait ces formes d'énonciations comme ancrées à un *champ sympratique* (cf. 5.1.1.1.), ici l'audience et le *match*. Décrire ces énonciations comme des « formes tronquées » n'est donc pas satisfaisant, du moment que celles-ci sont intégrées, sous cette forme nominale, à une pratique

318. En sus des auteurs cités dans cette division, il faut aussi ajouter l'ouvrage d'Évelyne Larguèche, *Espèce de...! Les lois de l'effet injure*, paru en 2009, ainsi qu'un article de Sophie Fischer, « L'insulte : la parole et le geste », paru en 2004 dans la revue *Langue française* (n°144).

319. En Angleterre, et dans tous les pays soumis à la *common law*, ce n'est pas le juge, mais le jury qui effectue la déclaration. La description est ici effectuée à partir de la procédure française, forcément vulgarisée pour l'occasion.

donnée. Disons, pour justifier la description d’Austin, qu’elles pourraient apparaître sous une autre forme, plus solennelle.

Il est possible de démontrer, sans trahir d’un iota la parole d’Austin, que la performativité de ces deux énonciations, pour évidente qu’elle soit, diffère.

La *déclaration* du juge équivaut bien à une énonciation performative (du type « je déclare l’accusé coupable »). Mais il faut bien voir que la performativité se limite alors à la seule déclaration, d’après les pouvoirs conférés au juge (« conditions A ») : elle ne s’étend pas jusqu’à la culpabilité. Cette culpabilité n’est pas produite par le juge, elle a auparavant été portée par l’accusation, a été retenue par un jury et est finalement reconnue par le juge au moment de son verdict. Le verdict implique que l’accusé *est reconnu coupable au moment des faits*, et doit en conséquent purger la peine de sa culpabilité³²⁰. La culpabilité elle-même n’est donc pas performative, c’est sa reconnaissance par une autorité assermentée qui l’est. Or cette remarque, comme il sera démontré dans la division suivante, s’applique à ***tous*** les « syntagmes nominaux » qui forment une attribution nominale, ce qui comprend les insultes.

Au contraire, dans l’arbitrage d’une partie, le joueur est éliminé³²¹ au moment où l’arbitre, qui ne fait pas de déclaration, sort le carton de sa poche. La démonstration à faire est grammaticale : contrairement à « coupable », qui est une attribution nominale en bonne et due forme, c’est-à-dire composée d’un substantif en position de Noyau — encore que ce nom est supposé être à la troisième personne (mais ceci demeure le fait d’un pouvoir exécutif conféré au juge) —, « éliminé » est, dans cette énonciation, un verbe conjugué au présent de l’indicatif à la voix passive. Il est d’ailleurs possible de gloser : « vous êtes éliminé par moi (l’arbitre) en vertu des règles du jeu ». Si cet étiquetage ne convient pas à toutes les grammaires (on parlera d’adjectif en position d’attribut en ce cas), il n’en demeure pas moins qu’*éliminé* n’est pas, dans cet emploi particulier, un

320. Il est important de souligner la fidélité du discours judiciaire à ses origines liturgiques (« culpabilité », « purge », « peine », etc.).

321. J’effectue une démonstration sur le français, mais l’anglais « *out* » me semble clairement un nom impératif. La différence entre nom impératif et attribution nominale sera étudiée plus loin (cf. 5.3.3.1. et 5.3.3.2.).

substantif, contrairement à *coupable*. Cet emploi ne peut donc satisfaire à la définition donnée de l'attribution nominale.

En termes de langage magique, la différence se situe à cet endroit : si « éliminé », prononcé par l'arbitre dans les circonstances idoines, crée l'élimination au moment où il est prononcé, « coupable », prononcé par le juge dans les circonstances idoines, ne crée pas la culpabilité au moment où il est prononcé ; cette dernière a déjà été portée au tribunal, elle attend d'être (ou ne pas être) reconnue par les autorités compétentes.

Intuitivement ou grammaticalement, l'insulte se rapproche d'avantage de « coupable » que d'« éliminé ». Or, comme ce « coupable », et contrairement à « éliminé », ce n'est pas le nom qui est performatif dans l'insulte.

5.3.2.2. Qu'est-ce que l'« acte d'insulter » ?

Peuvent accomplir l'acte d'insulter aussi bien les insultes lexicales usuelles que tout autre syntagme nominal, si le contexte d'occurrence est pertinent pour la réalisation de l'acte de dépréciation.

D. Lagorgette et P. Larrivée (suite)

Continuant ce parcours critique sur l'insulte, il faut observer, en situation réelle de parole spontanée, que celui qui insulte le fait toujours sur la base d'un évènement immédiat ou d'actualité, avec lequel l'insulte fait corps, par exemple sous la forme d'un raisonnement du type « X parce que Y », où X est l'insulte et Y le comportement de l'allocutaire (ce qui inclus les propos tenus, l'attitude générale, les évènements dont il est responsables, etc.). Cette observation permet de traduire la citation ci-dessus : un allocutaire est toujours *traité de X* par rapport à un acte qu'il a commis, à quelque chose qu'il vient de faire, une attitude qu'il affecte, *jamais* pour son être individuel.

On peut en juger à partir des exemples qui suivent. Le premier doit être écouté quelques secondes plus tôt sur l'enregistrement principal ; le second répond à un constat effectué (par le locuteur) sur l'allocutaire, qui est pourtant absent ; dans le dernier, la personne qui reçoit l'insulte demande à ce que la « prémisses » soit explicitée (*N.B.* : les parenthèses indiquent un changement de locuteur par rapport au locuteur qui porte le micro-cravate) :

(185) *connard (19m27s) [Aurélie 1-1]*

(186) *sur répondeur — pédé (47m59s) [Toan 1-1]*

(187) (sale punk) — *comment ça sale punk (34m39s)*
[Romain 1-3]

Qu'il s'agisse de l'insulte par connivence, de l'insulte « plaisante » (thème de l'article de Dominique Lagorgette et Pierre Larrivée) ou de l'insulte violente, il faut bien voir que le *pathos* de l'insulte n'est pas propre à cette dernière. C'est souvent à partir d'un raisonnement comme celui indiqué plus haut (« X parce que Y », où X est l'insulte et Y l'acte de l'allocutaire) que le *pathos* se forme : ce raisonnement peut être présenté comme excessif (il y a alors plaisanterie — 187), absurde (il y a alors connivence — 186 — à écouter), fondé (dans les réactions outrées — 185), voire en réalité inexistant et quand bien même sous-entendu dans l'échange (dans les insultes violentes, que j'appellerai volontiers « insultes de mise en scène » — un exemple à la fin du chapitre).

Il est toujours possible de mettre en parallèle de l'insulte un acte commis par l'allocutaire. De la même manière, le jugement porté par le juge (« coupable ») l'est exclusivement au regard d'une action commise par l'accusé. Même à supposer que le juge soit corrompu, son verdict sera toujours évalué et apprécié au regard des faits (c'est d'ailleurs à cela que l'on estimera sa corruption).

Toutefois, parler de « raisonnement » est analytique, et non descriptif. Ce que le terme met en évidence, c'est que l'insulte se présente avant tout comme une *réaction*, et non comme une action. Le *pathos* souligné aux paragraphes précédents, alors attribué à un raisonnement implicite, est un témoignage de ce comportement réactif. C'est l'amplification ou la dévaluation de la réaction que suppose l'insulte qui rendra cette dernière agressive ou drôle, plaisante ou incongrue, excessive ou anodine, c'est-à-dire qui lui confèrera son *pathos*.

Ceci vaut, bien entendu, pour tout ce que cette thèse nomme *attribution nominale*, par exemple « menteur ». C'est toujours (ce ne peut-être qu') en réaction à une proposition dont la vérification empirique démontre la fausseté

qu'un locuteur dit « menteur » à son interlocuteur (cela, plus la croyance en l'insincérité de l'allocutaire ; « condition Γ »). Seulement, dans « menteur », le raisonnement qu'implique la procédure de l'attribution nominale est connu des deux interlocuteurs : il se suffit à lui-même et ne peut être modulé par le locuteur en vue de provoquer un lien ou un conflit particulier avec l'allocutaire. Toutefois, la réaction que « menteur » suppose, elle, pourra toujours être violente, timide, absurde, etc. Mais jamais un allocutaire ne se sentira insulté en se faisant traiter de menteur, et rarement un linguiste dira que « menteur » est une insulte. Ce pourquoi le terme d'attribution nominale a été privilégié dans la thèse.

La différence entre insulte et attribution nominale³²² n'est pas une différence grammaticale. Elle correspond plus ou moins, aujourd'hui, à cette différence entre « réaction » et « raisonnement ». Dans « *menteur* parce que Y », Y équivaut à la proposition mensongère. C'est la raison pour laquelle on oublie de compter cet exemple, pourtant commun, au nombre des insultes. Au contraire, dans « sac à merde », « pédé », « enfoiré », « espèce de pisciphile » et autres expressions, la réaction du locuteur passe pour première, du fait qu'aucun raisonnement ne permet d'effectuer le lien entre le nom employé et cette réaction. Mais dans les deux cas, il s'agit toujours d'une réaction à un acte commis par l'allocutaire.

Plus précisément, la différence entre attribution nominale et insulte dépend de l'existence ou de la non-existence d'une institution qui rend légitime la procédure. Il existe ou a existé des institutions qui garantissent ou garantissaient la validité de l'attribution nominale dans des emplois comme « menteur », « coupable », « tricheur », « traître », « communiste », « anarchiste », « bousingot », « sorcière », « hérétique » ou encore « positiviste (de merde) ». Ces termes n'ont pas été des insultes, mais, des dénonciations, des accusations, des jugements ou des condamnations. Au contraire, lorsqu'aucune institution, ni religieuse, ni politique, ni scientifique, ni autres, ne vient garantir la validité de l'attribution nominale, alors il y a insulte.

322. À raison je pense, Catherine Détrie n'effectue pas cette distinction dans son ouvrage (2006 : 139). Cependant, elle ne distingue pas non plus la forme attributive de l'apostrophe de sa forme référentielle. Pour rappel, dans cette thèse, cette distinction ne repose que sur une position différente en discours (connotative/non-connotative) ; l'apostrophe reste l'apostrophe.

5.3.2.3. Révision de l'approche nominale de l'insulte

Pourvu que leur propriété performative soit respectée, les Noms de Qualités sont substituables : entre *idiot*, *imbécile*, *salaud*, etc. qui ont le même *effet d'insulte*, la différence n'est pas très grande, et une phrase n'est pas profondément modifiée si l'on remplace l'un par l'autre.

Jean-Claude Milner, 1978 : 298 (moi qui souligne)

Les deux points qui précèdent (analogie avec le verdict du juge + réaction à), mis bout-à-bout, démontrent qu'il n'existe aucune « propriété performative » du nom seul. À ma connaissance, seuls des verbes peuvent produire une énonciation performative en français. Il est important de relever la contradiction dans l'extrait de Jean-Claude Milner : comment la performativité du nom peut-elle être conservée, si le nom lui-même est substituable à volonté ? — Réponse : elle est conservée dans le *nom de discours*³²³, mais non pas dans le nom en langue.

Bien que je ne maîtrise pas le formalisme post-chomskyen avec lequel travaille Jean-Claude Milner, il m'est toujours possible d'observer que l'étiquette « Nom de Qualité » repose sur une typologie du nom (1978 : 177). Une telle typologie a déjà été discutée dans cette thèse (cf. 3.3.3.1.) et dans ce chapitre (cf. 5.1.1.2.sq) : ce n'est pas le nom qui est prédicatif, c'est la position dans le discours que lui assigne la mélodie (Noyau ou Suffixe). Une critique détaillée et (longuement) argumentée des Noms de Qualité, par un chomskyen aguerri, existe. Elle est signée Nicolas Ruwet (1982 : 243) et inaugure un texte intitulé « Grammaire des insultes », qui se présente, pour l'essentiel, comme une critique détaillée de la thèse de Jean-Claude Milner. Ses remarques sont essentiellement des remarques de méthode, qu'il m'est difficile d'apprécier. En sus de quoi, il fournit en début d'article une liste de noms à la fois quantitatif et qualitatif, aussi longue que jubilatoire (je la recommande chaleureusement)³²⁴. Une citation

323. D'après la démonstration effectuée en première section de ce chapitre, « nom de discours » est une étiquette que Guillaume emploie pour désigner, en réalité, une position en discours, assignée par la mélodie à un syntagme (cf. 5.1.2.2. et 5.1.2.3.).

324. La *Grammaire des insultes et autres études* de Ruwet est un ouvrage qui met en scène la méfiance et le recul d'un formaliste chevronné vis-à-vis du formalisme en général. La préface prône un revirement radical de ce qui a été au fondement de la

éclairante pour notre propos, et qui présente, chose étonnante, une mise en situation, vient contredire celle qui précède de Milner :

Dans une insulte, l'emploi de ces deux termes ne sera pas indifférent ; un bon disciple de Machiavel ne sera guère ému si, jugeant de ses actes, je le traite de salaud ; il risque de l'être si je le traite d'imbécile.

Ruwet, 1982 : 249

Sans doute est-ce dû au fait que « salaud », dans la situation que dépeint Ruwet, relève alors de l'institué (*salaud, le peuple aura ta peau*), et devient une louange sous le regard de Machiavel — tout dépend de l'acte commis par le Prince. Il faut néanmoins reconnaître le mérite de Jean-Claude Milner, d'avoir voulu mettre en évidence le fait que, plus une insulte vise à provoquer (cf. le « pathos », point précédent), moins le sémantème porté par le nom est important.

De ce qui précède, il suit que, n'étant pas performatif en lui-même, n'étant pas prédicatif en lui-même, ne qualifiant pas l'allocutaire par l'intermédiaire de son propre sémantème, comme l'affirme de façon prudente Jean-Claude Milner dans l'extrait qui précède, et ne pouvant prétendre, à l'intérieur de la grammaire actuelle, au statut de Nom de Qualité, le nom ou l'expression seul ne saurait à aucun moment être le véhicule de l'insulte.

Il est toutefois évident que certains termes sont nettement plus péjoratifs que d'autres. Ce qui reviendra à dire, dans l'intimité de cette thèse, qu'ils sont plus usuellement employés dans cette forme qu'est l'attribution nominale. Certains termes ne seront à cet effet perçus *que* comme des insultes. Appartiennent à cette catégorie tous les noms qui ont été détournés à cette fin de certaines institutions, qui relèvent d'un vocabulaire relatif à l'esthétique du corps ou d'un vocabulaire relatif à l'esthétique de l'esprit — cette dernière catégorie est propre à l'insulte, et ne se retrouve pas dans le juron. Comme pour le juron (cf. 2.1.3.2.), les termes et expressions employés ont subi une désacralisation préalable, tandis que d'autres ont pu être inaugurés dans et par la procédure même de l'attribution nominale

grammaire générative, à savoir le formalisme explicatif (1982 : 17-18). Je remercie vivement André Joly de m'avoir signalé son existence.

(*espèce de...*). Ils relèvent à présent de l'injure, de la scatologie, de la perversion du corps ou — caractère propre à l'insulte donc — de la perversion de l'esprit³²⁵.

Indépendamment de ce vocabulaire désacralisé, et comme il se déduit du point précédent, tout substantif employé par le locuteur dans cette position, et que l'allocataire ne parviendrait pas à rattacher à une institution (c'est-à-dire qu'il ne connaît ni d'Adam ni d'Eve), sera reçu à défaut (cf. **5.3.3.3.**) comme une insulte, du moment que le ton employé ne suffit pas à expliciter le contraire³²⁶. La dernière page de l'annexe présente le procès-verbal dressé par un ami, surveillant dans un collège ; l'anecdote rapportée est, bien entendu, authentique.

5.3.3. Grammaire de l'attribution nominale

Le philologue Max Müller voyait dans l'impératif la forme primitive de toute langue, et dans le vocatif la forme seconde, c'est-à-dire celle du nom-impératif — à noter que, pour ce dernier, les langues n'existent pas encore à ce stade, car il n'est toujours pas possible de former des propositions.

Si la vision des origines que propose Müller se vérifie en ce qui concerne l'attribution nominale, qui nous préoccupe ici, elle pêche en ce qui concerne l'apostrophe en tant qu'appel ou adresse. Encore que celle-ci puisse toujours introduire ou ponctuer un impératif, respectivement implicite ou explicite, elle-même ne saurait être à l'*impératif*, pas plus qu'elle ne saurait être à un autre mode. L'absence de nœud verbal implique que l'idée même de temporalité, comme celle de modalité, en est évincée. Je suppose toutefois — n'ayant que la traduction — que Müller n'a jamais voulu dire autre chose.

325. À défaut d'argument pour développer cet aspect, il suffira de faire remarquer que ce vocabulaire « de l'esprit » (*imbécile, idiot, abruti, attardé, mongoloïde, etc.*), propre à l'insulte, est possiblement lié aux origines liturgiques que ce travail attribue, par hypothèse, à l'attribution nominale : ce sont en effet des *esprits*, qui possèdent ou protègent l'individu, par exemple dans les religions chamaniques et monothéistes.

326. Voulant vérifier l'anecdote rapportée par Bühler dans la *Sprachtheorie* (2009 [1935] : 114 ; citée dans cette thèse, cf. **2.1.3.3.**), je me suis moi-même amusé à traiter de « diphtongue » des rencontres opportunes et des amis d'amis, en réponse à d'incompréhensibles digressions ou à des fanfaronnades sans conséquence. Lorsque la personne ne fait pas mine d'ignorer l'intervention, sa réaction est des plus probantes.

Maintenant que l'insulte a été définie comme une attribution nominale dépourvue d'institution, c'est-à-dire une attribution nominale « vulgaire » — à rapprocher du sens étymologique³²⁷ —, l'attribution nominale doit à son tour être définie. La définition grammaticale proposée ci-dessous pour le français est simple : l'attribution nominale est la forme régulière du verbe *être* à l'impératif. C'est ce que démontrerons les deux premiers points.

De la même manière que la phrase nominale, dans de nombreuses langues (ex. le russe), ne nécessite pas d'explicitement la copule (« araignée du matin / chagrin — araignée du soir / espoir »), il n'est pas non plus nécessaire d'affirmer la présence de cette dernière dans la forme qui nous intéresse. Mais il est important de témoigner de l'analogie entre l'attribution nominale, la phrase nominale et la prédication en discours — telle que la définissait Aristote (« il mange » équivaut à « il est mangeant (= en train de manger *ou* mangeur en général) ») —, qui permet de considérer ces trois phénomènes comme dérivés d'une seule et même « structure profonde ». On supposera à cette fin, et d'après cet ordre, comme d'après l'hypothèse de Müller, que l'attribution nominale passe pour plus primitive que la phrase nominale, qui elle-même, d'après la définition d'Aristote, passe pour plus primitive que la prédication en discours.

5.3.3.1. Le Mode de l'attribution nominale

Au cinéma, le tournage d'une scène est conventionnellement annoncé par « lumière — moteurs — (ça tourne [*réponse du machiniste*]) — action ». Les emplois nominaux sont ici des impératifs réduits à l'objet du prédicat : chacun pourrait être glosé en français par « *allumez la lumière — faites tourner les moteurs — passez à l'action* ». Or le mode impératif, tel qu'il apparaît dans ces gloses, vient *en sus* du fait que ces noms soient énoncés dans un *champ sympratique* (cf. 5.1.1.1.) qui leur est propre. Une observation générale suffit à le prouver : un nom employé seul, c'est-à-dire indépendamment de tout *champ symphysique* (objet de marque, panneau indicateur, dictionnaire ou autre support matériel), indépendamment de tout geste déictique (du type : « (*ceci est une*)

327. D'après le *TLFi* : « Emprunté au latin *vulgaris* « qui concerne la foule »; « général, ordinaire, commun, banal », dérivé de *vulgus* « le commun des hommes, la foule » ».

pipe ») et formant un énoncé complet, ne peut être, en français, qu'un nom-impératif, ou une attribution nominale.

Arrivé à ce point, il est tentant d'admettre une fois pour toute que la performativité supposée de l'insulte n'est qu'une impérativité. On connaît, grâce à l'intervention de Benveniste contre la philosophie d'Austin (1966 : 267-276), la confusion qui règne aujourd'hui entre ces deux notions. Un des dommages subi par la popularisation de la notion d'*acte* — celle que Benveniste tentait de prévenir dans cet essai — est d'autoriser des confusions du type : tout énoncé performatif est un acte ; or ordonner est un acte (« insulter est un acte ») ; donc l'énoncé à l'impératif est un énoncé performatif (« donc l'insulte est un énoncé performatif »). Les limites de ce raisonnement ont été démontrées dans la division précédente : ce n'est pas l'énoncé lui-même, c'est la reconnaissance d'une procédure qui produit la performativité ; comme le pouvoir déclaratif du « juge » dans « coupable », il y a un pouvoir, organisé à l'intérieur d'une hiérarchie, dans « je vous ordonne ». Le mode impératif seul ne se décrit donc pas en pareils termes (« je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous »). Cette critique vient s'ajouter à celle de Benveniste, les deux étant différentes.

Un point a déjà été évoqué (cf. 5.1.2.3.), qui tient à ce que l'*iste-deixis*, dans l'attribution nominale, ne vise pas la personne physiquement (ceci n'est pas obligatoire dans le nom-impératif), mais la vise de surcroît *en tant que*. Ce n'est d'ailleurs qu'ainsi qu'il est possible de parler d'une « dépréciation » causée par l'insulte, à savoir la dévaluation qui va de la personne en elle-même à la personne *en tant que*³²⁸.

328. Le fait qu'il y ait nécessairement dévaluation dans l'attribution nominale va de pair, il me semble, avec l'histoire des religions. Dès l'époque babylonienne, les individus, dans la société, sont possédés à la naissance par un esprit protecteur, de même que le foyer, la famille, la nation (Fossey, 1902). Lorsqu'ils sont désignés *en tant que (utukku)*, cela signifie que leur esprit protecteur les a quittés. Il faut alors pratiquer un exorcisme, lequel s'achève par le retour de l'esprit protecteur. Il faut bien voir qu'à cette époque, religion et société ne sont qu'une seule et même entité (Benveniste, 1969), de même que dans les sociétés totémistes qu'étudie Durkheim. Plus tard, dans les survivances panthéistes égyptiennes ou gréco-romaines, les esprits protecteurs ne sont plus qu'affectés à des lieux. Au corps de tout individu est en revanche associée une âme ou un esprit. La prise de possession, de même que la mort ou la folie, est toujours marquée par le départ de l'âme ou de l'esprit. Ce départ de l'âme se manifeste dans les cultes à possession, dans le chamanisme, par la

À propos de cette « dépréciation », il faut bien voir qu'elle est commune à toute forme d'attribution nominale. Même des expressions comme « Don Juan », « sacré farceur », « champion » ou « petit filou », qui sont les plus laudatives qui me viennent à l'esprit, demeurent, en général, des sarcasmes.

La présence de l'impératif suppose une autorité du locuteur, ou que le locuteur cherche à affirmer (cf. *infra*, « mise à l'amende »)³²⁹. Cependant, on peut concevoir des attributions nominales laudatives, comme « champion », énoncé après une performance remarquable de l'allocutaire. L'exercice est difficile. Mais il n'en reste pas moins que, de l'allocutaire en tant que tel, à l'allocutaire en tant que « champion », une promotion a eu lieu. Or la différence avec l'attribution nominale dépréciative tiendrait précisément au fait que le locuteur n'exerce à cette fin aucune autorité sur l'allocutaire, ni n'affirme cette autorité (contrairement au maître lorsqu'il dit « bon chien ») : l'énoncé est toujours à l'impératif, mais cet impératif est un impératif de respect, de même que dans « soyez béni » ou « priez pour nous ».

Pour affirmer la présence du mode impératif dans l'attribution nominale, il est possible de se reporter à la sémiologie des modes proposée au second chapitre (cf. 2.3.2.2.), dans laquelle l'impératif est défini comme une *prise en charge du procès* par le locuteur, et une *non prise en charge des circonstances* qui mènent au procès, qui sont au bon vouloir de l'allocutaire. Dans le cas de l'insulte, comme il a été démontré précédemment, si l'attribution elle-même est le fait du locuteur, qu'elle se fait l'écho de sa subjectivité, ce n'est en revanche pas lui, mais

transe. Dans le vaudou, c'est le « gros bon ange » qui est chassé par le *loa*. L'exorcisme babylonien est réintroduit plus tard dans le christianisme, avec l'édification d'une démonologie chrétienne. Plus tard encore apparaissent les chasses aux sorcières. Je passe sur tous les aspects religieux qui alimenteraient cette thèse. Le fait est que la possession, contrairement à celle que pratiquent les cultes du même nom, suppose, depuis l'époque babylonienne, le départ de l'esprit protecteur, de l'âme liée au corps, dans tous les cas, de quelque chose d'essentiel à l'intégration et à la survie de l'individu dans le corps social (l'Église, chez Durkheim). C'est pourquoi une attribution nominale, quelle que soit le nom employé, sera (presque) nécessairement dépréciative.

329. Sur ce sujet, la thèse de Christelle Assef (cf. *infra*) propose une catégorie de « vannes », qu'elle nomme « mise à l'amende » : il s'agit de l'emploi, gratuit, d'un impératif à l'adresse d'un allocutaire (cf. « oh :: Nico va te faire enculer un peu » (1h29m21s) [Seb 1-1]). Cet emploi a pour effet immédiat de rabaisser l'allocutaire. L'insulte est, dans cette thèse, une forme de mise à l'amende.

l'allocutaire, par le biais de l'acte qu'il a commis, qui le pousse à employer cette forme. Si l'attribution nominale était à l'indicatif, le lien avec l'acte commis par l'allocutaire ne serait plus nécessaire : « tu es un menteur » peut qualifier l'allocutaire d'une façon générale, ou sans que ce dernier comprenne bien pourquoi, et éventuellement être suivi des explications qui s'imposent, ou d'une dénégation de la part de l'allocutaire ; tout ceci au contraire de « menteur ». Cette description me semble suffire.

5.3.3.2. Le Verbe

Si l'on admet que l'apostrophe-Noyau est à l'impératif, il n'en reste pas moins qu'elle doit se distinguer des autres formes nominales *substantives* à l'impératif. La différence se situe à cet endroit : le procès observé dans l'attribution nominale est celui qu'exprime en français le verbe *être*.

Pour mettre en évidence la forme de ce procès, on peut dans un premier temps comparer les attributions nominales à d'autres noms-impératifs³³⁰ : « lumière », « moteurs », « action », « un café » (*apportez-moi*), « le ballon » (*va chercher*), « ta leçon » (*apprends*), « garde » (*prenez*) ; ou encore « halte » (*faites*), « silence » (*faites*), « un pas sur la droite » (*faites*), « attention » (*fais*), « gaffe » (*fais*). Il est impossible de concevoir un nom substantif à l'impératif, qui sous-entendrait, à la manière de ces exemples, le verbe *être*. Tout substantif³³¹ employé à l'impératif et exprimant l'idée du verbe *être* devra nécessairement être exprimé au moyen de ce verbe : « sois (un) bon garçon », « sois (un) homme », « sois (un) champion », « sois (un) salaud », « sois (un) imbécile », « sois (un) anarchiste ». En outre, et c'est le point le plus important, ce dernier est alors conjugué sous sa forme subjonctive, irrégulière.

Ce qu'il faut mettre ici mis en évidence, c'est un emploi régulier du verbe *être* à l'impératif, qu'il n'est pas possible de suggérer à l'intérieur d'une

330. Je mentionne ici les noms-impératifs déclinés autrement qu'au nominatif. Par exemple, en français, les noms précédés d'une préposition, tels que « du nerf » (*ayez — subj.*), « à la soupe » (*venez*), « vers le nord » (*dirigez-vous*), « en file indienne » (*mettez-vous*), « dans ton cul » (*prend ça*), « au feu » (?), etc.

331. Un nom *adjectif* peut en revanche apparaître seul et exprimer un procès à l'impératif rapporté par le verbe *être* : « gentil (avec ta mère) » (*sois*), « attentif (quand je parle) » (*sois*), « tout doux » (*sois*), « calme » (*sois — angl. "easy"*), « fier » (*sois*)...

parenthèse comme dans les exemples qui précèdent. On admettra sans discussion qu'un tel emploi est inutile en discours, du fait que le Noyau est déjà prédicatif à défaut, et du fait de la primitivité du mode qui nous intéresse (cf. 2.3.2.3.).

Pour mettre en évidence cet emploi régulier du verbe *être* à l'impératif, je partirai de son emploi irrégulier, seul attesté :

Sois fainéant sois fainéant
tu vivras content
sois fainéant sois fainéant
tu vivras longtemps

Le verbe *être* a, dans ces quelques mots adressés à un nourrisson par Coluche, comme dans les exemples qui précèdent, valeur de « deviens » ou, au pis-aller, de « reste comme tu es », ce que suffit à expliciter la valeur virtuelle, *in fieri*, propre au subjonctif (Guillaume, 1990 [1943] : 343). Or si l'on admet que le temps et l'aspect du verbe *être* demeurent constants entre « sois fainéant » et « (espèce de) fainéant (va) », il ne reste qu'à mettre en évidence la valeur « réelle », certaine, *in esse*, de la phrase de Coluche ainsi modifiée. Mais cette opération, purement intellectuelle, pourrait être simplement niée. Qui plus est, elle relèverait de la manipulation grammaticale, que cette thèse s'est défendue de pratiquer à des fins de démonstration.

À titre comparatif, il est possible de prendre un autre impératif irrégulier, comme le verbe *savoir*. De la même manière que *sois* peut être glosé par quelque chose comme « deviens », *sache* peut être glosé par quelque chose comme « apprend ». S'il devait être régulier à l'impératif (« sais-le »), *savoir* aurait donc une valeur (très) approximative de « comme tu l'as appris tu es obligé de le savoir ». De même pour le verbe *être* : s'il devait être régulier à l'impératif (*« es-le »), il aurait valeur de « comme tu l'es devenu tu es obligé de l'être ». On comprend l'utilité du comparant ici.

Pour décrire le temps contenu dans « menteur », lorsque j'apostrophe mon allocutaire de cette façon, il faut prendre en compte la prémisse sur laquelle j'effectue l'attribution, qui est le propos tenu par mon allocutaire, et comprendre que j'ordonne à ce même allocutaire de reconnaître sa culpabilité : « comme tu as

menti, tu es obligé d'être (un) menteur ». C'est ainsi que se comprend une apostrophe-Noyau.

Une attribution nominale pourrait donc s'écrire **es menteur*, **es fainéant*. Comme la copule est déjà exprimée dans et par le Noyau, que le temps exprimé est celui de l'énonciation, et que les impératifs nominaux sont employés de façon plus pertinente que leur équivalent verbal³³², elle n'a pas besoin d'être formulée, à l'instar des phrases nominales dans les langues qui marquent le nominatif (ex. en swahili).

5.3.3.3. De la participation du public dans la pratique de l'insulte et des conclusions qu'il convient d'en tirer à propos du phénomène de l'attribution dans les langues

Ceux qui envisagent l'insulte comme un acte à part entière confèrent, bon gré mal gré, une indiscutable autorité aux insulteurs, c'est-à-dire aux individus qui s'auto-habilite à l'emploi de certains noms à l'adresse de certains individus (et insulter demande un minimum de bravade, qu'on le veuille ou non).

Or l'insulteur — à différencier dans ce qui suit de celui qui effectue une attribution nominale — se différencie du juge (« coupable », « non-coupable »), du maître ou du tuteur (« bon chien », « bon garçon »), du démystificateur (« menteur », « traître », « tricheur »), du partisan (« fasciste », « bousingot », « trotskyste »), de l'objecteur de conscience (« bidasse », « tortionnaire », « tonton flingueur »), de l'adepte (« hérétique », « païen ») ou de l'honnête citoyen (« escroc », « bandit ») du fait qu'il cherche son autorité, à défaut d'en disposer à travers une institution donnée. C'est ce que tend à démontrer la pratique, aujourd'hui bien reconnue, de la « joute verbale ».

Aux éléments qui précèdent, il est indispensable d'ajouter cette « joute verbale », et d'expliquer son fonctionnement. Si l'insulte est à l'impératif, et si le procès est exprimé par le verbe *être* en français, il faut encore que quelque chose oblige l'allocutaire à *être*. C'est à cet endroit qu'intervient le rôle du public.

332. D'après le principe éponyme (Dan Sperber et Deirdre Wilson) : ils sont plus économes en termes d'effort et explicitent immédiatement l'état de chose intentionné.

a) Des joutes verbales

Dans la thèse de doctorat de Christelle Assef, « Analyse interactionnelle des échanges de vanes : une application aux quartiers dits sensibles de Marseille » (2002), l'observatrice participante constate que les vanes impliquent toujours un rapport de force entre interlocuteurs. Sa conclusion est que ce rapport de force est médiatisé par un public, qui permet rétrospectivement d'établir la réussite ou l'échec de la vane (2002 : 214) :

L'échange de vanes se caractérise toujours, pour un locuteur, par une recherche de coopération avec les membres du public, et par une recherche de compétition avec l'adversaire. Les tentatives de coalition avec le public sont là pour souligner combien l'union fait la force dans le jeu verbal, et d'autant plus quand le nombre de participants est élevé.

2002 : 236

Cette idée que des « adversaires » doivent emporter le suffrage pour remporter un échange de vanes demeure étrangement démocratique. On retrouve ces joutes oratoires, arbitrées par les « membres » du public, dans les anciennes pratiques rhétoriques de l'Antiquité visant à convaincre l'auditoire en matière législative et judiciaire³³³. Mais l'analogie entre le jeu verbal que décrit Christelle Assef et les joutes oratoires théâtrales, celles qui avaient lieu entre troubadours au Moyen-Âge, elles-mêmes dérivées des Saturnales romaines ou des fêtes dionysiaques à Athènes, me semble toutefois plus forte.

Il est possible (et amusant) de mesurer la description que propose Christelle Assef avec ce que nous savons de ces pratiques. Mais là n'est pas le propos :

Le locuteur doit donc faire entendre au public que l'adversaire est un autre que lui, mais aussi un autre pour le public, par un marquage de sa différence, majoritairement accompli à partir d'un travail stratégique sur les places subjectives.

2002 : 236-237

Le fait de marquer la différence — ce à quoi renvoie également le concept de « places subjectives » des interactants, dans la thèse de Christelle Assef — peut paraître lié à un corpus majoritairement centré sur la moquerie et sur les injures

333. Au passage, rappelons que la muse Polymnie, qui inspire les rhéteurs grecs, personnifie également la musique (cf. 5.1.1.2.).

inspirées de discours racistes, comme il est affirmé à la page 154 de la thèse ; d'où le relevé majoritaire de traits physiques (esthétique du corps), culturels puis spirituels (esthétique de l'esprit), dans cet ordre. D'autres paramètres devraient sans doute être pris en compte. On s'en tiendra à défaut (de place et de temps) à ce critère.

La conclusion de Christelle Assef, sur la participation du public, que confirmera l'observation de tout spectateur éventuel d'un échange de vanne (à Marseille ou ailleurs), a fait l'objet d'une publication du même auteur : « Quelques éléments d'analyse de la participation active du public dans les échanges de vannes » (2008). Sur le même sujet, dans le même ouvrage, on peut consulter l'article de Isabelle Léglise et Marie Leroy « insultes et joutes verbales chez les jeunes : le regard des médiateurs urbains ».

Je reprends le terme d'*assemblée*, employé dans la section précédente pour traiter de la magie, plutôt que le terme de *public*, trop entaché de modernité. La différence essentielle entre une assemblée et un public est que les membres de l'assemblée possède un rôle de membre qui ne se limite pas à leur seule voix, et encore moins à celui de spectateur.

Comme il a été affirmé de façon informelle, ce qui différencie l'insulte de l'attribution nominale, c'est l'absence d'institution venant garantir la légitimité de l'attribution. Or comme l'a observé Christelle Assef, sans voir la portée grammaticale de son observation, l'insulte, la vanne, la joute verbale, à ceci de particulier qu'elle réclame, pour être effective, c'est-à-dire ne pas se limiter à son *pathos* (cf. 5.3.2.2.), l'approbation du public, la participation de l'assemblée.

Dans l'exemple suivant, c'est la conjonction de cette assemblée et de l'étourderie (la gêne ostensive) d'un individu, qui suffit à provoquer une insulte à l'adresse de ce dernier (188 — je précise qu'Alex est une fille) :

(188) (*Alex / j'ai besoin de boire / comment on fait*) — *ben t'as du rosé devant toi* — *sac à merde (13m00s) [Romain 1-3]*

Contrairement à ce qu'affirme Christelle Assef (2009 : 115), des échanges de vannes à deux participants (qu'elle n'illustre pas) me semblent indéfinissables : ils se limiteraient à un rapport de force direct (physique ou hiérarchique). Dans le

meilleur des cas, une autorité morale, que reconnaissent les deux participants, est donc nécessaire. Une telle « institution de la vanne » existe. C'est ce type d'institution, formée par groupe social restreint, qui permet à l'adversaire de rétorquer des répliques du type : « trop méchant » ou « (c'est) petit », c'est-à-dire de porter une évaluation sur la vanne, d'après des critères institués.

Cette dernière observation implique qu'en l'absence d'assemblée physique, une assemblée est toujours présente *am phantasma*. Elle est alors incarnée par les participants eux-mêmes, en tant que membres du même groupe social.

b) Le moment de l'attribution

Pourquoi ce détour par les joutes verbales organisées ? D'une part, parce qu'elles constituent le cadre privilégié, le *situational context* malinowskien, de l'insulte. D'autre part, parce qu'elles permettent d'affirmer qu'une assemblée est toujours présente au cours d'un échange, dès lors qu'il est nécessaire de déterminer, en termes de réussite ou d'échec (de succès ou d'insuccès), la tenue d'un propos. À défaut de spectateurs, cette assemblée est incarnée par le(s) seul(s) participant(s), en tant que membre(s) du groupe. On rappelle que toute énonciation performative est, selon Austin, déterminable en termes de réussite ou d'échec, du fait de la procédure qu'elle suppose (cf. 5.3.1.3.). La procédure de la joute verbale a été clairement démontrée par les travaux de Christelle Assef, et elle continuera sans doute, il faut l'espérer, à faire l'objet de publications.

J'en reviens donc aux conditions de réussite de la vanne, telles que les établit Christelle Assef peu avant la conclusion de sa thèse, à savoir la mise en évidence de la différence : celui-ci (*to/*ecce*), à qui je m'adresse (*iste*), doit être un autre. Comme le rapporte la dernière citation extraite, Christelle Assef précise que la différence explicitée par le « vanneur » doit produire une coalition avec l'assemblée. Cette coalition se manifestera par le rire, les encouragements, la provocation de l'adversaire, ou encore par le fait de montrer ce dernier du doigt en poussant un cri caractéristique³³⁴.

334. Cette observation est personnelle : on peut l'entendre dans le corpus sur l'extrait « (hein ma chérie que tu m'aimes) » (0m45s) [Aurélié 1-2]. À noter que la

Pour marquer la différence, plusieurs procédés existent. Il est possible d'expliciter, de façon excessive, des caractéristiques propres à l'allocutaire (sa famille — la mère, valeur sûre —, ses traits physiques, ses tics de langage, etc.), des caractéristiques contraire à l'éthique du groupe (comportement, tenue vestimentaire, niveau de vie, etc.), de montrer que l'allocutaire occupe une position hiérarchiquement inférieure (en lui donnant des ordres par exemple, ce que Christelle Assef nomme « mise à l'amende »), ou de souligner son appartenance à un autre groupe (religion, profession, nationalité, niveau de vie³³⁵, mentalité — hippie, *skinhead*, gothique... — etc.).

Point important. L'insulte demeure, toutes choses égales par ailleurs, la voie la plus rapide pour accomplir tout ou partie de ces procédés. Si l'on quitte le terrain de la joute amicale, c'est-à-dire de la vanne instituée, elle tend même à devenir *l'unique procédé* — après quoi, il faut en venir aux mains. Pour différencier la vanne instituée de la vanne non-instituée, il suffit de prendre en compte la position de l'allocutaire : si l'allocutaire est membre de l'assemblée (il est alors en mesure d'apprécier ou de déprécier la vanne — ou d'abandonner la partie, par exemple en prenant la vanne au premier degré³³⁶), la vanne est rituelle, amicale, instituée ; si l'allocutaire n'est pas membre de l'assemblée (n'est pas en mesure de...) ou est rejeté en tant que tel (son appréciation et/ou son abandon est refusé), alors la vanne est agressive, provocatrice. Elle témoigne d'une joute *non-verbale*.

Dans tous les cas, la réussite de « l'acte de dépréciation », pour reprendre l'expression de Dominique Lagorgette, dépend de la perception, par l'assemblée *dont* le locuteur (et l'allocutaire, si ce dernier en fait partie), d'un attribut qui distingue immédiatement l'allocutaire des autres membres du groupe. Si la reconnaissance de la différence n'est partagée par aucun membre présent, alors il

« vanne », dans cet extrait, est produite par un silence. C'est la personne enregistrée qui intervient en tant que membre de l'assemblée.

335. Cf. l'extrait « tiens *sale pauvre* » (0m28s) [Seb 1-1]

336. Cf. Christelle Assef, 2002 : 203, « dénégation de la vanne ».

s'agit d'un *bide*³³⁷. Si la reconnaissance de cette différence est partagée — coalition avec l'assemblée — alors l'attribution a lieu.

C'est ce qu'il convient de nommer la *performativité de l'attribution*.

c) Rappels et prévisions

Un point essentiel de ce travail est qu'une apostrophe référentielle et une apostrophe prédicative se distinguent en situation réelle de parole spontanée. Si cette distinction peut être observée au niveau de l'intonation et de la mélodie, elle découle primitivement des procédures respectives de l'une et l'autre forme.

Ci-dessous un exemple commun, parmi les plus cruels, afin de bien mettre en évidence cette distinction en situation réelle de parole spontanée.

Une collégienne est atteinte d'obésité. Si je veux me moquer d'elle, je ne la *traiterai pas* de « grosse », je l'*appellerai* : « hé la grosse » (« oh morue », etc.). C'est-à-dire que j'userai de la forme référentielle (ton montant et/ou en cloche, le plus souvent, avec recours à l'interjection vocative et/ou dépendance sympratique) et non de la forme prédicative. Dans cette situation, la plus courante, la moquerie est en partie provoquée par le fait que la personne est appelée, et, dans sa gêne, ne peux pas rétorquer (fou rire général). Il ne s'agit donc pas, en dépit de sa cruauté, d'une insulte.

Je peux *traiter de* « morue », « grosse vache », « boudin », etc., une fille atteinte d'obésité. Dans ce cas, j'emploierai les sobriquets d'usage en position connotative (ton descendant), mais uniquement *en réaction à un acte isolé*. Cet acte, dans le pire des cas, sera suggéré par ma seule intervention. Une insulte peut suggérer, par exemple, que la victime s'est trop approchée de ma personne, risquant de ternir mon image. Elle peut suggérer qu'elle n'aurait jamais dû naître, ou qu'elle est la seule responsable de son état. C'est de cet acte isolé, qu'elle

337. « Bide » est un terme dérivé de « bidon » (serait formé sur l'islandais *bida*, « baquet de lait » et le norvégien dialectal *bide*, « baratte » ; termes importés en Normandie au 18^e siècle — source *TLFi*), qui désigne un récipient en métal hermétiquement clos. Par analogie, « bidon », « bide » désignent familièrement l'estomac. Cette analogie a donné le verbe pronominal *bidonner (se)*, « se tenir le bidon (quand on a mal à force de rire) ». On emploie aujourd'hui le verbe *bider*, sur internet, pour dire « faire un bide » (sans lien avec l'ancien français *bider*, du latin *bitere*, « aller en marchant »).

suppose dans la pratique, que découle la violence et la cruauté de cette insulte (son *pathos*).

Une dernière forme d'insulte (*N.B.* : il s'agit toujours d'attribution nominale) peut se produire indépendamment de tout acte, en dehors de toute pratique instituée. Du fait qu'elle échappe à tout comportement magique, elle se spécialise, d'après la théorie introduite dans cette section, dans un comportement pragmatique. Par le fait, un tel comportement est à la fois rare et aisé à circonscrire. J'en propose deux exemples, qui forment les deux pôles de ce comportement : sans motif apparent, je traite de « grosse vache » une séduisante amie ; un inconnu dans la rue me traite d'« enculé », sans préavis³³⁸. Ces insultes sont produites précisément *afin de* ne pas répondre à un acte isolé — si l'allocataire les reçoit comme telles, il pourra se sentir vexer (maladresse du locuteur) ou demander une justification (naïveté de l'allocataire). S'affranchissant de la pratique dans laquelle se produit « spontanément » l'attribution nominale, elles simulent un rapprochement, une prise de contact avec l'allocataire. Pour les décrire dans les termes de la *Sprachtheorie*, elles symbolisent l'*iste-deixis* qui accompagne traditionnellement l'émission d'une apostrophe (les modes de deixis ne sont effectifs qu'à condition d'impliquer une réaction du ou des destinataires ; cf. 4.2.3.2.). Du reste, la nature du rapprochement en question est aisément perceptible dans la mimique qu'affecte le locuteur, sa relation avec l'allocataire, le comportement de l'assemblée présente, etc.

Cette fonction symbolique de l'apostrophe sera évoquée plus en détail, et au travers d'exemples précis, au chapitre suivant.

338. Entre les deux se situe le comportement « neutre » ou « ambigu ». Au collègue, un ami, à côté duquel je m'asseyais régulièrement, se tourne vers moi, attend que je fasse de même à son endroit, et me dit : « baltringue ». Naïf, je lui pose la question : « qu'est-ce qu'il y a — qu'est-ce que j'ai fait ». Et lui me répond : « rien t'es juste *une* baltringue » (moi qui souligne). Pour traduire cet énoncé, il faudrait sans doute pouvoir dire dans le même temps : « je ne sais pas pourquoi je t'aime bien » et « je te mettrais volontiers des coups de temps en temps ».

Chapitre 6

La querelle du vocatif

Si « apostrophe » est le terme qui convient pour désigner un groupe accentuel dont le nom recteur est adressé à la personne de l'allocutaire, le terme « vocatif » renvoie à un cas de la flexion nominale, cas reconnaissable dans la forme que prend le nom en apostrophe. Il n'y a donc pas stricte équivalence entre les deux emplois, seulement une coïncidence plus ou moins systématique dans certaines langues.

Bien que, dans certaines langues, le *nom en apostrophe* possède une forme distincte des autres noms, la plupart des linguistes ne considèrent pas cette forme comme sémiologiquement intégrée au système casuel d'une langue, c'est-à-dire ne lui concèdent pas la *valeur de cas* (Hjelmslev, Kuriłowicz). D'autres font au contraire état d'une signification qui permet d'opposer le vocatif aux autres cas sans trahir la définition d'un système casuel (Serbat, Paulo de Carvalho), et par conséquent de son appartenance pleine et entière au système casuel des langues étudiées à cette fin.

Cette querelle, ainsi qu'il a été dit dès l'introduction de cette thèse, excède largement le statut du vocatif. Elle questionne directement la légitimité de la séparation entre les faits de Langue, desquels le vocatif se distingue par sa fonction appellative et/ou « hors-phrase », et les faits de Discours (la séparation langue/parole).

Maintenant que l'apostrophe a été décrite pour elle-même, dans son environnement prosodique, comportemental et culturel, l'investigation peut être étendue à son pendant grammatical, le cas vocatif.

6.1. Morphologie du vocatif

Nouvel indice d'un manque de délimitation rigoureuse, Denys le Thrace se permet l'innovation choquante qui consiste à enrichir l'effectif casuel par le vocatif. Bien qu'il ait été suivi à cet égard par la tradition européenne des derniers deux mille ans, on attend toujours la démonstration qui rendrait licite cet étrange placement du vocatif. Il semble en effet impossible de trouver une parenté de signification entre le vocatif et les cas, en grec aussi bien qu'en toute autre langue.

Louis Hjelmslev, 1972 : 4³³⁹

Ont été étudiés dans cette division les différents aspects du nom en apostrophe qui ont motivés les grammairiens à lui assigner la valeur de cas. À l'exception d'un comparant (l'arabe), seules des langues indo-européennes sont représentées. Il s'agit véritablement de déterminer si oui ou non le vocatif peut exister comme cas en Langue, ou s'il est un phénomène de Discours qui ne concerne pas les langues elles-mêmes, mais se retrouve au contraire dans chacune, du fait, par exemple, de comportements universellement représentés dans la parole.

Le premier aspect concerne la querelle des grammairiens grecs sur le pronom orthotoné de seconde personne, déjà mentionnée dans cette thèse. Elle concerne la définition du cas lui-même et peut justifier, chez ceux qui confèrent une « valeur vocative » au pronom, l'intégration du vocatif au système casuel.

Le second aspect concerne l'interjection vocative, qui a été étudiée au moyen de la structure prosodique dans le corpus de cette thèse. Il s'agira d'en dresser un portrait comparatif, à travers ses emplois en grec, en latin, ainsi que dans le genre lyrique, afin d'établir sa parenté avec le vocatif lui-même.

Les autres aspects ont été étudiés directement à travers les langues vivantes concernées. Les langues gaéliques (avec l'irlandais comme exemple), du fait qu'elles présentent des marques morphologiques indéniables sur le nom au vocatif, seront étudiées du point de l'évolution phonétique de ces marques. Suivent des comptes rendus d'articles et de recherches encyclopédiques sur les langues romanes. Dans plusieurs langues romanes (sarde, corse, provençal),

339. Également cité en exergue par Franck Floricic (2002).

certaines formes de vocatifs se sont conservées du latin ou se sont formées par analogie (roumain), essentiellement à travers des emplois familiers. C'est ce phénomène de familiarité qu'il s'agira d'étudier, en se demandant s'il peut être propre au cas lui-même. Enfin, l'arabe littéral, seule langue étudiée qui ne soit pas issue de la branche indo-européenne, a été pris comme comparant. En arabe, le vocatif présente un nombre d'analogies remarquables avec les différentes marques relevées dans cette thèse pour l'apostrophe. Par définition, ces marques ne sont pas propres aux langues étudiées, et ne peuvent en conséquent être définies comme morphèmes du vocatif.

6.1.1. Le pronom tonique de seconde personne

Quels sont les mots du lexique susceptibles de se voir attribuer, dans le discours, l'étiquette « vocatif » par les grammairiens ? En dehors des noms, qui tous sont concernés, cette question a fait l'objet de plusieurs litiges chez les grammairiens Grecs. Le plus important d'entre eux, à en juger par le nombre d'arguments mobilisés par Apollonius Dyscole dans cette querelle, demeure sans aucun doute l'applicabilité de ce cas au pronom orthotoné (tonique, en français) de seconde personne.

La question qui a fait l'objet de la querelle est simple : présentant la forme du nominatif (*sú* pour le grec, *tu* pour le latin), est-ce que ce pronom de seconde personne, lorsqu'il est apposé à un verbe à l'impératif (exemple cité : « Toi, écris ! ») et n'est pas syntaxiquement dépendant de ce verbe, doit être considéré comme un vocatif ? Certains, parmi les Anciens — Apollonius Dyscole étant l'un des seuls à ma connaissance —, lui refusent cette étiquette, précisément du fait de sa nature pronominale.

6.1.1.1. Un vocatif singulier

Parmi les premiers grammairiens cités qui admettent au nombre des vocatifs le pronom de seconde personne dans sa forme nominative, *sú*, il faut citer Denys le Thrace (2^{ème} siècle av. J.-C.) et Tryphon (seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C.). C'est vers ce dernier que sont dirigés les arguments d'Apollonius Dyscole — l'on devrait dire les « attaques », du fait que le grammairien s'introduit et prend parti

dans son texte. Chez les grammairiens latins, la thèse soutenue par Denys et Tryphon semble avoir fait l'unanimité.

L'argument de Tryphon, tel que l'expose Apollonius, est que le vocatif se construit avec la seconde personne du verbe, et que par conséquent *sú* répond à la définition du vocatif. Il est important d'ajouter que les trois grammairiens grecs cités considéraient qu'il pouvait y avoir anaphore dans le cas du vocatif, ce pourquoi la démonstration de Tryphon, telle qu'elle est exposée par Apollonius, permet de différencier *topique* (terme dans cette thèse) et *apostrophe*, par la désignation de la personne du verbe. Priscien est l'un des premiers, à ma connaissance, à avoir clairement établi la distinction entre apostrophe et apposition d'un nom à la troisième personne, en démontrant qu'il n'y a jamais anaphore dans le cas de l'apostrophe (2010 : §194).

Priscien, qui s'étend longuement sur la querelle entre Tryphon et Apollonius, et acquiesce à la plupart des arguments de ce dernier, prend la *position* d'apostrophe³⁴⁰ comme principal critère pour définir le vocatif, ainsi que le montre la synthèse qu'il effectue sur la question :

Tous les pronoms que l'on peut employer *sous forme d'interpellation* ont un vocatif identique à leur nominatif, à l'exception de *mi* (à la place de *mee*). Rien d'étonnant à cela, puisque la plupart des noms latins, comme nous l'avons dit, ont également le nominatif et le vocatif pareil.

Traduction par le groupe ARS GRAMMATICA, 2010, §207, 30
(moi qui souligne)

Ceci implique toutefois que seul le pronom tonique de seconde personne, seul à être attesté en position d'apostrophe avec le possessif de première personne, possède un vocatif identique à son nominatif :

Cela étant, dans l'usage, il n'y a, comme pronom à avoir un vocatif, que le primaire de seconde personne, et le possessif de la première quand c'est lui qu'on emploie pour adresser la parole.

Traduction par le groupe ARS GRAMMATICA, 2010, §200, 15

340. En grec dans le texte (§191, 20).

Contrairement à l'allégeance qu'il prête aux attestations³⁴¹ dans ce dernier extrait, la règle grammaticale qu'introduit Priscien admet *déjà*, sans discussion, le principe que les pronoms ont ou peuvent avoir un vocatif. Ce qui place la grammaire, dans cet exemple, au-devant des attestations en langue parlée. Or, c'est sur ce point seul que cette dernière se distingue de la thèse d'Apollonius ; plus ou moins les arguments que le grammairien juge insuffisants.

Ce qui a été appelé plus haut « l'argument de Tryphon », a été repris sous une forme nouvelle par Nicolas Beauzée³⁴², qui ne tient plus compte de la position d'apostrophe et ne conserve, comme définition du vocatif, que « l'idée de seconde personne » que le cas ajoute au mot, ce qui en fait « une espèce de nominatif ». En conséquence, le pronom de seconde personne, dès l'instant qu'il est en position de sujet ou en relation avec le sujet (du verbe), est au vocatif. Cette position n'est pas contradictoire, du fait qu'elle envisage tout terme en position de nominatif (y compris sujet et attribut) et à la seconde personne comme un vocatif :

Ce qui différencie ces deux espèces, c'est que le nominatif fait abstraction de toutes les personnes, et que le vocatif exclut positivement les idées de la première et de la troisième personne, et suppose nécessairement la seconde.

1767 : 107

Ce bref regard sur l'histoire montre que la thèse qui assimile le pronom tonique de seconde personne au vocatif, aura plusieurs fois subi des modifications notables pour pouvoir être soutenue (cf. *infra*, pour l'état de la question aujourd'hui). Denys le Thrace, à l'image de la plupart des grammairiens qui admettent le pronom de seconde personne au nombre des vocatifs, se contente d'opérer un classement des occurrences grammaticales, et n'apporte aucun soutien à cette thèse, en dehors de l'apparente évidence du classement ainsi opéré.

341. Priscien semble positionner les règles de la grammaire (première citation) au-devant de leur attestation en discours (seconde citation). Bernard Colombat, un des traducteurs du groupe ARS GRAMMATICA, m'a affirmé que la tendance globale dans l'œuvre de Priscien était de s'en tenir aux attestations. Dans ce cas, l'exemple qui précède doit faire figure d'exception.

342. *Grammaire générale*, Livre III, chapitre 4, article 2, « Du vocatif ».

6.1.1.2. Pas de vocatif pour *toi*

Il est amusant de voir à quel point Apollonius, au livre III de sa *Syntaxe* (traduit *De la construction*, par Jean Lallot, 1997), s'attache à réfuter la thèse qui vient d'être présentée. Sept paragraphes (§§ 35-41), que prolongent six paragraphes sur les pronoms au vocatif (§§ 42-47) — à titre de comparaison —, sont consacrés à cette seule question³⁴³.

Pour lui, lorsque *sú* est employé dans certaines formes d'énoncés, comme « *sù gráphe* » (« toi écris »), il y a *coïncidence* du cas direct et du vocatif (§35). Il est sans doute possible de gloser la démonstration du grammairien en ces termes : *sù*, cas direct, peut se retrouver *en position de vocatif*, mais non *au vocatif*³⁴⁴. C'est cette coïncidence qui, selon lui, fourvoie l'attention des grammairiens de son époque.

Huit « preuves » sont ainsi avancées pour justifier cette thèse. L'exposé qui suit est succinct, et là encore dépendant de ma propre lecture³⁴⁵, mais ne devrait pas pour autant trahir la logique d'Apollonius. Dans tous les cas, il s'agit d'une série d'arguments visant à défendre la thèse que le pronom tonique (aussi dit « orthotoné » ou « primaire ») de seconde personne ne peut se décliner au vocatif, en aucun cas.

1/ Le cas direct est, dans la langue d'Apollonius, le cas de la troisième personne, or « c'est un trait distinctif du pronom de s'employer au cas direct à la première et à la seconde personne » (§36), par conséquent un pronom de seconde

343. Jean Lallot, dans la note 80 de ces paragraphes, fait remarquer que dans le *Pronom*, Apollonius écrivait : « Que *sú* soit un vocatif, cela ne fait pas de doute ; mais que ce soit aussi un cas direct, il faut l'expliquer ». Il n'est pas improbable que, d'un traité à l'autre, la position d'Apollonius ait évolué (cf. argument 1/). Il est encore plus probable que par *vocatif* (je n'ai pas l'ouvrage en main) Apollonius désigne en fait la position d'apostrophe (celle que reprendra Priscien du même auteur), et que par *cas direct*, il désigne le cas de *sú*, nominatif. Dernière probabilité, cette transcription, que je suppose directement et correctement traduite du grec, est un ajout ou une confusion des copistes.

344. Il s'agit de ma propre lecture, qui m'a semblé se justifier par l'emploi du terme « coïncidence » — *sunéemptosin* dans le texte, décliné sur *súмптоμα*, d'où est tiré en français « symptôme », composé de *súm*, avec, et *ptoma*, ce qui arrive/se produit dans les faits, un accident.

345. Il pourra éventuellement être comparé à la synthèse que propose Jean Lallot dans son article (2007 : 26).

personne employé au vocatif serait redondant, car il marquerait doublement la seconde personne³⁴⁶.

2/ La fonction du pronom est de remplacer le nom, or « *sú* remplace un nom au cas direct », de même que les autres déclinaisons de ce pronom remplacent des noms au cas correspondant à cette déclinaison (§36) ; cet argument rappelle une règle grammaticale — que le pronom sert à remplacer le nom³⁴⁷ — qu'il faut avoir en vue pour apprécier les arguments qui suivent, comme celui qui précède.

3/ Certaines constructions impliquent que tous leurs termes soient déclinés au même cas (du fait de l'incidence de l'attribut à son support ; cf. **2.3.1.3.**) ; Apollonius propose des constructions mettant en évidence le pronom de seconde personne :

Si on a le même cas dans *soi ónti agathōi* [toi étant brave (trois datifs)] et dans *sè ónta agathón* [id. (trois accusatifs)], il est évident qu'il en va de même pour *sù ónta agathón* [id. (les deux derniers mots sont au nominatifs)]³⁴⁸.

Ibid.

4/ *egṓ*, *sù* et *ekeînós*, conjugués avec le verbe *einai* (« c'est moi/toi/lui ») devraient normalement avoir le même cas (§36) — on remarquera toutefois que, dans cette construction, *sù eî*, le pronom appartient au prédicat (il satisfait explicitement à la définition du nominatif — cas direct), et n'est pas « apposé » à une forme impérative, comme l'implique l'objet du débat.

5/ Reprenant la forme *sù eî* du paragraphe précédent, qu'il défendait comme étant au cas direct (ce avec quoi s'accordaient sans doute la plupart des grammairiens), Apollonius rajoute un argument pour cette dernière, en précisant que « *eî* [tu es] ne se construit jamais avec un vocatif » (§37) — là encore, l'argument est évident et se situe hors du débat, du moins à l'heure actuelle.

346. Cet argument pourrait être attaqué par l'idée de « personne logique », guillaumienne, plusieurs fois exposé dans la thèse, notamment au chapitre précédent, à propos de l'attribution nominale (cf. **5.2.3.3.**).

347. Cette conception a été remise en cause par la grammaire pronominale de Claire Blanche-Benveniste, qui n'a pas été, pour cause, employée dans cette thèse.

348. Les passages entre crochets sont du traducteur Jean Lallot.

6/ S'il est employé avec les autres personnes (1^{ère} et 3^{ème}), *sú* sera au cas direct, puisque ces personnes, qu'elles soient individuellement désignées par un pronom ou par un nom (pour la 3^{ème} personne), seront au cas direct, de même que le pluriel regroupant toutes ces personnes : « *hēmeis paraginómetha* [nous (nominatif)] » (§38).

7/ Les conjonctions, du moment qu'elles n'introduisent pas de verbe nouveau, restent soumises à la rection du verbe antérieur (remarque de Jean Lallot, note 85 *in* tome 2) ; de même, les noms ou pronoms introduits par ces conjonctions continuent de se décliner au même cas (§39) ; suivent, dans le paragraphe, des constructions avec *sú* qui témoignent d'un cas direct.

8/ Dans *sù grápheis*, *sú* pourrait être au vocatif, si l'on marquait une pause entre le pronom et le verbe (probablement comme on le ferait pour un nom au vocatif), mais il fait remarquer qu'une telle pause ne se pratique pas dans l'usage, et que *sù grápheis* se prononce comme *egó gráphō*, c'est-à-dire comme un cas direct³⁴⁹.

Un dernier argument (§41), qui ne s'intègre pas au projet global de la syntaxe, consiste simplement à dire que « les allocutés, on les interpelle, on ne les montre pas », ou autrement dit, que le vocatif n'est pas un cas de *deixis*, contrairement au pronom³⁵⁰.

Pour Donat, qui sera étudié dans la division suivante, et afin d'opposer un grammairien latin à la parole de Priscien, le pronom vocatif latin est *O* (*Ars Maior*, livre II, 11, 380). Aucune mention n'est faite du cas qui nous préoccupe

349. Cet argument a été introduit dans cette thèse en première partie (cf. 3.2.3.2), puis expliqué au chapitre suivant (cf. 4.3.2.2.). C'est avec joie que j'en retrouve un écho chez un grammairien grec astreint à tant de rigueur. La pause peut effectivement tenir lieu de marque distinctive entre le topique et l'apostrophe, bien que cette dernière soit facultative. Lorsqu'une pause figure après le « toi », alors ce dernier constitue un Noyau à lui seul, et pourrait se gloser « (c'est) toi (que) + thème ».

350. Il me semble que Jean Lallot annote ce paragraphe avec la conviction d'un grammairien moderne, tandis que la traduction qu'il propose est tout à fait claire sur ce point. Si Apollonius affirme bien, livre II, §45, que la *deixis* se développe à *partir* des deux personnes de l'interlocution, la troisième personne, seule anaphorique, n'en est pas pour autant exclue. Ceci n'implique pas non plus que le vocatif soit déictique (au sens traduit par Jean Lallot de « monstration ostensive ») : ce n'est pas parce qu'il renvoie à la personne physique de l'allocutaire qu'il « montre » cette dernière ; il l'interpelle, ce qui est différent. Le chapitre 4 a été consacré à cette seule question.

cependant. Mais il faut noter que ce *O*, envisagé comme pronom, est mis en parallèle avec le *hic* à la première personne. Le fait d'associer vocatif et seconde personne va à l'encontre de la position d'Apollonius. Au contraire, le fait de mettre en parallèle *O* et *hic* argumente en faveur de la recherche menée au chapitre 4. Il faudra y revenir.

Passée l'Antiquité, la thèse d'Apollonius sera remise à l'honneur au 16^e siècle par les érudits Sanctius (*Minerva sive de causis linguae latinae*, 1587) et Scioppius (*Grammatica philosophica*, 1628), le dernier s'étant adonné à la grammaire, de son propre dire, par passion pour le premier. D'après la synthèse que propose Guy Serbat, les deux humanistes ont en commun, dans leur grammaire, de considérer que le cas vocatif est marginal, et ne saurait être régi par le verbe (Sanctius), ni par *tu* ou *uos* (Scioppius). La preuve, obtenue par manipulation, est qu'un même vocatif peut figurer dans la même position dans un énoncé à la voix passive ou active (*o domine, me doces / doceor a te*). De même, en français, il est impossible de conserver le pronom tonique en position liminaire devant une forme passive : *toi tu as mangé la souris* > **toi la souris a été mangé par toi* ; tandis que le nom en apostrophe se conserve : *Chris tu as mangé la souris* > *Chris la souris a été mangé par toi*. Ceci implique en outre que, dans ces exemples, le pronom ne permet pas de remplacer systématiquement le nom en apostrophe.

Peu de temps après, la *Grammaire* de Port-Royal introduit une nouvelle définition du vocatif qui s'accommode de la thèse d'Apollonius. En effet, le vocatif y est défini par le fait qu'il « nomme » la personne à laquelle s'adresse le locuteur (1993 [1846] : 59). Les pronoms *tu* ou *toi* sont, par conséquent, exclus de cette définition, puisque leur fonction est de « remplacer » le nom, « pour n'être pas aussi obligé de nommer celui à qui on parle » (*ibid.* : 80). Si l'on se reporte au tableau des pronoms (*ibid.* : 83), *tu*, sujet, est rangé dans la colonne « nominatif », tandis que *toi* est rangé dans la double colonne « ablatif/génitif, etc. »... Pas de vocatif pour lui donc.

6.1.1.3. État de la querelle

Le *supplément* à la Grammaire de Port-Royal, ajouté en 1756 par l'Abbé Fromant, reprend la description étroite et prudente qui vient d'être donnée du vocatif, pour la pourfendre à grands coups de seconde personne.

Cette attitude de l'exégète envers ses prédécesseurs et maîtres annonce l'état de la querelle aujourd'hui. En France, la thèse défendue par Apollonius n'est plus soutenue par aucun grammairien (à ma connaissance). Soit un religieux silence est observé, soit le « toi », lorsqu'il est employé en position de topique, est envisagé comme une apostrophe. À cette dernière position on peut ajouter l'emploi prudent du concept, non grammatical, de *termes d'adresse* (Catherine Kerbrat-Orrechioni, 1992 : 15), qui confond librement les noms en apostrophe et les pronoms de seconde personne.

Aux arguments des anciens grammairiens, présentés au premier point, se sont ajoutés d'autres arguments. Certains rapprochent l'emploi du pronom tonique du fonctionnement déictique propre au vocatif (Serbat, 1996 : 93), tandis que d'autres — les mêmes, éventuellement — envisagent un marquage prosodique de l'apostrophe, reproductible, par voie de fait, sur le pronom tonique en tant que tel (Catherine Détrie, 2006 : 28-30 ; Christian Touratier, 1994 : 452). Ces deux aspects ont été démentis dans cette thèse. En ce qui concerne l'argument de Tryphon, du pronom tonique antéposé à l'impératif et, de fait, assimilé à un vocatif, il est généralement admis comme tel :

Un pronom de deuxième personne, placé en position détachée dans un énoncé de forme impérative, est généralement interprété comme un vocatif, et non comme un thème³⁵¹ (Toi, viens ici ! Vous, taisez-vous !).

Laurent Danon-Boileau, Mary-Annick Morel, Isabelle Perrin, 1992 : 164-165

Cette enchère d'arguments, que tend à concurrencer un acquiescement aveugle, témoigne à elle seule de l'insuffisance des arguments avancés par les

351. J'avoue ne pas comprendre ce qui pousse ces auteurs à distinguer formellement *thème* et *vocatif* dans cet article. Il me semble, indépendamment des démonstrations effectuées dans cette thèse, que ce sont là deux niveaux de description, deux points de vue (l'un *logico-discursif* et l'autre *morphologique*) indépendants, qui coïncident plus souvent ponctuellement que de façon systématique.

anciennes grammaires. Au contraire de cette double-tendance, les arguments d'Apollonius apparaissent, pour une bonne part, transposables aux grammaires contemporaines. Même à supposer que tous les chapitres de cette thèse ne se fussent pas déjà ajoutés à ces derniers, ils suffiraient encore à nier l'assimilation induite du pronom tonique de seconde personne et du cas vocatif.

Une démarcation formelle entre le « toi » et le nom en apostrophe qu'il m'a été donné de consulter dans des ouvrages modernes est signée Tesnière (1988 [1959] : 171- 174). Encore qu'elle ne soit pas explicitement formulée comme telle, la succession du chapitre consacrée à l'apostrophe, comme *figure* détachée de la syntaxe, et du topique, comme *actant* projeté hors du Noyau (mais donc intégré à la syntaxe comme *actant*), montre qu'il y a, pour le syntacticien, deux mécanismes qu'il faut bien distinguer. Or, en français, le « toi » est toujours repris comme actant à l'intérieur du Noyau. Cet argument d'autorité interdit au vocatif d'être un cas pronominal, du fait que tout pronom tonique prend la position d'un actant (vaut pour un substantif) dans la syntaxe structurale de Tesnière³⁵².

N'étant pas un cas pronominal, et le pronom étant traditionnellement défini comme ce qui remplace le nom (il permet d'ajouter à la désinence, propre au cas nominal, l'idée de personne³⁵³), le vocatif ne peut être défini comme un cas au même titre que les autres cas. On retrouve cette idée dans les travaux de Müller, lequel ne considérerait pas, pour cette raison, le vocatif comme un cas, mais le plaçait en amont du système casuel indo-européen.

6.1.2. L'interjection vocative *O*

En parlant d'« interjection vocative » à cet endroit, qui traite de la particule *O*, anciennement employée devant certains vocatifs, et ayant conservé un statut lyrique dans la poésie, il est clair que ce travail se positionne déjà à l'encontre

352. Cf. Tesnière, 1988 [1959] : 115 sq. Ces pronoms sont appelés « substantifs personnels » dans les *Éléments de syntaxe structurale*. Pour Tesnière donc, le vocatif ne devrait pas être un cas *personnel*. Cette même remarque, que le vocatif ne peut être un cas pronominal, a impliqué le refus de la grammaire pronominale édifiée par Blanche-Benveniste, inappropriée pour l'étude de ce cas.

353. D'après la définition d'Apollonius Dyscole (*II*, §§ 2-4).

d'une vieille tradition, qui remonte à Denys le Thrace (*Techné*, chapitre 16), qui envisage cette particule comme l'article propre au vocatif.

Encore une fois, c'est à Apollonius Dyscole (*III*, §§ 62-63), cette fois d'accord avec le grammairien Tryphon, que l'on doit la démonstration de cette impossible catégorisation du $\tilde{\omega}$ grec. Les arguments, sur ce point également, sont nombreux et toujours énoncés avec vigueur. Du fait que $\tilde{\omega}$ est invariable et qu'il ne peut être employé comme anaphore, il ne convient pas de lui attribuer l'étiquette d'« article ». Toujours d'après Apollonius, il s'agit d'un « adverbe vocatif », terme qu'il reprend ensuite, de façon anaphorique, par « exclamation vocative »³⁵⁴. À la page 156 de la *Grammaire raisonnée de la langue grecque*³⁵⁵, il est écrit que le vocatif n'a pas d'article, car $\tilde{\omega}$ est une interjection. On conservera donc le terme d'*interjection vocative*, jusqu'alors employé dans cette thèse, pour désigner indistinctement le *O* grec, latin et français dans ce qui suit.

Je rappelle les arguments qui ont déjà été évoqués : si *O* était capable de suggérer une détermination propre au nom vocatif, il n'aurait jamais été capable d'autonomie ; de plus, son accentuation l'intègre à la structure prosodique — elle suffit à indiquer qu'il possédait un rôle déterminé dans les parlers grecs et latins. On s'interrogera en premier lieu sur le rôle de ce terme, dans la langue grecque notamment, avant de s'intéresser au regard que portent sur lui les grammairiens latins. En suivant l'étude que Yana Grishpun (2008) a donné, dans sa thèse de doctorat, de cet emploi curieux, ce travail en vient à une conclusion différente (voire exactement opposée), à savoir que *O* (appellation générique des emplois mentionnés ci-dessous), possède tous les attributs pour être envisagé comme une apostrophe à part entière.

354. Encore une fois, toutes les traductions sont de Jean Lallot (1997). Je précise que *interjection* est une catégorie grammaticale latine. Les grecs classaient les exclamations de ce type parmi les adverbes. Il est amusant de voir l'enthousiasme que le traducteur manifeste face à cette enchère d'arguments d'Apollonius Dyscole, comparé à la retenue dont il faisait preuve face au problème du pronom tonique de seconde personne.

355. Auguste Matthiae, Jean-François Gail et Edmé Paul Marcellin Longueville, *Grammaire raisonnée de la langue grecque : grammaire générale*, 1831, conservé à l'université de Gand (Belgique), version numérisée en ligne.

6.1.2.1. Une apostrophe familière

Yana Grishpun, dans l'ouvrage adapté de sa thèse de doctorat, entament son premier chapitre par les remarques qui précèdent sur le $\tilde{\omega}$ grec (2008 : 11-13). Avant cela, elle fait remarquer que ce $\tilde{\omega}$ connaît un double-emploi, graphiquement retranscrit $\tilde{\omega}$ et ω par les grammairiens alexandrins. Le premier réfère à l'interjection vocative dans cette thèse : cet emploi, s'il peut être autonome, ne l'est dès lors qu'il est accompagné d'un nom au vocatif, l'ensemble se regroupant alors pour former l'apostrophe (cf. 2.1.3.1.). Le second, ω , sert à exprimer l'émotion (soupir, déception, douleur, etc.), et ne fait que porter un contour mélodique adapté à cette dernière, sans préjuger d'un propos qu'il introduirait.

D'après Meillet et Vendryès (1963 [1924] : 547-548), Homère et Hésiode faisaient un emploi de $\tilde{\omega}$ afin de marquer une parité ou une familiarité entre les interlocuteurs³⁵⁶, ou de symboliser cette parité, c'est-à-dire de manifester de l'ironie, de l'impatience, de simuler une familiarité, etc. L'emploi se systématisait à l'intérieur de toute apostrophe chez Platon et Aristophane, mais, comme le fait remarquer Yana Grishpun, cette systématisation ne concerne que les échanges entre pairs (Socrate discute toujours avec des pairs ou avec des « amis » — excepté Théétète). La conclusion de Yana Grishpun sur ce point est que $\tilde{\omega}$ correspond à un emploi non-marqué, commun, du vocatif. Au contraire, son absence indique une emphase, un respect d'inférieur à supérieur, par exemple dans l'invocation (chez Homère), ou au contraire de supérieur à inférieur, par exemple lorsqu'un ordre est lancé à l'adresse d'un esclave (chez Aristophane). En somme, du moins d'après ces exemples, le $\tilde{\omega}$ devant apostrophe s'efface dès lors qu'aucune réponse n'est attendue de l'entité ou de l'individu allocuté. Ceci sera admis sans discussion dans ce qui suit.

On aurait aimé que cette emphase soit décrite davantage, afin d'estimer, par exemple, si elle résulte d'une abréviation de l'apostrophe, d'un allongement subséquent de l'accent que porte le nom au vocatif, éventuellement afin de

356. Comme dans cet exemple, où la familiarité est simulée par le locuteur : « y a pas longtemps il m'a écrit sur *Facebook* il m'a fait "oh minot qu'est-ce tu deviens" et tout » (13m39s) [Tizz 1-1] ou cet autre où la familiarité est représentée par l'interjection elle-même : « (oh Roni ça va) » (10m40s) [Tizz 1-1].

pouvoir mettre en évidence son emploi appellatif (cf. 2.2.1.2.). Mais comme il s'agit-là de règles phonétiques sur l'expressivité, ces dernières sont difficilement appréciables d'après les seules données dont disposent les comparatistes.

Si l'on concède une certaine réalité au principe de *vulgarisation*, exposé au chapitre précédent, que l'on admet, même de façon informelle, que tout emploi devenu familier témoigne *a priori* d'une vulgarisation d'un emploi institué au départ (ce que laisse entendre l'énumération de Meillet et Vendryès), on est amené à envisager la thèse d'après laquelle la vulgarisation du \tilde{o} était déjà effective à l'époque d'Homère. C'est ce que le point suivant tente de démontrer, en insistant sur l'éclatement des emplois de *O* en latin.

6.1.2.2. Désacralisation du *O*

L'emploi autonome de l'article \acute{o} , comme appel ou comme interjection non-vocative, est pareillement attesté en grec et en latin. C'est probablement du fait de cette double-fonction que Guillaume s'abstient de le considérer dans *Problème de l'article* (au contraire, il fait mention, sous la rubrique « article zéro », de l'emploi suivant : « oh la mère » ; 1978 [1919] : 300).

Comme il a été montré au second chapitre (cf. 2.1.3.1.) « *oh* » en français satisfait pareillement à cette double-fonction. Donat, dans l'*Ars Maior* (livre II), exemplifie cette double-fonction en latin. D'un côté, il reprend la qualification d'« adverbe d'appel » (*uocandi*, II, 13, 386), fidèle en cela à la parole d'Apollonius³⁵⁷. D'un autre côté, il définit *O* comme une interjection exprimant certaines gammes d'émotions (*optantis*, II, 17). Priscien, contrairement à ce qu'affirme Yana Grishpun (2008 : 21), ne me semble pas « plus précis » en énumérant le *O* d'appel, d'indignation, de souhait, etc., puisqu'il ne parvient pas à distinguer les deux emplois que les grammairiens d'Alexandrie avaient, peut-être avec zèle, pris soin de distinguer.

357. Dans l'édition critique de Louis Holtz, que j'utilise, l'interjection qu'il classe comme *aduerbium vocandi* est l'interjection *heus* (« hey »). Yana Grishpun (2008 : 21) suggère implicitement que le même classement convient pour le *O* vocatif. Ce dernier est en réalité classé comme *casus pronominum* (*Ars Maior*, II, 11, 380), et donc comme pronom vocatif.

Cette surenchère de fonctions de *O* tend à masquer certains emplois, pour lesquels — et je pense que le latin atteste de tels emplois, même si l’écrit prive de les apprécier en dehors de toute interprétation — *O* apparaît comme simple *juron*. C’est-à-dire qu’il n’apostrophe pas, n’annonce aucun Noyau, ne transmet aucune information, sinon celle de l’état moral global du locuteur, et se présente en conséquent comme une réaction qu’un voisement ou un comportement ostensif quelconque pourrait remplacer. Il est notable que Donat classe certains jurons, comme *edepol*, *ecastor*, *hercle*, *medius fidius*, dans la classe des adverbes (*iurandi*, II, 13, 386) non loin de l’adverbe d’appel, *heus*. Des exemples représentatifs en français apparaissent lorsque « oh » marque la surprise ou l’étonnement :

(189) (*putain — oh mon réveil*) (0m38s) [*Toan 2-1*]

Afin d’exemplifier ce fonctionnement, il convient de reprendre les quatre fonctions du juron exposées au second chapitre (cf. 2.1.3.2.), et voir que *O*, lorsqu’il perd sa position d’apostrophe, satisfait à chacune de ces fonctions en français. À noter que, pour que cette démonstration vaille à cet endroit, il faut considérer comme acquise la parenté historique du *O* latin avec le ω grec, et du *oh* français avec le *O* latin³⁵⁸. La liste des fonctions étaient :

1. intensifier un énoncé à portée affective, évaluative ou subjective ; 2. réagir à un changement thématique imprévisible ; 3. donner un signal d’écoute (*back-channel*) et 4. indiquer un changement de perspective énonciative

Drescher, 2004 : 21

On peut illustrer chacune de ces fonctions au moyen d’exemples du corpus (encore que ce dernier n’ait pas été élaboré à cette fin). Je propose tout d’abord deux exemples déjà cités, qui présentent une interjection dont le fonctionnement est possiblement distinct d’un fonctionnement allocutif :

(190) *oh ce fil / il m'a gavé / Christophe* (1h20m02s) [*Aurélie 1-1*]

358. Comme Yana Grishpun l’affirme à plusieurs endroits de son ouvrage, la concurrence poétique/familière entre ω et « oh » est un fait tardif dans l’histoire de la langue. Le genre lyrique me semble, dans cet emploi de ω , témoigner d’une romantique quête des origines.

(191) *oh putain (40m34s) [Toan 1-2]*

L'interjection, dans ces deux extraits (à écouter), exemplifie respectivement la fonction 1 et la fonction 2 que Martina Drescher attribue aux jurons. La fonction 3, dont je n'ai pas trouvé d'exemples dans le corpus, peut être illustrée au moyen d'un « oh » avec contour montant (surprise) ou descendant (déception), qui reproduit le ton global du discours auquel il répond. Pour la fonction 4 enfin, de la même manière que pour le vocatif et l'impératif désacralisés, il est possible de fabriquer un exemple de discours rapporté, dans lequel l'interjection servirait *exclusivement* à indiquer le « changement de perspective énonciative », comme par exemple « et là je me suis dit *oh* (↘) pourquoi pas » ou encore « et là je me suis dit *hé* (↗) pourquoi pas ».

Le « oh », lorsqu'il ne fonctionne pas comme une interjection vocative (à comparer avec l'autre interjection vocative « hé »), peut prétendre alors à de multiples fonctions, toutes propres au juron. À noter que le test visant à remplacer les apostrophes et les injonctions « désacralisées » par un « oh » de même ton, ne possède pas une réussite systématique. Lorsque cette substitution n'est pas convaincante, il vaut mieux effectuer le remplacement au moyen d'un « hé »³⁵⁹. Ceci montre en tout cas que, comme le nom en apostrophe et certains verbes à l'impératif, l'interjection peut se désémantiser, c'est-à-dire se vulgariser en simple juron, que cette vulgarisation est attestée dès l'époque latine, et qu'elle explique de la même manière la distinction du *ō* grec par les grammairiens d'Alexandrie.

6.1.2.3. *ō*/...

Si donc *ō̃* est attesté avant la période helléniste comme accompagnant les apostrophes familières, que *O* est attesté tantôt comme « adverbe vocatif » tantôt comme interjection durant la période latine, et que le « oh » français se manifeste essentiellement comme juron dans la parole spontanée, mais se conserve dans son emploi d'interjection vocative (cf. 2.1.3.1.), en ce cas son évolution suit

359. Je n'ai pas effectué suffisamment d'observations sur ce point pour pouvoir m'en assurer, mais le « oh » a globalement tendance à dépendre une modalité déclarative, tandis que le « hé » a globalement tendance à dépendre une modalité interrogative, comme le montrent les deux derniers exemples du paragraphe précédent.

fidèlement celle qui a été mise en évidence pour le nom en apostrophe, qui de sacré, invocatoire, devient un simple juron, mais se conserve dans l’apostrophe courante sous la forme d’un appellatif.

Il reste à expliquer l’emploi du *ô* lyrique, principal objet de la thèse de Yana Grishpun (2008 : 127-128), tant il semble manifeste que ce dernier suit le mouvement inverse. On peut citer une remarque de Catherine Détrie à ce propos (2006 : 20) :

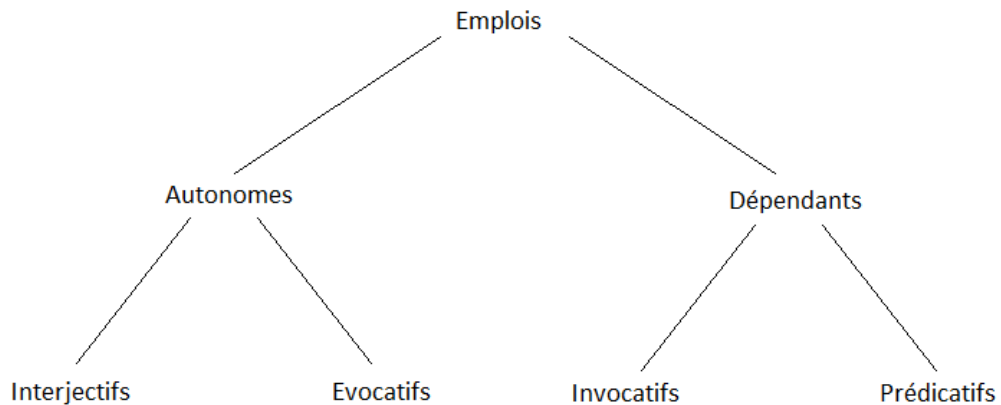
En effet, la discrimination entre allocutif et élocutif permet de montrer que le *ô* lyrique n’est pas un indice de l’apostrophe, il en est un support, qui peut servir à différencier une apostrophe d’une apposition.

2006 : 20

Cette affirmation est illustrée dans le même paragraphe, ainsi qu’à plusieurs endroits de l’ouvrage, au moyen du *O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie*, que Corneille fait prononcer au personnage de Don Diègue. Pour Catherine Détrie, ce vers n’est pas une apostrophe, « ne correspondant en rien à un acte allocutif », cela du fait qu’il « n’implique pas la construction explicite d’une sphère interpersonnelle au sein de laquelle l’instance d’énonciation prédique la présence d’autrui ». À cette analyse du célèbre vers, il est possible, dans un premier temps, d’opposer une critique herméneutique. Dans le quatrième chapitre, il a été affirmé qu’un nom en apostrophe, en littérature et à défaut d’indices contextuels immédiats, nommait explicitement la compétence sollicitée de l’allocutaire. Or c’est bien à de telles « compétences » que s’adresse ici Don Diègue, compétences qui sont présentement les seules siennes, du fait qu’elles l’envahissent, et deviennent par cette apostrophe les avatars de la rage, du désespoir et de la vieillesse, auxquelles le personnage va derechef pouvoir s’adresser. À mon sens, c’est une conception très moderne — et très romantique — que d’affirmer l’existence d’un discours solitaire. Un metteur en scène serait bien évidemment le bienvenu pour éclairer le débat³⁶⁰.

360. « ...rien, dans le texte cornélien, ne paraît impliquer une situation d’interpellation de la rage ou de la vieillesse en question... » (Détrie, 2006 : 16). — Dans le texte de Corneille, **six vers plus loin**, Don Diègue apostrophe par quatre fois sa renommée, et

Yana Grishpun, suivant l'étude proposée par Catherine Détrie, propose un classement des occurrences du *ô* lyrique :



Je m'en tiendrai à ce schéma, du fait qu'il ne fait pas intervenir, contrairement à des schémas subséquents que présente la même étude, la notion, représentationnelle, de personne (cf. 4.3.1.3.). La première intersection divise les emplois de *ô* lyrique en « autonomes » et « dépendants » (du GN juxtaposé). Si l'on s'intéresse à ce deuxième aspect exclusivement, on y découvre donc deux types d'emplois, « invocatifs » et « prédicatifs », qui, par leur dénomination du moins, correspondent aux deux types d'apostrophes étudiés dans le chapitre précédent, à savoir l'appel et l'attribution nominale — présumés jadis l'invocation et la possession.

Comme exemple de *ô* appartenant à un GN prédicatif, on trouve notamment celui-ci, tiré d'une lettre de Victor Hugo :

cela de façon construite, explicite et interpersonnelle : il s'adresse à cette dernière en employant la seconde personne :

Ô cruel souvenir de ma gloire passée !

Œuvre de tant de jours en un jour effacée !

Nouvelle dignité fatale à mon bonheur !

Précipice élevé d'où tombe mon honneur !

Faut-il de votre éclat voir triompher le comte

S'agissant de la même tirade, introduisant pareillement une interrogation, et à défaut d'indices contradictoires, je ne vois aucune bonne raison pour lire le premier vers comme autre chose qu'une apostrophe semblable à celle-ci.

Vous passez devant la sacristie. *ô miracle !* Elle est ouverte. Vous y entrez.

V. Hugo, *Le Rhin. Lettres à un ami, in En voyage I*,
Paris, Ollendorf, 1906 : 103.

Ou encore cet autre d'Alphonse Daudet :

Ding ! dong ! Levez-vous. Ding ! dong ! Couchez-vous. Ding ! dong ! Instruisez-vous ! Ding ! dong ! Amusez-vous. Et cela pour toute l'année. *O triomphe du règlement !...*

A. Daudet, *Le petit chose*, chapitre 9.

Dans les deux cas, le syntagme apparaît comme un segment autonome, cherchant un support auquel s'attribuer (à la manière de l'attribution ou de la phrase nominale). Pour faire apparaître ce support, il est nécessaire de gloser : « la sacristie est ouverte, c'est un miracle ! » ; « les enfants obéissent au son de cloche, c'est *le triomphe du règlement !* ». Ces gloses montrent que le support de l'attribution doit être, à un moment, connu du lecteur, pour que le syntagme fasse sens. S'ils sont propres au genre lyrique, des emplois comme « ô surprise », « ô miracle », « ô merveille des merveilles », peuvent être attestés dans la langue parlée. Contrairement à l'attribution nominale dans cette thèse, tous ces emplois sont à la troisième personne (Grinshpun, 2008 : 128). Une apostrophe *prédicative* précédée de *ô* demeure par ailleurs inconcevable. Dernière remarque sur ces exemples, ainsi que sur les autres syntagmes cités par Yana Grinshpun : le *ô* est accessoire, il ne fait qu'ajouter une emphase à la phrase nominale ; à l'exception peut-être de celui de Daudet, qui me semble, par le fait, être parfaitement invocatoire, comme tendent à le signifier les points de suspension.

Cette fonction emphatique du *ô* lyrique est des plus intéressantes : si elle s'oppose directement à celle du *ὦ* grec, Meillet et Vendryès la suppose toutefois vivante, *dans l'apostrophe*, pour l'indo-européen. Elle pourrait donc recouper, d'après les comparatistes et la variété de ses emplois, l'interjection vocative et le *ὦ* grec, esprit rude. D'une certaine façon, on retrouve dans ce *ô* lyrique l'idée romantique d'une quête des origines.

Concernant les deux emplois « autonomes » de *ô*, comme interjection (« ô ciel », « ô doux Jésus ») et comme évocation (cf. *infra*), le premier (autonome ?) est clairement un juron : c'est en tant que tel que ces formules sont attestées dans

le langage parlé ; elles se présentent de surcroît comme des emprunts au langage liturgique (cf. Grinshpun, 2008 : 144-145, citant Olivier). En ce qui concerne le second, l'emploi « évocatif », directement inspiré du vers de Corneille *lu par Catherine Détrie*, il suffit de se reporter à la critique ci-dessus (cf. note précédente) : dans l'exemple de Yana Grinshpun (*ô Troyens...*), il s'agit d'une série d'invocations.

Un dernier emploi du *ô* lyrique, que je ne parviens pas à intégrer à ce tableau (sinon comme réel *ô* évocatif, c'est-à-dire comme introduisant un sujet à la troisième personne), est celui du *ô* devant un topique, qu'il soit pronom tonique ou GN, et que l'on retrouve dans le « oh » familier sous la forme (j'invente) « Oh (↘) moi (↘) vous savez... » ou encore « Oh (↗) ce bleu (↗) ! ce bleu !... ». Ce dernier, d'après d'autres exemples de Yana Grinshpun — de *ô* devant pronom, démonstratif et article défini (2008 : 154-155 et 162-163) —, me semble réellement autonome, en ce sens que sa suppression provoquerait un changement imperceptible dans la mélodie du vers, si n'était bien entendu la métrique. En cela, il répond bien à la définition du juron.

Globalement, le *ô* lyrique ajoute un effet d'emphase à un GN auquel il est (toujours) antéposé. Cet effet est donc le vrai mystère à résoudre. Or il me semble que ce dernier est bien le fait d'un *O* désacralisé, que l'on retrouve le plus souvent dans les tournures emphatiques d'admiration ou de déception, celles que les grammairiens d'Alexandrie ont orthographié *ὦ*, afin de l'opposer au *ὦ grec*. La similitude avec des emplois du « oh » familier en français, tels que ceux suggérés ci-dessus, conforte cette hypothèse ; seul un trait lyrique, comme marque du genre, leur est ajouté. À l'image de ce dernier — et au contraire du *ὦ grec* esprit doux —, le *ô* lyrique s'emploie dès lors qu'aucune réaction de l'allocuté n'est impliquée par l'apostrophe, *d'où* invocation, évocation, prédicativité et interjection. Ce sera notamment le cas lorsque le GN atteint le rang de troisième personne, ou qu'il y a invocation d'une divinité sans *deus ex machina*.

O, dans sa version lyrique, dès lors qu'il ne fonctionne pas (ou plus) comme une interjection vocative, peut donc être envisagé comme un juron, un juron poétique. Pour en attester, il est possible de le remplacer par « putain con » (sans honte, de préférence avec un accent toulousain ou marseillais) dans les exemples

qui précèdent — **exceptées les apostrophes**, dernier rappel : « Vous passez devant la sacristie, *putain con* miracle, elle est ouverte ».

6.1.3. Quelques survivances indo-européennes

Indépendamment de l'arabe, les vocatifs étudiés dans cette division sont dérivés du latin, ou appartiennent à des langues qui ont connu, à un moment de leur histoire, des contacts avec le latin. Les aspects étudiés sont respectivement la désinence et les marques morphologiques propres au cas, que l'on retrouve en gaélique et en roumain, la familiarité et la connivence, établie ou recherchée, que suppose l'emploi du cas, qui en serait le pendant sémantique, et enfin les marques qui ne relèvent pas du vocatif, du fait qu'elles ne soient propres à aucune famille de langue donnée, mais relèvent d'avantage du fonctionnement signalétique de l'apostrophe, déjà étudié dans cette thèse.

6.1.3.1. Le cas du gaélique

Les langues du groupe gaélique (gaélique irlandais et écossais) attestent d'une marque au vocatif³⁶¹, laquelle était déjà attestée dans toutes les langues de la branche celtique, aux côtés de dix autres cas.

D'après le constat de Heinrich Schmid que cite Alexandru Niculescu (1983 : 257), le vocatif indo-européen s'est conservé ou formé en Europe dans les langues situées aux deux aires latérales : à l'ouest, dans la branche celtique, en gaélique et en écossais ; à l'est, dans la branche balto-slave (albanais, bulgare, serbo-croate, ukrainien, biélorusse, lituanien, letton et grec moderne). Le constat cité est qu'il y a, dans les pays situés à la périphérie, une tendance conservatrice générale, qui est d'autant plus manifeste en ce qui concerne le cas vocatif que ce dernier est celui qui caractérise la parole parlée et/ou familière.

Mais de ce point de vue, il n'est pas possible d'appliquer aux langues gaéliques la conclusion à laquelle parvient Alexandru Niculescu. Contrairement à ce qu'il affirme du roumain, les vocatifs gaéliques ne sont pas « fabriqués », ni par analogie, ni comme le seraient les appellatifs argotiques en français. Pour le

361. Je n'ai pas vérifié si le mannois (environ 1700 locuteurs, d'après Wikipédia) possédait une telle marque.

gaëlique irlandais du moins, il est important de relever une tradition grammaticale conservatrice, qui débute à partir du VIIe siècle, avec le premier traité grammatical consacré à une langue vernaculaire, l'*Auraicept na nÉces*³⁶², adapté de la grammaire latine de Donat et rédigé en vieil irlandais (V-Xe siècle). C'est déjà un fait considérable que la première grammaire vernaculaire adaptée du latin soit rédigée et adaptée à une langue celtique insulaire. Mais c'est dans le moyen-irlandais (XIe-XVe siècle), et plus précisément au XIIe siècle, que la langue se régularise, avec un système graphique de notation précisant les points d'articulation des consonnes antécédentes ou subséquentes par redoublement de la voyelle (exemples : *immalle* « ensemble » en vieil irlandais, s'écrit *immaille* en moyen irlandais ; *tucim*, « je comprends » v.irl. > *tuicim*, m.irl. — dans ces exemples, le *i graphique* marque une articulation antérieure de la consonne la plus proche ; *u graphique* marque une articulation postérieure, *a graphique* une articulation moyenne ; ces marques ne doivent pas être confondues avec les voyelles)³⁶³. Ce système aura pour effet de maintenir une certaine stabilité de la langue, ce qui s'observera également au niveau du cas vocatif.

D'après la liste des déclinaisons que propose Joseph Vendryès pour le vieil irlandais, la différence entre nominatif et vocatif n'est effective que pour la seconde déclinaison, marquée sur le vocatif par une consonne de position antérieure. L'exemple que Vendryès décline sur ce modèle est celui de « homme » : *fer* (nom.) / *fir* (voc.), pour le premier type (avec recul de la consonne subséquent). Le second type, toujours dans la seconde déclinaison, prend au nominatif la désinence *-e*, Vendryès l'illustre par « compagnon » : *céle* (nom.) / *céli* (voc.) (avec recul de la consonne antécédente). Au pluriel, pour les deux types, le vocatif est marqué par la désinence *-u* : *fir* (nom.) / *firu* (voc.) ; *céli* (nom.) / *céliu* (voc.). On aura relevé au passage que la forme plurielle du

362. Une édition de 1917, par George Calder de l'université de Glasgow, est consultable en ligne.

363. Cette graphie elle-même provient d'une réalité phonologique, que *i* et *e* sont des voyelles antérieures, *a* et *o* des voyelles moyennes et *u* une voyelle postérieure. Les deux sources françaises que j'emploie dans cette recherche sont la *Grammaire du vieil irlandais* de Joseph Vendryès, 1908 et le *Manuel d'irlandais moyen : grammaire, textes et glossaire*, de Georges Dottin, 1917 : 4.

nominatif correspond à la forme singulière du vocatif³⁶⁴. À la graphie du moins, le vocatif n'apparaît pas comme un cas réduit du nominatif, ni comme un affaiblissement du thème initial *fer/cel-* de cette déclinaison. Tout au plus, l'antériorité du point d'articulation au singulier et l'ajout d'un son postérieur au pluriel peuvent-ils avoir en commun un allongement de la syllabe accentuée... rien qui puisse être démontré aujourd'hui. Chose étonnante, le vocatif pluriel se présente comme une marque rigoureusement opposée à celle du vocatif singulier — peut-être faut-il y voir une distinction antérieure (de type singulatif/collectif). Dernier cas important pour cette étude, celui de « Dieu », qui du nominatif *Dia*, dont la consonne est en position moyenne, donne le vocatif *Dé* (*e* long), plus long et antérieur (Vendryès, 1908 : 99-100). L'étrangeté de cette forme³⁶⁵ semble tenir quant à elle d'un emprunt direct au latin (1908 : 50).

Les trois points d'articulations consonantiques, présents dans le vieil irlandais, se sont réduits au cours du moyen irlandais à deux types, antérieur et moyen, qui deviendront en irlandais modernes les consonnes dites « larges » (*broad*, en phonologie « vélares ») et « fines » (*slender*, en phonologie « palatales »). Les déclinaisons, telles que les reprend Dottin (1917 : 50-53 et 71), sont les mêmes que celles décrites par Vendryès pour le vieil irlandais. Il y a donc une tendance de la langue à se maintenir, que l'on peut sans doute attribuer à la tradition grammaticale qui la caractérise.

Le point d'articulation antérieur de la consonne au vocatif se retrouve également en irlandais moderne, mais uniquement à la première déclinaison cette fois : *an bochtán* (nom.) / *a bhochtáin* (voc.), « un pauvre ». Là encore, l'ajout d'un *i* graphique à la voyelle longue (marquée par un accent) a pour fonction d'indiquer le changement de point d'articulation sur la consonne la plus proche. Il en résulte un [n] antérieur ou vélaire ([ŋ], noté [ɲ^y] du fait qu'il s'agisse toujours d'une consonne coronale), et donc une ouverture de la syllabe par sa coda.

364. On suppose l'emploi d'une déclinaison particulière au *collectif* — par opposition à la déclinaison aux nombres *singulier*, *duel* et *pluriel* — originellement employé dans la langue-mère du gaélique (branche celtique).

365. Dairine O'Kelly me signale ici une erreur de la part de Vendryès, qui est d'avoir confondu le génitif avec le vocatif : *De*, en irlandais moderne, correspond au génitif ; *an Dia* a pour vocatif *a Dhia*.

L'article « a » devant vocatif, que l'on trouve rédigé dans toutes les grammaires modernes de l'irlandais, était également obligatoire en vieil irlandais. Vendryès (1908 : 132) l'assimile sans plus d'arguments à l'article interjectif *O*, étudié ci-dessus (cf. également *infra*). Il semble que ceci soit un fait grammatical : le *a* en gaélique irlandais, aujourd'hui prononcé [ə] provient du vieux gaélique [á] ([a] long), lui-même figurant, d'après Vendryès toujours, une « aspiration »³⁶⁶ du [O] gréco-latin. Il y a donc un phénomène d'aspiration qui s'est ensuite affaibli, donnant l'interjection vocative actuelle.

L'évolution phonétique de l'interjection vocative peut être rapprochée de la désinence du vocatif lui-même, si l'on excepte la forme du pluriel. Mais surtout, un phénomène analogue se produit en irlandais moderne, dans le prolongement de l'interjection vocative, avec l'« aspiration »³⁶⁷ de la première syllabe des noms déclinés au vocatif. Dans l'exemple ci-dessus, *an bochtán : a bhochtáin*, il s'agit d'une spirantisation ([b] > [v]). Dans le premier exemple, ci-dessous, il y a antériorisation de la consonne initiale coronale, qui devient dorsale ; dans le second, il y a spirantisation de la consonne initiale :

- Seán /ʃa:nj/ > a Sheáin /ə ʃa:ɲʲ/
- Criostór /kɾʰostʰo:rʲ/ > a Ćriostóir /ə xɾʰostʰo:rʲ/

À noter que le phénomène se produit également sur les génitifs à la première déclinaison. Il pourrait donc être impropre d'y voir une marque propre au vocatif. Toutefois, et je terminerai sur ce point, le principe d'économie de moyen, à supposer qu'il soit seul en cause, est susceptible de s'appliquer identiquement aux deux formes, génitif et vocatif, du fait que ces dernières se distinguent nettement en discours et en situation de parole (la dépendance

366. Ce terme ne peut donc être pris dans le sens que lui confèrent les phonologues aujourd'hui, sens contradictoire au demeurant, puisqu'il s'agit d'émettre un souffle *après* le point d'articulation de la consonne, ce qui a pour effet d'« aspirer » la consonne.

367. Toujours dans un sens phonétique et non phonologique. À noter que cette « aspiration » (équivalent à une spirantisation et/ou une antériorisation de la consonne, en phonologie) est graphiquement représentée par un « h », qui est la marque d'aspiration en phonologie. Dairine O'Kelly me suggère le terme de « relâchement ». Mais ce dernier terme peut englober un grand nombre de phénomènes phonétiques. Ce faisant, il ne marquerait pas la spécificité de l'irlandais.

syntaxique du génitif s'oppose à la non-dépendance syntaxique du vocatif). Il faudra y revenir.

6.1.3.2. Des survivances romanes ?

Parmi les langues romanes, le roumain était cité, encore récemment, comme dernière langue à posséder encore des marques désinentielles propres au cas vocatif. Alexandru Niculescu (1983 : 256), après avoir dressé un tableau des différentes formes que peut prendre le vocatif en roumain — formes nombreuses du fait des différents emprunts supposés, aux parlers slaves, au latin —, note que les noms, lorsqu'ils sont effectivement déclinés au vocatif (*i.e.* ne prennent pas la forme d'un autre cas — remarque personnelle), proviennent d'un parler familier, ou véhiculent une connotation populaire. Ainsi *Stefane !* est plus familier que *Stefan !*, qui est un nominatif en position de vocatif (*i.e.* en apostrophe).

La liste des formes vocatives est variée, puisqu'un même nom est susceptible de posséder jusqu'à quatre formes : *Măria*, *Mărio*, *Mărie*, *Maria* (nom.), qui toutes s'emploient dans des situations distinctes³⁶⁸ (populaire/cultivée, rurale/urbaine, etc.). On constate également des distinctions morphologiques entre la position non-connotative (*măcelare*, « boucher ») et la position connotative (*măcelarule*, « quelqu'un qui se comporte comme un boucher ») du nom en apostrophe. Mais rien ne dit, dans l'article de Niculescu, si ces formes sont véritablement propres au vocatif où se retrouvent fréquemment en apostrophe.

Enfin, et c'est l'aspect sur lequel l'auteur insiste le plus, des formes de vocatif *s'inventent* en roumain, soit en suffixant un article (*frati* > *fratilor* ; *fete* > *fetelor* — comme on dirait « oh la mère » en français), soit en diphtonguant l'accent final (*fata hăi*, *mamăi*). À noter qu'il s'agit, dans les cas cités, de variantes régionales. Cette capacité d'invention s'observe généralement dans les variantes dialectales et idiolectales des langues romanes. On peut raisonnablement affirmer qu'elle n'est pas propre au roumain. Ce qui lui est propre, en revanche, c'est d'inventer des formes par analogie avec d'autres formes vocatives.

368. C'est moi qui remplace l'expression « différences connotatives », qu'emploie Alexandru Niculescu, par « situation d'emploi distinctes », la parenthèse qui suit est fidèlement reproduite de l'article.

M.L. Wagner (1941)³⁶⁹ définit certaines formes de nom en apostrophe, non comme des vocatifs, mais comme „*apokopierten Rufnamen*“ ou « pseudonyme tronqué ». Ce phénomène, l’interjection vocative en moins, est attesté en provençal, en corse (« ô Dumè » pour *Dumenicu*, « ô Ghjà » pour *Ghjacumu*) et dans les dialectes italiens, où le prénom, lorsqu’il suit l’interjection vocative, peut être réduit à une syllabe (Carlotta Cini, 2012 : §40).

Ces formes tronquées ne sont pas propres aux langues romanes. Elles ont été étudiées pour le Russe sous le nom de *néo-vocatifs* (le russe étant une langue flexionnelle), mais s’observent également dans les langues non-flexionnelles. Dans les extraits du corpus, c’est-à-dire en français moderne, tous les pseudonymes employés se présentent comme des formes tronquées (cf. 2.2.2.3.). On appelle parfois ces formes des *néo-vocatifs*, du fait qu’elles se signalent essentiellement dans la position d’apostrophe, comme en Russe, ou sont reproduites à partir d’emplois initialement attestés en apostrophe³⁷⁰. Que cette troncature soit couramment employée dans la plupart des langues, à propos de noms familiers non-nécessairement en apostrophe, fait qu’il ne devrait pas être possible de parler de cas vocatif³⁷¹.

En Sarde, d’après Franck Floricic (2002), ce phénomène se produit sur certains noms, pour lesquels le vocatif se réduit à l’énonciation du nom tronqué au niveau de la voyelle accentuée, supprimant du même coup les informations induites par l’articulation de la consonne finale dans les syllabes de type CVC :

- exemples cités (API) : [ˈsandro] > [ˈsa] ; [ˈsilvja] > [ˈsi]

369. Cité par Franck Floricic (2002).

370. Cette figure, *vocativo pro nominativo*, est attestée par Apollonius Dyscole (III, § 34) chez Homère (*Illiade*, 2.107). On peut la comparer, à partir des exemples qu’il donne, à des tournures qui emploient des appellatifs à la troisième personne : « la maîtresse elle m’a dit que » ; « les mamans s’y connaissent mieux » ; ou encore lorsque deux interlocuteurs parlent de la même personne, qu’ils connaissent intimement et appellent tous deux par le même patronyme : « Jerem il a une bagnole (15m04s) » [Toan 1-1], « et Deb elle a (25m21s) » [Toan 1-4].

371. Qui plus est, le phénomène n’a rien d’indo-européen, puisque John J. McCarthy et Alan S. Prince (1996) le décrivent en yapais (famille malayo-polynésienne) ; cité d’après Floricic (2002).

Autre langue de Sardaigne citée par Franck Floricic (2012), l'alghérais (catalan d'alghero), où la troncation s'opère dans les premières syllabes :

- exemples cités : *Enriqueta* > *Queta* ; *Fernando* > *Nando*

La conclusion à laquelle parvient Franck Floricic dans ce dernier article trouve un écho dans les travaux préalablement effectués dans cette thèse : comme il présente des formes variées, produites par troncation, allongement, ancrage de la forme hypocoristique ou (hypothèse reprises de plusieurs auteurs) **suffixation de l'interjection vocative**, le vocatif se situe sur le *plan d'appel*, ce qui le distingue des autres cas, qui se situent sur le *plan représentatif*.

À cela toutefois, il faut opposer le fonctionnement du vocatif en gaélique, qui est *clairement* une forme symbolique du vocatif : elle ne présente aucun des fonctionnements décrits ci-dessus pour les langues romanes (ni troncation, ni allongement, ni forme hypocoristique) ; est instituée dans la langue (ne peut être produite spontanément) et est intégrée au système casuel par la grammaire ; et se trouve être identique au génitif par sa morphologie. Or, la plupart de ces observations peuvent être effectuées sur d'autres langues, non indo-européennes, comme le bulgare ou l'ukrainien. Dans le même ordre d'idée, la suffixation du *o* comme désinence (si elle venait à être démontrée, par exemple en roumain) est un procédé morphosyntaxique, produit par analogie avec les autres cas, propre au nom en apostrophe et institué au niveau national. Sa description relève *de facto* de la fonction représentationnelle.

Il y a donc une distinction, primordiale, à effectuer entre la fonction appellative du *nom en apostrophe*, et la fonction représentationnelle de *certaines formes de vocatif*. L'arabe servira ci-dessous à illustrer la forme appellative, avant de proposer une description générale de ce double-phénomène dans la section suivante.

6.1.3.3. Analogies entre l'apostrophe et le vocatif arabe

Seule langue étudiée dans cette thèse et qui ne soit pas issue de la branche indo-européenne, l'arabe ne possède pas à proprement parler de cas vocatif, mais diverses marques qui s'emploient *autour* du nom en apostrophe, dont un article

interjectif, conventionnellement traduit par le *ô* étudié plus haut — ce pourquoi il sera appelé « interjection vocative » dans ce qui suit, ou encore *particule vocative*, lorsqu'il sera fait explicitement référence aux grammaires consultées. Ces marques, que ce point énumère en soulignant leur identité remarquable avec les marques vues pour l'apostrophe dans cette thèse, ont forcé certains grammairiens arabisants à admettre l'existence d'un cas vocatif, au moins pour l'arabe littéral.

L'interjection vocative est généralement la lettre *yâ* (ا long). On trouvera également, selon les variantes dialectales et/ou la forme d'expression employée, le *wâ* (و *wâw* + *a* long), un *hamza* *ε* stable (noté ' à la graphie) avec la lettre *'alif* comme support, ou un *a* long *ا*. D'autres formes (*'ayy*, *'ayâ*, *hayâ*), dérivées de la particule vocative *yâ*, sont intégrées à des expressions considérées comme relevant du vocatif³⁷².

Si elle tend à disparaître de l'arabe dialectal, la particule vocative *yâ* se retrouve systématiquement dans la langue liturgique (par exemple dans la prière), dans la poésie dans les entretiens formels, ainsi que dans certaines formes de jurons (cf. *infra*). L'insulte également conserve, jusque dans ces formes les plus désacralisées, la marque du vocatif originel (cf. 2.1.3.2. et 5.2.1.3.) :

Ce procédé consiste à désigner la personne par des qualificatifs qui ont dans la société des valeurs négatives. Les qualificatifs utilisés sont les plus généralement tel ou tel animal et les termes scatologiques. La désignation, lorsqu'elle s'adresse directement à la personne, est généralement précédées du *yâ*, indiquant le vocatif et servant à renforcer l'interpellation. Les animaux les plus employés pour injurier quelqu'un sont le chien (*kalb*), symbole de servilité, le cochon (*khanzîr*), symbole d'impureté et de dégoût, l'âne (*himâr*), symbole de stupidité, la mule (*tays*) d'opiniâtreté et l'ours (*dibb*) de lourdeur.

Aida Kanafani-Zahar, 2004 : 161

D'après un travail lexicologique sur l'arabe dialectal (Boudot-Lamotte, 1974), élaboré à partir de sources écrites, les insultes et les malédictions, lorsqu'elles impliquent une apostrophe directe, sont généralement précédées de l'interjection vocative, ou de la forme réduite (*a* long *ا*, sans point d'articulation). Comme pour l'apostrophe dans cette thèse, c'est bien cette forme qui est

372. La grammaire prise comme référence pour la transcription est celle de Rashîd ibn 'Abd Allâh Shartûnî, traduite par Jacques Grand'Henri (2000 : § 278 et §§ 414-422).

employée afin d'insulter autrui, ou même des concepts, comme la **religion** (*yâ dîn az-zabb* ; *yâ dîn al-kabb* : « religion du pénis », « religion de chien »).

De tous les emplois qui s'effectuent à l'aide de l'interjection vocative, il faut citer la forme *particule vocative* (*yâ* : ڤا) + *lam* ('l : ل), nécessairement suivie d'un nom indéterminé à la troisième personne, éventuellement préposé. Cette forme sert à exprimer l'admiration ou la déception — en français, cette construction donnerait : « quel homme », « quel courage », « quelle malédiction », etc. Or, pour cette forme, qui apparaît également dans certaines injures, il faut souligner l'évidente analogie avec ce qui a été dit du *ô/oh* comme juron dans la section précédente, que ce soit pour le grec, le latin ou le français moderne, avec cette différence pour l'arabe — qui ne sera pas développée ici — qu'il s'agit d'une forme d'expression instituée.

Le fait que jurons et injures, lorsqu'ils sont dérivés de la particule vocative, conservent une morphologie reconnaissable jusque dans l'arabe dialectal, s'explique par le fond commun liturgique que constitue l'arabe littéral. Il fournit une preuve vivante de l'hypothèse de la vulgarisation avancée au chapitre précédent, à propos du juron et de l'insulte comme originellement dérivées de formules magico-religieuses, et illustre dans le même temps le fonctionnement de l'apostrophe, tel que décrit dans cette thèse, dans une langue sémitique.

6.2. Le vocatif comme modèle du système casuel I.-E.

...pour la conscience des sujets parlants le nominatif n'est nullement le premier cas de la déclinaison, et les termes pourront surgir dans tel ou tel ordre selon l'occasion.

Cours de linguistique générale, 2005 (1916) : 175

De ce qui précède, il suit que le vocatif est un mauvais candidat à la catégorie des cas : il ne permet pas de décliner un pronom, conserve un fonctionnement interjectif, ou se signale au moyen de l'interjection, et ne peut être perçu comme cas dans les emplois hypocoristiques ou apocopés que l'on étiquette parfois sous le nom de *néo-vocatif*. Le fonctionnement signalétique des formes tronquées ou apocopées a par ailleurs été mis en évidence dès le second chapitre (cf. 2.2.2.3.).

Cet état de fait, que le vocatif est un cas qui se situe sur le plan d'appel — est un « cas de parole », selon Guillaume — suffit à ne pas considérer le vocatif comme un cas, du moment que l'on accorde à la catégorie des cas une réalité *sémiologique* : le système casuel relève, *a priori*, de la fonction représentationnelle (Kuryłowicz, 1960 [1949]). C'est en tout cas la position de Bühler, qui a lui-même défini les fonctions appellatives et représentationnelles.

Ce que cette dernière section se propose de mettre en évidence, c'est le fonctionnement, tantôt appellatif, tantôt représentationnel, du cas vocatif indo-européen, selon la langue dans laquelle il est étudié. Ceci montré, il devient possible de postuler un fonctionnement identique, tantôt appellatif, tantôt représentationnel, des autres cas indo-européens. Il s'agira alors de décrire sur le même modèle que le vocatif les autres cas, et notamment les cas droits — la parenté du vocatif avec ces derniers, en dehors de l'hypothèse soumise au chapitre précédent (cf. 5.1.3.), n'a pas été démontrée dans le cadre de ce chapitre.

6.2.1. Description du vocatif comme cas

On conservera, à défaut, la position de Guillaume qui envisage le vocatif, en tant que *nom en apostrophe*, comme un « cas de parole », c'est-à-dire doté d'un fonctionnement non-représentationnel, déjà décrit dans cette thèse. Mais il est toutefois possible, par contraste avec cette position, de montrer que le vocatif dans certaines langues (bulgare, gaélique, ukrainien) possède une marque morphologique propre, ainsi qu'une signification attachée à cette marque. C'est-à-dire qu'il possède un fonctionnement symbolique. Ce qui suffirait à faire admettre à certains linguistes (Kuryłowicz), qu'il appartient au système casuel.

Le fonctionnement de ces vocatifs consiste en fait à reproduire, sur un mode symbolique, ce que l'apostrophe suffit à accomplir sur le mode appellatif. Il faudra en outre en expliquer la raison.

6.2.1.1. Remarque sur le système casuel

En relisant le *Traité de grammaire comparée* de Meillet & Vendryès, Henri-José Deulofeu (2009 : 232) rappelle que l'ordre des mots dans les plus vieilles langues issues de l'indo-européen ne pouvait être établi par un principe de rection, comme

il l'est devenu peu à peu dans les langues modernes, mais devait procéder par apposition de plusieurs segments. C'est dans une telle optique, du moins, que se conçoivent la nécessité et la primitivité d'un système casuel. Ci-dessous l'extrait de Meillet et Vendryès (une série d'exemples, du grec au français est donnée sur trois paragraphes, dans le passage qu'a supprimé Henri-José Deulofeu) :

Le procédé dominant de la phrase indo-européenne est l'apposition [...]. Le principe de cette transformation est que les mots tendent à s'unir en groupes définis dans lesquels la forme de l'un est commandée par un autre. Au type d'apposition d'éléments autonomes se substitue peu à peu un type nouveau caractérisé par la « rection ».

1963 : 572-573

Le vocatif étant toujours marqué dans certaines langues et groupes de langues issus de l'indo-européen (comme les langues slaves et les langues gaéliques), le fait qu'il ait *conservé* cette position d'élément autonome, apposé à la phrase, implique, pour de nombreux auteurs, qu'il ne partage pas une propriété propre à tous les autres cas, et en conséquent essentielle à la définition du système casuel. Cette raison peut suffire, chez de nombreux auteurs, pour ne pas concéder au vocatif la valeur de cas. On la retrouve dans plusieurs présentations sommaires du vocatif, comme dans cet article d'Eric Buysens :

En France le vocatif est appelé *nom mis en apostrophe*, probablement parce que les grammaires latines et grecques classent le vocatif parmi les cas et que le français ne connaît pas les cas. Or le vocatif n'est pas un cas : on entend par cas la forme que prennent certains mots selon leur fonction dans la phrase ; mais le vocatif n'est jamais un membre de la phrase qu'il accompagne.

1991 : 77

D'une part, cette dernière affirmation entre en contradiction avec les travaux qui précèdent dans cette thèse, puisque le vocatif peut très bien constituer, seul, l'unique membre de la phrase — comme Noyau. Mais plus important, parler de « membre de phrase » à propos du système casuel, c'est explicitement considérer ce dernier comme relevant du domaine de la syntaxe³⁷³.

373. Humbert (1960 [1945] : 247) rappelle que les Stoïciens et les grammairiens indiens ne considéraient pas le vocatif comme un cas, non pas du point de vue de la rection mais du fait de sa forme, qui le rapproche trop du nominatif. Franck Floricic

En français, les « membres de la phrase » sont déterminés par la position qu'ils occupent et par la relation qu'ils entretiennent avec les autres « membres » ; de fait, leur description est d'ordre syntaxique. Or les cas d'une langue se distinguent avant tout par la présence de marques morphologiques, les désinences, qui, décrites par opposition les unes aux autres forment un système, le système casuel. S'il est possible de considérer ce système comme doté d'une visée globale, à savoir chez certains auteurs d'attribuer aux noms une « fonction dans la phrase », il n'est pas possible d'écarter sa nature morphologique première, eu égard à la description naïve que quiconque en donnerait. Une telle position peut, de ce point de vue, être temporairement mise de côté.

La grammaire comparée, si l'on en croit Müller, a démontré que les marques casuelles, les désinences, fonctionnaient à l'origine comme des mots, et n'ont acquis leur statut de désinences que par le processus de l'agglutination. Ceci n'étant que le point de départ de la position prêtée plus haut à Meillet et Vendryès :

Au lieu de regarder les flexions en général comme des signes de convention ou des excroissances naturelles, elle [la science du langage] prend chaque désinence séparément, et quand, au moyen de la comparaison, elle en a rétabli la forme la plus ancienne, elle traite cette syllabe primitive comme elle traiterait n'importe quelle partie du langage, c'est-à-dire comme un mot, qui a eu dans le principe sa signification propre.

La science du langage, 1867 : 276

Or, quelque compliquées que soient en grec et en latin les déclinaisons régulières et irrégulières, nous pouvons être certains qu'elles ont été formées dans le principe par ce simple procédé de la juxtaposition.

Ibid. : 278

Si l'on suit cette position de principe, le vocatif, comme les autres cas, pouvait se signaler au moyen d'un son unique. Ce son, à force d'usage, s'est

(2002 : 152), effectue cet état des lieux : il y a deux positions qui ne concèdent pas au vocatif la valeur de cas. La première est celle qui voit dans le cas l'essence des fonctions syntaxiques, il l'attribue notamment à Hjelmslev (qui s'en défend pourtant, cf. *infra*). La seconde, qui remonte au 19^e siècle (chez Schleicher, 1865, et en France chez Chaignet, 1875), considère le vocatif comme une interjection, et à ce titre me semble rejointe par la posture relativiste exposée dans l'introduction de ce chapitre.

agglutiné aux noms avec lesquels il entrait en colocation³⁷⁴, formant peu à peu le cas. On remarquera tout d'abord que, du fait de l'état précaire qu'elle manifeste en grec ancien, l'interjection vocative se présente de prime abord comme meilleur candidat d'une « syllabe primitive » à valeur vocative.

Cette hypothèse d'un « mot » (*N.B.* : il s'agit toujours de phonétique historique) duquel serait issue telle ou telle désinence, implique qu'une description des déclinaisons doit s'effectuer avant tout d'après la morphologie des cas et non de leur syntaxe. Ce faisant, on peut être tenté d'intégrer naturellement le vocatif au système casuel d'une langue donnée (le latin sera pris comme exemple dans ce chapitre), pour peu qu'il possède une forme définie par opposition aux autres cas. C'est une position que défend Paulo de Carvalho dans son ouvrage *Nom et déclinaison* :

Nous récusons donc une certaine pratique courante qui fait allègrement l'impasse sur ce cas. Encore une manifestation, nous semble-t-il, de la conception identifiant sommairement cas et relation syntaxique : sous le prétexte que le vocatif serait « étranger à l'énoncé et, donc, dénué de fonction » (P. Monteil, 1970 : 139), on en vient à le déclarer « hors-système » (J. Kuryłowicz, 1964 : 179).

1985 : 827-828

Cette position ne me semble pas tenable. Pour Kuryłowicz, par exemple, dans un article tardif sur le nom propre (1995 [1960] : 277sq), le vocatif n'est pas un cas du fait que sa fonction est appellative, et non représentationnelle. La syntaxe, si elle est représentative de ce fonctionnement, n'est pas assimilée à la représentation, qui peut se décrire d'après le seul principe sémiologique.

Mais l'idée inverse, d'une formation à partir de mots distincts, formant un mot composé puis, par agglutination, donnant naissance au cas et à sa désinence, si elle justifie une approche morphologique du cas, se heurte à de nombreuses objections pour le cas vocatif. Par exemple, si l'on considère que la particule *O* est la syllabe primitive ayant donné naissance au vocatif comme cas, alors force est de constater que ce dernier n'a, primitivement, pas connu l'évolution qu'ont connue les autres cas, cette dernière ayant conservée son autonomie.

374. Cette agglutination est d'autant plus envisageable que le parler grec ne séparait pas les mots, cf. Meillet et Vendryès, 1967 : 138 ; sur le texte de la loi de Gortyne.

Müller, dans un passage méthodologique, donne l'exemple du cas locatif dans les langues aryennes, qui autrefois aurait été signalé par la désinence *-i* :

Ainsi cœur se dit en sanskrit *hṛid* ; *dans le cœur* se dit *hṛidi*. Ici donc la désinence du locatif est tout simplement un *i* bref. Cet *i* est une racine démonstrative, et selon toute probabilité la racine même qui a donné en latin la préposition *in*.

La science du langage, 1867 : 278

Pour aborder l'évolution du cas vocatif, il faudrait, d'une façon analogue au locatif, au génitif ou au datif en français, ou d'une façon analogue au nominatif et à l'accusatif pris ensemble, trouver *par quel autre système sa « marque morphologique » a été remplacée*, et dans quels emplois en particulier. Une telle démarche demeure toutefois obstruée par le fait que la « marque » du vocatif en latin, en grec ancien ou en sanskrit, se confond généralement à celle du nominatif — quand le nominatif ne remplace pas directement le vocatif dans le discours — ou se présente comme une réduction du thème. En outre, il n'est toujours pas certain qu'on puisse parler de « marque » du vocatif (marque zéro ?).

Mais, dans tous les cas, il ne peut s'agir que d'indices sur l'emploi du nom en apostrophe.

6.2.1.2. Le refus du vocatif

Il y a deux siècles, Jean-Baptiste Gail (1818), citant probablement Antoine Court de Gébelin (1782), faisait remarquer que le parler athénien, l'Attique, refusait d'employer le vocatif et le remplaçait systématiquement par le nominatif. Il s'agissait là d'une différence entre le parler de la Cité et les parlers ruraux. Cette anecdote historique ne va pas de pair avec l'effacement du vocatif dans les langues romanes, mais on peut lui associer un certain nombre de faits, susceptibles de nous éclairer sur le refus d'employer le vocatif.

En polonais, les prénoms en apostrophe peuvent être librement déclinés au vocatif ou au nominatif, tandis que les noms de famille, et la plupart des prénoms d'origine étrangère, ne peuvent prendre de marque de ce type. C'est ce que signale Héléne Włodarczyk (1990 : 454), sans pour autant prendre en compte le phénomène dans la description formelle (*i.e.* à des fins de traitement automatique) qu'elle donne du vocatif. Comme les noms propres en polonais ne se déclinent

pas toujours, ceci peut expliquer l'absence systématique de désinence propre à ce cas pour les noms de familles. Une autre explication peut être obtenue au regard du français, dans lequel il est rare d'avoir un nom de famille employé seul comme apostrophe. Comme cette forme est discourtoise, elle sera précédée de « madame », « mademoiselle », « monsieur ». Au contraire, si le nom est employé seul comme apostrophe, il s'agira, sinon d'impudeur ou de provocation, d'une familiarité.

Pour le polonais, il faut également mentionner les termes qui ont la même désinence au vocatif qu'au locatif : *Panie, Pani* (« monsieur », « madame/mademoiselle »), et tous les masculins — et certains féminins — dont le nominatif singulier s'achève par une consonne (Włodarczyk, 1990 : 454). Ceci ne préjuge en rien de la parenté de ces deux cas dans les parlers slaves, mais reprend l'idée que *Panie, Pani* ou *Panowie, Panie* (au pluriel, la forme est la même que le nominatif) et *Państwa* (« mesdames et messieurs », forme calquée sur le génitif cette fois), comme ils appartiennent à la *forme de politesse*, ne peuvent recevoir une désinence propre au cas vocatif lui-même. Dans cet ordre, nominatif, génitif et locatif semblent les trois cas les plus susceptibles de se substituer à la forme vocative. Le nominatif va de soi, du fait qu'il figure le cas « neutre » (*N.B.* : une « vraie » explication est proposée dans la section suivante). Le génitif est une forme toute indiquée, puisqu'il se distingue nécessairement du vocatif dans la pratique, étant toujours dépendant d'un constituant immédiat (cf. leur forme identique dans les cas de la première déclinaison en irlandais). Le locatif est plus difficile à expliquer, mais il se présente toutefois comme le cas le plus approprié (après le nominatif, cf. *infra*) pour défendre l'hypothèse qui suit : **le vocatif est remplacé par un autre cas chaque fois qu'il devient nécessaire de marquer une distance symbolique avec l'allocutaire**. Ce ne serait donc pas par un autre système morphosyntaxique que la marque du vocatif a été remplacée, mais par un système symbolique venu se surimposer à lui, et qui aurait progressivement donné lieu à de nombreuses formes de civilité. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en linguistique, l'étude des *termes d'adresse* est privilégiée à celle du vocatif ou du nom en apostrophe — tandis que cette expression était employée au départ dans des études d'anthropologie ou de sociologie.

De même qu'un locuteur français peut mettre en garde son enfant en disant : *Jean il va recevoir la fessée s'il continue*, l'emploi de l'apostrophe pouvait s'effectuer à la troisième personne dans les langues grecques et latines, et vraisemblablement dans les langues d'où ces dernières sont dérivées. C'est en tout cas la thèse du livre de J. Svennung, *Anredeformen. Vergleichende Forschungen zur indirekten Anrede in der dritten Person und zum Nominativ für den Vokativ* (1958), dont l'absence de traduction m'aura rendu impossible la lecture, mais dont Jozef Vergote (1960) offre un compte rendu suffisant pour introduire un point de vue original à l'intérieur de cette problématique. Cette thèse, si elle vient conforter la pertinence du nominatif dans certaines apostrophes « distancées », est insuffisante, énoncée en l'état, pour expliquer l'absorption du vocatif par les autres cas. On retrouve néanmoins dans la forme de politesse italienne (*lei*, « Sa Seigneurie ») un usage de la troisième personne, vraisemblablement emprunté durant l'âge d'or à la cour espagnole³⁷⁵. Ce phénomène, qu'il soit mineur ou majeur, constitue une illustration de la distance instaurée par la suppression de marques propres au vocatif, par analogie avec la suppression de la seconde personne aujourd'hui.

6.2.1.3. L'emploi du vocatif

Le point qui précède implique, par soustraction, que le propre de la forme vocative est de rapprocher, de provoquer le contact. Or ceci ne découle pas d'une fonction symbolique propre à la forme du vocatif, mais du mode de deixis décrit pour l'apostrophe au quatrième chapitre : l'*iste-deixis*, soit le mode de deixis employé pour produire un contact avec un destinataire (cf. 4.2.3.3.). Dans son dernier article sur le vocatif, Franck Floricic (2012) parvient aux mêmes conclusions : le vocatif est un cas qui se situe sur le plan d'appel, et non sur le plan symbolique. Ce point est important, car il suffit à ne pas concéder au vocatif la valeur de cas : dans les exemples précédents, ce n'est pas le vocatif qui symbolise le rapprochement, c'est le refus de cette forme qui symbolise une

375. Cette idée est défendue par Jacqueline Brunet dans de nombreux travaux. Parmi les témoignages auxquels elle a recours, on peut notamment citer ce passage de L'Arioste (1517) : « la vile adulation espagnole [qui] a mis la Signoria jusque dans les bordels ».

distanciation. D'après l'article de Franck Floricic, ce rejet du vocatif « à la périphérie du système des cas » est observable dans la profusion des formes que le nom en apostrophe est susceptible de prendre en roumain. Cette profusion contredit effectivement la stabilité d'un système casuel.

Qu'en est-il des langues possédant une forme vocative fixe, laquelle ne se présente pas comme une forme tronquée, comme l'irlandais ?

En Irlande³⁷⁶, quoique l'imagerie populaire des *pubs* véhicule une impression de proximité permanente (ce qui est vrai aussi dans les discothèques et au rugby), il est important, pour l'interlocuteur irlandais, d'aménager un espace physique autour de sa personne durant la conversation ou dans les lieux publics. Le contact, lors des salutations entre pairs, se limite généralement à un *punch*, une petite bourrade affective (à une poignée de main, dans mon cas) ; la bise n'est pas pratiquée, même chez les filles. D'une façon générale, c'est le rôle de la conversation (vannes, humour, cynisme, conseils, proverbes, etc.) de prendre le pas sur l'intimité physique.

Au contraire, dans les langues où le nom en apostrophe a tendance à se réduire à un minimum phonologique, le contact physique entre amis et la proximité dans la conversation sont de rigueur. À propos de l'interjection vocative en italien, Carlotta Cini, dans un article déjà cité, donne cette description du phénomène :

Ces particules, *censées établir un contact avec le récepteur*, sont très fréquentes dans les dialectes de l'italien, et changent d'une variété à l'autre ; cela est dû aussi au fait que l'italien est une langue *high-kinesic*, où les interlocuteurs tendent à raccourcir les distances qui les séparent.

Carlotta Cini, 2010 : §41 (moi qui souligne)

C'est ainsi, comme il a été mentionné plus haut (cf. **6.2.1.2.**) ou encore au second chapitre (cf. **2.2.2.3.**), que les pseudonymes tronqués se retrouvent de façon systématique dans le corse ou dans le provençal, là encore, pour les expériences dont il m'est possible de témoigner : entre pairs, le contact physique est de rigueur.

376. Du moins à Galway, où il m'a été donné de séjourner une semaine, ainsi qu'à Cork.

Ce qu'il est possible d'induire de ce tour d'horizon rapide, c'est que les langues dans lesquelles le vocatif s'est développé « par allongement » de la déclinaison (gaëlique, polonais, bulgare, ukrainien³⁷⁷) proviennent de cultures "*low-kinesic*". L'insistance sur le nom en apostrophe permet alors de *symboliser* le rapprochement.

Au contraire, dans les langues citées où le nom en apostrophe a tendance à prendre une forme tronquée, la culture environnante est "*high-kinesic*". Le rapprochement n'a pas à être symbolisé, il est déjà admis dans la culture et les interlocuteurs en usent largement entre pairs ; ils se rapprochent naturellement au moindre indice conversationnel. La relation est ici en partie exprimée par la distance entre interlocuteurs et les formes, souvent nombreuses, de contact physique. Il en résulte un effacement progressif des noms employés, au profit de l'interjection vocative et/ou d'une forme tronquée.

En résumé, le vocatif peut être un cas, lorsqu'il est intégré à la langue et permet de *symboliser* le rapprochement que la culture officielle tend à éviter. En ce sens, il satisfait plus que tout autre cas à la définition de Hjelmslev : « qui exprime un rapport [spatial] entre deux objets ».

En revanche, ce fonctionnement est, dans toute culture où le rapprochement et le contact physique se pratiquent communément, appellatif : il ne peut pas, en tant que tel, être intégré au système casuel, ainsi que l'on fait remarquer, du reste, les penseurs les plus éminents (Hjelmslev, Troubetzkoy) et les chercheurs qui ont longtemps travaillé sur ce cas.

Ceci pourrait faire office de conclusion, si cette bivalence appellatif-représentationnel, nonobstant les différences culturelles cette fois, n'avait pas son répondant dans les autres cas du système casuel.

6.2.2. L'origine déictique des cas indo-européens

L'hypothèse qui sera présentée dans ce qui suit, et sur laquelle se conclura ce travail, est que le vocatif est à la racine du système casuel, et que ce sont les autres

377. En Bulgarie et en Ukraine, où les vocatifs sont « allongés », la bise n'est pratiquée qu'en famille, ou éventuellement entre adolescents, l'espace personnel est primordial, et l'on ne se serre la main qu'avec déférence ou à l'intérieur du foyer.

cas qui se sont déclinés sur son modèle, par adjonction d'une « syllabe primitive » servant originellement à lier le nom avec l'auxiliaire (geste, voix, indice matériel) qui permet de localiser la chose nommée. De ce point de vue, le système casuel n'aurait eu besoin, pour s'édifier, que des prémisses rappelées ci-dessous par Bühler :

Les Proto-Indo-Européens semblent avoir d'abord uniquement montré, puis ensuite avoir également nommé à l'aide de leur termes déictiques.

Bühler, 2009 [1934] : 256

De ce qui précède, il faut retenir la définition du vocatif comme cas permettant de lier, symboliquement, le nom au mode de l'*iste-deixis*, ce qui s'exprimera différemment selon les cultures. Certaines mettront en avant les auxiliaires naturels du mode lui-même (voix, regard, contact physique...), d'autres accentueront les marques morpho-phonologiques qui symbolisent ce mode (interjection, « aspiration », allongement de l'accent, désinence...) ³⁷⁸. Pour peu que l'on s'intéresse à leurs vestiges, tout cas droit — ici vocatif, nominatif et accusatif de direction — peut être décrit comme ce qui lie un nom à un mode de deixis.

L'hypothèse du vocatif comme cas primitif et modèle du système casuel est soutenue par le fait que le nom en apostrophe est le seul à pouvoir prendre *spontanément* des formes nouvelles dans les langues (Niculescu, 2002). Elle est également soutenue, au regard des travaux déjà effectués dans cette thèse, ainsi qu'au regard de l'hypothèse qui suit, par la primitivité du mode de deixis dans lequel se trouve pris le nom en apostrophe, mode inhérent à la parole en interaction.

378. Un point que je n'ai pas réussi à intégrer dans ce chapitre, mais qui ne fait qu'alimenter cette thèse, est celui de la désinence des vocatifs en *-o* comme suffixation de l'interjection vocative (Franck Floricic, 2012 : 20). On peut lui rapprocher la remarque de Meillet et Vendryes, selon laquelle les noms qui ont une marque vocative en latin possédaient au départ un thème en **-o*. Si ces deux observations, distinctes (synchroniques/diachroniques) et encore non démontrées, pouvaient être mises en relation, elles alimenteraient considérablement l'hypothèse d'une forme primitivement vocative du nom.

Toutefois, l'hypothèse présentée ci-dessous l'a été indépendamment des travaux qui précèdent. Elle est exclusivement fondée sur une description du système casuel, laquelle permet d'intégrer le vocatif, tel que décrit ci-dessus, au côté des autres cas. À la différence de ce dernier, qui permet d'opérer un rapprochement avec la personne de l'allocataire, les autres modes de deixis (**to-deixis* et *ille-deixis*) supposent une distance, distance que l'on retrouve en discours dans l'emploi de la troisième personne.

6.2.2.1. Le système casuel comme instrument de localisation

Müller soutient, sans réunir un matériel suffisamment conséquent pour pouvoir la démontrer, l'hypothèse selon laquelle les premiers parlers n'auraient connu qu'un seul cas, le locatif (1867 : 278). À défaut d'une démonstration de l'auteur, cette idée pourrait découler d'un fait, que cette section vise à démontrer, à savoir que le système casuel est, dans toutes les langues, un instrument de localisation — ou plutôt de guidage, puisqu'on ne localise qu'afin d'orienter autrui. Ont été décrits dans les deux points qui suivent les principaux cas du système casuel latin, accusatif et nominatif. Ce point expose les arguments qui militent en faveur d'un système casuel purement « localiste » — ou plutôt en défaveur des conceptions les plus sollicitées par la critique.

Bühler, afin d'introduire sa théorie des cas, commence par attaquer les tenants de la conception logico-grammaticale des cas indo-européens, dont la pensée la plus aboutie se retrouve selon lui, à son époque, dans la *Logique* de Wilhelm Wundt (1919). À un moment de sa critique (2009 : 382), il imagine un énoncé à l'image de la langue de l'enfant : « souris ici là », dans lequel le nom est suivi de deux déictiques indiquant, pour l'enfant, le déplacement de la souris (d'« ici » à « là »). Il fait remarquer, à juste titre, que c'est la succession de ces deux déictiques qui produit l'évènement (on devrait dire, l'« image d'évènement ») du déplacement de la souris. Cette conception naïve a le mérite de se passer entièrement de la conception logico-grammaticale de la phrase indo-européenne, en faisant découler le schème d'action propre au verbe de la double-désignation — au contraire de la conception logico-grammaticale qui fait découler les positions actancielles du schème d'action lui-même. Cette formule, dont la

naïveté et la simplicité est clairement voulue par l'auteur, suffit à démontrer que l'existence d'un schème d'action autour duquel graviterait les cas du système casuel n'a aucune raison de passer pour première, et pourrait tout aussi bien découler de la présence des cas eux-mêmes, si ces derniers pouvaient se décrire, à l'instar du vocatif, indépendamment du schème d'action. C'est ainsi que Bühler en vient à présenter le système casuel comme un « instrument de champ », et non comme découlant d'un champ symbolique pré-ordonné.

Parmi les linguistes ayant absout la conception logico-grammaticale du système casuel, le plus connu pour ses travaux est Hjelmslev (1972 [1935]), qui a privilégié une conception *sub-logique* des cas en grammaire générale. Dans l'ordre chronologique, le structuraliste a repris d'Apollonius Dyscole la conception d'un accusatif comme terme positif s'opposant au nominatif, terme neutre (1972 : 10) ; aux savants byzantins Maxime Planude (12^e siècle) et Théodore Gaza (13^e siècle), la conception localiste du système casuel, qui définit le cas comme l'expression d'une relation spatiale entre deux objets ; enfin, il reprend sa définition générale de la catégorie casuelle du philologue allemand Franz Wüllner, lequel l'envisage comme une catégorie sémantique à laquelle appartiennent également les prépositions.

La conception hjelmslevienne du système casuel, qu'il démontre au moyen d'un grand nombre de langues, se décline en une, deux ou trois dimensions selon les langues. Les langues qui se sont maintenues à la première dimension sont des langues qui emploient des cas à valeur *directionnelle*, ainsi du latin ou de la langue par laquelle il exemplifie son modèle, le turc osmanli (1972 : 121). La plupart des langues ayant plus de six cas, comme le sanskrit ou le finnois, possèdent deux dimensions. À la dimension de direction, s'ajoute la dimension d'intimité ou de *cohérence*, qui rend compte d'un système dans lequel le trait sémantique oppositif +/- **contact** joue un rôle au côté du système directionnel (par exemple en français l'opposition entre *sur* et *au-dessus de*). Une troisième dimension vient s'ajouter à la direction et à l'intimité, à savoir l'opposition subjective/objective, où la valeur directionnelle est introduite respectivement du point de vue du locuteur (l'on dira « égocentrique », dans cette thèse) ou à partir de l'objet nommé (l'on dira « topomnestique », ce dernier terme est de Bühler).

Outre l'abandon de la syntaxe, qui permet de générer ce système d'oppositions à trois dimensions, le fait que Hjelmslev considère comme fondamentales et premières les valeurs directionnelles suffit à démontrer, *si l'on y incorpore le vocatif* et que l'on parvient à décrire « spatialement » le nominatif et l'accusatif, l'hypothèse d'une origine déictique du système casuel.

À cette fin toutefois, il faut expliciter les conditions psychologiques d'un système casuel « sub-logique » (1972 : 127). Pour Hjelmslev, un cas exprime une relation spatiale entre deux objets. La relation fondamentale, comme il vient d'être dit, est *directionnelle*. Or le linguiste développe cette définition à partir d'une opposition entre rapprochement et éloignement de l'objet dont le nom est décliné. Ce faisant, il saute une étape qui semblerait aller de soi (pour un psychologue, non pour un linguiste), à savoir celle où l'objet est positionné *par rapport au locuteur*. Cette dimension, il ne la réintroduit qu'à l'intérieur de langues possédant plus de trente-six cas ! Paulo de Carvalho relève la même aporie (1985 : 829) : l'objet dénoté par le nom peut également être positionné par rapport au locuteur. L'auteur en profite pour glisser le cas vocatif à la suite de cet argument, et déclare légitime d'affirmer que la première articulation du système casuel serait celle du vocatif avec les autres cas ; celle de la présence vraie vis-à-vis de la personne délocutée.

Mais la règle de l'objet-nommé comme positionné par rapport au locuteur pourrait, à l'inverse, être considérée comme allant de soi, et ne pas s'intégrer aux propriétés d'un système casuel, mais faire partie des propriétés du nom lui-même (cf. 4.1.2.1. : définition jakobsonienne de la dénotation). Il est également possible de la concevoir comme indépendante du système casuel ET du nom, et de ne l'envisager qu'à travers la fonction déictique du langage. Or, précisément, cette fonction n'est pas homogène : il existe plusieurs façons, pour un locuteur, de montrer (et nommer n'est pas *une* de ces façons) ; parallèlement, il existe plusieurs façons, pour un locuteur, de montrer une chose nommée (par la voix, par le geste, par la *suppositio materialis*). La première a été vue et étudiée tout au long de cette seconde partie ; il s'agit du *nom en apostrophe*. Suivent immédiatement deux autres modes.

6.2.2.2. Origine de l'accusatif

Michel Bréal faisait une remarque ingénieuse — dont il ne s'agit pas d'estimer la pertinence pour le moment, mais simplement de l'envisager comme telle — à propos du cas accusatif...

Si nous pouvons trouver quelque part l'accusatif employé seul, sans aucun accompagnement, nous avons chance d'être renseignés par-là sur sa signification originaire.

Michel Bréal, 2005 [1897] : 159

...et donnait de la même manière une réponse ingénieuse (il y a fort à parier que la réponse ait précédé la question), en rappelant que les noms de villes sur les panneaux routiers — panneaux routiers qui ne sont *rien d'autre* que des gestes de **to-deixis* chez Bühler — étaient, du temps des Romains, déclinés à l'accusatif, avec, indiqué à côté, la distance qu'il restait à parcourir (en mille). Cet exemple lui permet d'illustrer ce que l'on nomme d'ordinaire « accusatif de direction ». C'est l'exemple classique de toutes les grammaires : *eo romam*, « je vais à Rome ». Ce qu'il y a de remarquable dans la description de Bréal, c'est qu'il donne cet exemple, généralement jugé « circonstanciel », comme premier.

Était-il naturel, comme il semble l'être aujourd'hui, d'inscrire un nom de ville sur un panneau et que la direction indiquée par le panneau et le nom de la ville fussent, seuls, à indiquer que la direction indiquée est précisément ce qui permet de localiser la ville en question ? On suppose que l'accusatif, paraphrasant point par point Bréal dans la description phylogénétique qu'il en propose, servait originellement à lier le point indiqué par la **to-deixis*³⁷⁹ et le nom de la ville, de la même manière que le vocatif sert de lien entre le point indiqué par l'*iste-deixis* et le nom de la personne. Cette description de l'accusatif comme lien entre « ce qui est montré du doigt » et le nom employé fait en outre écho à l'étymon vivant du terme.

379. La **to-deixis* est, dans cet exemple, la direction *assortie de la distance*. Le nom de la ville indique donc ce qui se situe à l'endroit *exact* indiqué par ce mode de deixis. En finnois, le complément d'objet porte une marque de télélicité, l'accusatif est télélique.

Il est vraisemblable que le nom, originellement, ne suffisait pas à dénoter l'objet ou le lieu indiqué (cette fonction nécessite l'existence d'un paradigme pour pouvoir exister), et qu'à cette fin, il était encore nécessaire de *montrer en nommant*. Indépendamment de l'emploi de l'accusatif, c'est ainsi que les noms sont enseignés aux enfants, par monstration et nomination. De ce point de vue, il est possible d'émettre l'hypothèse d'un accusatif de direction comme cas fondamental. Dans un article daté de 1949, Jerzy Kuryłowicz (1960 : 131-150) avait proposé la même généalogie des cas que celle présentée ici (accusatif > nominatif > génitif ; cf. *infra*). Seulement, son étude était fondée sur l'évolution de l'accusatif et du nominatif en « cas grammaticaux » (syntaxiques plus que sémantiques) par opposition aux autres cas, qui restaient des « cas concrets » (sémantiques plus que syntaxiques). Kuryłowicz n'avait pas mis en évidence le rôle de la fonction appellative à l'intérieur même des cas appartenant à la fonction représentationnelle. Il a volontairement écarté cette donnée.

6.2.2.3. Rôle du nominatif

S'il en va ainsi de l'accusatif, comment était désigné l'objet dont le nom se décline au nominatif ? On suppose, comme pour l'accusatif, que le nom ne suffisait pas encore à dénoter l'objet. Or le nominatif, cas le plus régulièrement porté par le nom en position de sujet ou d'attribut, ne peut, dans aucune de ces deux positions, être présent dans le champ environnant, pas, du moins, sans l'adjonction d'un démonstratif (d'un geste de **to-deixis* supplémentaire). En cela il pourrait s'agir, *par opposition à l'accusatif*, d'une marque servant de lien entre un objet désigné au moyen de l'*ille-deixis* et un nom. En effet, quelle que soit sa position dans l'énoncé, le nominatif ne nous renseigne nullement sur la position de l'objet dénoté, il y réfère comme à quelque chose qui n'est pas présent dans le champ environnant (« *le chat* dort sur le paillason » — réponse à la question : « où est le chat »). À défaut, c'est à l'accusatif qu'il incombe de situer l'objet dont le nom se décline au nominatif³⁸⁰.

380. Cf. Apollonius Dyscole, livre III, § 168.

Ne pouvant avoir recours ici à une manifestation idéalement pure du nominatif, la démonstration s'appuiera sur le rôle que joue ce dernier dans le « décrochage énonciatif », chez Bühler.

Bühler décrit la position *sujet* dans les langues indo-européennes de la page 544 à la page 550 de l'ouvrage cité. Il affirme de cette dernière qu'elle affranchit un énoncé du champ déictique environnant, et l'inscrit dans le champ symbolique de l'énoncé, qu'elle porte en quelque sorte avec elle. Elle suffit à faire d'un énoncé une phrase, au sens philologique. Il donne pour (unique) témoignage du phénomène les tournures impersonnelles. Lorsque quelqu'un énonce « il pleut », la position de sujet est seulement marquée par la troisième personne, laquelle découle du schème d'action porté par le verbe, et non du remplissage de la position sujet. « Il pleut » veut dire *il pleut ici et maintenant* : à défaut d'un nom ou d'un remplissage de la position sujet, l'énoncé se rattache automatiquement au champ déictique (2009 : 545), qui devient le support de la prédication (à l'instar d'un topique — observation personnelle). Si maintenant j'ajoute un nom de lieu, « il pleut sur la Grand Route », l'énoncé se détache de la situation de parole, de sorte qu'il pourrait être prononcé n'importe où dans le monde. Pour Bühler, *sur la Grand Route* est le véritable sujet dans cette tournure impersonnelle, du fait précisément qu'il déconnecte l'énoncé de la situation *hic et nunc*. À noter que cette déconnection ne s'effectue que sur le plan spatial (*hic*) : pour déconnecter l'énoncé du plan temporel (*nunc*), il est nécessaire de modifier le temps du verbe (*N.B.* : l'environnement lexical *ne* peut suffire).

Plusieurs remarques peuvent être adressées à cette théorie, indépendamment du fait de savoir si oui ou non les compléments de la forme impersonnelle sont les vrais sujets de la phrase impersonnelle. Que la fonction *sujet* suffise à détacher l'énoncé de la situation de parole n'est pas vrai lorsque le sujet est à la seconde ou à la première personne, et cela même si l'échange en question implique des personnes mises en scène ou interprétées : de la même manière que pour l'impersonnel, l'ancrage situationnel est obligatoire et instantané. Néanmoins, produire un sujet à la première ou à la seconde personne ne peut s'effectuer qu'au moyen de la marque de personne portée par le verbe, nullement au moyen d'un nom ou d'un pronom en position sujet (comme dans la citation « je est un autre »).

À cette fin, il faut nécessairement avoir recours à un sujet nominal, à un nominatif.

Pour démontrer en outre que le nominatif (cas sujet) est le cas de l'*ille-deixis*, il faut montrer que la « déconnection », pour laquelle argumente Bühler, n'est en réalité qu'un « déplacement » vers un point visé par le locuteur, du champ environnant (la situation de parole) à un point situé hors-champ ; d'un « là » à un « là-bas ». On rappelle que la déconnection, dans l'exemple de Bühler, est spatiale, et qu'une déconnection temporelle radicale (c'est-à-dire non indexée au « maintenant » de l'énonciation) ne peut s'effectuer qu'en conjuguant le verbe. Or, comme le dit Bühler à la page 552 de l'ouvrage cité, aucune phrase indo-européenne qui possède un verbe conjugué n'est complètement affranchie de la situation de parole : passé, présent et futur le sont par rapport à la situation de parole. En cela, le déplacement spatial que marque la déclinaison du nom devrait logiquement être analogue au déplacement temporel que marque la conjugaison du verbe. Si donc la conjugaison du verbe provoque un « déplacement », il devrait en aller de même de la déclinaison du nom.

La position sujet ne suffit pas à déconnecter l'énoncé de son ancrage situationnel. D'une part, c'est le nom dans cette position qui y parvient. D'autre part, la déconnection spatiale opérée, si elle est totale dans un exemple comme « il pleut sur la Grand Route » (cf. *infra*, deixis topomnestique) ne l'est pas, en situation réelle de parole spontanée, dans « Christophe écrit », ni dans aucun énoncé constitué d'un nom sujet décliné *au nominatif*. Dans tous les cas, c'est un déplacement qui s'opère, de la situation de parole à un « là-bas ». C'est-à-dire selon le mode de l'*ille-deixis*.

6.2.3. Cas égocentriques et cas topomnestiques

Si A et B connaissent leur territoire de chasse, et qu'ils y sont orientés d'après des bornes de terrain familières, ils peuvent prendre les noms de ces bornes comme indicateurs de direction.

Bühler, 2009 : 256

La deixis, telle que décrite dans cette thèse et dans les cas qui précèdent (vocatif, accusatif de direction et nominatif), est *égocentrique* : elle prend forme à partir de la personne qui parle, ou de l'objet indicateur, et dirige l'attention vers un point situé dans le temps et l'espace. Bühler conçoit également, par pur plaisir de théoricien, une deixis faisant fi de la source émettrice, une deixis objective et qui, de fait, découlerait d'une fonction de nomination préalablement instaurée. Un exemple est donné par le nom des astres, des saisons ou des vents, capables d'indiquer des directions et des voies à suivre à certains praticiens, sans tenir compte de la position du locuteur. C'est ce qu'il nomme la deixis *topomnestique*.

L'antécédence historique de cette deixis n'est pas envisageable dans cette thèse, du fait que la nomination y a été conçue comme ancrée à des auxiliaires naturels, en l'occurrence une *iste-deixis* que des pratiques subversives ont rendu obsolète à force d'usage (cf. 5.1.3.3.). Mais le fait qu'une telle deixis existe malgré tout dans certaines langues (Bühler cite comme exemples le japonais et une langue amérindienne étudiée par Franz Boas, le takelma), et plus encore du fait qu'elle s'explique par le jeu de la figuration³⁸¹, oblige l'investigation à s'intéresser au procédé par lequel elle peut s'appliquer, et voir si ce procédé ne permet pas de surmonter les impasses que constituent les cas obliques indo-européens, à l'intérieur desquels il faut compter, en premier lieu, l'évolution de l'accusatif en cas objet.

381. C'est-à-dire que, par métaphore, « dos » servirait à attirer l'attention du récepteur derrière lui, « tête » au-dessus, « pied » au-dessous, « main » devant lui, « oreille » vers l'émetteur, « yeux » vers lui-même, « nez » à rester vigilant, etc. J'invente ici, en m'appuyant sur les exemples de Bühler (2009 : 255).

6.2.3.1. Des cas topomnestiques ?

Force est de constater que le génitif, le datif, l'ablatif, l'instrumental et plus encore le locatif, possèdent *quelque chose* de déictique, bien qu'aucun ne semble obéir à un fonctionnement signalétique. En termes d'énonciation, ils ne peuvent être définis comme *embrayeurs*, bien qu'ils servent malgré tout à diriger l'attention vers un point nommé. En termes de comportement, aucun geste, ni aucun auxiliaire autre que la langue, ne peut venir remplacer la valeur que ces cas ajoutent au nom. Mais ceci n'implique pas, ni même en termes sématologiques, qu'ils s'émancipent complètement d'un fonctionnement déictique.

Sont concernés ici tous les cas dits « obliques ». Pour ces derniers, il ne faut pas considérer que c'est le mode de deixis qui permet de localiser l'objet nommé (cette localisation-là semble étrangement aller de soi), mais considérer que l'objet nommé *et* sa déclinaison forment un mode de deixis à part entière. Par exemple, si j'emploie le génitif anglais *Lucy's book*, je permets à mon allocataire de localiser le livre en question en employant un nom dont il est susceptible de connaître le référent ; la déclinaison lui indique ensuite la relation spatiale entre ce référent (Lucie) et l'objet (le livre) dont il est question dans mon énoncé.

Il est toutefois nécessaire, afin de pouvoir expliquer psychologiquement cette capacité de localisation, de concevoir un premier état du nom comme servant à indiquer un point dans l'espace. En ethnométhodologie, nous dirions de cette fonction du nom qu'elle est un *allant-de-soi*, permettant de justifier la pratique du nom topomnestique décrite dans les points qui suivent. Cette première fonction du nom a été décrite dans le cas du vocatif tout au long de cette seconde partie, de l'accusatif de direction et du nominatif dans la division précédente. Elle peut être justifiée *a posteriori* par le fait qu'une telle pratique est nécessaire, comme *allant-de-soi*, à l'emploi du nom topomnestique.

La définition de Hjelmslev, *un cas exprime un rapport entre deux objets*, s'applique ici de façon idoine. Il s'agit seulement d'en expliciter la formation en discours.

L'hypothèse consiste à dire qu'à un moment donné de l'histoire des langues, nous sommes passés d'une deixis d'orientation (égocentrique) à une deixis de

position (topomnestique). Le nom décliné au cas droit (exemple : l'accusatif de direction) a été à son tour utilisé comme balise, afin de localiser autre chose que ce qu'il nomme³⁸² (le référent du nominatif, dans l'exemple). À partir de ce modèle de nom-balise, les autres cas se sont déclinés, en établissant un rapport de plus en plus approximatif à l'objet. Afin d'envisager un maximum de cas, et de pouvoir fournir, le cas échéant, suffisamment d'attestations, on prendra comme premier exemple celui du nom précédé d'une préposition en français, généralement considéré comme l'équivalent du nom décliné au cas oblique dans une langue à déclinaisons.

6.2.3.2. L'exemple des prépositions en français

Je cite, une nouvelle fois, Bühler, sur le rôle dénominatif qu'il attribue aux prépositions :

Des prépositions comme *von*, « de », *in*, « dans », *auf*, « sur », sont des dénominatifs authentiques (sans valeur déictique), et ce qui est conféré simultanément à ces constructions latines *en sus de la deixis positionnelle* n'est rien d'autre qu'une nomination. Il s'agit de la désignation conceptuelle des trois relations les plus simples et simultanément les plus générales qu'un quelque chose, par exemple un événement, peut avoir avec un lieu *indiqué par deixis*.

Bühler, 2009 : 253 (moi qui souligne)

Pour que les prépositions puissent fonctionner conceptuellement, ainsi que Bühler les décrit dans cet extrait, il suffit que le nom qui suit la préposition indique le point d'acheminement de la deixis (ce qu'il nomme *deixis positionnelle*). La préposition indique alors la relation entre ce qui précède et le point ainsi indiqué : « dans Paris », « sur Paris », « à Paris », « vers Paris », « de Paris » ou encore « par/via Paris », toutes ces prépositions dénotent une manière de localiser un objet *par rapport à Paris* (cf. définition de Hjelmslev).

En somme, le nom de discours, lorsqu'il est précédé d'une préposition en français, fonctionne toujours comme une balise, et la préposition elle-même

382. Nous pouvons nous servir d'un panneau routier (exemple : **Paris 840**), afin de nous orienter dans une toute autre direction que celle indiquée. Le panneau fonctionne, dans cet exemple, comme une balise, c'est-à-dire selon un mode de deixis topomnestique. Pourtant, il s'agit toujours d'un nom formé avec un accusatif de direction.

implique que nous cherchions à localiser quelque chose (objet, individu, lieu, évènement). Ceci ne fait que rendre compte de l'expression *préposition* : le nom de discours qui suit la préposition indique véritablement une *position* dans l'espace et dans le temps, afin que ce qui précède logiquement la préposition puisse être localisé.

Guillaume disait de la préposition qu'elle est la seule partie du discours *diastématique*. Toutes les parties du discours sont *stématiques*, c'est-à-dire qu'elles sont incidentes à un seul mot de discours, tandis que les prépositions se placent à l'intervalle de deux mots de discours, et voit leur incidence divisée entre l'un et l'autre (1982 [1948] : 155). Ce phénomène s'explique au regard de la description qui vient d'en être donnée : la préposition s'applique à une expression (le plus souvent un nom), laquelle va permettre à son tour de localiser ce qui précède la préposition. C'est ainsi que dans *Il pleuvait fort sur la grand route*, « sur la grand route » permet de localiser l'évènement « il pleuvait fort ». Dans l'exemple qu'il donne, « passez devant Pierre », « devant » est incident à « Pierre »³⁸³ et « devant (Pierre) » est incident à « passez ».

De ce point de vue — si l'on accepte temporairement l'assimilation du cas et de la préposition³⁸⁴ —, l'accusatif devient le cas topomnestique par excellence, puisqu'il permet de situer, ainsi qu'il se présente dans le schème d'action, le nominatif. À la question « où est le chat », il est possible de répondre avec pertinence « le chat mange ses croquettes », et à la personne ainsi informée de diriger son regard vers l'endroit où se situe, d'ordinaire, la gamelle du matou. Dans tous les cas, l'objet *direct* du verbe indique la position *exacte* de

383. Si je dis « passez devant » à une personne, le support de « devant » sera donné par le contexte (devant moi, en tête de file, au premier rang, etc.).

384. Pour Guillaume, la différence entre cas et prépositions est que les cas sont des « cas de Langue », tandis que les prépositions forment des « cas de Discours » (1973 [1949] : 99-106). Leur fonctionnement, en Discours, est donc identique. J'ajoute que certaines tournures, dans la plupart des langues flexionnelles, impliquent le recours à la préposition suivie du cas. Ces tournures, traduites en français, peuvent généralement être ramenées à une seule préposition. Traduites dans une langue purement flexionnelle, elles peuvent être ramenées à un cas. Ainsi, en latin, *in* + *ablatif* peut se traduire par « en/dans » ou par un locatif ; *cum* + *ablatif* peut se traduire par « au moyen de/avec » ou par un instrumental/comitatif ; *per* + *accusatif* peut se traduire par « à travers/par » ou par un prolatif (cas finnois), etc.

l'évènement qu'il accompagne. On remarquera qu'à la même question, n'importe quel nom introduit par une préposition permet de localiser le chat (« sur le canapé », « dans la cuisine », « avec son jouet », « en vacances », « au boulot », « chez sa mère », etc.). Mais seul l'accusatif permet de localiser de façon exacte le sujet, ou du moins l'évènement avec lequel il coïncide.

Prise en compte la capacité des noms à fonctionner sur un mode topomnestique, lorsqu'ils sont précédés d'une préposition, l'hypothèse d'une origine déictique du système casuel est renforcée. Il a premièrement été supposé que le cas droit (vocatif, accusatif de direction, nominatif) fonctionnait à l'intérieur d'une pratique déterminée, à savoir l'orientation subjective. Puis que cette pratique avait donné lieu, d'une façon qu'il est facile de concevoir et d'expérimenter (cf. point précédent, note de bas de page), à cet emploi particulier qu'est le nom topomnestique. L'accusatif, le premier, a servi de balise au nominatif, c'est-à-dire a fonctionné comme un cas topomnestique, puis les autres cas se sont déclinés sur son modèle.

6.2.3.3. L'exemple du génitif

De nombreuses études existent sur les cas, dans de nombreuses langues, et ces dernières, pour les plus sérieuses, ont recours à un grand nombre d'attestation, le plus souvent littéraires. Il serait vain de prétendre à une expertise comparable, comme de restituer ces études en vue de démontrer ce qui précède. Il est évident qu'à aucun moment il n'a s'agit de contredire ces sources. Pour preuve, les exemples donnés par Hjelmlev entrent tous, sans contradiction, dans ce qui vient d'être affirmé des cas topomnestiques. Il est même possible d'envisager le nominatif comme un cas topomnestique « neutre », et de réintégrer de cette façon toute la *Catégorie des cas* de Hjelmlev³⁸⁵. Mais l'hypothèse de cas droits originellement égocentriques me semble toutefois plus féconde. Elle permet en outre de se représenter la place qu'occupe le vocatif en tant que parent de ce système, et argumente incidemment en faveur de cette conception.

385. La critique n'est pas en reste non plus, puisque la définition que donne Serbat du vocatif correspond à celle qui a été donnée dans ce chapitre (cas de la deixis à l'allocutaire). Mais il manque à Serbat une définition du concept de deixis.

Le mieux est donc de préciser ce que l'on entend ici par « cas topomnestique », en traitant une marque casuelle proprement dite. J'ai choisi le génitif, d'une part parce que sa définition est le fait d'un consensus établi entre tous les grammairiens, d'autre part parce que cette même définition semble contredire, dans ses grandes lignes, ce qui précède, et enfin parce que ce cas existe encore aujourd'hui en anglais et en allemand, qui sont les premières langues enseignées en France.

Le génitif latin, comme l'accusatif latin, pouvait être employé sur des noms isolés. Il s'agissait alors d'indiquer, sur un objet, le nom d'un propriétaire ou d'un fabricant³⁸⁶. On pourrait conclure, comme pour l'accusatif, qu'il s'agit d'un emploi primitif du génitif, et contredire l'hypothèse présentée ci-dessus. Cette description, contrairement à celle de l'accusatif, serait sommaire, et dépendante de notre propre interprétation, puisque rien ne permet de décrire objectivement, dans cette apposition du nom sur un objet et cette désinence, le concept de propriété. De plus, il y aura ambiguïté entre « propriété de » et « fabriqué par »...

On le sait, le génitif sert également à indiquer la filiation (ce que désigne son étymologie latine). À ces trois emplois, filiation, production et possession, on peut ajouter l'emploi partitif (*equitum partem* : « une partie de la cavalerie [des cavaliers] »), ainsi que la construction latine avec le verbe *être* (*ridere hominis est* : « (le) rire est le propre de l'homme »). Il faut également mentionner la possibilité pour le génitif de s'employer après un verbe, juridique (*aliquem auaritiæ insimulare* : « accuser quelqu'un de cupidité »³⁸⁷), émotif (*Eos peccatorum suorum maxime paenitet* (Cic., *Diu.*, 1, 63) : « ils regrettent profondément leurs fautes ») ou mnésique (*Habetis ducem memorem uestrī* (Cic., *Catill.*, 4, 19) : « vous avez un chef qui pense à vous »). De nombreux verbes et adjectifs pouvant pareillement introduire un génitif sont encore à citer. La plupart

386. Les noms de marques, apposés sur des objets, sont des traits portés *par l'objet lui-même* : ils ne désignent pas explicitement cet objet (mais, ainsi qu'il a été dit, le propriétaire ou le fabricant ; cf. Bühler, 2009 : 274-275). Une marque fonctionne de la même manière que le logo qui accompagne l'objet : elle est indexée à un champ symphysique.

387. Cet exemple est repris du *Précis de grammaire latine*, par Anne-Marie Boxus, consulté sur <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/gramm/001.tabgram.html> le 25/06/2013.

appartiennent aux mêmes champs lexicaux que ceux cités, les autres expriment le besoin, la privation, la satiété.

J'arrête là les exemples car, pour ces derniers verbes, c'est bien le sens global de l'énoncé, et non l'emploi du verbe lui-même, qui suggère l'emploi du génitif. Ainsi dans cet exemple de Cicéron, que je reprends d'Anne-Marie Boxus :

Bestiae sunt rationis et orationis expertes.

Les bêtes sont privées de la raison et de la parole.

Cicéron, *De Officiis*, 1, 50

Tous ces exemples peuvent être dérivés d'une fonction primitive du génitif, qui est d'indiquer la coïncidence spatiale (avec un nom) et/ou temporelle (avec un verbe) entre la chose dont le nom se décline au génitif et son support (non nécessairement explicité). Dans le dernier exemple, la coïncidence entre la raison et les bêtes est, *dans un premier temps*, mentionnée comme telle, le verbe indique ensuite la privation. De même, les verbes juridiques, émotifs ou mémoriels, n'impliquent pas, seuls, l'emploi du génitif (ce dernier n'est pas systématique) : la coïncidence entre le sujet et la chose dont le nom se décline au génitif (la cupidité, la faute, les subordonnés) est d'abord posée comme telle, puis le verbe exprime *ensuite* la relation (qui peut être privative), entre le sujet et la chose nommée.

Ceci est moins évident pour la fonction de complément du nom. Mais on peut estimer que cette dernière, syntaxique, est apparue plus tardivement, qu'elle s'est déclinée à partir de l'emploi topomnestique.

On peut en juger à travers ces exemples en gaélique irlandais :

Barr na fuinneoga

Le rebord de la fenêtre

Tá sé ag buinnt na móna

Il est à la coupe de la tourbe (*Il est occupé à couper la tourbe*)³⁸⁸

388. Il me semble l'avoir déjà écrit, mais tout le savoir sur l'irlandais contemporain à l'intérieur de cette thèse est dû à Dairine O'Kelly, que je remercie une nouvelle et dernière fois, la conclusion approchant, pour ces exemples, ainsi que pour les commentaires et précisions intégrés à ce travail.

Dans ces exemples, la tourbe et la fenêtre situent, par coïncidence, l'activité de coupe (forme nominale du verbe) et le rebord en question. Cette coïncidence est le prérequis indispensable pour que ces expressions aient un sens.

Dès l'instant où l'on s'interdit de déduire la relation qui s'établit entre le nom décliné et son *coïncidant*, et que l'on observe l'emploi du génitif en situation concrète de parole, on s'aperçoit également qu'il est toujours question de marquer une coïncidence entre deux objets. Les exemples anglais *Lucy's book* ou *Baskerville's gym* (centre de remise en forme de Baskerville) s'emploient de la même façon : ils permettent de localiser quelque chose (un livre, un centre de remise en forme) à l'aide d'un référent connu des deux interlocuteurs. Nous n'employons l'expression *Lucy's book* qu'en réponse à une personne qui nous demande des informations sur le livre, ou qui cherche à se l'approprier, à l'emprunter, etc.

Le fait que nous sachions déjà ce que nous cherchons à localiser, et que nous connaissions normalement le référent du génitif (sinon qu'il s'agit d'une personne, d'une ville, d'un objet, d'un événement, etc.), implique que, en situation concrète de parole, nous déduisons immédiatement la relation entre l'un et l'autre. Contrairement aux exemples latins cités plus haut, il n'y a pas nécessité du verbe pour indiquer cette relation. De ce point de vue, et comme pour la présentation de l'accusatif vue plus haut (cf. **6.3.2.1.**), les emplois circonstanciels des cas passent pour plus primitifs que les emplois syntaxiques et formels.

Conclusion

RÉTROSPECTIVE ET SYNTHÈSE

Ce devoir était parti d'une première observation, que le « toi » en apposition — ni aucun pronom qui ne soit pas lui-même régi par un nom en apostrophe — ne pouvait être un vocatif. Lorsqu'un « toi » est employé en appel, il doit, d'une façon qui semble plus naturelle au demeurant, être précédé d'une interjection (« hé (↗) » ou « oh (↘) »), qui elle vaut pour un vocatif (d'après Donat, *o* est un pronom vocatif). Alors que cette interjection n'est pas nécessaire à l'apostrophe en français. Le même « toi », dans la même position, peut éventuellement être suivi d'un « là-bas », égocentrique, qui témoigne également de l'insuffisance du locuteur à cibler la position de l'allocataire au moyen de ce seul pronom. De ce dernier constat, il suit que le vocatif, par opposition, dispose de moyens propres et efficaces pour cibler cette position.

Un premier travail aura été d'appliquer un schéma mélodique à tous les extraits qui se présentaient, sur les enregistrements, sous la forme (intuitive au départ) d'énoncés, et qui présentaient, de façon évidente ou ambiguë, une apostrophe. Ce travail aura notamment permis de démontrer qu'en position liminaire, le pronom « toi » ne se regroupe pas avec l'interjection vocative, contrairement à tous les noms en apostrophe, et qu'en position post-prédicative, la courbe mélodique du « toi » demeure singulière, et se distingue nettement du nom en apostrophe (mais pas seulement...).

Au cours de ce travail, il est en outre apparu que la « position mélodique » de l'apostrophe suffisait à déterminer la valeur du nom, référentielle ou prédicative (position non-connotative et position connotative, dans la thèse). Ces observations ont ensuite été reprises, au cinquième chapitre, afin d'être intégrées à la théorie du langage de Karl Bühler, qui a servi de modèle pour l'ensemble de ces travaux.

Les moyens de cibler un allocataire, indépendamment du geste de l'index (qui suppose que la personne soit déjà en position d'allocataire) et de la discrimination par le nom (qui n'est pas essentielle au fonctionnement de l'apostrophe), ont été regroupés sous l'appellation générique d'*iste-deixis*, d'après la terminologie des indo-germanistes, reprise et adaptée à l'investigation psychologique par Bühler. S'il a longuement été question de ces travaux dans la deuxième partie, c'est aussi parce qu'ils fournissent une base épistémologique, plus que recommandable pour les disciplines scientifiques qui se réclament aujourd'hui de la grammaire.

L'apostrophe décrite du point de vue intonatif et à travers le comportement qu'elle suppose, il restait à étudier le rôle du nom dans cette position éminemment non singulière qu'est l'apostrophe. C'est ici que la thèse a pris une tournure inattendue, lorsqu'il a fallu expliquer d'où pouvait provenir la valeur attributive de l'insulte. Que le nom lui-même soit porteur de prédication était à exclure, pour toutes les raisons que l'étude de la prosodie avait déjà mises en évidence : la mélodie seule devait sur ce point tenir lieu de marque diacritique. En définitive, c'est l'étude de la performativité, du temps contenu dans l'apostrophe en position connotative, qui aura permis d'affirmer que cette dernière dépend toujours et nécessairement de l'approbation d'une assemblée présente au moment de l'attribution. De là ont été recherchées, un peu à la hâte, des manifestations d'apostrophes mettant en scène des assemblées présentes, à savoir les invocations et possessions rituelles encore représentées dans certains cultes magico-religieux. Le cinquième chapitre aura été le dernier chapitre en chantier de la thèse. On peut raisonnablement estimer qu'il l'est encore.

Les informations historiques et géographiques recueillies sur le cas vocatif en général, tout ce dont un corpus en langue française ne pouvait rendre compte, ont été compilées au fur et à mesure de ce travail à l'intérieur du sixième chapitre. La synthèse de toutes ces informations, aiguillées par le point de vue d'une linguiste irlandaise pratiquante (du vocatif, seulement du vocatif), aura permis d'affiner la description de l'apostrophe jusqu'à ses marques morpho-phonologiques, et d'alimenter le débat sur le cas vocatif à travers les résultats obtenus pour le français parlé. C'est ainsi que le vocatif a pu se décrire, par

opposition aux autres cas du système casuel, comme le cas qui permet de lier le nom au mode de l'*iste-deixis*, notamment dans les langues où cette marque permet de symboliser un contact réprouvé par l'environnement culturel.

RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

Chaque chapitre apporte son lot d'observations quant aux problèmes que le vocatif a soulevés en sciences du langage.

Le second chapitre illustre l'importance de l'intonation dans les langues, et le rôle que joue cette dernière dans la séparation faits de Langue / faits de Discours. Pour le français, appartiennent à la langue les phénomènes qui, en discours, manifestent une dépendance vis-à-vis du contour terminal de modalité. Cette définition a permis de montrer que l'injonction (l'énoncé à l'impératif) disposait encore d'une relative autonomie dans certains énoncés. Cette indépendance a été interprétée comme un indice de sa primitivité dans les langues, ce qu'une étude du système modal a ensuite essayé de mettre en évidence.

Le troisième chapitre met en évidence, à travers la segmentation macro-syntaxique de l'énoncé, le rôle de la mélodie dans la détermination de la prédication et de son support en situation de parole. L'apostrophe se présente comme le meilleur exemple pour illustrer cette double détermination, puisque sa position macro-syntaxique suffit à la rendre purement référentielle ou prédicative. Si le développement de l'écrit a permis d'isoler des structures de phrases possédant un schème d'action reconnaissable, ces structures ne permettent pas d'expliquer la distinction intuitive, que peut effectuer tout locuteur, entre une phrase nominale et un syntagme nominal avec ellipse du Noyau. Pour qu'une telle distinction soit opérante (même à l'écrit), le recours à une première segmentation prosodique de l'énoncé reste indispensable.

Le quatrième chapitre reprend la notion de deixis établie à la fin du dix-neuvième siècle par les indo-germanistes, en mettant en évidence ses origines comportementales. Cette dernière est, dans ses manifestations les plus remarquables, idéalement indépendante du fonctionnement symbolique qui caractérise les langues : elle illustre, dans cette thèse, un fait de Discours. Cependant, si les modes de deixis qui sont toujours représentés dans les langues

(*to-, *hic-* et *ille-deixis*) sont aisés à décrire par le fait, de nombreuses études (non-linguistiques, par le fait) restent à faire en ce qui concerne l'*iste-deixis* et sa capacité à transformer une cible, préalablement localisée en un point fixe (*i-ste*), en allocutaire.

Le cinquième chapitre, après avoir isolé le fonctionnement symbolique de la prosodie, étudie la fonction représentationnelle de l'apostrophe en illustrant, au moyen d'une série d'hypothèses, ce que peuvent être des « appels symboliques ». Trois faits analogues, du point de vue de la représentation, ont ainsi été mis en évidence dans le chapitre : la subversion de l'*iste-deixis* à l'adresse d'un non-allocutaire ; la vulgarisation de cette pratique, qui équivaut à une invocation ; et enfin, la monstration de l'entité invoquée au cours du rituel de possession. L'analogie entre cette dernière et la pratique contemporaine de l'insulte illustre le principe phylogénétique de vulgarisation, suggérée dans le chapitre afin d'expliquer l'émergence de l'invocation.

Le dernier chapitre décrit la fonction représentationnelle que le *cas vocatif* possède effectivement dans certaines langues. La marque du vocatif, à distinguer des emplois appellatifs/hypocoristiques, symbolise un rapprochement entre locuteur et allocutaire. Mais ce phénomène ne concerne que les langues qui emploient une marque morphologique reconnaissable par opposition au reste de la flexion (par différenciation donc). Étonnamment ou pas, cette discrimination se retrouve essentiellement dans des cultures qui réprouvent le contact physique avec autrui dans l'interaction verbale. Il satisfait donc, à cette double-condition, à la définition du cas selon Hjelmslev « qui exprime un rapport entre deux objets », ici un locuteur et un allocutaire inanimés. Ce rapport correspond toutefois, il faut bien le voir, à l'expression d'un rapprochement, normalement établi dans le discours par le mode de l'*iste-deixis*. De ce point de vue, il est normal de se demander si les autres cas ne symbolisent pas, de façon analogue, un mode de deixis spécifique. C'est donc sur l'hypothèse d'un système casuel originellement déictique que s'achève ce travail sur les survivances du vocatif en français.

LIMITES ET PERSPECTIVES

Du fait de la place accordée à certaines problématiques, ils manquent à certaines démonstrations, notamment en ce qui concerne la description de l'attribution et celle de la marque casuelle du vocatif dans certaines langues, une vérification à travers un grand nombre d'attestations. Ces vérifications restent à faire.

L'inconvénient majeur rencontré au cours de cette recherche demeure l'absence de travaux sur l'orientation et la téléologie de la voix en interaction. Tandis que le plan de la thèse était déjà bien avancé, l'absence de document permettant d'affirmer ou de vérifier l'existence d'une *iste-deixis* a rendu plus que pénible le compte rendu de cette dernière. À défaut, son existence a été présumée : à travers l'étude du couple démonstratif CIST et CIL en ancien français, déjà trop éloigné de la fonction appellative pour permettre une approche objective de l'*iste-deixis* ; à travers le signal de la parole, notamment lorsque cette dernière est détournée à l'adresse d'un nouvel allocutaire ; puis rétrospectivement, à travers la réalité d'emplois subversifs, qui supposent une telle *deixis* à l'œuvre, et par l'hypothèse d'un système casuel décliné sur le modèle du vocatif.

D'importants travaux restent à faire au sujet de l'*iste-deixis*. Mais ces travaux excèdent les prétentions d'un travail centré sur la grammaire. La téléologie de la voix, le signal de la parole à la recherche de son destinataire, devraient être l'objet d'investigations en psycho-acoustiques, avant que d'être intégrés comme tels au paradigme des sciences du langage. Si le mode de *deixis* si fréquemment sollicité dans la thèse existe véritablement en tant que signal, et si ce signal est bien celui qui établit un contact entre locuteur et allocutaire, et s'il permet, par extension, de capter l'attention de l'auditoire, alors de tels travaux devraient déboucher, en retour, sur des applications concrètes et sérieuses dans différents domaines, notamment celui de l'éducation.

Index rerum

- Appel (fonction d'—), 12, 153, 269-277, 281-282, **286sq**, 314, 320-322, 329, 351, 444, 468, 494, 511, 183, 307.
- Champ (déictique), 13, 292, 294, **308-312**, 315-317, 321, 329-330, 334, 389, 512, 293, 325.
- Champ (symbolique), 13, **352-357**, 368-369, 377, 456, 508, 512, 518.
- Connotation (position —), 176, 182-185, 376, **382-385**, 397, 492, 522, 384.
- Contour de continuation, 107, 112, 253, 261, 361, 55, 107.
- Contour terminal de modalité, 44, **71**, 80, 88, 116, 127, 151, 195, 359, 362-368.
- Hic-deixis*, 274, 294, **297-301**, 307, 313-314, 319, 322-323, 333, 388, 392, 394, 296, 301.
- Impératif (mode et nom —), 130-138, 146, **151-153**, 251-252, 425, 455-460, 176, 438, 458, 459.
- Incidence (interne/externe), 35, 37, **144**, 246-249, 252, 260, 263, 354, 376-377, 388, 429-430, 474, 516, 377.
- Incise (macro-syntaxe), 36, 39, 81, 163, **177-178**, 190, 199, **215-217**, 248, 371.
- Ille-deixis*, 291, 294, 302, **306-309**, 313, 320, 389, 392, 507, 511, 513, 296, 307.
- Interjection vocative, **84-85**, 88-94, 187, 367, 369-370, 466, **478-487**, 491, 493-496, 500, 504-506.
- Invocation, 28, 94, 240, 294, 334, 351, 396-397, 407-411, 417, 421-422, 429-430, 435, 480, 487, 94.
- Iste-deixis*, 14, 294, **301-307**, 310-311, **312**, 313-319, 324, 332-340, 349, 352, 386, **391**, 503, 506, 510, 523.
- Iste-deixis* subversive, **393-396**, 403, 410, 514.
- Juron, 63, 87, **91-97**, 189, 212, 334, 408, 428, 435, 447, 483-488, 496-497.
- Magie (langage de la), 276, **398-402**, 406, 414, 420, 422, 463, 401, 402, 426, 443.
- Mélodie, 35, 45, 99, 112, 162, 198, 200, 214, 219, 257, **362-368**, 378, 410, 453, 462.

Modes (de deixis), 63, 275, 309-312, **320-323**, 338, 393, 467, 506, 296, 302, 307, 314, 321, 335.

Modes (du verbe), **145-154**.

Noyau (macro-syntaxe), **35-39**, 164, 166, 174sq, 210sq, 363-366, 164.

Nucléus, **378**, 380, 382, 384, 379.

Pause (après l'apostrophe), 121, 123-126, **230-237**, 322, 334-338, 341, 348, 367, 370, 409, 474.

Performativité, 323, **436-441**, 445-449, 454, 457, 466.

Phylogénèse, 90, **281-285**, 399-400, 510.

Possession, 396, **411-435**, 457-458.

Postfixe (macro-syntaxe), 36, 40, 45, 165-167, **172**, 175, 181, 188, **196-197**, 204-214, 234, 241-243, 252-254, 258, 343, 371, 378.

Préfixe (macro-syntaxe), 36, 40, 45, 165-168, **171**, 177, 187, **195-196**, 200-204, 216, 221-225, 231-233, 241-243, 252-253, 257, 368, 369.

Rection, 35-40, 132, 156, 163, 174, 246, 497-498, **164**.

Représentation (fonction —), 13, 67, 118, 137, 268-273, 277-279, 293, 328, **351**, 392-393, 511, 525, 6, 160, 268, 307, 352, 443.

Sacré (Le), 401-402, 405, 415, 484, 10, 94, 397, 401.

Signal, 46, 67, 121, 269, 271, 282-284, **287-291**, 302, 311-318, 332, 339-341, 361, 386-394, 443, 524.

Structure prosodique, 43-46, **67-84**, 189-195, 201, 223, **356-367**, 479.

Suffixe (macro-syntaxe), 36, 45, 50, 164, 166, **197-198**, 211, 241, 256, 315, 344, 362, 365, 381-385, 536, 50, 168, 198, 199, 243, 366, 382.

Symbole, 46, 48, 50, 269, 273, 282-283, 327, **353-386**, 394, 443, 279, 291, 355.

Symptôme, 46, 66-67, 114, 119, 153, 268, 271, 289, 411.

*To-*deixis*, 285, 290, 293, **295**, 297, 299-301, 305-306, 312, 318-319, 324, 344, 347, 354, 426, 425-427, 505, 508, 118, 296, 510.

Topomnestique, 158, 390, 508, 513-520, 281, 516.

Vocatif (cas), 13, 60, 74, 141, 217, 238, 262, 468, 474, 486-487, 490, 495, 498-500, 507, 335.

Vulgarisation, 398, 401, 407, 427, 434, 436, **444-446**, 479, 481, 494, 96.

Index Nominum

- Assef, Christelle, 462-465.
- Avanzi, Matthieu, 191-192, 34, 164.
- Benveniste, Émile, 93, 95, 143, 256, 292-293, 320, 326-328, 433, 437, 457, 292, 297, 321, 326-327, 438, 439, 457.
- Berrendonner, Alain, 34, 49, 162-163, 165, 190, 191, 161, 166.
- Blanche-Benveniste, Claire, 12, 33-35, 38-39, 164-165, 247, 252-254, 381, 385, 10, 161, 167, 247, 259, 474, 478.
- Bühler, Karl, 46, 54, 59, 67, 96, 98, 255, 266-329, 335, 337, 351-358, 364, 368, 372, 388-390, 396, 433, 441, 443, 447, 496, 505-507, 511-515, 10, 44, 47-53, 78, 118, 177, 192, 259, 267, 276, 277, 280, 281, 286, 287, 289, 291, 293, 296, 311, 320, 324, 341, 350, 354, 355, 377, 389, 392, 443, 455, 514, 518.
- Carvalho (de), Paulo, 468, 500, 509, 7.
- Cini, Carlotta, 89-91, 493, 504.
- Creissels, Denis, 258-259, 378.
- Delais-Roussarie, Élisabeth, 214-215, 193.
- Détrie, Catherine, 178, 350, 477, 484, 485, 487, 24, 124, 160, 176, 230, 286, 452, 484.
- Dobrovie-Sorin, Carmen, 132, 133, 135.
- Drescher, Martina, 93, 95, 482, 483.
- Durkheim, Émile, 400-407, 410, 416, 10, 295, 401, 404.
- Fattal, Michel, 268.
- Florivic, Franck, 159, 493-494, 503-504, 7, 96, 469, 493, 498, 506.
- Fónagy, Ivan, 106, 111, 197, 218.
- Fornel (de), Michel, 325, 307, 314, 325.
- Fugier, Huguette, 248-249.
- Garfinkel, Harold, 329, 11, 33, 307, 325, 431.
- Guillaume, Gustave, 9, 88, 113-118, 121-123, 126, 134, 138-143, 145, 147, 151, 158, 244, 245, 261, 317, 352, 374, 376, 377, 380, 386, 427, 430, 458, 479, 495, 515, 4, 6, 10, 38, 40, 66, 114, 149, 161, 186, 326, 380, 393, 453, 517.
- Hewson, John, 38.
- Hjelmslev, Louis, 38-40, 156-159, 376, 468, 469, 505, 508-509, 515, 516, 518, 525, 6, 8, 499.

Jakobson, Roman, 159, 276-279, 389, 509, 123, 277.

Joffre, Marie-Dominique, 335, 306.

Joly, André, 2, 116, 44, 66, 87, 123, 169, 172, 454.

Kuryłowicz, Jerzy, 497, 500, 511, 6, 325.

Ladd, D. Robert Jr., 219, 218.

Lagorgette, Dominique, 186, 187, 448, 450, 451, 465.

Lallot, Jean, 473, 475, 274, 473, 474, 475, 479.

Lambrecht, Knud, 160, 219, 230.

Lancelot, Claude, Antoine Arnauld, 154, 158, 185, 186, 263, 264, 375, 377, 476, 477.

Larrivée, Pierre, 448, 451.

Lefevre, Florence, 256.

Leiris, Michel, 412, 414, 415, 419, 426, 431, 433, 430.

Lorenz, Konrad, 275, 282-286, 393, 395, 403, 10, 284, 291, 389.

Malinowski, Bronislaw, 58, 388, 398-403, 405, 410, 416, 420, 436, 440-445, 464, 10, 397, 401, 402, 404, 441, 443.

Marandin, Jean-Marie, 37, 24, 160, 161.

Marcello-Nizia, Christine, 118.

Martin, Philippe, 12, 19, 25, 30, 35, 40, 42, 49, 68, 70, 76-80, 108, 113, 130, 132, 162, 173, 190-192, 208, 215, 221, 224, 243, 358, 360-363, 365, 9, 40, 49, 71, 107, 108, 197, 362.

Meillet, Antoine, 75, 78, 147, 153, 155, 480, 481, 486, 497-499, 75, 500, 506.

Métraux, Alfred, 412, 413, 415, 416, 420, 421, 426, 428, 431.

Mill, John Stuart, 170, 177, 182-186, 351, 374-376, 170, 182-183, 273, 278, 375.

Mitsou, Ronat, 219, 230, 250.

Monte, Michèle, 2, 186-188, 172, 173.

Milner, Jean-Claude, 256, 259, 447, 453, 454, 133, 239.

Müller, Max, 133, 147, 349, 396, 403, 455, 456, 478, 499, 501, 507, 396, 404.

Neveu, Franck, 186, 233, 250, 160, 179, 231, 280.

Niculescu, Alexandru, 488, 492, 506, 7.

O'Kelly, Dairine, 2, 182-186, 330, 376, 32, 67, 180, 181, 276, 294, 324, 325, 373, 392, 489, 490, 519.

Piot, Olivier, 108, 128-130, 137, 128.

Popper, Karl, 273, 274, 277-280.

Rosier, Irène, 433.

Rosier, Laurence, 87, 89.

Ruwet, Nicolas, 453-454, 453.

Serbat, Guy, 140, 156-158, 468, 476, 477, 7, 23, 26, 335, 518.

Slakta, Denis, 438.

Suarez-Martinez, Pedro Manuel, 278.

Tesnière, Lucien, 8, 53, 84-85, 91, 251, 378, 380, 384, 388, 478, 23, 37, 38, 75, 127, 250, 273, 379, 380, 381, 478.

Troubetzkoy, Nicolas S. 66-67, 77, 78, 101, 126, 269, 270, 271, 277, 279, 285, 288, 505, 66, 270.

Van Raemdonck, Dan, 247, 383, 384.

Vendryès, Joseph, 17, 75, 78, 85, 96, 127, 139, 146-147, 155, 252, 260, 262, 388, 389, 480, 481, 486, 489-491, 498-499, 490, 500.

Włodarczyk, Hélène, 501, 502.

Zwicky, Arnold, 187, 188, 242, 261, 243.

Bibliographie

Les monographies appartenant au domaine public ont été consultées en ligne sur Gallica, OpenLibrary ou GoogleBooks. En ce cas, la notice bibliographique qui leur correspond est celle de la version numérisée. C'est notamment le cas des notices dont l'année de publication est antérieure à 1950.

Les dates de consultation en ligne correspondent à la première date où la référence a été citée dans le corps du texte.

AGIER, Michel (2000). *Anthropologie du carnaval : la ville, la fête et l'Afrique à Bahia*. Parenthèses, Marseille.

APOTHELOZ, Denis et Françoise ZAY (1999). « Incidents de la programmation syntagmatique : reformulations micro- et macro-syntaxiques », *Cahiers de linguistique française* 21, 11-34. Librairie Droz, Genève.

APOTHELOZ, Denis (2003). « La rection dite 'faible' : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité ? », *Verbum* 25/3, 241-262.

ARNOLD, Aron (2012). « Le rôle de la fréquence fondamentale et des fréquences de résonance dans la perception du genre », *TIPA* [En ligne], 28 | 2012, mis en ligne le 13 septembre 2012, consulté le 12/02/2013 sur tipa.revues.org/207.

ASSEF, Christelle (2002). *Analyse interactionnelle des échanges de vanes : une application aux quartiers dits sensibles de Marseille*. Thèse de doctorat, Laboratoire Parole et Langage, Aix-Marseille 1.

ASSEF, Christelle (2008). « Quelques éléments d'analyse de la participation active du public dans les échanges de vanes », in *Insultes, injures et vanes : en France et au Maghreb* Collection « Dictionnaires et langues », Centre de recherche et d'études en arabe maghrébin, Aline Tauzin (éd.), Karthala, Paris.

AVANZI, Matthieu (2007). « Regards croisés sur la macro-syntaxe », *Tranel* (Travaux neuchâtelois de linguistique) 47, 39-58.

AVANZI, Matthieu et Philippe MARTIN (2007). « L'intonème conclusif : une fin (de phrase) en soi ? », *Nouveaux cahiers de linguistique française* 28, 247-258.

BASSET, Louis (2003). « Aristote et la syntaxe », in *Syntax in Antiquity*, Pierre Swiggers et Alfons Wouters (éds.), 43-60. Peeters, Louvain.

- BEAUZEE, Nicolas (1819 [1767]). *Grammaire générale*, tome 2, livre 3. Delalain. Conservé à la bibliothèque municipale de Lyon.
- BENLOEW, Louis (1847). *De l'accentuation des langues indo-européennes tant anciennes que modernes*. Hachette, Paris.
- BENOIST, Jean (1982). « Possession, guérison, médiations. Un chamanisme sud-indien dans l'île de La Réunion ». *L'ethnographe* 87-88, 227-239.
- BERRENDONNER, Alain (1990). « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique* 21, 25-36.
- BERRENDONNER, Alain (2002). « Morpho-syntaxe, pragma-syntaxe », in Hanne Leth Andersen et Henning Nølke, *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, actes du colloque international d'Århus, 17-19 mai 2001. Peter Lang, Berne. 23-41.
- BERRENDONNER, A. et M.-J. REICHLER-BEGUELIN (1989). « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique ». *Langue française* 81, 99-125.
- BENVENISTE, Emile (1966). *Problèmes de linguistique générale, tome 1*. Gallimard, Paris.
- BENVENISTE, Emile (1969). *Le vocabulaire des institutions indo-européennes, vol.2. : pouvoir, droit, religion*. Minuit, Paris.
- BENVENISTE, Emile (1974). *Problèmes de linguistique générale, tome 2*. Gallimard, Paris.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1989), « Constructions verbales “en incise” et rection faible des verbes ». *Recherches sur le français parlé*, 9, 53-74.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1990). *Le français parlé. Études grammaticales*. CNRS-Edition, Paris.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1996). « Trois remarques sur l'ordre des mots dans la langue parlée ». *Langue française*, 111-1, 109-117.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1997a). *Approches de la langue parlée en français*. Ophrys, Paris.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1997b). « Les dispositifs de la rection verbale », in Hanne Leth Andersen et Henning Nølke, *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, actes du colloque international d'Århus. Peter Lang, Berne, 109-117.

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et Philippe MARTIN (2011). « Structuration prosodique, dernière réorganisation avant énonciation », *Langue Française*, 170, 127-142.
- BOONE, Annie et André JOLY (1996). *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*. L'Harmattan, Paris.
- BOPP, Franz (1866). *Grammaire comparée des langues indo-européennes: comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand. Volume 1*. Traduit par Michel Bréal. Imprimerie Nationale de France.
- BROUSSEAU-BEUERMANN, Christine (1990). « Aperçus sur la notion de personne dans des grammaires des XIIe et XIIIe siècles ». *Histoire Épistémologie Langage* 12-2, 103-120.
- BOUDOT-LAMOTTE, A. (1974). « L'expression de la malédiction et de l'insulte dans les dialectes arabes maghrébins : recherches lexicographiques et phraséologiques ». *Arabica*, 21, 63-71.
- BURGER, Marcel (1999). « Identités de statut, identités de rôle », *Cahiers de linguistique française* 21, 35-59. Librairie Droz, Genève.
- BÜHLER, Karl (2009). *Théorie du langage*. Traduit par Didier Samain, Agone, Marseille.
- CAELEN, Geneviève (1978). *Structures prosodiques de la phrase énonciative simple et étendue*, thèse de doctorat soutenue à l'université Toulouse Le Mirail.
- CANELAS-TREVISI, Sandra (2009). *La grammaire enseignée en classe : le sens des objets et des manipulations*. Peter Lang, Berne.
- CARVALHO (De), Paulo (1985). *Nom et déclinaison : recherches morpho-syntaxiques sur le mode de représentation du nom en latin, vol. 1*. Presses universitaires de Bordeaux.
- CAUSSAT, Pierre (1992). « Karl Bühler, de la psychologie à la sémiologie : quelques considérations réflexives et critiques sur une fondation patiente et exemplaire », *Langages* 107, 38-54.
- CHAFCOULOFF, Michel (2004). « "Voir" la parole », *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage* 23, 23-65.

- CHANET, Anne-Marie (1985). « Maxime Planude, localiste ? », *Histoire Épistémologie Langage* 7-1, 127-148.
- CHARTRAND, Suzanne-G. et Denis AUBIN, Raymond BLAIN, Claude SIMARD (1999). *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*. Boucherville, Graficor.
- CHOCHOLLE, René (1940). « Variation des temps de réaction auditifs en fonction de l'intensité à diverses fréquences », *L'année psychologique*, 41-42, 65-124.
- CINI, Carlotta (2010). « L'interpellation : interjections et appellatifs. Une approche contrastive italien/français », *Corela*, revue en ligne, numéro thématique sur « L'interpellation ».
- COMBETTES, Bernard (1977). « Ordre des éléments de la phrase et linguistique du texte », *Pratiques* 13, 91-101.
- COMBETTES, Bernard (1998). *Les constructions détachées en français*. Ophrys, Paris.
- Collectif GRAPPAF (2002). « De la palabre à la transe », in *La Possession*, Cahiers du GRAPPAF, 3, 47-57. L'Harmattan, Paris.
- COLOMBAT, Bernard (1994). « Remarques sur le développement de la notion de personne dans l'histoire de la linguistique », *Faits de langues* 3, 15-27.
- CREISSELS, Denis (2004). *Cours de syntaxe de sciences du langage* (non-publié), « Chapitre 7 : Copules et prédication non verbales ». Consulté en ligne le 26/09/2010 sur <http://lesla.univ-lyon2.fr/sites/lesla/IMG/pdf/doc-352.pdf>, Université de Lyon 2.
- CRESTI, Emanuela, Massimo MONEGLIA et Philippe MARTIN (2002). « L'intonation des illocutions naturelles représentatives ; analyse et validation perceptive », in *Macro-syntaxe et pragmatique, l'analyse linguistique de l'oral*. Lablita, Università di Firenze, 173-192.
- DANON-BOILEAU, Laurent, Mary-Annick MOREL et Isabelle PERRIN (1992). « L'impératif en français et en anglais contemporain », *Hermes* (Danemark), 9, 157-180.
- DEBAISIEUX, Anne-Marie, Henri-José DEULOFEU et Philippe MARTIN (2008). « Pour une syntaxe sans ellipse » in *Ellipse et effacement : Du schème de phrase*

- aux règles discursives, Jean-Christophe Pitavy, Michèle Bigot (éds.), Université de Saint-Étienne, 227-335.
- DELABY, Laurence (1976). *Chamanes Toungouses. Études mongoles et sibériennes* cahier 7, Centre d'études mongoles et sibériennes (EPHE).
- DELABY, Laurence (1998). « À propos des cannes chevalines du musée de L'Homme », in *Bataclan chamanique raisonné, 1. Etudes mongoles et sibériennes* 28, 27-54.
- DELAIS-ROUSSARIE, Elisabeth et Injoo CHOI-JONIN (2004). « Existe-t-il des indices intonatifs de segmentation en unités macro-syntaxiques ? », in *Actes de JEP-TALN 2004*. Fès, Maroc, Avril 2004. Disponible sur <http://aune.lpl.univ-aix.fr/jep-taln04/proceed/actes/jep2004/Delais-et-al.pdf>.
- DELAIS-ROUSSARIE, Elisabeth (2006). « Prosodie des incidentes en français », *Cahiers de Grammaire* 30. Disponible sur <http://www.llf.cnrs.fr/Gens/Delais-Roussarie/CG30-delais.pdf>.
- DELAMARRE, A.J.L. (1980). « La notion de *ptosis* chez Aristote et les Stoïciens » in P. Aubenque (éd.), *Concepts et catégories de la pensée antique*, Vrin, Paris.
- DELATTRE, Pierre (1966). « Les dix intonations de base du français », *The French Review*, XI-1, 1-14.
- DÉTRIE, Catherine (2006). *De la non-personne à la personne ; l'apostrophe nominale*. CNRS-Edition, Paris.
- DÉTRIE, Catherine (2009). « Apostrophe linéarisée, constituant disloqué et relation à la proposition hôte », in *Les linguistiques du détachement*, actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Peter Lang, Berne.
- DEULOFEU, José (2009). « Pour une linguistique du « rattachement » », in *Les linguistiques du détachement*, actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Peter Lang, Berne.
- D'IMPERIO, Mariapaola (2012). When syntax meets prosody: tonal and duration variability in French Accentual Phrases. *Journal of Phonetics* 40(6), 816-829.
- DOBROVIE-SORIN, Carmen (1983). « Le sujet de l'impératif », *Histoire Épistémologie Langage* 5-1, 129-134.

- DRESCHER, Martina (2000). « Eh tabarnouche ! c'était bon. Pour une approche communicative des jurons en français québécois », *Cahiers de Praxématique* 34, 133-160.
- DRESCHER, Martina (2004). « Là tu te dis putain c'est souvent chaud. Jurons et hétérogénéité énonciative », *Travaux de linguistique* 49, 19-37.
- DURKHEIM, Émile (1960). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. P.U.F., Paris.
- FAGYAL, Zsuzsanna (1999). « Combien de clichés mélodiques ? Révision de l'inventaire des contours intonatifs stylisés en français », *Faits de langues*, 13, 17-25.
- FATTAL, Michel (2009). *Le langage chez Platon. Autour du Sophiste*. L'Harmattan, Paris.
- FLORICIC, Franck (2002). « La morphologie du vocatif : l'exemple du sarde », *Vox Romanica* 61, 161-177.
- FLORICIC, Franck (2011a). « Le Vocatif à la périphérie du système des cas : entre archaïsmes et innovations », in *L'évolution grammaticale à travers les langues romanes*, 103-134, Peeters, Louvain.
- FLORICIC, Franck (2011b). « Notule sur l'impératif catalan *vine* 'viens !' », *Dialectologia* 7, 1-35.
- FÓNAGY, Ivan, Eva BÉRARD et Judith FÓNAGY (1983). « Clichés mélodiques », *Folia Linguistica* 12, 153-185.
- FÓNAGY, Ivan (2003). « Des fonctions de l'intonation : Essai de synthèse », *Flambeau* 29, 1-20, Revue annuelle de la section française, Université des Langues Étrangères de Tokyo.
- FORNEL (de), Michel (2009). « Champ déictique et champ symbolique », conférence prononcée le 29/04/2009 au Collège de France dans le cadre du colloque Karl Bühler, penseur du langage [En ligne]. Mis en ligne le 23/04/2009.
- FORSGREN, Mats (1993). « L'adjectif et la fonction d'apposition : observation syntaxiques, sémantiques et pragmatiques », *L'information grammaticale* 58, Paris, Baillièrre, 15-22.

- FUGIER, Huguette (1985). « Le vocatif dans la phrase latine », in *Syntaxe et latin*, actes du 2^{ème} Congrès International de Linguistique Latine, Aix-en-Provence, 28-31 Mars 1983. Aix-en-Provence, Université de Provence.
- GARFINKEL, Harold (2007). *Recherches en ethnométhodologie*. Traduit de l'anglais par M. Barthélemy, B. Dupret, et J.-M. de Queiroz. P.U.F., Paris.
- GODEMENT, Rémi et Philippe MARTIN (2010). « Suffixes complexes : quand c'est fini ça recommence », actes des XXV JEP, Mons (Belgique), 25-28 mai 2010, 241-244. Consulté en ligne le 14/09/2012.
- GRANET, Marcel (1999 [1934]). *La pensée chinoise*. Albin Michel, Paris.
- GUILLAUME, Gustave (1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Champion, Paris.
- GUILLAUME, Gustave (1973). *Leçons de linguistique 1948-1949 C*. Presses Universitaires de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (1975 [1919]). *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Presses Universitaires de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (1982). *Leçons de linguistique, 1948-1949*. Tome 3. Presses Universitaires de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (1988). *Leçons de linguistique, 1947-1948 C*. Tome 8. Presses Universitaires de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (1990). *Leçons de linguistique, 1943-1944 A*. Tome 10. Presses Universitaires de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (1997). *Leçons de linguistique. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française*. Tome 14. Ronald Lowe, Presses Universitaire de Laval, Québec.
- GUILLAUME, Gustave (2004). *Leçons de linguistique, 1948-1949*. Tome 2. Ronald Lowe, Presses Universitaire de Laval, Québec.
- GUIRAUD, Charles (1976). « Nouvelles réflexions sur la phrase nominale », in *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* 90-1, 1-7.
- GUIRAUD, Charles (1991). « Est-il possible d'attribuer à la phrase nominale un domaine linguistique », in *New Studies in Latin Linguistics : Selected Papers from the 4th International Colloquium on Latin Linguistics, Cambridge, April 1987*, Robert Coleman (éd.), John Benjamins Publishing, Amsterdam, 341-347.

- HEWSON, John (1984). « Points de vue opposés sur la syntaxe », in *Systématique du langage*, vol. 1, pp.177-193. Fonds Gustave Guillaume, Presses Universitaires du Septentrion.
- HEWSON, John (1988). « L'incidence interne du substantif », *Revue québécoise de linguistique* 17-1, 73-83.
- HINTIKKA, Merrill Bristow et Jaakko HINTIKKA (1991). *Investigations sur Wittgenstein*. Traduit par Martine Jawerbaum et Yaron Pesztat, Bruxelles, Mardaga.
- HJELMSLEV, Louis (1939). « La notion de rection ». *Acta linguistica* 1, 10-23.
- HJELMSLEV, Louis (1972 [1935]). *La catégorie des cas*. Wilhelm Fink Verlag, Munich.
- HUMBERT, Jean (1960 [1945]). *Syntaxe grecque*. Klincksieck, Paris.
- JAKOBSON, Roman (1963). « Linguistique et poétique », in *Essais de linguistique générale*, 209 sq. Minuit, Paris.
- JESPERSEN, Otto (1924). *The Philosophy of Grammar*. Allen and Unwin, London.
- JESPERSEN, Otto (1971). *La philosophie de la grammaire*. Gallimard, Paris.
- JOFFRE, Marie-Dominique (1997). « Sens et emploi de *iste* à la fin de l'époque républicaine », *Revue d'Etudes Latines* 74, 145-154.
- JOFFRE, Marie-Dominique (2007). « *Iste*, un moyen de capter l'attention de l'auditoire », in *Parole, Média, Pouvoir dans l'Occident romain*, hommages offerts au professeur G. Achard, 11-22. De Boccard, Paris.
- JOLY, André (1987). *Essais de systématique énonciative*. Presses Universitaires de Lille.
- JOLY, André (2005). « Stratégies de l'adresse dans un roman de l'époque victorienne », *Modèles Linguistiques* XXVI-2, vol.52, 99-112.
- JOLY, André et Laurence PARIS-DELRUE (1990), « Mot de langue et mot de discours : le cas de l'anglais ». *Modèles linguistiques* XII-1, 71-92.
- KANAFANI-ZAHAR, Aïda (2004). « L'injure dans la société libanaise. Les mots, le sens ». *Remmm* 103-104, 153-164.
- KARCEVSKIJ, Serge (2000). *Inédits et introuvables*. Peeters, Louvain.

- KECK, Frédéric (2002). « Les théories de la magie dans les traditions anthropologiques anglaise et française », *Methodos 2*, mis en ligne le 05 avril 2004, consulté le 02/02/2013 sur <http://methodos.revues.org/90>.
- KERBRAT-ORRECHIONI, Catherine (1977). *La connotation*. Presses Universitaires de Lyon.
- KERBRAT-ORRECHIONI, Catherine (2005). *Le discours en interaction*. Armand Colin. Paris.
- KONOPCZYNSKI, Gabrielle (2001). « Maturation syntaxique chez le jeune enfant (9-36 mois). Continuité ou rupture? », *Tranel 34/35*, 251-272.
- KURYŁOWICK, Jerzy (1960 [1949]). « Le probleme du classement des cas », in *Esquisses linguistiques*, Kuryłowicz, J. (éd.), 131-150, Polska academia Nauk, Breslau.
- KURYŁOWICZ, Jerzy (1995 [1960]). « La position linguistique du nom propre », in *Reandings in Linguistics I & II*, Eric P. Hamp (éd.), University of Chicago Press, 277-281.
- LADD, D. Robert Jr. (1978). Stylized intonation. *Language 54*, 517-540, Baltimore, U.S.A.
- LADD, D. Robert Jr. (2008). *Intonational Phonology*. 2nd edition. Cambridge University Press. New-York.
- LAGO, J. (1994). « L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction ? », *L'information grammaticale 63*, 12-17.
- LAGORGETTE, Dominique et Pierre LARRIVÉE (2004). « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Langue française 144*, 83-103.
- LALLOT, Jean (1988). « Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce », *Langages 92*, 11-23.
- LALLOT, Jean (1998). « "Affinités" entre les cas chez les grammairiens grecs », *Histoire Épistémologie Langage 20-2*, 5-18.
- LALLOT, Jean (2007), « "Dis-moi comment tu traites les exemples, je te dirai quel grammairien tu es." Application à Apollonius Dyscole (*Syntaxe*) », *Langages 166*, 58-70.
- LAMBRECHT, Knud (1998). « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues 1*, 34-45.

- LANCELOT, Claude et Antoine ARNAULD (1993 [1846]). *Grammaire générale et raisonnée*. Slaktine Reprints, Genève.
- LAZZERONI, Romano (1995). « La baritonesi come segno dell'individuazione : il caso del vocativo indeuropeo », *SSL* 35, 33-44.
- LEFEUVRE, Florence (1999). *La phrase averbale en français*. L'Harmattan, Paris.
- LÉGLISE, Isabelle et Marie LEROY (2008). « Insultes et joutes verbales chez les jeunes : le regard des médiateurs urbains », in *Insultes, injures et vanes : en France et au Maghreb* Collection « Dictionnaires et langues », Centre de recherche et d'études en arabe maghrébin, Aline Tazuin (éd.), Karthala, Paris.
- LEIRIS, Michel (1958). *La possession et ses aspects théâtraux chez les Ethiopiens de Gondar. L'Homme* 1. Plon, Paris.
- LEWIS, Ioan M. (1971). *Ecstatic religions. An anthropological study of spirit possession and shamanism*. Penguin Books, Harmondsworth.
- LEWIS, Ioan M. (2002 [1977]). *Les religions de l'extase. Études anthropologiques de la possession et du chamanisme*. P.U.F., Paris.
- LONGREE, Dominique (2010). « Adverbe de lieu, deixis et anaphore chez les historiens latins », *De lingua latina* 3. Consulté sur www.paris-sorbonne.fr le 19/12/2012.
- LORENZ, Konrad (1970). *Essais sur le comportement humain et animal*. Traduit de l'allemand par C. & P. Fredet, Le Seuil, Paris.
- LORENZ, Konrad (1978). *Ecrits*. Traduit de l'anglais par Jeanne Étoré, Flammarion, Paris.
- LORENZ, Konrad (1984). *Les fondements de l'éthologie*. Traduit de l'allemand par Jeanne Étoré, Flammarion, Paris.
- MALINOWSKI, Bronisław (1962 [1923]). The language of magic, in *The importance of language* (Max Black éd.), 72-90. Prentice-Hall, New-Jersey.
- MALINOWSKI, Bronisław (1974 [1935]). *Les jardins de corail*. Maspero, Paris.
- MANCZAK, Witold (1969). « Survivance du nominatif singulier dans les langues romanes », *Revue Romane* 4, 52-60.

- MARANDIN, J.-M. (1998). *Grammaire de l'incidence*. Mis en ligne en décembre 1998 sur http://www.llf.cnrs.fr/Gens/Marandin/GrammaireDeL_incidence.htm. Consulté le 16/11/2011.
- MARCELLO-NIZIA, Christine (1997). « Variation et changement, quelles corrélations ? », *Langue française* 115, 111-124.
- MARINI, Emanuela (2005). « Entre phonologie et pragmatique : le cas du vocatif baryton du type *Vàleri* », résumé d'une communication proposée au *13^e congrès international de linguistique latine*, 4-9 avril 2005, consulté sur http://centres.fusl.ac.be/LATLING/document/pa_aaLISTE.htm, le 22/03/2012.
- MARTIN, Philippe (2008). « L'intonation du français : le vilain petit canard parmi les langues romanes ? », *Language Design*, Special Issue 2, 1-13.
- MARTIN, Philippe (2009). *Intonation du français*. Armand Colin, Paris.
- MARTINS-BALTAR, Michel (1977). *De l'énoncé à l'énonciation : une approche des fonctions intonatives*. Didier, Paris.
- MARTHELOT, Perrine (2012). *Karl Bühler : Du contexte à la situation, la signification*. Armand Colin, Paris.
- MATHIOT, Emmanuelle, Marie LEROY, Fanny LIMOUSIN et Aliyah MORGENSTERN (2009), « Premiers pointages chez l'enfant entendant et l'enfant sourd-signeur : deux suivis longitudinaux entre 7 mois et 1 an 7 mois », *Acquisition et interaction en langue étrangère* [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 18/02/2013 sur <http://aile.revues.org/4515>.
- MEILLET, Antoine et Joseph VENDRYÈS (1963). *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. 3^e édition, Honoré Champion, Paris.
- MÉTRAUX, Alfred (1955). « La comédie rituelle dans la possession », *Diogène* 9, 26-49.
- MIKÈS, Melanja (1967). « Acquisition des catégories grammaticales dans le langage de l'enfant », *Enfance* 20-3-4, 289-298.
- MILL, John Stuart (1847). *A System of Logic, Rationative and Inductive: Being a Connected View of the Principles of Evidence, and Methods of Scientific Investigation*, vol. 1., J.W. Parker.

- MILL, John Stuart (1866). *Système de logique déductive et inductive: exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, vol. 1. Traduit par Jean Louis Hippolyte Peisse, Ladrance.
- MILNER, Jean-Claude (1978). *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamation*. Éditions du Seuil, Paris.
- MITSOU, Ronat (1979). « Pronoms topiques et pronoms distinctifs », *Langue française* 44-1, 106-128.
- MONDADA, Lorenza (2005). « Corpus de paroles-en-interaction et respect de la vie privée des enquêtés : une démarche réflexive », mis en ligne en mars 2005 sur http://icar.univ-lyon2.fr/projets/corvis/PDF/Mondada05_ethiqueTerrain.pdf. Consulté le 03/05/2011.
- MONTE, Michèle (2009). « Les corpus au service d'une approche multi-dimensionnelle de certains faits de langue et de discours : les exemples de la concession et de l'apostrophe », in *Corpus de textes, textes en corpus : méthodes, concepts, travaux*, J.-M. Adam et J.-M. Viprey (dir.), *Corpus* 8, 149-176.
- MONTE, Michèle (2009). « L'apostrophe : prédicativité et valeurs illocutoires », in *Les linguistiques du détachement*, actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Peter Lang, Berne.
- MOREL, Mary-Annick et Laurent DANON-BOILEAU (1998). *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*. Ophrys, Paris.
- MORO, Andrea (2001). Notes on vocative case. A case study in clause structure, in *Amsterdam studies in the theory and history of linguistic science* 245, 247-262.
- MULLER, Claude (2002). « Schèmes syntaxiques dans les énoncés longs », in *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, actes du colloque international d'Århus (17-19 mai 2001). Peter Lang, Berne.
- MÜLLER, Max (1859). *Essai de mythologie comparée*. Traduit de l'anglais par Ernest Renan. Bibliothèque nationale de France. A. Durand, Paris.
- MÜLLER, Max (1867). *La Science du langage*. 2e édition. Traduit de l'anglais par Georges Harris. Bibliothèque nationale de France, Paris.
- MÜLLER, Max (1872). *Essais sur l'histoire des religions*. Traduit de l'anglais par Georges Harris. Didier et Cie, Paris.

- MULLIGAN, Kevin (2004). « L'essence du langage, les maçons de Wittgenstein et les briques de Bühler », *Les dossiers de HEL [supplément électronique à la revue Histoire Epistémologie Langage]*, Paris, SHESL, 2004, n°2. Consulté le 25/03/2013 sur <http://htl.linguist.jussieu.fr/dosHEL.htm>
- NEVEU, Franck (1998). *Études sur l'apposition*. Honoré Champion, Paris.
- NEVEU, Franck (2000). « Quelle syntaxe pour l'apposition ? Les types d'appariement des appositions frontales et la continuité référentielle », *Langue française* 125, 106-124.
- NEVEU, Franck (2003). « Grammaire de l'adresse. Aspects de la discontinuité syntaxique », *Cahiers de praxématique* 40, 27-42.
- NICULESCU, Alexandru (1983). « Le vocatif roumain ». *Verbe et phrase dans les langues romanes*, mélanges offerts à Louis Mourin, Eugène Roegiest et Liliane Tasmowski (éds.), *Romanica Gandensia* 20, 255-260. Librairie Droz, Paris.
- O'KELLY, Dairine (1996). « À la recherche d'une valeur fondamentale : le cas de la personne », *Modèles linguistiques* t.XVII-1, vol. 33, 177-185.
- O'KELLY, Dairine (1997). « Autour de la notion de personne », in Claude Rivière et Marie-Line Groussier (éds.), *La notion*. Actes du colloque "La notion", tenu à l'UFR d'études anglophones, Université Paris 7 - Denis Diderot, en février 1996, Paris, Ophrys, 297-307.
- O'KELLY, Dairine (2005). « Nom et nomination, de John Stuart Mill à Sir Alan Gardiner », *Modèles linguistiques* XXVI, vol. 51.
- O'KELLY, Dairine (2009). « En relisant Mill (I) », *Modèles Linguistiques* XXXI, vol. 60, 177-186.
- O'KELLY, Dairine (2010). « En relisant Mill (II) », *Modèles Linguistiques* XXXI-2, vol. 61, 133-159.
- O'KELLY, Dairine (2012). « De Bréal à Bally », *Modèles Linguistiques* XXXII, vol. 62.
- ORR, John (1957). « De l'étymologie des jurons », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 9, 278-286.
- PERDICOYIANNI-PALEOLOGOU, Hélène (2003). *Anaphore, cataphore, deixis chez Plaute : les emplois de hic, iste et ille*. Thèse de doctorat.
- PERRET, Delphine (1970). « Les appellatifs », *Langages*, 17, 112-118.

- PIAGET, Jean (1926). *La représentation du monde chez l'enfant*. Alcan, Paris.
- PIERREHUMBERT, Janet (1980). *The Phonology and Phonetics of English Intonation*. Cambridge University Press, Cambridge.
- PIOT, Olivier (1999). « Une théorie morphogénétique des "clichés mélodiques" du français standard », *Faits de langues* 13, 26-34.
- POPPER, Karl (1988). *Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique*. Payot, Paris (cf. page 288).
- PORTES, Cristel et Roxane BERTRAND (2005). « De la valeur interactionnelle du "contour continuatif" en français. Résultats préliminaires », *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage* 24, 139-157.
- ROESCH, Sophie (2010). « Interpellation et enjeux de pouvoir dans les comédies et tragédies latines ». *CORELA - Numéros thématiques | L'interpellation*. [En ligne] Publié en ligne le 02 novembre 2010. Consulté le 24/02/2012 sur <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1632>.
- ROSIER, Laurence (2006). « De la vive voix à l'écriture vive. L'interjection et les nouveaux modes d'organisation textuels », *Langages* 161, 112-126.
- ROSIER, Irène (1983). *La grammaire spéculative des Modistes*. Presses Universitaires du Septentrion, Lille.
- ROSSI, Mario (1999). *L'intonation, le système du français*. Ophrys, Paris.
- ROUSSELOT, Pierre-Jean (1897). *Principes de phonétique expérimentale*. Tome 1. H. Welter, Paris.
- SABIO, Frédéric (2006). « Phrases et constructions verbales : quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé », in *Constructions verbales et production de sens*, Daniel Lebaud et al. Presses Universitaires de Franche-Comté.
- SACKS, Harvey (1992). *Lectures on Conversation (1965-1972)*, vol. 1 et 2. G. Jefferson (éd.), Blackwell Publishers, Cambridge (Ma.).
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard et Françoise MORIN (1998). « Mariage mystique et pouvoir chamanique chez les Shipibo d'Amazonie péruvienne et les Inuit du Nunavut canadien », *Anthropologie et Sociétés*, 22-2, 49-74. Consulté le 12/04/2013 sur <http://id.erudit.org/iderudit/015537ar>.

- SCHMID, Carolin, Cédric GENDROT et Martine ADDA-DECKER (2012). « Une comparaison de la déclinaison de F0 entre le français et l'allemand journalistiques », in *Actes de la conférence conjointe JEP-TALN-RECITAL*, 4-8 Juin 2012, vol.1, 329–336. JEP, Grenoble.
- SEGUIN, Jean Pierre (1993). *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. Peeters, Louvain.
- SERBAT, Guy (1979). « L. Hjelmslev et la “catégorie des cas” : contradictions et apories d'une pensée “totaliste” », *L'information grammaticale* 1, 11-15.
- SERBAT, Guy (1981). *Cas et fonctions*. P.U.F., Paris.
- SERBAT, Guy (1987). « Sur le vocatif. Le vocatif : un acte de parole », *Viva Latina* 106, 7-13.
- SERBAT, Guy (1996). *Grammaire fondamentale du latin, tome 6. L'emploi des cas en latin, vol.1*. Peeters, Paris.
- SIMON, Anne-Catherine (2004). *La structuration prosodique du discours en français*. Peter Lang, Berne.
- SLAKTA, Denis (1974). « Essai pour Austin », *Langue française* 21-1, 90-105.
- SPENCE, Nicol (1965). « La survivance en français moderne des formes du nominatif latin », *Actes du X^e Congrès International de Linguistique et Philologie romanes*, 231-243. Paris.
- SPENCE, Nicol (1971). « La survivance des formes du nominatif latin en français. Fréquence ou analogie ? », *Revue Romane*, 6-1, 51-60.
- SUAREZ-MARTINEZ, Pedro Manuel (1991). « Vocatif latin et fonctions du langage », *Vita Latina* 122, 39-45.
- TESNIÈRE, Lucien (1988 [1959]). *Éléments de syntaxe structurale*. Klincksieck, Paris.
- THUROT, François (1837). *Leçons de grammaire de logique*. Suivis de *Vie de Reid*. L. Hachette, Paris.
- TOURATIER, Christian (1978). « Quelques principes pour l'étude des cas (avec application à l'ablatif latin) », *Langages* 50, 98-116.
- TRAUNMÜLLER, Hartmut et Anders ERIKSSON (1995). The frequency range of the voice fundamental in the speech of male and female adults. Consulté le

- 12/02/2013 sur www2.ling.su.se/staff/hartmut/f0_m%26f.pdf. Institutionen för lingvistik, Stockholms universitet, S-106 91 Stockholm, Sweden.
- TROUBETZKOY, Nicolas S. (2005 [1938]). *Principes de phonologie*. Klincksieck, Paris.
- UEXKÜLL, J.V. (1956). *Mondes animaux et monde humain*. Gonthier, Hambourg.
- VAISSIÈRE, Jacqueline (2001). « Changements de sons et changements prosodiques : du latin au français », *Parole* 17/18/19, 53-88.
- VAISSIÈRE, Jacqueline (2002). Cross-linguistic prosodic transcription : french vs english, in Volskaya, N. B., N. D. Svetozarova & P. A. Skrelin (eds.). *Problems and methods of experimental phonetics. In honour of the 70th anniversary of Pr. L.V. Bondarko*, St Petersburg, 147-164.
- VAN RAEMDONCK, Dan (2007). *Cent fiches pour comprendre les notions grammaire*. Bréal, Paris.
- VAN RAEMDONCK, Dan (2009). « L'apostrophe désignative, en termes de prédication seconde », in *Représentation du sens linguistique III*, actes du colloque international de Bruxelles (2005), 121-131. De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- VENDRYÈS, Joseph (1908). *Grammaire du vieil-irlandais*. Robarts, Université de Toronto.
- VENDRYÈS, Joseph (1978 [1923]). *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*. Albin Michel, Paris.
- VERGOTE, Jozef (1960) « Svennung (J). Anredeformen. Vergleichende Forschungen zur indirekten Anrede in der dritten Person und zum Nominativ für den Vokativ » (compte rendu). *Revue belge de philologie et d'histoire* 38, 869-872.
- VOSS, Josef (1974). « Aristote et la théorie énergétique du langage de Wilhelm von Humboldt », *Revue Philosophique de Louvain* 72, 482-508.
- WITTGENSTEIN, Ludwig (2004). *Recherches Philosophiques*. Gallimard, Paris.
- WŁODARCZYK, Hélène (1990). « Description formelle des énoncés à vocatif en polonais », *Revue des études slaves* 62-1-2, 453-479.
- ZWICKY, Arnold M. (1974). "Hey, what's your name!", *Chicago Linguistic Society* 10, 787-801.

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE — MISE EN BOUCHE	16
CHAPITRE 1 – CORPUS, OUTILS ET METHODES	17
1.1. La parole spontanée dans le texte	17
1.1.1. Recueil des données	18
1.1.1.1. Matériel et DVD-ROM annexe	18
1.1.1.2. Situations	20
1.1.1.3. Considérations éthiques	21
1.1.2. Signalement du vocatif	22
1.1.2.1. Reconnaissance	23
1.1.2.2. Découpage	24
1.1.2.3. Remarques sur l’intonation	25
1.1.3. Transcription du corpus	28
1.1.3.1. Nature du phénomène observé	28
1.1.3.2. Praat	29
1.1.3.3. Conventions de transcription	31
1.2. Modèles choisis	33
1.2.1. La macro-syntaxe (1990, Cl. Blanche-Benveniste et l’équipe du GARS)	34
1.2.1.1. Choix et application du modèle	35
1.2.1.2. Le Noyau et ses Affixes	35
1.2.1.3. Limites : la rection verbale	37
1.2.2. Intonation du français (2009, Philippe Martin)	40
1.2.2.1. Choix du modèle	41
1.2.2.2. Introduction à la structure prosodique	43
1.2.2.3. Limites : le non-contraste de pentes	45
1.2.3. Théorie du langage (1934, Karl Bühler)	46
1.2.3.1. Axiomatique de Bühler	46
1.2.3.2. Le principe de pertinence abstractive et la nature sémiotique du langage	49
1.2.3.3. Limites : la sémantologie ?	51
1.3. Prérequis	53
1.3.1. Notions ambiguës	54
1.3.1.1. *L’ellipse	54
1.3.1.2. L’intuition.....	56
1.3.1.3. La situation	57
1.3.2. La parole spontanée en grammaire	58
1.3.2.1. Objectifs d’une grammaire de la parole spontanée	59
1.3.2.2. Pratiques de terrain	59
1.3.2.3. Manipulations des données	61
1.3.3. Mise en ordre	62
1.3.3.1. Deux parties, six chapitres.....	62
1.3.3.2. Sections, divisions, points, aspects.....	63
1.3.3.3. Derniers réglages.....	64

CHAPITRE 2 – L’APOSTROPHE : PROBLEMES D’EXPRESSIVITE	66
2.1. Le vocatif dans la structure prosodique	68
2.1.1. Vous avez dit « structure » ?	68
2.1.1.1. Lecture de la structure prosodique	68
2.1.1.2. Analyse de l’exemple cité	70
2.1.1.3. Contraintes à observer	72
2.1.2. Intonation et représentation : l’exemple de l’apostrophe.....	74
2.1.2.1. Prosodie et syntaxe : congruences	75
2.1.2.2. Sémiologie de la prosodie	77
2.1.2.3. Place de l’apostrophe dans la structure prosodique	81
2.1.3. Faits remarquables, faux-semblants	84
2.1.3.1. L’interjection vocative	84
2.1.3.2. L’apostrophe et l’injonction désacralisées	91
2.1.3.3. Le recul de l’accent	97
2.2. Approches de l’expressivité	99
2.2.1. L’intonation expressive	99
2.2.1.1. Les variations physiologiques	100
2.2.1.2. L’emphase et l’insistance.....	102
2.2.1.3. Autres critères	105
2.2.2. De l’expressivité en général	114
2.2.2.1. Institué et improvisé.....	114
2.2.2.2. L’expressivité comme symptôme	119
2.2.2.3. L’expressivité comme signal	122
2.2.3. Vocatif et impératif comme cas et mode de l’expressivité	126
2.2.3.1. Les modalités prosodiques de l’apostrophe et de l’injonction.....	128
2.2.3.2. L’impossible rection du vocatif par l’impératif	132
2.2.3.3. Une introduction au système allocutif	135
2.3. L’impératif et le vocatif comme attitudes psychologiques primaires..	139
2.3.1. Le vocatif en psychomécanique du langage	140
2.3.1.1. <i>Le Problème de l’article (1919)</i>	140
2.3.1.2. Le problème de la personne	142
2.3.1.3. Le problème du nom	143
2.3.2. Le mode comme indice de l’attitude psychologique du sujet parlant.....	145
2.3.2.1. Définition du mode.....	145
2.3.2.2. Sémiologie du mode	148
2.3.2.3. Le mode impératif	151
2.3.3. Le cas comme indice de l’attitude psychologique du sujet parlant.....	153
2.3.3.1. Analogie du mode et du cas	153
2.3.3.2. Les théories « localistes »	155
2.3.3.3. Position du vocatif	158
CHAPITRE 3 – POSITION DE L’APOSTROPHE DANS LE DISCOURS	160
3.1. Macro-syntaxe du segment textuel en apostrophe.....	162
3.1.1. La reconnaissance logico-discursive des segments macro-syntaxique.....	162
3.1.1.1. Théorie.....	162
3.1.1.2. Méthode	166
3.1.2. Application à l’apostrophe.....	168
3.1.2.1. En Préfixe	168
3.1.2.2. En Postfixe	172
3.1.2.3. Comme Noyau	174
3.1.2.4. En Incise	177
3.1.3. Approche logico-discursive	178
3.1.3.1. Thème et rhème	179

3.1.3.2.	Dénotation et connotation	182
3.1.3.3.	Emploi référentiel et emploi prédicatif	186
3.1.3.4.	Anaphore textuelle et autres jeux	188
3.2.	Segmentation prosodique.....	190
3.2.1.	La reconnaissance prosodique des segments macro-syntaxique	190
3.2.1.1.	Théorie.....	190
3.2.1.2.	Méthode	194
3.2.2.	Application à l’apostrophe.....	199
3.2.2.1.	En Préfixe	200
3.2.2.2.	En Postfixe	204
3.2.2.3.	Comme Noyau	210
3.2.2.4.	En Incise	214
3.2.3.	Approche mélodique de l’apostrophe.....	217
3.2.3.1.	La modalité de l’apostrophe	220
3.2.3.2.	La pause après l’apostrophe.....	229
3.2.3.3.	Quelle prosodie pour l’apostrophe ?.....	237
3.3.	Faits de syntaxe	238
3.3.1.	Affirmations courantes	238
3.3.1.1.	Un vocatif ?.....	238
3.3.1.2.	L’apostrophe comme phrase	241
3.3.1.3.	*Le pronom tonique en apostrophe.....	242
3.3.2.	L’apostrophe comme segment détaché	245
3.3.2.1.	La position adverbiale.....	246
3.3.2.2.	Le topique (ou "thématisation").....	249
3.3.2.3.	Préfixe et Postfixe.....	252
3.3.3.	Classement de l’apostrophe.....	255
3.3.3.1.	L’insulte : nouveau regard sur la phrase nominale.....	255
3.3.3.2.	L’appel, l’adresse et l’attribution nominale.....	261
3.3.3.3.	La seconde personne.....	262
DEUXIEME PARTIE — DEIXIS, REPRESENTATION, VOCATIF... ..		265
CHAPITRE 4 – « ON NE MONTRE PAS LES GENS DU DOIGT ! ».....		266
4.1.	Le modèle instrumental du langage	267
4.1.1.	Présentation	268
4.1.1.1.	Les « trois livres sur le langage »	269
4.1.1.2.	L’apostrophe dans l’organon.....	272
4.1.1.3.	Concepts nécessaires à l’application de l’organon.....	274
4.1.2.	Développements ultérieurs	276
4.1.2.1.	Le schéma de Jakobson (1960).....	276
4.1.2.2.	La quatrième fonction de Karl Popper (1953)	279
4.1.2.3.	Le principe phylogénétique et la naissance de l’éthologie.....	282
4.2.	La fonction appellative, les quatre modes de deixis et l’apostrophe dans le champ déictique.....	286
4.2.1.	La fonction appellative.....	287
4.2.1.1.	Inspirations	288
4.2.1.2.	Caractéristiques du signal dans la parole	290
4.2.1.3.	Actualité scientifique	292
4.2.1.4.	Remarques et point de méthode.....	293
4.2.2.	Les quatre modes de deixis	295
4.2.2.1.	* <i>Tó</i> -deixis.....	296
4.2.2.2.	<i>Hic</i> -deixis.....	297
4.2.2.3.	<i>Iste</i> -deixis	299

4.2.2.4.	<i>Ille-deixis</i>	306
4.2.3.	L’apostrophe dans le champ déictique	308
4.2.3.1.	Le champ déictique.....	308
4.2.3.2.	Spécificité de <i>l’iste-deixis</i>	312
4.2.3.3.	L’apostrophe comme signal.....	315
4.3.	La deixis de rôle	320
4.3.1.	La construction de l’identité dans et par le discours	322
4.3.1.1.	Les auxiliaires sensibles	323
4.3.1.2.	Différenciation des rôles.....	325
4.3.1.3.	Indexicalité et objectivité de la personne.....	328
4.3.1.4.	Heurts et malheurs d’une procédure	330
4.3.2.	« Marie-Antoinette » – « Qui (↘) / moi (↗) »	333
4.3.2.1.	Absence de structure remarquable	334
4.3.2.2.	Une seule solution, l’interaction.....	336
4.3.2.3.	Des différents rôles du nom en apostrophe.....	338
4.3.3.	Un exemple de signal : l’adresse	340
4.3.3.1.	Analogie avec un autre signal : l’adresse.....	341
4.3.3.2.	Exemples tirés du corpus.....	343
4.3.3.3.	Rappels et prévisions.....	348
CHAPITRE 5 – L’APPEL SYMBOLIQUE		350
5.1.	L’apostrophe sans nom	351
5.1.1.	Le champ symbolique	352
5.1.1.1.	Des différents champs symboliques	353
5.1.1.2.	Extension des valeurs de champ à la macro-syntaxe	357
5.1.1.3.	L’apostrophe comme champ symbolique du nom	368
5.1.2.	Les noms de discours	374
5.1.2.1.	Remarque sur le couple dénotation/connotation	375
5.1.2.2.	Position non-connotative : <i>Onoma</i>	378
5.1.2.3.	Position connotative : <i>Rhêma</i>	382
5.1.2.4.	<i>Onoma-Rhêma</i> : synthèse et retour à l’apostrophe.....	386
5.1.3.	Du signal au symbole : une histoire naturelle	387
5.1.3.1.	Retour sur le mythe de l’origine déictique du langage.....	388
5.1.3.2.	Retour sur <i>l’iste-deixis</i>	391
5.1.3.3.	Hypothèse sur l’origine de la fonction représentationnelle.....	393
5.2.	Emplois subversifs	396
5.2.1.	Petite anthropologie du nom	397
5.2.1.1.	La pensée magique et la pensée religieuse	397
5.2.1.2.	L’exemple du totémisme	403
5.2.1.3.	L’invocation	407
5.2.2.	La possession (1^{ère} partie)	411
5.2.2.1.	Quelques aspects de la possession.....	411
5.2.2.2.	Possession et langage	413
5.2.2.3.	Un exemple de possédé : le chamane	416
5.2.2.4.	Possession et emprise	421
5.2.3.	La possession (2^{ème} partie)	424
5.2.3.1.	Comparaison avec l’attribution nominale	425
5.2.3.2.	Incidence de la possession	428
5.2.3.3.	Remarque sur la personne du nom dans l’attribution	430
5.2.3.4.	Logique de la possession	432
5.3.	L’insulte : fonctionnement du substantif-attribut	435
5.3.1.	Performativité et phylogénèse	436

5.3.1.1.	À propos d'un tour de langage communément attesté chez les exégètes français d'Austin	437
5.3.1.2.	D'où vient la performativité ?.....	440
5.3.1.3.	Vulgarisation de la procédure	444
5.3.2.	Révision des approches contemporaines de l'insulte	447
5.3.2.1.	Révision de la performativité attribuée à l'insulte	447
5.3.2.2.	Qu'est-ce que l'« acte d'insulter » ?.....	450
5.3.2.3.	Révision de l'approche nominale de l'insulte	453
5.3.3.	Grammaire de l'attribution nominale	455
5.3.3.1.	Le Mode de l'attribution nominale.....	456
5.3.3.2.	Le Verbe.....	459
5.3.3.3.	De la participation du public dans la pratique de l'insulte et des conclusions qu'il convient d'en tirer à propos du phénomène de l'attribution dans les langues	461
CHAPITRE 6 – LA QUERELLE DU VOCATIF		468
6.1.	Morphologie du vocatif	469
6.1.1.	Le pronom tonique de seconde personne	470
6.1.1.1.	Un vocatif singulier	470
6.1.1.2.	Pas de vocatif pour <i>toi</i>	473
6.1.1.3.	État de la querelle.....	477
6.1.2.	L'interjection vocative <i>O</i>	478
6.1.2.1.	Une apostrophe familière.....	480
6.1.2.2.	Désacralisation du <i>O</i>	481
6.1.2.3.	<i>Ô</i> /	483
6.1.3.	Quelques survivances indo-européennes.....	488
6.2.1.1.	Le cas du gaélique.....	488
6.2.1.2.	Des survivances romanes ?.....	492
6.2.1.3.	Analogies entre l'apostrophe et le vocatif arabe	494
6.2.	Le vocatif comme modèle du système casuel I.-E.	496
6.3.1.	Description du vocatif comme cas	497
6.2.1.1.	Remarque sur le système casuel	497
6.2.1.2.	Le refus du vocatif	501
6.2.1.3.	L'emploi du vocatif	503
6.3.2.	L'origine déictique des cas indo-européens	505
6.3.1.1.	Le système casuel comme instrument de localisation	507
6.3.1.2.	Origine de l'accusatif	510
6.3.1.3.	Rôle du nominatif	511
6.3.3.	Cas égocentriques et cas topomnestiques	514
6.3.2.1.	Des cas topomnestiques ?.....	515
6.3.2.2.	L'exemple des prépositions en français.....	516
6.3.2.3.	L'exemple du génitif	518
CONCLUSION		522
INDEX RERUM		527
INDEX NOMINUM		529
BIBLIOGRAPHIE		532
TABLE DES MATIÈRES		548